

LA GUERRE ANTIJUIVE



Daniel KIMON

PARIS

CHEZ L'AUTEUR : 196, Rue de Rivoli

Et chez les principaux Libraires de France et de l'Etranger

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en octobre 1897.

DU MÊME AUTEUR

LA POLITIQUE ISRAÉLITE

ÉTUDE PSYCHOLOGIQUE

I. Les Politiciens. — II. Les Journalistes. — III. Les Banquiers. — IV. Les Juifs dans les partis politiques.
— V. Le Judaïsme et la France. — Action combinée des Juifs et des Allemands contre la France. —
Conclusion

I vol. in-18 jésus, broché, prix 3 fr. 50 (franco).

Troisième édition.

LA PATHOLOGIE DE L'ISLAM

et les Moyens de le Détruire.

Antagonisme des Sociétés chrétiennes et sémitiques.— Psychologie de la France. — Définition de la Religion et de la Politique. — Islamisme. — Psychologie de Mahomet et du Koran. — Explication du Fatalisme.— Erreurs des Savants. — Osmanisme. — Force mystérieuse du Judaïsme. — Solution de la Question Arménienne et d'Orient.

I vol. in-18 Jésus, br., prix 2 fr. 50 (franco 2 fr. 80j)

Troisième édition.

TABLE DES MATIERES

- Explication du tableau de Raphaël
- I. Grandeur de l'Antisémitisme
- II. L'influence juive produit l'Automatisme cérébral
- III. Les Arabes déportés à la Nouvelle-Calédonie
- IV. L'Egypte abandonnée aux Anglais
- V. Le Parlement français consent à la déchéance de la France
- VI. Les massacres d'Arménie
- VII. Influence désagrégeante des Juifs
- VIII. Universalité de l'action dissolvante des Juifs
- IX. L'infiltration juive constitue une immensité morbide
- X. Le Panama
- XI. Résurrection de Reinach
- XII. Le suicide juif
- XIII. Contagion du suicide juif dans la société moderne
- XIV. Invasion des étrangers. Dénationalisation et défrancisation prochaines du territoire français
- XV. Si la France était dénationalisée, quelle y serait la condition des Juifs
- XVI. Comment combattre l'Automatisme cérébral
- XVII. La Révolution antisémitique
- XVIII. La Police juive
- XIX. Le Trépied israélite
- XX. La Calomnie juive
- XXI. Génie d'espionnage de la police juive
- XXII. Ses fonctions
- XXIII. Ses pièges
- XXIV. Rôle de la police juive dans la corruption parlementaire
- XXV. Pourquoi le Parlement est si médiocrement composé ?
- XXVI. La police juive compromet la sécurité de la France
- XXVII. Mesures à prendre contre la police juive
- XXVIII. L'Armée d'Israël et l'Armée Antisémitite
- XXIX. Organisation de l'Armée antisémitite
- XXX. Les spécialistes antisémites.
- XXXI. Conseils aux spécialistes
- XXXII. Etude du Crime juif
- XXXIII. L'orateur, l'homme d'Etat, le Comité
- XXXIV. Fondation à Paris d'un Institut antisémitite
- XXXV. Premières mesures à prendre contre la prépondérance juive
- XXXVI. Il faut enlever aux Juifs la haute administration des chemins de fer
- XXXVII. Dissolution de l'Alliance Israélite Universelle
- XXXVIII. Conséquences des premières résolutions qui seront prises contre l'Alliance Israélite Universelle
- XXXIX. Abrogation du décret Crémieux
- XL. La nationalité française et l'Antisémitisme
- XLI. Rôle des Juifs dans la Révolution française
- XLII. L'impulsion juive dans les crimes de la Révolution
- XLIII. Le Rabbinate français et la Révolution française
- XLIV. Circulaire de M. Zadoc-Kahn
- XLV. Sociétés israélites à Paris
- XLVI. L'Antisémitisme est, en France, une force régénératrice
- XLVII. Comment s'opérera la Révolution
- XLVIII. La femme française et l'Antisémitisme
- XLIX. Le clergé catholique et l'Antisémitisme
- L. Nouveaux devoirs du clergé catholique



SAINT MICHEL TERRASSANT LE DÉMON

SYMBOLE DE LA GUERRE ANTIJUIVE

Explication du tableau de Raphaël, Musée du Louvre

Michel est une orientalisation du mot grec μάχη signifiant « La guerre ». Les deux voyelles ά et ή ont été transposées pour faire μήχα « Mikha » avec le el hébraïque, Mikha-el, Michel.

L'archange Michel représente le génie chrétien au moment psychologique de la victoire. Le démon représente le Judaïsme au corps souple de reptile, aux yeux de serpent, au bec de vautour, à la grimace convulsive de singe.

Ses cornes de bouc figurent son immoralité. Sa queue de dragon symbolise sa force destructive et ses dévastations innombrables : agiotages de Bourse, krachs, accaparements, emprunts de gouvernements véreux, spéculations frauduleuses {Sociétés, Panama, etc.}, où s'engloutit l'épargne, ruine des nations par les Révolutions et les Guerres.

Ses griffes peignent sa cruauté de bête fauve à la fois violente et raffinée. Le tisonnier qu'il tient dans les mains est l'image de son génie incendiaire, brandon des haines sociales. Il porte des ailes étranges, d'une structure particulière, ailes d'un oiseau de Ténèbres, instruments de crime pour pénétrer nuitamment au sein des pouvoirs publics et crocheter sans bruit les consciences. C'est sur ces ailes qu'il tente d'escalader le ciel.

Mais le génie chrétien, ayant étudié, en tous sens, ses mouvements rapides, engage la lutte, le terrasse et le foudroie. Telle sera, jusqu'à la consommation des siècles la destinée de l'Israélitisme.

D. K.

LA GUERRE ANTIJUIVE

I

Grandeur de l'Antisémitisme.

L'Antisémitisme est essentiellement une chose grande, sérieuse, laborieuse, absorbante.

Il s'agit pour la France, la plus noble des nations, d'une question de vie ou de mort, d'une renaissance rapide, éblouissante, à opérer, ou d'une décadence irrémédiable à subir, d'une disparition lente et lugubre qui laisserait derrière elle un vide éternel.

Il s'agit pour la France chrétienne, condamnée par le Sémitisme, son implacable ennemi, à s'étioler et à s'anémier dans l'abaissement et la servitude, de réorganiser ses forces, de redevenir ce qu'elle doit être, c'est-à-dire une armée qui commande et non un troupeau de moutons tondus par les escrocs de tous les pays, de se dégager des étreintes du Reptile, de le terrasser à son tour, de lui casser les vertèbres, de reprendre enfin, de haute lutte, la direction des intelligences et l'hégémonie de la civilisation.

L'Antisémitisme est souvent aussi une chose profondément triste. En effet, pour disloquer la puissance israélite, il faut pénétrer jusqu'au cœur du Judaïsme, sonder ce qu'il a de plus caché, éclairer ce qu'il a de plus obscur et de plus noir.

Or, étudier le développement de la nature humaine dans les voies du mal, les instincts pervers cultivés en serre chaude et constitués à une immense profondeur, avec le système d'une science, la perfection d'un art, les dessous immuables de l'hérédité, et la ténacité irréductible de l'Idée religieuse ;

Etudier l'activité d'une ruse perpétuellement surexcitée, inventive, indomptable, les artifices d'une cupidité calculatrice comme l'algèbre, empaumeuse comme une magicienne, agile comme un oiseau de proie; les manœuvres d'une intrigue corruptrice, dressée à s'insinuer dans tous les organes sociaux et à y porter la gangrène ;

Etudier les procédés d'une réclame audacieuse qui trouble les cerveaux, improvise les réputations, pousse aux premiers rangs ceux que les Juifs ont désignés — fantoches ou corrompus, toujours leurs mannequins ; — d'une calomnie subtile comme le feu et acide comme le vitriol, qui s'attaque à tout ce qui représente avec autorité la France vraie, le déprime, l'isole, le déracine, le détruit, et corrode les talents en fleur en tarissant autour d'eux les sources de la vie ;

Expliquer comment toutes ces forces du mal ont obtenu un si rapide et si épouvantable succès, comment elles forment une organisation douée d'une unité d'action terrible, comment partout triomphantes, elles font passer le Juif pour un être d'une structure supérieure et, en quelque sorte, pour le roi de l'Humanité moderne ;

Est-ce là un travail attrayant, une contemplation esthétique, un délassement d'esprit ?

Il faut donc pardonner à l'Antisémitisme son aspect sévère. Il a la physionomie des problèmes qui assombrissent l'horizon ; il est l'expression anxieuse de la phase historique que traverse la France, de ses souffrances, de son péril extrême. Ce qu'il analyse est délétère, ce qu'il scrute est un agent d'atrophie et de mort, ce qu'il se propose de réduire à l'impuissance est la domination la plus astucieuse et la plus destructive de l'univers.

S'il élève l'âme, c'est en lui dévoilant de sombres abîmes, en la promenant à travers un labyrinthe rempli de ténèbres et de monstres, d'où elle sort oppressée, suffoquée, mais prête à de sublimes élans vers le beau et le divin. S'il agrandit la pensée, c'est qu'il lui impose des travaux qui l'accablent, qu'il l'oblige à s'ouvrir de nouveaux espaces, à lire dans l'inconnu, à déchiffrer l'énigmatique, à vaincre l'impénétrable.

II

L'influence juive produit l'Automatisme cérébral.

Contre ce Judaïsme si profondément mauvais, mais si extraordinairement fort, comment organiser la lutte ? Les difficultés sont innombrables, les obstacles effrayants.

Un de ces obstacles se dresse à première vue comme une montagne infranchissable. Le voici : les Sociétés dominées par les Juifs tombent fatalement sous le régime de l'AUTOMATISME CÉRÉBRAL.

Non seulement le Juif y accapare les richesses et les fonctions publiques, mais il s'y empare aussi des intelligences. Une telle société, frappée de déchéance mentale, n'a plus que les idées, les sentiments, les rêves, les manies qu'il lui suggère. Celui-ci, à son gré, l'hallucine de fantômes, l'aveugle comme s'il lui paralysait la rétine, l'impulsionne comme une hypnotisée, l'immobilise comme une cataleptique, lui stupéfie la mémoire, lui abolit la prévoyance.

C'est le Juif qui lui dicte ses sympathies, antipathies, admirations, répulsions, qui crée les courants d'opinion, qui lance impétueusement les esprits dans certaines directions, et, dans d'autres, il les glace d'indifférence et les anesthésie. C'est lui qui sert de courtier entre les ambitieux et le public, qui distribue, comme il lui plaît, la gloire et l'obscurité, la vogue et le mépris.

Là où son coup de fouet agite les cerveaux, ils sont illuminés, vibrants. Là où cette secousse fait défaut, ils sont paresseux, inertes. Le Juif devient ainsi un excitateur indispensable, un médiateur sans lequel la sélection des hommes pour le pouvoir, les mouvements divers de la vie politique, les actes même de la vie intellectuelle ne s'accomplissent plus.

Étrange domination, qui pénètre pour ainsi dire dans l'intérieur du foyer cérébral, y enlève les organes les plus nobles, les facultés les plus précieuses, la réflexion individuelle, la raison, la clairvoyance, et les remplace par des ressorts mécaniques qu'elle actionne au gré de ses intérêts égoïstes, de ses passions basses et de ses instincts cruels !



Les Arabes déportés à la Nouvelle-Calédonie.

On me demandera de démontrer par des preuves, de préciser par des exemples. Ah ! les exemples, les preuves surabondent. On les ramasse à la pelle ; on n'a que l'embarras du choix. L'histoire de la France contemporaine est presque tout entière celle de ce honteux état de dépendance, de cette dégradation mentale.

Un premier fait.

En 1871, une grande insurrection éclata en Algérie. La cause en est connue : le célèbre décret du 24 octobre 1870, dit décret Crémieux, qui conférait, en masse, à la population israélite indigène, la nationalité française. C'était là, au plus haut degré, un acte impolitique et criminel. L'Arabe versait son sang pour la France, submergée par l'invasion allemande. Comme récompense, on lui donnait pour maître le Juif, méprisé et abhorré. Je dis : pour maître, car le Juif devenait, en fait, le souverain de l'Algérie.

Effectivement, depuis cette époque, l'histoire de l'Algérie a été celle de la tyrannie israélite et du système Israélite, avec l'exploitation dévorante, la corruption multiforme et la prostitution électorale qui les caractérisent. Cette histoire, après une longue déviation, semble arrivera un tournant ; va-t-elle se renouveler par d'héroïques efforts ? Les Français de là-bas auront-ils la force, la persévérance inébranlable, les transports d'énergie ? Seront-ils à la hauteur de leurs espérances et de notre attente patriotique ?

L'exploitation juive a d'ailleurs été le poison de notre conquête africaine. Derrière les cruautés inutiles, les pillages barbares, qui, hélas ! l'ont accompagnée, on rencontre à chaque pas le Juif, le marchand de butin, le bénéficiaire des razzias, l'intermédiaire qui trompe tout le monde et s'enrichit chaque fois qu'on s'égorge. S'il est vrai qu'à la prise de Tlemcen, nos soldats aient arraché des oreilles des femmes arabes leurs pendants, soyez sûr que le Juif était là, par derrière, pour les acheter à vil prix. Et quelles affaires d'usure avec nos officiers ! Quelles spéculations frauduleuses aux dépens du Trésor ! Que de concessions il s'est fait attribuer par une administration pétrie à son image ! Et l'Arabe, à quel degré de misère il l'a réduit ! Véritablement, c'est pour doter Israël d'une Terre promise incomparable et fonder sur les rives de la Méditerranée un royaume juif, que quatre cent mille soldats français sont morts et que la France a dépensé des milliards !

Voici, d'ailleurs, quelques extraits du Rapport fait à l'Assemblée Nationale par M. de la Sicotière, au nom de la Commission d'enquête sur l'insurrection de 1871. (Tome Ier, n° 1416 g. page 305 et suiv.) :

C'est surtout parmi les Arabes les plus dévoués à la France que l'irritation et l'humiliation causées par la naturalisation se manifestaient. « Ce ne sont pas les Juifs qui deviennent Français, disaient-ils avec amertume; ce sont les Français qui se font Juifs. » (*Akhbar et Union de Sétif*, Mai 1871.)

Les autorités les plus respectables, les hommes les plus compétents pour apprécier les effets de ce décret n'ont pas hésité à le ranger parmi les causes principales de l'insurrection. Les témoignages sur ce point sont nombreux et formels.

M. Alexis Lambert, Commissaire général, sollicitait également du Gouvernement la suspension immédiate de l'exécution de ce décret, comme nécessaire à la tranquillité de l'Algérie, le 1^{er} Mai 1871 (p. 308).

M. de Prébois, chef d'escadron en retraite, ancien Représentant de l'Algérie en 1848, était plus sévère encore.

Au moment où un Comité, dit Republicain ou de Défense, obtenait la naturalisation en masse des Juifs, c'est-à-dire de la partie la moins intéressante de la population algérienne et à coup sûr la plus dérisoire au point de vue de la défense, l'insurrection des populations Arabes et Kabyles y répondait.

Quand ils apprirent le décret de M. Crémieux qui naturalisait les Juifs, leur exaspération se transforma en profond mépris pour les Français qui s'étaient abaissés jusqu'à envoyer des délégués au Juif de Bordeaux pour solliciter leur assimilation à une race méprisée. Alors les premiers symptômes de soulèvement se manifestèrent. Pour qui connaît ces races indigènes, fières et belliqueuses, il est de toute évidence que leur orgueil fut révolté de se voir menacés d'être subordonnés aux Juifs. Les Français, à leurs yeux, descendaient au niveau des Juifs.

Ainsi, les Juifs naturalisés en vue de manœuvres électorales, après nous avoir suscité bien des embarras depuis le jour de la conquête, devaient mettre la colonie en péril. (*Akhbar*, 25 Avril 1871.)

Le général Ducrot écrivait en 1871 (*La Vérité sur l'Algérie*, Paris, in-8°, p. 49) :

« Le décret de M. Crémieux sur la naturalisation des Juifs mit le feu partout. »

L'auteur de la brochure : *l'Algérie devant l'Assemblée nationale* (1871) :

« La naturalisation en masse a été une faute grossière. Les Indigènes ne pouvaient y voir et n'y ont vu qu'un acte de préférence que rien ne motivait à leurs yeux. Elle a eu dans les tribus un retentissement considérable, et la plupart des Indigènes se sont crus insultés dans leur amour-propre par cette disposition. »

Le Courier de Mostaganem, 29 Avril 1871 :

« La naturalisation des Juifs a été une des causes principales de l'insurrection, elle a jeté l'insulte en face du peuple musulman, en proclamant la suprématie du Juif indigène sur l'Arabe et sur le Kabyle. »

L'Akbhar, 15 Novembre 1871 :

« Savez-vous ce que vous avez fait par ce décret ? Je vais vous le dire. Vous avez subalternisé, annihilé les populations françaises. Vous avez mis entre les mains des Israélites les Conseils municipaux, les Conseils généraux et la Représentation nationale. De par la force du nombre, ils feront les élections, ils possèdent la richesse, ils auront le pouvoir. Si tel est votre but, il est atteint. Mais est-ce la pensée de la France ? Est-ce pour la grande satisfaction des Israélites indigènes, que la France depuis 40 ans verse son sang et prodigue ses millions en Algérie ? Vous, Monsieur le Ministre, vous créez un royaume Israélite. »

La Vérité Algérienne, 12 Mars 1871 :

« Pendant que le citoyen Gambetta était trompé et trahi par la meute de fournisseurs véreux qui s'était abattue autour de la délégation de Tours, le citoyen Crémieux travaillait avec acharnement à la désorganisation politique et administrative de l'Algérie et préparait l'insurrection indigène. »

La France Nouvelle, 20 Mai 1871 :

« Si les citoyens se sont soulevés, disent les uns, la faute est au décret Crémieux qui d'un trait de plume a naturalisé tous les Juifs Algériens. Or, qui ne connaît la haine de l'Arabe contre le Juif ? Le Juif, qu'avant la conquête il foulait aux pieds, qu'il couvrait du dernier mépris ? Et de cet être exécrable, vous en avez fait un Français ! lui, son ancien esclave, vous en faites son maître ! Voilà pourquoi l'Indigène se soulève, la haine au cœur et le désir de vengeance en son âme. »

Le Gouverneur général demande, par sa dépêche du 1^{er} Mai 1871, au Ministre de l'Intérieur le retrait immédiat du décret :

« Il me crée, dit-il, de graves embarras. Cette naturalisation des Juifs a été la cause déterminante de l'insurrection. »

Le général Rustaud télégraphie au citoyen Gambetta, Ministre de l'Intérieur à Bordeaux :

« Si, sur l'heure, décret 24 octobre dernier, naturalisation en bloc des Israélites indigènes Algériens, n'est pas rapporté, c'est un crime...., Au nom de la République, nous vous adjurons de rapporter ce décret... » (p. 312.)

L'insurrection de 1871 avait été suivie de condamnations rigoureuses et de confiscations. Deux cent cinquante Arabes avaient été déportés à la Nouvelle-Calédonie ; les Juifs les avaient fait impitoyablement condamner, en même temps qu'ils avaient acquis leurs propriétés confisquées à bon marché, comme les Juifs savent acquérir au lendemain des luttes violentes, quand le sol est couvert de ruines et jonché de cadavres.

C'est alors qu'ils opèrent avec toute l'activité de leurs instincts déprédateurs ; le Juif, on le sait, est le roi des vautours, comme il est le plus souple des reptiles et le plus vénéneux des parasites.

Cependant les années se succédaient, les amnisties venaient faire leur œuvre réparatrice pour tous, excepté pour les infortunés Arabes. Ils voyaient les condamnés de la Commune partir et retourner en France.

Pour eux, il n'y avait ni pardon, ni miséricorde. Une puissance inexorable avait décrété qu'ils mourraient aux antipodes, et, à une vingtaine près, ils y sont tous morts.

Comment la France, la nation magnanime par excellence, s'est-elle souillée d'une pareille barbarie ? Les protestations n'ont, cependant, pas manqué. Dans le Parlement, hors du Parlement, on a maintes fois réclamé l'extension aux condamnés de l'insurrection algérienne de 1871 du bienfait des amnisties. Mme Séverine leur a consacré un article plein de flamme et de générosité ; elle a eu soin de déclarer hautement qu'elle n'était pas antisémite, qu'elle ne le serait jamais.

Tout a été inutile, parce que les misérables Israélites africains, à l'âme tremblante, à l'âme de charogne, pour traduire l'expression arabe ¹, ne voulaient pas que les déportés revinssent troubler leur sécurité de spoliators impunis, et parce que aussi, il faut bien l'avouer, l'opinion publique française, maîtrisée par eux comme une somnambule par son magnétiseur, est restée endormie, lâchement apathique. Aucun mouvement ne s'est produit, et les tentatives se sont éteintes dans le silence et le vide.

Se laisser plumer, dépouiller, exproprier par le Juif, ce n'est que faiblesse et bêtise. Mais consentir à servir d'instrument à la lâcheté, à la méchanceté juives, c'est se vouer, de propos délibéré, à la réprobation de l'univers.

Voilà bien là un exemple d'Automatisme cérébral : la France incapable de vouloir ce que le Juif lui défend de vouloir, la France oubliant, à la suggestion de son dominateur perfide, ses traditions généreuses et cette bonté de cœur qui en fait une nation élue. Dieu la protège parce qu'elle est secourable aux faibles et qu'elle pardonne aux vaincus. Elle applaudissait lorsque le prince Louis-Napoléon accordait, sur parole, la liberté à Abd-el-Kader, le héros arabe, si énergique, si chevaleresque, qui a dès lors cessé pour toujours d'être notre ennemi. Quelle chute, quelle honte, lorsque ses Gouvernants ont, pendant un quart de siècle, laissé des malheureux qui avaient été des insurgés, mais non des traîtres, périr les uns après les autres sur une plage lointaine, parce que les Juifs l'ordonnaient !²

¹ Djifat, charogne, est, en arabe, synonyme de Juif

² Voir dans la Libre Parole du 20 Août 1897, l'éloquent article d'Edouard Drumont sur l'Algérie.

Parlant de Mokrani, le principal personnage de l'insurrection, Drumont fait ressortir le contraste entre lui et celui que M. Zadoc-Kahn a appelé « l'inoubliable Crémieux ». (Discours prononcé le 1^{er} Mars 1885 à l'occasion du 25^e anniversaire de la fondation de l'Alliance Israélite Universelle, Sermons et Allocutions, 2^e série, page 236.) « Ce fut vraiment, dit-il, une grande et fière figure que celle de ce Mokrani, une figure d'ennemi loyal qui forme une saisissante opposition avec l'oblique figure de ce Crémieux qui, au moment où la France agonisait, ne pensait qu'aux intérêts de ses coreligionnaires. »

« Pour enrichir quelques Youddis, dit en terminant Drumont, la grande France mirobolante de 89, la France qui a émancipé les nations et brisé les fers des opprimés, impose les longues douleurs du bagne à des hommes coupables seulement d'avoir défendu l'indépendance de leur pays... »

Voir encore l'article d'Edouard Drumont *Un Cuba Français*, dans la Libre Parole du 18 Septembre 1897.

IV

L'Egypte abandonnée aux Anglais.

Je passe à un second exemple. Ici il ne s'agit plus d'un acte déshonorant, mais de la démolition de la puissance française en Orient, par l'abandon de l'Égypte aux Anglais. Inutile de faire un cours d'histoire et de retracer le passé oriental de la France, si glorieux et si épique. Dans ces contrées, dans l'œuvre qu'elle y a accomplie, son génie idéaliste et les intérêts de sa politique s'entrelacent intimement et marchent de pair. Son influence, son prestige en Orient sont peut-être même, de tout son patrimoine de grandeur, ce qu'il y a de plus beau et de plus charmant. En délivrant le tombeau du Christ, c'est l'idée chrétienne qu'elle a arrachée des serres de l'Islam, — cette rétrogradation de la nature humaine dans les orgies de la violence, de la volupté et du crime.

Comment cette influence, ce prestige, ont été ruinés, qui peut l'ignorer ? La situation de la France en Egypte gênait les vastes projets de l'Angleterre. Celle-ci tenait absolument à faire disparaître une solution de continuité dans les communications de son gigantesque empire ; l'Egypte, avec le canal de Suez, était le nœud de sa domination universelle. C'est pourquoi depuis 1870, elle poursuivait, sans relâche, par des manœuvres obliques, sur le but desquelles aucun homme d'État sérieux ne pouvait cependant se faire illusion, la solution de ce problème capital : déloger la France de l'Egypte et s'y établir en souveraine. L'achat des actions khédiviales du Canal et l'acquisition de Chypre étaient des travaux d'approche. L'insurrection d'Arabi-Pacha, habilement provoquée, servit de prétexte. On sait quels événements se sont succédé.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, que dis-je ? de plus incroyable, c'est la somnolence de l'opinion en France et la mollesse du Parlement français, qui consentit à tout.

Pourquoi cette torpeur de l'opinion ? La France, menacée dans ses intérêts les plus graves, ne s'aperçoit pas du danger ; elle ne s'agite même pas à la surface ; elle dort comme assoupie par un narcotique.

Est-il besoin de le dire ? L'influence juive était là. La France avait le cerveau abruti par cet élixir de conceptions frelatées et de chimères frivoles que les Juifs font avaler aux nations qu'ils ont envahies. On lui dépeçait son héritage, et elle restait tranquille comme une hébétée dont les brocanteurs importeraient les meubles les plus précieux en lui affirmant qu'ils la soulagent d'une vile ferraille, dont les marchands de biens vendraient les plus belles propriétés en se vantant de lui rendre service, de la débarrasser d'immeubles improductifs, coûteux à entretenir et qu'il serait stupide de conserver. La France faisait ce que voulaient les Juifs ; elle avait bu leurs drogues.

V

Le Parlement français consent à la déchéance de la France.

Mais le Parlement ? Conçoit-on une Assemblée française acceptant, organisant la déchéance de la France et la suprématie de l'Angleterre, son ennemie séculaire ? S'est-il jamais produit un fait comparable dans l'histoire des nations barbares ou civilisées ? .

L'Angleterre, il faut le dire, avait admirablement pris ses mesures. Avec son art prodigieux de faire agir les influences indirectes, elle avait eu recours à un Juif éminent, muni de beaucoup d'argent et doué de la force d'esprit nécessaire pour dominer certains personnages parlementaires qui se croyaient des aigles, mais ne demandaient en réalité qu'à subir l'ascendant d'un riche bailleur de fonds. Si jamais homme a rendu à l'Angleterre un service inappréciable, c'est Cornélius Herz, qui a fait prêcher, à la Chambre des Députés, la thèse antipatriotique de l'abstention, qui a triomphé et dont les conséquences se sont promptement découlées.

On ne peut pas, du reste, se faire une idée des inepties que la Chambre a écoutées et applaudies. Un orateur bien connu, trop connu — Dieu veuille qu'il n'ait plus sur la politique française la moindre influence ! — a pu dire qu'il se félicitait hautement de la présence des Anglais en Egypte, que la France ne pouvait pas y aller pour y servir des intérêts anglais, qu'il n'était pas de sa dignité de monter la garde le long du Canal de Suez, que, si on allait en Egypte, c'était la guerre inévitable avec l'Angleterre, qu'une main fatale préparait une explosion, tendant un piège à la France dont il fallait réserver la liberté d'action, etc. (Séances du 20 et 30 juillet 1882).

Cette vulgaire sophistique, accompagnée de beaucoup d'aplomb et de désinvolture boulevardière, a entraîné la Chambre et déterminé la résolution la plus lâche et, en tous cas, l'une des plus fatales qu'ait jamais prises une assemblée française.

N'est-ce pas là un phénomène d'audace juive ? Un aventurier, un scélérat exotique, soumettant le Parlement à ses volontés à l'aide de fourbes spirituels, leaders de partis politiques, qu'il commandite, fascine et dirige ! Je suis persuadé que les subventionnés le prenaient pour un oracle et ne croyaient pas trahir la France en obéissant à ses volontés.

Peut-être étaient-ils moins froidement corrompus qu'insoucients et faibles. Leurs petits cerveaux subissaient l'ascendant du cerveau infiniment plus robuste de Cornélius Herz, qui était pour eux la lumière et la raison, en même temps qu'un Mécène politique. Tout Français veut un maître, a dit Voltaire ; un grand démagogue gouverné par un Juif généreux ne doit pas trop étonner.

Soit dit par parenthèse, lorsque le Gouvernement français a demandé l'extradition de Cornélius Herz, il a manqué du tact le plus élémentaire. L'Angleterre livrer Cornélius Herz ! Autant vaudrait lui demander d'évacuer l'Egypte, Malte ou Gibraltar.

Mais, si l'opinion publique n'avait pas subi l'envoûtement juif, l'activité néfaste du prodigieux corrupteur n'aurait pas eu tant de succès ; une réaction prompte, irrésistible, aurait éclaté, et le Parlement eût reculé devant une lâcheté incommensurable, effrontément présentée comme un acte de sagesse et de haute politique.

Cette réaction ne s'est pas produite. La France a vaguement entrouvert les yeux, puis est retombée dans ce sommeil fatal où les nations meurent, à moins que la Providence, les réveillant à coup de tonnerre, ne vienne les arracher à leur perte et les retirer de l'abîme où elles commencent à descendre.

VI

Les Massacres d'Arménie.

Le troisième exemple est encore plus récent ; il ne date pas de quinze ans, mais d'hier. Je veux parler des massacres d' Arménie. Je n'en fais ni la description, ni même un résumé. Ce sont des événements qui passent les bornes de l'horreur. L'imagination la plus familiarisée avec les drames de la folie et les fureurs du crime est impuissante à se les représenter. Cet Islam, aux impulsions sanguinaires, ce nervosisme constitué en religion, se livrant sur une vaste étendue de pays, au meurtre, au pillage, au viol, en vertu d'un mot d'ordre parti de La Mecque et de Constantinople, quel spectacle révélateur !

Jamais la hideuse maladie mentale dont l'expansion a bouleversé la Chrétienté et qui eût fait la conquête du monde entier, si aux champs historiques de Poitiers, la France n'eût arrêté la marche du fléau, ne s'était manifestée par une éruption plus terrible. Les Omar, les Amrou, les Caled, les Sélim, ont moins mis à mort de Chrétiens qu'il n'y a eu, en quelques mois, d'Arméniens égorgés. A la prise de Constantinople par Mahomet II, moins de sang a coulé.

La France pouvait-elle rester immobile ? Ne devait-elle pas immédiatement, avec cette autorité qu'elle exerce autour d'elle lorsqu'elle poursuit un grand but, prendre la tête du soulèvement moral de l'Europe et le transformer en une action rapide et foudroyante ?

N'était-ce pas le cas de montrer à l'Islam que la France de Pierre L'Ermite et de saint Louis est toujours vivante, que la République, continuatrice de la Monarchie, n'a pas flétri son âme, ni étioilé son génie, que la *Gesta Dei per Francos* est son immortelle devise ?

Eh bien ! la France n'a rien fait. A peine a-t-elle délibéré. Il y a eu des interpellations, des meetings, des paroles éloquentes, des articles enflammés ; des hommes ardents ont essayé de remuer l'opinion. Au fond, derrière les manifestations individuelles ou collectives, aucun mouvement national ne s'est dessiné ; aucune des commotions puissantes qui font la loi à un gouvernement indécis et l'obligent à faire ce que la nation veut, ne s'est produite. La France s'est indignée en spectatrice indolente, disposée à se payer de déclarations mensongères et d'assurances vagues. Elle a été incapable de tout emportement, de toute explosion passionnée, de toute résolution hardie. La Banque israélite, cette aristocratie immonde, protectrice de l'empire ottoman, ne le lui permettait pas ; elle ne tolérait que l'hypocrisie officielle, aux formes diplomatiques et au langage pompeux, parlant avec ostentation de « Concert Européen » et ne soufflant pas mot, bien entendu du syndicat financier, son conseiller intime et son inspirateur de tous les instants.

D'ailleurs, en approfondissant ces événements, il est bien difficile de ne pas faire cette hypothèse qu'ils ont été organisés de longue main par les grands Juifs de Berlin et de Londres, d'accord avec ceux de Constantinople. Le mécanisme des sociétés secrètes, que les Juifs anglo-allemands savent manier dans la perfection, a, sous leur impulsion, fonctionné des deux côtés. C'est ainsi qu'ils ont précipité les Arméniens et les Musulmans les uns contre les autres, avec cette simultanéité d'action qui caractérise les mouvements politiques conduits par les associations occultes.

Faut-il s'étonner, après cela, que l'on dise en Orient : « *La France ne compte plus, n'existe plus !* » ou bien « *La France ! elle est l'esclave des Juifs !* ».

Ah ! si, au lieu de trois cent mille Arméniens, il se fût agi de quelques centaines d'Israélites, escrocs, usuriers, mercantis, receleurs de profession, proxénètes, tenanciers des lupanars de Galata, marchands de haschisch et d'aphrodisiaques, espions trahissant tous ceux qui les emploient, quel empressement on aurait vu ! Comme le Gouvernement français aurait volé à leur secours, à la voix des Synagogues et de l'Alliance Israélite Universelle. Les vaisseaux de guerre français auraient franchi les Dardanelles, suivis de vaisseaux anglais, allemands, italiens, russes. Constantinople aurait été occupée, les meurtriers arrêtés en masse, et, pour chaque Israélite de moins, vingt Turcs auraient été décapités.

Hélas ! il ne s'agissait que de Chrétiens, c'est-à-dire de gens que l'Islam regarde comme des chiens et le Judaïsme comme du simple bétail.

Une dernière réflexion sur ces lugubres événements. Si le Sultan n'eût été parfaitement renseigné sur l'état de l'opinion en France, s'il ne l'eût considérée comme tombée, ainsi que le Gouvernement français, sous la domination absolue de la Finance, jamais il n'eût osé ordonner ni permettre à la cruauté musulmane de se déchaîner sur une si vaste échelle, avec cette intensité frénétique. Bien informé, le Sultan a su que l'opinion publique française, celle qu'il redoute le plus, ne se révolutionnerait pas et que les protestations les plus véhémentes iraient s'amortir dans l'inaction gouvernementale.

Je ne puis entrer ici dans les développements qu'exigerait l'étude de ces faits. Dans mon prochain volume, je rechercherai la part qui doit, dans les massacres d'Arménie, être faite à l'action occulte des Juifs, à leur haine profonde pour les Arméniens, leurs rivaux mercantiles par excellence dans ces contrées, et la relation de ces événements avec la reconstruction graduelle de la Palestine en État juif. Affaiblissement de l'élément arménien en Turquie et progression de l'élément Israélite, tels ont été, en tous cas, les effets les plus immédiats de ces massacres, conduits et dirigés avec le même génie exterminateur que ceux de la Révolution française.

Je dois seulement observer ici que l'État juif n'aura nullement pour objet de réunir en Palestine tous les Juifs de la terre, mais seulement de donner à la domination Israélite universelle un centre géographique. Le Temple serait alors reconstruit sur le Mont Moria ! ³

Ce serait l'apogée des triomphes d'Israël. Le Calvaire et le Saint-Sépulcre seraient-ils encore tolérés ? En tous cas, le Judaïsme écraserait majestueusement le Christianisme.

VII

Influence désagrégeante des Juifs.

Ces faits si étranges, cet oubli de ses intérêts et de sa grandeur de la part d'une nation qui compte de longs siècles d'existence et de gloire, qui a supporté tant d'effroyables luttes et dominé tant de tempêtes, cette inaptitude, après avoir remué le monde, à faire acte de virilité et de volonté, ne sont pas des choses si mystérieuses, si inexplicables qu'on pourrait le croire au premier abord. Loin de là : ce sont les conséquences fatales de l'influence Israélite. Le caractère de cette influence, est, en effet, d'être désagrégeante.

Je m'explique.

Une nation ne peut pas exister sans une politique, je veux dire, sans une force intellectuelle, savante et profonde, qui conduit ses destinées. Cette force intellectuelle a, chez les penseurs et les hommes d'État, ses foyers de concentration. Mais il est nécessaire qu'elle rayonne en tous sens, que les éléments Historiques et géographiques de la puissance nationale, les conditions de son développement, les intérêts matériels qui s'y rattachent, les haines, ambitions, projets, intrigues, machinations de ses ennemis soient, à des degrés divers, présents à tous les esprits. Quand ces idées circulent dans tous les cerveaux et qu'elles y sont claires, positives, vigoureuses, une nation se dirige ; elle sait ce qu'elle doit faire et ses gouvernants le savent encore mieux. Entre eux et la nation règnent la confiance et l'harmonie. De même ses intérêts nouveaux viennent sans efforts se grouper à côté des intérêts anciens comme autour d'un tronc commun, et les résolutions que les complications du présent dictent à ses

³ C'est là une idée fixe des Juifs. « *Le Temple, il est vrai, dit M. Zadoc-Kahn {Sermons et Allocutions 1^{ère} Série p. 159), sera reconstruit une seconde fois sur le Mont Moria. »*

hommes d'État s'enchaînent à ses traditions séculaires dans le cadre d'une puissante unité qui se développe sans jamais s'interrompre.

Lorsque, au contraire, cet ensemble de conceptions s'affaisse, et qu'une nation, perdant en masse la vigilance et la lucidité, s'abandonne à des rêveries dissolvantes, à des fantasmagories idéologiques, où ses plus grands intérêts et les dangers les plus immédiats lui deviennent invisibles, alors il n'y a plus ni politique, ni direction. La raison publique est obscurcie ; les hommes d'État disparaissent ; les ambitieux vulgaires, les intrigants de bas étage, les rhéteurs, les déclamateurs, les faiseurs, les mercantis, les pornographes occupent la scène, tandis que les financiers, dans la coulisse, manœuvrent les fils et font avancer, mouvoir, reculer les politiciens comme des marionnettes.

Je considère avec étonnement l'état d'esprit d'une multitude de Français. Je ne puis mieux le caractériser qu'en le comparant à la folie extatique que produisent certains poisons et certaines maladies du cerveau. Le propre de ces états est une insouciance incroyable, combinée avec des rêves délicieux. Parlez à ces Français de la grandeur, du prestige, de la gloire de la France ; ils vous écouteront, vous applaudiront. Montrez-leur l'invasion étrangère qui s'infiltré de toutes parts, le travail souterrain des Anglais en Algérie, celui de l'Allemagne au Maroc, la destruction de la puissance française en Orient qui s'achève à grands pas, vous ne parviendrez pas, en règle générale, à fixer leur attention. On dirait qu'il leur est devenu impossible d'embrasser, par la pensée, cette totalité si complexe et si magnifique, élaborée par des siècles, qui s'appelle la France.

C'est bien la désagrégation de l'idée politique. Ce qu'elle avait de solide, de substantiel, de profond, les bases historiques, le cadre géographique, les réalités du présent, les prévisions de l'avenir, tout cela s'est émietté, dissous, évaporé. Il n'est resté que la phraséologie, les bouffées de lyrisme, les surfaces sonores, les illusions creuses ou verbeuses.

La cause de cette désagrégation réside principalement dans l'influence d'Israël. A partir du moment où le Judaïsme, élément international ou, plus exactement, antinational, s'introduisait dans la politique française, par la finance, la presse et les sociétés secrètes, comme un facteur extrêmement actif, il y portait nécessairement le trouble et la déséquilibration. Étranger à la France, sa patrie passagère, le Juif se faisait un système d'y surexciter les mauvaises tendances et de mettre à la place du patriotisme vrai les rêves insensés du cosmopolitisme et les divagations d'une vanité délirante.

Il n'était, hélas ! que trop bien écouté. La France, prise de vertige, se forgeait un roman d'apostolat humanitaire, de mission rénovatrice, digne d'un troupeau de Frangs-Maçons. Au lieu de regarder d'un œil défiant les nations voisines, pleines de haine et dévorées d'ambition, elle se faisait un devoir de les aider à se transformer en grandes unités politiques. Certainement, si la France, en 1859, a commis l'inconcevable folie de jeter, en les arrosant de son sang, les fondements de l'unité italienne, l'influence des Juifs sur les esprits y a été pour beaucoup ; si, en 1870, elle a été si cruellement écrasée, c'est que

les Juifs, de plus en plus maîtres de l'opinion, lui avaient masqué l'invasion allemande. La France a pu ainsi devenir, en politique, un phénomène d'ignorance et d'imprévoyance.

Le plus remarquable, c'est la lenteur avec laquelle elle s'éclaire et son impuissance à s'irriter. Tout le monde sait que les Juifs sont les auteurs de l'insurrection algérienne de 1871 ; cependant ce crime public n'a provoqué contre eux aucun mouvement de colère. Au contraire, à partir de cette époque, les intrigants juifs ont pullulé jusqu'à l'encombrement dans la vie politique ; on les a vus, de plus en plus, arriver députés, sénateurs, ministres, préfets, maires, gouverner le pays, bouleverser ses institutions ⁴ et l'idée de les éliminer des corps délibérants est à peine en voie d'éclosion.

En tous cas, il faudra bien expulser de la politique l'esprit juif, de telle manière qu'il n'en reste pas vestige. Alors une œuvre de reconstruction pourra commencer ; tout ce que l'influence sémitique a détruit par son haleine empoisonnée, il faudra le refaire, rendre aux sources de la vitalité nationale leur abondance et leur pureté, arracher l'idéalisme français aux mystifications maçonniques de la fraternité universelle, inspirer surtout à la France une sainte énergie qui lui permettra d'abattre à coups de foudre la tyrannie de l'or. Puissions-nous entreprendre cette œuvre et l'accomplir !

⁴ C'est un arlequin juif — il faut bien appeler les hommes, comme les choses, par leur nom — M. Alfred Naquet, qui a transformé, chez nous, l'institution divine du mariage en concubinage légal. La société française n'a jamais, depuis ses origines, subi un plus profond ébranlement.

La loi du divorce est une plaie qui suppure sans cesse et répand ses puanteurs fétides jusque dans les moindres villages .

Le clergé catholique a, en ce moment, une tâche magnifique à entreprendre : organiser une grande agitation pour obtenir du Parlement l'abolition de cette loi. Il est certain de trouver partout de l'écho, surtout s'il sait apporter, dans cette campagne, la vigueur d'une conviction absolue et faire marcher de pair, avec l'esprit religieux, la scrutation positive des faits. S'il réussit dans cette entreprise, la France, déjà dégoûtée du divorce, mais qui n'a pas la force de s'en débarrasser, lui sera hautement reconnaissante d'avoir remplacé le mariage sur le fondement national de l'indissolubilité ; car le divorce n'est pas une institution française et civilisatrice, c'est éminemment une institution orientale et bestiale. « *Allez aux Juifs !* » s'est écrié avec dégoût Mgr Freppel, à la tribune, avec infiniment de vérité.

Le même M. Naquet, que tant d'imbéciles considèrent comme une intelligence de premier ordre, a été l'initiateur, à la Chambre des députés, et le rapporteur, tant à cette Chambre qu'au Sénat, de la loi du 28 Mars 1885 qui a légalisé les opérations de jeu sur effets publics et sur marchandises.

Grâce à cette loi, les couliissiers et les courtiers marrons n'ont plus à craindre l'exception du jeu, abolie comme immorale (!!!) ; ils peuvent ainsi, en toute sécurité, plumer leurs dupes, non seulement jusqu'à l'épuisement de la couverture, mais jusqu'au dernier sou.

Les opérations de jeu sur marchandises ont, au surplus, pris, depuis quelque temps, une extension alarmante dans diverses parties de la France, notamment dans les départements de l'Ouest. Quantité de gens, étrangers au commerce, spéculent sur les farines, les sucres, les alcools, les huiles, etc., et se ruinent en quelques mois. Les formules imprimées que leur font signer les commissionnaires avec lesquels ils opèrent, suintent l'escroquerie. C'est à tel point que la Cour d'Appel de Paris s'est efforcée de réagir contre ce fléau, en déclarant la loi de 1885 inapplicable toutes les fois qu'il résultait avec certitude des documents et des circonstances, que les opérations étant destinées à se résoudre par le paiement de simples différences, constituent ouvertement un jeu.

VIII

Universalité de l'action dissolvante des Juifs.

Cette influence, si caractéristique, des Juifs, on la trouve d'ailleurs partout ; rien ne lui échappe. Les conceptions morales, les notions du bon sens pratique, la littérature même, tout ce qui la subit, d'une manière générale, s'altère, se fausse, se déprave.

Des hommes longtemps honnêtes, mis en contact avec les Juifs, ont respiré leur atmosphère et en ont absorbé les miasmes. Une métamorphose étonnante s'est bientôt opérée en eux. Faire fortune rapidement est devenu leur idée fixe et obsédante ; l'habileté dégagée de vains scrupules leur est apparue comme une force intelligente qu'il fallait à tout prix s'approprier.

Tel député, qui, au fond de sa province, passait pour la droiture en personne, n'a pas résisté à quelques conversations avec les barons de la Haute Escroquerie et à l'éblouissement de leur luxe ⁵.

La contagion de cette immoralité victorieuse et des splendeurs de cette opulence asiatiquement superbe, s'est emparée de lui, et, dans une ivresse de désir et de jouissance, sa conscience s'est désagrégée. Il est devenu ce que vous savez, il a fait ce que l'on sait, sans compter ce que l'on ne sait pas et ce qu'on ne saura jamais.

N'oublions pas que le Financier israélite est doué de magnétisme corrupteur. Celui qui se laisse charmer par lui commence à se tarer ; celui qui vit dans son intimité a les mêmes dieux que lui : l'or, le Mensonge et la Sensualité. Et quelle adresse pour embellir la corruption, pour la rendre attractive, la revêtir de couleurs séduisantes ! Il en est l'artiste, le poète et le prêtre, comme il en est le sophiste aux théories crapuleuses et le Machiavel aux combinaisons diaboliques.

Dans les choses d'ordre économique, la même désagrégation s'observe. C'est sous l'influence des Juifs que la spéculation folle a chassé de tant de cerveaux le travail et l'activité utile. Il s'est opéré là, chez beaucoup de gens, une destruction d'idées saines, dont une chimère dévorante a pris la place. En général, la chimère, reine de la dévastation, ne les a quittés qu'après ruine totale. Que de malheureux se sont suicidés ! Les voyez-vous tenant, dans une de leurs mains crispées, le dernier compte de liquidation et, de l'autre, portant à leur bouche la dose de strychnine ? Et leurs enfants, les fils déclassés, les filles tombées dans la galanterie ! Il y aurait là, pour les sociologues, la matière d'une douloureuse enquête : la statistique des ravages de toute nature causés par la spéculation échevelée et les krachs financiers serait bien autrement révélatrice de notre état moral et social que celles publiées par les Ministères de l'Instruction publique ou du Commerce.

⁵ Voir : *Politique Israélite*, par D. Kimon, ch. XXII. La corruption des hommes politiques.

Dans la sphère littéraire, croit-on que l'esprit juif, faux, grinçant, grimaçant, acide, haineux, vivant de puérités moqueuses, prétentieux de modernisme, dissimulant son étroitesse inféconde et sa rotation dans quelques idées fixes sous une mobilité loquace et des dédains factices ⁶, n'ait pas également déteint sur l'esprit français et ne lui ait pas, plus ou moins, enlevé son harmonie, ses grâces charmantes, son sens d'élévation et de vérité ?

Un fait symptomatique, en tous cas, c'est que les écrits d'Albert Wolf aient pu passer pour un produit de l'esprit français, que dis-je ? pour la quintessence, le raffinement, la dernière expression de l'élégance française. S'il y a une littérature qui pue le juif-allemand, avec sa malignité de singe, poussant tout à la caricature, au drolatique, au grotesque, c'est celle de ce personnage, devant lequel tremblaient nos artistes, nos romanciers, nos penseurs. Jusqu'à nos sportmen et nos high-lifers. Pour l'admirer, il fallait réellement avoir le goût de la laideur physique et intellectuelle ; c'était rendre hommage à une Harpie souillant tout ce qu'elle touche.

Albert Wolf est mort, laissons dormir en paix les bêtes venimeuses, vipères ou scorpions, venues d'Allemagne ; mais malgré la naturalisation, la décoration de la Légion d'Honneur et l'engouement d'un public frivole, ébloui par les supercheries et les trucs de « parisianisme », n'en faisons pas des illustrations françaises.

Je reviens à l'Automatisme cérébral, mais seulement pour clore ce chapitre. Le sujet est loin d'être épuisé. Il me faut encore parler de deux grands et frappants exemples de cette maladie et rechercher les moyens de la combattre.

Peut-être ai-je fatigué l'attention du lecteur en la portant déjà sur trop de choses. Mais l'Antisémitisme est le contraire d'un amusement. Clairvoyance profonde, application infatigable, volonté intrépide, énergie sans repos : voilà la devise. On n'est pas Antisémitiste en amateur.

IX

L'infiltration juive constitue une immensité morbide.

Avant de présenter de nouveaux exemples de la maladie psychique, précédemment décrite sous le nom d'Automatisme cérébral, je dois faire, sur l'invasion sémitique, une observation générale de la plus haute importance.

LES EFFETS DE CETTE INVASION SE DÉVELOPPENT AVEC LES CARACTÈRES D'UNE IMMENSITÉ MORBIDE.

⁶ Le Juif remplace l'esprit par le calembour inepte, l'éloquence par la phraséologie, l'enthousiasme par l'épilepsie. Il s'installe au théâtre où il abêtit. {*Race de Vipères*, par A. Puig, p. 227-228.)

Je vais tâcher de donner à cette idée une clarté saisissante à l'aide d'une analogie puisée dans la science pathologique. Il existe des virus qui s'attaquent à tout l'organisme. Ce n'est pas seulement dans une ou plusieurs parties déterminées qu'ils exercent leur action. Le cerveau, les poumons, les viscères, les organes des sens, la peau, les muscles, les os, les liquides comme les tissus, le sang comme les ganglions nerveux, tout s'en imprègne et subit de profondes altérations. Dans le corps ainsi infecté, toute espèce de phénomènes de désagrégation apparaissent, toutes les fonctions sont plus ou moins troublées. Qu'on se représente avec sa floraison de dégénérescences, les ravages de la syphilis, type de ces maladies de nature infectieuse qui deviennent une diathèse, c'est-à-dire un état général permanent, pour ne pas dire perpétuel de l'organisme sur lequel elles s'implantent. Pour embrasser ces ravages dans leur totalité, il faudrait en quelque sorte parcourir l'encyclopédie des spécialités médicales.

Eh bien ! l'invasion israélite aussi est une maladie de l'organisme social entier ; il n'est pas un coin où elle ne se révèle par quelques symptômes, pas de ressort vital qu'elle n'affaiblisse, pas de manifestation de l'activité matérielle ou morale qui ne s'en ressente. Depuis les hautes sphères de l'intelligence qu'elle corrompt, jusqu'aux engrais qu'elle falsifie, cette invasion se rencontre partout ; elle est bien, comme je viens de le dire, une immensité, une ubiquité morbide.

La société qu'elle pénètre n'a plus la même politique, le même système mental, le même régime économique. Les conditions du travail et de l'existence y sont bouleversées, la diplomatie se détourne de ses voies, le Gouvernement n'est plus qu'une façade à travers laquelle on entrevoit la force occulte du Kahal ; le cours de l'histoire nationale semble suspendu par un entr'acte lugubre et honteux, et, dans leur diversité, tous ces aspects du même mal se relient par des connexités infinies, tellement que l'étude d'un seul nécessite celle de la plupart des autres.

Il ne faut donc pas s'étonner si, sous cette rubrique : l'Automatisme cérébral, on se trouve amené à embrasser une multitude incalculable de faits et de choses. Le lecteur aurait tort de me reprocher de trop m'étendre ; car, si par moments, je cède à l'attraction d'un sujet infini, souvent aussi je me restreins et me borne à indiquer en quelques traits ce qu'il lui appartiendra, par ses réflexions propres, de creuser et d'approfondir.

X

Le Panama.

Je vais précisément ici me contenter d'effleurer un grand fait présent à tous les esprits. C'est du Panama que je vais dire quelques mots.

La Grèce contemple avec orgueil le siècle de Périclès, l'Italie sa pléiade de merveilleux artistes, la France ses épopées historiques, l'Espagne et le Portugal leurs célèbres expéditions navales, l'Angleterre ses hommes d'Etat et son empire universel. Le Judaïsme a le droit de contempler, avec non moins

d'orgueil, le Panama. Il n'a rien fait d'aussi prodigieux, d'aussi colossal comme pouffisme ; jamais il n'a mieux démontré au monde qu'en fait de ruine, de perturbation financière, de démoralisation des corps politiques, il était souverain.

Les historiens et les apologistes du Judaïsme oseront-ils cependant célébrer ouvertement cette Iliade de l'Escroquerie, à laquelle il a fourni, comme héros, des individualités extraordinaires, ces Reinach, ces Herz, qui nous apparaissent, à nous, comme inspirés par les puissances infernales ? J'en doute ; Israël est trop prudent pour exhiber ainsi ses arcanes ; probablement il préférera répudier le Panama, se faire habilement accusateur et imputer ses crimes à autrui. Dans un instant, il est vrai, je ferai voir qu'il ne désavoue pas absolument ces êtres affreux dans lesquels l'homme le moins mystique reconnaît un phénomène satanique, je veux dire l'incarnation du mal dans l'être humain à son maximum de concentration et de volonté.

Bien entendu, je ne fais ni tableau, ni esquisse du Panama ; un abrégé de cette stupéfiante aventure exigerait un volume. Je n'en parlerai qu'à un point de vue très spécial.

Le Panama ne démontre-t-il pas que, sous l'influence juive, une révolution a commencé à s'opérer dans le caractère français ? Lorsque Montesquieu, à Venise, s'entretenait avec le fameux Law, celui-ci faisait, entre les Français et les Anglais de haute situation, ce parallèle : « *Les Français ne sont pas, comme les Anglais, des génies ardents, mais ils sont bien plus incorruptibles.* » Je ne sais pas si nos hommes politiques actuels sont des génies ardents ; mais nombre d'entre eux ont dépassé, en fait de corruption plate et vulgaire, tout ce qu'on a vu jusqu'à ce jour. La corruption de la Grèce en décadence, telle que Polybe l'a dépeinte, celle du Sénat romain, lorsque Jugurtha, qui devait avoir quelque Arton à ses ordres, l'achetait, ont été certainement éclipsées.

Mais ce n'est pas là le plus surprenant. Comment se fait-il qu'à la découverte de cet amas de turpitudes, de ce hideux cloaque parlementaire, la France, qui, en masse, est restée l'honnêteté même, ne se soit pas soulevée d'un mortel dégoût, que les Panamistes aient pu défier la conscience publique, monter à la tribune le front levé, l'œil audacieux, la lèvre frémissante, et y obtenir des succès de colère véhémence et d'impudence théâtrale, qu'ils aient pu sortir vainqueurs de la lutte électorale et se glorifier d'avoir été lavés par le suffrage universel des accusations de leurs « calomniateurs » ?

L'explication saute aux yeux : la France est cérébralement juifiée. Si elle eût été maîtresse d'elle-même, elle eût eu de magnifiques emportements ; elle eût exigé le nécessaire, tout le nécessaire et elle eût donné à ses représentants des ordres précis pour rechercher et punir impitoyablement les grands coupables. Un tribunal exceptionnel, investi de pouvoirs ad hoc, eût été créé ; une œuvre énergique d'expiation et de régénération eût été entreprise !

Assurément si une demi-douzaine de Panamistes étaient allés s'abattre sur la sinistre machine qui, il y a cent ans, fauchait tant de têtes innocentes, la France respirerait plus à l'aise, elle se serait débarrassée d'un cauchemar qui l'opprime et de ce voile de honte qu'elle secoue, mais qui sans cesse retombe et lui brûle le visage.

Le Panama est devenu, en effet, dans le monde entier, le symbole de la corruption publique. L'Italie nous l'a emprunté et en a fait un joli diminutif (*Il Panamino*), pour désigner les friponneries de ses hommes politiques. Ainsi, la France, enjuivée, récolte encore de la gloire. Mais c'est une gloire négative, une célébrité noire et ignominieuse. Les deux hémisphères nous regardent; seulement, au lieu de jets de lumière, ils ne voient plus qu'un volcan de fumées nauséabondes et de boues pestilentielles.

XI

La résurrection de Reinach.

Un petit épilogue du Panama est venu manifester urbi et orbi la puissance juive. Tout à l'heure, je citais le nom de ce baron de Reinach, le suicidé chez lequel on trouva un arsenal de poisons. Il étudiait, a-t-on dit, la toxicologie. Je ne sais pourquoi, je le conçois mal comme un chercheur scientifique. Je crains qu'un homme, si agissant, si versé dans les intrigues ténébreuses, n'ait, à l'occasion, puisé dans sa maudite armoire. La police, où les Juifs ont la haute main, pourrait bien n'avoir pas dit sur lui tout ce qu'elle sait.

Quoi qu'il en soit, ce Financier qui par orgueil, désespoir ou nécessité, a débarrassé le monde de sa personne, avait collaboré à un ballet. Ce ballet était-il un chef-d'œuvre ? Je laisse aux spécialistes le soin d'en discuter. Mais eût-il été une merveille chorégraphique, la circonstance qu'il émanait du cerveau de Reinach, cet alambic de corruption, commandait de ne jamais l'exhiber.

Or, ce ballet, c'est au Tsar qu'on l'a servi, à la galerie des Machines. Le grand souverain a pli, en imagination, voir flotter sur les groupes de danseuses l'ombre du scélérat qui s'était fait justice. « *Que ces Juifs sont puissants en France ! a-t-il dû se dire. Ces Français, si hospitaliers, ne s'aperçoivent même pas de l'inconvenance qu'on leur fait commettre.* »

Je ne voudrais pas, en commentant cet incident, lui donner une importance exagérée. Mais ne dirait-on pas que cette résurrection de Reinach ait été une parodie blasphématoire de celle de Jésus ? Le Judaïsme semble avoir voulu montrer que lui aussi, il savait sortir miraculeusement du tombeau et revenir au milieu des vivants pour s'y promener avec ce sans-gêne insolent qui distingue ses grandes crapules aussi bien que ses petits aigrefins.

Oui, sans doute, le Judaïsme est doué d'une vitalité indestructible. Mais s'il est éternel, l'Evangile aussi est toujours nouveau, et l'idée chrétienne possède des trésors inépuisables de vie et d'énergie. Si, à

certaines moments, elle semble fléchir, accepter même patiemment les outrages d'Israël, elle sait aussi se relever, plus forte, plus altière, plus invincible, arracher Satan du ciel et le précipiter dans l'abîme.

XII

Le suicide juif.

Il arrive parfois que Satan prend les devants et se précipite lui-même dans l'abîme.

Le suicide du fameux Barnato est, à cet égard, très suggestif. Pourquoi, après tant de triomphes, le grand spéculateur a-t-il éprouvé le besoin irrésistible de mettre fin à son illustre existence en se noyant dans l'Océan ?

Je suis obligé de faire une hypothèse, étrange pour ceux qui ne connaissent pas la constitution névropathique du monde israélite. Comme tous les grands névrosés juifs, Barnato était télépathiquement en communication intime avec ce centre cérébral commun qui actionne ses coreligionnaires et où fermentent sans cesse les ambitions, les colères, les terreurs de tout Israël. Peut-être a-t-il entendu des clameurs lugubres, des cris de malheur, des voix retentissantes de pressentiments sinistres. Cette obsession est devenue par degrés un supplice aigu, et il s'est tué pour y échapper, dans des circonstances qui impriment à son suicide un caractère extraordinairement dramatique et impulsif; on eût dit qu'il symbolisait les destinées de sa race.

Voilà l'explication probable de la fin tragique de l'ancien directeur de Cirque, dont l'enterrement, à Londres, a presque égalé les splendeurs de celui de Nathan Meyer Rothschild en 1836 ⁷.

⁷ Les restes de Nathan Meyer Rothschild (il était mort à Francfort), furent rapportés en Angleterre, « Les ambassadeurs d'Autriche, de Russie, de Prusse, de Naples et du Portugal assistèrent à ses funérailles... Le cercueil qui renfermait ses restes lourds et puissants était sculpté avec le plus grand art et orné jusqu'à l'excès. Il ressemblait plutôt à un meuble splendide destiné, par les mains d'un artiste, à embellir le boudoir d'une jolie femme qu'à moisir sous les voûtes d'un tombeau. » {La Bourse de Londres, par John Francis, trad. de Lefebvre Duruflé, p. 316). Le même auteur (p. 311) fait un tableau piquant des grandeurs rothschildiennes : « On ne parlait que des fêtes qu'il donnait, des souscriptions dont il assistait de temps en temps les établissements de charité... Il recevait à sa table les pairs et les princes du sang ; prêtres et laïques s'inclinaient devant lui, ceux qui déclamaient avec le plus de véhémence contre Mammon étaient ceux-là mêmes qui le flattaient le plus servilement... Il vit les représentants de tous les États d'Europe rechercher son amitié et s'en montrer fiers ; son hospitalité était également acceptée par l'envoyé démocrate du Nouveau Monde et par l'ambassadeur de l'empire de Russie. Enfin, ceux mêmes qui se piquaient de combattre la servitude sous toutes ses formes et dans toutes ses phases, pliaient le genou en esclaves devant son sceptre d'or. »

XIII

Contagion du suicide juif dans la Société moderne.

A propos du suicide de Barnato, je m'accorde une courte digression. L'expansion de cette étrange folie, le suicide, n'est-elle pas due, en partie au moins, à l'influence juive ?

C'est là, en effet, une des maladies spécifiques de la race, ou, si on le préfère, de la mentalité juive, où les surexcitations délirantes de la cupidité et de l'orgueil créent un état d'éréthisme chronique, rendant tout équilibre plus ou moins instable. Aussi depuis le suicide d'Abraham Goldsmid ⁸ à Londres, en 1810 jusqu'à celui de Barnato, en 1897, la chaîne des suicides juifs sélect compte de nombreux anneaux. Telle famille Israélite, obsédée par la fatalité héréditaire, a déjà donné, depuis cinquante ou soixante ans, cinq ou six victimes à cette vésanie et lui en donnera peut-être encore.

Il y a là, pour les psychographes, un sujet de recherches non moins intéressantes que l'étude des folies d'imposture dans le même monde. Du reste le propre de la question juive est de soulever les problèmes les plus variés : le théologien, le philosophe, le médecin aliéniste, l'homme de loi, l'économiste, le sociologue, tous, observateurs ou penseurs, y ont leur terrain de méditation et leur champ de découvertes.

Il est à remarquer que le Judaïsme a été l'initiateur littéraire du suicide. Il a fourni à Goethe, dans la personne du jeune Jérusalem (juif ou de descendance juive), le type de Werther, la première incarnation du suicide dans un idéal poétique. Le réveil du Judaïsme au XVIII^e siècle ⁹, son entrée dans l'activité universelle se sont ainsi manifestés par un présent funeste à la société qui s'ouvrait devant lui ; car c'est en cultivant à la suite de Goethe, qui s'était laissé séduire par le charme faux de la lypémanie juive, cette fleur de démente, que les romanciers et les dramaturges ont contribué, dans une proportion considérable, à faire de l'acte lugubre et monstrueux de l'homme qui attente à sa vie, un événement banal, un fait divers quotidien, une solution courante des misères et des déceptions de l'existence.

Notre société offre un spectacle lamentable. Elle souffre des vices que le Judaïsme lui a inculqués, l'agiotage, la corruption, le suicide, en même temps que des siens propres, tels que l'alcoolisme, qu'elle est impuissante à réprimer. Politiquement, elle ne sait pas se gouverner ; moralement, elle est sans ressort et sans boussole ; enfin, dans la sphère de l'hygiène, elle ne peut même pas faire la guerre au poison alcoolique qui détruit les cerveaux et peuple les asiles, tandis que la France se dépeuple et que la porte est béante aux invasions étrangères, roulant chaque jour de nouveaux flots.

⁸ Le grand financier Abraham Goldsmid, voyant se produire une baisse formidable sur un emprunt de 14,000,000 liv. ster. (350, 000,000 francs), dont il était souscripteur avec la maison Baring, et redoutant une catastrophe, réunit de nombreux convives dans un grand dîner qu'il donna dans sa magnifique résidence du comté de Surrey, et là, au sortir de table, il alla se tuer dans les jardins. » (La Bourse de Londres, par John Francis, trad. Lefebvre Durufié, page 193.)

⁹ Ce que l'historien juif Graetz appelle *die jüdische Gaehrung*, la fermentation juive.

Je vais en donner une preuve démonstrative.

XIV

Invasion des Étrangers.

Dénationalisation et Défrancisation prochaines du territoire français.

Je me borne ici à une brève indication. Plus tard, je développerai ce que je ne fais aujourd'hui qu'effleurer. Mais les choses parlent d'elles-mêmes, il suffira de les montrer à quiconque n'est pas aveugle.

Il se passe actuellement, en France, un fait immense : à côté de l'invasion des ouvriers étrangers, on en voit une autre incomparablement plus menaçante : celle des Banques étrangères, des Compagnies d'Assurances étrangères, des manufactures étrangères et du commerce étranger.

L'importance croissante des Compagnies étrangères d'Assurances sur la vie est particulièrement alarmante. Ces Compagnies accumulent, en les dénationalisant, les capitaux français ; elles acquièrent des propriétés immobilières considérables ; elles établissent en province des succursales au moyen desquelles elles pompent les affaires ; elles deviennent, elles sont déjà des puissances. Je ne crois pas exagérer en disant qu'une Compagnie américaine, disposant d'un milliard, ramassé en France, et protégée par son ombrageux Gouvernement, est nécessairement une puissance de premier ordre, respectée et redoutée.

Quant à l'invasion du commerce étranger, il suffit de parcourir les rues de Paris et des principales villes de province et de regarder les enseignes.

Dans tout autre pays, ces faits seraient étudiés ; des associations se formeraient pour en établir la statistique, en calculer les progrès et aviser aux remèdes. C'est, en effet, la dénationalisation à grande vitesse, par l'accaparement et l'asservissement économiques, qui menace la France. Quelle perspective ! La France tombée à l'état du Portugal ou de l'Irlande, dévorée par les masses anglo-saxonnes et allemandes, les Français dépossédés de leur sol, traînant chez eux une vie misérable ou allant s'enrôler comme cuisiniers dans les hôtels du monde entier et chez les grands Juifs de toutes les latitudes et de toutes les turpitudes !

Hélas ! on n'aperçoit pas une lueur de réaction ; personne n'ose sonner l'alarme ; les pouvoirs publics dorment d'un sommeil léthargique, et celui qui signalerait le danger se ferait probablement ridiculiser comme un pessimiste qui voit tout en noir, un original qui a des hantises lugubres, un fou qui a fait choix d'une marotte ennuyeuse, ou plutôt même pas une voix ne lui répondrait soit pour le contredire, soit pour le berner.

Là encore je constate une paralysie de la conscience nationale due à l'influence juive; Les Français ne se préoccupent pas de ce qui n'est pas un souci pour les Hébreux. Ceux-ci n'ont rien à perdre, au contraire, ont tout à gagner à la dénationalisation de la France. La gloire d'Israël serait alors au comble ; et jusqu'à la consommation des siècles, les Juifs régneraient sur l'univers sans avoir à craindre qu'une commotion partie de France ne se propage dans les deux hémisphères et, des triomphateurs d'aujourd'hui, ne fasse les méprisés, les conspués, les asservis de demain.

XV

Si la France était dénationalisée, quelle y serait la condition des Juifs ?

Je fais une hypothèse, étrange au premier abord, mais qui malheureusement, à l'examen, ne l'est pas. Seul, le réveil national dont l'Antisémitisme est l'expression la plus ardente, l'empêchera de se réaliser. Je suppose la France dénationalisée, défrancisée, tombée sous le protectorat anglais ou allemand. Quelle y serait la condition des Juifs ?

Cette question est facile à résoudre. Aujourd'hui déjà, la France représente, pour les Juifs, une magnifique Terre promise. Je ne crois pas qu'on puisse se la figurer autrement. Sans qu'il soit besoin d'aucun effort d'imagination, la population française apparaît, à quiconque a le sens métaphorique, comme formant d'immenses troupeaux de bœufs, de vaches à lait, de moutons et des nuées de pigeons. Ces bœufs travaillent sans relâche pour les Juifs ; ces vaches à lait viennent soir et matin se faire traire par eux ; ces moutons leur fournissent une abondante laine ; ils les tondent avec les ciseaux les plus coupants du monde, ceux de l'agio, de l'usure et de la fiscalité. Enfin ces pigeons, les Juifs les plument avec un talent, une délicatesse... ils les attirent en les charmant, dans des pièges cachés, puis ils les prennent d'une main caressante, et, en un clin d'œil, l'oiseau est nu, je veux dire, le Français ruiné. Ce n'est pas une vision, c'est une pâle image de la réalité de chaque minute, aux quatre points cardinaux de la France, sur les rives de la Seine comme sur celles du Rhône, dans les grandes villes, comme dans les vallées des Pyrénées ou des Vosges.

Eh bien ! si la France devenait un État vassal de l'Empire d'Allemagne, ou si les Anglais y acquéraient assez d'influence pour la gouverner au moyen d'un Résident ¹⁰, les Juifs y feraient de nouveaux progrès. A leur exploitation, qui suce la France jusqu'aux moelles, se joindrait une sécurité perpétuelle ; De plus, comme intermédiaires entre la France et la domination étrangère, ils réaliseraient leur rêve aristocratique. Ils accapareraient plus que jamais les hautes fonctions, peuplèrent les corps délibérants, rendraient la justice et dirigeraient souverainement l'esprit public, ils persuaderaient aux Français que la France est plus grande, plus respectée, plus admirée qu'à toute autre époque de son histoire.

¹⁰ Cornélius Herz était un premier essai de résident anglais.

Jetez les yeux autour de vous, et vous vous demanderez s'ils ne se préparent pas déjà pour cette éventualité, s'ils ne conduisent pas leurs intrigues envahissantes de manière à ce que le protectorat étranger les trouve en pleine installation et n'ait qu'à se rattacher le réseau tout constitué de l' « aristocratie juive. »

Allez chez les Financiers. On y parle anglais autant et mieux que français ; les femmes ont, dans la voix, des intonations et des prétentions anglaises. Du reste, équipages, cochers, femmes de chambre, institutrices, tout est anglais et ce qui n'est pas anglais est allemand, autrichien, italien ou belge.

Regardez cette voiture qui passe traînée par des chevaux superbes, ces figures juives insolemment radieuses, ces yeux où l'espionnage et la trahison scintillent, et réfléchissez : la France est-elle aujourd'hui un peuple libre, une nation indépendante ?

XVI

Comment combattre l'Automatisme cérébral.

La maladie est décrite. Mais comment la traiter et la guérir ?

Le propre de l'Antisémitisme, c'est que les difficultés vont toujours en croissant. Comprendre que le Juif est un être malfaisant, est une vérité accessible à toutes les intelligences. Mais juger à quel degré il l'est, découvrir les moyens d'expulser des âmes et des esprits sa pernicieuse influence, enfin passer de la pensée à l'action et délivrer effectivement de sa domination ceux dont il s'est rendu maître, ce sont là des problèmes de plus en plus ardu, compliqués, hérissés d'épines.

L'Automatisme cérébral collectif ressemble à l'Automatisme cérébral individuel, comme le nombre ressemble à l'unité. Or, si l'on examine de près l'homme qui a subi l'envoûtement juif, on est frappé de ce qui se passe en lui. Il hait, sans savoir pourquoi, ceux que les Juifs haïssent, et se fait contre eux le propagateur de leurs calomnies et l'organisateur de leurs pièges. Il célèbre ceux que les Juifs vantent avec le même enthousiasme faux et le même aplomb qu'eux. D'ailleurs, il est devenu trompeur et perfide comme le Juif, avec cette différence que chez celui-ci, la fourberie poursuit un but calculé, tandis que chez celui-là, elle est, le plus souvent, bizarre et déraisonnable : c'est une maladie qu'il a contractée plutôt qu'il ne s'est assimilé une force. Parfois il s'est approprié quelques grimaces ou inflexions de l'insolence juive, qui se sont chez lui stéréotypées.

Une idée surtout l'obsède : la croyance à la supériorité du Juif ; il la proclame avec une conviction expansive et une abondance intarissable, comme s'il s'agissait d'un être étonnant et admirable.

Quant à la conscience de son automatisme mental, il ne l'a que d'une manière vague et obscure, par intervalles, sans qu'il lui soit possible de se soustraire à cette dépendance, devenue pour lui une

seconde nature. Lui fit-on la description la plus sagace, la plus spirituellement railleuse de son état, on n'en serait, en général, guère plus avancé.

Ce qu'il faut parvenir à opérer en lui, c'est une révolution intellectuelle et morale. Tant que cette révolution n'est pas accomplie, le résultat reste nul ou tout au moins incertain.

En prononçant le mot de Révolution, j'ai montré la grandeur et indiqué la solution du problème. En effet, le Judaïsme se compose d'INSTINCTS ¹¹ et de FORCES, formant cette grande totalité compacte qu'il s'agit de combattre et de briser. A chacun de ces instincts, à chacune de ces forces, il faut donc opposer des sentiments, des forces, des énergies d'une nature supérieure et sublime.

Je m'explique : à l'esprit de mensonge, il faut opposer le culte ardent de la vérité ; à la solidarité israélite, le génie de la charité et du dévouement ; à l'astuce juive, une clairvoyance lumineuse qui l'enveloppe de ses clartés et la pénètre en tous sens ; à l'activité et la promptitude juives, une vigueur d'action, une capacité d'improvisation qui les éclipsent et les écrasent ; à l'improbité sémitique, une probité incorruptible ; à la science juive, une science bien autrement vaste, créatrice, universelle, sans faux prestiges, sans supercheries ni charlatanisme.

C'est, comme on le voit, tout un système de forces, toute une organisation qu'il faut créer et développer. Le principe de cette métamorphose peut se formuler très simplement dans ces termes : vouloir et pouvoir dans la sphère du BIEN plus que le Judaïsme dans la sphère de l'ÉGOÏSME et du MAL. C'est là une formule fondamentale dont les applications sont infinies.

Un exemple :

Le Judaïsme a ses hommes extraordinaires ; ses prodigieux intrigants, ses maîtres corrupteurs, ses grands financiers, artificieux machinateurs, infatigables dévastateurs. Il faut donc, pour combattre les monstres juifs, des hommes d'une trempe spéciale, d'un génie plus profond que la scélératesse et l'audace juives les plus concentrées et les plus dévorantes.

L'antiquité grecque nous a tracé la voie : Œdipe tuant le Sphinx à la voix trompeuse et aux griffes cruelles, Persée tranchant la tête de Méduse, cette tête pétrifiante, empanachée de serpents, Bellérophon attaquant la Chimère à la tête de lion, au corps de chèvre et à la queue de dragon, qui se dérobe dans la nue, ont été, aux âges reculés, les héros de l'Antisémitisme.

Les drames de leurs grandes luttes se sont transformés dans ces mythes que le génie grec a créés pour représenter, par des figures symboliques, les forces et les mystères redoutables du Sémitisme et, en même temps, graver en traits indestructibles les méthodes capables de le vaincre, mythes qui, par la

¹¹ Voir *La Politique Israélite*, par Kimon, ch. iv, Stabilité animale de la Société Israélite.

profondeur des idées comme par la splendeur poétique, appartiennent à ce que la Grèce a laissé de plus sublime et de plus immortel.

Et le Christianisme, qu'est-il si ce n'est une magnifique évolution de la nature humaine par la création d'un type nouveau qui, l'arrachant à l'Enfer Israélite, la relie au Ciel par son archétype, le divin Médiateur, l'HOMME-DIEU.

Ceux qui, acceptant basement la suprématie juive, croient marcher sur les traces de Jésus, se trompent étrangement et lui font le dernier des outrages. Les misérables qui blasphèment son nom sont peut-être moins criminels ; car les blasphémateurs, du moins, le redoutent, et leur haine furieuse est encore un hommage à Celui que la mort n'a pu vaincre.

Jésus, c'est l'indomptable négateur de la supériorité juive, c'est le destructeur du système juif et de l'exploitation juive, c'est le peintre magistral de l'hypocrisie et du crime juifs ; c'est la lumière qui, jusqu'à la consommation des siècles, ira éclairer les abîmes de l'âme juive, et les dessous cachés de la politique juive ; c'est la foudre qui éclatera des extrémités de l'Orient à celles de l'Occident pour réveiller les endormis et annoncer à la Cité de malédiction les approches du châtement terrible.

XVII

L'Action antisémite.

Toute action antisémite, pour être efficace, doit ainsi ouvrir à l'intelligence et à l'âme humaine un ciel nouveau, et dès les premiers pas, procéder avec la force, la décision, l'autorité d'une révolution. Il ne suffit pas de décrire le mal, de contempler ses ravages, de compter les ulcères et les plaies. Il faut ouvrir aux esprits de nouvelles perspectives et, au-delà des ténèbres, leur montrer un horizon de liberté, de grandeur et de gloire. C'est là, du reste, la première condition de succès de tout effort régénérateur. Qui n'a pas un idéal devant les yeux ne brisera jamais le joug dont il a le plus horreur. L'Antisémitisme a cet idéal, à la lumière duquel il marche et combat.

A cet Automate cérébral, enchaîné au Juif par les liens du respect et de l'imitation servile, qui s'en est fait intellectuellement un directeur et matériellement un maître, faites concevoir un ordre de choses nouveau. Montrez-lui la société française reprenant possession d'elle-même, le cours des destinées nationales, actuellement interrompu par une perturbation rétrograde, ressaisissant sa direction perdue, la politique française redevenant l'expression de l'âme de la France, de sa générosité, de sa foi religieuse, de son dévouement à la justice et à la cause des opprimés. Représentez-lui, métamorphosée, cette France, aujourd'hui si profondément abaissée par l'Israélitisme qui la corrompt, la dégrade et la voue au mépris universel. Il la verra se replacer dans son cadre historique, à la tête du monde aryen, frappant à coup redoublés le double Sémitisme, Israélite et musulman, aussi pervers, aussi exécrables l'un que l'autre ; il verra le Juif détrôné, n'étant plus qu'un reptile qui se cache et qui rampe ; il verra l'intelligence

française, délivrée d'un joug honteux, s'élancer, par un magnifique essor, dans toutes les directions de la pensée, dans toutes les sphères de la création philosophique et esthétique.

Dites-lui toutes ces choses, projetez-lui, sur le champ de la vision, cet avenir éblouissant, inspirez-lui un délire de volonté qui l'y entraîne irrésistiblement. Alors le Juif ne sera plus pour lui qu'un tyran détesté, un bateleur démasqué, un marchand de mensonges et de papiers véreux ; l'aristocratie juive lui apparaîtra hideuse et ignoble, chargée des senteurs du ghetto, et l'Automate cérébral d'hier redeviendra un Français dans le sens vrai du mot, plein d'enthousiasme et de foi dans sa patrie, cette France que son Dieu, le Dieu de Platon, de Jésus, de Pierre l'Ermite et de Jeanne d'Arc, protège contre Satan et contre Allah.

XVIII

La Police juive. — Une réflexion générale.

Avant de m'engager dans cette analyse, je dois appeler l'attention du lecteur sur une condition d'efficacité des études antisémitiques. Chaque branche particulière de ces études a déjà l'étendue et les proportions d'une science. Les forces à examiner se présentent disciplinées de longue main, méthodiques, savantes. Tout organe que l'on dissèque se compose d'appareils merveilleusement agencés, se reliant à d'autres organes non moins parfaits, comparables, dans leur jeu, à des instruments de précision. Jamais ce que les biologistes appellent la coordination dans les phénomènes de la vie ne s'est réalisé d'une manière aussi complète.

Je fais cette observation parce que la fécondité de ces études dépend de l'aptitude de celui qui s'y consacre à embrasser les relations de l'ensemble tout en scrutant profondément les diverses parties. Celui qui perdrait de vue cette nécessité ne se rendrait jamais compte du monde juif, ne s'expliquerait pas ses succès et l'espèce de fatalité dynamique qui en caractérise la marche envahissante. Il en serait soit l'esclave, soit l'admirateur stupide.

Spectateur d'une fantasmagorie prestigieuse dont les machines à illusions, les engins à surprises, les artifices d'égarement ou de terreur lui resteraient invisibles, il se demanderait si la puissance juive n'est pas un phénomène de même ordre que les mouvements des astres, sur lesquels l'homme n'a point d'empire.

Le sujet que j'aborde est précisément un de ceux où il faut marcher à la lumière de ces principes.

XIX

Le Trépied Israélite.

Le nombre trois a-t-il des propriétés mystérieuses ? On le rencontre dans les religions, les philosophies, les conceptions de la poésie, les analyses des psychologues. Il y a le groupe allégorique des trois Grâces, le groupe des trois vertus théologales : la Foi, l'Espérance et la Charité, qui consolent les affligés et soulèvent les montagnes.

Israël a aussi son groupe de trois puissances :

LA CALOMNIE,
L'ESPIONNAGE,
LA TRAHISON.

Ces trois puissances forment le trépied des grandeurs de l'Israélitisme. Ce qu'elles peuvent est effroyable.

Intimement associées, ces puissances jouent dans l'évolution juive depuis les époques, lointaines jusqu'à nos jours, le rôle d'une charpente historique. Des mers de l'Alaska jusqu'aux îles magellaniques, la chaîne des Cordillères n'a pas plus de continuité. De même que les pics vertigineux se succèdent sur des milliers de lieues, de même, à travers les siècles, la procession des Juifs perfides et malfaisants ne s'interrompt jamais. Le calomniateur juif d'aujourd'hui n'est pas moins venimeux que celui de la Jérusalem antique ¹² ; l'espion juif qui surprend nos secrets politiques pour le compte de l'Angleterre ou de l'Allemagne est aussi subtil et fin que ceux dont les fourbes Pharisiens — les financiers d'alors — entouraient Jésus ; enfin, quand Alfred Dreyfus a trahi la France, Judas n'a fait que rentrer en scène.

XX

La Calomnie juive.

En écrivant ces mots : la calomnie juive, je voudrais pouvoir leur donner une étendue immense. La calomnie juive est, en effet, l'encyclopédie de la méchanceté humaine et le plus vaste arsenal de perversité qu'il y ait au monde. Elle brûle comme le feu, elle désorganise comme un acide violent ; elle empoisonne, torture, isole, déracine. Tout ce que son haleine effleure est déjà flétri et desséché.

Elle est merveilleuse, incomparable, protéiforme, cette calomnie. Elle a toutes les ruses, toutes les cordes, tous les effets : la divination des points vulnérables, la subtilité des recherches policières, l'audace, le mordant, la précision effrontée la souplesse d'adaptation à toutes les oreilles, l'art de se rendre attrayante par la mimique et les jeux de la voix. Elle est même, on peut le dire sans crainte, la

¹² *Maledica et suspiciosa Civitas*, a dit Cicéron {*Pro Flacco*} en parlant de Jérusalem.

manifestation la plus brillante de l'esprit juif. Le Juif calomniateur se déploie tout entier ; la calomnie étincelle dans ses yeux et, vive, légère, heureuse comme le papillon qui vient d'éclore, s'élance de ses lèvres ; ses récits, alimentés par une mémoire inépuisable, se déroulent en arabesques méchantes ; ses invectives éclatent comme de petites bombes, avec des roulades d'un brio strident et des sauts du grave à l'aigu et de l'aigu au grave, avec des airs de triomphe et des grimaces bafouantes ; ses mots ont même des prétentions de médaille. Quel virtuose qu'un Juif exécutant un morceau de calomnie ! Est-ce que dans la Jérusalem historique il existait un Conservatoire avec des classes de calomnie ?

Mais ce n'est peut-être pas ce qu'il y a de plus surprenant. Cette calomnie a des propriétés spéciales qui la distinguent de toute autre. Ainsi elle ne vieillit pas. Une même méchanceté, qu'un Juif répète à satiété, conserve, pendant de longues années, la même fraîcheur, la même jeunesse. Lorsqu'il la débite pour la millionième fois, on croirait qu'il l'improvise et qu'elle lui fait, pour la première fois, explosion dans la bouche. La raison de ce phénomène est que le Juif a, dans le fond de l'âme, une glande à venin, toujours en activité ; la vitalité de sa haine, continuellement renouvelée comme par une sécrétion interne, lui permet, chaque fois qu'il profère le même cliché, d'en faire un nouveau tirage.

Elle a une autre propriété, non moins curieuse. Non seulement les Automates cérébraux — et, en France, ils sont, hélas innombrables — sur lesquels la calomnie juive a su mordre, ne peuvent plus se débarrasser de l'idée calomniatrice qu'ils ont absorbée et qui va s'attacher, comme une araignée, au plafond de leur cerveau. Mais ils éprouvent un besoin singulier de la redire et de la répandre. Elle leur obsède l'esprit, leur démange la langue, leur tourmente les lèvres. La calomnie juive a ainsi un pouvoir d'expansion, de diffusion incroyable ; la plus abominable ou la plus ridicule de ses inventions se propage comme une infection contagieuse, irradie comme un miasme qui, loin d'un foyer d'émanation, ne perd rien de sa richesse toxique.

Mais elle est surtout redoutable comme force organisée, lorsque les Juifs pour perdre un homme, pour l'écarter de la vie publique, ou bien l'annihiler dans sa profession, son commerce, son industrie, établissent autour de lui de savantes batteries. Celui-là ne peut plus faire un pas sans sentir, à chaque instant, une action mystérieuse qui le discrédite, le dénigre, le disqualifie, le travestit, stérilise ses efforts, coupe ses relations, l'entoure d'une vapeur mortelle de défiance et d'antipathie. Le plus souvent, presque toujours, il ignore l'origine de cette persécution diffamatoire qui l'assiège de toutes parts, et, ne se l'expliquant pas, il espère qu'elle se lassera et s'apaisera. Quelle erreur ! Les années se succéderont pour lui sans changement; jusqu'à la dernière heure, il se consumera dans une lutte épuisante ; car la haine juive, inexorable, ne lâche jamais ceux qu'elle a distingués comme des ennemis ou seulement comme des rivaux d'Israël ; elle les poursuit même au-delà de la tombe. Jamais elle ne se refuse la satisfaction d'outrager un cadavre.

XXI

Génie d'espionnage de la police juive.

La calomnie juive n'accomplirait pas tant de miracles si elle n'avait à sa disposition un organisme occulte : la police juive. Peu d'hommes, il faut le dire, se doutent de ce qu'est cette police. On sait communément que les Juifs ont des yeux subtils et les oreilles aux aguets, qu'ils excellent à recueillir et à se transmettre les uns aux autres les renseignements dont ils ont besoin ; mais ce qu'on ignore, c'est l'existence d'un ou plusieurs réseaux policiers juifs dans toute la France, la perfection de leur système d'informations et le rôle capital que ces réseaux policiers ont joué dans l'invasion des Juifs, l'établissement de leur domination, leur accaparement des grandes affaires, la corruption des pouvoirs publics et de la magistrature, la ruine ou la destruction morale de ceux qui pouvaient leur faire obstacle.

La police juive, on peut le dire, est partout :

- Dans les couloirs des Chambres.
- Dans les Ministères, les Ambassades, les Consulats, les Préfectures, les Sous-Préfectures.
- Dans les bureaux des Postes et Télégraphes.
- Dans les greffes des Tribunaux.
- A la préfecture de Police et dans les Commissariats de police.
- Dans la presse, les imprimeries, chez les éditeurs, etc., etc.

Elle sait ce qu'on fait, ce qu'on possède, ce qu'on gagne, ce qu'on perd, où l'on va, d'où l'on vient, ce qu'on dit, ce qu'on écrit, ce qu'on projette, à qui l'on parle. Elle fouille, en tous sens, vos antécédents de famille, votre vie, vos relations, vos habitudes, vos goûts, vos faiblesses, vos moindres mouvements, surtout si vous appartenez à la catégorie des individus désignés.

Elle a à sa disposition toutes les fiches de la préfecture de police et des commissariats de police. La direction de la Sûreté générale au ministère de l'Intérieur n'a pas de secrets pour elle ¹³.

XXII

Les fonctions de la police Juive.

Les fonctions de la police juive sont diverses.

Comme service d'informations, elle est l'exactitude même. Ce que vaut, ce que peut un homme, ses aptitudes, son caractère, son ambition, son moral, corruptible ou incorruptible, les sympathies ou les inimitiés qu'il rencontre, son tempérament, ses forces physiques, elle le sait, elle le mesure avec une précision inouïe. D'avance elle se documente, elle se munit de renseignements qu'elle utilisera plus tard,

¹³ Des Juifs, notamment Isaïe Levaillant, ont été directeurs de la Sûreté générale.

de lettres et papiers qui lui serviront, s'il y a lieu, de moyens de chantage. Tout homme de quelque importance ou de quelque énergie d'esprit ne doit pas oublier qu'au point de vue juif, il est classé ; la police juive sait dans quelle mesure il peut être utile ou dangereux et par quels artifices, s'il est besoin, on pourra le perdre ou lui nuire. A la première occasion elle est prête, instantanément, à agir. Elle ressemble à un joueur d'échecs qui lirait dans le cerveau de son adversaire et, à chacun de ses mouvements, paralyserait la manœuvre qu'il a combinée.

XXIII

Pièges de la police Juive.

Comme organisatrice de pièges, la police juive est incomparable. Si vous croyez à l'amitié, elle a pour vous, à sa disposition, de faux amis qui vous témoigneront une haute estime, une affection profonde, obtiendront vos confidences et vous perdront très proprement en feignant de ne parler de vous qu'avec admiration. Si vous êtes voluptueux, gare à vous ; la police juive vous enverra, sous un prétexte quelconque, une femme vicieuse et tapageuse ; une galanterie deviendra un scandale retentissant.

Ah ! le scandale, c'est bien là l'être même du Juif, le résultat combiné de son génie ténébreux et de son infâme méchanceté ! Ce qu'il a machiné dans l'ombre, il le fait éclater au grand jour avec un bruit infernal. Quel chœur, quel orchestre, quels instruments, quels cuivres, quelles crécelles, que les voix du sabbat quand elles se déchaînent en une symphonie bruyante de calomnie et d'outrage !

Si vous êtes homme politique un peu ignorant, un peu crédule, qu'on puisse mystifier avec de prétendues révélations ou de faux documents, défiez-vous de votre imagination et ne vous laissez pas entraîner par l'emballement de vos amis. Vous pourriez vous mettre devant l'opinion dans une posture ridicule. D'interminables éclats de rires vous fouetteraient le visage, et vous serez obligé de disparaître de la scène pour vous réfugier dans un coin... En face du Juif qui vous guette, vous ne saurez être trop prudent, trop circonspect.

Si vous êtes homme politique à court d'argent, que ne fera pas de vous la police juive ? Elle vous enverra des usuriers, d'abord très coulants et bientôt menaçants. Vous tomberez fatalement sous la domination du banquier juif qui vous tirera d'embarras...

Comme formatrice de l'opinion, la police juive fait également merveille. Faut-il pousser rapidement un homme à la célébrité ? Les financiers Israélites, pour prendre un exemple, ont-ils besoin de donner à l'avocat chargé de plaider leurs affaires d'escroquerie l'autorité d'une grande réputation ? Le mot d'ordre est donné ; les réclameurs (toutes les professions, tous les milieux sont infestés de gens affiliés à la police juive), fonctionnent avec un lyrisme impétueux. Ces réclameurs sont extraordinaires ; on les a stylés à parler de l'élu des Juifs comme ils parleraient du soleil ; ils sont ravis, charmés, ivres de lumière ; ce qu'ils voient, ce qu'ils entendent est admirable, incomparable. Et leur enthousiasme durera ; à chaque

occasion, nouvel élan, nouveau transport de boursier qui chauffe à grand feu une valeur favorite. Comment l'opinion résisterait-elle à une action si puissamment machinée ! Drumont, qui a exprimé avec tant d'esprit tant de vérités profondes, a eu bien raison de dire que, dans la société actuelle, tout est truqué ; il n'y a pas, en tous cas, d'outil de truquage, de faux poinçon comparables à la claque juive. Faut-il au contraire, repousser un homme ?

Les familiers de la police juive ignoreront ou disqualifieront celui qui leur est signalé et cela avec un accent précis, dogmatique, méprisant ; ils créeront ainsi autour de lui une atmosphère de glace. Au besoin ils lui imputeront toute espèce de défauts et de vices ; sur leurs lèvres, il sera tantôt une crapule, tantôt un imbécile, tantôt un fou.

La police juive aura bien soin de leur indiquer, avec les détails nécessaires, les calomnies qu'ils doivent répandre, et de distribuer entre eux les rôles, pour mieux organiser autour de l'homme maudit la répulsion et le vide, en variant la cuisine empoisonnée.

XXIV

Rôle de la police juive dans la corruption parlementaire.

La corruption parlementaire n'étonne que parce qu'on n'en connaît pas le mécanisme. De là, entre les effets qu'on aperçoit et les causes qui les expliquent, une solution de continuité qui égare l'esprit.

Comment les corrupteurs ont-ils trouvé si facilement le chemin des cœurs ?

Ils avaient une police admirablement organisée. Arton lui-même a raconté qu'après avoir corrompu les parlementaires, il les avait surveillés pour savoir très exactement emploi qu'ils feraient des deniers de la corruption. S'il les a surveillés après les avoir corrompus, on peut être sûr qu'il les a bien plus subtilement espionnés avant de les corrompre.

Chaque député ou sénateur a été étudié avec la perfection policière. Au besoin, quelques petites trames insidieuses comme celles dont il est question un peu plus haut (souscription des billets à un usurier, envoi d'une femme galante à un impressionnable, excitation à la dépense de la femme légitime par une couturière qui lui fait un crédit illimité, etc.) ont été adroitement nouées contre lui. On s'est arrangé, s'il le fallait, de manière à saisir son indemnité.

Cette indemnité, on le sait, est saisissable. Telle est, en politique, l'imprévoyance française que personne ne semble se préoccuper du danger que fait courir à la probité des parlementaires la saisissabilité de leur indemnité. La Constitution aurait-elle été faite par des tripoteurs qui voulaient avoir le Parlement à leur disposition ?

Rien ne démoralise plus un homme que les embarras secrets dans une situation élevée. Gare au magistrat endetté et surtout au magistrat besogneux à qui la Caisse juive alloue une mensualité ! Gare au député dont l'indemnité est saisie !

Ce député a dû, à un certain moment, chercher anxieusement de l'argent. L'argent s'est aimablement offert. « *Mon cher député, je m'intéresse au Canal du Panama, c'est une entreprise nationale ; je compte sur votre voix.* » Moitié bassesse, moitié reconnaissance, le député a promis son vote. Si ce vote a coûté cher à la France, il n'a pas, en règle générale, coûté cher au corrupteur. Celui-ci, qui connaissait son monde, a procédé avec économie sans dépenser plus que le nécessaire ¹⁴ ; je soupçonne que maint parlementaire a trafiqué inconsciemment de son mandat pour un simple millier de francs.

XXV

La composition inférieure du Parlement est due, en grande partie, à l'action de la police juive.

Pourquoi le Parlement est-il si étrangement composé ? Pourquoi la France a-t-elle pour représentants, le plus souvent, des hommes soit médiocres, soit indignes ?

Parce que tous ceux qui, par l'énergie de leur esprit et l'élévation de leur caractère, étaient capables de la représenter dans la vie publique avec force et grandeur et de donner à son Gouvernement, s'ils en eussent tenu les rênes, une direction indépendante de l'influence juive, ont été impitoyablement catalogués, pourchassés, annihilés. Partout où la police hébraïque a aperçu de hautes aptitudes politiques, où elle a flairé une nature grandement ambitieuse, elle a organisé ses batteries et ses pièges. Il est si facile de perdre un homme !

Quelques-uns des lecteurs de ce livre repasseront peut-être leurs souvenirs. Maint fait de leur vie qui leur est resté énigmatique s'éclairera d'un nouveau jour. Dans des hostilités mystérieuses et savamment tortueuses qu'ils ont rencontrées, dans l'acharnement inexplicable de tel personnage, fonctionnaire ou magistrat, à les perdre, à les humilier, à les jeter hors de leur sphère normale de développement, ils reconnaîtront l'argent juif qui a fait souterrainement son office.

On peut et doit généraliser : Est-il étonnant que les Israélites passent pour des êtres si remarquables ? Dans toutes les sphères, ils ont eu pour principe d'écarter habilement et au besoin de détruire par des artifices secrets ceux qui les auraient empêchés d'arriver au premier plan, d'être les maîtres et de figurer comme hommes d'une éclatante et incomparable supériorité. La calomnie et les embûches ont encore plus fait pour la gloire d'Israël que ses talents véritables. Avec une stratégie toute mercantile, il s'est attaché à supprimer *per fas et nefas* la concurrence dès qu'elle était de nature à gêner ses ambitions ou ses opérations.

¹⁴ Arton a économisé sept à huit cent mille francs sur les fonds de la corruption.

XXVI

La Police juive compromet la sécurité de la France.

Je suppose un grand Financier, moitié français, moitié anglais, mais surtout anglais, car l'Angleterre est en hausse et la France en baisse.

Je suppose qu'il ait à ses ordres une organisation policière et des ramifications à la Préfecture de police, dont il peut, quand il le veut, consulter les fiches.

Je suppose enfin que le Gouvernement anglais, qui a ce Financier pour ami, ait besoin de renseignements précis sur les choses de la France, sur les hommes au pouvoir, sur les députés influents, sur les diplomates, sur l'opinion, la presse, etc. Eh bien ! je me figure qu'il lui suffirait de faire téléphoner au Financier en question par sa maison de la Cité de Londres. En quelques heures, il aurait les renseignements les plus complets, comme la police juive sait se les procurer.

Voilà la situation de la France actuelle, L'Angleterre (et de même l'Allemagne et l'Italie) sait avec une précision effrayante tout ce qui s'y passe. Elle peut y surveiller aussi bien que dans l'Inde ou en Egypte, tous ceux qu'elle soupçonne d'être ses ennemis.

XXVII

Mesures à prendre contre la police juive.

Ces mesures sont bien simples : Tout élément israélite doit être, jusqu'au dernier atome, éliminé de la police française ;

Toute formation d'une police pour le compte des Financiers israélites ou des judaïsants doit être assimilée au crime de haute trahison ;

Toute communication à la Finance juive, par des voies directes ou indirectes, des fiches de la Préfecture de police, doit être punie de peines ultra-sévères ;

Enfin une police spéciale doit être organisée pour surveiller les haute et basse Juiveries, depuis la marchande à la toilette jusqu'aux rois de la Finance.

XXVIII

L'Armée antisémite et l'Armée d'Israël.

Israël — c'est une conception fondamentale à laquelle on peut revenir sans craindre de l'épuiser — forme une armée, la mieux organisée et la plus active qui existe.

On y possède une abominable expérience de la destruction, on y est exercé à tous les stratagèmes de la perfidie, on sait manœuvrer en tous sens, attaquer par derrière, piller, exterminer. Jamais la rapacité, la fausseté, la cruauté n'ont été totalisées dans un ensemble aussi homogène ; jamais les volontés d'une masse d'hommes, enflammés par la convoitise et la haine, n'ont été plus savamment concentrées dans une même direction ¹⁵.

Cette armée d'Israël est étonnante. Elle semble marcher dans un éther vibrant, dans une sorte d'électricité infernale qui établit entre tous les cerveaux, à toute distance, des communications instantanées. Les mouvements les plus compliqués s'y exécutent avec une rapidité foudroyante. Informations subtiles à transmettre, espionnage ténébreux à ourdir, calomnies noires à répandre, scélératesses à combiner, simulations, fourberies, surprises insidieuses, trahisons infâmes, chantages, charlatanismes, toutes les industries du Mal, toutes les perversités y sont arrivées à un degré d'improvisation géniale, de perfection suprême, à une intensité inouïe de fonctionnement, et surtout à une promptitude de coordination qui fait de l'activité de chacun celle de tous, de l'œil et de l'oreille de chacun l'œil et l'oreille de toute l'armée, de la langue de chaque juif, financier, remisier, docteur, politicien, brocanteur, proxénète, celle de la collectivité même.

La surexcitation cérébrale qui y règne unit les cerveaux dans une inspiration commune et continue : la tromperie a des ailes, les œuvres de dévastation se succèdent, on se venge de ses moindres défaites par des exécutions impitoyables ; on détruit d'avance, dans leur première jeunesse, ceux dans lesquels on redoute des ennemis futurs.

L'analyse complète des ressorts, des forces internes de l'armée d'Israël, de ses ruses, de ses stratégies, dépasse la capacité de l'esprit humain. On peut commencer cette étude, la pousser très loin ; on ne peut jamais l'achever. Si immense que soit ce que l'on sait, ce que l'on ignore l'est encore davantage.

¹⁵ Voir Politique Israélite, ch. II.

XXIX

Il faut organiser l'armée antisémite.

Voilà donc, immédiatement, un problème posé. A cette armée d'Israël, si redoutable, il faut en opposer une encore plus puissamment organisée, possédant, avec une abondance infinie, les aptitudes et les énergies de la guerre, les impétuosités ardentes et les calculs savants, dressée aux formations rapides du combat et aux efforts prolongés, joignant à une prévoyance profonde une soudaineté et une simultanéité d'action terribles et où surtout une méthode sévère, une éducation spéciale fasse converger, sans déperdition, toutes les forces individuelles vers un même but : abattre la puissance juive.

Je m'empresse de le dire, quiconque se propose d'entrer dans l'Armée Antisémite doit réfléchir aux engagements qu'il va contracter. Il ne s'agit pas de s'enrôler dans une troupe de francs-tireurs et de guerroyer par amusement, en faisant de temps à autre acte de bravoure. L'ennemi n'est pas de ceux avec lesquels on puisse jouer et qu'il suffise de harceler à droite et à gauche. Il forme une masse beaucoup trop compacte. Ce n'est pas avec des flèches qu'on le démolira ; c'est en l'enveloppant et en faisant pleuvoir sur lui un ouragan de feu et de fer.

Je parle ici, cela va de soi, un langage symbolique ; je veux dire que les forces intellectuelles qui renverseront la domination juive doivent briser, traverser de part en part, anéantir comme une formidable artillerie. Chaque explosion doit faire sauter quelque bloc de la citadelle satanique. Bien entendu, il ne doit y avoir ni massacre, ni pillage. Le Juif redeviendra, en France, un objet d'exécration, mais il sera protégé avec soin contre toute violence matérielle.

Non seulement l'ennemi est redoutable. Mais la sublimité du but à atteindre ne permet pas de le poursuivre à titre de passe-temps. Il s'agit, en effet, d'une chose grande entre toutes : la délivrance de la France. Or, pour terrasser la domination juive, il faut que la France se régénère, se transforme, qu'elle fasse sortir de ses entrailles un être nouveau, resplendissant de vie et de lumière.

De même tout Antisémite est tenu d'opérer sur lui-même une métamorphose et d'imprimer à ses facultés un essor énergétique. Son intelligence doit devenir plus pénétrante, sa volonté doit acquérir l'habitude des tensions extrêmes, et son caractère, la trempe d'un acier inusable. Rompre avec l'ignorance, la mollesse, la paresse, les goûts frivoles, la répugnance pour les conceptions fortes, se discipliner à l'application intense et à l'action continue, c'est là le premier devoir de l'Antisémite. Qu'on le sache bien ! un Antisémitisme superficiel, voué aux lieux communs et aux moqueries enfantines, ne fera jamais rien d'utile. Israël ne le redoute pas ; au besoin, il le subventionnerait.

XXX

Les Spécialistes antisémites.

L'armée Antisémita a besoin d'un cadre extraordinairement solide. Je me borne ici à indiquer un ou deux des éléments qui doivent entrer dans sa composition et dont la création immédiate est la plus nécessaire. Une fois constitués, ces éléments feront surgir les autres ; l'œuvre se développera en vertu d'une impulsion organique.

Le premier, le plus essentiel peut-être, c'est le spécialiste antisémite, l'homme qui se consacre à l'étude du Juif, qui le scrute dans sa cérébralité, ses instincts, sa vie historique, son organisation internationale, ses méthodes d'invasion, qui se façonne à lire dans son âme obscure et à suivre les mouvements de son esprit subtil. Cette étude est extrêmement difficile. N'oublions pas que le Juif se considère comme inobservable, impénétrable, qu'il est du moins persuadé que les profondeurs de son être échappent à toute sagacité humaine, qu'il saura, si un œil perçant vient à y plonger, s'ouvrir de nouveaux espaces de ruse, de nouveaux horizons de tromperie et que, dans ce duel entre la raison aryenne et lui, il aura finalement et toujours des succès.

Il est aussi orgueilleux que faux, sa confiance en lui-même, dans l'avenir de sa race, est le plus absolu des délires. Foudroyé, réduit à l'humilité, il se prépare à la conquête ; il lègue à ses descendants son ambition et sa vengeance.

Le spécialiste Antisémita ne doit jamais perdre de vue les complications infinies et les abîmes du problème. Non seulement il lui faut une énorme application, mais il faut qu'il se crée, en quelque sorte, de nouveaux outils dans le cerveau. Je ne voudrais pas accabler de trop de conseils ceux qui entrent dans cette noble carrière ; ce serait gêner leur indépendance d'action et leur inspiration personnelle.

Je vais cependant esquisser quelques règles générales pour leur épargner à l'occasion des tâtonnements ou des erreurs qui ralentiraient leurs travaux.

XXXI

Conseils aux spécialistes.

Il est un groupe de conceptions primordiales que tout spécialiste doit posséder profondément gravées dans son esprit, et bien lumineuses, bien vivantes. Si ces conceptions n'y étaient qu'à l'état d'idées fugitives, d'aperçus flottants, leurs études manqueraient d'une infrastructure indispensable et ne se relieraient pas aux travaux de leurs coopérateurs, connus ou inconnus, par l'unité des premiers fondements.

En voici les plus essentielles. Elles concernent :

1° La mentalité des Israélites, leur mécanisme cérébral, si différent de l'organisme intellectuel aryen et où l'impulsion vive, rusée, audacieuse, remplace la pensée et l'enchaînement philosophique.

2° Leur structure morale, leurs passions, leurs instincts, leur orgueil, leur cupidité ardente, leur haine névropathique des autres hommes, si bien caractérisée par Tacite : *Adversus alios homines hostile odium*, contre les autres hommes, haine et hostilité.

3° La dépendance où chaque Juif est relativement aux autres Juifs, c'est-à-dire leur état permanent de suggestion et de télépathie,

4° Leur science profonde du mal, leur technique perfectionnée de la tromperie et leur organisation policière.

5° Leur vie historique comme société immuablement distincte de celles où ils vivent, et leur constitution pour cette existence spéciale, pour l'invasion parasitaire et l'exploitation universelle.

6° Leur internationalisme et les communications actives et incessantes qui relient les unes aux autres les communautés israélites de tous les pays.

7° Leur religion, la concentration dans la Divinité qu'ils adorent, de leur système passionnel et visionnel, en même temps que de leurs procédés, ruses, habiletés traîtresses et combinaisons destructives.

Une fois ces conceptions solidement acquises et fortement méditées, le spécialiste peut pousser en tous sens ses observations et ses recherches. Tout ce qu'il verra et découvrira viendra se ranger dans un cadre lumineux et chaque acquisition de son esprit aura la fécondité que donnent aux connaissances humaines la méthode et l'organisation.

Je ne dédaigne pas, bien entendu, les études qui ne reposeraient pas sur cette large base. Un voyageur de commerce qui aurait, par exemple, observé les pratiques des Juifs dans les campagnes, pourrait avoir acquis une expérience précieuse, et il serait utile de se l'approprier. Je veux dire seulement que l'homme voué aux labeurs de l'Antisémitisme doit créer en lui-même un ensemble intellectuel, plein de cohésion et de clarté, imposant et agissant, comme tout ce qui réunit à la profondeur des bases, la diversité des applications et la multitude des développements.

XXXII

Etude du Crime juif.

Le spécialiste ne doit négliger aucune occasion et, à chaque contact avec les Israélites, s'exercer à les sonder, les examiner avec la même sagacité qu'un médecin aliéniste étudierait un fou mystérieux, analyser dans leur voix les inflexions trompeuses et empaumeuses, se familiariser avec leur mécanisme impulsif, leurs brillantes secousses cérébrales qui ont sur tous les gens une action troublante et détraquante.

Il ne doit laisser passer aucun de leurs crimes sans le scruter, sans reconstruire, anneau par anneau, la chaîne de perfidie raffinée et de ténébreuse audace. Il y a d'ailleurs de ces crimes qui sont incroyablement révélateurs et qui permettent de lire dans les profondeurs de l'âme Israélite. Qu'on prenne comme spécimen la scandaleuse affaire qui se déroula il y a une quinzaine d'années (février 1882) devant la cour d'assises de Bordeaux. Quel type de crime juif ! Ce pharmacien Henriquez, cette entremetteuse Bar Dubora, ce sont bien là des scélérats Israélites, spéculant sur les vices et les curiosités immondes. Ces enfants, qu'ils détournent et qu'ils livrent à des pratiques innommables, ce sont des enfants chrétiens. On ne les a pas saignés ; mais on fera pis.

Et quels procédés savamment tortueux pour arriver à leurs fins ; la servante hystérique (la fille Laborde), qu'Henriquez a magnétisée et qui exécute aveuglément ses ordres, le narcotique administré aux père et mère, chaque fois que les enfants sont conduits aux séances infâmes ! Quel calcul des conditions d'impunité ! Ils ont eu soin, ces monstres, de choisir les enfants d'une famille riche, dans l'espoir que, si leur crime venait à être découvert, les parents, par honneur, dans l'intérêt de leurs enfants souillés, ne les dénonceraient pas, qu'ils supplieraient même la justice de ne pas poursuivre, pour ne pas voir étaler leur honte au grand jour.

Ils ont aussi su associer à ces turpitudes des hommes de situation élevée, dilettantes de vice, spectateurs dépravés, dignes de la chemise de soufre. C'est partout du reste le système des proxénètes Israélites de se créer une haute clientèle ; ils s'assurent par là des protecteurs puissants, de sorte que la justice recule, dans la crainte de compromettre, directement ou indirectement, des personnages éminents. On sait comment l'affaire de la célèbre Mme Leroy, juive de son nom (Mme Eppinger), de la rue Duphot, est tombée dans l'eau ; M. Andrieux l'a raconté tout au long.

A une autre époque, la population de Bordeaux se serait soulevée, et je n'ose dire ce qui serait infailliblement arrivé. En 1882, dans la France enjuivée, pas une voix, pas une plume n'ont même signalé le caractère si profondément juif de ces infamies sans nom.

Les journalistes de la presse judiciaire qui suivaient les débats en furent suffoqués d'horreur ; le président Morand, qui les dirigeait, en tomba malade. Mais le mot de « juif » ne fut pas prononcé par

personne, et la France entière ignore que c'était là une affaire essentiellement Israélite, comme en avait vu le Moyen-âge.

Ces monstrueuses pratiques n'expliquent que trop bien pourquoi les édits relatifs aux Juifs se servent expressément du mot crimes pour caractériser leurs attentats et leurs méfaits ¹⁶.

XXXIII

L'orateur. — L'homme d'État. Le Comité.

Après la pensée, la parole, son enveloppe et son véhicule. C'est par leur génie de persuasion que les grands Antisémites du Moyen-âge ont accompli des miracles. Aux Antisémites modernes à suivre leurs traces et à faire marcher de front l'éloquence et les hautes méditations. Qu'ils entrent hardiment dans la carrière ! Qu'ils apprennent à s'emparer des esprits et à électriser les foules !

L'homme d'État antisémite viendra à son tour. Celui-là sera exactement le contraire des personnages qui, depuis vingt ans, occupent la scène. Je souhaite qu'il ait l'étoffe d'un Richelieu, une lucidité immense, une volonté de fer, une idée sublime de la France, une horreur profonde de la domination étrangère sous toutes les formes et sous tous les masques.

Quant au Comité antisémite, J'en dirai ce que M. Zadoc-Kahn a dit de la Synagogue : « *C'est la Synagogue, mes frères, qui a, en quelque sorte, élaboré, fondé, créé le Judaïsme* ¹⁷. » De même le Comité élaborera l'Antisémitisme, l'organisera en force collective, fera de l'âme et de la pensée de chaque Antisémite l'âme et la pensée de tous. C'est dans la chaleur brûlante de ces réunions, bénies du Ciel, que les demi-convaincus, les indécis, les irrésolus, les indolents subiront cette métamorphose dont la France a besoin, mais vers laquelle elle marche à grands pas.

Le jour est-il loin où l'Armée antisémite aura l'organisation de celle d'Israël, où elle sera aussi forte, aussi bien commandée ?

Je ne crois pas me faire illusion. De toutes parts, je la vois se former. Intelligence, courage, discipline, direction, passion, foi, enthousiasme, connaissance parfaite de son ennemi, elle aura tout ce qui rend une armée inébranlable et lui assure la victoire.

¹⁶ L'édit du 17 septembre 1394, qui a ordonné l'expulsion définitive des Juifs de toute la France, porte :

Nous avons été de longtemps et par plusieurs fois informé par personnes dignes de foi, et aussi par nos Procureurs et Officiers, de plusieurs grandes plaintes et clameurs qui leur venaient chacun pour excès et délit que les dits Juifs faisaient et font chacun jour sur les Chrétiens ; et pour ce nos dits Procureurs et Officiers aient faites plusieurs informations par lesquelles il appert manifestement iceux Juifs et Juives avoir commis et perpétré plusieurs crimes, excès et délits et en maintes manières avoir délinqué... Nous avons délibéré, voulu, conclu et déterminé... que dorénavant nuls Juifs ou Juives ne habitent, demeurent ou conversent en notre dit Royaume ni en aucune partie d'icelluy.

(Ordonnances des Rois de France de la Troisième race, tome VII, pages 675 et 676).

¹⁷ Sermons et Allocutions, 1^{ère} série, p. 159.

XXXIV

Fondation à Paris d'un Institut antisémite.

La France est appelée à devenir le centre de l'Antisémitisme universel, à la fois centre intellectuel et centre d'action. L'action, fille de la pensée, sera d'autant plus forte qu'elle aura derrière elle un capital accumula de connaissances et d'idées, et que ces connaissances, ces idées s'enchaîneront dans un ensemble plus harmonieux et plus grandiose.

J'ajoute que le Sémitisme a de nombreuses sociétés d'études qui se consacrent assidûment à sa glorification. A Paris même, il existe une société d'études juives. L'Antisémitisme ne doit pas rester inférieur à son adversaire dans la voie scientifique. Ce n'est pas au fanatisme ignorant qu'il fait appel, mais avant tout à la science et à la vérité, sous leurs aspects les plus incorruptibles : l'observation, l'expérience, l'examen approfondi des faits, la comparaison des documents, la critique philosophique, la détermination, par des inductions sévères, des lois générales qui régissent les phénomènes sociaux.

Théologie, linguistique, histoire, statistique, pathologie mentale, politique, art, l'Antisémitisme remue tous les mondes du savoir et de la pensée, soulève les problèmes les plus vastes, ceux qui touchent à la formation des sociétés et à la genèse des religions, dont les siècles nous séparent, en même temps qu'il oblige à démêler, dans les événements modernes, politiques, sociaux et économiques l'influence dissolvante et tyrannissante qu'il combat sans relâche, jusqu'à ce qu'il l'ait anéantie.

Cette question sera traitée plus amplement dans mon prochain volume.

XXXV

Premières mesures à prendre contre la prépondérance Juive.

Les Antisémites sont encore loin d'avoir mûri leurs conceptions. Ils ont le sens du mal dévorant qui ronge la France ; ils comprennent la nécessité de l'étudier à fond. Mais leurs idées pratiques restent en retard. Elles cherchent, elles tâtonnent, tantôt timides tantôt voulant trop embrasser et se faisant écarter, à l'examen, comme irréalisables,

A mon sens, sans faire à l'opinion la moindre violence, dès maintenant des mesures extrêmement utiles peuvent être prises. Non seulement elles seront acceptées, mais elles conduiront d'elles-mêmes, sans effort, à d'autres mesures plus radicales dont elles feront apparaître la nécessité. Il est d'ailleurs des choses, surtout dans la politique, que l'on ne fait que progressivement, par une suite d'approximations. L'essentiel, c'est que, comme dans les mathématiques, les résultats, en s'accumulant donnent la solution complète. De plus, très certainement, l'attitude des Juifs, en présence des premières réformes destinées à contenir leurs envahissements, leurs fureurs et leurs menaces auront bientôt creusé entre eux et la

nation française, un abîme infranchissable, L'idée antisémite marchera ainsi à sa réalisation, d'une manière sûre et efficace par une gradation incessante et sans secousses inutiles,

XXXVI

Il faut enlever aux Juifs la haute administration des Chemins de fer.

PREMIÈRE MESURE

Maïs quelles sont ces mesures, ces premiers points d'attaque ? A mon sens, ce qui, pour ce moment, s'impose avec le plus d'urgence, c'est d'enlever aux Juifs la haute administration des chemins de fer.

De quel droit, je le demande, y sont-ils les maîtres ?

Parce qu'ils y ont des intérêts considérables ? Mais c'est un mal, un grand mal que les Juifs aient dans les chemins de fer français des intérêts énormes. Les conventions de 1883 nous l'ont cruellement appris. Dieu sait de quel poids elles pèsent sur le budget. Bien loin d'être un titre à les administrer, la circonstance que les grands ou gros Juifs sont les plus forts actionnaires et obligataires des voies ferrées françaises commande de leur en ôter complètement l'administration.

Est-ce parce qu'ils seraient doués d'une capacité administrative supérieure, incomparable ? La France est-elle donc tombée à ce point que, sans les Juifs, elle ne puisse plus ni faire circuler les trains sur les lignes de fer, ni compléter les réseaux, ni organiser les caisses de retraite des employés ?

Je crois, au contraire, moi, que les vices de l'administration des chemins de fer français tiennent surtout à la prépondérance des Juifs dans la haute direction, et que le jour où cette influence sera éliminée, le service s'améliorera, la sécurité deviendra plus grande, les accidents moins nombreux, le personnel sera moins surmené et les responsabilités surtout mieux réparties.

Est-ce parce que les chemins de fer faisant partie intégrante de l'outillage militaire, il convient que les Juifs aient la haute main sur cet outillage ? Ce serait un comble. Loin de là, c'est parce que les chemins de fer constituent un élément essentiel de la défense nationale et qu'en cas de guerre la victoire ou la défaite dépendent en grande partie de ce qu'ils seront, lignes, personnel, matériel, services, qu'il faut les retirer des mains des grands Juifs et de leurs créatures.

Je n'ai pas besoin, pour justifier cette proposition, de faire appel à aucune idée extrême, d'évoquer de noirs soupçons, de faire surgir, derrière chaque Juif, le spectre du traître des îles du Salut, attendant un libérateur ou un vengeur. Non, je veux croire que ces grands Internationaux dont les caisses regorgent de valeurs étrangères, qui manient l'anglais et l'allemand aussi bien, parfois même mieux que le français, qui au fort de la *season* vont à Londres parader dans les luxueux défilés de Hyde-Park, qui,

entre eux, parlent de la France comme d'une hôtellerie où l'on festoie et de son gouvernement comme d'un corps de ballet dont on entretiendrait les premiers sujets, je veux croire, dis-je, qu'ils l'aiment d'un amour ardent, plus passionnément que ne l'aimaient Jeanne d'Arc et Richelieu.

Mais je crois, en même temps, qu'il serait préférable de leur enlever la haute administration des chemins de fer. Leur situation, leurs relations, la composition de leurs fortunes mondiales, l'internationalisme juif dont ils sont les sommités et qui de tous les points de la Terre a les yeux fixés sur eux, les disqualifient et créent contre eux une insurmontable présomption d'incapacité.

Encore une fois, je ne leur impute ni duplicité coupable, ni projets lointains de trahison. Je suis persuadé qu'en aucun cas, ils ne se feraient les auxiliaires de l'Allemagne, ni les agents secrets de l'Angleterre. Mais il me semble qu'on ne peut prudemment leur laisser exercer des fonctions qui touchent de si près aux intérêts suprêmes de la défense, c'est-à-dire, à l'existence nationale même.

L'élimination du haut personnel juif du Ministère des Travaux publics s'impose également par la raison qu'il est trop directement sous la dépendance des grands capitalistes et qu'il ne peut pas défendre contre eux les intérêts de l'État avec l'énergie nécessaire. Ici, je ne demande pas un changement immédiat, une substitution expéditive d'hommes nouveaux, profondément français, à ceux qui, sous l'aile juive, se sont établis dans les postes élevés de ce Ministère, mais une élimination méthodique, froidement persévérante.

Au Sémitisme si calculateur, si tenace pour envahir, il faut opposer la ténacité d'une élimination graduelle. C'est, du reste, le système qui doit lui être appliqué dans toutes les sphères ; la réaction contre ses envahissements doit souvent procéder moins comme un vomitif que comme un corrosif, qui va lentement brûler un virus infectieux dans les dernières cellules de l'organisme. Cette méthode nous est suggérée par le Sémitisme même. Tout ce qu'il attaque, homme, maison de commerce, nation, ressemble à une vigne phylloxérée ; n'est-ce pas justice de retourner contre le parasite les procédés de sa stratégie destructive ?

XXXVII

Dissolution de l'Alliance Israélite Universelle.

DEUXIÈME MESURE

Je passe à une deuxième mesure. — Celle-ci est d'une importance majeure pour le renom de la France. Je m'exprime là bien faiblement ; il faudrait dire : pour faire cesser une situation déshonorante. Le lecteur a compris que j'allais parler de la dissolution de l'Alliance Israélite Universelle ¹⁸.

¹⁸ Voir dans la France Juive l'exposé magistral qu'a fait Drumont de l'origine et de la formation de l'Alliance Israélite Universelle.

Cette Alliance a, dans le monde, la réputation d'être la souveraine de la France. Elle est effectivement toute puissante au Ministère des Affaires Étrangères, et partout où il y a des Juifs, nos Légations, nos Consulats sont plus ou moins devenus ses agences. La domination israélite sur la France s'affirme ainsi par l'existence à Paris même du centre de l'Universalité juive ¹⁹, au service de laquelle le Gouvernement français met ce qui lui reste de prestige et de force. Il en résulte pour la France un discrédit incalculable.

Si l'on demande aujourd'hui à un Persan, à un Indou, à un Arabe ce qu'il pense de la France, il répond invariablement avec le sourire énigmatique des Orientaux : « *La France est gouvernée par les Juifs !* » Or, cette idée : Etre gouverné par les Juifs, entraîne avec elle un mépris indescriptible. Etre juif, ce n'est encore rien, mais avoir le Juif pour maître, c'est l'infini de l'abjection, la synthèse de la dégringolade.

Dissoudre l'Alliance Israélite Universelle est donc, pour les pouvoirs publics, un devoir d'une urgence capitale. Pourquoi dans la séance du 27 Mai 1895 n'en a-t-il pas été question? Est-ce manque de renseignements ou ignorance de la situation extérieure? Faut-il voir dans cet oubli un effet de cette maladie intellectuelle qui rend invisibles aux Français les choses qu'ils ont le plus besoin de connaître? Peut-être aussi, les orateurs antisémites, MM. Denis et d'Hugues, ont-ils craint, s'ils portaient la main sur l'Alliance, de soulever une tempête. Je crois, en ce cas, qu'ils ont été trop prudents et qu'une heureuse hardiesse de leur part aurait trouvé de l'écho dans le pays et montré aux esprits, qui ont soif de directions précises, une citadelle à emporter, bien autrement despotique et menaçante, que la vieille forteresse prise d'assaut le 14 juillet 1789 ²⁰.

Comment le Parlement français doit-il procéder pour dissoudre l'Alliance Israélite Universelle ? Je vais étonner le lecteur par ma modération. Il est évident que la question de la dissolution de cette Alliance se posera catégoriquement, à brève échéance, devant le Parlement. Eh bien ! je ne lui demanderai pas, quelle que soit ma conviction sur le rôle de cette association, de statuer précipitamment. Une lenteur calculée me paraît préférable pour élaborer les mesures qui seront certainement prises et leur imprimer plus d'autorité. Si j'osais formuler un conseil, je recommanderais à leurs initiateurs de demander la nomination d'une Commission d'enquête dont les pouvoirs seraient définis par une loi.

Cette Commission aurait le droit de se faire représenter toutes les archives de l'Alliance. Les livres ou documents qui auraient été transportés à Londres ou ailleurs devront être réintégrés sans délai, sous des peines sévères contre ceux qui auraient opéré le détournement, en prévision de l'enquête. La Commission aurait de même le droit de se faire représenter celles des archives du Ministère des Affaires Étrangères qui intéressent les agissements de l'Alliance. De plus, toutes personnes, agents diplomatiques, fonctionnaires, employés, particuliers, que la Commission jugerait utile d'entendre, seraient tenus de comparaître devant elle et d'y déposer sous la foi du serment, sans pouvoir se

¹⁹ « *L'Alliance Israélite, mes frères, elle a dit et redit, n'est pas une association de bienfaisance pure ; elle est une force puissamment organisée... l'Alliance est la grande création juive des temps modernes.* » (Zadoc-Kahn, Sermons et Allocutions, 2^e série, pages 229 et 237.)

²⁰ « *L'Alliance Israélite Universelle, cette institution qui dénombre, organise, amalgame tous les Juifs du monde, ajoutant cette force de cimentage à la redoutable puissance de l'argent.* » (Edmond Picard, Synthèse de l'Antisémitisme, page 228).

retrancher derrière le secret professionnel ou fonctionnel. Elle pourrait même charger des sous-commissions, en leur adjoignant au besoin des hommes spéciaux de son choix, de se transporter dans divers pays pour y étudier sur place quelques-unes des affaires les plus scabreuses ou les plus honteuses dans lesquelles notre diplomatie, sous la pression de l'Alliance, a été engagée. Le rôle de l'Alliance dans la naturalisation des Juifs étrangers et dans la recolonisation de la Palestine serait tout particulièrement étudié ²¹.

Ce serait, en un mot, soit comme étendue de pouvoirs, soit comme cadre d'études, le type le plus achevé d'une Commission d'enquête parlementaire. Cette marche consciencieuse permettra aux Juifs, si l'Alliance est injustement accusée, de démontrer qu'elle n'a jamais compromis notre diplomatie, ni attiré à la France la déconsidération et le mépris. L'enquête sera conduite avec une rigoureuse impartialité, sans préjuger le résultat final. Comment s'insurgeraient-ils ? Je n'en doute pas, au lieu de s'abandonner à la rage, ils s'arrangeront de manière à ce que l'enquête laisse dans l'ombre la plus grande partie de la vérité. Ils spéculeront sur la paresse d'esprit ou la crédulité des commissaires enquêteurs, mettront à leurs trousses leurs agences de renseignements, offriront aux cupides de l'argent, enverront aux voluptueux de belles femmes. Ah ! qu'il est difficile de lutter contre les Sémites ! Quels reptiles ! Quels singes ! Quels démons !

XXXVIII

Conséquences des premières résolutions qui seront prises contre l'Alliance Israélite Universelle.

Mais j'ose affirmer une chose, c'est que la simple nomination, par la Chambre des Députés, de cette Commission d'enquête aura dans l'univers un retentissement colossal.

Quoi ! dira-t-on, cette France subjuguée par les Juifs, qui en avaient fait le centre de leur domination, s'est réveillée ! Son cerveau, paralysé ou hypnotisé, est redevenu libre ! Elle veut, elle agit, elle va remonter la pente que le Judaïsme lui a fait descendre ! Bientôt, dégagée des étreintes du Reptile, elle l'étreindra à son tour, le terrassera, lui plongera le glaive dans la gueule... Comme la France, ressuscitée, paraîtra grande et belle ! Quel signal pour les opprimés ! On verra, peut-être alors, commencer l'écroulement du Judaïsme universel.

Les Judaïsants, sans doute, s'écrieront que la France manque à sa mission civilisatrice, qu'elle se déshonore, recule au Moyen-âge, que le Judaïsme est invincible, même en France ; ils nous célébreront avec fracas les talents des Juifs, leur souplesse d'esprit, leur aptitude à tout, leur activité merveilleuse, l'impossibilité de se passer d'eux et la nécessité fatale de leur prépondérance.

²¹ Les nombreuses écoles créées par l'Alliance en Asie ou en Afrique, où l'on enseigne le français, ont pour objet principal de faciliter la transplantation des Juifs orientaux et africains en France. C'est, du reste, le rêve de tout Juif enrichi de venir à Paris prendre place à côté des Rothschild, des Ephrussi, des Camondo, etc. (V. dans l'ouvrage de M. Edmond Picard le chapitre Les Juifs au Maroc).

Nous laisserons les Judaïsants déclamer et hurler, A toutes les époques, dans l'Espagne d'autrefois comme dans la France d'aujourd'hui le Judaïsant a été le même, un être profondément faux, corrompu, ignoble, antipatriote. Il a sa physionomie et son langage propres, qui se retrouvent invariables à travers les âges, caractérisés par une solidarité parfaite avec Israël. De même, en effet, que le Juif, le Judaïsant est plus ou moins déjà un International. Dans le Judaïsant d'aujourd'hui, j'aperçois l'Anglais ou l'Allemand de demain.

XXXIX

Abrogation du décret Crémieux.

TROISIÈME MESURE

La question de l'abrogation du décret Crémieux est tellement parvenue à sa maturité, qu'il me semble inutile de la traiter à nouveau.

Cette abrogation, à tous les points de vue, s'impose comme urgente. Toutefois, et comme complément d'évidence, je vais citer quelques passages de la remarquable brochure publiée par M. Gourgeot, interprète principal de l'armée d'Algérie en retraite, sous le titre : *La Domination juive en Algérie* ²². Je voudrais voir cette brochure répandue à profusion dans toute la France, et j'espère que les citations que j'en vais faire décideront maint de mes lecteurs à se la procurer.

(Page 50-51) « Les Juifs d'Afrique sont superstitieux, fanatiques, hypocrites, cupides, vaniteux, licencieux et hâbleurs ; de mœurs dissolues, ils ne reculent devant rien pour assouvir leurs brutales passions. Il n'y a pas longtemps qu'à Oran un de ces misérables a tué à coups de couteau une jeune et jolie fille espagnole, parce qu'elle refusait de se livrer à lui dans le couloir d'une maison. Il n'a pas été exécuté. Dans cette même ville d'Oran, ils se permettent des attentats de toutes sortes contre nos zouaves qu'ils assomment traîtreusement à coups de pierres et de bâton. Se sachant soutenus par la députation de leur département, ils deviennent de plus en plus agressifs.

A Alger, la population juive est tellement dense qu'on ne compte plus le nombre de vols, d'escroqueries et d'attentats commis par eux. A l'heure où j'écris ces lignes (février 1894), les journaux d'Alger font connaître qu'un nommé Ben Simon vient d'assassiner à coups de couteau sa belle-sœur, Suzanne Abou, fort jolie personne âgée de seize ans.

Ils sont avides du bien d'autrui, froidement haineux, sans foi ni bonté. Ils ne sont jamais plus à redouter que quand ils sourient en nous parlant et qu'ils nous prodiguent cette aménité factice dont seuls ils ont le secret, à laquelle nous nous laissons tous prendre... Ils détestent souverainement tous ceux qui n'appartiennent pas à leur religion et ils se font un malin plaisir de les dépouiller ; ils se vantent entre eux de leurs hauts faits. »

²² Alger, 1894, chez Pierre Fontana, éditeur.

(Page 72, 73, 78, 80 et suivantes). « Ils s'enrichissent par tous les moyens, moraux et immoraux, légaux et illégaux, avouables et inavouables. On dit qu'ils ont le génie du négoce, c'est faux ; ils ont le génie du mercantilisme, de l'accumulation des richesses, du vol de l'or.

La juiverie algérienne est une vaste association, une puissante pompe aspirante qui absorbe tout le numéraire au détriment des voisins dont elle dessèche les facultés productives. Personne au monde ne peut avoir la prétention de connaître le nombre et la variété des manœuvres employées par les Juifs pour s'enrichir.

Les Juifs s'enrichissent en faisant faillite. Si l'on recherchait les vrais propriétaires des superbes maisons qu'ils ont fait construire dans la rue de la Lyre, à Alger, laquelle est toute à eux, on découvrirait que ce sont les grands fabricants de Rouen et d'autres lieux de France qui n'ont point été payés des marchandises livrés par eux.

Ils s'enrichissent en faisant en pays arabe une usure effrénée. Et encore le mot usure ne doit-il être pris ici que dans le sens d'un euphémisme masquant toutes les fraudes, toutes les escroqueries, toutes les spoliations, compagnes inséparables de l'usure proprement dite, qu'ils pratiquent avec habileté pour s'emparer du bien d'autrui.

(Suit une description tristement intéressante des pratiques frauduleuses des Juifs pour ruiner les Arabes).

Veut-on voir des preuves de ce que j'avance ? Elles sont écrites en traits de flamme sur les fortunes scandaleuses que nous voyons aujourd'hui, sur les vêtements somptueux des usuriers, — des Juifs en particulier, — sur la ruine de nos chefs indigènes, sur le cadavre du laboureur. »

(Pages 101 et 107). « La domination juive avec l'usure et le mépris public, qui en sont les auxiliaires inséparables, sont l'une des grandes causes du banditisme qui règne en Algérie...

L'usure ruine les Indigènes et les oblige à faire les bandits pour se nourrir et nourrir leurs familles. Ils s'habituent d'autant mieux à ce métier qu'ils se trouvent en présence d'un système de domination où le Juif, dont la réputation de lâcheté n'est plus à établir, exerce une action manifestement prépondérante sur la direction des affaires publiques. Et il le fait avec impudence parce qu'il voit de temps à autre un des siens devenir Ministre. »

(Pages 121 et suiv.). Les Juifs mettent l'Algérie en péril par la déconsidération, je dirais par le mépris qu'ils attirent sur les Français de la part des Européens étrangers et en particulier des Indigènes musulmans...

Les Espagnols, les Italiens, fort nombreux en ce pays, chez lesquels les Juifs n'osent pas lever la tête, sont stupéfiés de voir les allures que nous leur laissons prendre, les insolences, les provocations, qu'ils se permettent envers nous, et ils en concluent que nous sommes un peuple sans force et bien près de sa fin. Aussi ne songent-ils qu'à préparer la venue de leurs compatriotes...

Quant aux Indigènes musulmans, bien qu'ils préfèrent les Français aux uns et aux autres, les sentiments qu'ils éprouvent à notre égard sont un mélange de pitié, de mépris et de haine. Si ce n'était le souvenir vivace qu'ont laissé parmi eux ces généraux illustres qui avaient noms Bugeaud, Mac-Mahon, Lamoricière,

Bedeau, Cavaignac, Changarnier, d'Aumale, de Ligny, Chanzy ; s'ils ne se souvenaient de nos glorieuses campagnes de Crimée et d'Italie, ils nous considéreraient aujourd'hui comme la dernière des nations.

Nous qui n'avons pas supporté l'attitude hautaine des chefs de grands empires tels que ceux de la Russie, de l'Autriche et de l'Allemagne, nous nous inclinons maintenant devant les hordes juives... La haine qu'ils nous portent provient de ce fait que non seulement nous nous courbons sous le Juif infect, mais que, au moyen de notre armée, nous les faisons dévorer, insulter par eux...

Cette administration qui aurait dû se présenter aux populations comme une institution tutélaire, réparatrice des maux de la guerre, recherchant les moyens de panser leurs plaies et de mettre un terme à leurs souffrances, a débuté par placer les Juifs au-dessus d'elles... Loin de faire aimer la France, elle a contribué à la faire détester. Elle s'est incorporée aux Juifs, à ce point que pour les Indigènes les mots Administration civile et Domination juive sont équivalents. »

(Pages 138-139). « Les Français pur sang d'Algérie ont frissonné d'horreur d'un bout à l'autre de la colonie en apprenant que leurs compatriotes de Fourmies avaient été fusillés sous l'administration de M. Isaac, juif de Constantine. On ne se fait pas l'idée en France du retentissement que ces faits douloureux ont eu ici. Personne n'en revenait. Des Français tués par ordre, disait-on, d'un juif de Constantine. Puis on apprenait que le Préfet du Nord est également juif et qu'il se nomme Vel-Durand. »

(Pages 149 et suiv.) « La race juive, prise en bloc, est foncièrement avide... On les perçoit partout entourés d'un nuage qui suinte la trahison... Le rapprochement que nous avons avec le peuple Russe, le seul qui nous témoigne de l'affection, leur déplaît...

Les Juifs algériens affectionnent particulièrement les Anglais et détestent foncièrement les Russes. Je me souviens que lors du passage récent à Alger d'un vaisseau cuirassé russe, la musique de ce navire, jouant sur la Place du Gouvernement, exécutait l'hymne national Russe à la demande des Français qui l'écoutaient debout, tête nue. Eh bien! je remarquais un groupe de jeunes juifs qui, loin de se décoiffer, affectaient de cracher en insultant les Russes en langage arabe...

Je me souviens encore qu'en 1870, au moment de nos désastres, il se forma un parti à la tête duquel étaient les Juifs. Une députation de ce parti fit une démarche auprès du consul anglais à Alger, le priant de vouloir bien placer l'Algérie sous le protectorat de l'Angleterre.

(Pages 157-158). « Ils se sont affiliés à la Franc-maçonnerie pour jouer un rôle important dans les loges dont trop souvent ils deviennent Vénérables. Ils se sont faits libres-penseurs pour pouvoir à leur aise, en public, à l'abri du soupçon, attaquer perfidement les religions des autres tout en respectant la leur. Ils s'acharnent avec une ténacité diabolique à briser chez les peuples voisins ce lien religieux qui, groupant en un seul faisceau leurs forces dispersées, tend à les rendre invulnérables. Mais ils se gardent bien de le briser chez eux, sachant par tradition, et par expérience, que ce n'est qu'à lui, à lui seul, qu'ils sont redevables d'avoir pu, malgré leurs grands malheurs, survivre intacts aux vicissitudes des temps. »

(Pages 169-170). « Qu'on y porte attention, les solutions extrêmes répugnent aux Français, mais il arrive un moment psychologique où, à bout de patience, ils deviennent terribles dans leurs vengeances. Les Juifs ont démasqué leurs batteries ; partout ils sont pris en flagrant délit de félonie. C'est donc au nom de l'humanité,

pour prévenir d'affreuses crises, qu'il faut que les hommes de gouvernement se mettent à la tête du mouvement irrésistible qui se produit. »

Je cite encore quelques lignes (pages 176 à 178), celles-ci frémissantes de colère et d'éloquence :

« En ma qualité de Français, je sens le rouge de la honte me monter au visage chaque fois qu'un Arabe me dit que je subis et lui impose la domination juive, la plus dégradante de toutes... Chrétien, tous mes sentiments de race se révoltent en constatant chaque jour que ma religion, celle qui, depuis quatorze siècles, a fait la grandeur de la France et s'est tellement identifiée à elle que le malheur de l'une cause le malheur de l'autre, que ma religion, dis-je, est persécutée, vilipendée, par d'impurs sectaires cosmopolites qui, pour la détruire plus facilement, se parent effrontément du beau titre de Français...

Soldat, toute mon énergie militaire s'empare de mon être et bondit de colère à la pensée que tant de sang français a coulé sur cette terre d'Afrique pour en faire quoi ? La proie des Juifs ! une nouvelle terre de Gessen, un pays de Chanaan ! ...

Que voyons-nous ? Notre colonie livrée à l'anarchie la plus complète; les Français dominés, exploités, volés, pauvres, travaillant du matin au soir, disputant aux bandits le petit morceau de pain qui leur est indispensable pour vivre et pour nourrir leurs enfants. A côté d'eux, que dis-je ? au-dessus d'eux, les Juifs impudents, arrogants, riches, repus, toujours en fêtes ! nous traitant de sales Français ! C'en est trop. C'est le comble des combles...

La France, nation essentiellement chrétienne... ne doit pas baser plus longtemps sa politique générale sur l'élément Judaïque qui ne lui apporte que la honte. Alors dégagée de l'étreinte empoisonnée qui la souillait, elle poursuivra, tête haute, sa marche traditionnelle dans les voies flamboyantes des progrès de la civilisation et de la vraie liberté ».

Un dernier mot, prophétique, de M. Gurgeot (p. 162) :

« La catastrophe commencera assurément par l'anéantissement des Rothschild. »

Oui ! puissions-nous voir la puissance des Rothschild anéantie, l'Alliance Israélite Universelle dissoute et la Synagogue tremblante distiller ses poisons dans un coin du ghetto !

QUATRIÈME ET CINQUIÈME MESURES

Création d'un Tribunal Financier. — Suppression graduelle des valeurs au porteur.

Dans mon prochain volume, je traiterai, avec l'étendue nécessaire la création du Tribunal financier, sa composition, ses attributions, ses moyens d'investigation, etc., ainsi que la question capitale de la suppression des valeurs au porteur, qui fait partie intégrante de la question juive ²³.

²³ J'ai déjà abordé ces questions dans plusieurs articles qui ont paru dans le journal La France en 1895 (Voir notamment les numéros des 16 et 20 novembre et du 3 décembre).

XL

La nationalité française et l'Antisémitisme.

ANTAGONISME ENTRE LA FRANCE ET LE JUDAÏSME

La France est, par excellence, l'incarnation, dans une nation, de la conception aryenne et chrétienne. Aucune n'a porté si loin la grandeur des idées, le désintéressement, le culte de la beauté morale. Son histoire mouvementée, inégale, est, tantôt le plus magnifique des poèmes, tantôt le plus émouvant des Drames, tantôt (ce qu'elle est aujourd'hui) le plus invraisemblable et le plus affligeant des spectacles.

Mais, si on peut reprocher à cette nation d'être romanesque, imprudente, imprévoyante, de se laisser illusionner, envahir et dominer par des nations parasites, on ne lui reprochera jamais d'être vile et trompeuse. Ses abaissements semblent même avoir été dictés par une loi supérieure de la destinée ; car ils ont inspiré ses élans les plus extraordinaires, ils ont fait sortir de son sein des phénomènes de volonté et d'énergie.

C'est alors que sa vitalité inépuisable s'est affirmée par des convulsions, terribles extérieurement comme les spasmes de la mort, intérieurement bienfaisantes et fécondes comme des crises régénératrices. La France surtout ne doit jamais désespérer, ni douter d'elle-même. Ce qu'elle veut, Dieu le veut. Un homme d'État anglais n'a pas craint de bafouer ses traditions généreuses en Syrie et en Palestine, en les traitant d'intérêts sentimentaux. Toutes les stridences du sarcasme anglo-juif ne l'empêcheront pas d'avoir joué dans le Levant un rôle éclatant et de le reprendre bientôt avec son ancienne vigueur.

Il suffit, pour cela, qu'elle aborde résolument, sans effroi, la solution du grand problème et de se débarrasser à tout prix de cette domination sémitique qui la démoralise et corrompt son génie.

Il le faut, parce que entre la France et le Sémitisme le contraste est absolu, l'antagonisme éternel et la lutte une fatalité historique. Dominée par les Juifs, la France devient moralement et matériellement un cadavre. On la méprise, et elle se méprise elle-même. On la dépouille, et elle assiste, indifférente, à la destruction, pièce à pièce, de sa puissance, à l'accaparement de ses richesses et à la ruine de son prestige.

Conçoit-on d'ailleurs une France sémitisée ? L'association de ces deux mots «France» et «Sémitisme» est tout simplement monstrueuse. Quel abîme entre le type français et le type juif, entre la France et Israël, entre les vocations nationales de la première, qui a fait les Croisades, et celles du second qui a été l'excitateur de l'Islam ²⁴ et a lancé sur le monde chrétien la dévastation musulmane ! Il n'y en a pas

²⁴ Les Juifs se vantent d'avoir été les inspireurs de l'islam. L'Islamisme n'est qu'une arabisation du Judaïsme, dit Selig Cassel dans l'article Juden {Geschichte}, c'est-à-dire *Histoire des Juifs*, de la grande Encyclopédie allemande *Ersch und Gruber*. Voir pages 168 et 169 du volume que commence cet article. C'est donc au Judaïsme que l'Islamisme a emprunté l'idée de guerre qui lui est caractéristique et sa férocité.

de plus profond. Générosité, loyauté, idéalisme d'une part ; égoïsme, cupidité, perfidie de l'autre. D'un côté Jeanne d'Arc, de l'autre côté Dreyfus. La fusion est impossible, la réconciliation ne sera jamais qu'un mensonge. Triomphe du Juif, esclavage de la France, voilà ce qu'elle signifie.

Quand les Juifs ont joué envers la France la comédie de l'admiration enthousiaste et célébré à grand orchestre la Révolution de 1789 comme inaugurant une ère de fraternité et de justice universelles, comment a-t-on pu les considérer comme entrés irrévocablement dans l'orbite de la nationalité française ? Tout n'était cependant pas simulé dans ce pathos ; il y avait, dans leur exaltation, une véritable reconnaissance pour cette France qui, en les émancipant et en préparant, par son exemple, leur émancipation générale, leur donnait le monde et elle-même, la première, à dévorer.

C'est pourquoi dans leurs écrits, il leur arrive souvent de s'exprimer sur la ville de Paris avec un lyrisme déclamatoire, de la comparer à Jérusalem, d'en faire même, sans se gêner, la Nouvelle Jérusalem.

Ah ! certainement les Juifs ont le droit d'entourer d'une auréole mystique ce Paris devenu une Jérusalem où la Juiverie règne et s'étale, constituée en puissance publique et organisée avec une prodigieuse cohésion, de telle sorte que, tout en feignant de se mouvoir dans la sphère nationale française, elle conserve intactes, immuables, inexpugnables son indépendance méprisante et sa vie spéciale si implacablement et si universellement haineuse. La France, en définitive, n'est pour la Juiverie qu'un splendide hôtel dont elle occupe le premier étage.

Les Juifs n'ont pas été seulement les inspireurs théologiques et psychologiques de l'Islam. Ils ont été partout les bénéficiaires de ses déprédations. Les Musulmans ont tué, les Juifs ont dépouillé les cadavres. (Voir : *Politique Israélite*, page 256-257.) Dans les *Documents Diplomatiques* publiés par le Gouvernement français (*Affaires Arméniennes*, supplément, 1895-1896), figure (page 50-51) une dépêche du Consul de la nation portugaise à Alep, en date du 29 janvier 1896, où, après le récit du massacre à Orfa, de 10 000 à 12 000 Arméniens, on lit :

« Aux Juifs d'Orfa, on a confié la tâche d'enterrer les morts. Les cadavres étaient traînés dans les rues par des cordes et jetés dans un fossé où on les brûlait en y jetant du pétrole. Cette lugubre besogne a duré plusieurs jours. Les juifs s'emparaient de ce qu'ils rencontraient de précieux en l'enfouissant dans le corps même des cadavres qu'ils charriaient ignominieusement comme des bêtes immondes. Quelques musulmans ont montré de l'humanité dans ces tristes circonstances et méritent des éloges. »

XLI

Rôle des Juifs dans la Révolution française.

Il faut être juste et reconnaître que l'enthousiasme exubérant des Juifs pour la Révolution française est réellement sincère et même très légitime.

Effectivement, plus on étudie la Révolution française, plus le rôle du Judaïsme dans sa préparation apparaît considérable. C'est dans les sociétés secrètes où le Judaïsme avait la haute main, que s'est élaborée, par une fermentation d'idées violentes et de conceptions chimériques, l'épouvantable explosion. C'est au célèbre congrès de Wilhelmsbad ²⁵ qu'il a été décidé que la France serait illuminée c'est-à-dire ravagée de fond en comble et saignée à blanc. Mirabeau lui-même a été l'instrument des Juifs, qui l'avaient enchaîné par la volupté et par l'or dont il avait si grand besoin. C'est à Berlin, dans les bras d'une belle et habile juive, Henriette de Lemos, mariée au docteur Herz, que sa destinée de grand moteur révolutionnaire a reçu son impulsion définitive.

« On saura maintenant, dit M. l'abbé Joseph Lémann (*Prépondérance juive*, 1^{ère} partie, page 147), qu'entre les femmes enlevées par ce colosse, la juive de Berlin fut la plus perspicace, et peut-être la plus dangereuse. Elle devina, elle entendit le volcan qui grondait dans cette poitrine, et mêla aux bouillonnements et aux soufflets de feu qui allaient en sortir, ceux de sa nation. »

Quant à l'or juif, comment douter de son empire sur Mirabeau?

« Il est d'une parfaite certitude historique, dit plus loin (pages 149 et 150) M. l'abbé Lémann, que le grand et pauvre Mirabeau fut dans le besoin toute sa vie, à cause de ses plaisirs ; il est également d'une parfaite certitude, que, sur des conseils pressants, Louis XVI se résigna à acheter Mirabeau et lui donna 400 000 francs, outre une pension de 50 000 francs par mois. On ne s'expose donc pas à faire un jugement téméraire, en pensant que, si le roi de France, pour s'attacher Mirabeau, dut donner de l'or, à plus forte raison, durent en glisser les fils d'Israël. Ils se rappelèrent sans doute, dans cette circonstance, un épisode de la Bible, leur ancienne histoire : ce lion qui fut rencontré sur le chemin avec un rayon de miel dans la bouche. Il est probable qu'ils imitèrent les abeilles, et que, dans la bouche du lion de la Révolution, l'éloquence fut aidée d'un lingot persuasif...

Du reste, l'or a puissamment aidé à l'émancipation des Juifs en France. Je cite encore M. l'abbé Lémann (page 182 à 185).

« On ne fera jamais croire à personne que l'or, qui a été, en tout temps, la grande puissance de ce peuple depuis sa dispersion, ne lui ait pas servi, en cette circonstance, et que la bourse qui lui avait fourni tant de fois les moyens de dénouer les difficultés les plus délicates, ait été, cette fois, dédaignée par lui, tant sa cause lui aurait semblé idéale, et tant ses vues auraient été désintéressées ! C'est, cependant, l'étrange

²⁵ Voir sur le congrès des sociétés secrètes à Wilhelmsbad, l'ouvrage de M. l'abbé Lémann, *Entrée des Israélites dans la Société française*, Liv, III, ch. VI

assertion que soutient l'histoire de Graetz : « Les ennemis des juifs, dit-il, avaient répandu le bruit qu'un juif très riche (Cerfberr) avait distribué des sommes d'argent très considérables pour gagner des avocats. C'était une affreuse calomnie. Peut-on suborner ainsi une ville de sept cent mille habitants ? »

Assertion par trop innocente, et justification par trop partielle ! Non, sans doute, on ne suborne pas une ville de sept cent mille habitants ; mais dans une ville de sept cent mille habitants, on peut suborner tel ou tel habitant, tel ou tel avocat, tel ou tel député. C'est ce que nos bons hébreux n'eurent garde de dédaigner. Nous le croyons très fermement, sans faire tort le moins du monde à leurs qualités. Oui, c'est notre sentiment, ils durent dépenser et distribuer beaucoup d'or. Le duc de Broglie, du reste, le déclara en plein Parlement...

Les mains qui tendaient l'or ne sont pas dignes d'éloge ; celles qui l'ont accepté le sont encore moins. Que les Juifs aient eu recours à un semblable moyen de persuasion, il fallait s'y attendre. Mais que d'autre part, on ait favorisé leur émancipation en se laissant gagner à leur cause par de l'argent, cela était un signe caractéristique de l'orgueilleuse et, en même temps, peu fière époque inaugurée par la Révolution... La société, hélas ! commençait à présenter cet aspect vénal qui lui venait fatalement des doctrines matérialistes et des erreurs voltairiennes, et qui dans la suite, l'assimilera complètement aux Juifs. Qui se ressemble s'assemble. Voilà pourquoi les portes de la société n'étaient plus solides devant les juifs. Elles n'étaient plus ces lourdes portes du moyen-âge toutes verrouillées d'honneur. La clef d'or y jouait déjà avec aisance « O ville vénale ! », s'était écrié un étranger à l'aspect de Rome dégénérée ; « il ne te manque qu'un acheteur ! » « Avec leur finesse de pénétration, les juifs avaient pressenti que la société était devenue vénale, et eux-mêmes se présentaient comme acheteurs ! »

M. l'abbé Lémann fait voir enfin que pour emporter de vive force leur émancipation, les Juifs « employèrent un dernier moyen, celui-là occulte et détourné, répréhensible en tous points : le recours aux faubourgs et à la « Commune », et démontre que c'est, bel et bien, à la Commune que les Juifs ont demandé la suprême impulsion, le catégorique secours qui a fait aboutir leur émancipation. » (Page 190 et suiv.)²⁶.

Je renvoie le lecteur à l'ouvrage de M. l'abbé Lémann, un de ces livres où l'originalité des recherches et les aperçus lumineux se joignent à la délicatesse la plus exquise du sens chrétien et à un amour profond de la France. Qui a parlé plus éloquemment de Jeanne d'Arc ?

XLII

L'impulsion Juive dans les crimes de la Révolution.

Mais M. l'abbé Lémann, qui a si bien discerné le rôle du Judaïsme dans la préparation révolutionnaire, n'est-il pas resté à moitié chemin de la vérité ? La marche féroce de la Révolution, sa violence

²⁶ Graetz (XI, p. 211), avoue que ce n'est qu'au moyen du fanatisme révolutionnaire (*Glühenden Revolutionseifer*) des sections que les Juifs ont arraché à l'Assemblée nationale leur émancipation.

sanguinaire, sa frénésie de meurtre et de spoliation, tout ce grand drame d'horreurs ne sont-ils pas plus ou moins d'origine juive ?

Du moment que les Juifs entraient dans les sociétés secrètes et qu'ils mêlaient leurs poisons à ceux de la Maçonnerie, « *ce confluent des trahisons* »²⁷, ils lui ont nécessairement inculqué leurs vues et dicté des programmes conformes à leurs haines séculaires et aux calculs de leur gigantesque ambition. Or, ils nourrissaient contre la France, qui avait, en 1394, donné le signal de leur expulsion définitive, une passion inextinguible de vengeance. D'un autre côté, plus l'œuvre de destruction serait effroyable, moins l'établissement de leur domination rencontrerait d'obstacles. Quoi de plus facile à occuper qu'un pays dévasté, où, sans résistance, on s'installe sur les ruines, s'empare à bon compte des propriétés avilies et se fait accepter sans effort par la population dont un cataclysme a bouleversé les idées et anéanti les souvenirs !

Les Juifs avaient donc tout intérêt à surexciter les passions révolutionnaires, à les pousser à leur paroxysme, à faire abattre le plus grand nombre possible de têtes de distinction, de prêtres et de nobles. Pendant qu'à Nancy, Metz, Strasbourg, la guillotine fonctionnait, la Synagogue de Metz chantait, en hébreu, des cantiques composés pour la circonstance en l'honneur de la Révolution et de ses victoires²⁸.

Un seul juif, paraît-il, dans toute la région de la Lorraine et de l'Alsace a eu le malheur d'être guillotiné²⁹.

Cette Révolution, si cruelle pour les Français et si bienveillante pour les Juifs, comment ne pas voir qu'elle s'est développée en vertu d'une inspiration initiale et selon certaines directions données par Israël lui-même, dont la suprême habileté est de s'emparer des cerveaux et de les forcer, par suggestion, lorsqu'il les domine, à se faire les instruments de ses plus criminels desseins ? D'une manière générale, il est permis d'affirmer que le Judaïsme communique à toutes les agitations politiques sur lesquelles il influe, par contagion de son nervosisme cérébral, un caractère impulsif, délirant, fanatiquement dévastateur et exterminateur. Tout mouvement de l'Humanité dont il a été l'initiateur ou le coopérateur relève plus ou moins de la pathologie mentale et de la psychopathie du crime.

Du reste, lorsqu'on observe la Révolution, on est frappé d'un fait étrange : au milieu de la tourmente, le système de l'exploitation juive jette ses premiers fondements. Le 24 août 1798, la Convention rend le décret, savamment élaboré, qui établit le Grand-Livre de la Dette publique. C'est pendant que la France est en feu et que le sang coule à flots que l'arbre de malédiction commence à pousser. Car la Dette publique écrase et étouffe la France (33 milliards sans compter la dette départementale et communale, c'est-à-dire 5 ou 6 milliards de plus), en même temps qu'elle est la gloire d'Israël. Elle n'est même qu'une partie d'un système beaucoup plus vaste, d'une organisation qui pompe, chaque jour, le meilleur de l'énergie et du travail français. Les Juifs sont persuadés que cette organisation économique, qu'ils ont eu

²⁷ Heureuse expression de M. l'abbé Lémann.

²⁸ Voir dans Graetz (XI, p. 224), le texte hébreu et la première strophe d'un de ces cantiques.

²⁹ Id. 225. A Bordeaux, il n'y eut aucun juif guillotiné ; trois ou quatre furent cependant condamnés à de grosses amendes. Leurs acquisitions en masse de biens nationaux furent considérées comme des preuves de patriotisme et les sauvèrent de l'échafaud.

l'art d'imposer à la France, ne peut être brisée, qu'elle est, pour eux, une citadelle inexpugnable et que le jour où il serait porté atteinte à leur domination politique et financière, une crise indescriptible éclaterait.

Les Juifs se trompent. Ce n'est pas un problème insoluble de rompre le faisceau de leur exploitation. Il sera abordé à son heure ; les méthodes ne sont pas introuvables. J'étudierai, dans mon prochain volume, les réformes économiques que nécessitera la Révolution antijuive, et qui en seront la préparation ou le complément.

XLIII

Le Rabbinate français et la Révolution française.

Pour reposer le lecteur, je lui cite, en les choisissant au hasard, quelques fragments d'éloquence judéo-révolutionnaire, extraits des discours des Rabbins français à l'occasion du centenaire de la Révolution (Mai 1889).

Du discours de M. Elie Aristide Astruc, grand Rabbin de la circonscription de Bayonne :

« ...Grâce à Dieu, la Révolution a replacé la société sur ses véritables bases : La Loi et le Droit... Le peuple apôtre, malgré les divisions qui le déchirent, impose la loi nouvelle à ses ennemis du dedans et contraint ses ennemis du dehors à reconnaître son droit de disposer de ses destinées... C'est en vain que les forces du passé se mettent en travers du progrès et tentent d'attiser les haines. La nation apôtre illumine les esprits... »

Les idées de 1789 peuvent être reniées un moment, mais pas plus que celles de la Bible dont elles sont l'expression puissante, elles ne peuvent disparaître... »

Cette comparaison entre les idées de la Révolution dont l'une, l'idée de fraternité des peuples, est au plus haut degré dissolvante de l'esprit national, et celles de la Bible qui systématisent en un dogmatisme haineux et orgueilleux, en les emboîtant les unes dans les autres, la nationalité, la race et la religion, me fait l'effet d'une agréable fantaisie. Je ne sais si les idées de 1789 disparaîtront comme des sonorités trompeuses. En tous cas, si la France a joué, il y a un siècle, le rôle d'apôtre pour le compte des Juifs, elle fera bien, après un siècle d'expérience, de revenir à l'apostolat antisémite, conforme à sa vraie vocation.

Du discours de M. le Rabbin Aron au Temple israélite de Lunéville :

« Avant 1789, qu'étions-nous ? rien sinon le jouet d'un despote. Ballottés à tous les vents, n'ayant quelquefois point de lieu où reposer la tête. Avec le 5 Mai 1789, digne pendant de la Révolution sinaïque dont nous célébrerons bientôt le glorieux anniversaire, ce tableau, aux ombres noires et profondes, change tout à coup. Sans doute, le 5 Mai ne termine pas notre émancipation totale, mais qu'importe, il la prépare. Le 5 Mai, la déclaration des droits de l'homme est proclamée ; cette charte immortelle, ce Décalogue moderne, ou mieux ce Décalogue amplifié de l'humanité, est désormais buriné dans tous les cœurs ; »

comme un second Moïse, la France le présente au monde ; le 27 septembre 1791, les Israélites sont appelés citoyens français...

Le Midrasch ³⁰ nous raconte le bouleversement de la nature au jour de la Révolution sinaïque. Un spectacle semblable s'offre à nous en 1789, dans le monde moral. Regardez : à l'horizon, montent comme des nuages de poussière ; un vent se lève rapide, impétueux ; le ciel se couvre d'un voile sombre ; aux longues et lugubres rafales, succèdent les éclats d'un foudroyant orage ; les arbres se tordent et se déracinent ; le sol s'agite ; la nature entière est en proie à une effroyable convulsion ; les montagnes, comme prises de vertiges, vacillent sur leurs fondements et de leurs flancs entrouverts s'échappe, menaçant et terrible, un torrent qui ne laisse rien debout, un torrent qui féconde et détruit, détruit et féconde.

Derrière lui des ruines et encore des ruines, ruines de tous les préjugés, de toutes les injustices, de tous les abus ; ruines de l'arbitraire, effondrements de toutes les barrières, séparant l'humanité en deux camps, ici les élus, là les opprimés ; fracas d'une société qui tombe et sur les ruines entassées, l'érection d'un Temple majestueux, le Temple de l'humanité et au faite de ce Temple, de cette maison de paix, flottant en a plein air et à tous les vents, le glorieux drapeau de la grande Révolution française avec cette trilogie inoubliable : Liberté pour tous, Égalité pour tous, Fraternité envers tous. Noble et belle terre de France qui as eu l'honneur d'inscrire cette admirable devise, à toi notre sang et notre vie ! »

Ce tableau, emprunté à un livre talmudique, ne manque pas d'effet dramatique. On dirait une machinerie de théâtre qui se met en mouvement. Mais M. le Rabbin Aron a oublié quelque chose : c'est la France qui a fait les frais du cataclysme et Israël qui en a recueilli les bénéfices. On pourrait appliquer, ici, par analogie, le proverbe : « *Les fous donnent les dîners, les sages sont à table* », et dire : « *Les fous font les révolutions, et les fourbes en profitent* ».

Du discours de M. Bloch, grand rabbin de l'Algérie :

« Le mouvement de rénovation qui commença à notre époque et qui prit le nom de Révolution française fut comme un soleil vivifiant pour tous les opprimés de la terre ; mais ce fut Israël qui en profita le plus... Les Juifs de France, pressentant que la fin de leur humiliation séculaire était proche, acclamèrent les idées nouvelles. Conduits par des chefs prudents et dévoués, les Cerf Berr, les Furtado, les Gradis, ils portèrent leurs revendications devant cette assemblée énergique et fière... Ils ne triomphèrent pas sans combat.

Il y avait les fanatiques, qui ne pardonnaient pas à la race maudite, les pusillanimes, qui redoutaient de voir les Juifs, une fois libres, tout envahir et tout accaparer. Grâce à elle (la Révolution française), Israël n'est plus ce vagabond épique de la légende populaire, qui parcourt la terre sans trêve ni repos, la tête courbée sous la malédiction de Dieu, avec la misère pour compagne et l'anéantissement final pour unique espérance ; Israël a est un semeur colossal qui s'avance le front auréolé par un reflet du Sinaï, dans l'incommensurable champ des siècles. Chacune de ses enjambées mesure des centaines et des centaines d'années. A chaque mouvement de sa main puissante, il dépose dans le sillon un germe de vérité, qui lèvera et mûrira derrière lui.

³⁰ Le Midrasch ou plutôt les Midraschim (Interprétations) appartiennent à la troisième période de la littérature hébraïque, celle comprise du commencement du III^e siècle à la fin du V^e. Cette période a notamment produit les deux Talmuds qui ont de plus en plus systématisé, sous la forme scientifique, les instincts pervers des Juifs.

Il se met en marche et le génie d'Ezra rajeunit le mosaïsme altéré. Il se tourne à droite, et voici le Christianisme spiritualiste qui se révèle aux païens réconciliés ; il se tourne à gauche, et c'est l'Islam qui surgit, recueillant et propageant sa doctrine monothéiste. Puis arrive la Réformation de Luther, qui ramène à leur simplicité primitive les croyances obscurcies et puis ce mouvement prodigieux dont nous célébrons aujourd'hui le premier centenaire... »

Le Judaïsme créateur du Christianisme spiritualiste ! Quel impudent mensonge ! Le Christianisme est, relativement au Judaïsme, un développement par antagonisme et non par filiation. Rien de plus absurde que d'en faire une œuvre juive. Autant vaudrait faire du Sphinx le père d'Œdipe, de Méduse la mère de Persée, et de l'Angleterre l'éducatrice de Jeanne d'Arc ³¹.

Quant à l'Islam, c'est bien une bouture de Judaïsme. Mêmes instincts fondamentaux, même structure mentale, même nervosisme. Le Judaïsme est plus astucieux, l'Islam plus violent ³². Mais ce sont, comme diraient les naturalistes, deux espèces d'un même genre. Allah continue Jahvé, a dit très justement M. Edmond Picard.

Le clergé catholique ne manquera pas également de relever l'à-propos de l'éloge dithyrambique de Luther en pleine Synagogue. C'est là une attention pour lui d'une délicatesse toute rabbinique.

M. le grand Rabbin Bloch aurait pu cependant rendre un meilleur hommage à Luther et citer quelques passages de son célèbre ouvrage *Les Juifs et leurs Mensonges*, à côté duquel les écrits des Antisémites modernes ne sont que de l'eau de rose. En voici quelques phrases prises au hasard :

« Il ne se trouve aucun peuple sous le soleil qui soit si avide de vengeance, qui ait ainsi soif de sang, se croyant peuple de Dieu uniquement pour égorger, immoler les nations... »

« Sache, Chrétien, qu'après le diable, tu n'as pas d'ennemi plus cruel, plus envenimé, plus violent qu'un vrai juif... »

« Ce sont autant de bêtes méchantes, perverses, venimeuses, sataniques, qui, depuis quatorze cents ans et au-delà, ont été et sont encore la ruine des Gouvernements, des pestes noires et nos cancers. Ils apprennent ces choses de leurs Rabbins dans leurs Synagogues, nids d'esprits immondes. »

C'est pourquoi Luther adjurait les princes et les magistrats d'incendier les Synagogues et de réduire en cendres ces « officines du blasphème ».

Il convient de remarquer que Luther connaissait intimement les Juifs et qu'il les avait, à l'occasion de ses études hébraïques, observés de très près. Le grand et véhément hérésiarque avait certainement les qualités d'un psychologue.

³¹ « Jésus qui fut le plus grand des réformateurs aryens... Jésus est le contraire d'un Sémite. » (Ed. Picard, Synthèse de l'Antisémitisme, pages 102 et 134). Un mot charmant de cet auteur : « Pour le Juif, il peut y avoir des impossibilités physiques, mais il n'y a guère d'impossibilités morales » (page 87).

³² Voir : *La Pathologie de l'Islam*, par Kimon (1897) .

Du discours de M. Emile Cahen (grand Rabbín de la circonscription consistoriale de Lille) :

« Célébrons-le avec bonheur, ce jour à jamais l'immémorable (sic), où, avec la réunion des États-Généraux, de sublimes vérités se gravèrent en traits ineffaçables dans la conscience de notre France bien-aimée !

Chantons avec amour cette époque bénie, où sur les épaisses ténèbres de la féodalité, vint à passer un torrent de lumière dont l'éblouissant éclat se répandit sur les contrées les plus arriérées de l'Europe !

Glorifions-la, cette page inoubliable de l'histoire moderne... ! Exaltons l'énergie virile, le courage moral, la majestueuse indépendance de vues dont les Clermont-Tonnerre, les Mirabeau, les Sieyès, les Duport, tous vaillants lutteurs de l'Assemblée nationale, firent preuve en faveur des Israélites... ! »

(Suit la peinture de la condition lamentable des Juifs pendant de longs siècles.)

« Mais la lumière apparaît à son tour. Autour de cette masse flottante d'hommes égarés, aveuglés par les préjugés ou l'ignorance, brille la noble pléiade des grands penseurs du XVIII^e siècle, fanatiques de droit et de justice. Livrés à l'étude attentive des siècles écoulés, ils en dénoncent les hontes et les coupables méfaits... Sous leur impulsion féconde, la science des religions établit que le Juif n'est pas ce qu'un vain peuple pense ; qu'à lui revient une grande part dans les progrès de l'astronomie, de la médecine, dans la renaissance des lettres et des arts ; que par lui s'est conservé précieusement ce grand dogme de l'unité de Dieu, entouré de ses lumineux satellites : l'amour du prochain, le culte de la famille, le respect de la propriété, de la vie, de l'honneur de ses semblables, la tolérance, le travail...

Ah ! si sur cette terre classique de la fraternité, d'abominables doctrines, d'odieuses théories ont essayé, dans ces derniers temps, de faire germer au fond des âmes de mesquines jalousies ou d'ardentes fureurs... Rassurez-vous, mes Frères, le Génie de la France veille sur nous. Il ne laissera pas compromettre par d'ignobles pamphlets, cette œuvre gigantesque de 1789. »

L'énergie virile, le courage moral, la majestueuse indépendance des protagonistes de l'émancipation des Juifs ! M. le grand Rabbín Emile Cahen aurait pu dire quelques mots de l'influence magique de ce métal précieux qu'Israël a la propriété d'accaparer comme une éponge absorbe l'eau et avec lequel il achète tout ce qui est à vendre.

Quant aux « ignobles pamphlets », je suppose que c'est une allusion à *la France Juive* d'Edouard Drumont. Je laisse au grand écrivain le soin de se défendre et à la postérité celui de le placer au premier rang des initiateurs intrépides. Seulement, je le préviens que, dans deux ou trois cents ans, les historiens d'Israël le déchireront encore à belles dents, comme un des hommes qui ont porté à leur race les coups les plus terribles.

Soit dit par parenthèse, les Antisémites ne sauraient trop étudier les grandes figures de l'Antisémitisme, spécialement le groupe des trois grands dominicains Geronimo de Santa Fé, Vicente Ferrer et Pedro de Luna, et surtout le franciscain Capistrano, le Napoléon de l'Antisémitisme. Graetz lui-même, le sophistique et venimeux historien, a dû reconnaître la grandeur de caractère de Ferrer et l'incomparable

énergie de Capistrano, qui a abattu la domination juive en Allemagne, Bohême, Pologne et Hongrie {Histoire des Juifs, tome VIII, p. 106 et s., 186 et s.).

De l'Allocution de M. le Rabbin Kahn au Temple Israélite de Nîmes :

« 1789 ! Ah ! mes frères, quelle grande date dans l'histoire du Judaïsme ! 1789 ! C'est la fête de notre délivrance, l'anniversaire de notre émancipation sociale ; c'est notre sortie d'Egypte, c'est notre Pâque moderne. »

De l'Allocution de M. Rabbin Korb au Temple Israélite de Nantes :

« L'établissement des Israélites en France remonte à près de vingt siècles. Le génie français est naturellement franc, loyal, hospitalier... Aussi le Judaïsme en France ne tarda-t-il pas à briller d'un vif éclat... Puis vint l'époque des Croisades. Le fanatisme religieux battait son plein. En même temps qu'il précipitait des hordes innombrables sur l'Orient, il semait en Europe la misère et la mort. A partir de ce moment, le sort des Israélites devint de plus en plus misérable... Enfin, depuis longtemps préparée par les écrits des philosophes hardis du XVIII^e siècle, éclata la grande Révolution française... Aussi en tout lieu où bat un cœur Israélite, la France compte un ami. »

Comment le Judaïsme, qui abhorre les Croisades, entrerait-il dans le cadre de la nationalité française ? Il faudrait préalablement que la France reniât son histoire. M. le Rabbin Korb a manqué de prudence, lorsqu'il a flétri ce que la France du Moyen-âge a fait de plus beau et de plus grand, et traité de hordes les armées françaises commandées par Godefroy de Bouillon, Philippe Auguste et saint Louis.

De l'Allocution de M. le grand Rabbin Alfred Lévy au Temple consistorial de Lyon :

« Il est une vertu que l'Israélite possède à un haut degré, qu'il a cultivée à toutes les époques de son histoire et qui lui a été particulièrement recommandée dans les Saintes Écritures, c'est la reconnaissance... Que Dieu, mes frères, protège la France ! Qu'il bénisse cette grande initiatrice des peuples ; qu'il lui permette de demeurer toujours à l'avant-garde du progrès, de poursuivre en paix ses glorieuses destinées...»

La France à l'avant-garde du progrès ! Elle est au contraire en ce moment à la remorque de l'Europe, et n'en reprendra la tête que le jour où elle sera sortie de l'ornière où les Juifs la traînent couverte de boue et de plaies.

De M. le Rabbin Emile Lévy de Verdun :

« Un siècle s'est écoulé depuis que le droit et l'humanité ont élevé leur voix éloquente en notre faveur. Israël a fait des pas de géant dans la carrière qui s'ouvrit devant lui... Sur tous les champs offerts à son activité, il arrive rapidement au premier rang... Notre pays n'a pas de citoyens plus fidèles, notre patrie n'a pas de défenseurs plus intrépides, la France d'enfants plus dévoués. »

Du discours de M. le Rabbin Mossé à Avignon (très dithyrambique) :

« Combien d'enfants d'Israël ne se sont pas illustrés dans toutes les carrières depuis un siècle !... Leur succès a été immense, grâce à leur infatigable et patriotique ardeur, à leur admirable persévérance... Ne prononçons qu'avec une respectueuse admiration les noms illustres des Rothschild, dont la fortune

colossale, qui. a pour origine la probité, seconde puissamment, quand il le faut, les peuples et les gouvernements ; revendiquons fièrement les Goudchaux, les Crémieux, qui, à des époques de crise suprême, ont tenu sagement dans leurs mains les destinées de la patrie !... Oublierons-nous Osiris le grand philanthrope qui excite, à cette heure, par sa patriotique générosité, l'admiration et la reconnaissance de la France entière ?... »

La probité des Rothschild, la sagesse de Crémieux, la philanthropie d'Osiris, c'est éblouissant. Je m'empresse de reconnaître que si M. Osiris Iffla a eu, à Paris et à Bordeaux, quelques procès fâcheux, un surtout fort original à l'occasion de la Synagogue du rite portugais de la rue de Buffault ³³, il s'est plusieurs fois montré philanthrope jusqu'à la prodigalité. Mais que l'éloquence rabbinique a l'enthousiasme généreux ! Elle n'attend pas la mort pour vous célébrer, elle vous canonise de votre vivant, en pleine Synagogue, et vous porte aux nues comme milliardaire ou millionnaire bienfaisant. Pourquoi M. le Rabbin Mossé n'a-t-il pas ajouté que M. Osiris fuyait l'ostentation, abhorrait la réclame et payait les journaux pour ne pas parler de ses libéralités ?

De l'Allocution de M. Armand Bloch au Temple Israélite de Toul :

« En très peu de temps l'Israélite français s'est élevé au niveau moral et intellectuel de ses concitoyens. Il s'est assimilé, avec une rapidité prodigieuse, les mœurs, les usages, la langue de sa nouvelle patrie... »

En fait de facultés d'assimilation, Israël en a une prodigieuse pour s'assimiler le bien d'autrui. Les Juifs se sont assimilés la richesse de la France bien mieux encore que ses mœurs, ses usages et sa langue.

Du discours de M. Moïse Netter, Rabbin de Saint-Étienne :

« Oui, mes frères, si tout à coup par une catastrophe quelconque, le souvenir de la Révolution se perdait dans la mémoire des hommes, sans qu'aucune mention en subsistât nulle part, l'historien, le philosophe et le moraliste en démontreraient facilement l'existence par les changements profonds et féconds qu'elle a opérés dans le monde, à l'exemple d'un de nos plus illustres savants qui a démontré, par l'aspect du ciel et le calcul, l'existence d'une importante planète, même avant qu'elle n'ait été aperçue dans le champ du télescope. »

M. le Rabbin Moïse Netter a sans doute visé au sublime. Cette Révolution française perdue dans les espaces et que les historiographes d'Israël, les Cassel ou les Graetz, retrouvent au moyen des formules du Mischna, comme Le Verrier a découvert Neptune à l'aide de la théorie des perturbations, cela fait rêver à la puissance de l'esprit humain dans un cerveau juif développé par la Synagogue et l'entraînement talmudique ³⁴.

³³ Voir *Gazette des Tribunaux*, du 23 août 1884.

³⁴ J'engage vivement mes lecteurs à feuilleter l'ouvrage de M. Benjamin Mossé : *La Révolution française et le Rabbinate français*, Paris, 1890, chez Durlacher, où sont réunis les discours dont j'ai donné quelques extraits. Ils se convaincront, en les lisant, que la Révolution est bien moins un événement de l'histoire française que de l'histoire juive. Le lugubre a été pour nous ; Israël a été le triomphateur.

XLIV

Circulaire de M. Zadoc-Kahn.

Voici pour terminer des extraits de la circulaire de M. Zadoc-Kahn, en date du 3 mai 1889, à l'occasion du même centenaire :

« Il y a cent ans que nous avons le bonheur d'être citoyens français et de pouvoir exercer les droits et devoirs attachés à ce titre. Dès le premier jour, nous avons tenu à honneur d'aimer et de servir notre patrie. Nous avons épousé ses intérêts, coopéré par notre travail à sa prospérité...

Mais en qualité de Juifs français, nous avons un motif particulier de fêter l'anniversaire de 1789, de rendre Hommage au génie bienfaisant de la France moderne. Les événements mémorables qui ont inauguré, il y a un siècle, une phase nouvelle de l'histoire de notre pays marquent aussi le point de départ d'une heureuse transformation dans les destinées du Judaïsme.

La France, qui a été l'instrument providentiel de notre relèvement, a droit à notre inaltérable reconnaissance, et il est juste de profiter de l'heure où nous sommes pour donner une expression à nos sentiments.

Vous nous joindrez à nous pour remercier la Providence divine d'avoir accordé à la France la gloire de représenter avec éclat dans le monde les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, et pour lui demander de continuer sa protection à notre pays, en le maintenant toujours prospère, uni, puissant et respecté. L'avenir de l'humanité est lié à la grandeur de la France. »

Puis faisant allusion à cette guerre violente et déloyale que l'histoire flétrira un jour sous le nom barbare « d'antisémitisme », M. Zadoc-Kahn ajoutait :

« Nous constatons avec douleur, que certains écrivains français se sont associés à cette campagne si contraire à l'équité, au risque d'affaiblir le prestige que la France doit à l'élévation et à la noblesse de ses sentiments. Nous sommes tranquilles sur l'issue de cette campagne. La France ne répudiera pas son passé, ses traditions, ses principes qui constituent le meilleur de son patrimoine moral. Elle accueillera avec dédain un système de dénigrement importé du dehors et qui jure avec son esprit libéral et généreux. » (Archives Israélites ³⁵, 1889, page 154).

C'est tout un plaidoyer que cette circulaire, à travers l'onctuosité de laquelle perce l'amertume et dont l'adresse cauteleuse voile ce que le Judaïsme ne tient pas à montrer. On voit qu'elle est écrite pour les Français et non pour les Juifs qui ne se paient pas de mots. Il serait facile, d'ailleurs, de la commenter.

³⁵ Les Archives Israélites ont pour épigraphe:

1/ Le 4^e verset du 1^{er} chapitre de la Genèse : « *Et Dieu vit que la lumière était bonne ;* »

2/ Le vers de l'Énéide (X, vers 108) : *Tros Rutulus ve fuat, nullo discrimine habebo.*

Cette dernière épigraphe (qui n'est intelligible que réunie au vers qui la précède) est l'expression exacte de la situation du Judaïsme en France. C'est Jupiter, dans ce passage de l'Énéide, qui parle et dit : « *Quelles que soient aujourd'hui la fortune et les espérances du Troyen ou du Rutule, l'un et l'autre seront égaux pour moi* » (Trad. Nisard). En d'autres termes, le Judaïsme se compare à Jupiter; il est comme Jupiter omnipotens (Id., vers 100). Il est de plus d'une indifférence suprême pour les destinées des nations ; il plane au-dessus des événements. La France peut périr : Israël ne s'en portera pas plus mal. Quant à la première épigraphe, elle est arrogante. Le règne du Judaïsme serait celui de la lumière ! Allons donc ! mettons ténèbres à la place de lumière.»

Nous avons épousé ses intérêts (de la France). Le Judaïsme n'épouse les intérêts de personne et encore moins ceux de la France qu'il hait séculièrement. Son âme est celle d'une courtisane, pour ne pas employer un mot plus énergique.

Coopéré par notre travail à sa prospérité. Le Judaïsme a mis la corde au cou à la France et l'a livrée au supplice d'une exploitation dévorante. C'est là exactement le contraire de la prospérité. M. Zadoc-Kahn me fait l'effet d'avoir spirituellement confondu le dépérissement de la vigne phylloxérée avec l'épanouissement du parasite qui la détruit.

Les événements mémorables... marquent le point de départ d'une heureuse transformation dans les destinées du Judaïsme. C'est absolument vrai ! La France est descendue par degrés pendant qu'Israël opérait son ascension triomphale.

La France qui a été l'instrument providentiel de notre relèvement. Pourquoi ne pas dire l'instrument satanique ? Car, en déchaînant sur l'univers et sur elle-même le fléau juif, la France a été l'instrument de Satan et non de Dieu. Elle expie sa faute et l'expiera jusqu'au jour où elle aura fait rentrer dans la géhenne de feu les descendants et les continuateurs des déicides.

Vous vous joindrez à nous pour remercier la Providence divine d'avoir accordé à la France la gloire de représenter avec éclat dans le monde les principes de liberté, d'égalité et de fraternité. Comment M. Zadoc-Kahn parle-t-il de liberté, lorsque partout règne la tyrannie juive, tyrannie de bas exploiteur, de vampire qui suce le sang, de policier asiatique, de bourreau ingénieux qui, par des menées secrètes, décapite la société ; d'égalité, lorsque les Juifs se proclament des êtres supérieurs ; de fraternité, lorsque ces mêmes Juifs ne méditent qu'escroquerie, diffamation, corruption, spoliation et pillage ?

Cette guerre violente et déloyale que l'histoire flétrira un jour sous le nom barbare d'antisémitisme. L'Antisémitisme une guerre déloyale ! Dans cet ordre d'idées le Judaïsme est le maître des maîtres. La fraude, voilà son génie, voilà sa vocation de tous les siècles et de tous les instants. Si M. Zadoc-Kahn l'ignore, il n'a jamais regardé autour de lui, jamais étudié l'histoire et la littérature des Juifs, d'où s'exhalent à flots la perfidie et la cruauté.

Nous sommes tranquilles sur l'issue de cette campagne. Moi aussi, je suis tranquille et persuadé que la lutte antisémitique rendra à la France son prestige et lui fera précisément retrouver cette élévation et cette noblesse de sentiments dont parle M. Zadoc-Kahn et dont elle s'est gravement écartée en se prostituant au Juif. Elle se réconciliera ainsi avec ses traditions et marchera vers l'avenir à la lumière de son passé.

Elle accueillera avec dédain un système de dénigrement importé du dehors. M. Zadoc-Kahn rêve. Où a-t-il vu que l'Antisémitisme fût, en France, une importation ? Est-ce d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, de Perse qu'il s'est échappé pour pénétrer chez nous ?

Aurait-il par hasard le tempérament nomade des Juifs et se serait-il assimilé leurs ruses pour s'infiltrer dans un pays qui ne veut pas le recevoir ? M. Zadoc-Kahn a perdu là une belle occasion soit de se taire, soit de faire ce loyal aveu que si l'Antisémitisme éclatait sur plusieurs points de l'Europe à la fois, c'est que partout les Juifs étaient les mêmes et s'attiraient les mêmes répulsions.

Je suis, du reste, convaincu que la France, qui, en fait d'Antisémitisme, n'a rien reçu de l'étranger, aura sous ce rapport considérablement à exporter sans s'appauvrir. Elle sera le grand foyer d'inspiration, le centre d'explosion et d'action. C'est la mission grandiose que lui assigne la Providence et à laquelle elle ne faillira pas, pour sa gloire comme pour le salut de l'Humanité aryenne et chrétienne.

XLV

Les Sociétés Israélites à Paris.

Les Juifs ont été les vrais bénéficiaires de la Révolution française. C'est là une évidence qui n'a plus besoin de démonstration. Je voudrais la faire toucher du doigt en donnant une liste descriptive des principales propriétés des Israélites, à Paris et dans les départements voisins. Mais on m'accuserait d'exciter les populations au pillage. Je me contenterai donc d'ajouter une simple énumération des sociétés Israélites de Paris, d'après l'Annuaire israélite :

1. Société des Études Talmudiques, rue Cadet, 10.
2. Jischoub Eretz Israël ³⁶, rue Richer, 50.
3. Etz hayim, faubourg Montmartre, 43.
4. Esrath Chitounim, rue Richer, 50.
5. Guemilouth Hessed, rue Bleue, 13.
6. Société de la Terre promise, rue de l'Ecluse, 18.
7. Société du repos éternel, rue de Turenne, 104.
8. Olei reguel, rue du Chemin-Vert, 106.
9. Société des Israélites Hollandais, rue Cadet, 26.
10. Amis de l'Humanité et de l'Union, rue du Temple, 43.
11. Bienfaitante Israélite, boulevard Montmartre, 15.
12. La Chaîne de fer, rue Sedaine, 28.
13. Disciples de Moïse, rue Saint-Sébastien, 17.
14. Douze tables, rue Saint-Gilles, 14.
15. Enfants de Cracovie.
16. Enfants de Daniel, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 11.
17. Enfants d'Isaac, boulevard Saint-Marcel, 21.

³⁶ Un extrait des Archives Israélites, 1896, page 3 :

L'Assistance agricole israélite en Palestine. La société d'assistance aux colons israélites en Palestine dite Jischoub Eretz Israël (n°2), a tenu séance samedi soir, à la Salle Consistoriale sous la présidence de M. le Rabbin Weiskopf. L'assistance était nombreuse... L'attention soutenue qu'elle a portée à la délibération, la sympathique curiosité avec laquelle elle a accueilli les communications qui lui ont été faites, les échanges d'observations et de vues qui ont eu lieu, témoignent de la vivacité et de la profondeur du culte de la Palestine, dans les cœurs israélites.

18. Enfants de Jacob, rue des Blancs-Manteaux, 35.
19. La Fraternelle.
20. Enfants de Japhet, rue de Rivoli, 3.
21. Enfants de Sem, rue Stéphenson, 2.
22. Enfants de Sion, rue des Archives, 47.
23. Enfants du roi Salomon, rue du Temple, 18.
24. Enfants de Lemberg, rue Saint-Martin, 123.
23. Israélites Polonais, rue des Francs-Bourgeois, 13.
26. Société des Hollandais.
27. Liens d'Israël, cité Rougemont, 6.
28. Loi Sacrée, rue de la Trémoille, 6.
29. Mission d'Israël, rue d'Allemagne, 149.
30. Mont Sinai, rue Meslay, 62.
31. Mutualité prévoyante, rue Béranger, 14.
32. Patriarche Abraham, avenue Bugeaud, 18.
33. Union Israélite, avenue de Lamotte-Piquet, 32.
34. L'Union Scolaire, rue Béranger, 19.
35. Frères d'Israël, rue des Roziers, 24.
36. Talmud Torah, rue Bourg-Tibourg, 35.
37. Oratoire Polonais, rue Letort, 28.
38. Vérité Israélite, rue Taylor, 10.
39. Zorobabel, rue de Bretagne, 39.
40. Oratoire des Batignolles, rue Legendre, 116.
41. Dames, rue du Temple, 43.
42. Dames Kapronoth, rue Dombasle, 39,
43. Déborah, rue Rambuteau, 4.
44. Esther et Rébecca, rue Cail, 20.
43. Femmes d'Israël, rue Saint-Antoine, 103.
46. Filles de Jacob, rue de Rivoli, 244.
47. Filles de Zorobabel, boulevard de Strasbourg, 35.
48. Jérusalem, rue Etienne Dolet, 30.
49. Union des Dames Israélites, rue de Grenelle, 148.

Toutes ces sociétés, eussent-elles uniquement la charité ou l'assistance mutuelle pour objet, sont au fond de petites Synagogues où les Juifs font échange de fluide vital et où ils s'abandonnent, avec enivrement, au plaisir de se sentir séparés de la société où ils vivent, méprisée et abhorrée par eux comme inférieure et ignoble.

Si quelque Français croit encore à l'absorption graduelle du Judaïsme par la France, il faut qu'il soit le plus borné, le plus ignorant et le plus crédule des hommes. Quant aux Francs-Maçons, à qui les orateurs

des Loges représentent continuellement le Cléricalisme comme une conspiration ténébreuse contre la liberté et l'égalité, ils feraient bien de changer de spectre, de laisser de côté le noir pour le jaune, et, au lieu d'outrager leur religion, de se demander s'ils ne se sont pas faits les plats et tremblants serviteurs du Dieu infâme qu'Israël s'est façonné à son image et qu'il adore dans ses Synagogues, du Dieu de l'orgueil délirant, de la haine profonde, de la vengeance inexorable, de la cruauté atroce, de la spoliation savante, du mensonge audacieux qui enlace et égare, de la calomnie qui brûle, de la trahison qui tue comme un poison foudroyant.

XLVI

L'Antisémitisme est, en France, une force régénératrice.

L'Antisémitisme a eu le sort de toutes les grandes choses, et de toutes les doctrines élevées. Il a rencontré sur son chemin des calomnies ridicules et des paradoxes ineptes. On a voulu le caricaturer comme une excentricité, une passion basse, une dépravation du sens moral. Les Juifs ont représenté les Antisémites tantôt comme des envieux, tantôt comme des fous ou des imbéciles. Du reste, les Israélites sont imbus de cette idée qu'eux seuls ont le droit de se juger et qu'ils échappent au jugement des autres hommes. Comment l'Antisémitisme ne serait-il pas, à leurs yeux, un crime et un blasphème?

Quoi qu'il en soit, l'Antisémitisme n'a plus besoin de réfuter ces absurdités trop palpables. Il a pris possession de l'opinion, mais le rang qu'il y occupe est loin de celui qu'il occupera, lorsqu'on comprendra qu'il est au plus haut degré, par essence, une force régénératrice, un puissant et irrésistible essor de l'Idée nationale.

L'Antisémitisme, c'est la France qui ressaisit sa personnalité historique, son génie aryen et sa tradition chrétienne.

C'est l'or, insolent et faux, qui descend de son trône.

C'est la corruption politique et judiciaire pourchassée et impitoyablement punie.

C'est le Gouvernement des hommes d'État, que l'intrigue et la police juives ont systématiquement écartés des affaires publiques, succédant au Gouvernement de leurs suppôts.

C'est la renaissance, dans la politique européenne et orientale, de l'initiative française, hardie et intrépide.

C'est l'esprit français purifié de l'esprit juif qui lui a communiqué sa laideur méchante et sa fange prétentieuse ; c'est l'âme française délivrée d'un contact impur qui la matérialise et la déprave.

C'est l'unité nationale plus forte, plus vivante, plus active qu'elle ne l'a jamais été. L'Antisémitisme relie les uns aux autres les hommes de toutes les classes et de toutes les professions. Ce sera pour la France un creuset où tous ses éléments, aujourd'hui plus ou moins désassociés, iront se fondre en un seul et même métal. Il solidarise, en effet, toutes les classes les unes avec les autres par la communauté du danger et la fraternité de la lutte. Le présenter comme une semence de division et comme devant partager la France en deux camps est la plus absurde des erreurs et la plus inconcevable des sottises.

La France se divisant pour Messieurs les Juifs ! Sont-ils donc des demi-dieux, des êtres quasi surnaturels ? Ou bien la France aurait-elle le culte des escrocs, des traîtres ? Aurait-elle pour l'insolence des grands Juifs une admiration de dégénérée ? Sa grande âme serait-elle devenue une âme de laquais ?

Et si l'on considère les diverses professions, avec la spécialité de leurs études et de leur développement intellectuel, avec l'expérience particulière qu'elles fournissent des choses de la vie publique et privée, l'Antisémitisme apparaît comme un centre où les plus hautes préoccupations de tous les hommes viennent converger.

Le prêtre, dépositaire de l'idée chrétienne, la défend péniblement contre le dissolvant juif qui la refoule dans les pratiques dévotieuses en lui enlevant la direction sociale. Allez à Lourdes tant que vous voudrez, mais subissez le divorce : telle est la loi que lui fait le Sémitisme. Or, le divorce, le frère et le précurseur de la polygamie, est la négation de la plus belle des conceptions chrétiennes : l'égalité de la femme et de l'homme et leur union dans un amour vivifié par des pensées célestes. Que le clergé catholique, si riche de vertus et de courage et auquel il ne manque que d'être plus fortement dirigé, ne l'oublie pas ! C'est le jour seulement où la puissance juive sera abattue que le divorce, cette rétrogradation vers l'animalité, disparaîtra de nos institutions.

De son côté l'homme de loi, magistrat ou avocat, qui a dû approfondir les affaires juives, ces affaires tortueuses où la filouterie déborde, éplucher ces dossiers où sous chaque pièce, chaque liste d'actionnaires, chaque procès-verbal d'assemblées sociales, chaque lettre, chaque billet, on découvre une fraude, un piège, un faux-fuyant, où le mensonge a, pour ainsi dire, la végétation touffue d'une forêt vierge, comment se désintéresserait-il de la question juive ? Celui-là connaît la capacité dévastatrice des Juifs et leurs infernales tactiques ; il sait les ruines, les désespoirs, les suicides, les existences déchues, les familles éteintes, les destinées errantes.

Le magistrat intègre — et ils sont nombreux en France — a senti la corruption le tâter ; quelques mots étranges ont été jetés dans son oreille ; peut-être un collègue, endetté ou dépensier, les a-t-il écoutés...

Le médecin aliéniste aussi apporte à l'Antisémitisme un précieux contingent d'observations. Le Judaïsme, qui est par lui-même une sorte de névrose, propage autour de lui les maladies nerveuses. Et non seulement, il est un facteur de déséquilibre mental ; mais, comme il règne sur la France, il ne

lui permet pas de se débarrasser du poison alcoolique dont lui-même ne souffre pas. Les éminents aliénistes (les docteurs Magnan, Garnier, etc.), qui ont fait sur les ravages de l'alcoolisme des études si complètes, se demandent avec étonnement pourquoi les pouvoirs publics ne prennent pas sans retard les mesures nécessaires pour arrêter le mal grandissant. Qu'ils se rassurent ! Lorsque la France aura brisé la domination juive, en quelques semaines leurs propositions seront mises à l'étude et les lois contre l'alcoolisme votées. Je le leur prédis hardiment.

Quant à l'agriculteur que les impôts écrasent, que l'hypothèque ronge, que l'agiotage sur les blés ruine, sur qui, plus que tout autre, retombe le fardeau de cette dette publique insensée, œuvre de l'astuce juive, que la France a contractée, s'il n'entrait pas à pleines voiles dans le mouvement antisémite, c'est qu'il serait un paralytique ou un hébété .

De même, le militaire qui s'attend d'un jour à l'autre à de formidables luttes, sait que le Juif n'est pas seulement l'usurier aux doigts crochus, mais aussi l'espion et le traître. Tous les Juifs sans doute ne sont pas des traîtres, mais même en ne considérant la trahison dans le Judaïsme que comme un fait exceptionnel, il faut reconnaître qu'il a, pour produire cette exception, une aptitude inquiétante.

Et l'homme politique qui a médité sur la décadence intérieure et extérieure de la France ;

L'économiste qui a étudié les grands accaparements et le mécanisme si complexe de l'exploitation juive;

Le sociologue qui cherche les remèdes au mal social, à cette tendance générale soit au désordre, soit à une mollesse pire que le désordre, qui est la caractéristique de la France contemporaine ;

Eux aussi ont une foule d'idées, de vues à échanger. Les regards tournés vers l'édifice altier de la puissance juive, ils savent que la France ne retrouvera son orientation que le jour où cet édifice aura couvert le sol de ses ruines, et où alors elle redeviendra elle-même, ayant sa politique, son organisation économique et sa vie morale propres, sans rien emprunter au Judaïsme, son tyran et son corrupteur.

XLVL

Comment s'opérera la Révolution antisémite.

Comment la France sera-t-elle délivrée ? Quelle sera la part de l'élaboration lente et pacifique ? Quelle sera celle de la tempête ? La France vraie est immortelle, impérissable, tandis que la France sémitisée n'est qu'une aberration de l'histoire, un mensonge bien machiné qui peut bruyamment occuper la scène, mais destiné à se dissiper comme d'impures ténèbres devant la lumière du jour.

En vain le Sémitisme se targue d'être le maître, d'encombrer les Administrations de ses créatures et les promenades publiques de la capitale de ses équipages somptueux, de conduire à la baguette les

Chambres et les Ministres, de sucer, par l'impôt et la Dette, la France Jusqu'aux dernières moelles, de pervertir même son âme et d'y faire couler un virus qui engendre l'hébétude et l'apathie. En vain son génie de démoralisation s'est déployé avec une fécondité de ressources et une activité plus étonnantes qu'à aucune autre époque.

En vain, il s'est fortifié sur tous les points et s'est ménagé de puissants appuis à l'étranger de manière à pouvoir, le jour où les Français oseraient se réveiller et lui tenir tête, jeter hardiment le masque et leur cracher au visage, de sa voix la plus venimeuse, le mot de Tartuffe : « *La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir.* »

L'abîme n'en est pas moins là, béant, prêt à engloutir l'Israélitisme. S'il ne le voit pas, c'est qu'il est aveugle ; et si la France semble ne pas disposer des forces nécessaires, c'est que ces forces sont encore dispersées, inorganisées. Mais partout s'opère un travail de plus en plus rapide ; la conscience nationale renaît; les esprits les plus divers sentent se former entre eux un lien nouveau, intime et ardent. Ce lien, c'est la France à arracher aux étreintes du Reptile.

Ah ! quelle heure sublime que celle où, dans toute la France, éclatera ce cri : **Il faut terrasser Israël !**

Que la France sera belle ! Quel spectacle elle donnera au monde ! Quelle page éclatante dans l'épopée de sa vie nationale ! Comme on verra les hommes et les héros surgir et la formidable armée d'Israël, brisée en morceaux, s'enfuir et porter aux quatre coins de l'univers la terreur de sa déroute !

Ah ! sans doute, les Juifs de l'étranger conspireront contre la France. Les grands Juifs iront exciter contre elle l'Angleterre à laquelle ils appartiennent déjà par le cœur et les intérêts. Mais qu'importe ! pourquoi la France, purifiée du Judaïsme, qui l'empoisonne, reculerait-elle devant les complications diplomatiques et les drames de la guerre ? Si les Anglais vont aux îles du Salut chercher Dreyfus et en font un de leurs généraux, la France regrettera d'avoir été, comme toujours, trop indulgente, trop peu prévoyante.

XLVIII

La Femme française et l'Antisémitisme.

Comment la femme française ne serait-elle pas antisémite avec tout ce qu'elle a dans le cœur d'amour pour la France ? Elle n'est pas seulement l'expression la plus belle, elle est l'expression la plus vraie de ce noble pays.

J'admire Richelieu, ses vues hardies, son mâle génie, son vaste esprit. Mais l'âme de Jeanne d'Arc, n'est-elle pas encore plus sublime que celle du grand homme ? Si la pensée de Richelieu a laissé

derrière elle un sillon lumineux, Jeanne d'Arc, du haut des cieux, veille sur la France et lui dit de ne jamais désespérer.

Comme l'immortelle héroïne, la femme française a dans les destinées de la patrie une foi indomptable. Que d'hommes, éblouis par les prestiges juifs se persuadent qu'à tout jamais, la France restera soumise à la domination d'Israël ! On en entend même qui mettent la résignation en théorie, proclamant Israël invincible, et ressassent comme des vérités absolues ces plats et lâches clichés : Ces gens-là (les Juifs) sont si habiles, si extraordinaires ! On ne peut rien contre eux !

La femme française, plus judicieuse, plus sagace, ne se laisse pas ainsi fasciner. Chrétienne et aryenne, elle éprouve pour l'Israélite une répulsion instinctive. Sous ses manières caressantes, elle flaire le reptile. Son arrogance de faux aristocrate et son infatuation de parvenu la blessent. Lorsque l'équipage du grand escroc passe avec ses allures princières, ses chevaux étonnants, ses larbins exubérants d'insolence, lorsqu'elle voit les Hébreux des deux sexes y étaler leurs personnes radieuses, élégamment conquérantes et méprisantes, elle éprouve un dégoût intime et, à celui qui se pâme dans une admiration stupide, elle répond en souriant : *Ils vous en imposent donc, ces Juifs ! Attendez quelque temps, et vous ne les verrez plus.*

Car la femme française a l'intuition prophétique de la délivrance prochaine. Comment la terre bénie de la France serait-elle à perpétuité la proie de l'abject envahisseur ? Elle l'aime, cette terre, d'un amour profond.

Pour elle, rien n'est beau, charmant, poétique, rien ne parle à l'âme comme le ciel de la France, comme les monuments de ses villes, comme ses fleuves, ses forêts, ses plaines, ses vallées, comme son histoire, ses gloires, ses douleurs, ses espérances souvent déçues, mais souvent aussi miraculeusement victorieuses. Si la France devait être pour toujours l'esclave d'un dominateur étranger, c'est que les flammes de l'héroïsme et la lumière des dévouements inspirés s'y seraient éteintes.

Comment la femme française, qui se sent dans le cœur des trésors d'énergie, accepterait-elle cette déchéance ? La domination sémitique est une épreuve, un châtiment de Dieu ; elle ne saurait être une condamnation irrévocablement. Pour la faire cesser, il suffit de se mettre résolument, intrépidement, immédiatement à l'œuvre.

Voilà ce que la femme française pense et veut.

Nouveaux devoirs de la femme française.

Il faut qu'elle le pense et le veuille plus fortement encore et qu'elle se serve, à cet effet, du pouvoir souverain que, comme mère, elle exerce sur l'avenir.

Cet enfant auquel elle a donné le jour et dont elle va former l'âme en lui communiquant la sienne, il faut qu'elle lui enseigne, avec l'amour de la patrie, l'horreur du tyran exotique. Elle lui dira que la France est malheureuse parce que le Juif y règne, parce que cet être de fausseté et de mensonge l'opprime et la dégrade. Elle lui racontera Judas, Deutz et Dreyfus. Elle lui montrera l'armée de reptiles qui couvre le sol, les innombrables vipères juives qui font de la plus belle contrée du monde un lieu maudit. Elle déposera dans sa jeune pensée, dans sa jeune intelligence, le germe précieux, la foi et les saintes ardeurs.

Ah ! si les mères qui ont élevé la génération actuelle eussent mieux connu le péril sémitique, si elles eussent formé leurs enfants pour la plus difficile des luttes et le plus inévitable des drames, verrions-nous cette jeunesse honnête, loyale, généreuse sans doute, mais trop souvent amollie, indolente, ne soupçonnant pas l'immensité de l'effort nécessaire pour refouler le parasitisme destructeur. Ce qui lui manque, c'est la trempe. Elle ne l'acquerra qu'en s'engageant, d'un pas résolu, dans la carrière mouvementée qui s'ouvre devant elle, je ne crois pas m'aventurer en disant que partout où le niveau des caractères se relève, où la renaissance de l'idée nationale se manifeste avec vigueur, l'influence de l'Antisémitisme est là, pénétrante comme la lumière, active et bienfaisante comme un excitant vital.

La femme française a un autre devoir, plus compliqué, à remplir. Elle doit autant qu'elle le peut, préserver son mari de tout contact Israélite. Ce contact, qu'elle le sache bien, est presque infailliblement une cause d'ébranlement moral. Les Israélites ont non seulement la propriété de propager autour d'eux la déséquilibration. Mais, ce qui est très caractéristique de cette contagion mentale, toute perversion qui passe de leur cerveau dans un cerveau français s'y implante comme un tubercule enflammé et y produit des ravages bien autrement considérables que chez l'israélite lui-même, absolument comme la tuberculose de l'Anglo-Saxon, que celui-ci supporte par accommodation, est pour l'indigène de l'Océanie une cause de destruction rapide ³⁷.

L'un, impressionné par les railleries de son ami le banquier polygame, s'imaginera que la fidélité conjugale est métier de dupe, vieux jeu, ignorance naïve de la vie et de ses jouissances les plus légitimes ; bientôt il préférera aux tendresses de sa femme les caresses lubriques des prostituées et leur prodiguera le meilleur de ses revenus, s'il ne se ruine pas pour elles.

³⁷ Les phénomènes de contagion psychique sont connus depuis longtemps. Goërrès (*Mystique divine, naturelle et diabolique*, trad. par Charles de Saint-Foy, tome V, p. 287).

« Si dans une société quelconque, il se trouve quelqu'un chez qui le mal ait acquis un certain degré, et se soit concentré de façon à y former comme un foyer spécial d'infection, cet homme devient par là même un suppôt du démon, capable de produire dans les autres ce qu'il éprouve en soi-même et de communiquer sa contagion à tous ceux qui, quoique séparés de lui par des distances plus ou moins grandes, tiennent cependant à lui par les liens d'une sympathie intime. »

Les Juifs ont précisément ce pouvoir accumulateur, émissif et propagateur.

L'autre, émerveillé par l'enrichissement subit des Juifs de sa connaissance qui tiraient le diable par la queue, s'élancera, comme eux, à la poursuite du million sur les ailes de la spéculation bursale. Mais, inexpérimenté, inhabile, il perdra, et, pour réparer ses pertes, dévorera la dot de sa femme jusqu'au dernier centime. Il mettra au Mont-de-piété ses bijoux, ses vêtements, jusqu'à son alliance pour tenter la fortune une dernière fois...

Est-ce que j'invente ? Est-ce que je brode ? Que les femmes qui ont été ainsi ruinées par leur mari et mises sur la paille interrogent leurs souvenirs ! Il est bien rare qu'elles ne retrouvent pas, à l'origine de leurs malheurs, une influence juive dont elles n'ont pas à temps soupçonné le danger. C'est à partir du moment où cette influence s'est exercée que leur mari est devenu extravagant, menteur, mystificateur, d'une adresse de filou pour surprendre leur signature, d'un sans-gêne de maraudeur pour faire main basse sur leurs bagues et leurs dentelles et les bazarder chez le brocanteur.

A son tour, le mari d'une belle et jeune femme fera bien de se défier de l'entremetteuse juive. Celle-ci est un monstre de scélératesse et d'habileté. Elle a toutes les audaces et tous, les prétextes pour s'introduire, au besoin celui d'une œuvre de charité, toutes les adresses enveloppantes pour une négociation infâme, toutes les ruses pour organiser le guet-apens du viol. S'il existait en France un tribunal spécial muni de pleins pouvoirs, ayant à ses ordres une police dressée à rechercher minutieusement les crimes de ces créatures, le plus souvent cachés dans une ombre épaisse, croit-on qu'on ne reconnaîtrait pas la nécessité de faire d'elles ce qu'en a fait le Moyen-âge, non parce qu'il était aveugle et fanatique, comme le prétendent les Juifs, mais parce qu'il était, au contraire, clairvoyant et qu'il avait en horreur l'immoralité et le crime ?

XLIX

Le Clergé français et l'Antisémitisme.

Jamais le Christianisme n'a traversé une phase aussi difficile, jamais problèmes plus redoutables ne se sont imposés à l'Église catholique, la vraie représentante de l'Idée chrétienne, et spécialement au clergé catholique français.

Je dis : *au clergé catholique français* ; car si ce clergé est membre de l'Église, comme membre de l'unité française, il a une mission à remplir, sans laquelle il resterait au-dessous de sa mission religieuse.

Je vais m'expliquer, en lui demandant pardon de la hardiesse de mes conseils et en souhaitant qu'une voix plus autorisée que la mienne lui en donne de plus précis et de plus fermes.

Unité et complexité de l'organisme social.

Dans l'organisme social, quatre grandes choses sont à considérer :

- La religion,
- La politique,
- La culture intellectuelle, philosophique et scientifique,
- Le système économique.

Plus chacun de ces éléments est fort individuellement et en communication intime et continue avec les autres, plus la société est forte, morale, intelligente, prospère, impénétrable aux actions dissolvantes ³⁸. Lorsque ces éléments se désassocient, il y a aussitôt tendance au désordre, ou, ce qui est pis que le désordre, affaiblissement.

Une politique sans religion est aussi faible qu'une religion sans politique. Il ne sert à rien, au point de vue social, de contempler le ciel sans agir sur la terre. De même l'action, sans l'idéal religieux, manque presque toujours d'un grand but ; ses œuvres, en général, sont alors incohérentes, illogiques, éphémères.

Cette union du ciel et de la terre est admirablement exprimée dans le Pater : *Fiat voluntas tua sicut in caelo et in terra*. Dieu règne dans les cieux ; le Christianisme fait de l'homme le serviteur et l'interprète de la volonté divine, et la terre reflète ainsi le ciel.

Voici un exemple démonstratif bien simple des conséquences funestes de toute séparation entre la politique et la religion :

Croit-on que si le clergé catholique eût été en possession de l'influence politique et exercé, par une pratique assidue, à diriger les mouvements de l'opinion, la France aurait offert, en présence des massacres d'Arménie, le spectacle de sa scandaleuse inertie ? S'il y eût eu, à la Chambre des Députés, dix ou douze prêtres de grand talent, versés dans les questions diplomatiques et sachant les traiter avec la fermeté d'esprit et la largeur de vues d'hommes d'État, la léthargie honteuse dont la France a fait preuve aurait promptement cédé la place à des résolutions dignes d'elle, de son passé et de son honneur.

Quant aux hommes politiques qui se sont passionnés pour la question arménienne, il a manqué au plus éloquent d'entre eux cette force vitale que rien ne remplace : l'idée religieuse. Si M. Jaurès eût parlé à la fois au nom de la religion, à laquelle, mieux éclairé, il reviendra un jour, et de la politique, il n'eût pas seulement prononcé un magnifique discours, il eût imposé silence à l'hypocrisie opportuniste et entraîné toute la France. Comment un homme, si richement doué, s'est-il lancé à corps perdu dans la carrière

³⁸ Voir *Pathologie de l'Islam*, par D. Kimon, p. 119 et 120.

stérile du socialisme irrégulier, de ce que les Allemands appellent, avec une brutalité pittoresque, le socialisme du ventre ?

Si l'organisme social s'affaiblit lorsque la politique et la religion se séparent, le péril n'est pas moindre lorsque la science et la religion s'éloignent l'une de l'autre, la science méprisant la religion comme arriérée, enfermée dans des conceptions étroitement immuables, antipathique aux progrès de l'esprit humain et amie de l'ignorance, et la religion, d'autre part, regardant la science, qui progresse, soit avec dédain, soit avec des appréhensions mal dissimulées.

Au XVIII^e siècle, cette séparation est profonde. D'un côté, les théologiens, les Bergier et autres ; de l'autre les d'Alembert, les Laplace, les Lavoisier; en d'autres termes, la stagnation, laborieuse peut-être, mais certainement inféconde, en tous cas peu créatrice, en face du mouvement, de l'effort hardi, des résultats grandioses qui font passer au premier plan la science, qu'on admire, et relèguent au second plan la religion, qui s'endort.

Croit-on que, si à cette époque le clergé français se fût associé à l'évolution scientifique et si, en même temps, il eût su juger la société de l'époque et se faire, de longue main, l'organisateur ou tout au moins le régulateur de la métamorphose qui s'y préparait, la crise révolutionnaire aurait éclaté avec cette violence épouvantable et terrifiante ? Si les sociétés secrètes, avec leurs idées incandescentes et leurs mots d'ordre fanatiques, ont alors acquis sur les esprits tant d'empire, c'est que le clergé avait perdu l'ascendant, la direction intellectuelle, qu'il s'immobilisait de plus en plus, alors que le monde marchait à pas vertigineux.

Croit-on, de même, que si, au cours de ce siècle, le clergé eût largement, énergiquement compris sa mission, s'il eût su profiter, avec de grandes vues, de la loi du 15 mars 1850, à l'aide de laquelle il se flattait de démolir l'Université, la France catholique serait ce qu'elle est ? Du moment que le théologien se constituait éducateur, il fallait qu'il fit place au savant, dans le sens vaste et complet du mot, et au formateur, de caractères. Se charger de l'éducation de la jeunesse, c'était prendre l'engagement de former une génération très instruite, très forte, capable, dans toutes les branches de l'activité et de la pensée humaines, de placer la France au premier rang. S'en charger pour former des jeunes gens très pieux, très doux, chez lesquels la religion prendrait l'aspect d'une rêverie sentimentale ou d'une oisiveté bouddhique, c'était faire le jeu des Protestants et des Juifs et leur livrer la France. La direction du monde n'appartient jamais à ce qui perd l'énergie, même en conservant le nombre.

Je m'étonne même que, dans le sein du clergé, des protestations unanimes ne se soient pas élevées contre cette dégénérescence insidieuse qui spécialise l'idée chrétienne — la plus haute, la plus sublime, la plus fière des idées, — dans les douceurs de la dévotion et les langueurs de la résignation passive. C'est en se spécialisant ainsi que le paganisme s'est lentement éteint ; il n'était plus rien, il ne comptait plus dans l'activité générale, et il avait encore de belles cérémonies qui lui faisaient illusion à la veille de mourir. Plus clairvoyant, plus politique, le clergé catholique comprendrait que les sectaires organisent de

la même manière, avec la même méthode, la dépression sociale du Catholicisme. Il a parmi eux de profonds ennemis qui poursuivent ce but tout en déguisant savamment leur marche et en s'arrangeant de telle sorte que le clergé, de lui-même, semble s'engager dans cette voie fatale.

L

Nouveaux devoirs du clergé.

Les remèdes à cette situation sont plus faciles à indiquer qu'à mettre en pratique.

La politique, en France, est déchristianisée ; c'est au clergé à lui rendre le grand ressort qui a cessé d'agir. Or, il ne peut le faire qu'en entrant dans la politique active, et en y entrant avec l'ensemble de facultés, d'idées, de connaissances indispensables à l'homme politique. Il y sera d'autant plus fort qu'il s'y comportera moins en prêtre qu'en homme politique, capable d'embrasser tout le système des intérêts nationaux.

La religion, je puis le prédire, n'y perdra rien. Seulement, les services que le prêtre lui rendra seront d'un autre ordre et d'une plus haute utilité. Il est bien autrement difficile d'étudier la politique dissolvante des États protestants à l'égard des nations catholiques, leur génie d'intrigue, d'espionnage, d'influences secrètes, auquel la Papauté elle-même n'a pas échappé ³⁹, que d'apprendre par cœur l'Histoire des Variations de Bossuet. Le Protestantisme et le Judaïsme sont avant tout des organisations politico-économiques, et c'est sur le terrain de la politique, bien plus que de la polémique religieuse, qu'il faut les combattre ⁴⁰.

Et pourquoi le clergé se laisserait-il intimider par ceux qui veulent l'emprisonner dans les églises, le mettre, pour ainsi dire, à l'attache devant l'autel, en ne lui permettant de sortir que pour administrer les mourants ?

Est-ce que les Rabbins s'abstiennent de faire de la politique ? Et messieurs les Pasteurs ? Je ne crois pas être démenti par personne si je dis que, lorsque deux pasteurs calvinistes se rencontrent, après les premières politesses échangées, la conversation se porte sur la politique pour ne plus les quitter ⁴¹.

³⁹ Voir Macaulay.

⁴⁰ Dans un de ces excellents articles qu'il a malheureusement cessé d'écrire, M. Georges Thiébaud s'écriait avec beaucoup de justesse : « *Que sous le prétexte fallacieux et tapageur de nous préserver du gouvernement des curés, elle (la République) ne nous livre pas sciemment, par une sorte de complicité confessionnelle, au gouvernement des pasteurs.* » (Eclair du 24 nov. 1896).

⁴¹ Dans l'économie du régime actuel, les pasteurs protestants semblent avoir pour mission spéciale la surveillance du clergé catholique. Les Juifs ne pouvaient pas, de ce côté, trouver de meilleurs auxiliaires, et les pasteurs s'acquittent de leur tâche avec un zèle et une assiduité exemplaires. Ils sont minutieusement renseignés sur les prêtres de chaque diocèse, savent tout ce qui s'y passe, lisent tous les mandements, sont au fait de toutes les réunions de prêtres et de tous les déplacements des évêques. Ce sont eux qui indiquent les hommes à proposer pour l'épiscopat.

Naturellement, leurs candidats, que le Gouvernement agrée, sont des hommes instruits, respectables, également estimés des catholiques et des protestants, mais n'ayant pas, bien entendu, le tempérament anti-protestant, ni le tempérament anti-sémitique, et ne représentant pas l'Eglise militante.

Sans doute les difficultés de cette évolution sont immenses. Mais c'est en agissant qu'on apprend à agir. Les fondateurs du Christianisme ont été certainement des hommes très actifs, très audacieux. Pourquoi ses représentants actuels n'auraient-ils pas les mêmes vertus, la même intrépidité ? A quoi bon célébrer l'héroïsme des martyrs, à l'époque des persécutions pour reculer devant l'astuce judéo-protestante ?

D'autre part, pour que la religion reprenne son rang, il faut que le clergé français se replace à la tête de l'esprit humain. C'est là un effort dont il ne soupçonne pas, en général, la difficulté. Et cependant, il faut l'accomplir : ou le clergé catholique s'assimilera les progrès du génie et de la pensée dans toutes les sphères, il s'appropriera l'universalité philosophique et scientifique, ou bien il languira dans une infériorité perpétuelle, comme celle où le clergé orthodoxe grec s'est graduellement et peut-être irréparablement momifié ⁴². Ses meilleurs élèves, une fois sortis de ses mains, iront demander au Protestant ou au Juif le haut savoir qu'il sera impuissant à leur donner.

Je ne puis entrer, faute d'espace, dans les développements que ce sujet comporte. Une dernière observation : une des grandes erreurs du clergé est de ne guère concevoir, à côté de la culture religieuse, autre chose que la culture littéraire. Or, par l'effet de la transformation qui s'est opérée dans la vie économique, la culture scientifique occupe aujourd'hui la première place. Inutile de protester contre un fait évident. Il y a plus, la constitution des intérêts matériels est aujourd'hui telle que : Quiconque domine un pays économiquement, LE domine moralement.

Le clergé catholique commettrait une faute impardonnable s'il perdait de vue que le Christianisme, tant qu'il ne domine pas et dès qu'il cesse de dominer, devient ipso facto une religion de combat et de conquête. S'il ne sait pas entrer dans cette voie et si, désertant la lutte, il se réfugie dans l'isolement contemplatif, comptant sur le charme attractif des dévotions pour lui ramener les foules et repousser l'ennemi qui l'enveloppe, il se trompe gravement. La ruine de la religion catholique, dans ces conditions, serait certaine ; le Protestantisme est là prêt à mettre la main sur l'héritage dont, par anticipation, il s'est déjà approprié des portions considérables.

Le clergé ne doit donc pas rester spectateur passif de la lutte antisémitique. Il doit, dès à présent, regarder au delà et se préparer à un rôle nouveau. Il ne faut pas qu'une fois la tyrannie juive abattue, la France se figure que cette tyrannie laisse un vide et qu'au moins, toute détestable qu'elle était, elle constituait une force, avait ses plans à elle, dirigeait tant bien que mal le Gouvernement, savait tout en tondant le pays à fleur de peau, organiser ses finances et l'administrer.

Refaire de la France la grande nation chrétienne, la délivrer du Sémitisme et la soustraire aux influences étrangères qui la dissolvent, est le problème de l'époque. Le concours et l'énergie du clergé en faciliteront la solution, régulariseront la crise et la préserveront de tout mouvement rétrograde. Elle

Quant aux prêtres qui auraient ce tempérament, accompagné de vigoureuses facultés, leur sort est tout tracé ; ils sont relégués dans quelque pays perdu où ils usent stérilement leurs forces. Bien heureux si des intrigues ne sont pas nouées autour d'eux pour les perdre auprès de l'évêque, à la faveur de ces influences indirectes que les sectaires savent exercer jusque dans les palais épiscopaux.

⁴² L'Église orthodoxe grecque ne peut se régénérer que par sa réunion au Catholicisme.

s'accomplira comme elle doit s'accomplir, et le Sémitisme, abattu pour de longs siècles, ne régnera plus sur la France qu'il a déshonorée et martyrisée.

LES POLITICIENS ISRAÉLITES

I

PREMIÈRES IMPRESSIONS

Celui qui, ne connaissant pas les Juifs, se trouverait, pour la première fois, en contact avec un politicien israélite, serait peut-être tout d'abord fasciné. Il admirerait un éclat, une vivacité séduisante, même des allures inspirées. Les idées, dégagées des entraves du doute, rapides comme des flèches, étincelantes comme de petits météores, lui paraîtraient jaillir d'une intelligence supérieure. Involontairement, il comparerait les opinions compliquées, les conceptions savantes de l'es-

prit aryen, avec cette agilité merveilleuse et cette audace éblouissante, et peut-être donnerait-il la préférence à l'esprit israélite ; peut-être le considérerait-il comme appelé à prendre la direction de l'Humanité et à tenir désormais les rênes des Gouvernements.

Toutefois, si cet observateur possédait quelque sagacité, il ne tarderait pas à être frappé par une foule de choses étranges. Les gestes, l'œil enflammé, les poussées stridentes et les roulements venimeux de la voix l'avertiraient de se défier de sa première impression. Bientôt, en écoutant, il remarquerait, avec surprise, que le cerveau israélite vit d'idées toutes formées, arrivant subitement, impulsivement, comme apportées par un télégraphe invisible. Dès lors, peut-être, il soupçonnerait que dans tout politicien israélite il y a un commencement d'aliéné. Mais, sans doute, un long temps s'écoulerait avant qu'il l'eût sondé et reconnu que, chez lui, la folie obéit à des lois précises, poursuit toujours un but, a toujours à

sa base des convoitises ardentes et perspicaces.

Une particularité, importante entre toutes, arrêterait son attention. Les politiciens israélites semblent reliés les uns aux autres par des communications à distance. Au même moment, ils ont à la bouche la même idée, le même mot ; une même suggestion, une même secousse, les fait agir et parler ; on ne saurait mieux les comparer qu'à des centres nerveux dépendant les uns des autres, à travers lesquels une commotion se propagerait avec l'instantanéité d'une action réflexe. Ils n'ont pas besoin de se voir ni de conférer entre eux pour savoir ce qu'ils doivent dire ; une voix mystérieuse leur dicte ses ordres et ils lui obéissent ponctuellement.

Si l'observateur, continuant son étude, examinait de plus près les excentricités des politiciens israélites, s'il s'attachait à découvrir les différences entre l'intelligence et la raison normales, telles que le génie aryen les conçoit,

et leur état d'esprit, il ramasserait ces excen-
tricités, ces différences, pour ainsi dire à la
pellée. Non seulement les idées des Juifs en
politique excluent toute pondération ; mais
pour peu qu'on ne se laisse pas imposer par
leur brillante impétuosité, on constate qu'elles
sont toujours agitées, déséquilibrées et plus
ou moins incoordonnées. Elles ressassent en
général le même fonds, la pauvreté de la tête
se trahit sous la mobilité de la langue, et des
lacunes effroyables s'y manifestent. L'organi-
sation intellectuelle des Juifs semble ne pas
comporter une vue profonde du passé et de
l'avenir ; il ne leur est pas donné d'embrasser
les faits dans leurs causes lointaines et leur
marche graduelle, ni de les suivre dans leur
développement futur ; ils n'ont pas la faculté
de regarder en arrière et en avant, si bien
exprimée par le double visage du dieu Janus,
qui symbolisait chez les Romains le génie
politique ; leur horizon se réduit à l'actualité
pure ; ils la saisissent d'une manière intense,

ils l'exagèrent et leur loquacité brode sur elle à perte de vue.

Leur langage marche de pair. Le bon sens n'y est pas nécessairement représenté, mais la folie y apparaît toujours dans une proportion plus ou moins forte; hyperboles admiratives, malédictions véhémentes, imprécations furieuses, prophéties menaçantes, raisonnements faux, contradictions effrontées, absurdités palpables, il est bien rare qu'un Israélite puisse discourir politique sans que ses paroles soient plus ou moins imprégnées et parfois saturées de toutes ces choses. Souvent le verbiage du politicien israélite produit sur ses auditeurs l'effet d'une vapeur empestée qu'on ne peut respirer sans en avoir la tête fatiguée et troublée.

D'autres faits n'appartiennent pas à l'observation courante et ne peuvent être étudiés que sur des Juifs d'élite. Certains d'entre eux, s'attribuant une capacité politique supérieure, prennent volontiers des airs extraordinaires.

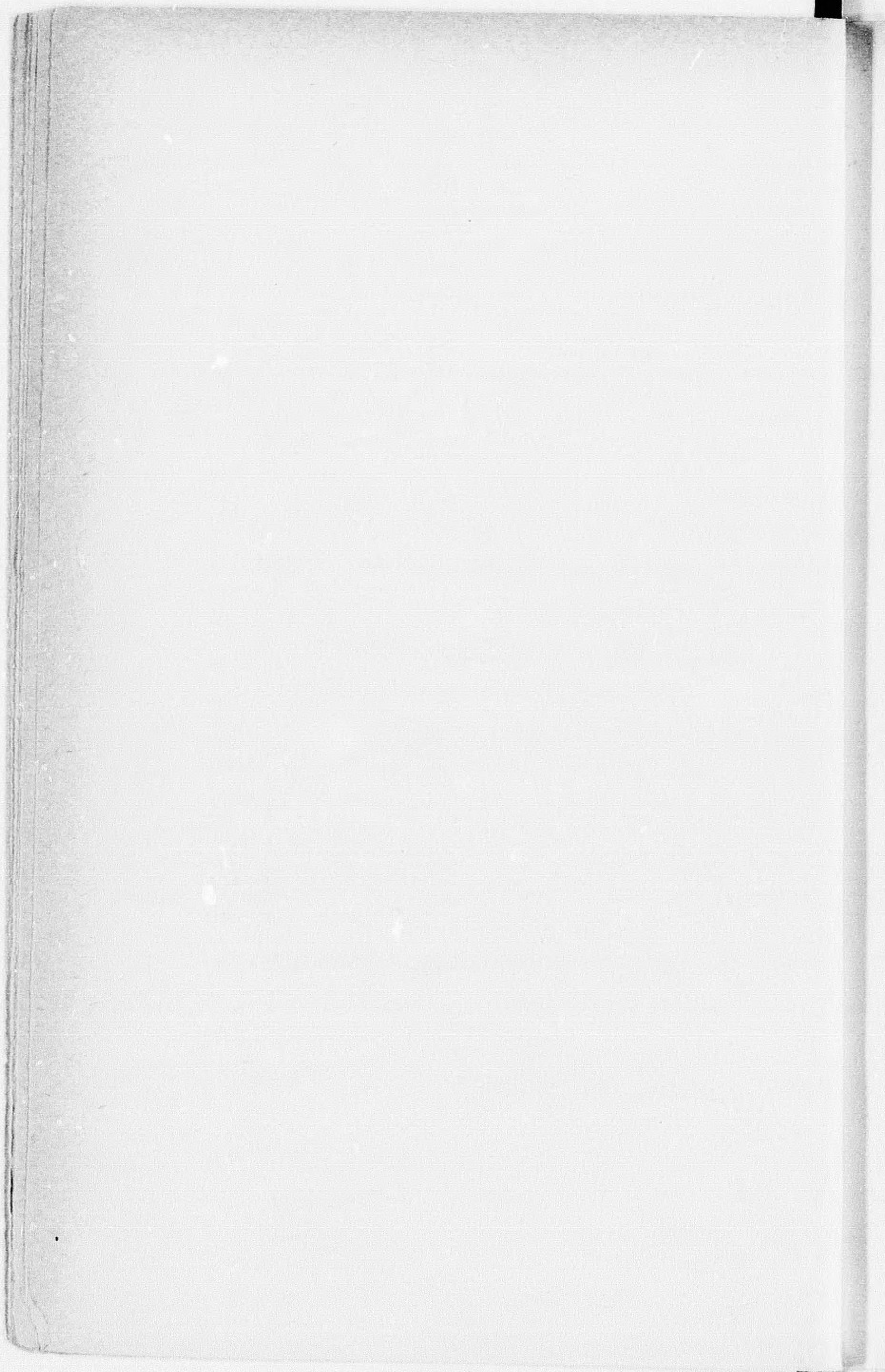
On croirait qu'ils règnent sur le monde et que les deux hémisphères leur obéissent. Le Satan de la religion chrétienne, assis sur son trône d'orgueil, n'est pas plus magnifique, son regard ne plane pas avec plus de majesté sur l'univers. Cette allure est précieuse à observer; car elle révèle, par un phénomène de concentration individuelle, les ambitions du Judaïsme entier et l'idée transcendante qu'il se fait de sa destinée.

Quant au mensonge, comment les politiciens israélites s'en abstiendraient-ils? Chacun en a son petit bagage : il a été l'intime de Gambetta, ou bien il a inspiré la politique de Bismarck; ou bien il raconte ses entrevues avec des personnages qu'il n'a jamais vus. Il est si délicieux de tromper, de faire avaler un récit vaniteux avec des détails bien apprêtés! On a le double plaisir de se donner de l'importance et de se jouer spirituellement du monde.

Quelques traits ne manquent pas non plus

de pittoresque. De ce nombre est la répétition enragée de certains mots. La presse israélite allemande a, par exemple, fait un effroyable usage du mot « Chauvinisme ». Les aliénistes rattacheraient peut-être cette manie à ce qu'ils appellent *la folie des mots*, c'est-à-dire à ce besoin maladif de proférer continuellement un ou plusieurs mots déterminés, qui tourmente une catégorie d'aliénés.

Enfin, si l'observateur, sondant l'âme israélite, se demandait quels instincts animent les Juifs lorsqu'ils font de la politique, l'illusion lui serait-elle possible? Haine et vengeance, orgueil extravagant, charlatanisme, préoccupation de tromper et d'égarer : tels sont les instincts, les passions qu'il verrait en scène et derrière la scène ; il les verrait agir avec une vigueur incroyable et la puissance d'une longue accumulation séculaire.



II

LA SOCIÉTÉ ISRAÉLITE DANS LA SOCIÉTÉ ARYENNE

Pour s'expliquer le monde israélite et découvrir les lois qui en régissent l'expansion, il est essentiel de pénétrer la structure de son intelligence. Il en a une très active, très vive, et très différente de l'intelligence aryenne. Dans le cerveau sémitique, les plans multiples, les vastes horizons, le grand cadre moral de l'esprit aryen sont remplacés par un démon plein de feu et de malice, alerte dans ses mouvements, subtil dans ses tromperies, habile et audacieux jusqu'au prodige. Quelle soudaineté à inventer un mensonge ! Quelle astuce pour

tramer un piège ! Quelle adresse consommée pour satisfaire son insolence ! Et quel art de se déguiser, de cacher ses griffes sous une douceur charmante, sous les séductions les plus délicates de la flatterie et de la tendresse !

Chose digne de remarque ! dans cette intelligence sémitique, tout est organisé avec perfection, tout a reçu d'avance une éducation achevée. S'il y a, parmi les Israélites, des natures plus ou moins riches, chez tous on aperçoit les mêmes rouages, et ces rouages fonctionnent avec la précision de l'instinct. Quiconque a étudié les fraudes sémitiques a été frappé du caractère instinctif, quasi fatal, qui y règne. Le négociant juif qui fait banqueroute, ou arrache à ses créanciers un concordat amiable, n'y apporte pas moins de soin qu'un oiseau à construire son nid ; l'évolution frauduleuse suit sa marche en vertu de lois fixes ; elle se compose de mille détails, de mille stratagèmes qui, adaptés aux circonstances, se

retrouvent, dans les cas les plus divers, avec une fidélité surprenante. Elle a des mots, des accents, des scènes caractéristiques; qui les a vues une fois les a toutes vues.

Le démon a aussi son système moral; si la cupidité le dévore, l'orgueil ne le tourmente pas moins. Pénétré de sa supériorité, il regarde avec dédain le monde aryen et se dit qu'il en est ou sera le maître. Tout ne doit-il pas lui céder? Comment avec ses aptitudes systématisées, ses facultés que la nature a dressées et affilées en vue de la conquête, ne le soumettrait-il pas à son empire? N'a-t-il pas des trésors d'énergie et des abîmes de ruse? N'a-t-il pas aussi à venger les défaites de son passé et à justifier l'oracle de sa domination universelle, oracle qui a survécu à la ruine de Jérusalem et à la destruction du Temple?

Avec ces idées et ces passions, la politique israélite ne peut poursuivre qu'un but : la domination de la société israélite sur la société aryenne; et ce but, elle le poursuit avec l'ardeur

et l'activité de la guerre. Car Israël n'est pas seulement une société ; Israël forme avant tout une armée ; et cette armée, chef-d'œuvre d'organisation, a sa hiérarchie, ses chefs, ses soldats, ses émissaires, ses espions ; les ordres s'y transmettent avec une rapidité électrique, ou plutôt chacun, par une révélation intérieure, sait ce qu'il doit faire. Quant aux méthodes de combat et d'attaque, il suffit de lire la Bible pour les connaître : une perfidie profonde les anime ; Israël excelle dans les attaques par derrière (1).

Périodiquement, après avoir, lentement et en silence, accumulé ses forces, l'armée d'Israël s'ébranle et s'élance sur la scène du monde. Elle brise tout devant elle et marche de succès en succès, de triomphes en triomphes.

Quelle fécondité de ressources stratégiques ! Quelle agilité surnaturelle pour récolter les fruits d'une tromperie avant que la lumière se

(1) *Livre de Josué*, ch. VIII.

fasse (1)! Quel génie dans le maniement de la réclame (2)! Quelle multiplication du temps par la vitesse de l'action (3)! Quelle préparation savante de l'invasion par la corruption et l'espionnage (4)! Et quelle capacité de destruction! Quelle richesse de butin! Comme l'or et l'argent ruissellent dans ses mains victorieuses! Enfin, quelle admiration et quelle terreur règnent autour d'elle! Les rois de la terre tremblent; Israël traite avec eux d'égal à égal; et malheur à ceux qui n'enverraient pas leurs ambassadeurs aux funérailles de ses princes et au mariage de ses filles!

(1) La manne, qu'il faut récolter et manger avant le lever du soleil. Si l'on attend le jour, la manne pue et les vers s'y mettent, c'est-à-dire l'affaire sent mauvais et on ne peut plus faire de dupes. (*Exode*, ch. xvi.)

(2) Les trompettes de Jéricho. (*Livre de Josué*, ch. vi.)

(3) Josué arrêtant le soleil. (*Livre de Josué* ch. x, v. 12 et 13.)

(4) *Livre de Josué*, ch. ii.

Il ne faut donc pas s'étonner que la politique israélite agisse sur la société aryenne comme un dissolvant, qu'elle travaille à aveugler les esprits, à affaiblir la conscience historique, à détruire la foi dans le passé, à propager de tous côtés l'irréflexion et la déraison. Si la société aryenne traverse une de ces tristes phases où une nation, prise de vertige, séduite par des fantômes, éblouie par des nuées idéologiques, se persuade que tout, dans sa longue histoire, n'a été qu'erreur et mensonge, foule aux pieds ses gloires, s'approprie et répète les outrages de l'étranger, s'endort sur les dangers qui la menacent et les convoitises qui l'assiègent, alors le Sémitisme aura libre carrière pour précipiter la décomposition, et il ne manquera pas à sa tâche. Il saura envelopper dans ses attaques désorganisatrices aussi bien les bases profondes et lointaines de la société aryenne que ses grandeurs contemporaines. Religion, héroïsme militaire, mémoire des entreprises glorieuses, des grandes

luttres qui ont sauvé l'indépendance nationale ou la civilisation européenne, la Grèce comme la France, les poèmes d'Homère comme l'Évangile, tout sera livré au mépris ; et le sophisme, l'ironie, la caricature, en prose, en vers, en musique, étendront sur tout leurs plaques de lèpre.

III

INFLUENCE PERNICIEUSE DE LA SOCIÉTÉ ISRAÉLITE SUR LA SOCIÉTÉ ARYENNE

L'analyse des causes qui rendent le contact de la société israélite si dangereux pour la société aryenne n'est pas un sujet facile à épuiser. La simple illusion de la seconde sur les tendances de la première, l'idée chimérique qu'elle l'absorbe et lui fait partager ses sentiments les plus chers, constituerait déjà un danger grave. Et cette illusion n'est que trop répandue. Combien peu de personnes voient la société sémitique telle qu'elle est, avec ses principes immuables et sa cohésion prodi-

gieuse, nourrissant au fond de son cœur l'antagonisme éternel qui la sépare du monde aryen ! Éparse, disséminée dans divers pays, cette société n'en a que plus d'unité, plus d'opiniâtreté à se distinguer de ce qui l'entoure ; elle n'en vit que plus énergiquement en elle-même et pour elle-même. Si elle paraît se mêler à la société aryenne, se laisser entraîner dans le même orbite, ce n'est toujours plus ou moins qu'une feinte, un rôle accommodé à ses intérêts. Ce rôle, elle le joue sans doute à merveille ; elle paraît, par moments, s'identifier avec la société aryenne, mais, au premier signal, elle ressaisit son indépendance, comme une courtisane qui ne livre jamais son cœur. Aussi, et même sans le vouloir, la société israélite exerce sur la société aryenne une pernicieuse influence ; on ne fait le bien que de ceux qu'on aime et à qui l'on se donne ; on ne peut guère faire du mal qu'à ceux que l'on hait et méprise.

Un exemple, aussi simple que démonstratif, mettra en lumière les dangers de cette influence.

S'il y a, dans le monde israélite, une préoccupation qui travaille tous les cerveaux, c'est celle de la fortune rapide, du profit considérable obtenu par un coup de main. Mais, chez l'Israélite, la passion du gain a la ruse à ses ordres ; elle ne s'égare pas, elle n'abandonne rien au hasard ; lucide, défiante, toujours aux aguets, prompte à saisir l'occasion, elle marche à son but d'un pas sûr et agile.

Au contact de la société israélite, la même passion se répand dans la société aryenne. Chacun rêve de multiplier sa fortune par des combinaisons heureuses. Mais autre chose est de contracter les vices d'une race, autre chose est de s'assimiler son génie. L'Aryen, crédule et ignorant, qui veut spéculer, sert à l'Israélite de victime préférée ; celui-ci a précisément l'adresse infernale d'exciter chez l'Aryen l'appétit du gain pour mieux le dépouiller. Ainsi la société aryenne, devenue agioteuse, fournit à l'agiotage sémitique sa meilleure proie ; et le Sémitisme trouve dans la contagion de ses

penchants cupides un excellent moyen de fortune et de conquête.

Malheur, du reste, à la société aryenne lorsqu'en face de la société sémitique, elle perd de vue l'abîme qui les sépare ! La première a la délicatesse d'un organisme supérieur ; l'aptitude à dégénérer y égale l'aptitude à s'élever. Dès que les forces ascendantes cessent d'agir, elle descend d'une manière effrayante. Le bien y opère des miracles ; mais le vice, s'il n'est pas combattu, y acquiert une expansion destructive. Elle ne subsiste en quelque sorte que par la puissance de conceptions sublimes, par la contemplation incessante d'un idéal austère, par des précautions savantes pour refouler le mal et modeler les âmes sur un type à la fois viril et divin. Si elle se relâche de la sévérité de ces principes, si la mollesse y pénètre, si les idées morales s'y affaiblissent et que le culte impur de la richesse et de la volupté y remplace celui de la vertu, si le sentiment de la vérité s'y obscurcit et que l'art du mensonge y corrompt

les cœurs, si elle n'a plus pour la conduire de hautes intelligences et des caractères trempés, on peut dire à coup sûr qu'elle se décompose. Le charlatanisme dans le domaine de la politique, l'escroquerie dans celui des affaires, le désordre dans la famille, la dette publique écrasante, l'invasion des étrangers, toutes les hontes, tous les scandales, toutes les plaies l'envahissent et la rongent, et, sous l'épanouissement du bien-être matériel, sous les illusions empoisonnées, on aperçoit de tous côtés les symptômes de la mort.



IV

STABILITÉ ANIMALE DE LA SOCIÉTÉ ISRAÉLITE

La société israélite a sur la société aryenne l'avantage de constituer un organisme infiniment plus simple. Jouissant d'une stabilité parfaite comparable à celle d'une espèce animale, elle n'exige pas, comme la société aryenne, l'intervention continuelle d'une action supérieure. Celle-ci est gouvernée par des IDÉES, tandis que la société israélite l'est par des INSTINCTS très constants et très fortement organisés. Ces instincts lui fournissent la loi complète de sa direction, uniforme et invariable à travers les âges. Ils régissent l'individu

comme la société entière. Aussi la formation de l'homme y est-elle un effet de transmission héréditaire et non le résultat d'un travail spécial et difficile. La seule nature, dans la société israélite, fait ce qui, dans le monde aryen, ne peut être obtenu que par des prodiges de méthode.

Insensée est donc l'erreur de la société aryenne lorsqu'elle prend la société israélite pour modèle. Celle-ci n'a que faire d'idées sublimes et de vertus idéales ; elle ne les comprend pas ou les méprise. Ces idées et ces vertus sont, au contraire, la base de la société aryenne. La société israélite supporte facilement une dose de corruption. Introduite dans la société aryenne, cette dose suffit pour la décomposer. Certaines libertés ne présentent aucun inconvénient pour la société israélite qui n'est pas même tentée d'en user. Ces mêmes libertés (par exemple celles qui permettent l'empoisonnement alcoolique en masse de la population) sont fatales à la société aryenne.

Enfin, dans la société israélite, l'homme se développe de lui-même en un tout bien centralisé, que dirige, sans déviation aucune, un égoïsme brûlant dans ses désirs et froid dans ses calculs. Dès l'enfance, il sait faire converger tous ses actes vers son intérêt, qui lui est chose sacrée, qui représente pour lui l'absolu et le divin. L'Israélite, homme simplifié, d'une structure quasi élémentaire, n'a donc pas besoin d'une éducation savante. Il en est tout autrement dans la société aryenne; là, l'éducation est par excellence le problème à résoudre; il faut que chaque homme porte en lui-même les fondements grandioses de la civilisation aryenne, que son intelligence et son âme reçoivent à jamais l'empreinte de pensées d'une grandeur immense et d'une pureté incorruptible. Il ne s'agit pas de le faire rétrograder en lui inculquant le culte de l'argent et les ressorts de la tromperie; il s'agit d'imprimer à tout son être un mouvement vers l'idéal céleste.

Et l'homme, formé sur cette échelle surhumaine, ne doit pas être affaibli, écrasé par le poids d'aspirations excessives; il faut encore qu'il possède en lui tous les éléments de force et de direction individuelles. La société dont il fait partie doit être grande, propre à réaliser sa mission; pour atteindre ce but, il faut qu'il constitue lui-même un être robuste et complet, sage et réfléchi, droit et courageux. Il est donc vrai de dire qu'il n'y a pas, dans la société aryenne, de problème comparable à celui de l'éducation. Quelle effroyable aberration lorsque, au lieu de se guider par ses propres principes, elle veut imiter la société sémitique, laisse faire la nature et se persuade avoir accompli son œuvre en meublant l'homme d'une certaine quantité de savoir matériel et de quelques faux talents, au lieu de lui forger le caractère et lui inspirer l'horreur du mal!

*
* * *

En politique, l'imitation du Sémitisme est peut-être plus féconde encore en conséquences désastreuses.

La société israélite, à proprement parler, n'a pas de politique. Servie par des instincts qu'elle n'a nul besoin de méditer ni de mettre en théorie, sûre qu'elle est de ne jamais s'en écarter, elle ne peut jamais entrer dans la conception politique aryenne. Société nomade, de parasitisme et d'exploitation, comment pourrait-elle comprendre une nation aryenne et vivre de son histoire ? C'est pourquoi la politique de politicien israélite se compose d'emprunts, de surexcitations superficielles, d'idées au jour le jour ; elle est frivole et tapageuse, mobile et grimaçante ; elle suit le nervosisme, la faconde, le commérage, l'insulte. La société aryenne qui en subit l'inspiration est travaillée par un agent délétère ; elle a bientôt le cerveau troublé, elle ne se connaît plus, n'a plus conscience de ses lois propres ; ses mouvements se dérèglent, les idées fondamentales de pouvoir

et de gouvernement s'altèrent; des enthousiasmes aveugles, des explosions soudaines remplacent la froide prévoyance; l'arène politique devient une scène de théâtre bruyante et convulsive, où des masques s'entre-choquent au cliquetis des mots sonores et des formules retentissantes; les hommes d'État disparaissent, et il le faut bien : quel rapport peut-il y avoir entre le génie de l'homme d'État aryen et l'effronterie du journaliste juif? Là où règne celui-ci, l'autre ne peut exister.

V

CONFORMATION INTELLECTUELLE ET INSTINCTS DES JUIFS

L'immixtion des Juifs dans la politique est d'autant plus nuisible que leur conformation intellectuelle les appelle irrésistiblement à autre chose. La nature, a dit Aristote, ne fait rien de plus parfait que ce qu'elle crée en vue d'un but spécial (1). Le Juif a reçu de la nature cette haute distinction ; elle a fait de lui un

(1) La nature donne à chaque être sa destination particulière ; ainsi chaque pièce de son grand œuvre est d'autant plus parfaite, qu'elle a un emploi plus exclusif. (*Politique*, l. I, ch. 1.)

trafiquant consommé ; elle lui a donné la subtilité, le flair, la ruse, la souplesse, l'activité, la promptitude à s'élancer sur sa proie, la cruauté pour la dévorer, enfin, toutes les qualités requises pour vivre aux dépens des autres hommes. Sa tête fermente continuellement comme un laboratoire à mensonges et à tromperies ; sa langue insinuante sait parler un langage persuasif, et, par une mélodie perfide, faire vibrer le penchant du cœur qu'il a surpris ; la tendresse et l'affection lui coulent, au besoin, des lèvres, et jamais Syrène antique n'a mieux attiré ses victimes par le charme de l'admiration et les enivrements de la flatterie.

Qu'il s'agisse d'ailleurs de séduire ou de corrompre, d'éblouir ou d'endormir, tous les arts du serpent lui sont familiers. Un homme s'affaiblit-il ? A l'instant le Juif apparaît, aussi bien que, dans les plaines de l'Amérique du Sud, le vautour, invisible au ciel, se précipite soudain sur le cheval blessé qu'on abandonne et qui va expirer. Un fils de famille gaspille-

t-il son patrimoine? L'usurier israélite, le marchand de biens israélite, le bijoutier israélite, accourent pour accélérer sa perte. Comme on va le jeter dans les billets, dans les hypothèques, dans les ventes à vil prix! Quelle émulation les animera, et comme ils sauront agir de concert, tout en paraissant ne pas se connaître les uns les autres! Faut-il lancer une société frauduleuse? Le Juif en sera l'organisateur, s'il n'en est l'initiateur; il élaborera le prospectus, il établira les statuts, il choisira les administrateurs, il conduira à l'abattoir le troupeau des actionnaires, il inventera et exécutera tout, il parlera et agira plus que tout le monde, et, malgré cela, il saura rejeter les responsabilités sur autrui en conservant les gros profits pour lui-même. Un gouvernement taré émet-il un emprunt? Ce sont des ruines qui se préparent et une grande fortune israélite qui s'élève. Faut-il faire sombrer un navire en pleine mer pour palper une grosse indemnité d'assurance sur des marchandises qui n'ont

pas été embarquées ? Le Juif organisera cette fraude, il obtiendra des employés de la douane brésilienne ou mexicaine des certificats mensongers d'embarquement, et tout sera si bien combiné, le sinistre se produira dans des conditions si naturelles, que la Compagnie devra payer le montant de l'indemnité, y compris de prétendus lingots d'or restés au fond de l'Océan.

Et dans tous les trafics, dans toutes les affaires d'argent, le Juif apporte des perfections de virtuose. Il a le discernement du lieu où il faut s'installer et du moment où il faut agir ; il sait donner à son établissement comme à l'étalage de sa marchandise l'éclat et la couleur nécessaires, il sait le langage qu'il faut tenir et le bruit qu'il faut faire, il sait tendre l'appât aux passions crédules et jeter l'amorce aux caprices dispendieux, il sait mettre en mouvement les intermédiaires, il sait attaquer ses concurrents par d'habiles dédains et des bruits calomnieux, il sait inspirer la confiance

et la faire renaître après l'avoir perdue, il sait entraîner les puissants dans ses spéculations, il sait payer d'audace lorsqu'il est démasqué, et, à force d'intrigues, obtenir le silence et l'impunité, il sait..... que ne sait-il pas? Mais surtout, sa volonté agit sans cesse, élastique au suprême degré, ne reculant devant aucun effort, se prêtant à toutes les combinaisons, et aussi capable de conduire à bonne fin une fraude en dix ans que de la concevoir et de l'exécuter avec la rapidité de l'éclair. Son ambition infatigable est celle d'un fils de l'enfer pour lequel il n'y a rien de conquis tant qu'il reste quelque chose à conquérir.

VI

L'ESPRIT ISRAÉLITE

La Nature, qui n'aime pas à s'arrêter à moitié chemin, a éliminé de l'intelligence de l'Israélite tout ce qui eût pu entraver son développement spécialisé. Cette intelligence, procédant par de vives poussées, par des idées subites, ayant toujours pour objectif des faits immédiats, les concevant comme s'ils n'avaient ni veille ni lendemain, répugnant même à toute compréhension grave et sévère des choses, forme avec les qualités de l'intelligence politique un contraste parfait. En politique, il ne s'agit plus de mystifier un acheteur ou de

répandre une panique; les sauts et les bonds de la ruse mercantile, qui ne voit que le succès du jour et fait fi de la loi morale, conduiraient un gouvernement à sa perte infaillible. Au contraire, dans les affaires de trafic, celles surtout où l'Israélite excelle, ce sont des forces souveraines. Qui racontera jamais les miracles de la fausse nouvelle, les merveilles de la hausse et celles de la baisse, les prodiges de l'émission et ceux de l'accaparement? La Chimère de la mythologie grecque avait le corps d'une chèvre et la queue d'un dragon; la spéculation israélite, avec ses soubresauts et ses dévastations, n'a-t-elle pas là son emblème?

Transportés dans la politique, cette mobilité, ces audaces imprévues, ces manœuvres dans le faux et par zigzags capricieux, cette passion de résultats sur l'heure, comme s'il s'agissait de piller et de s'enfuir (1), ce mépris de la con-

(1) Le pillage à grande vitesse est pour Israël une loi sacrée : « Qu'on se dépêche de butiner, dit le prophète Esaïe; qu'on hâte le pillage. » (Ch. VIII, 1.)

science humaine, ne peuvent que produire des désastres incalculables. Là, il faut à tout moment la conception d'un vaste ensemble, les larges vues, l'enchaînement, la sagesse, la mesure, la prévoyance des conséquences lointaines; il faut respecter la vérité et se défier des victoires éphémères; il faut la confiance lentement acquise et la considération sagement justifiée. Les forces intellectuelles de la politique et les facultés spéciales avec lesquelles se ramasse une grande fortune israélite sont ainsi placées à l'opposite les unes des autres; il y a entre elles une différence de même ordre qu'entre un édifice majestueux destiné à durer des siècles et les trop éclatantes splendeurs d'un cirque d'acrobates.

Du reste, il suffit de n'avoir pas le bon sens perverti pour s'apercevoir, au langage de l'Israélite, que la politique n'est guère son domaine. L'éloquence du politicien israélite, imprégnée de trafic, en exhale toutes les odeurs. Dans ses plus chaudes exubérances, il

semble toujours faire l'article ; ses élans ont les ardeurs d'une vente chauffée à grand train, et ses enthousiasmes, des accents de claque de théâtre ; ses explosions agressives, ses invectives, souvent grossières ou d'une amertume emphatique, respirent les fureurs de la rivalité commerciale ; ses vanteries impudentes et sa frénésie de dispute sentent le champ de foire ou le vestibule de Bourse.

Exagérant chaque incident du jour, il en fait un grand événement ; une nouvelle insignifiante le terrifie. « Les troupes russes, s'écrie-t-il avec anxiété, se concentrent en masse sur les frontières de Galicie, la guerre entre la Russie et l'Autriche va éclater, la France sera entraînée dans cette conflagration ! » Convulsif, hagard, il est certain de ce qu'il avance : c'est l'ambassadeur d'Allemagne en personne ou son premier secrétaire qui le lui a dit le matin même. Quelques jours après, lorsque son visage aura repris une expression de sécurité splendide, gardez-vous de lui rappeler ses

prédiction sinistres; il vous regarderait avec étonnement et vous accuserait de lui prêter des inquiétudes qu'il n'a jamais eues et des paroles qu'il n'a jamais prononcées.

Non seulement l'esprit de trafic imprime à la politique israélite sa physionomie. Mais, derrière la politique, le trafic est toujours présent et agissant; ou plutôt, il n'est jamais plus actif que lorsque la politique, élargissant son champ d'opérations, lui permet de pénétrer jusqu'au cœur de la vie publique. Alors, maître des secrets du gouvernement, n'ayant plus rien à craindre de la Justice timide, il peut spéculer en toute liberté; la Terre promise est dans ses mains, il n'y a plus qu'à récolter.

Et si quelque politicien israélite affecte une intégrité plus ou moins réelle, qu'on ne s'y trompe pas, ses coreligionnaires spéculent autour de lui, et son état de dépendance cérébrale, par rapport à eux, l'oblige à mettre son influence au service de leurs intérêts. Qui n'a remarqué, par exemple, les emportements

d'Israélites, ne faisant eux-mêmes aucun commerce, contre les tarifs de douane, abhorrés du cosmopolitisme juif, qui les poursuit d'une haine éternelle ?

Ce mélange intime de la politique et du trafic a trouvé son incarnation dans certains êtres hybrides qui ont fait marcher de front l'ambition politique et la filouterie bursale. Bien dégradée est la nation où ce type affreux a pu exister et où le boursier insolent a pu jouer au futur sous-secrétaire d'État !

Chose curieuse ! Malgré ses instincts mercantiles, l'Israélite se croit volontiers une aptitude extraordinaire pour la politique. Qui désire ses bonnes grâces fera bien d'écouter ses dissertations à grande volée sur les événements du jour ; par contre, pour lui déplaire, il suffira de ne pas se prêter à ses conversations politiques ou de les laisser poliment tomber.

La collectivité israélite nourrit la même idée ambitieuse. La Bête superbe, au diadème d'or,

aspire à gouverner le genre humain, et, dans son orgueil gigantesque, elle aimerait mieux rouler au fond des abîmes que de ne pas réaliser l'oracle de sa domination universelle.

VII

CAUSE DE FAIBLESSE DE LA SOCIÉTÉ ARYENNE EN FACE DE LA SOCIÉTÉ ISRAÉLITE

A certaines époques, la société aryenne s'engoue de l'Israélite et rêve de se réconcilier avec lui ; elle se persuade qu'elle a été injuste et barbare, que l'Israélite vrai est tout autre que celui qu'elle a persécuté, qu'elle a pris les crimes de quelques-uns pour le vice de tous, ou bien qu'en dégradant l'Israélite, elle l'a fait criminel, qu'il faut enfin, dans un intérêt commun, mettre un terme à sa vieille haine et se rajeunir elle-même en invitant le Judaïsme délivré à entrer dans son sein et à contribuer à sa rénovation.

Averti par son expérience historique, l'Israélite pressent de longue main ces tendances et en suit les progrès avec une joie ardente. Il sait que, bientôt généralisées, elles feront la loi, que ses chaînes seront brisées, et qu'il lui sera permis d'envahir la scène du monde, riche de l'énergie accumulée dans les siècles d'oppression et décuplée par la soif de vengeance.

Il sait que tout va lui devenir favorable : il était méprisé, et il passera pour un être supérieur ; on l'outrageait, et il outragera ; on le pressurait, on l'accablait d'impôts, et il va livrer l'Humanité entière à une exploitation dévorante. Grands et petits seront humbles devant lui ; il habitera les châteaux de l'aristocratie, et les diamants de la plus auguste des couronnes iront parer sa femme ou sa maîtresse.

Ces splendeurs, il le sait, ne dureront pas ; une Providence éternelle lui a marqué ses limites, et cette Providence, vigilante dans son

immobilité et redoutable dans sa patience, l'arrêtera à l'heure nécessaire.

Il faut n'avoir jamais observé l'Israélite pour ne pas avoir aperçu de sombres pressentiments dans le fond de son âme. « Si vous regardez leur marche hardie, dit Bossuet en parlant des démons, et leur contenance fière et présomptueuse, vous verrez d'abord leur force et leur puissance ; si vous observez de plus près leur marche, vous reconnaîtrez aisément leurs ruses et leurs détours ; et enfin, si vous pénétrez jusqu'au fond, vous verrez qu'avec leur mine superbe et leur appareil redoutable, ils sont déjà rompus et défaits, et qu'étant encore tremblants et effrayés de leur déroute, il est très facile de les mettre en fuite. »

Il y a quelque chose de semblable dans l'attitude de l'Israélite. Aux éclats d'arrogance succèdent, sans transition, le silence et l'humilité ; les grands airs dominateurs font tout à coup place à une inquiétude étrange ; on dirait des névrosés du Moyen-Age qui, au

milieu des pompes nocturnes du sabbat, veraient avec effroi l'apparition du jour. Cette tête qui s'élève dans la nue semble n'avoir jamais cessé de baiser la terre !

Mais l'époque lui appartient, la trompette de la délivrance et celle de la victoire sonnent à ses oreilles ; les oracles lugubres, qui viendront plus tard le consterner, ne se font pas entendre ; il a le temps de conquérir la terre et peut-être, en se hâtant, conjurera-t-il à jamais le destin.

La société aryenne, il faut le dire, s'ingénie à le seconder. Elle s'éprend de l'Israélite et en devient en quelque sorte amoureuse. Il lui fait l'effet d'un homme plus intelligent, plus complet, plus parfait que les autres. Son esprit la charme et sa voix l'enivre ; avec le temps, elle écouterait mieux cette voix, et, sous les flatte-ries harmonieuses, sous les caresses tendres, elle entendrait les grincements haineux et les brutalités abjectes ; elle analyserait le rire et le sourire. Mais ce désenchantement ne se pro-

duit qu'avec une extrême lenteur; l'illusion reste longtemps maîtresse, et plus l'Israélite est Israélite, plus la société aryenne l'aime et l'admire.

Elle éprouve même parfois le besoin de se prosterner devant lui. Lorsqu'elle le rencontre à l'état concentré, étincelant d'audace et d'insolence, maniant l'injure avec dextérité, comme un maître d'escrime manie l'épée, improvisateur prestigieux de mensonges, bien séduisant, bien mystificateur, réalisant en un mot le type célèbre du magicien d'autrefois, elle le prend pour un être surnaturel, presque pour un dieu.

Une fois sur cette pente, comment la société aryenne s'arrêterait-elle? L'Israélite, auquel elle a donné son cœur, jouit de toute sa confiance. Il peut en user et en abuser, il le sait; aussi n'est-il pas de sphère où il ne pénètre avec la fougue d'un envahisseur. Gouvernement, diplomatie, armée, administration, magistrature, tout semble avoir été créé pour lui,

partout les premières places lui sont réservées. Jadis il passait pour un international et son patriotisme propre d'Israélite, tenace et jaloux, paraissait en exclure tout autre. Maintenant, il passe pour un patriote à la deuxième puissance, et personne ne songerait à lui demander où il est né. Ni son extranéité flagrante, ni son accent ne gênent sa carrière; et la société aryenne se croit d'autant mieux dirigée qu'elle a plus d'Israélites à sa tête, en possession des secrets de sa politique, parlant à l'étranger en son nom et lui façonnant l'intelligence à l'image de la leur.

VIII

VÉRITÉS AMÈRES

Dégager d'une grande illusion quelques vérités amères est le meilleur moyen de la combattre. Pourquoi la société aryenne ressent-elle pour l'Israélite cette admiration ? Pourquoi accepte-t-elle ses envahissements avec tant de facilité ?

L'explication n'est pas difficile : un examen de conscience suffit.

Elle est tombée dans de funestes habitudes d'inaction ; éprise de beau langage, elle fuit toute réflexion solide , toute idée forte , et

leur préfère des mensonges attrayants ; elle a oublié sa vieille expérience, ne connaît plus ses propres fondements et voit presque sans douleur tomber pièce par pièce l'édifice glorieux de son passé. Au lieu d'agir au delà de ses frontières et de refouler l'étranger, elle se laisse inonder et s' imagine être d'autant plus enviée qu'elle est plus envahie.

Les avertissements la trouvent endormie et rien ne peut l'arracher à sa somnolence. Les caractères affaiblis répugnent aux efforts prolongés ; les grandes vertus, le labeur énergique, l'étude austère lui semblent surannés, presque excentriques ; elle poursuit les succès faciles et les jouissances du bien-être, tandis que les virtuosités artistiques règnent sur les cœurs ; en même temps l'intrigue et le verbiage s'emparent des régions scientifiques et politiques ; les réputations se font par les expédients vulgaires de la publicité ; les hommes n'ont plus même la force ni l'orgueil de posséder à fond les connaissances de leur car-

rière; à quoi bon? Plus leur bagage sera superficiel, mieux ils seront compris et appréciés.

Est-il surprenant qu'au milieu de cette dégénérescence, l'Israélite joue le rôle d'un être plus fort et mieux conduit? Partout, dans la science comme dans le commerce, dans les arts comme à la guerre, l'activité dépouille la paresse. L'activité sémitique est d'autant plus redoutable qu'elle sait s'adapter aux vices et en tirer un prodigieux parti. Elle s'empressera de fournir à la société aryenne amollie des administrateurs et des fonctionnaires. Ils sauront au moins leur métier et ne fuiront pas le travail. L'intrigue sera pour beaucoup dans leur multiplication, mais la chose sera, jusqu'à un certain point, légitime.

En vain d'ailleurs la société aryenne voudrait se complaire dans la frivolité; en vain elle voudrait s'illusionner sur son ignorance que de faux savants, gorgés d'honneurs et d'argent, lui cachent avec soin, et braver la honte d'être la dernière à s'initier aux grands travaux de la

science universelle. L'implacable vérité ne se laissera pas indéfiniment corrompre; et le jour viendra où les satisfaits de la science nationale, ceux qui ne l'ont pas créée, mais qui l'exploitent et la compromettent, devront compter avec la science étrangère. Qui en sera l'importateur? Naturellement le docteur juif, pour lequel s'ouvrira une ample carrière de succès.

Les exemples ne manquent pas. Croit-on que, si les médecins français, ceux à qui était confié le haut enseignement professionnel, eussent été attentifs aux travaux de la science médicale allemande et autrichienne, tel docteur israélite aurait pu les accabler de ses railleries, ridiculiser leur ignorance en face d'eux-mêmes, et par derrière, mêlant le faux au vrai, leur prêter mille absurdités qu'ils n'avaient jamais dites, les tyranniser, en un mot, avec la malice d'un monstre aimable et ramasser des millions en bafouant ses confrères?

L'importance du savant israélite étranger

dans le domaine des langues orientales et la philologie grecque, de l'astronomie, etc., n'est pas moins accusatrice pour la science française; et on peut dire qu'en obligeant la France à recourir à la science étrangère, elle a mérité le mépris. Si la France n'en avait pas besoin, de cette science étrangère, elle s'est discréditée à plaisir, elle a, de ses propres mains, attenté à son prestige scientifique et élevé la science allemande sur le pavois, en se constituant en état d'infériorité flagrante.

Ah! ce n'est pas en Allemagne que de pareilles aberrations pourraient s'implanter jusqu'à devenir un système! Suppose-t-on un Laplace ou un Burnouf sollicitant une chaire de professeur à l'Université de Berlin ou de Göttingen? Toutes les portes lui seraient fermées, tous les refus l'attendraient et si, par extraordinaire, il était nommé, le corps des professeurs, soutenu par l'opinion, se soulèverait en masse; entouré d'hostilités, il lui faudrait bientôt vider les lieux, et la naturali-

sation ne lui permettrait pas d'échapper à l'ostracisme.

En matière de finances, l'ignorance et l'incapacité françaises ont produit les mêmes effets. Le peuple qui ne sait pas traiter lui-même ses affaires financières, qui fait appel aux capitaux israélites pour combler les déficits de ses budgets, qui a recours à l'intermédiaire des banquiers israélites pour rassembler pendant une crise les fonds d'un emprunt, ce peuple est manifestement dépourvu d'un organe essentiel. Certes les Romains, luttant contre le Sémitisme carthaginois, ne sont pas allés chercher de l'argent à Carthage ni s'agenouiller devant ses capitalistes. Si la Ville Éternelle se fût endettée envers Carthage, elle eût bientôt disparu de la surface du globe. Plus savante et plus expérimentée, plus calculatrice et moins dépensière, la France de ce siècle ne serait jamais tombée sous le joug de l'usurier juif.

IX

RÉACTION DE LA SOCIÉTÉ ARYENNE CONTRE LA SOCIÉTÉ SÉMITIQUE

Le refoulement du Sémitisme exige dans la société aryenne des forces supérieures, et ces forces n'agissent d'une manière efficace que lorsqu'elles ont atteint un développement extrême.

1° Il lui faut une haute clairvoyance.

Le génie sémitique a été constitué par la nature pour tromper et surprendre. Imprévoyance, irréflexion, inexpérience, inattention, il devine et utilise en un clin d'œil toutes les lacunes de l'esprit. Il a l'intuition des faiblesses du cœur et des sens. Il sait à fond les étourde-

ries de la présomption et de la crédulité, les abandons de la vanité séduite, les témérités de l'amour-propre, les négligences de la paresse, les confidences insensées de l'amour, les exagérations de la sensibilité et de la délicatesse, les naïves espérances de la cupidité éblouie par le mirage de la fortune. Il sait que la vigilance la plus active et la pénétration la plus sagace ont leurs intermittences, et qu'il suffit d'en tirer parti pour leur faire perdre le bénéfice de longues années de travail et d'efforts.

Le célèbre Annibal possédait au plus rare degré ce génie. L'historien grec Polybe, après avoir fait une peinture magistrale de ces aptitudes du grand Sémite, ajoute :

« Si l'on pouvait connaître les faiblesses d'autrui, et qu'en attaquant ses ennemis on prît leur chef par l'endroit qui prête le plus à la surprise, en peu de temps on subjuguerait toute la terre (1). »

(1) *Histoire générale de la République romaine.*
(L. III, ch. XVII.)

C'est bien là le principe du Sémitisme : découvrir les interstices de la cuirasse et y enfoncer l'hameçon ou le poignard !

Le problème qui s'impose à la clairvoyance aryenne en face de la ruse sémitique peut donc se formuler ainsi : la traiter comme elle traite l'ignorance et la confiance aryennes, la sonder en tous sens, en scruter les impulsions les plus secrètes, les dessous les plus cachés, les préparations les plus invisibles, et voir toutes ces choses avec une subtilité et une acuité de tous les instants.

Tant que l'Aryen ne s'est pas exercé à lire dans le cerveau sémitique, à entendre ce qui s'y passe, il n'est pas encore dressé à cette tâche difficile. Eût-il beaucoup appris, sa clairvoyance fût-elle déjà profonde, elle est incomplète et inefficace si elle ne voit pas tout et à l'instant même.

Par degrés et à mesure que l'Aryen s'éclairera, l'espace, d'abord très vaste, qu'occupait la ruse sémitique se restreindra. Dès procédés

trop semblables, des mensonges stéréotypés, des pièges d'un mécanisme uniforme devront quitter la scène. Sans doute la ruse sémitique restera longtemps indomptable; les premières défaites surexciteront son esprit d'invention. Mais l'intelligence aryenne, ayant commencé à pénétrer son adversaire et pris confiance dans sa méthode, continuera son étude avec une fermeté imperturbable. Chaque incident enrichira le trésor de son expérience, chaque difficulté imprévue éveillera en elle une prudence divinatoire, chaque stratagème d'une perfection diabolique lui fournira l'occasion d'une victoire nouvelle.

Le jour viendra, enfin, où cette tromperie sémitique, si féconde, si habile à se dérober à travers mille changements, si insaisissable au fond de son labyrinthe, ne lui paraîtra plus un mystère, et l'énigme indéchiffrable se lira couramment. Alors l'Aryen comparera ses terreurs premières et ses jugements lumineux; il verra de quelle ignorance il est sorti et devant

quels artifices il a tremblé. Et sa clairvoyance sera pleine de colère, car elle embrassera des mondes d'astuce et elle plongera dans des abîmes de perfidie.

* * *

2° Il lui faut une immense énergie.

A la ruse, à la science subtile des informations, à l'art des manœuvres obliques et des pièges inextricables, le Sémitisme joint une audace et une capacité d'action qui tiennent du phénomène. Il faut lui opposer les mêmes forces constituées à un degré transcendant. Le Sémitisme a le don d'agir avec une vitesse extraordinaire; il faut apprendre à agir avec une vitesse plus extrême encore. Il est infatigable; il faut l'être plus que lui. Il sait frapper avec une adroite violence; il faut lui administrer à propos des coups de foudre. Il vomit la haine et la colère; il faut le submerger dans les flots d'une colère brûlante.

Contre un tel ennemi, l'énergie aryenne ne doit s'accorder ni trêve ni repos. La défaite, au lieu de l'abattre, doit redoubler son ardeur, et la victoire l'exciter davantage. Le Marcellus de la seconde guerre punique, le héros sublime de la grande lutte de la Rome antique contre le Sémitisme dominateur du monde, doit lui servir de modèle; il lui faut les ressorts de fer, l'intrépidité, le génie d'audace de l'immortel Romain.

A mesure que l'énergie aryenne se donnera cette formidable éducation, elle remarquera avec surprise les lacunes de l'énergie sémitique, la mollesse qui réclame ses droits, l'appétit du bien-être, les raffinements du luxe, les jouissances sensuelles ou vaniteuses de la polygamie (1), qui se préparent à l'énervement. Et

(1) A Capoue, comme on le voit dans Tite Live (livre XXIII, 18), la plupart des Sémites carthaginois s'étaient encombrés de maîtresses, *plerique scortis impliciti*.

Dans ces dernières années, tel grand banquier

alors, grandissant de tout ce que perd le Sémitisme, elle poussera à pas accélérés son œuvre de refoulement, jusqu'au jour où elle forcera le Sémitisme vaincu à abandonner le terrain, et, comme Annibal, expulsé d'Italie, à se rembarquer, le désespoir dans l'âme.

israélite, vieux et décrépît, a étalé sa polygamie dans les promenades publiques d'une ville d'eaux, avec une insolence royale. L'Allemagne comprendra.

X

LES FORCES MORALES

3° La civilisation aryenne ne peut résister à l'invasion sémitique qu'en reconstituant les idées morales.

Une erreur des plus graves, déjà signalée, de la société aryenne en face du Sémitisme, consiste à vouloir l'imiter et à s'écarter plus ou moins des idées morales qui lui servent de base. Elle ne les perd pas sans doute, mais ces idées deviennent indécises et flottantes ; les notions du bien et du mal ne sont plus séparées par un abîme et semblent, jusqu'à un certain point, se réconcilier ; la richesse mal acquise

ne cause plus ni horreur ni honte ; la corruption prend des ailes ; la fraude voit la foule se prosterner devant les palais qu'elle s'est bâtis. Tromper et jouir, il n'y a plus d'autre idéal.

Dans une telle société, le Sémitisme s'étale à son droit. D'une part, son habileté victorieuse y est admirée ; et, d'autre part, les caractères amollis ne lui opposent aucune résistance. Quelques hommes voudront peut-être se soustraire à l'affaissement général. Sur les uns, le Sémitisme fera agir son or ; sur les autres, la calomnie ; et nombre d'entre eux aussi seront exposés à retomber, las de leurs efforts et découragés, dans le courant des jouissances et des profits vulgaires.

Reconstruire sur des bases inébranlables les idées morales est donc une condition première de la lutte. Le Sémitisme est l'esprit de mensonge ; la société aryenne en aura horreur et punira d'un mépris implacable tout outrage à la vérité. Le Sémitisme a la passion de la fraude, c'est par elle qu'il vit et grandit ; la

société aryenne fera de la probité le fondement de l'édifice moral. Le Sémitisme n'a que du dédain pour les grandes vertus, il ne comprend pas plus l'intégrité que l'abnégation, il lui faut des âmes corruptibles et une justice élastique; la société aryenne entourera les grandes vertus d'un respect inviolable et obligera même ceux qui les haïssent à leur rendre hommage.

XI

LES GRANDS HOMMES

4° Il faut à la société aryenne de grands hommes pour la diriger.

Constituée pour réaliser un haut idéal, la société aryenne ne peut rien sans grands hommes. Et ce besoin de toutes les époques lui devient plus impérieux encore dans sa lutte contre le Sémitisme. Alors, il lui faut des intelligences d'une clarté merveilleuse, des volontés opiniâtres, des hommes, en un mot, qui propagent autour d'eux la force et la lumière, renouent la chaîne de la tradition aryenne, brisée par le Sémitisme, et rendent

au génie aryen, entamé et ébranlé, la résolution et la foi en lui-même.

Mais, pour créer de grands hommes, il faut que le génie aryen puise dans ce qu'il a de plus intime et de plus profond ; car le grand homme aryen est l'expression vivante du génie aryen, il le personnifie, il en fait éclater la grandeur et la beauté morale, aussi bien que les fourbes éblouissants du Sémitisme en incarnent le génie d'imposture.

La difficulté pour la société aryenne, subjuguée par le Sémitisme, de produire de grands hommes, est immense, et cela par une raison fort simple : la société aryenne ne se connaît plus ; elle tourne le dos, sans s'en douter, à son propre génie. Dès lors, ceux qui le représentent d'une manière puissante, qui en sont la personnification énergique, ne peuvent l'attirer. Elle les fuit, les déteste, les humilie à plaisir ; elle se fait une joie cruelle de les ignorer ou de les reléguer au troisième ou quatrième plan. Si elle les honorait, si elle

consentait à se laisser diriger par eux, l'Idole sémitique, qui règne sur elle, serait furieuse ; car elle se défie, cette Idole, de tout ce qui n'est pas elle, ou ne porte pas sa marque.

Le jour vient cependant où la société aryenne se retrouve. Elle ne s'y résout qu'après avoir beaucoup souffert ; que de fois a retenti ce cri : « Il n'y a point d'hommes ! » Mais toutes les erreurs ont leurs limites et leurs remèdes. La société aryenne, arrachée aux prestiges sémitiques, rend enfin hommage au génie aryen qui a terrassé son ennemi ; elle proclame la royauté intellectuelle d'Œdipe, lorsque, l'ayant délivrée des séductions et des griffes du Sphinx, il lui en apporte la dépouille (1).

Cette délivrance inaugure pour la société aryenne une ère nouvelle. Elle se sent renaître et voit s'ouvrir devant elle des destinées glo-

(1) Le mythe d'Œdipe et du Sphinx représente la lutte de la science aryenne contre la science sémitique.

rieuses. Elle se rappelle les phases de la terrible lutte, et ses angoisses, et la honte qui l'accablait ; car toute société aryenne dominée par le Sémitisme et tout Aryen qui lui a livré son âme éprouvent une honte intime. Le génie aryen peut bien, pendant un temps donné, se laisser obscurcir par la fumée sortie de la géhenne sémitique ; mais, comme le soleil, il ne s'éteint jamais, et sa lumière va porter le trouble jusqu'au fond des consciences les plus endormies.

LIVRE DEUXIÈME

LES JOURNALISTES ISRAÉLITES

LES JOURNALISTES ISRAÉLITES

XII

LE JOURNALISME ISRAÉLITE

A chaque époque, le Sémitisme excelle à se construire des machines de guerre appropriées aux circonstances et aux conditions de la lutte ; et ces machines, organisées pour briser et détruire, répandent autour de lui la soumission et la terreur.

Le journal tient la tête parmi les engins modernes ; et il est un des mieux adaptés aux aptitudes sémitiques.

L'affinité de l'Israélite pour le journal n'a échappé à personne. Il saisit et lit la gazette

avec ardeur, en emmagasine les nouvelles dans sa mémoire, se passionne pour les incidents les plus futiles, éclate de colère sur la foi des conjectures les plus hasardées, prophétise les guerres et les révolutions, disloque les alliances, précipite les nations les unes contre les autres, bouleverse la carte d'Europe... en un mot, dans tout politicien israélite il y a un journaliste, non dans le sens sérieux, mais maladif et exagéré du mot.

Cette affinité, fondée sur l'instinct, est très révélatrice. Le Juif sait que dans ses mains le journal deviendra une puissance, qu'il lui permettra d'influer sur la société, de la manier à sa guise et de l'amener à un état singulier, où, n'ayant d'opinions et de sentiments que ceux qu'il lui dicte, ne croyant que ce qu'il veut qu'elle croie, admirant ce qu'il veut qu'elle admire, ou méprisant ce qu'il veut qu'elle méprise, elle tombera devant lui dans la passiveté et l'automatisme d'une somnambule devant son magnétiseur.

Admirable est la Nature, qui, en dotant l'Israélite de cet instinct, lui a donné tout ce qu'il fallait pour s'en servir.

En effet, toutes les industries du journal lui semblent d'emblée familières : il sait ramasser les capitaux nécessaires, le lancer, l'exploiter, attirer le lecteur, piquer sa curiosité, faire prospérer l'annonce, obtenir la protection d'hommes influents, accrocher les subventions, utiliser les courants de l'opinion et jeter des aliments à ses caprices les plus malsains ; il sait se faire corrompre et garder en même temps certains dehors d'indépendance ; il sait alternativement démolir et vanter ; on le redoute et on le paye. Ami coûteux, ennemi incommode, voilà sa devise.

Le style même de l'Israélite s'adapte à merveille au journal. Dédains outrés, sarcasmes emphatiques, injures amères, cris de triomphe, affirmations superbes, révélations à grand orchestre, inventions audacieuses, tous ses travers, sa rage de personnalités, sa verve

grimacière, son insolence de femme hystérique, donnent à ce qu'il écrit une saveur endiablée, un éclat bouffon, et, il faut le dire, une vertu communicative et entraînante. La laideur ne s'en voit pas au premier coup d'œil, et bien des hommes lisent avec délices ce qui peut-être un jour leur paraîtra insupportable et hideux.

L'aspect que le journal israélite imprime à la politique est fort particulier. Sous la plume juive, la politique, tombée dans un état chronique d'éréthisme nerveux, semble ne se gouverner que par des coups de fouet impulsifs. Inégale comme une convulsive, la presse israélite ne se repose d'une crise que pour se préparer à une autre. Et quelles crises ! Quelle agitation ! Quels nuages noirs à l'horizon ! On croirait que le monde va s'écrouler ou qu'un volcan va s'ouvrir. Le lendemain, il n'y paraît plus ; la presse israélite, radieuse, proclame que jamais la paix n'a été plus assurée ; et les sots, que ces démonstrations d'effroi avaient impressionnés, regardent avec ravissement les

nuages qui se dissipent et la tempête qui s'éloigne.

La presse israélite joue ainsi, dans le monde de la crédulité humaine, le rôle d'une magicienne qui change le temps à volonté, fait gronder le tonnerre quand il lui plaît, ou lui commande de se taire.

A certains moments, en temps de révolution ou de guerre, son tapage se transforme en un sabbat tumultueux ; c'est alors une éruption qui déborde. La campagne de la presse israélite allemande contre la France, en 1870-71, en offre un remarquable exemple. Quel ouragan de projectiles cette presse a vomi sur la France ! Qui racontera ses outrages et ses calomnies ? La France eût été une prostituée immonde, qu'elle n'eût pas été accablée de plus de mépris.

Du reste, la psychologie de la presse israélite peut se faire en trois mots : haine, mensonge et névrose. Ses pratiques sont celles de la tromperie, et ses arts, ceux du mal. Elle

ruine et désagrège la raison publique; elle détruit les sentiments d'impartialité et de justice; elle enseigne à traiter de haut en bas les hommes les plus respectables, s'ils sont des adversaires (1); elle chasse des intelligences la

(1) La question de savoir si la célèbre guerre de Troie avait lieu entre Aryens, ou bien entre Aryens d'un côté et Sémites de l'autre, pourrait, à la rigueur, être tranchée par cette seule considération, que chaque peuple respectait les morts de son ennemi. Si les Troyens eussent été des Sémites, ils eussent outragé et mutilé les cadavres grecs, et les Grecs, par représailles, eussent fini par en faire autant des cadavres troyens.

Homère paraît, du reste, avoir bien connu la perfidie sémitique, qui avait laissé dans la Grèce primitive de très mauvais souvenirs. Un passage de l'*Odyssée*, où est racontée la fraude d'un Sémite phénicien, est fort instructif à cet égard.

Voici ce passage :

« ... Mais vers la huitième année, arriva un homme de la *Phoinikié* (Phénicie), plein de mensonges, et qui avait déjà causé beaucoup de maux aux hommes. Et il me persuada par ses mensonges d'aller en *Phoinikié*, où étaient sa demeure et ses

pensée et la remplace par des bouffées violentes et des excitations maniaques ; enfin, en toutes choses, e le agite, énerve, envenime, trouble, dérègle.

Bien plus, elle propage une maladie caractérisée par des accès de violence. Et je restai là une année entière auprès de lui. Et quand les jours et les mois se furent écoulés, et que l'année étant accomplie, les saisons revinrent, il me fit monter sur une nef, sous prétexte d'aller avec lui conduire un chargement en *Libyè*, mais pour me vendre et retirer de moi un grand prix. Et je le suivis, le soupçonnant, mais contraint. Et la nef, poussée par le souffle propice de Boréas, approchait de la *Krètè*, quand *Zeus* (Jupiter) médita notre ruine. Et déjà nous avions laissé la *Krètè*, et rien n'apparaissait plus que l'Ouranos et la mer. Alors le *Kronion* suspendit une nuée noire sur la nef creuse, et sous cette nuée toute la mer devint noire aussi. Et *Zeus* tonna, et il lança la foudre sur la nef, qui se renversa, frappée par la foudre de *Zeus*, et se remplit de fumée. Et tous les hommes furent précipités de la nef, et ils étaient emportés, comme des oiseaux de mer, par les flots, autour de la nef noire, et un dieu leur refusa le retour. » (Homère, *Odyssée*, rhapsodie XIV, trad. de Leconte de Lisle, p. 214, 215.)

téristique d'Israël, la dépendance suggestive. Soumis pendant un certain nombre d'années à l'action de la presse israélite, les hommes ne s'appartiennent plus; toutes leurs idées leur viennent de la gazette juive : sympathies, antipathies, admirations, illusions, elle les approvisionne à son gré, et tout ce qu'elle lance dans leur cerveau est accepté avec une promptitude imbécile et une foi aveugle.

Les hommes tombés dans cet état n'ont, en général, aucune conscience de l'avilissement de leur raison. Y trouvent-ils quelque charme? On le croirait, car il est aussi difficile de les en arracher que de guérir un morphinomane de sa passion.

XIII

PRINCIPES ET MÉTHODES DU JOURNALISME ISRAÉLITE

Les méthodes au moyen desquelles la presse israélite établit son influence demandent une analyse spéciale. On peut les ramener à deux groupes principaux :

1^o Le principe par excellence de la presse israélite est de diviser.

Exciter les haines, réveiller les ressentiments, souffler le feu sur les animosités, répandre les interprétations perfides et les insinuations empoisonnées, exagérer le vrai, le corrompre par le faux, l'envenimer par l'ironie, et, par ces artifices, tenir les hommes dans un état

aigu de défiance et d'hostilité, travaillés par le soupçon, séparés par l'outrage, prêts à se jeter les uns sur les autres : telle est sa tactique fondamentale.

Cela est vrai, aussi bien lorsqu'elle s'adresse aux nations qu'aux partis. En toute chose, l'esprit de division, le contraire même de l'esprit de charité, anime cette presse ; et elle ne fait que suivre les vieilles traditions du Sémitisme. Droysen, dans son *Histoire de l'Hellénisme*, a fort bien expliqué comment les Sémites carthaginois pratiquaient cette méthode à l'égard des républiques et des royautes grecques de la Sicile (1). Aujourd'hui, en

(1) « Si le droit, dit le célèbre historien Droysen, régnait à Rome, les intérêts matériels dominaient à Carthage ; ils y réglaient la constitution, les traités de commerce et tous les actes de la vie politique. La riche civilisation des Sémites, qui, en Orient, était déjà depuis des siècles affaiblie et éteinte sous la pression des conquêtes étrangères, avait retrouvé à Carthage une vitalité nouvelle. Une industrie incroyablement avancée, un soin extrême

France, en Allemagne, en Italie, la presse israélite n'agit pas autrement. Le but est clair : diviser pour régner. Plus les hommes se déchirent, plus l'Israélitisme étendra de tous côtés son empire.

D'ailleurs, les dissensions intestines et les

et les méthodes les plus rationnelles appliquées à la culture du sol et à l'élevage des bestiaux, une activité répandue dans toutes les classes, un trafic considérable avec l'intérieur de l'Afrique comme avec les côtes occidentales de la Méditerranée et celles de ce côté-ci de l'Océan : telles étaient les bases matérielles de cet État. Il avait à sa tête une aristocratie de riches marchands qui appliquaient au gouvernement la politique bien comprise des intérêts matériels. Il s'agissait d'étendre le plus possible la sphère du commerce carthaginois, d'étouffer toute concurrence sérieuse, avant tout d'empêcher une puissance maritime et commerciale de se former dans les parages de l'Occident. Pour arriver à ces fins, l'État ne reculait ni devant les plus grands sacrifices matériels, ni devant les entreprises militaires les plus audacieuses.

« Nulle part, ce caractère de la politique cartha-

guerres lui profitent et l'engraissent. Les emprunts, les spéculations de toute nature, les râfles de Bourse comme les achats de butin, viennent lui apporter l'or à flots. Tout un pays est dévasté et appauvri pendant de longues années. Mais qu'importe ! le banquier israélite

ginoise ne se montre plus clairement que dans ses rapports avec la Sicile. On peut assurer qu'elle n'intervint jamais dans l'île lorsque la race grecque y était affaiblie, mais qu'elle intervint toujours lorsqu'elle se relevait, et surtout lorsqu'elle menaçait de s'unifier. La nature des choses excluait le commerce carthaginois des parages orientaux et des ports de la Grèce : la possession des ports qui faisaient le commerce avec ces régions n'avait donc pour lui presque aucune importance ; aussi les Carthaginois n'avaient-ils pas intérêt à subjuguier l'île entière, sans compter qu'il leur était difficile, avec les seules ressources d'un État commerçant, de soumettre un peuple libre, très cultivé, et qui avait les passions politiques très vives. Il leur importait seulement d'empêcher l'union des divers États. » (J.-G. Droysen, *Histoire de l'Hellénisme*. Trad. française de M. Bouché-Leclercq. T. III, p. 283-284.)

a gagné des millions et le fripier israélite s'est fait une petite fortune.

La presse israélite obéit donc à une loi historique lorsqu'elle sème la division. Cette tendance intime lui donne, pour ainsi dire, à tout moment son odeur et sa couleur. Il ne faut lui demander ni opinions généreuses, ni jugements calmes, ni appréciations équitables; toujours elle fait appel à quelque sentiment mauvais, toujours elle pousse les hommes à se haïr ou à se mépriser.

En vain elle voudrait se déguiser, feindre la raison modératrice, jouer la sagesse conciliante; elle n'y parviendrait pas; sous ces dehors composés, les stigmates indélébiles de sa perversité reparaitraient à chaque instant.

Mais quelle habileté dans l'accomplissement de cette mission de discorde! Comme elle sait irriter un orgueil maladif, raviver une blessure, attiser une haine, éterniser une querelle! Comme elle sait finement atteindre par les coups d'aiguille les susceptibilités secrètes,

ou stimuler la passion paresseuse ! Comme elle sait, en répétant mille fois la même chose, en obsédant le lecteur d'un même thème haineux, le faire pénétrer dans son esprit de telle manière qu'il n'en sorte plus. Et, dans la calomnie ou le sarcasme, quelle véhémence impérieuse, quel accent dramatique et saisissant ! Ce sont des flèches qui traversent l'espace, de petites balles coniques auxquelles la cuirasse du bon sens ordinaire ne résiste pas.

* * *

2° La presse israélite fait usage d'une autre méthode, non moins dangereuse. Elle a pour système de toujours flatter les illusions nationales.

Non seulement elle s'entend à les caresser ; elle sait les faire naître ; elle devine le besoin de se livrer à des admirations excessives ou à des espérances aveugles, de prendre pour des génies extraordinaires des personnages qui sont

à peine la moitié d'un grand homme ou n'en sont même que la façade, ou encore de croire à des appuis imaginaires, à des alliances fantastiques, sur la foi desquelles les hasards d'une guerre terrible pourraient être affrontés.

Elle excelle à transformer ces illusions naissantes ou latentes en croyance publique et à les débarrasser de restrictions sages. Empruntant la voix du patriotisme, elle organise l'égarement; on croirait, à son langage, qu'elle porte en elle l'âme de la nation et palpite de sa vie. Il est facile d'apercevoir les conséquences. Qu'on suppose un peuple d'une imagination excitable, absolu dans ses enthousiasmes, répugnant à tout examen froid et sévère des choses. Avec un tel peuple, la presse israélite aura beau jeu. A force de lui parler de son prestige et de s'extasier sur ses ressources infinies, elle lui inculquera la manie des grandeurs, elle le lancera dans les dépenses ruineuses et les expéditions folles. Et ce peuple crédule se figurera qu'il refait sa puissance et

répare ses pertes, alors qu'il creuse le gouffre de sa dette et se prépare pour l'avenir des embarras incalculables !

Il est vrai que le Sémitisme y trouve son compte. Ce n'est jamais sans un intérêt précis qu'il propage une illusion ou surfait un personnage. Hélas ! il n'y réussit que trop ; les exemples seraient douloureux à rappeler, et la série n'en est peut-être pas encore fermée.

S'il plaisait au Sémitisme de persuader à la France qu'un Français célébré par elle peut tout ce qu'il veut et que ce Français va, en quelques années, construire un pont suspendu de Calais à Douvres ou un tunnel sous-marin de Marseille à Alger, la France entière y ajouterait foi, et l'épargne française irait se perdre dans la Manche ou la Méditerranée..... non, dans les coffres-forts des banquiers juifs, où elle affluerait sous forme de primes et de riches commissions.

XIV

PORTRAIT DU JOURNALISTE ISRAÉLITE

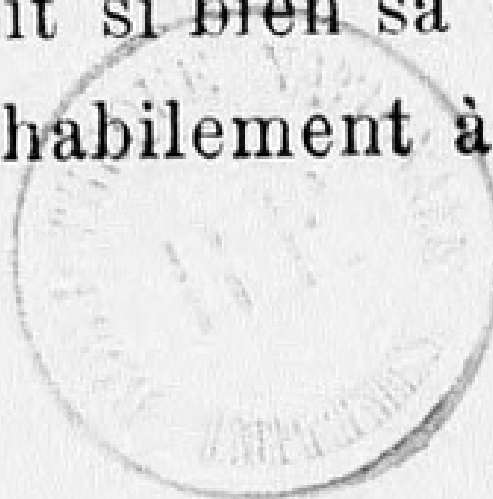
Le journalisme juif présente une grande variété de types : l'échelle en est vaste ; à l'extrémité supérieure, se place le directeur, qui a libre accès auprès des hommes d'État et auquel on ne parle pas sans lui avoir demandé une audience ; à l'autre extrémité, le petit artichier, qui ramasse les faits divers ou bâcle le bulletin de la Bourse. Ces êtres appartiennent toutefois à une même faune et se rattachent les uns aux autres par des traits nombreux. Les différences qui les séparent ne sont, au fond, que les aspects d'un même caractère, des manifes-

tations diversifiées d'une même nature. Entre l'orgueil de l'un et les grâces serviles de l'autre règne une double chaîne ascendante et descendante; la fortune et l'influence donneraient bien vite au mince artichier les grands airs de son directeur, et celui-ci, ruiné, retournerait promptement à ses manières câlines d'autrefois.

Dans leur ensemble, les journalistes juifs se caractérisent par un mélange indescriptible d'esprit, de vanité et de charlatanisme; ils ont volontiers d'eux-mêmes une haute opinion et leurs allures fébriles sont celles de comédiens en scène, qui veulent à tout prix attirer l'attention. Ils soignent la mimique. Appor- tent-ils une mauvaise nouvelle? Ils en sont accablés et la consternation se peint sur leur visage. Une complication diplomatique vient-elle de se dénouer? Ils arrivent rayonnants de joie, comme s'ils éprouvaient un soulagement inexprimable. Un adversaire a-t-il démoli quelque article à grande sensation sorti de leur plume? La colère gronde, les yeux gonflés

roulent dans leurs orbites et les gros mots de « canaille » et de « crapule » se succèdent comme des coups de tonnerre. Leur travail même a quelque chose de précipité et d'anxieux qui n'est jamais exempt de poserie ; on dirait que la paix ou la guerre dépendent de leur griffonnage.

Jusqu'à quel point se prennent-ils au sérieux ? Le plus subtil analyste renoncerait à le rechercher : car, chez eux, la folie vaniteuse et l'esprit de mensonge marchent tellement de pair, sont si intimement associés, que toute séparation en serait à peu près impossible. Un même fait les renferme dans des proportions indiscernables. Comment distinguer, dans le gazetier israélite qui raconte un interview imaginaire, où finit l'halluciné, où commence le fourbe ? Il entre dans tant de détails, il décrit si minutieusement la réception qui lui a été faite, il prête au grand personnage des paroles si précises, il contrefait si bien sa voix et son geste, il s'attribue si habilement à lui-même



un rôle important ! La vanité folle a certainement sa part dans ce petit poème ; mais la ruse proprement dite y a aussi la sienne. Le conte bleu ira déployer ses ailes dans les colonnes du journal et fera peut-être du bruit pendant deux ou trois jours. Le démenti l'attend ; le spirituel effronté en sera quitte pour maintenir l'exactitude de son récit et l'enrichir au besoin de nouvelles particularités.

Les journalistes israélites brillent par le savoir-faire. Pour eux le journal est le contraire d'une école de la raison publique. Mais, vivant dans le faux, ils s'attachent à simuler la vraie science. On les voit étaler une érudition politique à perte de vue ; ils connaissent les noms et les origines de tous les hommes politiques de tous les pays du monde ; ils sont au fait de tous les partis et de tous les mouvements de l'opinion ; ils sont initiés aux secrets de tous les cabinets du globe ; rien enfin n'échappe à l'infailibilité de leurs informations et à leur aplomb universel. Ne les contredisez

pas ; ils vous lanceraient les noms et les chiffres à la figure avec la dextérité d'Arlequin et la précision d'un Almanach de Gotha parlé. Mais gardez-vous de vérifier ; vous auriez peut-être honte de vous être laissé aplatir par un mystificateur qui a improvisé des noms et des chiffres.

Quel que soit leur rang, les journalistes israélites sont, en général, travaillés par une idée étrange : ils se considèrent comme appelés à tout diriger. L'Humanité leur doit foi et hommage, et tout pouvoir qui n'est pas agréé par leur presse leur paraît déjà criminel. C'est là peut-être ce qui explique la violence de leurs attaques. Leur résister, ne pas leur demander l'investiture, c'est faire outrage à un droit souverain, et cet outrage, ils ne le pardonnent pas. Aussi, quand ils détestent un homme, n'ayant pu le dominer ou le circonvenir, ils font pleuvoir sur lui une grêle de calomnies et d'injures ; ils le couvrent de menaces et appellent la malédiction sur sa tête ;

jamais bombardement acharné, jamais mitraille terrible n'a approché les fureurs de l'encre israélite. Tous les animaux de la mythologie diabolique, depuis le dragon à la gueule enflammée jusqu'au scorpion au dard venimeux, y sont représentés.

Cette prétention de tout diriger prend souvent une forme plus aimable. Maint journaliste israélite raconte avec un parfait naturel qu'il a été le conseiller intime de tel grand homme d'État européen et l'inspirateur de sa politique. Celui-ci n'a rien fait sans le consulter, et l'unité de l'Allemagne ou le dualisme austro-hongrois ont été le fruit de ses inspirations. S'il a fait, en 1876, le voyage de Constantinople, il ne manque pas de s'attribuer le détronement du sultan Abdul-Aziz ou le renversement de quelque grand vizir. On est libre de croire ou de sourire.

Les journalistes israélites ne se piquent pas trop d'être conséquents avec eux-mêmes. La logique est bonne pour les Aryens; mais des

êtres supérieurs planent au-dessus de ces nécessités vulgaires. Ils changent d'autel avec une désinvolture admirable ; la chose se fait rapidement, sans fausse pudeur, sans transitions inutiles. Le temps de recevoir et d'encaisser un gros ou un petit chèque, et tout est dit.

Ils excellent aussi dans le retapage et le truchage ; mais il y a une grande différence entre l'antiquaire juif et le gazetier juif : l'un vend souvent du neuf pour du vieux ; l'autre, au contraire, vend du vieux pour du neuf.

XV

RÉFLEXIONS ESSENTIELLES

Comment soustraire les hommes à l'influence de la presse juive ? Nul problème n'est peut-être plus difficile à résoudre. Ceux qui subissent cette influence ont tous plus ou moins conscience de leur faiblesse ; chez tous on observe une réaction secrète de leur raison ; mais bien peu ont la force de secouer le joug. D'ailleurs, les élans de courage ne suffisent pas pour y parvenir ; il faut surtout, ce qui n'est pas donné à tous, apprendre à lire dans les ténèbres de la malice humaine. Quelques réflexions à ce sujet ne seront pas inutiles.

1° L'action de la presse israélite sur la société aryenne est celle d'une intelligence inférieure, mais ardente et mobile, sur l'intelligence supérieure qui fléchit et ne se défend pas. Celle-ci obéit à l'attraction de l'autre ; elle consent à quitter sa sphère propre et à rétrograder.

C'est bien, en effet, une rétrogradation qui s'opère. L'intelligence aryenne ne peut pas se laisser dominer par l'esprit sémitique sans déchoir. Il y a plus : la lutte de l'intelligence aryenne et l'esprit sémitique ne comporte pas de milieu. Ou bien l'intelligence aryenne, inébranlable, s'affirme plus énergiquement à elle-même, conçoit mieux sa richesse et sa grandeur natives, et alors elle refoule et repousse l'esprit sémitique. Ou bien elle cède et s'abandonne. Alors, coupable de s'être trahie, elle est vouée au plus honteux des châtiments : le Sémitisme la maîtrise et la dirige.

Pourquoi l'un est-il si facile et l'autre si difficile ? Pour résoudre la question, il suffirait de

la poser ainsi : Pourquoi est-il si difficile de monter et si facile de descendre ?

Dans l'ordre intellectuel surtout, s'appauvrir est chose aisée ; comprendre qu'on s'appauvrit est une réflexion difficile à faire sur soi-même. Lorsque la nervosité sémitique a envahi les intelligences et les a habituées à vivre d'une vie artificielle, toute de loquacité et de mensonge, il faut presque renoncer à leur démontrer qu'elles sont tombées dans un état malsain. Cet état a son attrait, son enivrement même ; en sortît-on momentanément, on y retombe avec délices. Insensiblement les forces vitales de la pensée s'usent, le jugement s'affaisse, le sens de la vérité meurt ; on recherche, on adore, on acclame le faux et les prêtres du faux ; on est alors devenu l'esclave parfait du Sémitisme.

* * *

2° En politique comme ailleurs, les Israélites ont à leur disposition des supercheries d'un

effet incroyable sur les ignorants. Pourquoi le bruit absurde propagé de la bouche d'un Israélite trouve-t-il tant d'oreilles crédules? Pourquoi la calomnie la plus grossière, l'anecdote la plus suspecte, lancées par eux, vont-elles se graver au fond des esprits, se fixer dans les mémoires, de telle sorte qu'on a de la peine à les en déraciner?

Il n'y a rien là de si mystérieux et il suffit d'écouter. Les Israélites cultivent avec soin les effets de voix ; ils savent débiter leurs clichés d'une manière impressive, ils y mettent du mordant de théâtre. Ce mordant, qui acère l'ironie et affine le mensonge, attaque les intelligences molles ; elles se laissent pénétrer et consentent à croire ce que l'Israélite leur suggère.

Ceux qui veulent résister au Sémitisme ne sauraient trop s'attacher à observer ces effets de voix, à en démêler la préparation, à en démonter le mécanisme. Qu'ils apportent dans cette scrutation des arcanes du Sémitisme une

froide et longue perspicacité; ils en seront récompensés, et ces trucs si dangereux leur paraîtront un jour tels qu'ils sont, à savoir des grimaces de la parole et d'abominables sineries.

La presse israélite use de procédés semblables. Qui voudra la bien comprendre n'a qu'à lui donner en imagination la voix et la physionomie; il la verra vivante et l'entendra parler: ici, le mensonge audacieux lancé avec les airs d'un prophète qui apercevrait une lumière subite; là, le sarcasme venimeux s'allongeant en une traînerie stridente; ailleurs, la petite histoire mimée avec des détails d'une précision fabuleuse.

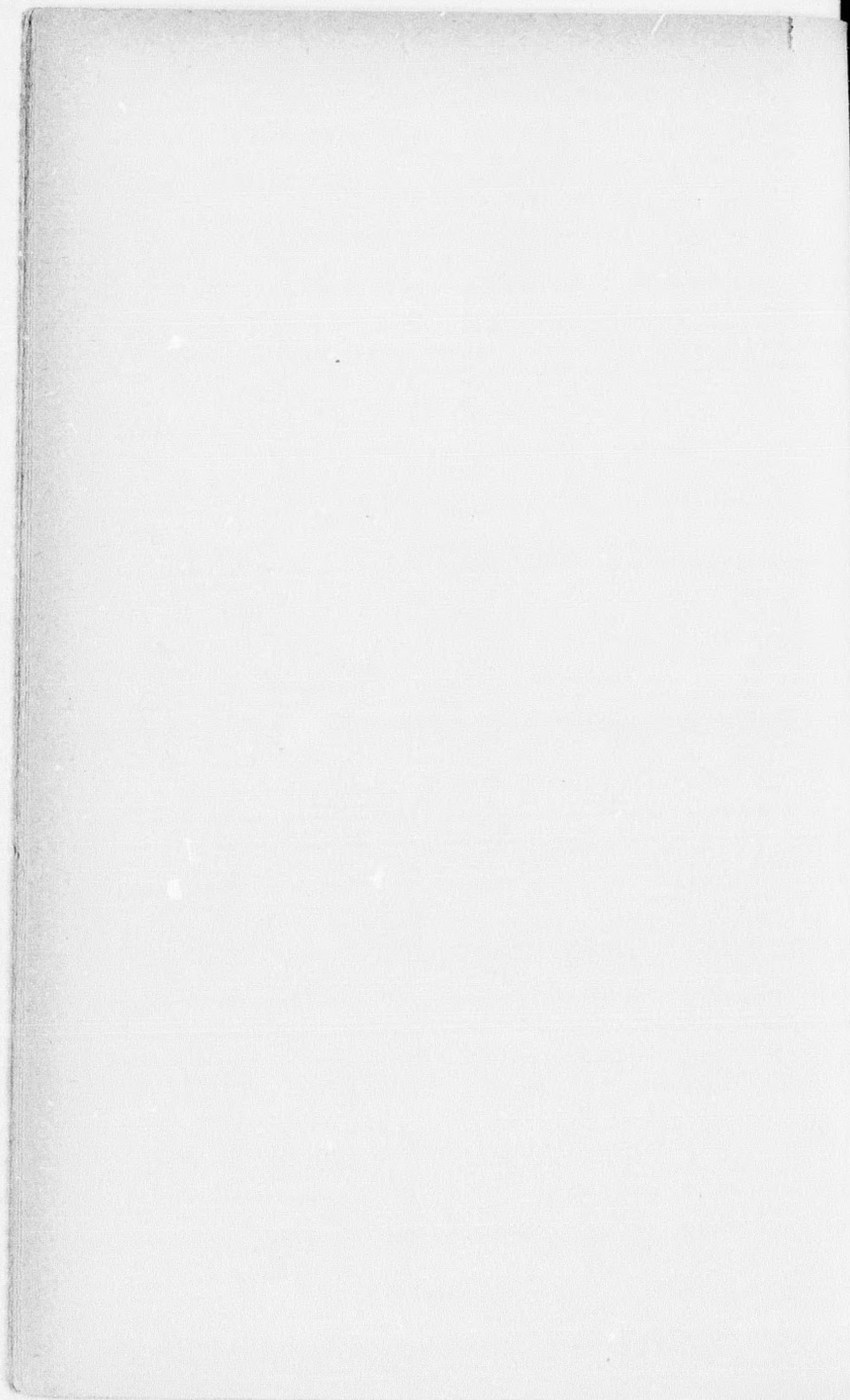
Et de même que l'Israélite dans sa conversation, la presse israélite a la passion du cliché; elle ressasse une idée burlesque, comme si cette idée jouissait d'une éternelle jeunesse; elle répète des milliers de fois le même mot drolatique, comme si ce n'était pas trop de l'avoir employé une seule fois. Elle a aussi

des impertinences adorables; elle parle volontiers d'un homme comme M. Gladstone ou de M. de Giers, de la même manière qu'à la Bourse on parlerait d'un remisier équivoque. Ces jolies insolences sont une des fleurs de la presse israélite.

* * *

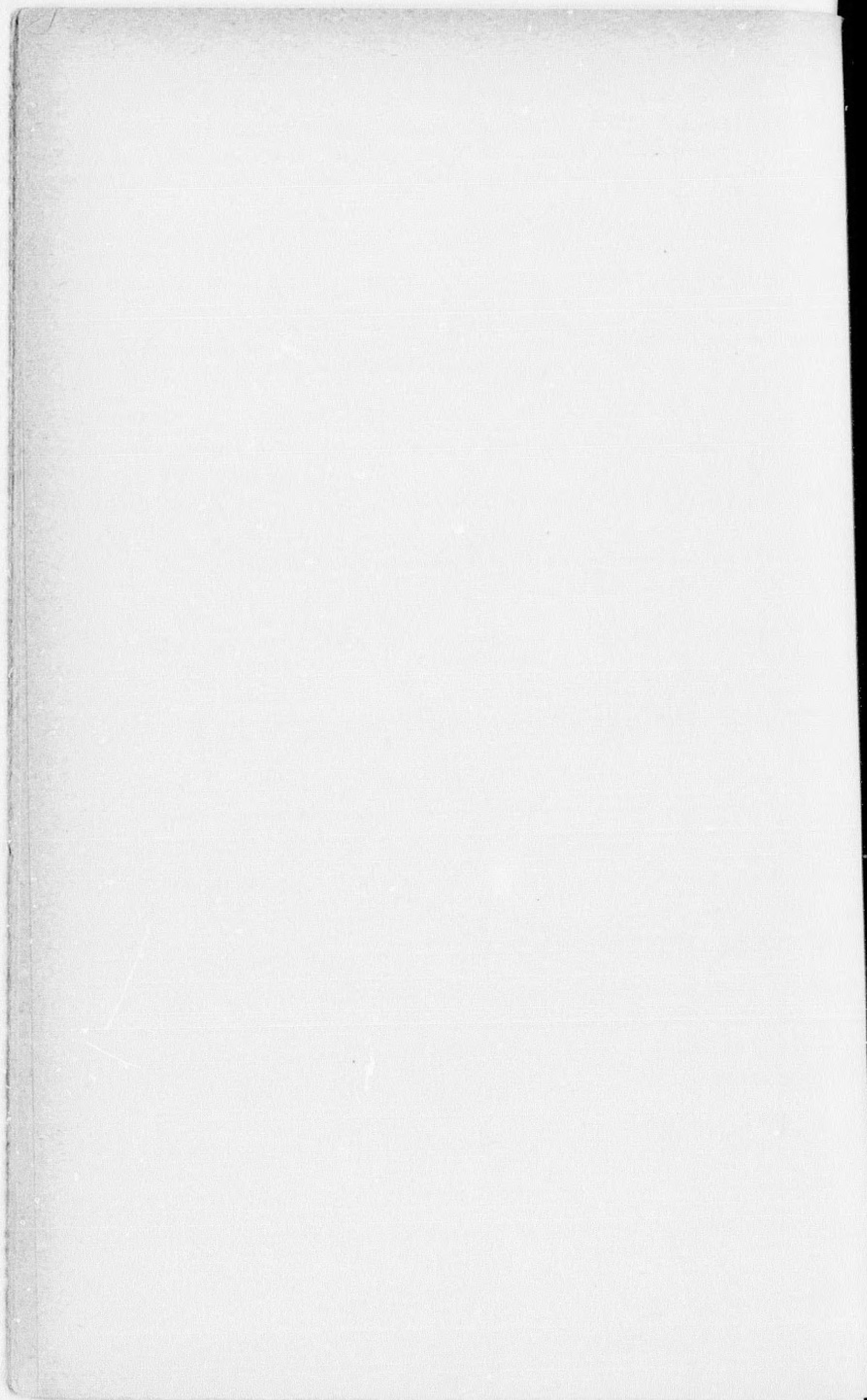
3° On n'est vraiment soustrait à l'influence de la presse israélite que lorsqu'on éprouve pour elle un mépris indescriptible. Oui, il ne suffit pas de la connaître et de la juger. Cette connaissance est imparfaite, ce jugement est encore indécis, s'il n'est descendu dans les profondeurs de l'âme, et l'influence détestable n'est pas éliminée. S'il fallait représenter par une image l'action énergique de cette élimination, l'ardeur brûlante du mépris qui doit l'opérer, elle ne pourrait être mieux figurée que par l'application d'une chemise de soufre

sur un monstre affreux. Alors l'intelligence est purifiée, elle est inaccessible à l'intoxication délétère.



LIVRE TROISIÈME

LES BANQUIERS ISRAÉLITES



LES BANQUIERS ISRAELITES

XVI

LA BANQUE ISRAÉLITE

ESQUISSE DU BANQUIER JUIF

L'or est le grand levier de la puissance israélite. Les banques juives s'élèvent dans le monde comme des citadelles orgueilleuses, et les grands banquiers juifs sont de véritables souverains.

Cette souveraineté a cela d'étrange, qu'on ne la respecte jamais. On peut être bas devant elle, on peut trembler devant elle; mais les consciences et les cœurs ne lui appartiennent pas.

Chose non moins étrange! Plus on monte dans l'échelle sociale, plus cette souveraineté se révèle puissante et pesante. L'homme simple, l'ouvrier laborieux voit passer le carrosse du grand banquier juif sans en être ébloui; il se détourne même avec un mépris involontaire. Le bourgeois, au contraire, ouvre des yeux avides. Le noble, qui dépense, est plus démonstratif encore, et salue gracieusement son créancier, devenu son égal.

Enfin le monarque rend au grand banquier un salut de souverain à souverain. Le banquier a salué comme un esclave, il est vrai; mais le monarque a dit à son aide de camp; « Ils sont nos maîtres (1)! »

Dans la personne du banquier juif, le contraste n'en est pas moins marqué. Souple et

(1) Voir le psaume CXLIX, versets 5, 6, 7 et 8, où il est dit que *les bien-aimés* du Dieu d'Israël feront la vengeance parmi les nations, châtieront les peuples et lieront les rois et les grands avec des chaînes de fer.

cassant, caressant et injurieux, aimable jusqu'à la séduction et insolent jusqu'à l'outrage, calculateur et jouisseur, vif comme un serpent, voluptueux comme une chatte, filou jusqu'au bout des ongles et prodigue par accès, surtout pour ses plaisirs, le banquier juif semble au premier abord composé d'alternatives et d'oppositions. Mais, derrière ces apparences variées, on entrevoit sans peine l'unité d'une même nature. L'ensemble est, au fond, très homogène. L'orgueil est-il chez lui de la bassesse victorieuse, ou la bassesse de l'orgueil replié sur lui-même ? Peu importe, car il est bien certain que cette bassesse et cet orgueil ne diffèrent pas sensiblement l'un de l'autre, et qu'on peut aisément les retrouver l'un dans l'autre.

Ramené à ses éléments premiers, le banquier juif pourrait se définir : la tromperie à l'état de génie, savante et inspirée, audacieuse et dévorante. Cette tromperie a l'or pour but, et l'or qu'elle ramasse est sensuel, haineux, oppresseur ; il a soif de vengeance, non moins que de

volupté. La coupe de délices dans une main, la verge de fer (1) dans l'autre, ainsi le grand banquier israélite devrait se faire peindre.

Quelle idée les personnages de la haute Banque se font-ils d'eux-mêmes? Cette idée est tout à fait extraordinaire, olympienne, sublime. Dans leur indépendance superbe, ils voient les autres hommes à une distance incommensurable et travaillent pour eux. Malgré leur situation privilégiée, la nation où ils sont établis ne les absorbe en rien, ou plutôt ils y vivent d'une double existence : une d'emprunt et de passage, comme citoyens opulents de cette nation ; l'autre vraie, passionnée, grandiose, comme princes de la Jérusalem universelle. Là est l'attache éternelle, là est le lien indestructible qui se transmettra à perpétuité. Que leurs descendants soient, comme eux,

(1) « Tu les (les nations) briseras avec un sceptre de fer ; tu les mettras en pièces comme un vase d'argile. » (*Psaumes*, II, v. 9.)

des princes de Jérusalem reine du monde ! c'est l'essentiel ; il importe peu, au surplus, qu'ils soient français, anglais, allemands, américains ou turcs.

Jamais langue humaine ne décrira l'enivrement d'orgueil que ces banquiers éprouvent en contemplant l'univers à leurs pieds. Ils ont des transports de mépris et des extases d'ambition. Ils voient les rois et les peuples asservis et les banques juives formant une immense ceinture de forteresses à l'abri desquelles l'armée d'Israël déploie ses bataillons triomphants.

Rien ne saurait apaiser leur soif de domination ; car des siècles de haine bouillonnent dans leur âme, car le passé est affreux et l'avenir n'est peut-être pas rassurant.

Oui, l'avenir vient souvent passer devant leurs yeux comme une vision sinistre. — Pourquoi as-tu subitement pâli, toi le grand artisan de rapines et d'escroqueries ? Pourquoi ton œil, qu'illuminent d'ordinaire les éclairs de la fraude et les joies cruelles de la perfidie,

a-t-il pris cette expression d'anxiété? Que vois-tu? Que te disent tes voix nocturnes? Si elles t'annoncent des malheurs, rassemble ton énergie, fais solide contenance; sois menaçant, mordant, railleur. Certes, tu en as le droit et tu peux admirer ton œuvre; avec les débris des malheureux que tu as ruinés et fait mourir de désespoir, on élèverait un ossuaire énorme. Et que crains-tu? Tu es au-dessus de la Justice et des lois. Mais non, tu es resté pâle, ton regard ne se détache pas d'un objet lointain et effrayant. Serait-ce le ghetto qui t'appelle?

XVII

PSYCHOLOGIE DU BANQUIER JUIF

Assurément, la conquête du monde par la Banque juive présente un spectacle éblouissant. La préparation de cet événement, sa marche envahissante, son universalité, l'énergie et les forces d'esprit qui l'ont réalisé, tout mérite l'étude et la méditation.

Comment les descendants de fripiers ou escompteurs de Francfort et autres villes d'Allemagne sont-ils devenus des grands de la terre ?

Il serait absurde et injuste de leur refuser une immense activité, servie par des facultés

intellectuelles d'une acuité extrême et par des passions d'une ardeur sans égale. Sans doute, cette activité, cette acuité d'esprit, ces passions ardentes, tout est plus ou moins spécial, tout n'est en définitive que de la ruse en action. Mais, il y a là un ensemble si complet, tous les actes sont si bien combinés, si bien marqués au coin d'une conception divinatrice et d'une exécution parfaite, qu'il faut leur payer un large tribut d'admiration.

Cependant cette admiration ne doit pas être tremblante ; elle ne doit pas même aller jusqu'à l'étonnement. Le banquier israélite n'a rien de si impénétrable ; il n'est pas un problème insoluble.

En règle générale, il se rattache, sans en avoir l'éclat, à cette classe de névrosés chez lesquels les arts de la perversité sont en quelque sorte constitués dès la naissance, et que le Moyen-Age a abhorrés sous la dénomination de *magiciens*.

Chez ces êtres, la nature, décuplée par l'hé-

réité, a abouti à un résultat effrayant. On croirait que les génies de l'enfer ont veillé sur leur berceau. Ils offrent volontiers, en effet, le phénomène de l'inversion morale : pour eux le mal est le bien, et le bien est le mal (1). Non seulement ils pratiquent la fraude, mais ils l'adorent, et ils lui sacrifient comme à un dieu jaloux auquel ils appartiennent. Et, chez eux, le mal n'est pas un désordre, une perturbation, un accident morbide ; il est un état normal, une organisation régulière, un fondement intime ; il a les instincts et les moyens, les impulsions et les armes, les précautions merveilleuses et les élans terribles ; il a surtout la foi en lui-même, une foi exaltée, dépositaire d'un long passé de joies triomphantes et de déceptions cruelles ; il est, en un mot, une

(1) *Fair is foul, and foul is fair.*
(Shakespeare, *Macbeth*, acte I^{er}, scène 1.)

La même formule se trouve dans la Bible (Isaïe, ch. v, 21). On a le droit d'en conclure que ces états de *folie morale* étaient fréquents à Jérusalem.

science, une éducation, un devoir de piété envers les ancêtres, une œuvre patriotique.

Du reste, chez ces êtres, tout semble avoir été créé dans un même but, chaque élément de l'assemblage est lié aux autres comme un organe à un autre organe. L'orgueil du banquier juif et sa cupidité sont étroitement associés ; sa cupidité et sa sensualité ne sont pas moins solidaires. D'une extrémité à l'autre de son système mental, tout forme chez lui une chaîne vivante, tout est force, outil et ressort.

Là est la grande cause de sa puissance. Il constitue psychologiquement un tout harmonique et complet. Tout en lui converge vers une même fin ; s'il ne renferme rien d'inutile, il ne lui manque rien de nécessaire et on peut le ranger parmi les œuvres les plus achevées de la nature, à côté de ce qu'elle a fait de plus souple, de plus élastique et de plus dangereux.

Heureusement aussi la nature, dans sa haute prévoyance, a créé, pour lui résister, des forces lentes peut-être à se mettre en mouvement,

mais impossibles à arrêter. Elle a fait plus, elle a logé en lui des causes secrètes de décadence; les dons mêmes dont elle l'a comblé viennent souvent l'aveugler et le conduire à sa perte. Au milieu de ses richesses, le banquier juif doit toujours se rappeler le Colosse à tête d'or et aux pieds d'argile, ce symbole célèbre de la fragilité des grandeurs israélites.

XVIII

PSYCHOLOGIE DU BANQUIER JUIF

LES DÉMONS. — LE DÉMON DE L'ORGUEIL

Lorsque, de l'entrée d'une caverne, on a jeté un coup d'œil dans l'intérieur, il faut avoir le courage d'y pénétrer et d'en examiner les habitants.

L'âme du banquier israélite ressemble effectivement à une caverne où se meuvent des êtres singuliers, capricieux et violents, malicieux et rusés, despotiques et colères. Dans leur sauvagerie, ces êtres ont le pittoresque et l'intéressant de l'animal; on retrouve en eux

les ondulations savantes du serpent, les grâces féroces du tigre et les dextérités gymnasiarques du singe.

Comment les appeler, car il faut bien leur donner un nom ? Celui de *Démons* paraît le plus propre à les représenter par une figure animée ; et il est facile d'en justifier l'emploi.

Certaines forces psychiques d'une vitalité extrême, d'une énergie inspiratrice sans interruption, semblent constituer un être dans un être ; elles sont arrivées à une telle spontanéité d'action, elles attirent tellement à elles toutes les autres facultés, elles plongent tellement dans les profondeurs de l'individu, qu'on ne saurait distinguer dans quelle mesure elles obéissent à celui qui les possède et dans quelle mesure elles le gouvernent. La vérité est que cette obéissance et cette domination ne font qu'un : celui qui a le démon à ses ordres est en même temps son esclave.

Et cette notion de *Démons* ne se recommande pas seulement par le charme poétique ; elle ne

fait pas seulement sortir une conception difficile du domaine de l'intuition abstraite, pour lui donner un corps et la faire vivre dans l'imagination. Elle a une portée beaucoup plus haute : elle fournit une indication précieuse sur les difficultés du problème posé par l'invasion sémitique et montre la voie de la solution.

En effet, pour vaincre certaines forces d'une activité redoutable, il faut leur opposer des contre-forces constituées au même degré d'organisation, développées avec la même plénitude de vie, aussi agissantes, aussi inspirées. Tant que la lutte n'est pas encore parvenue à les créer, l'équilibre n'est pas établi; il ne commence à apparaître que le jour où ces contre-forces, ayant pris conscience d'elles-mêmes, entrent en scène, le glaive de feu à la main. En un mot, pour vaincre les démons, il faut l'intervention de contre-démons; il n'appartient qu'à ceux-ci de briser l'empire des premiers et de les terrasser.

A quels démons la Banque juive doit-elle ses miracles? Le premier de tous est celui de l'orgueil, démon extravagant, insensé, chimérique même. Mais quel ressort prodigieux! Quelle idée sublime de lui-même! Quelle ardeur indomptable! Et quelles allures! Cet orgueil du banquier israélite, avec sa majesté superbe et son irritabilité frémissante, tient de la bête fauve. Il n'en est pas moins le principal architecte de Colosse; c'est lui, prophète des grandeurs, qui, en annonçant au petit usurier qu'un jour ses descendants écraseraient les peuples et marcheraient de pair avec les rois, a été l'âme de la grande œuvre; et c'est à lui avant tout qu'il doit être fait de fidèles sacrifices. Il en exige continuellement : piqure légère, négligence calculée, outrage adroit, injures délicatement entrelacées dans une politesse, familiarité blessante, respect ironique, insolence brutale, morsure venimeuse, mépris sanglant, etc..... Vous tous qui avez fréquenté les banquiers juifs, interrogez

vos souvenirs, vous reconnaîtrez que le démon de l'orgueil a réclamé un sacrifice et que ce sacrifice s'est accompli à vos dépens.

XIX

LES DÉMONS DU BANQUIER JUIF *(suite)*

LES DÉMONS DE LA CUPIDITÉ, DE LA RUSE ET DE LA VOLUPTÉ

A côté du démon de l'orgueil siège celui de la cupidité. Il siège? Non, il est rarement en repos; s'il paraît immobile, c'est qu'il guette une proie.

Comment esquisser ce monstre? La plume humaine n'y parviendra jamais. Telle est la rapidité de ses mouvements, qu'il semble être en cent lieux à la fois. Ses bras puissants remuent les blocs d'or, comme si ces blocs

n'avaient point de poids, et ses doigts subtils savent en ramasser les moindres atomes.

Lui aussi a le despotisme d'un tyran et veut des sacrifices continuels, des sacrifices affreux. Jamais il n'est rassasié. Sa gueule s'entr'ouvre sans cesse pour engloutir de nouvelles victimes et il se repaît de leurs cris de désespoir.

De quel pouvoir est armé l'homme qui a un tel monstre à ses ordres ! Mais aussi quelle dépendance ! S'il veut lui désobéir, le démon vient pendant la nuit l'accabler de reproches, il le menace de l'abandonner ; alors ce serait la ruine, la misère, la honte. Et l'impérieux démon, lui enfonçant les griffes dans les entrailles, lui dicte ses commandements terribles : « Fonde une Société..., lance un emprunt..., trompe..., usure..., filoute..., je le veux, tu m'appartiens. »

Malheur à lui surtout s'il voulait rendre ce qu'il a pris ! Le démon de la cupidité admet, à la rigueur, qu'on ne prenne pas, si la chose est trop difficile ou le danger trop grand ; mais

rendre ce qu'on a pris est le crime des crimes, l'horreur des horreurs.

Selon les théologiens, les esprits de ténèbres forment une société hiérarchique où chacun a sa fonction. Les démons de l'orgueil et de la cupidité ont à leur service un agent merveilleux, l'être le plus fin, le plus intelligent, le plus inventif de l'enfer : le démon de la ruse. Dans l'art de la tromperie, ce démon est un prodige ; il sait tout, et ceux qui ont fait pacte avec lui savent tout comme lui. Leurs talents n'ont pas besoin de se développer graduellement par une longue expérience ; la révélation infernale les crée au complet dès le premier jour. Ces hommes connaissent tous les secrets du mal en vertu d'une science innée ; ils savent d'instinct lire au fond des âmes et parler aux mauvais penchants ; ils savent même, ce qu'il y a de plus étonnant, discerner le bien et s'en servir.

Jamais ils n'ont besoin de tâtonner ; tout ce qu'ils conçoivent est la lucidité même, tout ce

qu'ils font et disent est d'une sûreté absolue ; c'est de l'instantané parfait. S'ils combinent un piège en un clin d'œil, ce piège est un chef-d'œuvre, celui qui y tombera n'en sortira pas. S'ils improvisent un mensonge, tout est admirable : leur promptitude d'esprit, leur audace, leurs ressources d'invention, leur accent de vérité éclatante. Ils savent se faire une voix d'oracle, d'une autorité infaillible, pour débiter la plus horrible fausseté.

Ah ! c'est que le démon de la ruse est aussi, dans sa sphère, le maître des maîtres. Et lui aussi a ses exigences ; il ordonne à ses adeptes de lui rendre tous les jours hommage sous forme de mensonges, de jolies mystifications, de calomnies ingénieuses, de tromperies imprévues, de filouteries adroites.

Vous, qui êtes si fier de l'amitié de tel banquier richissime, tâtez-vous le pouls ; ne vous a-t-il pas mystifié quelquefois ? N'a-t-il pas raconté sur vous quelques petites historiettes bien drôles ? Ne vous a-t-il pas prêté des pro-

pos bien ridicules ou des vanteries bien grossières ?

Ces trois démons ont un frère plus aimable : le démon de la volupté. Oui, ce banquier, si âpre au gain, si cruel dans ses rapines, est l'être le plus raffiné de la terre. Jamais le linge de son corps ne sera assez fin, ni la cuisine de sa table assez délicate; jamais il ne reposera sur des coussins assez moelleux; jamais la musique qui bercera ses nerfs ne sera assez suave; jamais sa maîtresse n'aura de caresses assez enivrantes (1). Le démon est là; car cette recherche des satisfactions sensuelles a, chez le banquier israélite, quelque chose de sacré et d'étrange, il s'y livre comme s'il accomplissait un devoir supérieur. Cette religion de la volupté, il aime à la répandre autour de lui; aussi il est rare que ceux qui le fré-

(1). *Projectissima ad libidinem gens* (race très adonnée à la volupté), dit Tacite. (*Histoire*, L. V, § 5.)

quentent échappent à la contagion ; ils deviennent, comme lui, sybarites et voluptueux.

Le banquier israélite présente ainsi, dans la splendeur de son épanouissement, cet appétit de jouissance dont la propagation, de la société sémitique dans la société aryenne, n'est pas un des moindres dangers de leur mélange. Que la société aryenne ne se laisse pas contaminer, qu'elle observe le Sémitisme dans les délices de Capoue et redouble d'énergie ! L'heure de la délivrance ne tardera pas à sonner (1).

(1) Marcellus, parlant aux Romains, leur montre les Carthaginois amollis par les plaisirs :

« Ceux, dit-il, qui combattent sont énervés par les délices de Capoue, par le vin, par les courtisanes, par tout un hiver de débauches. Ils n'ont plus leur vigueur, leur énergie d'autrefois ; ils ont perdu cette force de corps, ce courage qui leur ont fait franchir les Pyrénées et les Alpes. Ce ne sont plus que les débris des Carthaginois d'alors, à peine capables aujourd'hui de porter leurs armes et de se

porter eux-mêmes. » (Tite Live, L. XXIII, 45. — Trad. Nisard. T. I^{er}, p. 619.)

Ne dirait-on pas que cela a été écrit hier, en plein Paris israélite ?

XX

GÉNIE DE MACHINATION

LES EMPRUNTS PUBLICS

Un tableau des machinations des banquiers israélites exigerait une intelligence encyclopédique. Comme Athènes, comme Rome, Jérusalem est une cité unique dans l'univers; et, de même que les armées romaines ont déployé toutes les vertus et réalisé tous les prodiges de la guerre, de même Jérusalem conquérante a porté l'art de s'enrichir à des hauteurs extraordinaires. Elle aussi a ses hommes de génie et ses humbles soldats, ses audacieux irrésistibles

et ses patients tenaces ; elle aussi sait poursuivre lentement son œuvre à travers les âges, comme elle sait en quelques années accomplir l'œuvre d'un siècle. Comme Rome, elle a ses règles de stratégie et ses maximes, sa discipline et son héroïsme. Elle a plus d'orgueil même que Rome et ose la braver ; et ce n'est que le jour où Rome, outragée, la frappe et l'abat, qu'elle reconnaît la maîtresse du monde.

Dans l'évolution de la conquête israélite, les banquiers jouent le rôle de chefs d'armée. L'activité de leur cerveau, leur science de terrain, leur génie de manœuvre, leur flair des grandes occasions, leurs résolutions hardies, leur soin des moindres détails, leur volonté calme qui domine les tempêtes, et leur obstination qui ramène la victoire, tout en eux, jusqu'à une arrogance de général victorieux, justifie cette appellation. Qu'on le sache bien ! Toute lutte contre le Sémitisme qui n'aura pas pour base première une étude approfondie de ses qualités, de ses forces, de ses connaissances

spéciales, de ses habiletés, sera frappée, dès le début, d'impuissance et ne servira qu'à le faire paraître plus invincible.

Le plan de cet ouvrage ne comporte pas, en ce qui concerne les banquiers, cette étude complète. Quelques aperçus rapides aideront, peut-être, à jeter sur eux quelque lumière.

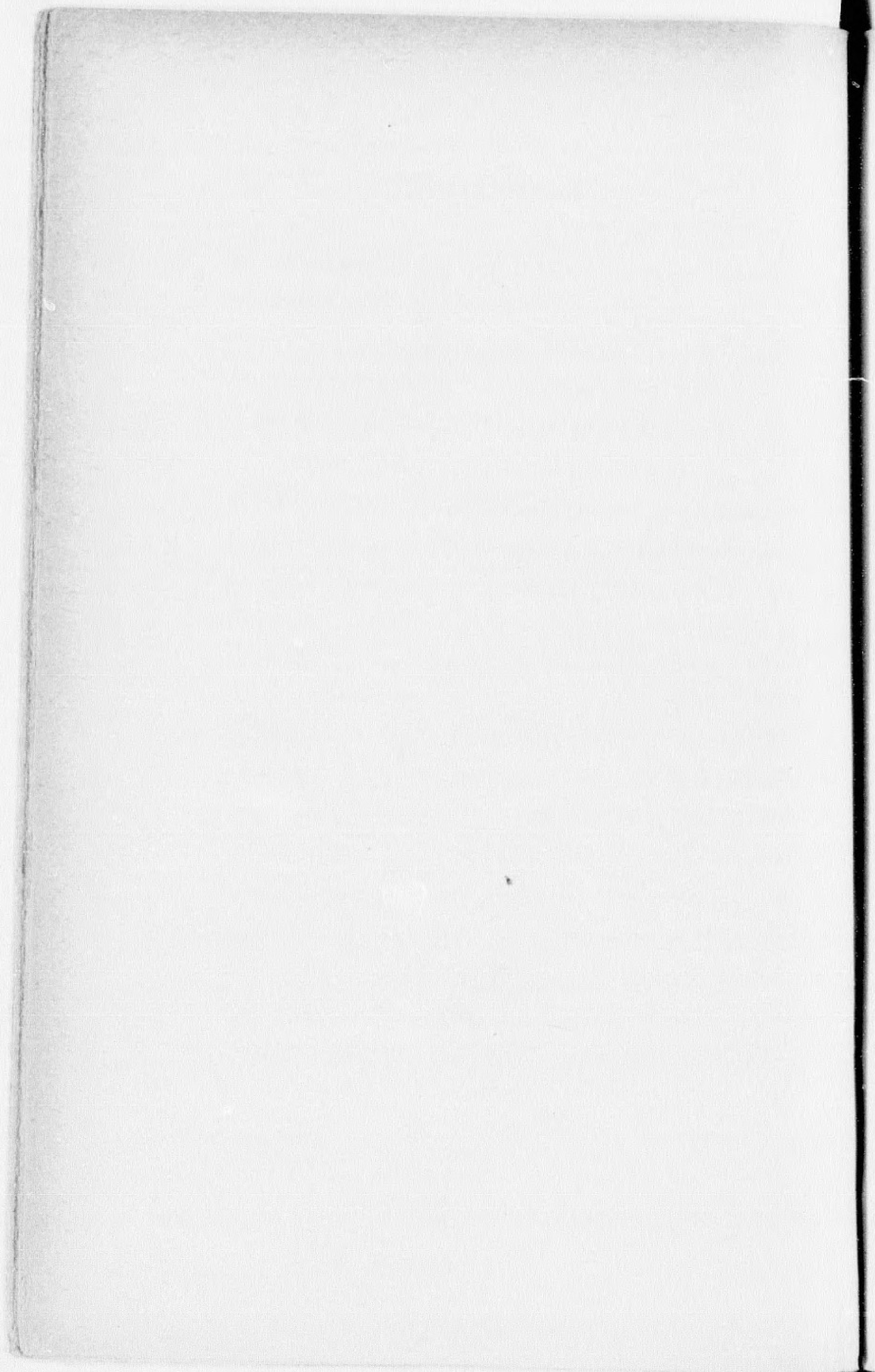
Le banquier israélite est avant tout un fascinateur émérite. S'agit-il de pousser un gouvernement à contracter un emprunt? Éloquent et persuasif, il démontrera avec une prodigieuse clarté les embarras du Gouvernement, et la facilité d'y remédier par une mesure nécessaire qui simplifiera tout. Comme il sait sourire finement aux hésitations du Ministre des Finances et réfuter ses objections avec une ironie imposante! Comme il sait surtout apporter dans la négociation une grandeur habile, faire apparaître à propos sa puissance, ses relations universelles, les syndicats prêts à s'organiser sous sa direction, le marché financier dont sa main tient tous les fils! Dans cette

exhibition discrète de son pouvoir règnent une sécurité mystérieuse et l'autorité d'un maître. On ne peut rien sans lui, le crédit de l'État est dans ses mains, il fait à volonté baisser ou monter la Rente, et toute tentative d'émettre un emprunt, en dehors de lui, sans subir son intermédiaire et ses conditions, serait une pure chimère; les gros capitaux, comme la petite épargne, ne savent plus se mouvoir que lorsqu'il leur donne l'exemple et leur commande d'affluer dans les caisses de l'État.

Qu'ils sont coupables, ces gouvernants qui, depuis tant d'années, ont prêté tant de fois l'oreille aux propositions insidieuses du banquier israélite! Comme tous les vices, l'emprunt a ses séductions, ses enchantements trompeurs, ses sophismes, ses théoriciens. Il peut avoir sa raison d'être pour des causes exceptionnelles; mais à l'état chronique, c'est le désordre installé à demeure, et, dans un temps donné, la misère et la honte. Le gaspillage l'accompagne et l'esclavage le suit; et la

dette, comme un cancer, augmente par sa propre force jusqu'à ce qu'elle ait rongé le meilleur de la substance publique.

Certes, ce banquier qui vient de se charger d'un énorme emprunt, il sait trop bien que, dans peu de temps, on frappera de nouveau à sa porte; les emprunts s'accumuleront, la chaîne deviendra chaque année plus lourde et le jour viendra où la nation entière dira, la tête basse : « Il est le roi des rois ! »



XXI

LES SOCIÉTÉS FRAUDULEUSES

S'agit-il de fonder une société et de donner un énorme coup de filet ? Le banquier israélite déploie ses ressources créatrices et ses aptitudes comédiennes. Découvrant d'un œil d'aigle la grande affaire à lancer, il a bientôt organisé ses combinaisons et choisi ses auxiliaires. De ces auxiliaires, les uns sont des affidés, les autres, des gens influents dont il lui faut le concours et le nom. Avec les premiers, l'entente est rapide, la part de butin est vite stipulée. Avec les seconds, une adresse de diplomate est nécessaire. Comment faire entrer

le duc de X..., le comte Y..., le grand propriétaire Z... dans une entreprise douteuse ? Comment leur en voiler les responsabilités ? Mais le banquier israélite ne connaît pas d'obstacles. Ne s'est-il pas renseigné, par des informations secrètes, sur les besoins d'argent et les faiblesses de ceux qu'il entreprend ? Aussi, il est bien rare qu'il attaque à faux, et, lorsqu'il se présente, il a, en règle générale, dans l'âme de sa dupe, une complice dévouée.

Mais ce n'est là que le commencement. Il faut parler, séduire, entraîner ; il faut vaincre les craintes légitimes, les appréhensions des amis éclairés, les avertissements des gens de loi ; il faut, en un mot, dominer entièrement un homme et le réduire à ne plus voir et à ne plus entendre que par les yeux et les oreilles de son empaumeur.

Le banquier israélite opérera ce miracle. Chaleur d'élocution, simulation d'amitié, enthousiasme de spéculateur, appel, par des inflexions de voix profondes, à des passions

brûlantes, prêt d'argent fait sur l'heure, il emploiera tous ces moyens avec une vigueur et un ascendant incroyables. Jamais on ne pourra retracer, avec leur coloris dramatique, ces scènes de magnétisme financier. Cagliostro ne savait pas mieux faire l'évocation d'une personne aimée, qu'il ne sait, l'habile imposteur, faire apparaître le fantôme éblouissant de la richesse. L'ombre du prestigieux thaumaturge doit parfois frémir de joie, et il a le droit de se dire que son génie n'est pas mort avec lui.

L'infortuné ne résiste déjà plus ; il suffit de l'achever. Conduit par le banquier dans son cabinet et ses salons, il voit des magnificences inouïes, les trésors du luxe universel, les œuvres d'art de toutes les époques. Ces splendeurs lui portent à la tête et l'ivresse de l'or s'empare tellement de lui, qu'il cesse de s'appartenir. Il consent à tout ; il figurera en première ligne sur le prospectus, il sera un des coryphées, au moins muet et décoratif, des assemblées de fondation, il fera partie du con

seil d'administration; le banquier le manie *perinde ac cadaver*.

Celui-ci, du reste, ne néglige rien pour monter la machine. La presse financière embouche la trompette, les rabatteurs poussent le gibier, les amis de la haute Banque célèbrent l'entreprise et engagent leurs clients à souscrire. Lui, présent partout, dirige la manœuvre avec la décision d'un général en chef; il embrasse tout, pourvoit à tout, son activité de géant éclipse tout autour de lui. A l'assemblée des actionnaires, il est superbe de langage et d'autorité. Il a même quelque chose d'impérial, un souffle de majesté lumineuse embellit son visage, et, à la manière puissante dont il tient les statuts ou le rapport, on rêve de Moïse portant les Tables de la Loi. On ne contredit pas, on ne discute pas; les délibérations sont votées d'acclamation. Une observation timide resterait sans écho dans une assemblée dont, par ses créatures, il est d'avance le maître.

Souvent aussi il se dérobe avec la prestesse d'un escamoteur. Il s'agit de prendre une résolution décisive, mais compromettante. Il la croit nécessaire, il en est l'inspireur. On va se réunir; au moment précis, il disparaît, subitement appelé par une affaire urgente. Qu'on se hâte de faire la chose sans lui, il n'y a pas une minute à perdre. Et la chose, qu'il a si bien mise en mouvement, se fait sans lui, les automates continuent à agir sous son impulsion, même en son absence. Quand sonnera l'heure des responsabilités, on comprendra pourquoi il s'est échappé. Il pourra dire : « Je n'y étais pas ! » et nier sa participation à la mesure incriminée, de laquelle il n'a pas laissé trace visible. Ses dénégations retentiront devant le tribunal, et peut-être seront-elles écoutées. Ce procédé des banquiers juifs est très bien figuré par l'expression persane : « Prendre un serpent avec la main d'un autre. »

Et quel art de paraître au besoin étranger à

la fondation d'une société dont lui seul profite, de la faire, par exemple, fonder par son débiteur qui lui payera sa dette en actions libérées ! Ces actions seront revendues au pair, parfois avec prime, puis le krach arrivera. Mais le banquier, on en est sûr d'avance, se sera débarrassé à temps ; son tact exercé l'avertit de l'instant qu'il ne faut pas laisser passer, et ses pièges sont d'autant plus perfides qu'il y entre un moment pour mieux donner confiance à ses victimes.

Les sociétés montées par les banquiers juifs rappellent un événement célèbre de l'histoire romaine, la bataille du Trasimène. L'armée romaine, habilement attirée par Annibal, s'engagea dans un défilé dont le rusé Carthaginois ferma les issues, et elle y fut impitoyablement massacrée. De même, le malheureux actionnaire s'engage dans le coupe-gorge israélite ; on lui promet monts et merveilles, on lui garantit qu'il ne sera jamais fait d'appels de fonds, et il souscrit le plus d'actions possible.

Le massacre ne tardera pas, le syndic de la faillite sera l'exécuteur.

Ainsi, qu'il s'agisse d'armées et d'opérations militaires, ou de capitaux et de spéculations, les artifices du Sémitisme sont toujours les mêmes, et l'épopée grandiose de la seconde guerre punique (1) tend la main par-dessus les siècles aux rapines contemporaines. Mais, hélas ! la guerre financière est-elle moins cruelle, moins meurtrière, moins dévastatrice que la guerre ordinaire ?

(1) La plus mémorable des guerres : *Bellum maxime memorabile*, dit l'historien Tite Live.

XXII

LA CORRUPTION

De tous les arts néfastes du banquier israélite, il n'en est aucun sur lequel les législateurs et les hommes d'État doivent avoir les yeux plus ouverts que l'art de corrompre. Si la corruption n'existait pas, il l'aurait inventée. Là où il y en a un germe quelconque, si caché qu'il soit, il sait le découvrir et le faire éclore ; et là où la corruption est déjà un mal chronique, elle prend tout à coup, sous son influence, des proportions gigantesques ; elle était l'exception, elle devient la plaie générale. On ne peut mieux comparer le travail de fermentation

qui s'opère alors dans certaines régions qu'au développement subit d'une plante chétive sous l'action d'un climat chaud et humide, car la corruption sous le règne du banquier israélite diffère autant, sans exagération, de la corruption ordinaire, que la végétation des tropiques diffère de celle du Nord.

Là, comme ailleurs, le Juif est admirablement servi par son hérédité et son origine. Cette race, qui garde si religieusement ses manies, conserve non moins bien ses talents, et ses succès dans le monde européen tiennent précisément à ce que, tout en s'adaptant en apparence à ce monde, elle est restée en pleine possession de ses habiletés orientales. La corruption est une de celles dont elle use avec le plus de bonheur, et tout Israélite en apporte, en naissant, les inspirations et les manèges.

Quel homme, tenant à la main le nid d'un oiseau, garni de mousse, ouaté, calfeutré, à la fois élégant et solide, géométrique et poétique, n'a éprouvé un vif élan d'admiration? Eh bien,

celui qui, observant l'Israélite en train de corrompre, le suivant dans sa marche astucieuse, depuis la première préparation de l'œuvre jusqu'à la consommation finale, n'éprouverait pas un tel mouvement admiratif, ne serait ni artiste, ni poète, ni philosophe. Aveugle et sourd à ce que la nature a fait de plus achevé, il serait à jamais indigne de l'étudier.

Le Juif s'approche de l'homme qu'il veut corrompre aussi délicatement qu'un séducteur de profession s'approche d'une femme. Ses premières paroles l'enveloppent déjà d'une atmosphère de dévouement et d'affection, délicate à respirer. Bientôt la sympathie s'établit, la confiance naît. Qui ouvre son cœur ne tarde pas à laisser échapper ses secrets ; d'ailleurs, le Juif connaît son homme d'avance, même dans ce qu'il cache le mieux ; il est renseigné sur la maîtresse dispendieuse ou les dettes embarrassantes, et tous ses coups portent. Une occasion imprévue ou provoquée surgit, une plainte sur de vulgaires difficultés

se fait entendre. Le tentateur s'en empare avec la promptitude d'un oiseau de proie.

— Comment! vous, s'écrie-t-il, un homme de votre mérite, vous avez à lutter contre de pareils ennuis! Vous risquez de n'être pas réélu faute de pouvoir subventionner un misérable journal! Et, cependant, il y a peu d'hommes comme vous en France. Si, de ce côté, vous aviez la sécurité, vous pourriez consacrer toute votre énergie au relèvement national.

Insensiblement les propositions apparaissent, se définissent, mais avec quels ménagements, quelles précautions! Un prêt adroit les précède souvent. Surtout, elle excelle, cette corruption hideuse, à se présenter comme une chose toute simple. Le Juif, comme le séducteur de femmes, semble exhiler un charme qui endort le sens moral. Et il a une éloquence qui enlace, des arguments qui troublent, des raisonnements spécieux, appropriés à chacun. Il démontre, avec la dernière évidence, que les hommes politiques ne peuvent subvenir à leurs

dépenses que si la vie publique leur fournit des ressources, que tous, d'une manière ou d'une autre, sont obligés de se procurer, qu'agir autrement, c'est ne pas savoir s'arranger et s'exposer, à chaque élection, à être, faute d'argent, dépossédé par le premier venu et rejeté dans la vie privée avec la pauvreté et le mépris en perspective, qu'il faut laisser les timides et les idéalistes professer des principes absolus, que, du reste, ceux qui les professent sont les premiers à les violer, qu'enfin, dans certaines affaires, telles que celle qu'il propose, on réalise un profit légitime sans trafiquer de sa conscience, qu'il vaut mieux, sans doute, ne pas les divulguer inutilement, mais qu'en définitive, ce n'est pas trahir l'État que de songer un peu à soi. Les exemples se succèdent sur ses lèvres agiles, et tout le Parlement y passe; la vérité et la calomnie peuvent chacune revendiquer leur part dans les mille faits qu'il raconte; mais, chez lui, le mensonge prend si bien la physionomie de la vérité, il

se joue avec tant de naturel dans les détails circonstanciés, qu'on ne peut plus les démêler. En tout cas, la corruption ne tarde pas à s'acclimater, dans l'esprit de l'homme si bien assiégé, comme une pratique universelle et presque indispensable.

Cependant, cet homme recule. Le besoin d'argent le dévore, ses créanciers s'impatientent, ses billets en circulation ne peuvent plus se renouveler, son indemnité va être saisie, il est au supplice... Mais si la chose venait à être découverte ? Ah ! c'est là où le banquier dispose d'une arme terrible : le silence. Ce silence impénétrable qui va couvrir l'œuvre de fraude, cette discrétion qui la rendra invisible, cette dextérité vigilante qui fera disparaître les plus légers indices, voilà le gage sacré qu'il offre, et on sait trop bien qu'il sera fidèle à sa promesse. Oui, cet être si fallacieux sait ne pas trahir autrui pour ne pas se trahir lui-même (1).

(1) « Éternel, garde ma bouche, garde l'ouverture de mes lèvres. » (*Psaumes*, CXL, v. 3.)

La corruption, il faut l'avouer, a une grande vertu, celle de savoir se taire ; le crime accompli, elle rentre, comme un serpent, dans un trou profond où l'on ne peut l'atteindre.

Le banquier connaît aussi à merveille la puissance des chiffres. On ne corromprait pas X... avec dix mille francs ; il n'y aurait pas de quoi payer la subvention au *Crapaud Volant* ou au *Caméléon* du chef-lieu, ni les affiches et bulletins de l'élection prochaine. Mais avec cent mille francs, c'est autre chose. L'élection assurée, et, de plus, une petite fortune avec laquelle on pourra envisager l'avenir avec sécurité, on ne fait pas fi de ces aubaines-là. Charité bien ordonnée commence par soi-même ; et puis X... a tant fait pour le pays ! Il a bien droit à quelques compensations. Le banquier juif sait tout cela, et quand, de sa voix vibrante, il prononce le mot magique : « Cent mille francs », un écho lui répond dans l'âme de son interlocuteur.

Quelles sont les mesures pratiques qu'ap-

pelle une corruption envahissante, insaisissable à force d'habileté? Il y a là une étude à recommander aux hommes d'État. Assurément personne n'oserait affirmer que, dans les innombrables procès que les banquiers juifs ont soutenu depuis un demi-siècle, aucun magistrat ne se soit laissé corrompre. Et cependant, serait-il inutile qu'il y eût, auprès du Garde des Sceaux, une commission spéciale, armée de moyens perfectionnés d'investigation? Serait-il inutile qu'une loi sévère fît rouler la tête de tout magistrat qui se serait laissé corrompre? Si la corruption judiciaire n'existe pas, ces mesures en feront disparaître jusqu'à l'odeur, et la considération de la Justice sera désormais mieux protégée contre le soupçon.

XXIII

INFLUENCE POLITIQUE DES BANQUIERS JUIFS

Il n'est pas possible de séparer les finances de la politique, ni le débiteur de son créancier. Tout État endetté tend à passer sous la domination des Juifs, et spécialement des grands banquiers, maîtres du marché. Les souverains et les hommes d'État doivent compter avec eux. Non seulement ils leur doivent des égards personnels : la puissance israélite, la nation israélite, que ces banquiers représentent, veut autre chose ; elle entend s'avancer, conquérir et régner.

Sans doute, cette situation comporte dans

les différents pays des degrés très divers. Ici un pouvoir fortement constitué, là une aristocratie énergique, ailleurs les habitudes rigoureuses d'ordre et l'esprit commercial de la population, opposeront une résistance salutaire à l'envahissement et le circonscriront dans des limites supportables. Mais, dans d'autres pays, toutes les causes possibles, les défauts du caractère national, la versatilité de la politique, les troubles, les révolutions, les entreprises chimériques, la corruption des idées, l'insuffisance des hommes publics, l'immoralité des partis, viendront s'accumuler pour précipiter et généraliser l'invasion.

Alors, quel spectacle offrira la nation ? On y cherchera l'homme d'État et on ne le trouvera pas. En revanche, l'aristocratie des capitalistes juifs élèvera jusqu'au ciel ses cimes altières. On peut même dire qu'il y a une corrélation parfaite entre la disparition des hommes d'État et la suprématie des banquiers juifs. Là où ceux-ci commencent à dominer, on peut

prédire la disparition prochaine des hommes d'État, et, là où la puissance de la Banque juive décline, où l'opinion publique l'enveloppe de ses clartés, en attendant que la Justice la frappe, l'éclipse du génie politique touche certainement à sa fin.

Il est des pentes difficiles à remonter. Pour se dégager du joug de la Banque juive, il est indispensable qu'une révolution s'opère dans les esprits et en extirpe des paradoxes invétérés, de ces paradoxes qui, empruntant quelque chose à la vérité, en usurpent outrageusement le nom.

Sans doute, il est utile qu'un État ait du crédit, mais il est inutile qu'il ait des dettes. Il est vrai encore que certaines dettes répondent à des dépenses productives. L'État, en les contractant, se comporte comme un commerçant qui emprunte pour étendre ses affaires. Mais, pas plus que celui-ci, il ne doit jamais perdre de vue le rapport entre le profit et la dépense, et, toutes proportions gardées, ses opérations

d'emprunt sont régies par les mêmes principes. Contracter une dette sans en régler l'extinction dans un espace de temps relativement restreint, c'est glisser sur la pente du désordre ; et — qu'on ne l'oublie pas ! — en matière de finances, la plaie qui s'ouvre aujourd'hui deviendra, en peu d'années, un gouffre.

Pour réfuter une à une toutes les idées sophistiques à l'aide desquelles le système de l'endettement a été préconisé, il faudrait de longues pages. Ainsi, on a entouré la dette publique française d'une auréole de gloire. Les banquiers de Londres, les Juifs de Bombay, les Arméniens de Constantinople, souscrivant le même jour, avec le même empressement, à un grand emprunt français, quel fait imposant ! Quelle confiance universelle ! a-t-on dit et imprimé ; et les flatteries étrangères n'ont pas été les moins enthousiastes. S'il y a là quelque grandeur, elle est bien triste ; la France travaillant pour les capitalistes des deux hémisphères, obligée de prélever chaque année sur

le meilleur de ses impôts une somme effroyable pour payer les intérêts de sa dette, et peut-être impuissante à jamais à en rembourser le capital, si ce n'est pas une honte, ce n'est pas non plus un sujet d'orgueil. On peut, comme les Juifs, se glorifier d'être le créancier du monde entier, mais se vanter d'en être le débiteur, c'est, par une aberration incroyable, confondre le labeur et les tourments de l'esclave avec la sécurité et les jouissances du maître.

Ce peuple français se félicitant d'avoir les qualités d'un débiteur loyal, honnête, que ses créanciers estiment et qui travaille pour eux ! Et il s'étonne qu'on le regarde dans l'univers comme une race de gobe-mouches faits pour être éternellement dupés, comme la vache à lait des exploiters et des escrocs !

Lorsque le banquier israélite se promène à la campagne et que, de son équipage, il contemple au milieu des champs le paysan péniblement courbé, il ne manque jamais de s'écrier, ravi de joie : « Quel peuple laborieux ! »

Il admire l'économie française et l'esprit d'épargne français. Il en a vraiment le droit ! Le travail français, c'est lui qui en perçoit la dîme ; quant aux épargnes, combien de fois lui et ses pareils ne les ont-ils pas fait passer dans leurs caisses par des tours de prestidigitation financière !

Telle est la confusion des idées, que le système de l'endettement a été érigé en force politique. On a prétendu trouver dans la diffusion des titres de la dette publique une garantie de stabilité gouvernementale. Ne serait-il pas plus juste de dire que tout État endetté s'affaiblit et devient moins capable de repousser une invasion étrangère ? Le conquérant, s'il est habile, ne manquera jamais de maintenir la dette, sauf, bien entendu, à la laisser à la charge exclusive du pays conquis lui-même. Demander à un tel pays une lutte désespérée comme celle de la France contre l'invasion anglaise aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, c'est bien peu connaître les faiblesses éternelles de la nature humaine.

Mais de tous ces sophismes, le plus funeste peut-être a été l'exagération de l'idée économique. Assurément, la richesse publique a une haute importance ; mais elle n'est pas seule, elle n'est pas tout. Elle est une force considérable, non un but principal et unique. Cela est vrai pour la France plus que pour toute autre nation. Industrielle et commerçante, la France tiendra honorablement sa place à côté de l'Angleterre, de l'Allemagne du Nord, des États-Unis ; elle aura perdu sa primauté dans l'univers. Le système de l'endettement à outrance a eu pour effet de lancer la France à toute vitesse dans cette voie et d'y déprimer d'autant les caractères et les âmes. Au lieu de surmener la production économique, il eût mieux valu raffermir quelques-unes des bases de l'éducation morale française : l'horreur des dettes, des dépenses inutiles, des richesses mal acquises et de ceux qui les possèdent (1).

(1) L'horreur des richesses mal acquises était

Si cela eût été fait, il y aurait aujourd'hui moins de pauvres et de déclassés, et les malheureux, dont les économies sont allées s'engouffrer dans les emprunts des gouvernements véreux et les sociétés frauduleuses, jouiraient

un des traits caractéristiques des Romains. Polybe fait ressortir dans ces termes la différence entre eux et les Sémites carthaginois :

« Les moyens dont les Romains se servent pour augmenter leurs biens sont encore beaucoup plus légitimes que ceux des Carthaginois. Chez ceux-ci, de quelque manière que l'on s'enrichisse, on n'en est jamais blâmé; chez les Romains, rien n'est plus honteux que de se laisser corrompre par les présents, et d'amasser du bien par de mauvaises voies. Autant ils font cas des richesses légitimement acquises, autant ils ont en horreur celles qu'on se procure par des moyens injustes. Parmi les Carthaginois, les dignités s'achètent à force de largesses et de présents; parmi les Romains, c'est un crime capital. Aussi, comme les récompenses proposées à la vertu sont différentes chez l'un et l'autre peuple, il n'est pas surprenant que les voies pour y parvenir soient différentes. » (Polybe, *Histoire générale de la République romaine*, l. VI.)

au moins d'une aisance honnête, qu'ils ont perdue pour embrasser un fantôme.

Quoi qu'il en soit, la dette publique est aujourd'hui un facteur capital de la politique française, et les sommités de la Banque ont le droit de traiter d'égal à égal avec n'importe quel Gouvernement. Si elles ne lui font pas exactement la loi, on ne la leur fait pas non plus, et le moindre mécontentement les rendrait redoutables. En quelques jours, une baisse de la Rente française avertirait le Gouvernement de rentrer dans le devoir, et il ne se ferait pas répéter la leçon. D'ailleurs, le public se joindrait aux banquiers; n'est-il pas tombé, ce public, au point de faire de la Bourse l'appréciatrice suprême et infaillible des actes du Gouvernement?

La condition de l'État endetté est, au surplus, bien simple. Il a, dans son sein, un souverain auquel, à chaque instant, il doit craindre de déplaire. Ce souverain sans doute use, en général, de son pouvoir avec prudence; il n'agit

qu'à propos et quand son intérêt l'exige ; mais il est toujours aux aguets, il sait tout ce qu'il a besoin de savoir ; il suit les conseils de Cabinet, comme s'il y assistait ou comme s'il y avait une bouche téléphonique. Ce qu'il sait bien surtout, c'est qu'on y parle de lui avec une crainte respectueuse.

En général, il n'est pas inféodé à un gouvernement déterminé. La puissance de l'or a, sous ce rapport, quelque ressemblance avec la puissance spirituelle ; elle aspire à la même universalité, elle plane au-dessus des nations ; tout doit dépendre d'elle, et elle ne doit dépendre de personne. Et l'or a raison : le luxe des cours, la prodigalité des nobles, le gaspillage démocratique ; tout désordre n'est-il pas également exploitable, également tributaire de l'usure intelligente ?

XXIV

DOMINATION DES BANQUIERS JUIFS SUR LES HOMMES POLITIQUES

L'intervention de la Finance juive dans le Gouvernement peut se produire d'une manière plus précise et plus directe. Il suffit de supposer un homme ou un parti parvenu, avec son appui, à une situation dominatrice. Les banquiers qui l'auraient commandité ne se contenteraient pas évidemment d'influer de loin sur la politique. Il leur faudrait, sous des formes diverses, le partage du pouvoir et la direction des affaires. On verrait leurs créatures envahir les hautes fonctions et les ministères se sémitiser. On

verrait ces mêmes banquiers pousser à des entreprises dispendieuses, revêtues de couleurs grandioses, mais ayant pour but réel de leur fournir un vaste champ de spéculations.

Un immense et subit développement imprimé aux travaux publics sur toute la surface d'un grand pays en fournirait un exemple caractéristique : emprunts du Gouvernement, formations de sociétés, émissions d'actions et d'obligations, commandites, tripotages, etc., que ne peut-on pas, avec l'adresse juive, faire sortir de la folie des travaux publics s'emparant de tout un peuple crédule et enthousiasmé? Et si quelqu'un s'entend à tirer d'un sac plusieurs moutures, ce sont les Juifs en général et les banquiers juifs en particulier. Quand les travaux publics, entrepris sur une échelle extravagante, auront effondré les finances, à coup sûr Israël aura troqué des vaches maigres pour des vaches grasses.

Cette action des banquiers juifs sur la politique peut, du reste, se présenter sous une

infinité d'aspects. Rien n'empêche de concevoir l'hypothèse suivante : Un syndicat de banquiers juifs est maître des secrets, peut-être même des volontés de l'homme public dirigeant ; ils savent (et leurs incitations n'y sont pas étrangères) qu'une expédition militaire aura bientôt lieu et aboutira, sous forme de protectorat, à une quasi-annexion ; la dette de l'État annexé va se trouver garantie par l'État protecteur ; il est entendu que ce sera la première consécration de la conquête. Quoi de plus naturel que d'en ramasser d'avance, sur le marché, les titres avilis ? Puis quand les événements auront pris tournure, que l'expédition, commencée sous un prétexte de comédie, sera engagée d'une manière irrévocable, il ne sera pas moins naturel de faire l'étonné et de nier bien haut la participation de l'ami célébré, de l'homme d'État chéri, à l'entreprise, de lui prêter même des paroles de désapprobation ou de désaveu formelles.

La domination absolue des banquiers juifs

sur l'homme politique dont ils ont poussé la carrière est un fait très remarquable. Cet homme sent jusqu'au fond de l'âme qu'il leur doit tout et qu'il leur appartient. Aussi ne songe-t-il jamais à briser le nœud, et on dirait que la préoccupation de donner aux Juifs des marques de confiance et d'affection l'obsède continuellement; il les installe près de lui, leur livre ses secrets les plus intimes, les préfère à tous. C'est à tel point qu'on se demande s'il n'est pas Juif lui-même, s'il n'obéit pas à quelque affinité héréditaire occulte. Non, il ne l'est pas, et ce n'est pas la reconnaissance seule qui agit en lui. Cette complaisance aveugle, inépuisable, qui ne peut se comparer qu'à la soumission de la créature envers son créateur, est au fond pleine de crainte. Quand les Juifs aident un homme à sortir du néant, ils le font de telle manière qu'il leur reste enchaîné à perpétuité. Le pacte fait avec eux ressemble à un pacte avec l'enfer : il ne peut plus se rompre.

On pourra voir cet homme, entouré d'un

groupe de banquiers juifs, prendre parti pour eux contre un autre groupe de banquiers juifs ; car Israël vit dans la discorde comme dans son élément. On s'y déteste, on s'y déchire à belles dents, on y conspire sans cesse l'un contre l'autre et la haine seule de l'étranger y ramène l'union. L'aptitude étonnante de la Jérusalem antique pour s'assimiler les tarés et les malfaiteurs de toutes les contrées environnantes est-elle pour quelque chose dans cet état chronique de division du Judaïsme (1) ?

(1) *Nam pervicacissimus quisque illuc perfugerat, eoque seditiosius agebant.* (Tacite, *Histoire*, l. V., ch. XII.)

« Car, s'il y avait quelque part un scélérat déterminé, il était sûr de trouver un asile à Jérusalem ; aussi les Juifs étaient-ils en proie aux discordes. » (Trad. Nisard.)

Le grand historien, qui avait une connaissance si exacte de l'univers romain, qualifie ainsi les Juifs : *teterrimam gentem*. Le lecteur traduira. (*Id.*, 8.)

L'historien juif Josèphe a, de son côté, fait des aveux réitérés sur la multiplicité des crimes à Jérusalem. (Voir notamment *Guerre des Juifs contre les Romains*, ch. XXIV.)

En tout cas, si jamais la domination israélite s'établissait d'une manière définitive sur le monde, il serait affreusement divisé; l'envie et la colère l'agiteraient sans trêve ni relâche, et les Juifs obligeraient le reste des hommes à s'immoler pour leurs rivalités furieuses.

Une des opérations les plus fructueuses pratiquées par la Banque juive dans le domaine politique consiste à organiser des tempêtes d'alarmes. Il n'y a pas de meilleur moyen de réaliser à la Bourse d'abondants bénéfices. Ces tempêtes sont conduites avec un art infini. Dès que l'occasion favorable surgit, elle est saisie au vol. Les journaux à la solde des banquiers propagent des bruits inquiétants. Puis les faits précis, les mouvements militaires, les combinaisons diplomatiques, les déclarations menaçantes entrent en scène; la presse juive retentit de prophéties belliqueuses et sonne la charge. Déjà, sous ces efforts redoublés, la Bourse s'agite, les cours se dépriment, le public se trouble. Soudain une dépêche terrible

éclate, tout est perdu... Une baisse formidable frappe toutes les valeurs, et superbe est la moisson; la Terre promise n'en avait pas de plus belles. Quelques jours après on parlera de manœuvres, de dépêches fabriquées; on osera même invoquer les lois qui répriment ces fraudes. Les lois! Quelle sottise! Se figure-t-on un Garde des Sceaux ordonnant des poursuites en pareil cas? Il serait brisé comme verre et apprendrait à ses dépens à réfléchir sur les princes de la Finance et sur les toiles d'araignée.

La Finance juive dirige ces opérations avec d'autant plus de succès qu'elle y utilise ses ressources internationales. Elle agit simultanément dans divers pays. A Vienne comme à Paris, elle fait marcher au même but une armée de mensonge; le grand article à sensation du journal viennois et la dépêche terrifiante de Londres, qui bouleverse la Bourse de Paris, se lient comme deux manœuvres convergentes sous lesquelles la raison pu-

blique, égarée, accablée, ne résiste plus et se rend prisonnière. Le banquier vainqueur lui rend la liberté quelques jours après, non sans lui avoir fait payer cher sa rançon.

L'homme politique parvenu par les banquiers juifs est exposé à boire à la coupe du repentir. Tantôt fondateur d'une société véreuse, il voit fondre sur sa tête une responsabilité inattendue; tantôt leurré d'espérances trompeuses, il les voit s'évanouir, laissant derrière elles une réalité désagréable, vingt ou trente mille francs de billets souscrits au banquier en représentation de ses avances. Enfin, quoi qu'il fasse, et, fût-il leur idole, l'homme politique qui doit aux banquiers juifs sa carrière fera bien de s'attendre à de cruelles expériences. Au besoin, une déconsidération mystérieuse dont il se verra entouré lui apprendra qu'on ne reçoit rien d'eux impunément. Le Ciel rend au centuple ce qu'on lui donne; mais l'Enfer réclame au centuple ce qu'il prête.

XXV

INFLUENCE DE LA FINANCE ISRAÉLITE SUR LA MORALE PUBLIQUE

Que la Finance juive exerce une influence morale considérable, le fait est certain, et il n'est pas difficile d'en préciser la nature.

La société dépend, en effet, de ce qu'elle admire. Toute grandeur qui la subjugue lui trace la voie ; elle la prend pour modèle et aspire à l'imiter. Si cette grandeur a pour base des vertus supérieures et des sentiments sublimes, la société tout entière s'élève. Si, au contraire, elle a pour fondements la ruse et la fraude, la société ne la contemple pas sans

subir, dans ses forces morales, une dépression profonde.

L'héroïsme du guerrier, les labeurs du savant, la haute abnégation du grand homme d'État répandent la lumière sur la société qui les possède. Plus elle les comprend, plus elle les entoure de ses respects, plus elle grandit. Elle ne s'ennoblit pas moins lorsqu'elle rend hommage aux vertus modestes, à l'intégrité, à la bienfaisance, au dévouement charitable. Ou plutôt, d'une extrémité à l'autre de la chaîne morale, tout se lie et ne fait qu'un ; une société vraiment grande ne révère pas moins l'incorruptibilité du magistrat intègre et le zèle du médecin désintéressé, qu'elle n'admire le courage de ses héros.

Le règne de la Finance juive ne détruit pas absolument ces hautes aspirations, mais il les ébranle. Un soleil nouveau s'élève à l'horizon, devant lequel pâlissent les idées morales. Toutes deviennent plus ou moins incertaines, et quelques-unes même invisibles. A leur

place, une folie d'imitation sémitique envahit les esprits et y produit un abaissement général, facile à expliquer. Lorsque l'argent est devenu le centre d'attraction par excellence, qu'il s'impose à tous comme le but souverain de l'existence, il pénètre fatalement jusqu'aux dernières profondeurs de l'être social. Dans un tel monde, les passions et les vocations se rapetissent, l'homme politique ressemble à un faiseur d'affaires, la science fait de la réclame, l'art tombe dans le commerce, les professions libérales dégénèrent en exploitations d'une honnêteté douteuse, elles répudient leurs vieilles traditions avec un joyeux cynisme, et les hommes qu'elles fournissent à la vie publique s'y comportent en intrigants pressés de s'enrichir.

Or, s'il y a dans la société aryenne un principe sacré, c'est que l'argent ne doit jamais y tenir la première place. Dès qu'elle le méconnaît, elle n'est plus elle-même, et cette profanation de ses bases ne reste jamais impunie.

Ce n'est pas le culte de l'argent qui a fait les grands hommes de l'antiquité grecque et romaine, et ce n'est pas ce culte non plus qui a fait la France. Certes, il serait puéril de rendre la Finance juive responsable de toutes les défaillances de l'époque, mais elle y a sa part, et la France, agenouillée devant le Veau, peut à juste titre se regarder comme déchue de son plus beau patrimoine, l'amour du noble et du grand.

LIVRE QUATRIÈME

LES JUIFS

DANS LES PARTIS POLITIQUES

LES JUIFS

DANS LES PARTIS POLITIQUES

XXVI

COMMENT LES JUIFS SE MÉLENT AUX PARTIS POLITIQUES

L'ÉTAT DE SUGGESTION

Il a été précédemment fait allusion à une propriété remarquable des Israélites : l'état de suggestion. Cet état, qui joue un rôle essentiel dans leur action politique, mérite une description spéciale.

Des Israélites, séparés les uns des autres, tiennent, au même moment, le même langage. Non seulement leurs idées sont les mêmes,

mais ils les expriment dans les mêmes termes, avec le même accent, et, on peut même ajouter, avec le même geste. Qui a entendu l'un les a tous entendus. Il y a plus, leurs opinions présentent exactement les mêmes phases, elles passent par les mêmes nuances, elles battent en retraite ou changent le même jour, à la même heure.

Les manifestations politiques des Israélites ne se distinguent pas moins par des allures précises et décidées. Là où l'Aryen tâtonne, le Juif tranche. Les Israélites seraient-ils, en politique, dispensés de réfléchir? La réflexion, chez eux, aboutit-elle instantanément à une idée arrêtée? Ou bien ne recevraient-ils pas leurs idées toutes faites d'un centre cérébral commun et invisible?

A l'examen il est difficile d'échapper à cette dernière hypothèse; tout observateur clairvoyant, exercé à sonder les dessous de la pensée, sera forcé d'arriver à cette conclusion : que les Israélites se rattachent les uns aux

autres par un même foyer d'innervation, en d'autres termes, que l'état de suggestion à distance par rapport les uns aux autres est une des bases de leur vie mentale.

Chez quelques-uns, plus richement doués ou plus richement tarés, ces communications atteignent à un degré d'activité effrayante. Leur tête bouillonne sans cesse sous l'influence d'une fermentation qui touche au délire. Toutes les passions du monde israélite viennent retentir en eux, et, dans leur voix, on croit entendre l'Abîme qui gronde, comme dans leurs yeux on en voit luire les flammes. Ce qui frappe le plus chez ces êtres, c'est la précision et l'universalité de l'inspiration suggestive. Un téléphone leur parlerait et leur enverrait le mot d'ordre du lointain, que leur langage ne serait ni plus précis, ni mieux approprié aux ambitions de l'Israélisme universel.

Comment ces communications s'opèrent-elles ? Se produisent-elles par des révélations

soudaines, par des illuminations vives et enivrantes? Ou bien par des voix d'une clarté retentissante? Il y a là un problème à scruter et un champ d'exploration de premier ordre pour les pathologistes; ils feront bien de ne pas trop dédaigner les études du Moyen-Age, faciles à traduire en langage scientifique moderne. Selon toute probabilité, ces communications s'effectuent le plus ordinairement par des bouffées inconscientes; mais souvent d'étranges phénomènes trahissent un travail névropathique intense. En examinant maint Israélite le matin, on devine l'agitation de la nuit et l'espèce de réunion qu'il a eue, par voie de suggestion, avec ses coreligionnaires (1).

En tout cas, la propriété suggestive est d'une importance majeure dans la politique des Juifs. Elle leur permet d'entrer dans un parti avec l'avantage d'une prodigieuse unité d'ac-

(1) Ces orages suggestifs nocturnes ont été étudiés au Moyen-Age sous un autre nom.

tion et avec l'ascendant d'un langage extraordinairement décidé. Leur assurance explosive stimule l'intuition prophétique et impose au grand nombre. Bien peu flairent la névrose, et bien moins encore soupçonnent, derrière la vie cérébrale apparente, une autre vie cérébrale pleine de mystères et de ténèbres.

XXVII

ROLE DES JUIFS DANS LES PARTIS

Entrés dans un parti en groupe compact, les Juifs s'y comportent très habilement pour établir leur influence. Ils n'ont rien de plus pressé que d'en épouser toutes les passions et d'en professer toutes les idées. Ils les érigent en vérités absolues, couvrent de sarcasmes ceux qui y apportent des restrictions, déifient les personnages du parti, calomnient avec fureur les hommes des partis adverses et lancent le mot d'ordre quotidien avec une arrogance dogmatique et une fougue méprisante. Comment ne pas les écouter? Le parti languissait

peut-être, il manquait de foi en lui-même, quelques esprits chagrins voulaient y jouer le rôle de modérateurs; dans ses chefs, il pressentait des lacunes inquiétantes : ici il devinait un homme incomplet, là un ambitieux vulgaire. Enfin les hommes les plus sages allaient jusqu'à admettre la nécessité d'une longue élaboration pour y épurer les idées et y former les hommes.

L'intervention sémitique agit promptement sur le parti comme une drogue excitante et le délivre de ses doutes. Il se met à croire en lui-même et se persuade que le pays lui appartient. Ses idées ne sont-elles pas l'encyclopédie de la sagesse politique? Ses chefs ne sont-ils pas des hommes immenses? La presse israélite le lui dit à satiété. Aussi ne tarde-t-il pas à regarder ceux qui procurent ces illusions comme sa fleur et sa quintessence. Aux Juifs les premières places et les dépouilles opimes. On les rencontre partout, ils encombrent les réceptions officielles, les listes de nomination, les

commissions extraparlémentaires. Le parti semble ne plus vivre que par eux et ne plus conquérir que pour eux. On dirait qu'ils en sont la tête, que sa victoire n'est due qu'à leurs efforts, qu'ils l'ont tiré du néant et qu'ils le portent sur leurs épaules.

Jusqu'à un certain point, cette opinion est fondée. L'esprit d'entreprise et le charlatanisme des Juifs ont été pour beaucoup dans les succès trop rapides du parti. Ils ont fait une propagande active et leurs hymnes d'admiration ont poussé au premier plan l'homme dont, avec leur flair commercial, ils ont discerné l'avenir. D'ailleurs ils ont occupé la scène sans interruption et su de mille manières se rendre indispensables. Grands et petits services, fondation de journaux, organisation de comités, avances d'argent, le parti leur a d'innombrables obligations ; et ils n'ont rien fait et donné qu'à bon escient, le politicien israélite procédant, comme l'usurier son père, avec la logique d'une table d'intérêts. Aussi, avec

l'aide de l'intrigue, de cette intrigue sémitique, mobile comme l'onde et dévorante comme le feu, les gros profits de la victoire affluent dans leurs mains. Bien entendu, toutes les faveurs sont dues à leur rare mérite : un Israélite n'est-il pas le double ou le triple d'un autre homme, le chef-d'œuvre de la nature et de l'éducation ?

* * *

Lorsque le parti, entré dans sa période descendante, marche par degrés à sa ruine, les Israélites n'y déploient pas moins d'ardeur. Il ne s'agit plus d'envahir, mais de n'être pas délogé. Or, rendre est pour l'Israélite la chose abominable entre toutes, et celui qui l'y contraint, le dernier des monstres. C'est pourquoi il se défend avec une obstination furieuse. Alors on entend les bordées d'invectives, les trombes d'injures, les âcres calomnies, les excitations ouvertes aux mesures extrêmes et aux moyens criminels. La presse juive, comme un volcan en éruption, lance des flammes et cra-

che des matières. Parfois, à la lecture de ses articles, on se représente en imagination des vipères au sabbat, livrées à une horrible surexcitation démoniaque.

Quelles réflexions amères doivent se faire les hommes de ce parti, ceux mêmes qui ont cru faire merveille en acceptant le concours des Juifs et en leur donnant les premières places ! « Ce sont les Juifs qui nous perdent, » se disent-ils enfin. Mais lorsqu'ils reconnaissent la cause du mal, il est trop tard pour y porter remède. Le parti qui s'élève avec l'aide de l'Israélite périt par l'Israélite ; tôt ou tard, il succombe sous la réprobation publique et sa chute, comme toute chute israélite, est un effondrement sans nom (1).

(1) Le chapitre xxx expliquera plus amplement pourquoi les Israélites perdent les partis qu'ils dirigent.

XXVIII

COMMENT LES JUIFS CIRCONVIENNENT LES HOMMES POLITIQUES

LA FLATTERIE

Partout, mais surtout en France, les partis ne peuvent rien sans une tête qui les commande. Les Juifs le savent ; aussi mettent-ils tous leurs soins à s'emparer de l'homme appelé à ce rôle ou capable de le jouer. Pour le circonvenir, capter son cœur, dominer son esprit, pour l'amener à identifier son ambition avec leurs intérêts et lui persuader qu'il a en eux ses amis les plus sûrs, pour le lier enfin à eux

par des chaînes indissolubles, leur génie se surpasse et s'élève à des prodiges.

Leur stratégie peut se ramener à trois moyens qu'ils font marcher de front :

1^{re} LA FLATTERIE. — Le Juif, né flatteur, a, sans les avoir appris, tous les arts de la flatterie à sa disposition et sait en faire vibrer toutes les cordes. Il excelle dans la flatterie affectueuse comme dans la flatterie admirative. Non seulement il admire un homme, mais il l'aime ; il lui chatouille la vanité et il sait en même temps parler directement à son cœur. Cette admiration, doublée d'une affection profonde, est d'un effet irrésistible ; on croirait entendre l'harmonie du respect et le murmure du dévouement.

Artiste jusqu'à la moelle des os, la flatterie juive abonde en détails exquis et en caresses ingénieuses ; elle a des sourires séducteurs, des étonnements pleins de charme, des mensonges inimitables et un génie de découverte qui ne se lasse jamais. La justesse d'une pensée comme l'imprévu d'une saillie, l'originalité

d'une expression comme la finesse d'une remarque, la haute raison comme la mémoire infail-
libile, elle découvre, comprend, célèbre, multi-
plie, enguirlande tout. Semblable à la draperie
mouillée de la statuaire antique, elle s'applique
délicatement à l'être tout entier et l'entoure
en tous sens d'une tromperie délicieuse. A
moins d'un caractère trempé ou d'une clair-
voyance expérimentée, on ne lui résiste pas.

Elle aveugle d'autant plus que, prudente et
soigneuse des apparences, elle sait ne pas se
contredire. Le flatteur israélite flatte un
homme même loin de lui; hors de sa présence,
son admiration n'est que plus chaude, plus
convaincue. Celui-ci eût-il des doutes sur la
sincérité des paroles qui lui sont adressées en
plein visage, son bon sens lui suggérât-il qu'il
faut en rabattre, il ne pourrait refuser son
cœur à l'affection ardente qui exalte ses mé-
rites et grandit sa réputation.

Serait-il cependant si difficile de pénétrer
dans les arcanes de cette flatterie, d'apercevoir,

derrière l'amitié enthousiaste, la tromperie grimaçante ? Si, prêtant l'oreille, on auscultait les inflexions de la voix et qu'on en analysât les sons, comme on démêlerait le travail de la fausseté ! Comme on entendrait la voix se rassembler pour produire des notes graves, vibrantes de sympathie, ou la petite flûte de mensonge préparer ses modulations ! Et ne faut-il pas ignorer le Juif, pour ne pas savoir que, chez lui, le flatteur est le frère du calomniateur, que la cajolerie et l'insolence ne sont que les deux faces de son double visage ?

A toute époque de leur carrière, mais surtout à leurs débuts, les hommes politiques sont très exposés à la flatterie juive. Qu'on se figure un ambitieux dont l'avenir se dessine, mais qui n'a pas encore pris possession de sa destinée. Si, dans cette phase où il lutte contre les dernières ombres de l'obscurité et peut-être contre ses propres indécisions, la flatterie juive, venant à sa rencontre, lui dit qu'il est un homme extraordinaire, elle est accueillie

comme une révélation du ciel. La joie de posséder un groupe d'admirateurs enthousiastes le débarrasse de ses incertitudes, il s'élève à une idée magnifique de lui-même et une confiance audacieuse vivifie tous ses actes. Désormais, il marche hardiment au but, il impose, il subjugue. Il semble qu'en le sacrant roi, les Juifs lui aient communiqué le prestige d'un charlatanisme grandiose. Aussi s'établit-il entre eux et lui des liens perpétuels. Il ne peut plus se passer d'eux; la flatterie juive absente, il cesserait d'être un dieu pour redevenir un simple mortel.

Si cet homme a le cœur généreux, les Juifs ne manqueront pas de se l'attacher par la plus séduisante des tromperies: la simulation d'une amitié sincère et passionnée. On le verra s'entourer de jeunes Juifs étincelants de dévouement et de zèle. Prompts à interpréter ses désirs et à exécuter ses ordres, ils formeront autour de lui un bataillon sacré. Continuellement ils chanteront ses louanges sur la lyre

de l'enthousiasme. Et, s'il tombe malade, ils auront des inquiétudes affectueuses, des tendresses vigilantes.... Prenez bien garde à votre cœur, hommes publics ! et ne livrez pas la France aux Juifs parce qu'ils feignent de vous aimer !

XXIX

LA RÉCLAME — LES SERVICES D'ARGENT

2° LA RÉCLAME. — Fille du mensonge comme la flatterie, la réclame est un des fondements de la grandeur israélite. Le génie de la réclame paraît même plus spécial encore aux Israélites que celui de la flatterie; ils l'ont en tout cas portée à un degré de perfection idéale.

Telle que la pratiquent les Israélites, la réclame est un art prodigieux de s'emparer de la pensée par les yeux et les oreilles, de subjuguier la raison par le bruit, de donner le vertige à la réflexion par un miroitement qui la trouble et l'hébète.

Bruyante et mobile, la réclame israélite se gouverne, en réalité, par des principes constants. Ces principes peuvent se réduire à trois : il faut que la réclame sonne avec un éclat retentissant, il faut qu'elle répète coup sur coup et d'une manière infatigable, il faut qu'elle se propage en tous lieux. Quant à ses moyens et instruments, la diversité en est telle qu'il ne faut pas songer à les énumérer ; chaque profession israélite a les siens : le financier, le marchand, le médecin lui doivent chacun leurs plus beaux succès et la meilleure partie de l'or qu'ils se ramassent (1).

Dès le premier contact avec les Israélites, l'ambitieux politique discerne cette puissance. Il en devine plus ou moins le mauvais aloi. Mais il est si agréable d'être prôné, de pro-

(1) Voir dans *Josué* (ch. vi) la prise de Jéricho. L'or et l'argent affluent en telle quantité dans les mains d'Israël, grâce aux miracles de la réclame, dont la prise de Jéricho est le symbole, qu'on les consacre à l'Éternel.

gresser dans l'opinion publique, d'entendre son nom dans toutes les bouches, de devenir une célébrité de première marque. Puis, la réclame israélite fera pour lui le travail des années; il n'aura pas à se consumer en efforts épuisants, à ronger son âme dans le supplice de l'attente, à désespérer d'un avenir qui se dérobe comme un mirage, s'évanouit pour renaître et renaît pour s'évanouir. Comment résister à la tentation, s'il n'a pas une vertu surhumaine?

On pourrait lui dire sans doute : « Prenez garde aux engagements que vous allez contracter. Défiez-vous aussi des succès prématurés. Les années pénibles que vous redoutez sont peut-être nécessaires pour mûrir votre raison et tremper votre caractère. Vous arriverez plus tard, mais vous arriverez complet, et sans porter sur vous la tare de la réclame juive. »

Écouterait-il ces avertissements? Selon toute probabilité, il ne serait plus temps, les vapeurs capiteuses de la flatterie auraient déjà fait

passer devant ses yeux des rêves de domination, et ces rêves, il les verrait marcher à leur réalisation. Sous l'action de la réclame juive, sa réputation grossirait comme un ballon qui se gonfle ; et lui, émerveillé, considérerait cette réclame comme la trompette de la vérité et comme la providence des grands hommes. D'ailleurs, elle est si ingénieuse à le lui persuader ! Non seulement elle n'oublie rien, mais tout ce qu'elle touche, elle le pare et le métamorphose. Éloquence, caractère, génie, elle revêt son homme de tous les attributs divins. Il monte rapidement, il ne voit plus la terre... La descente et le dégonflement s'opéreront plus rapidement encore.

3° LES SERVICES D'ARGENT. — La flatterie et la réclame forment deux chaînes difficiles à briser ; les services d'argent viennent en ajouter une troisième plus solide encore ; car les Juifs sont trop expérimentés pour ne pas la forger dans toutes les règles de l'art.

Il faut des fonds pour créer un journal ; les capitalistes juifs font les avances nécessaires. Il faut subvenir aux dépenses d'une élection ; l'homme des Juifs a de l'argent. Il lui faut vivre convenablement en attendant le pouvoir ; ses besoins sont devinés et soulagés.

Aussi le protégé des Juifs les regarde-t-il comme ses amis les plus chers, bien mieux, comme des frères. Il les affiche, étale avec ostentation son intimité avec eux, et, l'assaut du pouvoir effectué, leur livre tout du meilleur cœur, depuis la finance jusqu'à la diplomatie. Gouverner avec les Juifs, par les Juifs et pour les Juifs, semble le premier article de son programme. Leur désespoir sera la consolation de sa chute et il mourra dans leurs bras.

XXX

COMMENT LES JUIFS PERDENT LES HOMMES ET LES PARTIS POLITIQUES

Pourquoi les Juifs perdent-ils infailliblement les hommes et les partis qu'ils dominent?

On pourrait à cette question substituer celle-ci : Comment ne les perdraient-ils pas ? Car, s'ils ne les perdaient pas, les effets ne répondraient plus aux causes, les lois de la société et de l'intelligence humaine seraient bouleversées.

Les Juifs perdent l'homme politique qu'ils dominent :

Parce que cet homme est nécessairement

incomplet, d'une raison inférieure, ouvert aux influences malsaines. Doué d'un jugement profond, inabordable à la flatterie, incorruptible, il ne se fût jamais laissé circonvenir par eux, et les Juifs, abhorrant ceux qui les connaissent, ne se fussent pas faits ses admirateurs.

Parce que, fût-il capable de devenir un homme d'État digne de ce nom, l'homme tombé dans les mains des Juifs préfère irrésistiblement les prestiges sémitiques aux réalités sévères du génie aryen. Au lieu de développer sa pensée, il cultive les arts de supercherie, l'attraction sympathique, l'aplomb fascinateur, le charlatanisme d'ironie ; il s'adonne aux manœuvres de l'intrigue, aux pratiques de la mise en scène, aux effets de théâtre, au détriment du sérieux et du vrai ; enfin, ivre d'encens et d'adulations, il s'abandonne à un délicieux vertige et finit par se croire un être d'une espèce transcendante.

Parce que toute grandeur politique dont les Juifs sont les artisans porte dans son sein un

germe de mort. La raison publique, séduite, n'est pas supprimée. Elle a, cette raison, des profondeurs inaccessibles où le Sémitisme ne peut jamais l'atteindre. Là se prépare une réaction, là ce personnage que la presse israélite exalte a un juge silencieux et triste. Au milieu des acclamations, les doutes, les réflexions pénibles traversent les consciences ; l'odeur de la réclame et le mauvais entourage inquiètent, les hommes d'un caractère indépendant s'éloignent, les symptômes d'un froid mortel se manifestent, et, par une désillusion subite, le faux roi de l'Olympe retombe à terre. Ah ! cette société aryenne pour laquelle le Sémitisme professe tant de mépris, elle n'est pas si aveugle ! Elle permet bien aux financiers juifs de la traire et de la tondre, elle ne permettra jamais aux politiciens israélites de la gouverner ni de lui choisir ses grands hommes.

Les causes qui rendent si funeste aux hommes politiques l'influence des Juifs agissent de même sur les partis tombés sous leur direction.

Non seulement ces partis sont forcément dépourvus des vertus essentielles à un grand parti politique, mais en acceptant l'hégémonie juive, ils s'en rendent l'acquisition à jamais impossible. Sous l'influence juive, la science gouvernementale y dépérit pour faire place aux arts de décadence, aux pétulances des exploiters, aux coalitions des intrigants, aux effronteries des réclamiers. Une fois lancée dans cette voie, la vie politique n'est plus qu'un moyen de faire fortune en gardant les apparences, ou même en ne les gardant pas. Arrivé pauvre et maigre, on en sort riche et gras; le décavé d'il y a dix ans paye ses dettes et marie sa fille; au lieu d'attendre la visite des huissiers, il encaisse des coupons. Et malheur à qui révoquerait en doute son honnêteté! Il serait foudroyé par la presse juive et déferé aux tribunaux.

N'est-ce pas là une nécessité fatale? Conçoit-on un parti dirigé par les Juifs où régneraient les vertus romaines? Comment des âmes dévorées par la soif de l'or produiraient-

elles les miracles du dévouement civique ? L'Israélite dans la politique, c'est le marchand dans le temple, c'est la spéculation, avec sa rapacité insatiable, maîtresse de la chose publique. Or, s'il y a une sphère où le mercantilisme ne doive jamais pénétrer, c'est la politique. Dès qu'il s'y introduit, tout se dissout et se dégrade, toutes les idées supérieures de la vie publique se corrompent, toute direction devient impossible, toute conviction noble est livrée à la dérision.

A quel degré d'abaissement une grande nation peut alors descendre ! Des êtres dégénérés se déchirant aujourd'hui pour se raccommoder demain, tantôt s'arrachant le pouvoir, tantôt l'exploitant en commun, prostituant leur influence, spéculant dans les sociétés, agiotant à la Bourse, tripotant avec les fournisseurs, trafiquant même des places et des décorations, voilà le spectacle qu'elle se donne à elle-même et à l'univers. Son indignation grandit chaque jour, sa colère gronde. Et partout l'infiltration

israélite fait des progrès ; partout cette infiltration procède avec méthode, en vue d'envahissements ultérieurs ; chaque conquête est la préparation d'une plus considérable, de même que chaque colonie phylloxérique constitue un nouveau foyer d'expansion. On peut calculer mathématiquement l'heure où le Gouvernement et l'Administration seront entièrement sémitisés. Jérusalem va prendre sa revanche sur Rome. Mais non, ne vous effrayez pas, regardez seulement ! Le parti dont les Juifs sont l'âme croule dans la fange. Entendez-vous les cris de désespoir, les pleurs et les grincements de dents ?

LIVRE CINQUIÈME

LE JUDAÏSME ET LA FRANCE

LE JUDAÏSME ET LA FRANCE

XXXI

MISSION HISTORIQUE DU JUDAÏSME

Quelle est la mission historique du Judaïsme? Quelle est la mission historique de la France en face du Judaïsme? Quels sont et doivent être les rapports de la France et du Judaïsme?

Le Judaïsme s'attribue une mission folle et absurde, celle de dominer le monde, mais n'en avoue pas une autre, plus réelle et mieux appropriée à son génie.

Cette mission consiste à se faire l'auxiliaire de toutes les invasions. Après comme avant

l'ère chrétienne, il l'a fidèlement remplie. Coopérateur de l'invasion perse à Babylone, complice assidu des invasions musulmanes en Asie, en Afrique, en Europe, serviteur de l'invasion anglaise en France lors de la guerre de Cent Ans, aujourd'hui agent de l'invasion allemande dans le monde entier, le Judaïsme a pour principe éternel de se mettre à la solde de tous les débordements ethniques et de leur faciliter les voies.

Il n'y a que trop bien réussi. Sa souplesse cosmopolite, ses talents d'espionnage (1), son génie de haine et de trahison l'ont fait figurer en première ligne dans les grandes invasions

(1) Le Sémitisme carthaginois excellait déjà dans l'art de l'espionnage. (V. Mommsen, *Histoire Romaine*, traduction française, t. III, p. 125.)

Son armée d'espions (il en avait jusque dans Rome, dit M. Mommsen en parlant d'Annibal) le tenait au courant de tous les projets de l'ennemi.

On voit aussi dans Plutarque (*Vie de Fabius*) qu'Annibal avait la prétention d'influencer l'opinion publique à Rome.

historiques. S'il ne les a pas toutes fomentées, toutes ont obtenu son concours ; il n'a pas attendu qu'on le lui demandât, il s'est empressé de l'offrir, et l'envahisseur a bien vite reconnu l'immensité des services qui lui seraient rendus.

Rien ne saurait donner une idée plus exacte du rôle du Judaïsme dans les invasions que la méthode d'insinuation décrite dans la Bible. Les Israélites, pour s'emparer d'une ville, avaient recours, comme on le voit dans le *Livre de Josué* (ch. II), à des hôtelières qui les hébergeaient en secret. L'armée du dehors avait ainsi des espions dans la place ; elle savait où et comment elle devait attaquer. Le Judaïsme, complice d'une invasion, ressemble à ces hôtelières ; il la prépare, lui donne secrètement asile, lui sert d'informateur, propage et entretient les erreurs que l'envahisseur a intérêt à répandre, flatte les illusions, endort la vigilance, pousse aux résolutions funestes, rend en un mot à l'invasion les services les

plus abominables et, hélas! les plus utiles, ceux de la ruse et de la perfidie.

Le danger pour le peuple menacé par ce travail occulte est en raison de son ignorance. Bien renseigné, sachant ce qui se passe au delà de ses frontières, ne se laissant pas aller à une confiance enfantine, ni duper par des protestations d'attachement, il peut y parer à temps. Mais, malheur aux nations crédules et insouciantes! Malheur à celles qui, tout en soupçonnant le mal, n'en connaissent pas la profondeur ou ne prennent pas à temps, d'une manière complète, les mesures nécessaires! Le sort de l'Espagne, conquise par les Musulmans avec l'aide des Juifs, leur est réservé (1). L'histoire, trop souvent, ne fait que se répéter; et, trop souvent aussi, ses enseignements ne servent à rien. On ne voit la pente fatale que lorsqu'on est au fond du gouffre.

(1) Gibbon. (*Histoire de la chute et de la décadence de l'Empire romain*, ch. LI.)

Weil. (*Geschichte der Chalifen*. Mannheim, 1846-62, t. I^{er}, p. 517, 527 et 528.)

Dozy. (*Histoire des Musulmans d'Espagne jusqu'à la conquête de l'Andalousie par les Almoravides*. Leyde, 1861-62.)

M. Weil, savant israélite, n'a pu déguiser la participation active des Juifs à l'invasion musulmane en Espagne. La prise de Tolède, notamment, fut due à leur trahison.

Avant même l'invasion musulmane et comme s'il la pressentait, le Judaïsme espagnol éprouvait une fermentation ambitieuse. Déjà il méditait de constituer l'Espagne en État juif.

« Vers l'année 674, dit M. Dozy (t. II, p. 27-28) dix-sept ans avant que l'Espagne fût conquise par les Musulmans, ils projetèrent un soulèvement général avec leur coreligionnaires de l'autre côté du Détroit, où plusieurs tribus berbères professaient le Judaïsme et où les Juifs, exilés d'Espagne, avaient trouvé un refuge. La révolte devait probablement éclater sur plusieurs points à la fois, au moment où les Juifs d'Afrique seraient débarqués sur les côtes de l'Espagne ; mais avant le moment fixé

pour l'exécution, le gouvernement fut averti du complot. Le roi Egica prit aussitôt les mesures commandées par la nécessité ; ensuite, ayant convoqué un concile à Tolède, il informa ses guides spirituels et temporels des coupables projets des Juifs, et les pria de punir sévèrement cette race maudite. Après avoir entendu les dépositions de quelques Israélites, d'où il résultait que le complot ne tendait à rien moins qu'à faire de l'Espagne un État juif, les évêques, frémissants de colère et d'indignation, condamnèrent tous les Juifs à perdre leurs biens et leur liberté. »

Si les espérances juives ne se réalisèrent pas entièrement, elles ne furent pas non plus déçues. Le Judaïsme, à la faveur de la domination arabe et berbère, eut en Espagne une période de prospérité sans égale. Grenade fut appelée la *ville des Juifs* ; et, pendant une suite d'années, sous les règnes des rois Habbous et Bâdis, le Judaïsme, par les mains de Samuel-ha-Levi, y eut la direction absolue des affaires publiques.

M. Dozy (t. IV, p. 33) trace ainsi le portrait de ce homme d'État :

« Comme homme d'État, il joignait à un esprit vif et lucide un caractère ferme et une prudence

consommée. D'ordinaire — qualité précieuse chez un diplomate — il parlait peu et pensait beaucoup. Il profitait de toutes les circonstances avec un savoir-faire merveilleux. Il connaissait le caractère et les passions des hommes, et *les moyens de les dominer par leurs vices*. De plus, il était homme du monde. Dans les magnifiques salles de l'Alhambra, il se montrait si parfaitement à son aise qu'on l'eût cru né au sein du luxe. Personne ne parlait avec autant d'élégance et d'adresse, *ne maniait mieux la flatterie*, ne savait avec plus d'art être *caressant ou familier dans le discours*, entraînant par sa verve ou persuasif par ses arguments... »

Le Judaïsme moderne se rappelle avec complaisance cette époque et paraît s'en exagérer les splendeurs, surtout au point de vue intellectuel. En tout cas, ces souvenirs et celui de son expulsion au xvi^e siècle ont gravé dans son cœur une haine mortelle pour l'Espagne chrétienne. On a vu cette haine éclater lors de l'affaire des îles Carolines. La presse israélite allemande écrivit des articles horribles. Ceux de la *National Zeitung* de Berlin, traduits en espagnol, firent bouillir le sang de la généreuse nation. Heureusement, le grand homme que l'Allemagne a à sa tête n'entend pas être l'instrument du Judaïsme; il ne se laissa pas entraîner

à une guerre insensée, et, à la déception des Juifs, profita de l'occasion pour donner à l'homme admirable qui occupe le trône pontifical une marque éclatante de respect.

XXXII

MISSION HISTORIQUE DE LA FRANCE EN FACE DU SÉMITISME

Entre la France et le Judaïsme, ou, plus généralement, entre la France et le Sémitisme, existe un antagonisme irréconciliable. La France occupe, dans l'Europe moderne, le sommet du monde gréco-latin, c'est-à-dire de tout ce qu'il y a de plus incompatible avec le Sémitisme. Elle est, sous ce rapport, la continuatrice de la Grèce et de la Rome antiques.

La Grèce s'est constituée par le refoulement

(1) Voir l'*Histoire grecque*, d'Ernest Curtius (trad. franç. de M. A. Bouché-Leclercq), t. I^{er}, p. 48 et suiv. :

« En général, dit l'historien allemand, les tribus

du Sémitisme phénicien(1). Rome doit l'Empire universel à son duel à mort avec le Sémitisme carthaginois (1). La France, enfin, ne pourrait pas retrancher de son histoire ses luttes contre le Sémitisme, sans en effacer les pages les plus

apparentées de près ou de loin avec les Grecs sentaient très vivement la diversité de race et montraient une antipathie profonde pour les Phéniciens, qui étaient signalés dans tout l'Archipel comme les artisans de violences et de mensonges. Être parent avec eux était regardé comme une tache, et l'on reproche amèrement à Hérodote d'avoir osé donner à des familles grecques des ancêtres phéniciens. »

La Grèce primitive, comme on le voit dans Hérodote (*Clio*), a beaucoup souffert des enlèvements de jeunes filles et de jeunes gens par les Phéniciens, qui étaient les proxénètes de l'Orient. Le Sémitisme continue la même industrie. Serait-il inutile d'ouvrir à Paris, Londres, Vienne, Saint-Petersbourg, Varsovie, Bucharest, Constantinople, New-York, etc., une vaste enquête sur le proxénétisme juif?

(1) Polybe. L. I, ch. XIV.

importantes et sans cesser de se comprendre elle-même.

Si, au VIII^e siècle, la France n'eût pas repoussé l'invasion musulmane, dont le Judaïsme se faisait partout l'associé, les destinées de l'univers eussent été changées. Le Sémitisme, vainqueur à Poitiers, eût étendu sa domination sur le reste de l'Europe et la civilisation européenne, cette civilisation si variée, si riche, qui, de siècle en siècle, a de nouvelles floraisons, où chaque nation, l'Italie, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, a sa place et sa gloire, eût été étouffée dans son berceau, et le nervosisme musulman, doublé du Judaïsme, eût pris sa place.

A la fin du XI^e siècle, la France se mettait de nouveau, par une initiative hardie, à la tête de la lutte antiasiatique. C'est à la pensée française, comme au courage français, qu'est principalement dû le prodigieux mouvement des Croisades, mouvement qui a replacé la France, éclipsée un moment par l'Empire d'Allemagne,

au premier rang des nations européennes. Il y aurait une impiété nationale à rapetisser ces grands souvenirs.

Mais le Sémitisme ne se repose jamais. Attaqué en Asie, il avait fait en Europe, par une propagande habile, d'invisibles progrès. Cent ans après la première Croisade, le midi de la France, sous le courant des influences juives et musulmanes, s'était sémitisé. L'horrible plaie de la magie, cette reine des dégénérescences cérébrales, exerçait partout ses ravages. Le génie même de la France était menacé ; car, vouée à la cupidité, au mensonge, à la haine, à la vengeance, la France n'existerait plus, elle serait une expression géographique, une force politique plus ou moins considérable, mais on ne parlerait plus d'elle avec amour. Il fallait, sous peine de déchoir, qu'elle réagît. Le grand et terrible drame de la guerre albigeoise a été ainsi une des phases de cette lutte éternelle contre le Sémitisme, qui semble être un des fondements de sa destinée historique.

Un siècle s'était à peine écoulé, qu'une nouvelle lutte commençait. Le Judaïsme, avec ses aptitudes envahissantes, était parvenu à faire la conquête de la France; les propriétés passaient en masse dans les mains des Juifs; les nobles, intéressés à leurs spéculations frauduleuses, les favorisaient; leurs exactions, leurs usures, leurs crimes, restaient impunis; déjà, directement ou indirectement, ils s'emparaient du pouvoir, et peu à peu le Gouvernement tombait sous leur dépendance. La réaction était inévitable; elle fut cruelle et sanguinaire. La France ne s'en rappelle plus; mais le Juif ne l'a pas oubliée; les souvenirs de cette lutte affreuse sont vivants dans son âme comme s'ils étaient d'hier.

Bien imprudentes sont les nations qui oublient! Au lieu de se repaître des formules de 1789, les Français feraient mieux d'étudier leur histoire. Ils verraient les scènes sanglantes, les femmes juives égorgeant leurs propres enfants plutôt que de les laisser chris-

tianiser (1)..... La France, chimérique, idéaliste, a pardonné au Judaïsme; le Judaïsme ne lui pardonnera jamais. Quelques âmes d'élite franchiront peut-être l'abîme. Mais le Judaïsme lui-même, avec ses passions éternelles, le Judaïsme, qui a, dans son calendrier, trois solennités pour maudire Rome victorieuse de Jérusalem (2), est et doit rester l'ennemi de la France; il peut exploiter sa protection, il peut chercher à la dominer, il ne cessera jamais de la haïr.

(1) Sismondi. (*Histoire des Français*, t. IX, p. 400-401.)

(2) 10 du mois de Tebeth, siège de Jérusalem; 17 du mois de Tamouz, prise du Temple; 9 du mois de Ab, destruction du Temple.

XXXIII

HAINE SÉCULAIRE DU JUDAÏSME POUR LA FRANCE

La France est ainsi, pour les haines du Judaïsme, un pays d'élection. D'autres causes, également historiques, viennent encore acérer cette haine. Nulle part le Judaïsme n'a conçu des espérances plus ardentes et ne les a vues marcher plus rapidement à leur réalisation ; nulle part il n'a éprouvé des déceptions plus inattendues et subi de plus éclatantes défaites. La droiture et la générosité françaises lui ont permis de tout envahir ; la clarté, la décision de l'esprit français l'ont subitement arrêté. L'ignorance française a été facile à sur-

prendre ; la raison française, éclairée, a réagi avec une force indomptable.

L'image propre à exprimer la destinée du Judaïsme en France est fournie par la légende. On raconte que les Juifs, ayant obtenu d'un empereur romain la permission de reconstruire le Temple de Jérusalem, se mirent à l'œuvre. Déjà les fondements de l'édifice étaient jetés ; mais les flammes, sortant de terre, dévorèrent les travaux et les ouvriers. De même, en France, le Judaïsme a poursuivi l'entreprise gigantesque de la reconstruction du Temple ; il s'est vu en imagination maître de la France, et, de la France, dominant le reste de l'univers. Un avenir mille fois plus grandiose que celui de la Jérusalem antique s'est ouvert devant ses yeux. Mais soudain, le sol s'est entr'ouvert et des flammes dévorantes ont tout consumé.

Les passions du Judaïsme à l'égard de la France peuvent se définir par une double formule : une haine profonde et une idée fixe de domination.

Le Judaïsme hait la France de toute l'immensité des défaites qu'il y a subies. Il la hait parce qu'il avait rêvé d'en faire sa chose et le foyer de sa domination universelle et que ce rêve s'est écroulé. Il la hait parce que sa chute en France a exercé une influence décisive sur ses destinées en Europe et que la France, obligée de le frapper, a apporté dans cette œuvre cruelle l'ascendant de sa pensée et l'autorité de son génie. Il la hait enfin, parce que, chez lui, les craintes de l'avenir décuplent les ressentiments du passé et que, dans cette France subjuguée à la surface, il aperçoit des abîmes de volonté et redoute des explosions d'énergie, capables de retentir aux extrémités du monde.

C'est pourquoi il veut absolument la dominer, persuadé que, maître de la France, il ne rencontrera plus d'obstacle. Puisque, dans le vaste groupe des nations européennes, auquel se rattachent aujourd'hui les États-Unis et l'Amérique hispano-portugaise, en même temps que l'Empire russe en occupe l'Orient et prolonge

l'Europe aux confins de l'Asie, la France joue le rôle de cœur et de cerveau, il faut, pour dominer l'Europe et le monde, dominer la France.

Le Judaïsme ne fait donc que se conformer aux nécessités géographiques et historiques en s'efforçant d'y établir sa suprématie. Briser la barrière que la France oppose à sa domination est pour lui une nécessité suprême. Si cette tentative est insensée, si elle vient se heurter contre une loi supérieure, l'ambition du Judaïsme rend au moins hommage à la mission et au génie de la France. Le Judaïsme sait bien qu'il ne sera jamais français; il devrait en conclure que la France ne sera jamais juive.

XXXIV

ROLE DU JUDAÏSME DANS L'EXPANSION GERMANIQUE

Quel rôle a joué le Judaïsme dans l'expansion germanique? Quelle influence a-t-il exercée sur le développement et le caractère des passions antifránçaises en Allemagne? Quels services a-t-il rendus à la politique prussienne et allemande?

Ce vaste sujet peut à peine être effleuré ici. Mais, à défaut d'une esquisse générale, les indications qui vont suivre appelleront peut-être l'attention du public français sur ces graves questions.

Le rôle du Judaïsme en Allemagne a été essentiellement celui d'excitateur infatigable de la haine. En Allemagne, hors de l'Alle-

l'Allemagne, dans les pays limitrophes, dans toutes les contrées des deux hémisphères où il pullule, le Juif allemand a mis sa langue et sa plume au service de l'Allemagne et déchiré la France avec un incroyable acharnement. De la caricature à la calomnie, il n'est pas d'arme venimeuse qu'il n'ait employée. Ce qui caractérise surtout cette guerre, c'est une ardeur et un feu dévorants, une passion effrénée d'invectives et d'outrages, une rage d'inventer, chaque jour, une nouvelle injure, de faire du moindre incident un nouveau thème d'attaques, et en même temps, une ingéniosité perfide, une fécondité inépuisable de malice, une adresse consommée pour donner aux choses les plus fausses ou les plus violentes un air convaincu et même spirituel.

Que ces calomniateurs juifs sont redoutables! Ils déblatèrent avec un aplomb superbe, un brio dramatique, un accent d'autorité qui impose et entraîne, et comme ils savent parler aux mauvais instincts! Maîtres de leur voix,

ils ont l'intuition de la passion haineuse et peuvent lui parler directement comme à un être avec lequel ils seraient, par leur nature, en communication intime.

Infinie comme le monde, la calomnie juive allemande a toutes les cordes et tous les venins; sur toute chose elle a, en magasin, des formules prêtes, des dogmes insolents, des mots injurieux, des inflexions outrageantes, et tout, dans sa bouche, est vivant, plein d'élan et de feu. Qu'il s'agisse de dénigrer la France dans sa littérature ou dans ses grands hommes, de travestir son rôle dans l'histoire ou de lui imputer des projets odieux d'agression contre les nations voisines, elle ne cesse pas d'agir et de vomir. Et telle est sa puissance de répétition, son audace, son fracas sonore, qu'on l'écoute et la croit. Ce qu'elle a de bas, d'ignoble, d'abject, de pervers, d'exécration, ne s'aperçoit qu'avec lenteur et lorsqu'elle a produit ses effets d'une manière irréparable.

En face de l'Allemagne, la France ne doit

jamais oublier qu'elle a deux adversaires à combattre : l'élément germanique proprement dit, et l'élément sémitique, étroitement unis dans un même but. La France, conquise par les armées allemandes, serait certainement la proie des Juifs ; elle aurait le sort de la Grèce écrasée par le Turc et dépouillée par le Juif. Tel est le danger qui la menace et sur lequel toute illusion lui serait fatale.

Pour en mesurer la gravité, il lui suffit d'interroger le passé. Deux fois dans l'histoire romaine, lors de la seconde guerre punique et lors des guerres contre Mithidate, on vit cette association de l'astuce asiatique et de la vigueur barbare. Rome appela *sa terreur* ceux qui avaient su diriger contre elle ces forces combinées. Mais, aussi clairvoyante qu'héroïque, elle les étudia et les brisa ; ni la perfidie asiatique ni le courage barbare n'arrêtèrent le cours de ses destinées. Aujourd'hui, que la France sache bien que, pour vaincre l'Allemagne, il lui faut approfondir le Juif !

XXXV

LA CALOMNIE ISRAÉLITE ALLEMANDE ET LES ERREURS FRANÇAISES

L'entrée en campagne de la calomnie juive allemande contre la France ne date pas d'hier. Dès le milieu du XVIII^e siècle, elle paraît avoir pressenti un grand rôle à jouer. Quelle influence les fréquentations sémitiques ont-elles exercée sur le célèbre Lessing? Dans quelle mesure s'est-il inspiré des passions israélites dans la création de ce système savant et méthodique de dénigrement auquel il a soumis la France et le génie français? Il y a là une question de psychologie historique de la plus haute importance.

En tout cas, s'il y a eu en Allemagne de grands et ardents calomniateurs de la France qui n'étaient pas Juifs et n'avaient aucune affinité avec les Juifs, le Judaïsme a marqué son empreinte sur la calomnie allemande; il lui a fourni une armée disciplinée, dressée à toutes les manœuvres de la calomnie, toujours prête à combattre, ne battant en retraite que pour mieux reprendre l'offensive, procédant un jour par des marches obliques, le lendemain par des surprises audacieuses, feignant, s'il le faut, une impartialité hypocrite, affectant même la sympathie pour la France, capable surtout (en vertu des communications suggestives) d'agir sur une foule de points éloignés les uns des autres avec l'ensemble et la simultanéité d'une armée de précision, et ne manquant jamais, bien entendu, d'imputer aux Français le vice infâme de la calomnie et de l'outrage.

Cette calomnie juive allemande a exploité comme une mine inépuisable le portrait travesti du Français, qui a cours depuis plus de

cent ans en Allemagne. D'après ce portrait, le Français est un être incomplet, borné, crédule, amateur puéril de distinctions, préférant la jolie banalité à la science, n'ayant en littérature que le goût de la fausse élégance et de la rhétorique, et, en politique, voué aux charlatans et aux chimères; il ignore la géographie et les langues étrangères; une horrible maladie d'esprit le possède, le « Chauvinisme »; cette maladie lui fait croire qu'il dirige et illumine le monde, que la France est la nation des nations, que tout gravite autour d'elle, qu'on lui doit de toutes parts l'admiration et le respect et qu'elle n'en doit à personne; il n'est pas possible à un Français d'échapper à cette maladie, il en est toujours plus ou moins atteint, c'est-à-dire toujours un homme bête et ridicule. Si la conclusion des calomniateurs allemands n'est pas aussi formelle, le fond de leur pensée n'est jamais douteux.

Qu'y a-t-il de vrai dans ce portrait? L'affreuse caricature aurait été moins dangereuse

si elle n'eût emprunté à la vérité certains traits pour les grossir outre mesure. La France, hélas ! n'a pas assez écouté ce qui se disait au delà de ses frontières ; elle n'a pas suivi, comme elle aurait dû le faire, le travail de démolition de son caractère national ; elle n'a pas compris qu'avec l'époque nouvelle, inaugurée à la fin du XVIII^e siècle, il fallait que l'intelligence française se métamorphosât et que le culte de la science universelle prît la place des enthousiasmes littéraires. Il y a longtemps que l'on eût pu prédire les défaites de 1870 ; il y a longtemps aussi que l'on eût pu annoncer comme inévitable la défaite de la science française par la science allemande. Si les étudiants de tous les pays se dirigent aujourd'hui vers Berlin, Heidelberg ou Leipzig au lieu de venir à Paris, on peut hardiment jeter à la face des savants français le reproche de n'avoir pas su tenir le drapeau de la science nationale.

Gloire soit rendue à ceux qui l'illustrent et qui prouvent, par leurs grands travaux, que la

science française, momentanément éclipsée, est prête à renaître et à ressaisir son prestige !

Non seulement la France n'a pas su entendre les critiques amères et dégager des exagérations quelques vérités précieuses. Elle a commis une faute plus grave, celle d'écouter des éloges perfides. Depuis longtemps, il est de mode, à l'étranger, de célébrer la clarté de l'esprit français : les Français n'ont pas de génie, mais de l'ordre, du goût, de la netteté ; ils savent arranger ce que l'Allemand ou l'Anglais découvre ; ils sont ainsi les détaillants, les boutiquiers de l'intelligence anglo-allemande ; celle-ci, comme le dit quelque part insolemment Macaulay, est Moïse, c'est-à-dire l'inventeur, et la France est Aaron, c'est-à-dire le metteur en œuvre.

Cette adorable perfidie n'a trouvé nulle part d'oreilles plus complaisantes qu'en France. Les Français se sont mis à célébrer unanimement leur clarté d'esprit, leur bon sens, leur art d'habiller avec goût les idées venues de

l'étranger, abandonnant ainsi les hautes régions de la pensée. Et ils s'étonnent que les autels de la science française soient désertés, qu'on aille suivre les cours de l'Université de Berlin ! Cependant, y a-t-il jamais eu entre la cause et l'effet une relation plus immédiate ? Abdiquer l'initiative hardie, l'effort créateur incessant, la découverte infatigable, la recherche même aventureuse, pour tomber au rang d'arrangeur et de vulgarisateur, c'est proclamer sa déchéance intellectuelle et s'exposer à se voir rayer de la liste des nations scientifiques.

XXXVI

LA LUTTE

La lutte contre la calomnie juive et allemande est d'autant plus difficile, qu'elle exige, dans le caractère et l'esprit français, une véritable transformation. Se comporter, en face d'un tel ennemi, comme la France du XVIII^e siècle en face de la politique anglaise et prussienne, c'est marcher à la ruine. Et il ne suffit pas d'apercevoir plus ou moins le danger, ni de le combattre par d'estimables efforts; il faut le mesurer en tous sens, se familiariser avec des méthodes de guerre dont l'étude répugne à l'âme française et opposer à la haine savante une sagacité énergique.

Le Français de l'ancienne école a fini son temps et doit, surtout dans la vie nationale extérieure, être remplacé par un autre, moins agréable peut-être, mais bien autrement solide de tête et de volonté. Celui-ci, mettant de côté les illusions généreuses, ne craindra pas d'apprendre tout ce qu'un Français, soucieux de l'avenir de son pays, a intérêt de savoir. Il sera renseigné à fond sur les choses étrangères, il étudiera les langues vivantes, il fuira comme une peste la boulevarderie, et ne se croira pas un phénix lorsqu'il saura débiter gravement une enfilade de phrases bien ordonnées et bien peignées.

Il est si facile de réussir à bon marché en France ! Avec un maintien d'homme supérieur et une phraséologie harmonieuse, que ne peut-on pas ! Mais, trop souvent, le personnage, examiné à l'étranger, a été bien vite percé à jour, et l'on s'est demandé comment les Français le prenaient au sérieux.

Il est triste aussi de voir avec quelle facilité

mélancolique les Français acceptent parfois certaines supériorités étrangères, au lieu de réagir avec vigueur pour reprendre leur rang. César, dans ses *Commentaires*, a peint les Gaulois tombés dans cet état honteux en face des Allemands. Ils n'osent plus même, dit-il, se comparer à eux. Eh bien ! le Français qui recule devant certaines études, telles que celle des langues étrangères, et qui, pour se disculper, ose dire : « Nous ne sommes pas faits pour l'étude des langues étrangères, » est au même point. Mais il ne sait donc pas, ce Français, que les premiers mots de turc ou de chinois, sortis d'une bouche allemande, sont une calomnie à l'adresse de la France ? Mais, fallût-il des miracles d'énergie pour effacer une infériorité pareille, humiliante au suprême degré et pleine d'inconvénients pratiques, il faudrait les accomplir ! Le Français qui se résigne à la supériorité intellectuelle de l'Allemand, du Juif allemand, de l'Anglais, de l'Italien, n'est plus qu'un homme déchu ; en

tout cas, il connaît bien mal son pays et ne sait pas que le jour où la France n'est plus la première, elle n'est pas loin d'être la dernière.

A l'étranger, le Français ne saurait trop veiller sur lui-même. On y guette ses illusions naïves et ses ignorances invraisemblables. La calomnie juive et allemande a fait aux étrangers, sous ce rapport, une éducation spéciale, et il ne faut pas oublier qu'elle est partout. Le Français ne saurait s'armer, contre cette ennemie implacable, de trop de défiance et de circonspection. Toujours sur ses gardes, il doit être prêt à tout moment à lui tenir tête, à opposer système à système, théorie à théorie, mépris à mépris. S'il reste trop sur la défensive et ne prend pas à l'occasion l'offensive, on spéculera sur sa politesse exagérée pour lui lancer l'insulte à la figure, et, s'il se formalise, on fera l'étonné et on l'accusera d'inconvenance. Qu'il soit, en règle générale, froid et silencieux, mais qu'il sache au besoin se servir de la verge d'acier et brûler avec le fer rouge.

Dans cette lutte, le premier rôle appartient aux savants français. Ceci demande quelques explications. La calomnie allemande et juive est la science organisée en calomniatrice. Il faut donc que la science française se place au même point de vue que l'armée française en face de l'armée prussienne, qu'elle se purifie de toutes ses lacunes, qu'elle se soumette à une discipline rigoureuse, que, débarrassée de l'usé et du pourri, elle devienne un chef-d'œuvre d'organisation, et que, prenant à l'étranger une initiative énergique, elle poursuive sans relâche l'élimination de cette science allemande qui a tout envahi. Il y a là un travail herculéen à accomplir; reconquérir les universités belges sur les docteurs allemands et juifs allemands, qui germanisent la Belgique, est déjà une tâche de géant; et cependant il faut l'entreprendre, sous peine de voir un jour la Belgique, entièrement rattachée à l'Allemagne, lui servir de point d'attaque contre la France, de même qu'il y a cinq siècles

et demi, la Flandre a servi de porte et de base d'opérations à l'invasion anglaise. La France oublie trop souvent son passé; qu'elle n'oublie pas sa géographie!

Les savants et penseurs français qui ne reculeront pas devant les difficultés formidables de cette tâche mériteront grandement de leur patrie, et la postérité leur sera reconnaissante d'avoir préféré les labeurs d'une lutte glorieuse aux flagorneries d'une réception académique ou aux fumées d'un banquet à l'*Hôtel Continental*.

XXXVII

LA PRESSE ISRAÉLITE ALLEMANDE

Nommer la presse israélite allemande, c'est désigner ce qu'il y a de plus juif dans l'univers. L'âme comme l'esprit, les passions comme le style, tout y est juif, tout y distille l'emphase injurieuse et la méchanceté.

Cette presse occupe une place considérable dans le développement politique de l'Allemagne contemporaine. Sa propagande a grandement contribué au travail de prussification, et la politique prussienne n'a pas eu de meilleur agent. Elle s'est principalement attachée à surchauffer les passions des Allemands, à por-

ter leur haine contre la France à un degré auquel la haine n'a jamais atteint, à faire passer dans l'âme allemande les trésors de fureur et de vengeance qui couvent depuis des siècles dans l'âme juive.

Le mal a des ailes, a dit Voltaire. Jamais œuvre de ténèbres n'a été couronnée d'un tel succès. Quel homme pourra jamais l'embrasser dans son entier ? Dans ses ouvrages si remarquables sur la politique et la guerre franco-allemandes, M. Rothan a souvent retracé, avec une sagacité lumineuse, le rôle de cette presse et l'art infernal de ses calomnies, si bien combinées avec les manœuvres de la diplomatie. Derrière le langage discret de l'éminent diplomate, on aperçoit une horreur intime. Et quel homme ne l'éprouverait ! Si les Français, au lieu d'ignorer l'allemand, avaient la patience de lire les gazettes juives d'outre-Rhin, quelles colères s'amasseraient dans leurs cœurs !

De tout temps, sans doute, la calomnie a poursuivi la France ; il semble que cela soit

une nécessité de son existence, et peut-être faut-il souhaiter pour elle qu'elle ait toujours de nombreux calomniateurs. Mais la calomnie antifranaçaise n'était jamais arrivée, à aucune époque, à l'organisation systématique que la presse juive allemande lui a donnée; jamais elle ne s'était mêlée aux événements de son histoire d'une manière aussi intime et incorporée à ses malheurs comme un facteur d'une telle importance. Partout où il y avait une distance, la presse israélite allemande a creusé un abîme; partout où les blessures commençaient à se fermer, elle a versé le liquide brûlant de l'outrage. Elle a même voulu faire éclater la guerre en 1875, et s'est efforcée, la *National Zeitung* de Berlin en tête, de pousser sur la France les armées prussiennes sous des prétextes d'une effronterie plus que sémitique. C'était la France qui menaçait l'Allemagne, qui était à la veille de l'attaquer! Il était de toute nécessité que l'Allemagne prît les devants et mît la France à la raison!

Mais l'œuvre à laquelle la presse israélite a le plus assidûment collaboré est la transformation de la politique italienne. Il importait à l'Allemagne de détacher l'Italie de la France. La presse israélite y a travaillé avec une constance incomparable, il faut dire plus, avec amour. Avec quel art elle a su persuader à l'Italie qu'il était de son intérêt et de son devoir de haïr la France ! Ce qu'elle a publié d'articles pour flatter et enivrer l'Italie, pour amplifier ses griefs réels ou imaginaires, pour lui représenter la France comme prête à attenter à son unité nationale, pour agiter sans cesse devant ses yeux le spectre de Nice et de la Savoie, pour l'exciter à s'élancer sur Tunis à la première occasion, pour faire enfin passer dans l'âme italienne, mobile et impressionnable, les poisons de sa haine, est vraiment incroyable. L'Italie a trop écouté. Elle a, malheureusement aussi, une presse juive, qui tend la main par-dessus les Alpes à la presse israélite allemande et lui en accommode les élucubrations.

Non seulement la presse israélite, en excitant l'Italie contre la France, obéissait à la loi de ses passions; elle s'inspirait peut-être d'un calcul plus raffiné que voici :

Le Judaïsme doit son émancipation à la France de 1789, comme l'Italie à la France de 1859. Mais, après avoir reçu de la France ce bienfait et tiré parti de sa protection dans le monde entier, le Judaïsme, voyant la France baisser et l'Allemagne grandir, est bien vite revenu à sa vieille haine. Désormais, agent de l'Allemagne, il n'a plus songé qu'à faire la guerre à la France, et une guerre impitoyable.

En entraînant l'Italie dans la même voie, en lui démontrant chaque jour qu'il fallait se séparer de la France, la haïr et la dépouiller, les Juifs allemands enrôlaient les Italiens sous le drapeau de leur ingratitude. Éclipsée par l'ingratitude de l'Italie, la leur ne devait-elle pas paraître moins odieuse ?

Actuellement, le Judaïsme allemand poursuit en Grèce la même tactique. Il travaille

sans cesse à la germaniser et à y ruiner l'influence française (1).

La presse israélite allemande démentirait ses origines, si elle n'était aussi rompue à la tromperie qu'à l'outrage. Elle passe sans effort des élans de haine grossière à des flatteries insidieuses, dont la crédulité française ne sait pas se défier. Les éloges à l'adresse de la

(1) L'infiltration germano-sémitique en Grèce a été signalée dans des correspondances publiées par le journal *le Pays* en novembre 1888.

« La nationalité grecque, porte une de ces correspondances, a en face d'elle un ennemi terrible ; car l'Israélite est l'ennemi séculaire et mortel de la Grèce ; il a contre elle une de ces haines puisées dans les profondeurs de l'hérédité, qui ont soif de perdre et de détruire et qui ne pardonnent jamais.

« Les faits de l'histoire grecque de ce siècle sont du reste parlants : en 1822, lorsque le sultan Mahmoud eut fait pendre le patriarche grec à la porte de la cathédrale de Constantinople, il livra le cadavre aux Juifs, et ceux-ci le traînèrent à la mer en poussant des cris et des imprécations furieuses. Les célèbres massacres de Chio de 1825, qui ont

France économique en offrent la preuve palpable. Les journaux français ont reproduit, à l'envi, les articles admiratifs de la presse juive allemande sur les ressources financières inépuisables de la France, sur l'éclatant succès de ses grands emprunts; ces mêmes articles déploraient la situation économique de l'Allemagne, et constataient, avec douleur, son infé-

inspiré au peintre Delacroix une de ses plus magnifiques compositions, et ceux de la Chalcidique ont eu les Juifs pour coopérateurs; partout enfin, dans le cours de cette lutte mémorable qui a abouti à l'affranchissement de la Grèce, la cruauté musulmane a trouvé une compagne empressée dans la perfidie et la cupidité juives. Il faudrait ignorer l'Orient pour ne pas savoir que depuis de longs siècles il est peu de massacres de Chrétiens où les Juifs ne se soient pas comportés comme des excitateurs pervers, ou comme des vautours féroces à achever et dépouiller les victimes.

« A côté des massacres de Chio, les escroqueries de la maison Ricardo, de Londres, lors des emprunts que la Grèce renaissante a dû contracter sur le marché anglais, ne sont que des peccadilles, trop familières aux grands banquiers israélites. »

riorité financière. Les Français, pendant quelques années, ont cru l'Allemagne plus ruinée pour avoir encaissé l'indemnité de guerre, que la France pour l'avoir payée; et leurs Gouvernants, au lieu de serrer les budgets d'une manière inflexible, se sont jetés à corps perdu dans la voie de l'endettement.

Dans la lutte industrielle, la presse allemande a de même endormi les Français; elle les a bercés de douces illusions, elle a chanté leur supériorité, le goût de leurs ouvriers, la perfection, inimitable en Allemagne, de l'article de Paris, jusqu'au jour où les batteries ont été démasquées et où l'industrie allemande, sur tous les marchés du monde, a pu faire à l'industrie française une concurrence victorieuse. Et les journaux français s'empressent encore de reproduire tout article de la presse allemande qui n'est pas trop malveillant, oubliant que, malveillant ou non, il est toujours perfide!

Des hommes courageux sauront sans doute

compulser tout le fatras de la presse juive allemande et la faire connaître à la France, en long et en large, dans toute sa malice. Ils en extraient les railleries cruelles, les sarcasmes horribles, les éclats de joie infernale et des outrages sans nombre, tels que ceux-ci : « La Fr...rrrance ! La Gr...rrrande nation ! » Cette œuvre, il faut l'espérer, sera entreprise un jour. Mais, si les lumières manquent encore au public français, elles ne devraient pas manquer aux Gouvernants. Ne jamais subventionner aucun journal à l'étranger, spécialement en Italie, en Allemagne et en Autriche, devrait être pour eux une règle absolue. A quoi bon faire publier dans une gazette juive des articles dépourvus d'autorité, et enrichir un banquier qui, faisant louer la France dans un journal moyennant espèces, la fait, en même temps, insulter dans un autre (1) ?

(1) La presse israélite allemande affecte de dépeindre les Français comme étant, à l'égard de l'Allemagne et des Allemands, dans un état d'em-

portement continuel. Elle ferait peut-être mieux d'admirer leur patience. Le Gouvernement allemand expulse de Berlin les correspondants des journaux français ; aucun correspondant de la presse allemande à Paris n'a été même inquiété, et Dieu sait ce que la plupart ont écrit contre la France !

Certainement, si un correspondant de la presse française à Berlin se permettait d'écrire contre l'Allemagne la dixième partie de ce que tel Juif allemand, trop fameux, a publié, depuis vingt ans, contre la France, dans un grand journal étranger, et que le Gouvernement allemand tardât à l'expulser, il serait souffleté par les officiers prussiens et provoqué de tous côtés en duel. La patience française n'a eu qu'un défaut, celui d'être excessive.

On a dû souvent se demander, à l'étranger, comment la France avait pu naturaliser et décorer des gens faisant métier de la vilipender, et comment elle hésitait, en présence d'outrages multipliés et même de scandales, à leur retirer une naturalisation dont ils s'étaient montrés indignes.

XXXVIII

L'ESPIONNAGE JUIF ALLEMAND EN FRANCE

JECKER ET L'EXPÉDITION DU MEXIQUE

Le Judaïsme allemand a le droit de réclamer une part d'honneur dans les défaites de la France ; car la merveilleuse organisation de l'espionnage qui les a préparées a été certainement un résultat composé de l'adresse juive et de la crédulité française.

Les Français, dans leur prodigieuse naïveté, considéraient les Juifs allemands presque comme des frères d'outre-Rhin. Les politiciens juifs de 1848, réfugiés à Paris, devenaient les intimes des républicains français ; ils les pous-

saient, selon toute probabilité, à se faire, au Corps législatif, les apôtres du désarmement et à combattre les projets de réorganisation militaire, en leur persuadant que la Prusse désarmerait le jour où la France aurait désarmé. Dans les services publics, dans l'enseignement, le Juif allemand s'introduisait par la voie de la grande naturalisation. Les banques juives allemandes accaparaient le trafic de l'argent. Qui n'eût pas aperçu les bataillons prussiens derrière le Juif envahisseur eût été bien aveugle.

Il ne faut exagérer aucune vérité. Si le Judaïsme allemand a rempli avec tant de système le rôle d'espion, le Judaïsme français, au contraire, est resté en dehors de cette tâche odieuse. Les exceptions, en tout cas, paraissent se réduire à une minorité infime, et la faute doit en être imputée à cette fièvre de naturaliser tous les Juifs du monde, qui a régné pendant toute une époque en France et qui aujourd'hui n'est pas encore guérie.

Quant aux Juifs allemands de distinction

auxquels de hautes places ont été accordées, le fait est sans doute déplorable. Dans la sphère scientifique, où il s'est surtout produit, il a été, à tous les points de vue, un symptôme de décadence et a eu de funestes conséquences pour la réputation de la France. Mais enfin, on peut et on doit présumer que, pourvus de fonctions élevées, chargés d'honneurs, ils ont mis depuis longtemps de côté les passions haineuses du Judaïsme allemand et qu'ils aiment sincèrement la France.

De tous les services que la perfidie juive a rendus à la Prusse, il n'en est aucun qui égale l'expédition du Mexique. Pour lancer la Prusse dans la carrière d'agrandissements qui s'est ouverte par la guerre du Danemark, il fallait immobiliser la France ; et, pour immobiliser la France, il fallait la jeter dans une grande et lointaine entreprise militaire. Un Juif allemand ou quasi allemand, Jecker (1),

(1) Originaire d'Aarau, en Suisse.

s'en chargea. Grâce à ses intrigues, la France, ou plutôt son Gouvernement, déjà malade, se laissa persuader d'entreprendre en Amérique une expédition qui devait absorber ses forces et dont l'insanité, en présence des projets imminents de la Prusse, échappe à toute comparaison historique, excepté peut-être, hélas ! dans le présent. La France ainsi paralysée, la Prusse put entrer en scène. On sait le reste. Lorsque les Communeux ont fusillé Jecker, il a pu se dire, à titre de dernière consolation, qu'aussi bien que Bismarck et Moltke, il avait fait Sedan.

Jamais les Français ne se sont même posé, au sujet de l'expédition du Mexique, un point d'interrogation. Quelles étaient les relations de Jecker avec le gouvernement prussien ? Avait-il des rapports intimes soit avec quelque grand banquier de Berlin, servant à la politique prussienne d'organe général de transmission dans le monde israélite, soit avec des banquiers juifs allemands à Paris ? L'ambas-

sade de Prusse à Paris lui a-t-elle facilité les accès en haut lieu ? Lui a-t-elle fourni de précieux renseignements ? Nul problème ne mériterait une scrutation plus complète. Peut-être, il est vrai, les recherches n'aboutiraient-elles à la découverte d'aucune preuve matérielle, la fraude israélite ne laissant pas inutilement de vestiges derrière elle ; on voit l'édifice, on n'aperçoit pas trace de l'échafaudage.

XXXIX

LE SÉMITO-GERMANISME EN ORIENT

Il n'est pas de fait plus général ni plus inquiétant que l'invasion du Sémito-Germanisme dans les cinq parties du monde. On le rencontre partout : en Belgique, Hollande, Danemark, Suède, Norvège, Pologne, Russie, Hongrie, Serbie, Roumanie, Turquie, Égypte, Perse, dans l'Inde, en Chine, au Japon, en Australie, aux États-Unis, au Mexique, dans l'Amérique du Sud, au cap de Bonne-Espérance, au Maroc, etc. L'Angleterre elle-même est obligée de compter avec lui, et tout fait prévoir que le Sémito-Germanisme y deviendra de plus en plus puissant.

Partout aussi ce fait est dirigé contre la France ; et il ne peut pas en être autrement : juive ou germanique, l'Allemagne s'enrichit de tout ce qu'elle enlève à la France.

En Orient spécialement, le Sémito-Germanisme travaille sans relâche à supplanter la France, et cette œuvre de substitution n'est aujourd'hui que trop avancée. Il est peut-être encore possible à la France de réagir, mais elle n'a pas un instant à perdre.

Avant tout, il faut qu'elle s'éclaire et se pénètre de cette idée : qu'en Orient, Israëlisme et Germanisme sont deux forces également tournées contre la France. Grâce à l'Israélitisme, le Germanisme enlace tout le territoire de la Turquie, et, grâce au Germanisme, l'Israélitisme devient une organisation politique. Salonique, avec ses quatre-vingt mille Juifs, lui fournit une capitale européenne ; la Palestine et la Syrie, recolonisées, se reconstituent par degrés en État juif.

Les calculs israélites, dans cette association,

méritent toute espèce d'éloges pour leur sûreté, et, on peut même dire, pour leur profondeur. Non seulement en s'appuyant sur l'Allemagne, l'Israélitisme se donne en Orient un protecteur respecté et redouté, prêt à tout accorder pour l'extension de sa puissance, mais plus l'influence orientale de l'Allemagne aura les Juifs pour agents ou pour intermédiaires, plus il faudra que l'Allemagne se fasse dans toutes les contrées du globe la protectrice des Juifs. Le Juif qui travaille pour l'Allemagne en Asie travaille donc pour lui-même, tant en Asie qu'en Europe et dans le reste du monde. Sa conduite procède de la logique de l'intérêt, d'un instinct absolu, impérieux, dégagé de toute considération de loyauté ou de reconnaissance.

Il faut l'avouer, la France a été bien ingénue, bien naïve, de se faire en Orient la protectrice des Juifs. Le protégé a accepté avec empressement cet appui trop généreux, il a même célébré la France avec un enthousiasme hyperbo-

lique et joué envers elle la comédie du dévouement. Mais, après être ainsi sorti d'un abîme d'humiliations et avoir pris possession de ses forces renaissantes, l'Israélitisme a lâché la France pour l'Allemagne. De longue main, du reste, ce changement était préparé, et si les agents diplomatiques français, au lieu de se laisser circonvenir par les Juifs et entraîner à prendre leur cause dans mainte affaire suspecte, les avaient mieux observés depuis un demi-siècle, ils auraient vu qu'il existait déjà entre eux et la diplomatie prussienne en Orient des liens discrets, mais étroits et croissant de jour en jour. En matière diplomatique comme en matière militaire, l'Allemagne a récolté ce qu'elle a semé par un travail invisible et silencieux, et le grand mouvement germano-israélite en Orient n'est pas plus une improvisation que la guerre de 1870 et l'annexion de l'Alsace-Lorraine (1).

(1) Voir, dans l'ouvrage de M. Georges Corneilhan, *Juifs et Opportunistes* (Paris, 1889), des détails

Mais nulle part les progrès du Sémito-Germanisme ne constituent pour la France un danger aussi redoutable qu'au Maroc. Si l'Allemagne parvient à placer cet empire sous sa tutelle, de graves complications peuvent, en cas de guerre, surgir dans l'intérieur de l'Algérie et

fort intéressants sur le Judaïsme en Égypte et en Syrie, sur la recolonisation juive en Palestine, etc.

M. Georges Corneilhan raconte comment la protection française a été accordée à des colonies juives allemandes en Palestine.

« Il est évident qu'aujourd'hui, dit tristement cet auteur, la mission d'un consul de France en Orient n'est plus de protéger les Français, ni par conséquent de défendre les intérêts de la France ; sa mission, semblable à celle de nos gouvernants, consiste à protéger le Juif et à lui permettre d'agir et de piller à l'abri du prestige mourant du nom français. »

Il n'y a de comparable à ces erreurs que l'imprudence des maisons de commerce françaises qui se sont fait représenter, en Turquie, en Égypte et ailleurs, par des Juifs allemands. Ceux-ci, dès que la clientèle a été créée et que les plâtres, pour se servir de l'expression familière, ont été essuyés

sur sa frontière occidentale. Les hommes d'État français, s'ils ont le sens de l'avenir, ne doivent pas cesser d'avoir les yeux sur le travail souterrain de l'Allemagne au Maroc, et sur le rattachement graduel, qui s'y opère, de la population israélite à la direction allemande (1).

par l'argent français, se sont empressés d'offrir leurs services aux maisons allemandes et de s'approvisionner de marchandises allemandes. Aussi l'anéantissement du commerce français en Orient est-il général.

Et comment pourrait-il en être autrement ? Les capitalistes français qui s'intéressent à des affaires de commerce en Orient sont assez simples pour choisir, comme intermédiaires de leurs achats, des Juifs allemands ; ceux-ci, bien entendu, achètent de préférence des marchandises allemandes ou anglaises ; naturellement ces achats se font à Paris, chez des commissionnaires juifs allemands, et les capitalistes français, dans l'illusion de leur patriotisme, sont persuadés qu'ils font prospérer le commerce national.

(1) Il est à noter que les Juifs allemands, lorsqu'ils se sont fait naturaliser aux États-Unis, ne

manquent pas d'utiliser au Maroc la protection américaine. Le pavillon des États-Unis y couvre ainsi l'expansion du Sémito-Germanisme, ce qui permet à l'Allemagne d'y économiser son action directe. Une longue correspondance, publiée dans le *Times* du 28 juillet 1886, donne d'affreux détails sur les usures et cruautés pratiquées par les Juifs, sous la protection américaine, dans ce malheureux pays.

CONCLUSION

CONCLUSION

Que doit faire la France ? Il ne peut, cela est évident, être question ni de persécution, ni de spoliation, ni même de haine. Mais, en tant que le Judaïsme constitue un facteur de l'invasion allemande, et le facteur le plus actif de cette invasion, la France est tenue de le refouler. De même, en tant que le Judaïsme poursuivrait le dessein de former une nation dans une nation, un État dans l'État, la France doit le briser de telle sorte que ce dessein ne renaisse pas. Enfin, la France, sous peine de perdre sa liberté d'action et sa dignité, ne doit

pas tomber sous le joug des financiers. Peu importe qu'ils soient français ou étrangers, juifs, protestants ou catholiques ; la France, aux mains des financiers, n'est plus la France.

Autant ces préoccupations sont légitimes, autant il faut de prudence pour ne pas se laisser entraîner par elles au delà du strict nécessaire. L'abîme qui sépare le Judaïsme de la France est profond ; faut-il désespérer de le franchir ? A côté d'un Judaïsme fourbe et cupide, haïssant tout ce qui n'est pas lui, est-il impossible d'en concevoir un autre moins méprisant, moins égoïste, et capable, en absorbant le premier, de le faire entrer dans le vaste cadre de la civilisation aryenne ? On se plaît à espérer cette rénovation à la lecture de certains ouvrages où le Judaïsme, imprégné d'un souffle platonicien, ressemble à un Évangile anticipé. Si la vérité historique y est sacrifiée, on doit applaudir à la sagesse de l'intention. Réconcilier le monde sémitique et le monde aryen est une œuvre difficile entre

toutes, et on ne saurait trop encourager les nobles esprits, qui, dans le sein du Judaïsme, s'efforcent de le débarrasser de ses instincts de cupidité et de haine. Puissent-ils réussir dans cette tâche ardue et obtenir des résultats durables !

D'autre part, nombre d'Israélites semblent entrés, d'une manière définitive et sans arrière-pensée, dans la vie nationale française. Des militaires, des magistrats, des administrateurs ont rempli leurs fonctions avec zèle et intégrité. Y a-t-il eu, parmi eux, de regrettables exceptions ? Quelque magistrat israélite aurait-il parfois intrigué pour ses coreligionnaires auprès de ses collègues ? Quelque administrateur israélite aurait-il facilité les affaires des spéculateurs juifs ? En tout cas, et fussent-elles nombreuses, ces exceptions ne doivent pas rejaillir sur ceux qui ont fidèlement accompli leurs devoirs, ni les priver de l'estime qui leur est due. Et pourquoi même les hautes fonctions politiques seraient-elles fer-

mées à un Israélite à raison de sa seule origine ?

Si le politicien israélite, tel qu'il a été décrit plus haut, est un être détestable, la France ne demande à ceux auxquels elle se confie que l'intelligence de ses besoins et un cœur vraiment français.

Faut-il terminer par un conseil ? Quels que soient, en toute circonstance, les torts de l'Israélite, l'Aryen doit toujours user de ménagements avec lui. Il ne doit pas oublier qu'il a en face de lui un être irritable et qui n'a que trop souvent sucé avec le lait les poisons de la haine et de la vengeance. Ne jamais blesser l'Israélite doit être une règle sacrée. Si l'Israélite doit, en grande partie, à sa passion d'outrage sa destinée historique, il l'a trop cruellement expiée pour qu'on ne lui facilite pas, en fermant souvent les yeux, l'oubli de son propre passé.



PRÉFACE

Encore un nouveau livre *contre* les Juifs, dira-t-on dans quelques jours, en lisant ce titre : l'*Algérie juive* ! — On ne se trompera pas, car un Français indépendant ne saurait parler des *sémites*, sans parler contre eux !

En présence de la marche ascensionnelle et dangereuse des Juifs, certains écrivains ont publié quelques ouvrages dont le but était de mettre le public en garde contre l'envahissement de nos en-

PRÉFACE

nomis. La plupart de leurs écrits n'étaient souvent que des traités d'histoire ancienne, qui, n'intéressant pas le lecteur, ne pouvaient atteindre le but proposé.

Le public veut avant tout des *faits* assez rapprochés pour pouvoir en contrôler l'authenticité. Il n'attache d'importance à un ouvrage qu'autant qu'il comprend sans peine ce qu'il lit, et il est heureux de pouvoir dire en terminant : « Comme c'est bien la vérité tout ce que cet homme a écrit ! »

Ce livre, à la portée de tous, était attendu ; personne n'avait été avisé, et on était convaincu qu'il allait être livré à la publicité. On ignorait quel en serait l'auteur ; on ne pouvait prévoir comment il prendrait un peu des idées de chacun ; mais on savait que le livre paraîtrait, parce qu'il devait paraître.

La publication de la *France juive* ne

fut donc une surprise pour aucun Français.

Le nom de M. Edouard Drumont, presque inconnu la veille de la plupart de ses lecteurs, venait d'acquérir une notoriété bien méritée.

La *France juive* a nécessité un travail de plusieurs années, et l'auteur a fait preuve d'une activité et d'une constance extraordinaires pour réunir tous les documents qui lui ont permis de montrer au public le Juif tel qu'il est réellement. Dès les premières lignes, on se trouve naturellement entraîné vers l'auteur ; on comprend que ce n'est pas l'œuvre d'un vulgaire écrivain qui a essayé de faire de cette importante question juive une question d'intérêt, mais bien le travail d'un Français qui vient démasquer l'ennemi de la France.

M. Ed. Drumont n'expose pas une

théorie, il raconte des faits patents. Il donne les noms des rois de la finance et fait connaître les procédés employés par chacun de ses personnages pour arriver à la *Puissance* qui a toujours été l'objectif du Juif.

L'auteur nous montre comment les descendants d'Israël, après s'être implantés chez nous, se sont mis, grâce à notre confiance et à notre naïveté, à la tête de nos destinées ! Il nous prouve, enfin, d'une façon indéniable, que le Gouvernement français est entre leurs mains, et qu'ils en sont arrivés à un tel point qu'aucun de nos représentants n'ose protester contre leur puissance oppressive et dégradante pour nous.

Fait dans de semblables conditions, le succès de la *France juive* était assuré. M. Drumont avait *couché* sur le papier les idées et presque les impressions de

chacun, et chacun désirait lire ce qu'il pensait.

Le coup porté par la *France juive* a été terrible pour les Juifs et nous ne craignons pas de dire que c'est là le commencement de la fin.

A côté de M. Drumont, un jeune écrivain de talent est fièrement entré dans l'arène. M. Jacques de Biez a fait un remarquable ouvrage, la *Question juive*, où (pour répéter la phrase de M. Drumont) de grandioses images font valoir des maximes vigoureusement frappées.

Tout récemment encore, un écrivain polonais, M. Kalixt de Wolski, a publié la *Russie juive*. C'est un travail vraiment intéressant, où la *théorie* du Juif est longuement exposée. L'auteur détaille nettement le ressort qui fait mouvoir la machine juive.

Aujourd'hui le mouvement est donné,

et ceux qui auront conservé leur indépendance travailleront au *renversement* des Juifs, parce qu'ils comprendront que c'est là une question primordiale.

Le Français qui, grâce à M. Ed. Drumont, est initié aux manœuvres des Juifs de France, doit être désireux de connaître la conduite de leurs coreligionnaires de cette seconde France qu'on appelle *Algérie* : c'est le but que nous nous proposons en publiant l'*Algérie juive*.

Pour mieux étudier le Juif d'Algérie, nous avons voulu savoir ce qu'il était avant la conquête et nous avons, à cet égard, pris tous les renseignements nécessaires chez les vieux chefs arabes. Nous avons été parfois tellement surpris de certains détails que nous n'avons pas cru devoir les livrer à la publicité sans les contrôler.

Dans l'*Algérie juive*, nous prenons le

Juif indigène, presque à l'état sauvage, venant ramper devant l'Arabe qu'il ne peut exploiter. Nous le suivons pas à pas jusqu'à nos jours, en essayant de montrer comment il laisse percer peu à peu tous ses défauts dès qu'ils ne sont plus refoulés chez lui par la force brutale.

Après la lecture de cet ouvrage, on relira avec plaisir la *France juive*, parce qu'en confrontant nos deux types, on comprendra que le progrès pour les descendants d'Israël consiste dans le développement de tous les vices innés chez eux.

La conquête de l'Algérie remonte déjà à plus d'un demi-siècle, et cependant cette riche colonie, malgré sa proximité de la Métropole, est encore inconnue de la majeure partie des Français.

Plusieurs écrivains de talent ont beaucoup parlé de l'Algérie; malheureuse-

ment, leurs récits, sinon erronés, du moins fort incomplets, n'ont laissé dans l'esprit de leurs lecteurs qu'une idée bien vague des mœurs des habitants, de la situation de nos colons et enfin de ce que peut rapporter à la France l'exploitation de ce sol fertile. Au lieu de parler de ce qui est, ils se sont surtout étendus sur ce qui devrait être.

Il ne suffit pas, pour connaître l'Algérie, de la parcourir en touriste, de séjourner dans les grands centres et de visiter certains paysages pittoresques et accidentés, tels que les gorges de Palestro, de la Chiffa et du Chabet, les cascades de Sidi M'sid, etc., il faut encore pénétrer dans l'intérieur, visiter les douars et vivre un peu de la vie de nos indigènes pour étudier leurs mœurs. Il importe également de voir ces petits villages créés par nos colons, tant sur le littoral de la

Méditerranée que dans l'intérieur et principalement dans le sud de notre colonie, où l'on ne trouve encore aucune voie de communication, pour se rendre compte de la situation faite à ceux-ci par le mode actuel de colonisation.

C'est une étude longue et laborieuse, dont on reconnaîtra l'importance, en considérant combien sont nombreux les remèdes à apporter tant dans l'organisation que dans l'exploitation. On sera étonné alors de voir ce que l'Algérie a coûté et coûte encore annuellement à la France, en songeant à ce qu'elle devrait nous rapporter.

De son naturel, le Français est assez sédentaire ; il ne s'expatrie que difficilement et lorsqu'il a l'espoir de trouver ailleurs l'aisance par le travail et l'économie. Toutefois, outre ces vieux soldats, qui, après avoir fait les campagnes d'Al-

gérie, ont demandé et obtenu quelques terres à cultiver, un grand nombre de cultivateurs, attirés soit par la proximité de notre nouvelle colonie, soit par la promesse d'une concession, sont allés se fixer en Algérie, avec la conviction que le gouvernement les mettrait en mesure de défricher fructueusement ces terres neuves.

Leurs illusions ont été de courte durée. Ils ont compris un peu tard que, par suite de la défectuosité de notre système de colonisation, le fruit de leur travail passait forcément en des mains étrangères, disons tout de suite aux *maines des Juifs*. La plupart de ces colons, après avoir épuisé leurs économies, et arrosé ces terres de leurs sueurs, sont revenus en France, dénués de toutes ressources.

Dans le cours de cet ouvrage, nous consacrerons un chapitre spécial à la colonisation. Après en avoir fait l'histo-

rique, nous indiquerons quel est, à notre avis, à côté du mal, le seul remède.

En Algérie, comme en France, nous nous laissons *exploiter par les Juifs*, avec cette différence toutefois que là-bas nous nous trouvons en présence d'individus à l'état primitif, qui, bien qu'*usuriers, lâches et hypocrites* par instinct, n'ont pas encore la ruse de leurs coreligionnaires de France. Il nous sera par suite beaucoup plus facile de les montrer tels qu'ils sont, de faire connaître leurs manœuvres, et enfin de parler de leurs rapports avec les *Juifs de la Métropole*.

Dans ce premier ouvrage, nous nous placerons à un point de vue général et abandonnerons complètement la question de personnes, nous réservant de publier prochainement un nouveau livre sur l'Algérie, où nous indiquerons le rôle joué par chaque Juif pour exploiter notre co-

lonie africaine au détriment de nos colons et des Arabes.

Nous allons donc parler à la fois du Français, de l'Arabe et du *Juif*, et nous nous étendrons principalement sur le rôle joué par ce dernier.

Il est indispensable, pour bien comprendre le rôle du *Juif* en Algérie, de connaître un peu les mœurs des *Arabes*, et nous allons les raconter succinctement dans le courant du premier chapitre. Quant aux *mœurs* des Juifs, nous nous bornerons à dire qu'elles changent suivant les pays où ils se trouvent. Ce qui les *suit* partout, c'est le *parasitisme*, l'*égoïsme*, la *lâcheté* et l'*hypocrisie*.

L'ALGÉRIE JUIVE

CHAPITRE I

L'ARABE ET LE JUIF AVANT LA CONQUÊTE.

Avant la conquête de l'Algérie, ce pays était habité par les Arabes et les Juifs. Les premiers, anciens Maures, avaient été autrefois un des peuples les plus civilisés du monde ; ce n'est qu'après avoir été chassés d'Espagne qu'ils s'étaient réfugiés dans le nord de l'Afrique. Leurs mœurs changèrent alors brusquement ; ils devinrent sédentaires et paresseux et vécurent dans la plus complète ignorance.

Lors de leur invasion, leur nouveau territoire n'était habité que par les Juifs, qui

n'avaient pas encore su se faufiler dans les divers États civilisés de l'Europe. La lâcheté naturelle du Juif le plaça bien vite sous la domination des nouveaux arrivants qui le considérèrent moins qu'un esclave, puisqu'il était pour eux une chose de nulle valeur.

Bien que partisans de la liberté, les Arabes se pliaient volontiers sous le joug de leurs chefs *arabes*. Ils étaient sous le pouvoir du dey d'Alger.

Au point de vue administratif, le territoire était divisé en bach-aghaiats, aghaiats, caïdats et cheickats, à la tête desquels étaient les bach-aghas, aghas, caïds et cheicks (1). La justice

(1) Les bach-aghaiats et les aghaiats ont été supprimés peu de temps après la conquête de l'Algérie. On a conservé les caïdats jusqu'à ce que l'autorité civile ait remplacé l'autorité militaire : quelques-uns ont toutefois été maintenus dans les rares territoires militaires qui existent encore en Algérie.

Quant aux cheickats, ils ont au contraire été augmentés lors de la suppression des caïdats. Les cheicks sont les auxiliaires de nos fonctionnaires. Lorsqu'un délit ou un crime est commis sur leur territoire, ils doivent immédiatement adresser un rapport écrit au magistrat français. Ils dépendent des administrateurs qui sont, en quelque sorte, leurs chefs hiérarchiques.

était rendue par les cadis, qui avaient comme auxiliaires les bach-adels et les adels (1).

Chaque Arabe avait droit de vie et de mort sur le Juif, sans avoir aucun compte à rendre à ses chefs hiérarchiques. Le Juif n'appartenait pas exclusivement à une personne déterminée, il était la chose de tous et devait par suite se plier aux ordres de chacun. Lorsqu'un Juif

(1) Ces magistrats indigènes ont été maintenus. Ils sont sous la dépendance directe du juge de paix dans les cantons et du parquet dans les arrondissements. Leur pouvoir varie suivant qu'ils se trouvent dans un canton où le juge de paix est ou non chargé de juger les affaires civiles entre musulmans.

Si le magistrat français ne juge que les affaires civiles entre Européens, entre Juifs, ou entre Européens ou Juifs et musulmans, le cadi est seul chargé des affaires musulmanes. Toutefois, le juge de paix tient chaque semaine une audience appelée *chicaya*, où doivent assister tous les cadis du canton ; les plaideurs qui ont eu à se plaindre du cadi soumettent leurs réclamations au magistrat français, qui, après avoir entendu les observations du juge arabe, dicte à ce dernier ce qu'il devra faire.

Lorsque le juge de paix est chargé des affaires civiles entre musulmans, le cadi n'est en quelque sorte que son assesseur.

Toutes les affaires criminelles dépendent de la juridiction française.

rencontrait un Arabe, il se prosternait humblement devant son redoutable maître.

Les femmes juives étaient à la merci des Arabes, qui, à leur gré, allaient les trouver dans leurs gourbis ou leur ordonnaient de se rendre chez eux, sans redouter la moindre objection de la part des parents. C'était même un honneur pour une femme ou une fille juive d'avoir été violée par un Arabe.

Nos lecteurs qui ne connaissent le Juif que superficiellement seront étonnés de ces détails précis et se demanderont pourquoi le Juif ne se révoltait pas et n'essayait pas de reprendre sa suprématie ? Nous nous bornerons à répondre que le Juif ne luttera jamais ouvertement, qu'il préférera toujours ramper et se plier aux dernières humiliations plutôt que de se révolter ; nous ajouterons qu'il est aujourd'hui ce qu'il a toujours été, qu'il ne changera jamais de caractère, et qu'il ne feint la hardiesse que lorsqu'il se sent soutenu.

Ne pouvant exercer son commerce usuraire en présence d'un maître sauvage et despote, nous dirons à quelles bassesses se livrait le

Juif pour se procurer de l'argent. Pour cela il est utile de connaître les mœurs des Arabes et nous allons en faire un exposé sommaire.

Mœurs des Arabes. — De l'habitation. — Les Arabes habitaient sous des tentes ou dans des gourbis. Pour construire une tente, on traçait une simili-circonférence, on entassait autour et pêle-mêle les pierres ou cailloux qui se trouvaient à portée, et à l'aide de piquets, dont l'un central avait 2 mètres de hauteur, on recouvrait d'une toile. Comme meubles, on ne trouvait que des tapis, des écuelles en bois, quelques poêlons ou casseroles pour faire cuire le pain et préparer le couscous, et enfin une cafetière et des peaux de chèvres pour mettre l'eau.

Le gourbis était construit en pierres ni taillées ni alignées, d'une hauteur de 1^m50 à 2 mètres.

Les Arabes qui habitaient les tentes, transportaient leur campement d'un lieu dans un autre, suivant les saisons.

De la famille. — La famille se composait

du père, de ses femmes et de ses enfants (1). Le père, en sa qualité de chef absolu, avait droit de vie et de mort sur les membres de sa famille, qui tous avaient pour lui le plus profond respect.

Le chef prenait ses repas seul, et rien ne devait être servi à ses femmes ou à ses enfants, qui ne fût déjà passé devant lui. Les femmes ne sortaient que rarement et toujours accompagnées du mari. C'est à elles qu'incombait le travail; elles fabriquaient les tapis, ainsi que les étoffes pour burnous; outre les soins du ménage, elles étaient chargées des travaux des champs. Les plus lourdes charges revenaient à la plus ancienne, la dernière arrivée étant toujours la préférée du mari.

De la nourriture. — L'Arabe était et est encore aujourd'hui très sobre. Ne se livrant à aucun travail, une faible nourriture suffisait à

(1) D'après le Coran, la femme est la propriété de l'Arabe, comme son champ; il peut en disposer et par suite a sur elle droit de vie et de mort. — Elle est encore sa propriété aujourd'hui, mais il ne peut plus attenter à ses jours.

maintenir l'équilibre dans ses fonctions animales. Son mets favori est le couscous. Il se nourrit également de mouton, de chèvre, d'œufs, de lait, de pain et de gâteaux fabriqués par ses femmes, et enfin de fruits. Autrefois les Arabes ne prenaient aucune liqueur alcoolique et le sirop était leur liqueur favorite.

Le pain arabe est plat : il ressemble un peu à notre galette limousine ; il est fait sans sel et sans levain.

Le couscous se prépare soit au beurre, soit avec du mouton ; au moment de servir, on l'assaisonne d'une sauce très piquante qui lui donne une saveur agréable.

Pour les fêtes de famille, il est d'usage de faire cuire un mouton dans son entier. Pour cela, après l'avoir dépouillé, on l'enduit d'une forte couche de beurre, on l'embroche dans un long morceau de bois et on l'étale devant un grand feu allumé en plein air ; deux Arabes placés à chaque extrémité de la broche improvisée sont chargés des fonctions de tourne-broche.

Du mariage. — Le mariage n'est pas,

comme chez les peuples civilisés, l'union légale de deux personnes de sexe différent, mais bien une vente conclue entre le père de la mariée et le futur mari ou son père. Il arrive fréquemment que les deux époux ne se sont encore jamais vus le jour même du mariage.

Voici comment on procède : Le futur ou son père va trouver le père de la mariée, et lui dit : « Veux-tu me vendre ta fille pour être ma femme ou celle de mon fils », le père répond affirmativement et on détermine le prix qui est généralement le même pour tout un douar (150 ou 200 francs). Lorsqu'on est d'accord, on fixe le jour du mariage.

Le futur envoie à sa fiancée les cadeaux suivants : l'étoffe nécessaire pour une robe, deux moutons, dont un pour être mangé le jour des noces, de la farine pour faire du couscous, des gâteaux et des fruits. De part et d'autre, on invite les parents et on convie des musiciens qui doivent exécuter le fameux tam-tam.

Le jour fixé, le futur et son père se rendent avec leurs invités chez le père de la fiancée,

et là, en présence du cadi et de quatre témoins (autrefois la présence du cadi était indispensable, aujourd'hui on se contente de quatre témoins), il dit : « Je te compte la somme convenue pour acheter ta fille qui de ce jour sera ma femme ». Le père répond : « Voici ma fille, fais-en ta femme. » Aussitôt cette formalité accomplie, époux et invités se couchent sur le tapis autour des mets qui ont été servis en l'honneur du mariage.

Dès que le repas est terminé, les musiciens commencent leur tam-tam, accompagnés par le chant plus ou moins mélodieux de tous les assistants ; ce n'est bientôt qu'un brouhaha indescriptible, car déjà une partie des convives a commencé la danse.

Pendant ce temps, les époux se sont retirés, et l'on attend impatiemment leur retour, car si la jeune fille n'avait pas encore été mariée, l'époux doit rapporter les preuves de la virginité de sa femme, et le chiffon doit être placé en étendard au-dessus de la tente du père. Si la jeune fille n'est pas vierge, deux camps se forment immédiatement, et une vive discus-

sion s'élève qui dégénère toujours en rixe sanglante. Si, au contraire, la jeune fille n'a pas été souillée, et il en est généralement ainsi, la fête continue et se prolonge pendant deux jours, après lesquels l'époux ramène sa femme chez lui ou chez son père.

Il n'y a pas d'âge limité pour le mariage, les Arabes n'ayant du reste aucun état civil. En général on attend l'âge de puberté.

Le Coran autorisant la polygamie, un Arabe peut avoir quatre femmes légitimes ; le nombre des concubines n'est pas limité.

Lorsqu'un mari ne veut plus d'une de ses femmes, il la ramène chez son père, s'il existe encore, et lui dit : « Je te rends ta fille, rends-moi l'argent que je t'ai donné. » Le père est obligé de s'exécuter. On rend l'argent !

De la religion. — L'Arabe est très fanatique. Sa religion est le mahométisme dont les principaux dogmes, consignés dans le Coran, sont l'unité de Dieu, l'immortalité de l'âme, un paradis avec toutes les jouissances sensuelles, la prédestination et le fatalisme. Leurs temples, qui sont encore très répandus,

portent le nom de mosquées (1). Le marabout, religieux musulman, est très vénéré par les mahométans qui le considèrent comme un envoyé de Mahomet pour les diriger.

L'Arabe ne redoute pas la mort, et rien ne saurait le détourner de ses devoirs religieux.

Dans l'intérieur de l'Algérie, on rencontre à chaque pas des Arabes faisant leurs prières, soit sur le bord des chemins, soit au milieu des montagnes; à ce moment, ils se laisseraient frapper, tuer même, plutôt que de cesser leur invocation.

Les Arabes sont convaincus qu'après leur mort Mahomet viendra les prendre par les cheveux pour les emporter dans son paradis ;

(1) Dans les grandes villes, les mosquées sont de véritables monuments bien curieux à visiter; celle d'Alger surtout est très belle. Mais à côté de ces mosquées qu'ont pu voir la plupart de nos lecteurs qui connaissent l'Algérie, on en rencontre plusieurs dans l'intérieur de notre colonie qui, construites par des Arabes qui n'avaient pas les moindres notions de maçonnerie, ne peuvent rien avoir d'architectural. Ce sont généralement de petites tours blanches, qui, placées sur des points assez élevés, semblent apporter une faible variation dans la monotonie des douars arabes.

c'est pour ce motif du reste qu'ils laissent pousser une longue mèche de cheveux au milieu de leur tête pour faciliter la tâche du Prophète.

Leur carême, qui porte le nom de *Ramadan*, tombe le neuvième mois de l'année turque (les mois des Turcs étant lunaires, le ramadan revient chaque année dix jours plus tôt que l'année précédente). Pendant toute sa durée, les musulmans gardent l'abstinence la plus complète, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Le jeûne était autrefois d'obligation si stricte pour eux, qu'il en coûtait la vie à celui qui osait le rompre.

Les Arabes doivent être pieds nus pour pénétrer dans la mosquée. Les femmes n'y sont jamais admises; elles sont même exclues de tous les exercices religieux.

Des mœurs et des habitudes. — L'Arabe est très paresseux de sa nature. Son plus grand plaisir est de s'étendre nonchalamment au soleil pendant les plus fortes chaleurs. Malgré tout ce qu'ont fait les Français pour lui faire comprendre qu'il trouverait par le

travail l'aisance et le bien-être, il préfère se contenter de peu et ne pas travailler. L'Arabe est d'une constitution fort robuste ; il supporte facilement le grand froid et les chaleurs torrides. On le voit fréquemment pendant l'hiver traverser pieds nus les montagnes couvertes de neiges, n'ayant comme vêtement qu'une légère gandoura (chemise arabe), et quelques lambeaux de burnous.

Notre indigène algérien est lesté et adroit ; il est excellent tireur et très vaillant soldat lorsqu'il est incorporé. Il peut faire de très longues marches, en ne prenant qu'une faible nourriture.

La femme arabe. — La femme est bien peu de chose pour l'Arabe ; elle n'a de valeur qu'autant qu'elle est jolie et travailleuse. Pour le père, les filles sont des choses de rapport qui lui donneront plus ou moins suivant les habitudes du douar ; pour le mari, la femme est un être qui doit lui donner les jouissances sensuelles et le faire vivre par son travail. Dans tous les assassinats (et ils sont nombreux) commis par l'indigène, il faut

avant tout chercher la femme. L'Arabe n'hésitera jamais à tuer celui qui aura obtenu les faveurs d'une de ses femmes. Il ne faut cependant pas conclure de là que l'Arabe est jaloux et qu'il aime sa femme, ce serait une grave erreur. Il la considère comme sa propriété, parce qu'il l'a payée, et il veut par suite en retirer tous les avantages, parmi lesquels est la possession charnelle.

D'après lui, si quelqu'un touche à une de ses femmes, il lui enlève quelque chose qui est son bien propre, en un mot il retire une jouissance à laquelle il n'avait aucun droit. Quand une femme meurt, son mari ne la regrette pas, il se considère seulement comme ayant perdu une partie de son capital (1).

Le Kabyle. — Bien que n'ayant pas l'in-

(1) La femme arabe est généralement jolie, mais elle est affublée de chiffons sales qui font un contraste frappant avec sa beauté. — Elle est tatouée à la figure et aux mains et se jaunit les ongles avec du *kenné*. Cette espèce de teinture exhale une odeur fort désagréable pour les Européens.

Lorsqu'un Arabe meurt, ses femmes, ses filles et ses autres parentes s'égratignent la figure et se noircissent les plaies avec du charbon.

tention de parler des différentes sortes d'Arabes dans ce résumé fort succinct, nous jugeons cependant nécessaire de dire quelques mots du Kabyle.

Cet habitant des côtes de l'Algérie est plus civilisé que l'Arabe proprement dit. Il est travailleur et ingénieux ; c'est par lui en effet que sont fabriqués ces tapis, ces plateaux, ces colliers et ces mille curiosités qui nous viennent tous les jours de notre colonie.

Le Kabyle n'a généralement qu'une ou deux femmes, et bien que les considérant comme inférieures à lui, il les place cependant au-dessus des femmes arabes.

Le Kabyle a quelque chose de l'Européen, et principalement du Français. Nos soldats, appelés à séjourner longtemps sur les côtes d'Afrique, en étaient réduits à ne pas dédaigner les femmes arabes, malgré leur piteux accoutrement et leur saleté repoussante.

Ce léger aperçu des mœurs arabes nous permettra d'expliquer plus facilement la manière de faire du Juif pour exercer sa honteuse industrie. Connaissant les défauts et les fai-

blesses de l'Arabe, le Juif cherchait hypocritement à servir les passions de son maître. C'est en rampant qu'il venait avertir un mari qu'une de ses femmes avait été violée ; pour prix de sa lâcheté, il recevait une faible rémunération, accompagnée souvent de quelques coups de matraque. D'autres fois, il aidait un amant à arriver jusqu'à la femme désirée. Toujours errant et rampant, il connaissait les riches et savait où était placé l'argent ; n'ayant pas le courage de voler, malgré son intention, il avertissait ceux de ses maîtres qui étaient disposés à agir et il recevait encore une récompense. Malheureusement son triste métier était bientôt connu, et pour échapper à un châtimement mérité, il était obligé d'errer de douar en douar et de caïdats en caïdats.

Pour nous résumer, le Juif qui s'était réfugié dans les territoires inhabités s'était placé volontairement sous la domination des Arabes, lors de leur invasion dans le nord de l'Afrique. Malgré les humiliations qu'on lui infligeait, il n'a jamais cherché à se révolter, préférant

ramper devant celui qui le frappait. Ne sachant où se diriger, il ne pouvait quitter ce pays devenu inhospitalier, convaincu que, comme race maudite, il serait chassé de partout. Seul, il est du reste incapable de lutter contre le plus faible ennemi.

Il cherchait déjà à rentrer en Europe, mais il savait qu'aucun peuple n'était disposé à lui servir d'égide.

CHAPITRE II

PENDANT ET APRÈS LA CONQUÊTE

Le Juif apprit avec joie la décision de la France après l'insulte faite à notre représentant par le dey d'Alger. Craignant à la moindre manifestation d'être exterminé, il devint encore plus humble et plus rampant auprès de son maître. Il comprenait que si la France s'emparait de l'Algérie, une ère de liberté relative allait commencer pour lui, car en Europe, aucun peuple déjà ne faisait plus fi de la vie d'un homme.

Malgré les avantages qu'ils savaient en retirer, les Juifs restèrent pendant toute l'expédition dans la plus complète neutralité, trop

lâches pour prendre parti pour les uns ou les autres ; bien plus, malgré leur désir de nous voir réussir, ils nous insultaient auprès de leurs maîtres, se réservant de changer d'attitude, dès qu'ils pourraient se couvrir de notre bouclier.

La campagne fut longue et périlleuse, et nous ne parvîmes à la conquête que grâce à la supériorité de nos armes et à la discipline de nos troupes.

Nous ne pouvions chasser de l'Algérie les Arabes vaincus, dont la plupart ne demandaient qu'à vivre dans la paresse et l'insouciance ; nous ne pouvions nous fier non plus aux promesses de ce peuple sauvage et courageux (les nombreuses insurrections qui se sont succédé jusqu'en 1871 nous montrent en effet qu'ils ne se pliaient que difficilement sous notre joug) ; il fallut alors déployer notre puissance pour les maintenir sous notre domination. On plaça un gouverneur militaire à Alger, et on créa dans toute l'étendue du territoire différents centres militaires, ayant chacun un bureau arabe, chargé de sévir contre

les indigènes. On conserva pendant fort longtemps les anciennes divisions administratives et judiciaires des Arabes, dont les chefs étaient sous les ordres directs de nos officiers français.

Aujourd'hui, nous n'avons plus comme administrateurs que les cheicks, qui sont les auxiliaires des fonctionnaires français. Les cadis sont toujours chargés de rendre la justice entre musulmans ; les délits et les crimes sont réprimés par nos tribunaux français.

Pendant fort longtemps, les Arabes et les Juifs furent indistinctement considérés par nous comme les indigènes de notre nouvelle colonie.

De nombreux villages furent bien vite créés par nos anciens soldats devenus concessionnaires des terres laissées incultes. On traça quelques chemins rejoignant entre eux les plus grands centres dans le but de faciliter le commerce et l'agriculture, mais on ne créa aucune voie de communication pour pénétrer dans le sud de l'Algérie.

Les Juifs n'étaient pas satisfaits de ce nouvel état de choses. Ils se trouvaient toujours

dans les mêmes conditions vis-à-vis des Arabes et ne pouvaient se plaindre aux représentants français qui les traitaient en indigènes. Cette soumission leur était pénible auprès des vaincus, mais leur manque d'énergie les obligeait à la subir.

Dans les premières années, on les vit peu à peu se rapprocher des villages français, et se fixer même dans les grands centres. Quelques-uns quittèrent définitivement l'Algérie pour se fixer en Europe. Ils se répandirent peu à peu dans les différents États, en cachant leur origine, pour ne pas être chassés et vilipendés.

En Algérie, quelques-uns essaient de s'établir comme marchands, mais ils y parviennent difficilement, par suite du despotisme des Arabes qui les poursuivent partout. Ils tentent d'obtenir la protection de nos nationaux en se glissant près d'eux, en leur faisant des éloges menteurs. Ils abordent nos fonctionnaires et leur donnent à comprendre qu'ils sont prêts à leur servir d'espions. Ils

feignent quelquefois la hardiesse pour attaquer secrètement les Arabes, mais ils n'acceptent jamais la confrontation. Avec l'Arabe, flatteur et ennemi du Français, avec nos nationaux, ami et détestant l'Arabe, tel a été le rôle du Juif en Algérie.

Il a cependant plus de liberté que sous la domination des Arabes, car, s'il a toujours à supporter leurs insultes et leurs coups, il ne craint plus d'être tué. Pour plus de sûreté, il n'habite plus les douars et se tient à proximité de nos centres militaires.

Il commence bientôt à acheter les produits des Arabes à vil prix et il les revend à nos fonctionnaires. Il est souvent frappé de part et d'autre, mais que lui importent les horions du moment où il peut tromper ceux qu'il flatte?

Nous voudrions ici dépeindre fidèlement l'indignation de nos vieux Français algériens lorsqu'ils nous racontent avec quelle voix mielleuse et hypocrite ces Juifs, qui supportaient sans se plaindre les plus dures humiliations, venaient leur offrir une marchandise qu'ils s'étaient procurée pour quelques deniers. Mal-

gré l'horreur qu'ils nous inspiraient, ils se servaient de nous comme protecteurs pour exercer leur honteux commerce, et cela parce qu'au lieu d'imiter la barbarie des Arabes, nous avions la bonhomie de les supporter.

Malgré sa répugnance naturelle, le Français encourage d'une manière indirecte le commerce illicite du Juif. De prime abord, on se bornait à acheter chez lui les approvisionnements, dont il se trouvait à peu près seul détenteur ; mais il commença bientôt à tendre ses filets, en donnant à comprendre qu'il avait quelques économies à placer. Pour acquérir un peu d'influence, il chercha à se mettre sous l'égide de nos officiers, auxquels il livra sans vergogne sa femme et ses filles (1).

(1) Nos vieux officiers qui, dès les premiers temps de la conquête, ont été attachés aux bureaux arabes, doivent encore se rappeler la physionomie de ces vieux Juifs lorsqu'ils venaient humblement leur offrir leurs filles, en ayant toujours soin de demander un service.

Depuis les temps les plus reculés, nous avons constaté que les Juifs ont toujours prostitué leurs femmes et leurs filles pour se procurer le premier argent qui devait être la base de leur fortune et de leur future puissance.

Il a compris que c'était là un de nos côtés faibles, et c'est par là qu'il a cherché à nous attirer à lui.

Son seul but a toujours été d'extirper le plus d'argent possible et d'user de la force d'autrui pour acquérir une certaine puissance ; pour l'atteindre, il est prêt à employer tous les moyens.

Peu à peu, nous voyons ce vil esclave, sous le voile de l'hypocrisie, devenir plus fier auprès des Arabes. Il ne les attaque pas encore ouvertement, mais il cherche à se hausser à leur détriment, en les dépeignant à nos fonctionnaires comme des ennemis dangereux. Il ne sort plus de nos bureaux arabes où il porte continuellement des plaintes plus ou moins fondées contre ses premiers maîtres ; il excite la sévérité de nos magistrats militaires contre ces malheureux indigènes, qui, bien que sauvages, semblaient tout disposés à se plier sous le joug du plus fort. Ses plaintes sont rarement contrôlées, et souvent nous sommes contraints d'infliger des châtimens sévères et injustes. Est-il cependant possible de douter

de la véracité de cet homme, qui, par un semblant d'affection, vous livre l'honneur de sa femme ou de sa fille?

Notre but n'est pas de laisser croire à nos lecteurs que l'Arabe était à l'abri de toute réprimande ; loin de nous une idée aussi fausse. Il est évident que cet indigène courageux ne pouvait que lentement se plier sous notre joug. Si la patience était nécessaire pour arriver à cette soumission, nous n'en étions pas moins obligés de sévir, cruellement même, contre ceux qui ne connaissaient que la force. A ceux-là nous devions faire comprendre que l'Algérie était devenue nôtre, par droit de conquête, et que si nous les tolérions chez nous et ne les exterminions pas, c'était à la seule condition qu'ils se rangeraient sous notre domination.

Malheureusement, à côté de ces châtiments nécessaires, combien d'autres, non moins sévères, ne servaient qu'à assouvir la vengeance du Juif? Ce triste sire ne ripostait jamais aux coups souvent mérités que lui portait l'Arabe, lorsqu'il venait en rampant lui acheter à vil

prix une marchandise qu'il savait revendre fort cher, mais il portait contre son légitime agresseur une plainte mal fondée, qui lui valait une sévère application de la loi. La fréquente répétition de ces scènes ne pouvait passer inaperçue auprès de nos indigènes, qui étaient étonnés de la confiance que nous placions en ces Juifs, naturellement lâches et hypocrites. Ce fut du reste une des causes des fréquentes insurrections qui suivirent la conquête de l'Algérie.

Avec un peu de clairvoyance, nous aurions dû prévoir le but du Juif, qui était de nous contraindre à chasser l'Arabe de notre nouveau territoire; il aurait pu alors, abusant de notre bienveillance, se servir de notre force pour nous placer sous sa domination. Malheureusement, nous étions aveuglés par son hypocrisie et ses adulations; il semblait si disposé à soutenir volontairement nos intérêts que les plus sceptiques n'osaient émettre le moindre doute sur ses intentions.

Son imprévoyance aurait cependant dû le trahir. Il abusait déjà de la confiance qu'il

croyait nous avoir inspirée pour nous exploiter et assouvir plus rapidement sa cupidité.

Il ne lui suffisait plus d'exercer un commerce illicite; il songeait déjà à la réalisation de son rêve « la puissance par l'argent »; il voulait accaparer la fortune d'autrui par des moyens détournés.

Nos malheureux colons ne tardèrent pas à avoir besoin de la bourse du Juif. La plupart en effet n'avaient pas les ressources nécessaires pour défricher les terres qui leur avaient été données; ils ne pouvaient faire face aux premières dépenses sans un emprunt et aucune banque n'aurait consenti à leur faire le moindre prêt (1). Dans de telles conditions, ils étaient continuellement à la recherche d'un bailleur de fonds et les capitalistes étant rares à cette époque dans notre colonie, ils devaient forcément aller vers le Juif. Il se faisait prier pour délier les cordons de sa bourse, et il ne versait les fonds qu'après avoir pris ses pré-

(1) De nos jours même, nos colons ne trouvent encore que fort difficilement à emprunter, et ils ne peuvent le faire que dans des conditions très onéreuses.

cautions en exigeant une inscription hypothécaire pour une somme bien supérieure à celle qu'il avançait (400 ou 500 pour 100 francs). Nos colons n'étaient pas les seuls à s'adresser à lui ; officiers et autres fonctionnaires avaient aussi souvent recours à cet usurier. Auprès d'eux, il feignait la misère, et disait, en leur donnant argent ou marchandise, que c'était là tout ce qu'il possédait, le fruit de ses économies. Il se contentait alors d'un intérêt moindre, mais l'emprunteur retirait de la marchandise donnée en guise d'argent une somme bien inférieure à celle de son estimation dans le prêt.

En quelques années, les Juifs étaient parvenus à s'emparer d'une partie des traitements de nos officiers naïfs et débonnaires ; ils récoltaient d'autre part le fruit des labours de nos colons. La fortune de l'Algérie se trouvait désormais trop minime pour satisfaire l'ambition cupide de cette nombreuse engeance, aussi quelques-uns viennent-ils s'établir en Europe où plusieurs de leurs coreligionnaires ont déjà extirpé une certaine fortune, qui,

grâce à leurs duperies et à la confiance des divers peuples européens, devait aller chaque jour en augmentant d'une manière illégale!

Nous regrettons de ne pouvoir ici entrer dans certains détails et préciser les faits en désignant les individus; mais, ainsi que nous l'avons dit dans notre introduction, nous nous sommes placés à un point de vue général, et nous ne pouvons faire la moindre anticipation sur le nouvel ouvrage qui paraîtra dans le courant de l'année.

Dès le principe, nous avons été tellement dupes des Juifs, que nos fonctionnaires, qui avaient payé si cher les services rendus, semblaient cependant être leurs obligés; dans de telles conditions, ils ne pouvaient refuser à leurs anciens prêteurs de les accréditer dans la Métropole. Grâce aux recommandations qu'ils avaient arrachées, ils se posaient en héros en arrivant en France, et pouvaient par suite exercer sur une plus vaste échelle leur industrie illégale. Ils voyaient donc déjà se réaliser la première partie de leur programme, puisqu'ils avaient acquis en Algérie, grâce à

l'argent volé, une influence telle qu'on devait se plier à leur volonté.

Les Juifs n'ont cependant pas l'intention d'abandonner ce premier champ de leurs exploits. Malgré leur crainte de la force brutale de l'Arabe, leur cupidité leur fait un devoir de veiller ardemment pour accaparer toutes les petites fortunes qui vont venir s'engloutir en Algérie. Après les colons soldats, des cultivateurs français, attirés par des promesses fallacieuses, viendront certainement porter sur ce nouveau sol le fruit de leurs économies, avec l'espoir de le voir augmenter grâce à un labeur assidu. Il est donc indispensable, pour atteindre le but commun, que cette race maudite se répande dans tous les pays sans jamais abandonner une position acquise. Si les Juifs sont parvenus, grâce à leur hypocrisie, à s'emparer de la majeure partie des richesses de ce pays, où ils n'étaient que de vils esclaves, ils doivent encore rester pour guetter de nouvelles proies.

Grâce à la puissance pécuniaire qu'ils possèdent, ils vont lutter secrètement pour obte-

nir le droit de cité. Leur but provisoire sera donc la naturalisation, et pour y arriver, ils contraindront à se plier devant eux ceux qui auront recours à leur bourse.

Les Juifs ne redoutent que la force, et ils savent que, grâce à la civilisation européenne, ils n'ont rien à craindre de ce côté. Par suite de la pénurie d'argent, ils pourront faire fructifier leurs capitaux d'une manière considérable. Ils exploiteront la misère d'une part, et en outre, lors des emprunts publics, ils deviendront les plus puissants actionnaires. Cette engeance, que quelques milliers de sauvages indigènes réduiraient à l'esclavage, va bientôt tenir sous sa domination une partie de l'Europe civilisée. Rien ne l'arrêtera dans sa marche ascensionnelle, et elle ne verra s'écrouler son fantastique échafaudage que lorsque tous nos aveuglés auront enfin compris ce qu'elle a été, ce qu'elle est et ce qu'elle restera. Il suffira à chaque peuple de lui faire comprendre qu'il veut être seul maître chez lui, pour que cette race maudite reprenne sa destinée première.

CHAPITRE III

ENROLEMENT VOLONTAIRE.

Malgré la soumission relative de nos indigènes algériens, nous étions contraints chaque année d'augmenter l'effectif de nos troupes dans notre nouvelle colonie. Nous devions en effet assurer la tranquillité à nos colons, qui, dans les premiers temps, étaient obligés de surveiller en soldats les terres qu'ils défrichaient si péniblement. Les Arabes ne se pliaient qu'autant qu'ils étaient sûrs que nous avions en Algérie les forces suffisantes pour réprimer sévèrement la moindre insurrection. Malgré leur infériorité militaire, ils ont espéré pendant longtemps reconquérir leur indépen-

dance. Ils craignaient en effet que nous ne leur imposions nos mœurs, et ils voyaient d'autre part avec rage la protection que nous accordions à leurs anciens esclaves. Ils ne pouvaient admettre qu'un peuple, fort et puissant, puisqu'il les avait vaincus, se tint à la merci du Juif lâche et hypocrite. Ils prévoyaient la triste situation qui leur serait faite, si, abusant de notre force, il arrivait par elle à dominer en Algérie. Ils espéraient toutefois que notre aveuglement n'aurait qu'une durée fort limitée.

Par suite de notre mode de recrutement militaire, et par l'obligation où nous nous trouvions d'envoyer continuellement des troupes en Algérie, notre effectif s'amointris-sait dans la métropole, et notre situation devenait fort critique en présence de voisins jaloux et provocateurs. Pour obvier à ce danger pressant, on songea à l'enrôlement volontaire de nos indigènes. Nous espérions que les Juifs, malgré leur lâcheté naturelle, n'hésiteraient pas à servir la France, en compensation de la protection qu'elle leur avait accordée. On

s'adressa indistinctement aux Arabes et aux Juifs, et, pour les encourager, on offrit, outre une prime au moment de l'engagement, la naturalisation à ceux qui feraient leur devoir. C'était là une insigne faveur dont les uns et les autres connaissaient l'importance. Pour le Juif surtout, c'était momentanément le comble de ses vœux. Français, il n'aurait plus rien à craindre pour exercer ses exploits sur une vaste échelle.

Dès le premier appel, les Arabes se présentèrent en assez grand nombre pour qu'on pût former aussitôt plusieurs régiments spéciaux (tirailleurs et spahis). Il n'en fut pas de même de la race juive, dont aucun des membres ne daigna répondre à notre invitation. Son but n'était pas en effet de servir la France, mais d'être servie par elle. Les Juifs savaient qu'ils obtiendraient la naturalisation par l'argent, et si, d'une part, ils étaient trop lâches pour endosser le costume militaire, ils avaient en outre besoin de toute leur liberté pour machiner le plan qu'ils avaient conçu.

Nous ne sommes pas assez naïfs pour croire

lontaines, avaient
amour pour la
u'un faible appât,
aturalisation. Ces
naient également
lomination de la
omber sous celle
péenne, et leurs
distinguer com-
rité, comparée à
que l'Angleterre
bes ne nous ai-
is cependant plus
s même obtenu
si nous n'avions
ent. Quoi qu'il en
que, dans toutes
eu besoin d'eux,
ont vaillamment
ce ; nous devons
ections de leurs
uvent par la con-
is été trahis par
Lorsqu'une expé-

dition inattendue nous a contraints de faire appel à leur bravoure, il s'en est toujours présenté un nombre bien supérieur à celui qu'on demandait.

Qu'avons-nous fait pour ces hommes toujours prêts à verser leur sang pour la France? Nous leur avons donné la prime fixée lors de leur engagement. Pour la naturalisation, malgré nos promesses, nous l'avons refusée aux plus braves. On trouverait dans les dossiers du ministère (si elles sont arrivées jusque-là), des milliers de demandes de naturalisation, adressées par d'anciens soldats, dont les pères eux-mêmes avaient servi avant eux, et dont quelques-uns des parents étaient tombés sur nos champs de bataille; ces demandes sont restées généralement sans réponse, et lorsque les pétitionnaires insistaient trop auprès de nos fonctionnaires, ceux-ci avaient ordre de sévir contre ces vieux serviteurs.

Cela, nous diront quelques-uns de nos lecteurs, est incompatible avec notre caractère, et nous hésitons à croire à une aussi flagrante injustice. Nous leur répondrons simplement

que la vérification en est facile, nous bornant à ajouter que c'est là une vengeance juive, à laquelle nous restons presque étrangers, par suite de notre aveuglement.

Le refus des Juifs de s'enrôler au service de la France aurait dû être pour nous un avertissement salutaire; malheureusement ce fait capital était passé presque inaperçu pour les habitants de la métropole. Nos fonctionnaires algériens eux-mêmes étaient tellement enjôlés par leur hypocrisie qu'ils n'y avaient attaché qu'une minime importance. Les Juifs, du reste, qui craignaient de perdre du terrain, allaient au devant des explications. Ils parlaient sans cesse de leur attachement pour la France, ajoutant qu'ils étaient prêts à la servir, mais qu'ils ne pouvaient entrer dans les mêmes régiments que nos Arabes qui, prétendaient-ils, avaient l'intention de nous trahir. Ils disaient aussi que leur désir était de mieux se faire connaître de nous, pour que nous leur accordions la qualité de Français; ils seraient alors de fidèles citoyens dont la France serait fière.

Nos officiers n'osaient émettre le moindre doute sur des protestations qui paraissaient si sincères. Ces Juifs indigènes étaient en outre si adroitement usuriers qu'on ne pouvait prévoir leurs intentions. N'étaient-ils pas fondés du reste à prélever un certain bénéfice sur leurs prêts, en présence des risques qu'ils avaient à courir ? Ne se conformaient-ils pas à l'ordonnance du 7 décembre 1835 disant que dans les possessions françaises au nord de l'Afrique, la convention sur le prêt à intérêt fait la loi des parties ? Ce n'était pas eux qui allaient chercher les emprunteurs, mais eux qui venaient les trouver, poussés par la nécessité ; en leur avançant de l'argent, ils ne savaient pas s'ils seraient payés, et dans ces conditions les bons devaient payer pour les mauvais. Nos naïfs fonctionnaires ignoraient malheureusement que les Juifs ne prêtaient qu'après avoir pris toutes leurs garanties ; s'ils n'allaient pas trouver nos colons, c'est qu'ils savaient que ceux-ci étaient obligés de venir à eux ; s'ils se laissaient prier, c'était pour voler plus facilement les dernières ressources de nos nationaux.

Nos lecteurs ne seront pas trop surpris de cette confiance, s'ils se sont jamais trouvés en présence de ces Juifs indigènes. Ceux-ci n'avaient pas encore l'audace de ces brocanteurs qui exploitent largement la misère dans les grands centres européens. Ils étaient si patelins, qu'on était presque contraint d'ajouter foi à ce qu'ils disaient. Comment supposer du reste que ce pauvre hère couvert de haillons, enfouissait tant de trésors, et trompait si bénévolement ceux pour qui il feignait un si profond respect? A chaque prêt, il semblait donner tout ce qu'il possédait, et nous ne pouvions trouver juste de dépouiller ainsi ce prêteur complaisant qui paraissait ruiné, si on ne le remboursait pas.

Quant aux Arabes, on les traitait en sauvages. S'ils consentaient à servir dans nos rangs, ils n'y étaient poussés que par leur naturel belliqueux (1). Telle était du moins l'opinion de nos officiers, basée en général

(1) L'Arabe est fier d'endosser le costume militaire, et cette légitime fierté est une des principales causes des premiers enrôlements de nos indigènes.

sur les explications des Juifs. Si les Arabes se faisaient tuer pour la France, c'est parce qu'ils y étaient contraints par suite de leur engagement volontaire; les Juifs, au contraire, ne demandaient qu'à servir la France et à être régis par la loi commune. Quelques-uns ajoutaient même que s'ils n'avaient pas eu des raisons sérieuses pour résister à leur désir de s'engager, ils auraient refusé la prime qui leur était offerte pour prendre du service.

On se demandera comment nos officiers pouvaient ajouter foi à des récits si mensongers et à des promesses si fallacieuses? C'est qu'à cette époque les Juifs étaient inconnus de la plupart des Français. On ne pouvait supposer, en les voyant ramper, qu'ils essaieraient un jour de gouverner le monde. Si aujourd'hui nous avons appris à les connaître à nos dépens, c'est qu'après avoir acquis la puissance par l'argent, ils se sont révélés tels qu'ils voulaient être. Pour en arriver là, ils devaient cacher adroitement leur jeu, car si nos représentants avaient eu le moindre doute sur

leurs intentions, ils auraient été chassés d'Algérie et n'auraient jamais trouvé en Europe ce crédit qui leur permettait d'exploiter la misère et de tuer le commerce par une usure exorbitante.

Nous croyons avoir suffisamment établi la différence qui existait entre les deux espèces d'indigènes de notre nouvelle colonie pour aborder la grave question de la colonisation, en déterminant le rôle joué par le Juif. Nous avons montré combien l'Arabe, sauvage et paresseux, mais fort et courageux, avait lutté pour conserver son indépendance; après avoir perdu tout espoir de la reconquérir, il n'hésite pas à s'enrôler dans nos régiments et à servir courageusement la France. Le Juif, au contraire, redoutant la brutalité de l'Arabe, son premier maître, s'est rapproché du vainqueur, a surpris sa bonne foi et l'a trompé impunément.

CHAPITRE IV

DE LA COLONISATION.

Nous regrettons de ne pouvoir traiter à fond cette importante question, mais nous devons nous renfermer dans notre titre et ne faire que l'historique de la colonisation pour revenir aussitôt au sujet qui nous occupe. Toutefois, si nous sommes obligé d'être bref, nous nous efforcerons d'être précis.

Nous diviserons ce chapitre en cinq parties et nous traiterons successivement : du domaine de l'État, — des différents modes d'aliénation des biens domaniaux, des concessions, — de la propriété privée individuelle, — des tran-

sactions immobilières, — et enfin de la propriété indigène.

La partie de l'Afrique conquise par la France avait été occupée militairement, mais ne l'avait été qu'en partie. Il en était résulté l'obligation de combattre incessamment les indigènes et, faute de culture et d'industrie, l'Algérie était restée pour la France une charge sans compensations.

Le traité de la Tafna, conclu avec Abd-el-Kader en 1837, avait bien donné quelque répit; mais l'illustre émir n'avait profité de la paix que pour soulever les populations indigènes. Le gouvernement français s'était trouvé par suite dans cette alternative : conquérir l'Algérie tout entière ou l'abandonner. Nous étions trop avancés pour reculer et il nous fallut entrer de nouveau en campagne pour arriver à l'occupation de notre colonie africaine.

Vers la fin de 1840, le général Bugeaud, nommé au gouvernement de l'Algérie, entreprit cette œuvre double de conquérir l'Afrique

et de la coloniser, c'est-à-dire d'en livrer la culture et l'industrie aux Européens. Nous ne raconterons pas les longs travaux de la conquête, mêlés d'insuccès partiels et de succès brillants, nous nous bornerons à parler de la colonisation.

Le moment n'était pas favorable. Les colons, ruinés et découragés par les désastres de 1839, n'étaient guère tentés de renouveler l'expérience. En outre, une difficulté pour l'œuvre de la colonisation provenait de l'incertitude de la propriété. La mauvaise foi des indigènes et l'impéritie ou la cupidité des colons européens avaient trop souvent affecté les contrats de vente, les échanges, etc. Il en était résulté une grande confusion. Par suite, personne n'osait acheter, ni risquer des améliorations sur un sol dont il pouvait être dépouillé après les avoir faites.

Une ordonnance du 1^{er} octobre 1844 sembla remédier à cet état de choses. Elle régularisa, sous certaines conditions, toutes les ventes antérieures, établit le principe du rachat des rentes constituées, régla les formes

de l'expropriation pour cause d'utilité publique et, pour arriver plus vite au peuplement et à la mise en valeur du territoire, frappa d'un impôt spécial les terres laissées incultes qu'elle soumit à l'expropriation.

§ I. *Du domaine de l'État*

Lors de la conquête de l'Algérie, l'administration française ne dut élever d'autre prétention sur le territoire conquis que celle de se mettre en possession du domaine de l'État Algérien, tel qu'il se trouvait constitué entre les mains du gouvernement Turc. Malheureusement, à la chute d'Alger, les Turcs disparurent sans laisser ni registres, ni plans, ni archives, ni aucun document authentique pouvant aider à reconnaître le domaine de l'État. On dut, au fur et à mesure que les biens ayant appartenu au gouvernement Turc, meubles et immeubles, droits et redevances, étaient reconnus et dénoncés, les déclarer réunis au domaine de l'État. Les propriétés appartenant

3.

à la Mecque et à Médine devaient désormais être régies, louées ou affermées par l'administration des domaines. Divers arrêtés de 1840, 1843 et 1848 ont eu plus tard pour but soit de confirmer, soit de compléter et d'étendre l'annexion au domaine des biens appartenant aux mosquées, marabouts, zaouias et, en général, à tous les établissements religieux musulmans. Dans cet historique de la formation du domaine de l'État en Algérie, nous devons aussi faire figurer le séquestre, mesure rigoureuse qui a d'abord frappé les Turcs émigrés et hostiles à la France, puis des populations entières et qui a été réglementé par divers arrêtés (1834 et 1840).

Enfin un arrêté du 26 juillet 1834 attribua à l'État les biens vacants et sans maître : cette dévolution, confirmée par l'art. 137 de l'ordonnance du 21 août 1839 sur le régime financier de l'Algérie, lequel y ajouta les propriétés en déshérence, ouvrit pour le Domaine une source importante d'acquisitions, surtout quand les art. 109 et 83 de l'ordonnance du 1^{er} octobre 1844, 46 et 5 de l'ordonnance du 21 juin 1846

eurent assimilé aux biens vacants tous les marais et toutes les terres qui n'auraient pas été réclamées dans un certain délai, lors de la vérification générale des propriétés.

Lorsqu'intervint la loi du 16 juin 1851, que l'on a considérée comme la charte de la propriété foncière en Algérie, on crut avec raison devoir placer en tête de cette loi des dispositions sur le domaine de l'État et principalement sur sa constitution. C'est cette loi qui a établi avec clarté les principes à la lumière desquels il est facile de reconnaître ce qui fait, ou non, partie du domaine de l'État en Algérie, et l'on comprend quelle était l'importance d'une solution nette et précise à cet égard, puisque ce qui n'est pas compris dans le domaine de l'État doit constituer naturellement la part réservée à la propriété privée indigène ou européenne.

Aux termes de l'article 4 de la loi du 16 juin 1851, le domaine de l'Etat, en Algérie, comprend : 1° Les terrains, les fortifications et les remparts des places qui ne sont plus places de guerre, et en général tous les biens qui ont

cessé de faire partie du domaine public sans entrer dans la propriété privée; 2° des biens vacants et sans maître; 3° les choses perdues ou abandonnées, telles que les épaves de mer ou de fleuves et les épaves de terre; 4° les biens en déshérence.

Conformément à l'ordonnance de 1844, on considérait comme vacant le terrain dont le propriétaire n'avait pas fait signifier ses titres à l'administration dans les délais de trois mois. Le législateur avait, en outre, admis le principe de l'expropriation pour cause d'inculture.

Dès le 1^{er} septembre 1830, l'administration du domaine de l'État fut confiée à un directeur des domaines et revenus publics, qui n'avait que quelques agents sous ses ordres.

Au point de vue de la gestion et de l'administration du domaine de l'État, il faut distinguer les immeubles qui sont affectés à des services publics de ceux qui n'ont pas cette affectation : les premiers sont administrés par les chefs des services auxquels ils sont affectés, tandis que les autres le sont par l'adminis-

tration des domaines et peuvent être loués, échangés ou aliénés.

L'article 6 de la loi du 16 juin 1851 dispose que les biens dépendant du domaine de l'État peuvent être aliénés, échangés, concédés, donnés à bail ou affectés à des services publics. L'affectation des biens domaniaux à des services publics ne pouvait avoir lieu en Algérie qu'en vertu d'une décision du gouverneur général. Plus tard (ord. du 9 novembre 1845), il suffisait d'en faire la demande au chef de service, qui la communiquait au préfet; elle était ensuite effectuée par une décision de notre ministre de la guerre, rendue sur la proposition ou l'avis du gouverneur général.

Les immeubles domaniaux qui ne sont pas affectés à un service public, doivent, aux termes de l'ordonnance de 1845, être affermés dans les formes suivantes : Les baux ont lieu aux enchères publiques, sur les cahiers des charges approuvés par le ministre de la guerre (aujourd'hui par le gouverneur). Ils sont faits dans la forme administrative et passés par le directeur des finances et du

commerce (le préfet). La législation domaniale de l'Algérie ne prohibe pas cependant d'une manière absolue les locations ou amodiations de gré à gré en ce qui concerne les biens du domaine. Il est dit en effet dans l'ordonnance de 1845 : « Néanmoins, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, les baux peuvent être faits de gré à gré avec l'autorisation préalable et spéciale du ministre de la guerre, sur l'avis du conseil supérieur de l'administration (1). La durée des baux n'excédera pas neuf ans. » Plus tard ce droit de statuer directement est accordé aux préfets avec l'assistance des conseils de Préfecture, mais ils ne peuvent le faire qu'après estimation contradictoire de la valeur locative des immeubles. Si la durée de la location de gré à gré doit excéder trois années, et si l'immeuble domanial est d'une valeur locative annuelle de plus de 1,000 francs, c'est au gouverneur général qu'il appartient de statuer sur cette

(1) Cette partie de l'ord. de 1845 relative aux baux de gré à gré a donné lieu à de nombreux abus.

location avec l'intervention du Conseil de gouvernement.

Les bois et les forêts (1) appartenant au domaine de l'Etat, aux communes, aux établissements publics, ou seulement indivis entre eux et les particuliers, sont légalement et de plein droit soumis au régime forestier. Les difficultés d'exploitation ont empêché l'Etat de tirer de la richesse forestière qu'il possède en Algérie tout le parti que cette richesse comporte. En outre la crainte de voir se renouveler les incendies, qui, sur plusieurs points, ont opéré de si déplorables dévastations, détourne les capitaux de toutes exploitations forestières un peu importantes. Aux

(1) Nous ne voulons pas laisser supposer à nos lecteurs qu'il existe en Algérie des forêts comme nous en avons en France. Dans la plupart de ces forêts, les arbres méritent à peine la dénomination d'arbustes; ils ont à peine 35 ou 40 centimètres de grosseur et dépassent rarement une hauteur de 3 mètres.

Il serait cependant très facile de créer de très belles forêts en Algérie, mais pour cela il faudrait parer à la sécheresse. Ces travaux incomberaient par suite au gouvernement qui reste malheureusement étranger à tout ce qui intéresse l'Algérie.

termes du cahier des charges arrêté le 10 juin 1861, les forêts de chênes-lièges étaient concédées pour quatre-vingt-dix années consécutives. Cette longue durée des baux était motivée par cette double considération, qu'il faut, d'une part, beaucoup de temps pour la régénération des forêts, et qu'il est juste, d'autre part, de laisser aux fermiers un temps de jouissance assez long pour qu'ils puissent profiter des travaux par eux effectués.

Après avoir nettement établi quels étaient les biens domaniaux de l'État, nous allons nous occuper des différents modes d'aliénation et traiter spécialement de la colonisation.

§ II. *Des différents modes d'aliénation des biens domaniaux. — Des concessions.*

Les biens du domaine de l'État sont aliénables et par suite prescriptibles. Contrairement à ce qui existe en France, les immeubles domaniaux en Algérie peuvent passer dans le domaine privé des particuliers, sans l'intervention préalable du pouvoir législatif.

L'idée de concession a dû se présenter la première comme le mode d'après lequel il y avait lieu de remettre les terres domaniales, dans l'intérêt de la colonisation, aux mains de ceux qui devaient les cultiver. Le sol le plus fertile n'a de valeur en effet que celle que lui donne le travail de l'homme, et au début de notre occupation, le travail avait bien des chances contraires. C'est les armes à la main que nos braves colons ont dû défendre les terres qu'ils avaient défrichées. Dans de telles conditions, on ne pouvait songer à vendre au colon le champ qu'il devait garder en soldat. On ne pouvait du reste, dans les premières années qui suivirent la conquête, disposer d'étendues assez considérables pour établir un système bien défini d'aliénation. C'était du reste au jour le jour, à la suite de l'armée, et comme dans des camps, que se créaient bien des centres de population, qui depuis sont devenus très importants. On était donc contraint par la force des choses de donner des terres à ceux qui, les premiers, se présentaient pour les cultiver.

Malheureusement les concessions furent bientôt soumises à de telles formalités qu'elles devinrent un obstacle au développement et au progrès de la colonisation. Par arrêté du gouverneur général, en date du 18 avril 1841, un particulier pouvait bien, sans bourse délier, devenir concessionnaire d'une certaine étendue de terres domaniales, mais il n'avait pas les avantages de la propriété. Lors de sa mise en possession, il ne lui était délivré qu'un titre provisoire ne lui conférant qu'une propriété sous condition suspensive, c'est-à-dire subordonnée à l'accomplissement d'une foule de conditions et de charges, et en vertu de ce titre il ne pouvait ni aliéner ni hypothéquer, sans autorisation administrative, les biens concédés.

Aux termes de l'ordonnance du 9 décembre 1845, les immeubles domaniaux pouvaient être aliénés : 1° Aux enchères publiques, en vertu d'autorisation du ministre de la guerre ; 2° par vente de gré à gré, et sur estimation préalable, autorisée par une ordonnance royale ; 3° par voie d'échange réalisé suivant

certaines formes; 4^o à titre de concession, soit individuelle à des colons ou des indigènes, soit collective à des communes.

Plus tard, une nouvelle ordonnance (1847) venait compléter les dispositions relatives au mode des concessions. Elle conférait au gouverneur général le pouvoir d'autoriser les concessions de 25 hectares et au-dessous sur le territoire des nouveaux centres de population régulièrement approuvés; elle réglait la forme des demandes en concession; — elle disait que la vente mise à la charge des concessionnaires au profit de l'État ne courrait qu'à l'expiration du délai marqué pour l'exécution des travaux exigée comme condition suspensive de la part des concessionnaires; — elle imposait aux concessionnaires l'obligation d'un cautionnement préalable de 10 francs par hectare; elle déterminait la forme et les effets du titre provisoire; — elle traçait les formalités relatives à la vérification des travaux; — enfin elle autorisait le gouverneur général et le ministre de la guerre à accorder, en cas d'excuse légitime, aux concessionnaires

des prorogations de délai pour l'achèvement de ces mêmes travaux. Les concessionnaires indigènes furent dispensés de l'obligation du cautionnement.

Un défaut capital du système des concessions, tel que l'organisaient les ordonnances de 1845 et 1847, consistait en ce que le concessionnaire n'acquérant la propriété que sous une condition suspensive et ne pouvant sous peine de déchéance hypothéquer les biens ainsi concédés provisoirement, ni les transmettre à des tiers qu'avec l'agrément de l'autorité administrative, il en résultait que ce concessionnaire n'avait absolument aucun moyen de crédit, et se trouvait hors d'état, au grand détriment de la colonisation, de se procurer, si ce n'est à des taux d'intérêt ruineux, les avances qui pouvaient lui être nécessaires pour établir ou pour développer son exploitation. C'est alors qu'on commença à s'adresser au Juif, qui allait profiter de la difficulté créée aux colons pour les exploiter et accaparer ainsi d'une manière indirecte le fruit de leurs labeurs.

Nous ne parlerons du rôle joué par le Juif dans la colonisation qu'après avoir terminé l'historique de cette importante question, en expliquant comment toutes les améliorations qu'on a cru faire jusqu'à nos jours, ont toujours été fictives et n'ont produit qu'un effet négatif.

Un décret du 26 avril 1851 substitua, en ce qui concerne les concessions, une propriété sous condition *résolutoire* au système de l'acquisition d'une propriété sous condition *suspensive*. Les actes de concession en Algérie donneront désormais la propriété immédiate des immeubles concédés, à la charge de l'accomplissement des conditions prescrites, et les concessionnaires pourront, sans autorisation administrative préalable, hypothéquer et transmettre à titre onéreux ou à titre gratuit, tout ou partie des terres à eux concédées.

Malheureusement le colon restait pour l'obtention de son titre définitif, même en cas d'exécution de ses charges, à la discrétion de l'autorité. En outre le crédit des concessionnaires était loin de se trouver dégagé des entraves qui l'ont toujours empêché de devenir,

pour la colonisation, un principe de force et de progrès; en cas de mutation de propriété, en effet, la condition résolutoire pesait sur les détenteurs successifs et sur les créanciers hypothécaires. On ne pouvait considérer comme un moyen sérieux de crédit une hypothèque susceptible éventuellement d'être emportée du même coup par l'événement qui fera s'évanouir le droit de propriété entre les mains du constituant.

Si les dispositions principales du décret de 1851 n'atteignaient pas le but en vue duquel elles avaient été édictées, on doit reconnaître qu'elles avaient introduit en Algérie, au détriment de la colonisation, un nouveau germe de malaise et de ruine. Par suite des facilités accordées par l'article 7 de ce décret pour la vente des terres domaniales concédées, on ne sollicitait plus une concession pour la culture (la culture étant à peu près impossible, faute de moyens de crédit), mais pour la vente; de là les plus stériles spéculations et le plus funeste agiotage.

Le décret de 1851 a enfin fait les innova-

tions suivantes : 1° il a déchargé d'une manière générale tous les concessionnaires de l'obligation de fournir un cautionnement de 10 francs par hectare ; — 2° il a accordé aux préfets le droit d'autoriser, sur l'avis des conseils de préfecture, les concessions d'une étendue de moins de 50 hectares ; — 3° il a assigné aux concessionnaires un délai obligatoire, sous peine de déchéance, de trois mois à partir de la date de la concession pour requérir leur mise en possession des biens concédés ; — 4° il a entouré de garanties plus réelles l'acte de la vérification des travaux imposés aux concessionnaires et il a soumis à la publicité, dans l'intérêt des tiers, la décision administrative qui déclare l'immeuble affranchi de la condition résolutoire, ou qui prononce la déchéance ; — 5° il a ordonné qu'après la déchéance prononcée, si le concessionnaire avait fait sur l'immeuble des améliorations utiles et constatées par le procès-verbal de vérification, il fût procédé publiquement, par voie administrative, à l'adjudication dudit immeuble, pour la somme provenant de ces améliorations être

attribuée soit à l'exproprié, soit à ses créanciers (1). Par ce décret, c'est l'autorité judiciaire qui est devenue compétente pour statuer au moins sur les contestations soulevées entre le concessionnaire et les tiers, relativement aux immeubles concédés, et la compétence administrative ne subsiste qu'en ce qui concerne les rapports du concessionnaire avec l'État.

L'expérience a démontré que le système de colonisation, qui prend pour point de départ les aliénations de terres au profit des colons par voie de concession, soit sous condition suspensive, soit sous condition résolutoire, était le plus défectueux que l'on pût imaginer, et le moins propre à attirer en Algérie des travailleurs européens et des capitaux. Les

(1) C'était sur ce dernier point que les Juifs basaient leurs garanties. La plus-value provenant des améliorations faites par le colon était souvent supérieure à la valeur attribuée à l'immeuble au moment de la concession. Il en résultait forcément que les Juifs retiraient toujours le montant intégral de leurs créances, alors qu'ils avaient prêté des sommes de beaucoup inférieures. Ce fut le premier moyen employé par les Juifs pour enlever à nos colons le fruit de leur labour.

concessions étaient d'abord soumises à des lenteurs qu'entraînaient les formalités administratives : combien de gens pleins de bonne volonté, de confiance, apportant avec eux des ressources réelles, ne se sont-ils pas fatigués, dégoûtés, ruinés dans les circuits qui les menaient, pendant des années entières, du pouvoir civil au pouvoir militaire, des bureaux du ministère à Paris aux bureaux du gouvernement à Alger ! D'autre part, la concession faite, dans quelle situation se trouvait le colon ? L'administration se croyait le droit d'imposer au concessionnaire d'innombrables prescriptions, puis de s'assurer de leur exécution par une surveillance inquisitoriale. Séduits par l'idée de recevoir un morceau de terre sans rien déboursier, des colons se présentaient qui n'avaient ni l'énergie, ni l'expérience, ni les ressources pécuniaires indispensables à tout établissement. Un très petit nombre put remplir les conditions prescrites et acquérir un titre de propriété définitif. Les autres, ne s'étant point acquittés dans le délai fixé, se trouvaient toujours sous le coup d'une évic-

tion ; ils ne pouvaient ni vendre leur bien, ni l'échanger, ni offrir au prêteur des garanties sérieuses ; pour trouver de l'argent, ils devaient subir des conditions écrasantes. Aucun établissement de crédit ne venait à leur secours. Ils végétaient ; l'autorité devait fermer les yeux : si elle eût exproprié tous les concessionnaires en défaut, la colonie se fût trouvée dépeuplée (1).

Un décret du 25 juillet 1860 vient inaugurer un régime nouveau pour la distribution des terres destinées à la colonisation. Ce décret s'occupe d'abord des périmètres de colonisation dont la fixation doit précéder cette distribution des terres domaniales. Les projets de ces périmètres sont préparés en territoire civil par les préfets, en territoire militaire par les généraux commandant les provinces et

(1) Il était rare qu'un concessionnaire pût remplir toutes les conditions qui lui étaient imposées. On ne pouvait espérer, dès le début, trouver de riches colons disposés à sacrifier une fortune péniblement acquise. Ceux qui demandaient des concessions, n'ayant aucune ressource et ne pouvant emprunter, auraient tous été expropriés sans la tolérance forcée des autorités.

arrêtés par décision ministérielle. La décision ministérielle qui arrête un périmètre de colonisation, doit désigner les parties du lotissement et les numéros des lots qui doivent être tenus en réserve, tant dans l'intérêt public que pour le placement immédiat de colons, et déterminer le mode d'aliénation des autres lots.

Rien n'est plus important, au point de vue du développement de l'Algérie, qu'une fixation convenable des périmètres de colonisation, et il entre essentiellement dans les attributions du gouvernement de vérifier, avant de procéder à la distribution aux colons des terres disponibles : 1° si le pays qu'il s'agit de peupler est suffisamment défendu, et offre à ses colons toutes les garanties de sécurité et de paisible possession ; — 2° si ce pays se trouve, en outre, dans des conditions économiques telles que ceux qui viendront l'habiter pourront facilement y prospérer et s'y fixer avec avantage. Jusqu'ici, cette règle fondamentale, en matière de colonisation, n'a pas été suffisamment observée en Algérie. Ainsi, l'on n'y a

que trop souvent toléré ou même autorisé des établissements de colons à 60 ou 100 lieues de la mer, au milieu des montagnes ou au bord du désert. Il en est résulté que ces colons, éloignés du littoral, sans voies de communications faciles, se sont trouvés dans des conditions précaires, n'ont pu vivre qu'à l'aide des ressources fournies par l'occupation militaire, et en étaient réduits à la misère lorsque celles-ci venaient à leur manquer.

D'après une circulaire du gouverneur général de Mac-Mahon, en date du 29 novembre 1864, les périmètres de colonisation doivent être formés autour des chefs-lieux des trois provinces. Ce n'est en effet qu'autant que les populations européennes seront ainsi groupées au lieu d'être disséminées, que l'on verra se développer l'échange des produits et s'établir cette foule de petites industries qui naissent dans les sociétés civilisées.

Les périmètres de colonisation une fois arrêtés et la libre disposition des terres reconnue, le premier et principal mode d'aliénation, que consacre le décret de 1860, est

celui des ventes à prix fixe. Ce régime des ventes à prix fixe se recommande par l'exemple de l'Amérique où il est adopté depuis longtemps, et où l'émigration d'Europe vient, chaque année, apporter un contingent si considérable de travailleurs. C'est du reste celui qui se présente dans les conditions les plus simples.

De nouvelles dispositions sur les ventes à prix fixe et à bureau ouvert de terres domaniales en Algérie ont été édictées par le décret du 31 décembre 1864. L'article 1 de ce décret détermine la règle à suivre rigoureusement à l'avenir pour l'aliénation des terres domaniales alloties en vue de la création ou de l'agrandissement des périmètres de colonisation. Le prix de chaque lot à vendre est fixé par le gouverneur général, le conseil de gouvernement entendu.

Les ventes à prix fixe sont faites par le receveur des domaines de la circonscription où sont situés les biens ; elle sont, deux mois au moins avant l'ouverture de l'opération, annoncées par voie d'affiches, et elles se conti-

nuent jusqu'à complet épuisement des lots. Le prix de chaque lot n'est plus payable par tiers, mais par cinquième : un cinquième au moment de la signature du contrat, et les autres d'année en année. Après avoir payé l'intérêt légal pour les parties du prix non payées comptant, cet intérêt a été réduit par un décret postérieur du 21 juillet 1866 au taux de 5 pour 100. L'acquéreur paie, en sus du prix de la vente, les droits de timbre, d'enregistrement et de transcription hypothécaire.

Les ventes à prix fixe ont lieu d'après un projet de contrat arrêté d'une manière uniforme pour les trois provinces, et dont les principales conditions se résument par ces trois points : 1° paiement en cinq annuités du prix de vente ; — 2° mise en possession de l'acquéreur après le versement du premier cinquième ; — 3° affranchissement de toutes les charges relatives à la mise en valeur du sol. Toutes les ventes deviennent définitives par le fait seul de la signature du contrat, sans être subordonnées à

aucune sorte de ratification administrative (1).

Lorsqu'il s'agit de terres qui, par leur proximité d'une ville ou d'un village, ou d'importantes voies de communication, par des facilités d'irrigation, et enfin par les conditions économiques spéciales où elles se trouvent, ont déjà une valeur vénale, réelle et très appréciable, et doivent, par cela même, être recherchées d'un grand nombre d'acheteurs, comme cette valeur vénale ne provient que du milieu social et économique où les terres se trouvent placées et qu'il serait injuste que l'État ne fût pas appelé à profiter d'une plus-value qu'il a lui-même créée, le décret du 25 juillet 1860 a dû autoriser pour ce cas la vente aux enchères publiques. Un autre cas où il y a lieu de recourir au même mode de vente est celui prévu par les articles 2 et 17 du décret du 2 avril 1854 sur les partages

(1) Le privilège de l'État comme vendeur existant jusqu'au paiement définitif, l'acquéreur ne trouve que difficilement à emprunter, par cela seul que la propriété de l'immeuble est subordonnée pour lui au paiement du prix en cinq annuités, et que le prêteur ignore si ces paiements seront effectués régulièrement.

de biens indivis entre le domaine de l'État et les particuliers.

Le décret de 1860, conformément à l'avis émis par le conseil supérieur et par les diverses autorités de l'Algérie, n'avait pas pros crit d'une manière absolue la faculté de concession. Pourquoi répudier le droit de concéder quelques lots nécessaires pour construire les premières maisons d'un village où viendront se grouper des artisans et des cultivateurs, lorsqu'il s'agit de fonder des centres de population dont la création est souvent commandée par un intérêt politique et n'est pas toujours sans difficulté, et lorsqu'il s'agit de l'établissement d'anciens soldats qui ont arrosé de leur sang la terre qu'ils veulent défricher ?

Toutefois la faculté de concéder fut renfermée dans les limites les plus étroites. Ainsi les concessions ne pouvaient désormais être faites qu'exceptionnellement par le ministre et sur les lots réservés dans les périmètres de colonisation ; elles ne pouvaient en outre excéder 30 hectares, et n'imposaient au con-

cessionnaire d'autre obligation que celle de construire une maison sur le terrain concédé. Le décret de 1860 avait enfin statué rétroactivement en faisant bénéficier des mêmes avantages tous les propriétaires dont les concessions étaient antérieures, pourvu qu'ils remplissent la condition de bâtir stipulée dans leurs titres.

Le décret du 31 décembre 1864 dit que le système des concessions gratuites de terres est désormais supprimé. La gratuité de la concession est toutefois maintenue, pour le cas où les besoins de la défense ou tout autre motif d'ordre public nécessiteraient sur un point avancé du pays la création d'un centre de population. La délivrance de concessions ne peut plus alors être autorisée par une décision ministérielle, il faut, pour toute concession dont l'étendue serait même inférieure à 30 hectares, qu'il soit rendu par l'empereur un décret spécial, sur le rapport du ministre de la guerre, d'après les propositions du gouverneur général de l'Algérie.

L'article 12 du même décret accorde à toutes

les concessions faites jusqu'à ce jour l'affranchissement de toute clause résolutoire autre que celle du paiement ou du rachat de la vente. Il laisse toutefois subsister l'obligation faite aux concessionnaires pendant un délai de dix ans, de livrer sans indemnité à l'État tous les terrains qui lui seraient nécessaires pour l'établissement des routes, chemins, aqueducs et cours d'eau, avec servitudes ordinaires de francs-bords. Ils doivent enfin acquitter l'impôt foncier et tous les autres impôts qui viendraient à grever la propriété en Algérie

§ III. *De la propriété privée individuelle.*

En Algérie, la propriété privée et individuelle a pris naissance et s'est établie à la suite des aliénations de terres domaniales et des nombreuses transactions immobilières qui ont été bientôt conclues entre les Européens accourus après la conquête et les indigènes.

La propriété privée n'a été réellement cons-

tituée en Algérie que par les ordonnances du 1^{er} octobre 1844 et du 21 juillet 1846.

Les acquisitions d'immeubles faites avant 1844 n'avaient eu pour résultat que de conférer aux acquéreurs européens une propriété mal assise et incertaine. Il s'agissait donc de consolider cette propriété.

Aux termes de l'ordonnance de 1844, furent validées et déclarées inattaquables les ventes, consenties au nom de propriétaires indigènes à des Européens, qui pouvaient être arguées de nullité à raison de l'insuffisance des pouvoirs des cadis, maris, pères, frères et chefs de famille, ayant, sans mandat spécial, stipulé pour des mineurs ou des absents, pour des femmes mariées, pour des enfants, des frères, sœurs ou alliés au même degré. La vente faite par la mère musulmane des biens de ses enfants mineurs est restée en dehors de celles qui ont été validées par l'ordonnance.

La même ordonnance disait que nul officier des armées de terre ou de mer, nul fonctionnaire ou employé militaire ou civil ne pourrait, pendant la durée de son service en

gérie, y acquérir des propriétés immobilières, directement ou indirectement, par lui-même ou par personnes interposées, ou devenir preneur ou locataire de ces mêmes propriétés par bail excédant neuf années, sans une autorisation du ministre de la guerre. — Une seconde prohibition, bien autrement grave, s'appliquait également, à peine de nullité de la transaction immobilière, à toutes acquisitions à titre onéreux d'immeubles situés en dehors des limites qui seraient assignées aux établissements européens et à la colonisation par des arrêtés du ministre de la guerre; il n'y avait d'exceptions que relativement aux acquisitions faites par l'État pour services publics, ou par des particuliers pour des établissements d'industrie et de commerce avec autorisation spéciale du ministre de la guerre.

A l'époque où fut promulguée l'ordonnance du 1^{er} octobre 1844, les progrès économiques de l'Algérie étaient entravés non seulement par l'incertitude qui planait au-dessus de toutes les propriétés, mais encore par suite du défaut de culture des terres occasionné par

les difficultés d'une colonisation naissante, et surtout par l'esprit de spéculation qui portait les Européens à chercher une fortune rapide plutôt dans le trafic des terres que dans les travaux agricoles.

Malheureusement cette ordonnance amena un grand nombre de procès; on s'aperçut bien vite que le remède était insuffisant et l'on se décida à entreprendre la vérification par mesure administrative de toutes les propriétés immobilières en Algérie. C'est dans ce but qu'ont été rendus l'ordonnance du 21 juillet 1846 et les arrêtés ministériels des 17 septembre et 2 novembre de la même année.

Le but de la colonisation de l'Algérie doit être : le peuplement du pays pour créer une force défensive qui prépare dans l'avenir la diminution de l'effectif de l'armée; la fertilisation du sol pour assurer contre toute éventualité l'alimentation de ses habitants; enfin la mise en valeur du territoire pour arriver à l'impôt qui dégrèvera d'abord et finira par enrichir le Trésor. La colonisation pourra s'opérer, soit par les colons déjà établis en Algérie,

soit par les colons nouveaux qui demandent la concession des terres à cultiver (1).

Aux termes de l'article 1 de l'ordonnance du 21 juillet 1846, le ministre de la guerre a été chargé de déterminer par des arrêtés spéciaux le périmètre des territoires dans l'étendue desquels les titres de propriété rurale devaient être vérifiés, et l'on peut voir, en consultant le Recueil officiel des actes du gouvernement de l'Algérie, de nombreux arrêtés en vertu desquels diverses parties du territoire ont été successivement soumises à la mesure de la vérification générale des propriétés. Chaque arrêté du ministre de la guerre était rendu public par voie d'affiches et par une double insertion dans le *Moniteur universel*, alors journal officiel, à Paris et au *Moniteur Algérien*. Dans un délai que l'or-

(1) Ces trois points capitaux devaient préoccuper tout particulièrement le gouvernement français, malheureusement il les a complètement négligés et la colonisation n'aurait fait aucun progrès si quelques rares capitalistes n'eussent acheté d'assez vastes étendues de terrain pour y faire des plantations de vigne.

donnance fixait à trois mois, à partir de cette double insertion, tout Européen ou indigène qui se prétend propriétaire de terres comprises dans le périmètre déterminé doit déposer ses titres de propriété à la préfecture de chaque département.

Cette même ordonnance dit que « le vendeur non payé ainsi que le bailleur à rente perpétuelle ou leur cessionnaire, et généralement toute personne prétendant avoir un droit réel sur l'immeuble, seront admis à faire ou à compléter le dépôt des titres de propriétés » : ils y ont intérêt, puisque leurs droits peuvent être compromis par suite de la décision à intervenir sur la validité des titres de propriété et sur leur application au terrain.

D'après le texte même de l'ordonnance, la délimitation qu'elle prescrit est obligatoire pour les indigènes comme pour les Européens, et il semble résulter en outre de ce même texte que cette législation spéciale à l'Algérie, par dérogation aux principes de l'islamisme, ne reconnaît, dans ce cas, que des titres auxquels ne peut suppléer la prescription.

Les terres comprises dans le périmètre déterminé par le ministre de la guerre et dont la propriété n'a pas été réclamée dans les délais prescrits, sont réputées vacantes et sans maître, et l'administration peut en faire immédiatement la concession aux clauses et conditions qu'elle juge convenables.

La mission de vérifier les titres produits a été confiée à l'autorité administrative. Après en avoir chargé le conseil du contentieux, cette juridiction a été remplacée par des conseils de direction, puis par des conseils de préfecture. Toutefois, ils n'étaient pas compétents pour vérifier les titres de propriétés rurales situés dans le périmètre de territoires qui n'auraient pas été déterminés par des arrêtés spéciaux du ministre.

Aux termes de l'arrêté ministériel du 2 novembre 1846, les titres notariés passés depuis le 5 juillet 1830, mais avant le 31 octobre 1844, peuvent être considérés comme réguliers en la forme lorsqu'ils contiennent l'énonciation des titres primitifs antérieurs au 5 juillet 1830; seulement ces titres primitifs ne doivent

pas être de simples actes de notoriété.

La même décision qui déclarait réguliers en la forme les titres produits, devait ordonner que l'un des membres du conseil de préfecture se transporterait sur les lieux pour y faire l'application des titres, avec l'assistance d'un ou plusieurs experts nommés d'office par le conseil de préfecture, si la descente avait lieu dans la province d'Alger, et par le membre délégué si la descente se faisait dans une autre province.

L'art. 16, paragraphe 2 de l'ordonnance du 21 juillet 1846, dispose qu'à la suite de l'homologation le conseil de préfecture rend une décision qui vaut titre au profit du propriétaire, et qui ne peut être attaquée, pour quelque cause que ce soit, par les tiers qui n'ont pas réclamé antérieurement. Mais des oppositions ont pu se produire avant la décision d'homologation, et ici se présente une importante distinction quant à l'autorité compétente pour statuer sur ces oppositions qui, si elles sont intervenues lors de l'application des titres aux terrains, ont dû, sur la réquisition des parties, être insérées

dans le procès-verbal des opérations. Si les questions ne soulèvent qu'une simple question de limites, elles sont de la compétence du conseil de préfecture; mais si elles soulèvent une question de propriété, le conseil de préfecture doit surseoir à l'homologation jusqu'à ce que les tribunaux civils aient statué sur la contestation.

Lorsque les titres, déposés dans les délais fixés, ne réunissent pas toutes les conditions exigées, le conseil de préfecture doit en déclarer la nullité. Dans ce même ordre d'idées, il a été décidé qu'à supposer que les dispositions suivant lesquelles les droits de propriété rurale prétendus par des indigènes, pour des causes antérieures à la conquête, ne peuvent être reconnus qu'autant qu'ils sont appuyés sur des titres précis et ayant date certaine avant cette époque, ne s'opposent pas à ce que, en cas de perte de tels titres par force majeure, il y soit suppléé par la production d'actes de notoriété, le conseil de préfecture ne peut du moins admettre les actes de cette dernière espèce dans le cas où ils sont dépourvus de précision et de concordance.

Aux termes de l'article 24 de l'ordonnance du 21 juillet 1846, celui qui avait cultivé même en l'absence d'un titre régulier recevait la concession définitive de la partie du sol cultivée, si les travaux exécutés étaient conformes aux prescriptions de ladite ordonnance. Il a été décidé : 1° que si les travaux de culture exécutés sur un domaine peuvent donner droit à la concession de terres cultivées, il n'appartient qu'à l'administration de faire cette concession, et que le conseil de préfecture ne peut la faire lui-même par la voie détournée d'une validation de titres irréguliers ; — 2° que la concession ne peut être directement demandée au conseil de préfecture ; — 3° que cette même concession ne peut être davantage demandée directement au Conseil d'État.

D'autres dispositions établissent un droit de préférence pour la concession au profit du réclamant de la part duquel, il y a eu, antérieurement à la publication de l'ordonnance, simple commencement de travaux de défrichement et de culture.

§ IV. *Des transactions immobilières.*

L'art. 14, § 1, de la loi du 16 juin 1851, reproduisant le principe de droit commun écrit, déclare que chacun a le droit de jouir et de disposer de sa propriété de la manière la plus absolue en se conformant à la loi française pour les propriétaires européens, à la loi musulmane pour les propriétaires indigènes, et pour tous à la loi spéciale de l'Algérie.

La liberté des transactions immobilières n'a été réellement établie en Algérie qu'à partir de la promulgation du sénatus-consulte du 22 avril 1863. Antérieurement à cette promulgation, diverses considérations avaient conduit le législateur à interdire les transactions immobilières à certaines personnes ou dans certains territoires, et à refuser ainsi la colonisation aux colonies anglaises et américaines : des terres à acheter et le droit d'acheter librement, liberté dans l'offre, liberté dans la demande.

Par un arrêté du 5 mai 1848, pris par le gouverneur général, en vertu des pouvoirs exceptionnels à lui conférés par le gouvernement provisoire, sont abrogés les art. 11, 17 et 18 de l'ordonnance du 1^{er} octobre 1844, qui interdisaient aux militaires et fonctionnaires publics en Algérie, d'acquérir des immeubles ou d'en prendre à bail pour plus de neuf années.

Aux termes de l'article 15 de la loi du 16 juin 1851, étaient nulles de plein droit, même entre les parties contractantes, toutes aliénations ou acquisitions faites sur le sol du territoire d'une tribu par des personnes étrangères à cette tribu. Les notaires ou autres officiers publics qui auront prêté leur ministère pour des aliénations ou acquisitions de cette nature, seront, suivant la gravité des cas, suspendus ou révoqués sans préjudice, s'il y a lieu, de dommages-intérêts envers les parties. Cette prohibition provenait de ce que la tribu répondait de la sécurité de son territoire, se gouvernait et s'administrait elle-même; c'était, comme on l'a souvent dit, un gouvernement à forfait.

Un décret du 16 février 1859 avait établi en Algérie la liberté *sans distinction de territoire*, des transactions immobilières portant sur des biens possédés en vertu de titres réguliers de propriété privée; mais l'exécution de ce décret fut presque aussitôt suspendue en vertu d'un autre décret en date du 7 mai suivant, et ce n'est que depuis la promulgation du sénatus-consulte du 22 avril 1863 qu'une ère nouvelle a été définitivement inaugurée pour l'Algérie au point de vue de la liberté complète des transactions immobilières et de la transmissibilité de la propriété foncière individuelle. Désormais tous les biens sur lesquels existe et s'exerce un droit privatif de propriété seront librement transmissibles *en tout territoire*, et il n'y aura que les immeubles appartenant à l'être collectif appelé *tribu* qui resteront en dehors de la circulation et du domaine des transactions.

Ce ne sont pas les terres qui manquent en Algérie aux colons, et ce n'est pas le prix du sol qui les effraie et peut les ruiner. Cette première mise de fonds n'est rien comparée à

la seconde, relative aux frais d'exploitation, et il appartient au gouvernement d'améliorer ces conditions d'installation et d'exploitation en établissant sur le sol d'Algérie de grands travaux d'utilité publique, et surtout des routes, des voies de communication et de transport de toute sorte sans lesquelles il ne peut exister d'agriculture sérieuse.

La loi du 16 juin 1851 dispose que les transmissions immobilières de musulman à musulman continueront d'être régies par la loi musulmane. Une conséquence importante de ce principe consiste en ce que l'acquéreur musulman, pour devenir propriétaire à l'égard des tiers de l'immeuble vendu, n'est pas tenu de faire transcrire son contrat d'acquisition. Toutefois, aux termes d'un décret du 31 décembre 1839, les musulmans peuvent entre eux consentir des transactions immobilières en convenant qu'elles seront régies par la loi française; ils peuvent notamment constituer des hypothèques en se référant à cette loi, et en faire rédiger les actes par un notaire.

Les transmissions immobilières entre toutes

personnes autres que de musulman à musulman sont régies par le droit civil français. On comprend dans cette catégorie les transmissions de biens entre Européens, — entre Européens et musulmans, — entre Juifs indigènes (1), — et entre Juifs indigènes et Européens.

Bien que les transmissions immobilières entre musulmans et Européens soient régies par les dispositions du Code Napoléon, c'est toutefois à la loi musulmane qu'il faut se référer pour apprécier la capacité du musulman vendeur et la validité des servitudes antérieurement constituées sur l'immeuble vendu. C'est la cause principale de l'incertitude et de l'insécurité qui planent fatalement sur les transmissions d'immeubles entre musulmans et Européens.

L'acheteur européen, s'il existe des titres que puisse produire le musulman vendeur, doit avoir soin de les vérifier en remontant

(1) Nous constatons déjà une différence entre les deux races indigènes de notre colonie ; les Juifs sont assimilés aux Européens.

jusqu'à la limite de la prescription acquise : et il suffit de rappeler ici que la propriété, en droit musulman, s'acquiert, même sans titre ni bonne foi, par une possession de dix ans entre étrangers et de quarante ans entre parents. Mais l'obstacle insurmontable à la pleine sécurité de ces transactions consiste en ce que, l'acquéreur musulman devenant propriétaire à l'égard des tiers, indépendamment de toute transcription, l'acheteur européen, au moment où il contracte avec un musulman vendeur, n'a aucun moyen de savoir si ce vendeur n'a pas déjà cessé, peut-être même depuis la veille seulement, d'être propriétaire de l'immeuble qui fait l'objet de la transaction.

Pour prévenir les mécomptes et les fraudes auxquels donnaient lieu les acquisitions faites directement sur les indigènes par les colons européens, le législateur a pris diverses mesures et précautions relatives à la rédaction et à la forme des actes. Un arrêté du 2 février 1835 dit que nul acte reçu par les notaires, les cadis ou autres officiers publics de l'Algérie, n'est valable lorsque les parties ne

parlent pas la même langue, sans l'entremise d'un interprète traducteur assermenté qui signe comme témoin additionnel. Un second arrêté du 23 août 1839 décide : — Art. 1. Tout acte public ou sous signature privée, rédigé en Algérie par les cadis, rabbins ou autres, ou en pays étranger, autrement qu'en langue française, devra, pour recevoir la formalité de l'enregistrement, être accompagné d'une traduction faite au frais de la partie requérante, certifié par un traducteur assermenté. — Art. 2. Le délai prescrit pour l'enregistrement des actes qui y sont assujettis est prorogé de dix jours à l'égard des actes non écrits en langue française, qui ne seraient point enregistrés au jour de la publication du présent décret. — Art. 3. La mention de l'enregistrement sera apposée sur la traduction, et par duplicata, sur l'original.

Enfin, l'art. 17 de la loi du 16 juin 1851 dit qu'aucun acte translatif de la propriété d'un immeuble appartenant à un musulman au profit d'une autre personne qu'un musulman ne pourra être attaqué pour cause

d'inaliénabilité fondée sur la loi musulmane.

Après avoir épuisé les spécialités qui se rattachent à la transmissibilité du droit de propriété en Algérie, il importe de signaler un autre caractère qui lui est encore inhérent, et qui est tellement de son essence que, s'il n'existait pas, la propriété ne serait pas la propriété : nous voulons parler de son inviolabilité. — L'art. 10 de la loi du 16 juin 1851 la proclame en ces termes : La propriété est inviolable, sans distinction entre les possesseurs indigènes et les possesseurs français ou autres. Il existe cependant deux exceptions au principe de l'inviolabilité de la propriété : la première consiste dans le droit qui appartient à l'État, en Algérie comme dans la Métropole, d'exiger le sacrifice d'une propriété privée pour cause d'utilité publique légalement constatée, et moyennant une juste et préalable indemnité ; la seconde consiste dans le droit qui appartient à l'État de séquestrer, dans certains cas, les biens des indigènes.

Nous regrettons de ne pouvoir faire ici l'exposé des régimes successifs de l'expropria-

tion pour cause d'utilité publique en Algérie, mais cette question étant un peu en dehors de notre sujet, nous nous bornerons à dire qu'aujourd'hui on procède à peu près comme en France pour arriver à l'expropriation, qui, pendant longtemps, a été opérée par simple voie de fait, et sans aucune de ces formalités protectrices qui garantissent les droits de la propriété privée.

§ V. *De la propriété indigène.*

L'art. 11 de la loi du 16 juin 1851 se bornait à reconnaître et à maintenir, tels qu'ils existaient au moment de la conquête, les droits de propriété et les droits de jouissance appartenant aux particuliers, aux tribus et aux fractions de tribus.

Une question préjudicielle est celle de savoir si, en droit, la propriété individuelle existe chez les Arabes. On a soutenu que, dans les pays conquis par les musulmans, le sol appartient tout entier à Dieu et au sultan qui

est le représentant de l'ombre de Dieu sur la terre ; qu'ainsi les individus ne peuvent avoir sur le sol qu'un droit de jouissance précaire, une sorte d'usufruit et non un droit de propriété. Mais, ainsi que l'a fait observer Dareste, quand le Coran dit que Dieu est le maître de toute la terre et que le sultan est son vicaire, il ne fait qu'exprimer une vérité purement religieuse, et non une règle de droit. Lors de la conquête, la propriété en Algérie était constituée à peu près comme en France. Les Arabes disaient : Cette terre appartient à un tel ; je suis fermier d'un tel. Le fermage suppose des propriétaires. Il y avait sans doute en Algérie, comme chez nous, des biens communaux dans les terrains de parcours, mais les surfaces riches sont exactement partagées entre des propriétaires. Ajoutons que l'ancien gouvernement turc, et Abd-el-Kader lui-même, lorsqu'ils ont si souvent pris des terrains, par exemple pour y établir des postes militaires, n'ont jamais manqué de payer des indemnités aux Arabes qu'ils dépossédaient. Dans les tribus kabyles, la propriété est

constituée suivant des lois qui paraissent avoir été empruntées aux Romains.

Une importante distinction divise les terres situées en territoire des tribus, en terres *beylik*, terres *melk* et terres *arch*. — 1° Les terres *beylik* sont celles qui appartiennent à l'ancien gouvernement, et qui ont été dévolues au domaine de l'État ; — 2° les terres *melk* sont ainsi appelées lorsque les particuliers et les groupes de population qui les détiennent ont le droit d'en jouir et d'en disposer à leur gré ; — 3° les terres *arch* sont ainsi dénommées alors que, possédées collectivement par une tribu (*arch*) ou une fraction de tribu, elles ne peuvent s'aliéner et font, en cas de mort ou de disparition de ceux qui les détiennent, retour à la communauté.

Lorsque les terres *beylik* sont affermées purement et simplement à une tribu, elles sont dites *azel* : les tribus qui en ont obtenu la concession des anciens beys sous la condition d'un service militaire sont dites tribus *makhzen*, et les territoires, objet de la concession, *blad-el-makhzen*. Au nombre de ces der-

nières tribus l'on peut citer les Douairs, les Sméla, les Gharaba, les Bordja dans la province d'Oran, les Hadjoutes dans la province d'Alger. — Les biens des corporations religieuses (Zaouya) s'appellent *blad-el-habous* : ils sont en général affermés.

Lorsqu'une tribu détient son territoire sans titre, en vertu d'une possession immémoriale, et telle est la situation d'un grand nombre de tribus, le législateur de 1851 s'est borné, dans l'art. 16 de la loi qu'il a édictée, à reconnaître les droits des tribus, tels qu'ils existaient au moment de la conquête, ou tels qu'ils ont été maintenus par les traités de soumission, ou réglés par les décisions et les actes de l'administration française, ou enfin constitués par voie d'échange, de translation, etc... Il ne s'est nullement occupé de préciser et de définir ces droits, notamment dans le cas où une tribu détient un territoire sans aucun titre, et seulement en vertu d'une possession immémoriale. Cet état de choses laissait la porte ouverte aux prétentions du domaine : l'incerti-

tude qui planait sur les droits des tribus par rapport aux territoires qu'elles occupaient, et en outre cette considération que lesdits territoires étaient immenses et disproportionnés avec leurs besoins réels, firent naître l'idée d'une transaction. Cette transaction devait consister à restreindre le territoire des populations arabes, et, en échange du sacrifice qui leur serait imposé, à les déclarer propriétaires de la partie qui leur serait laissée... Cette opération, qui reçut le nom de *cantonnement*, avait l'avantage de mettre à la libre disposition de l'administration des terres que celle-ci pouvait ensuite concéder ou vendre et affecter ainsi aux besoins de la colonisation.

On s'aperçut que ces opérations de cantonnement n'avaient en elles-mêmes aucune utilité réelle ; en effet, ce n'étaient pas les terres qui manquaient à la colonisation, mais les colons et les capitaux ; alors pourquoi aurait-on donné suite à des opérations qui avaient l'inconvénient extrêmement grave d'inquiéter les tribus, de frapper de discrédit la propriété arabe, et d'apporter dans le produit

des impôts arabes une diminution notable?

L'innovation fondamentale, inaugurée par le sénatus-consulte du 22 avril 1863, est contenue dans l'article 1^{er} qui est ainsi conçu : « Les tribus de l'Algérie sont déclarées propriétaires des terrains dont elles ont la jouissance permanente ou traditionnelle, à quelque titre que ce soit. — Tous actes, partages ou distractions de territoires intervenus entre l'État et les indigènes relativement à la propriété du sol, sont et demeurent confirmés.

L'art. 2 porte ce qui suit : Il sera procédé administrativement et dans le plus bref délai : — 1^o à la délimitation des territoires des tribus ; — 2^o à leur répartition entre les différents douars de chaque tribu du Tell et des autres pays de culture, avec réserve des terres qui devront conserver le caractère de biens communaux ; — 3^o à l'établissement de la propriété individuelle entre les membres de ces douars, partout où cette mesure sera reconnue possible et opportune. — Des décrets impériaux fixeront l'ordre et les délais dans les-

quels cette propriété individuelle devra être constituée dans chaque douar.

L'art. 3 dit qu'un règlement d'administration publique déterminera : 1° les formes de la délimitation des territoires des tribus ; 2° les formes et les conditions sous lesquelles la propriété individuelle sera établie, et le mode de délivrance des titres.

Des décrets rendus sur les propositions du gouverneur général de l'Algérie et sur le rapport du ministre de la guerre, désignent les tribus dont il y a lieu de délimiter et de répartir les territoires. Les contestations qui s'élèvent sur les limites entre tribus sont jugées par les commissions, et leurs décisions à cet égard, approuvées par le préfet ou par le général, peuvent être déférées par la voie contentieuse au Conseil d'État, conformément au droit commun. La délimitation du territoire de la tribu n'a lieu qu'après le jugement rendu par la commission sur les limites.

La répartition du territoire délimité de la tribu entre les douars qui la composent est faite immédiatement, en présence des repré-

sentants de la tribu et des douars intéressés, par la même commission qui vient de procéder à la délimitation : il est fait réserve des terres de la tribu qui doivent conserver le caractère de biens communaux, lesquels peuvent rester provisoirement indivis entre les douars ou être attribués à l'un ou plusieurs d'entre eux, d'après les usages locaux et les déclarations des intéressés.

Les biens *melk* et les biens *beylik* ne font pas partie de la propriété collective à attribuer aux tribus, et à répartir ensuite entre les douars : les propriétaires des biens *melk* et les agents du domaine en ce qui concerne les biens *beylik* situés sur le territoire de la tribu ou des douars doivent, dans le délai de deux mois à partir de la publication du décret qui ordonne les opérations de délimitation et de répartition, former, sous peine de déchéance, leurs revendications devant le président de la commission. Ces revendications sont immédiatement communiquées aux représentants des tribus et des douars intéressés, qui ont un délai d'un mois à partir de cette communication pour

former opposition ; ce délai expiré sans opposition, les biens melk et les biens beylik sont acquis aux auteurs de la revendication. Si au contraire il est formé opposition en temps utile, le revendiquant doit, à peine de nullité, former sa demande en justice dans le mois de la communication qui lui aura été faite. Les revendications sont portées devant la juridiction compétente, c'est-à-dire devant le cadi, s'il n'y a que des musulmans en cause, et devant les tribunaux français dans tous les autres cas. L'appel est toujours porté devant la cour d'Alger, par dérogation à l'art. 22 du décret du 31 décembre 1859, aux termes duquel les tribunaux de première instance connaissent des jugements rendus par les cadis jusqu'à un taux déterminé.

Aux termes de l'art. 4 du sénatus-consulte, les rentes, redevances et prestations dues à l'État par les détenteurs des territoires des tribus continueront à être perçues, comme par le passé, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par des décrets rendus en la forme des règlements d'administration publique.

Il résulte de l'article 5, § 1, du sénatus-consulte, que les biens beylik et les biens melk ne doivent pas être compris dans les opérations de délimitation et de répartition; on n'a pas à revenir sur les formes et les conditions de la revendication qui constitue la sanction du droit de l'État sur les biens beylik, et du droit des particuliers sur les biens melk. Le même article § 2 déclare ainsi réservés le domaine public, tel qu'il est défini par l'art. 2 de la loi du 16 juin 1851, ainsi que le domaine de l'État, notamment en ce qui concerne les bois et les forêts.

L'art. 6 du sénatus-consulte prononce l'abrogation du second et du troisième paragraphe de l'art. 14 de la loi du 16 juin 1851 aux termes desquels aucun droit de propriété ou de jouissance portant sur le sol du territoire d'une tribu ne pouvait être aliéné au profit de personnes étrangères à la tribu, sauf toutefois le droit réservé pour l'État seul d'acquérir la propriété ou la jouissance de terrains faisant partie du sol occupé par une tribu, dans l'intérêt des services publics ou de la colonisa-

tion, et de les rendre en tout ou en partie susceptibles de libre transmission ; depuis le sénatus-consulte, cette prohibition n'existe plus. Néanmoins, ajoute le susdit article, la propriété individuelle qui sera établie au profit des membres des douars ne pourra être aliénée que du jour où elle aura été régulièrement constituée par la délivrance des titres.

L'article 7 et dernier du sénatus-consulte dispose qu'il n'est pas dérogé aux autres dispositions de la loi du 16 juin 1851, notamment à celles qui concernent l'expropriation pour cause d'utilité publique et le séquestre.

Nous avons dû nous borner à faire l'historique de la colonisation, sans le moindre commentaire, nous réservant de traiter plus tard, dans un ouvrage spécial, cette importante question. Nous aurions été heureux d'expliquer à mesure comment les lois, les décrets, les sénatus-consultes et les arrêts qui se sont succédé dans un laps de temps assez restreint, s'annulaient les uns les autres sans apporter

la moindre amélioration au développement de la colonisation.

On a continuellement tourné dans un cercle vicieux, sans rechercher la véritable cause du malaise et du paupérisme de nos colons. On leur donnait ou on leur vendait des terres pour la plupart incultes et qui ne pouvaient être défrichées avantageusement soit par suite de leur situation, soit surtout à cause de la sécheresse. Les malheureux colons, attirés par la promesse d'une concession qu'ils n'obtenaient que difficilement, voyaient bien vite s'évanouir leurs illusions, en présence de l'impossibilité où ils étaient de rendre le sol productif.

Les lourdes charges imposées de prime abord au concessionnaire le mettaient dans l'impossibilité de retirer le moindre bénéfice des travaux indispensables pour le défrichement du sol. N'ayant aucun moyen de crédit par suite de la situation qui lui était faite par le législateur, il devait soit renoncer à la concession, soit chercher un prêteur qui lui permit de continuer l'exploitation. Vu la difficulté

de trouver à cette époque un capitaliste européen, le colon devait forcément s'adresser au Juif, qui avait déjà réussi par un commerce illicite à accaparer une grande partie de l'argent apporté par nos nationaux.

Il ne faut pas croire toutefois que, malgré le taux exorbitant exigé du prêteur, ce vil usurier mettait sa bourse à la merci de tous les colons européens. Pour arriver à la fortune, il ne devait prêter qu'à coup sûr. Or, il savait que, lorsqu'un concessionnaire était déposé, on lui tenait compte de la plus-value donnée à la terre par lui défrichée, et cette plus-value était généralement assez importante, par cela seul que l'estimation première du sol était fort limitée. C'était donc sur cette garantie que le Juif prêtait ses capitaux à deux ou trois cents pour cent (1). C'était un vol manifeste, qu'un gouvernement plus éclairé

(1) Pour duper plus facilement son naïf emprunteur, le Juif faisait en sorte de ne jamais prêter en espèces. Il livrait des marchandises au lieu d'argent, et outre le taux exorbitant, il estimait les susdites marchandises bien au-dessus de leur valeur.

eût empêché dès le principe. On ignorait malheureusement dans quelles conditions prêtait le Juif, et on ne savait pas de quelle garantie il entourait son prêt : notre bonne foi nous portait à croire qu'il prêtait indistinctement à tous les concessionnaires, et que ses chances de perte le mettaient dans l'obligation d'exiger un taux fort élevé.

Le législateur croit apporter une amélioration à la situation du colon, en lui donnant la propriété sous condition résolutoire, au lieu de la lui donner sous condition suspensive. En droit, avec la condition résolutoire, le concessionnaire devient immédiatement propriétaire; mais s'il ne remplit pas les conditions qui lui sont imposées, la vente est résolue de plein droit, — tandis qu'avec la condition suspensive, il ne peut devenir propriétaire qu'après avoir rempli toutes ces conditions. Or, au point de vue de la garantie, quelle différence y a-t-il entre celui qui est propriétaire d'un immeuble qu'on peut lui enlever s'il ne remplit pas les charges imposées et celui qui ne peut devenir propriétaire du dit immeuble qu'après avoir

rempli ces mêmes charges? Il n'y en a certainement aucune, et la situation du prêteur est absolument la même. Dans de semblables conditions, plusieurs colons durent renoncer à cultiver les terres à eux concédées; ils cherchèrent à les vendre, soit aux Arabes, soit aux cultivateurs européens qui apportaient quelques économies; quelques-uns même ne demandèrent des concessions qu'après en avoir trouvé le placement. C'était alors à l'acquéreur qu'incombaient les charges imposées au concessionnaire.

Le Juif ne cherchait jamais à devenir propriétaire de la terre hypothéquée par lui. D'une part il faisait rapporter à son argent un taux trop élevé pour le remplacer par des immeubles, d'autre part il craignait de voir un jour l'Arabe reconquérir son ancien territoire, et il avait tout à craindre d'un si redoutable maître. La vente avait du reste lieu aux enchères publiques, et comme créancier, il touchait directement la somme provenant de la plus-value donnée à l'immeuble. C'était la ruine complète pour le malheureux colon, qui

mourait de faim et de misère sur ce sol arrosé de son sang.

Pour le protéger de l'Arabe, le Juif comptait non seulement sur nos troupes, mais aussi sur nos nationaux commerçants et cultivateurs. Dans le sud surtout, il était venu s'abriter dans les villages français, sachant très bien que l'Arabe ne viendrait pas l'y dénicher. Sa sécurité était moins assurée que dans les grands centres, mais sa situation était plus lucrative, et il ne pouvait de son propre gré renoncer à l'exploitation de nos colons. Il est regrettable que ceux-ci ne l'aient pas livré à ces indigènes prêts à l'anéantir; il eussent ainsi débarrassé notre colonie d'un terrible fléau et ouvert peut-être les yeux de nos gouvernants! A ce moment le Juif était bien peu de chose, et il devait se borner à profiter de nos fautes pour nous voler, tandis qu'aujourd'hui il est presque à la tête de nos destinées.

Voyant les inconvénients des concessions, le législateur croit trouver un remède en les remplaçant par la vente des biens domaniaux.

Désormais les concessions ne seront données qu'exceptionnellement, à la seule condition de bâtir, et les autres terres seront vendues, soit de gré à gré, soit aux enchères publiques. Le prix sera payable en cinq annuités, le premier étant exigible le jour de la vente. Le législateur a encore fait fausse route, et, au lieu d'améliorer, il a aggravé la situation du colon. Ce n'est plus seulement le fruit de ses économies qu'il perdra, mais aussi son capital. A part de rares exceptions, l'acquéreur ne retirera aucun revenu du sol acheté pendant les cinq premières années. Ce sera donc avec ses seuls deniers qu'il pourra payer le prix de vente. En outre, pendant ces cinq années, il devra, avec les frais de nourriture et d'entretien pour lui et les siens, faire de nombreuses dépenses pour les plantations et l'irrigation de ses terres.

Que va-t-il résulter de ce nouvel état de choses ? A moins d'avoir une grande fortune et des terres avantageusement situées, le nouvel agriculteur marchera à une ruine certaine. Nos lecteurs qui connaissent l'Algérie

savent que dans la majeure partie de notre colonie, on ne trouve que difficilement l'eau nécessaire aux premiers besoins, et *a fortiori* l'eau indispensable pour l'irrigation. Aujourd'hui encore le touriste qui se rend d'Alger à Constantine doit être étonné de la nudité du sol. On ne rencontre que quelques marais fort malsains et on ne trouve pas un seul arbre pour reposer la vue : de chaque côté on ne voit que des plaines incultes et des montagnes escarpées. Les voies ferrées et les quelques chemins vicinaux qui relient entre eux les centres les plus importants n'existent que depuis fort peu de temps ; aussi il est facile de se rendre compte de la difficulté qu'il y avait autrefois à se procurer, soit les matériaux pour construire, soit les instruments aratoires pour défricher les terres. On peut prévoir par là l'impossibilité où se trouvait le colon de travailler lucrativement dans ces terres achetées à vil prix. Ses chances de succès n'étaient basées que sur un hasard providentiel ; — les pluies indispensables ne viennent en effet que rarement détrempier les terres complètement desséchées.

Le cultivateur avait bien vite dépensé ses économies, soit pour payer le prix d'achat, soit pour faire face aux premiers frais nécessités pour le défrichement, soit enfin pour acheter les semences, et il se trouvait dans l'impossibilité de continuer la culture, faute de moyen de crédit. Généralement même, il se trouvait sans argent, avant d'avoir entièrement payé ses terres. Dans l'espoir de se tirer d'affaires, il cherchait alors un prêteur, et était contraint de se plier à ses exigences. Ce prêteur était le Juif, toujours disposé à arracher les dernières dépouilles aux malheureuses victimes qui tombaient entre ses mains. Après avoir fourni l'argent nécessaire pour compléter le paiement des terres, il attendait que le colon ait donné au sol une plus-value sensible, pour lui demander le remboursement immédiat. Celui-ci ne pouvant s'exécuter, était poursuivi par son vil créancier, à qui il avait reconnu devoir une somme de beaucoup supérieure à celle avancée; les immeubles étaient vendus par voie judiciaire, et devenaient la propriété du Juif pour le montant de

sa créance. Celui-ci les revendait de nouveau à un cultivateur arrivant de France avec quelques ressources. Ce dernier payait rarement comptant et se trouvait par suite, dès son arrivée, débiteur du Juif, qui procédait avec lui comme il avait fait avec son prédécesseur. C'est du reste par ce procédé que cet être, voleur et hypocrite, accaparait la majeure partie de l'argent de nos nationaux.

Loin de faire des progrès, la colonisation allait chaque jour en diminuant; les colons rentraient en France ruinés, et les terres restaient incultes; d'un autre côté le budget de l'Algérie se chiffrait tous les ans par un déficit de plusieurs millions. On voyait le mal, mais on ne cherchait pas le remède. Les lois et décrets se succédaient sans apporter la moindre amélioration. On semblait ne pas comprendre l'impossibilité pour un colon de cultiver fructueusement une terre brûlée par la chaleur sans le moindre cours d'eau pour l'irriguer.

Depuis la conquête de l'Algérie, le mode de colonisation n'a pas sensiblement changé, et

nous ne craignons pas de dire qu'après cinquante ans d'occupation, nous ne sommes pas encore arrivés à la colonisation. Nous devons reconnaître toutefois que, grâce à la culture de la vigne, notre colonie donne aujourd'hui un revenu assez satisfaisant, mais qui pourrait se quintupler plusieurs fois. Ce progrès n'est malheureusement pas dû à l'intervention du gouvernement en vue de faciliter la culture de ce sol qui pourrait être très fertile, ni à la protection qu'il accorde au colon contre le Juif usurier.

Lorsque la sécurité fut complètement assurée, quelques riches capitalistes européens achetèrent de vastes étendues de terrains avec l'intention d'y planter de la vigne. Ils choisirent autant que possible les terres les plus avantageusement situées, et y firent creuser des canaux pour pouvoir les irriguer facilement. Ils plantèrent alors des vignes, qui, aujourd'hui en pleine prospérité, sont une grande ressource pour la Métropole.

Malgré ce résultat avantageux, nous avons le regret de constater que cette exploitation

est faite par des capitalistes, qui sont plutôt des industriels que des agriculteurs, et cela au détriment du malheureux colon. Ce que nous aurions désiré avant tout, c'est de voir le concessionnaire ou le petit acquéreur mis en mesure de cultiver sa terre et d'en retirer, par son travail, un certain revenu. Pour cela, il fallait l'appui du gouvernement, et nous constatons à regret qu'il n'a rien fait pour celui qui devait le plus contribuer au développement de la colonisation. Du reste, malgré l'arrivée en Algérie des capitalistes dont nous parlions plus haut, il reste encore beaucoup de terres incultes, qui ne deviendront fertiles qu'à la suite de travaux très onéreux que n'entreprendront jamais de simples particuliers. Nous espérons donc qu'on comprendra l'importance de ces travaux que nous allons spécifier, lorsqu'on se rendra compte de ce que rapporte la faible partie de l'Algérie actuellement cultivée.

Lors de l'aliénation des terres domaniales, soit par concession, soit par un des autres modes indiqués dans notre historique, on a

négligé la principale question, je veux parler de l'impossibilité où allait se trouver le colon de défricher ces terres neuves. Il ne suffisait pas en effet de donner des concessions à ceux qui en faisaient la demande, il importait avant tout, dans l'intérêt même de la colonisation, de leur donner les moyens de les cultiver fructueusement.

Pendant les premières années qui suivirent la conquête, les concessions même entièrement gratuites n'auraient pu être considérées comme un don, par cela seul qu'à cette époque, aucun acquéreur n'aurait voulu acheter une terre qu'il devait cultiver en soldat avec la perspective probable d'une dépossession. Quel résultat par suite pouvait-on espérer de concessions avec des charges accablantes? Comment ces hommes sans ressources se procureraient-ils la première mise de fonds indispensable pour la culture des terres, alors que par les divers modes de concessions, on leur enlevait tout moyen de crédit? Comment correspondraient-ils avec les habitants des grands centres, alors qu'il n'existait dans toute

la colonie aucun chemin praticable pour des véhicules? Telles étaient, à notre avis, les questions qu'auraient dû se poser nos représentants.

Le gouvernement français voulait faire des économies, espérant que les nombreux travaux nécessaires pour le développement de la colonisation se feraient d'eux-mêmes. Il ne comprenait pas que ces travaux lui incombaient; il ne voyait pas que c'était là un excellent placement pour la France, qui, au bout de quelques années, aurait retiré de ce sol africain des revenus considérables.

Il est facile de constater que, si la dette publique a toujours été en augmentant, cette augmentation n'a jamais été due à des travaux qui, tout en étant d'une grande utilité, devaient aussi être d'un grand rapport. Nous allons donc chercher le remède en indiquant de quelle manière, à notre avis, il aurait fallu procéder.

La première préoccupation du gouvernement, pour arriver à la colonisation dans un pays presque impraticable, devait être de relier

les divers points par des voies de communication, telles que des routes ou des chemins vicinaux. Ces travaux ne pouvaient évidemment se faire qu'après la conquête complète de l'Algérie, c'est-à-dire après 1840, mais c'est aussi à partir de cette époque que nous allons essayer de tracer le seul moyen propre à donner un bon résultat. Grâce aux nombreux ouvriers, tant indigènes qu'Européens, que nous avions sous la main, ces travaux auraient pu être exécutés à peu de frais et à bref délai, en évitant autant que possible pour ces premiers tracés les grands accidents de terrain. Le principal but devait être de faciliter le transport des matériaux nécessaires à la construction de villages français, et de favoriser l'importation d'abord, l'exportation ensuite. Plus tard, à mesure que le besoin s'en serait fait sentir, on aurait créé de nouvelles voies qui auraient permis de circuler facilement dans toute l'Algérie.

Ce premier point a été complètement négligé; on s'est borné à relier entre elles les villes les plus importantes, mais on n'a ouvert

aucun débouché aux milliers de colons, qui habitent le sud de notre colonie, et qui, aujourd'hui encore, sont obligés de faire leurs transports à dos de cheval ou de mulet. Les touristes qui ont visité l'Algérie dans ces dernières années, ont pu voir avec quelle difficulté on pénètre jusqu'à certains villages européens, qui ne sont reliés à un chemin, distant quelquefois de 40 et 50 kilomètres, que par un sentier étroit et impraticable même pour le plus léger véhicule.

Il était ensuite du devoir de nos représentants qui se trouvaient sur les lieux de faire connaître au gouvernement français l'état de sécheresse de la majeure partie des terres domaniales en expliquant l'impossibilité pour le colon de les irriguer. A part quelques sources abondantes, il est assez difficile de se procurer l'eau nécessaire aux premiers besoins ; on ne rencontre que de rares rivières disséminées et peu profondes, et dont la plupart sont complètement à sec pendant tout l'été. En revanche, les marais sont très nombreux ; les lauriers-roses qui y poussent en quantité, sont une des

principales causes de ces fièvres intermittentes qui frappent la plupart de nos colons.

Le remède était cependant fort simple. Nous ne parlerons pas de la mer intérieure qui eût été un projet irréalisable à cette époque, nous réservant du reste de dire quelques mots sur cette importante question à la fin de ce chapitre; — mais il y avait d'une part le reboisement et d'autre part la création de canaux. Ces travaux indispensables ne pouvaient être faits par des colons sans ressources. Le reboisement même, qui ne nécessite que des frais insignifiants en France, est fort coûteux en Algérie. Pour préserver les jeunes plants de la chaleur, il faut les abriter avec soin pendant les premières années. Or, les colons qui n'avaient pas même l'argent nécessaire pour acheter soit les semences, soit les instruments aratoires, étaient par suite dans l'impossibilité matérielle de s'occuper de plantations d'arbres. Il fallait du reste boiser une grande partie du territoire algérien, pour préserver l'autre partie de cette sécheresse destructive.

C'était également à l'État qu'il appartenait de faciliter les irrigations en créant de nombreux canaux. Malheureusement on ne s'est jamais préoccupé des moyens à employer pour rendre fertile ce sol qu'on allait vendre ou donner à ceux qui se présenteraient pour le cultiver. On croyait sans doute que le labour des colons suffirait à fertiliser ces terres arides, et on espérait que, dès les premières années, notre nouvelle colonie allait être d'un grand rapport pour la France. S'il en était ainsi, les illusions ont dû être nombreuses, car chaque année l'Algérie nous coûte plusieurs millions, et cela parce que nous avons toujours reculé devant un sacrifice qu'il faudra certainement faire un jour.

Nous arrivons enfin aux modes d'aliénation des terres domaniales, la vente et la concession, et nous allons en faire connaître les graves inconvénients.

Nous ne remonterons pas aux premiers modes de concession, qui, ainsi qu'on a pu le voir dans notre historique, étaient absolument impraticables, et nous arrivons tout de suite à

la concession, faite sous les seules conditions qu'on bâtera des maisons et des granges, qu'on habitera lesdites maisons et qu'on cultivera les terres concédées.

Nous ne craignons pas de dire de prime abord que le cultivateur qui aura obtenu une concession dans ces dernières conditions sera forcément obligé à bref délai d'avoir recours au Juif et que celui-ci le ruinera toujours. Quelle est en effet la situation du colon français ayant quelques milliers de francs d'économie et venant solliciter une concession ? Il est obligé pendant plus d'un an de faire démarches sur démarches et de se rendre plusieurs fois, soit au bureau du gouvernement à Alger, soit au ministère à Paris. Après l'avoir obtenue, il a déjà dépensé une partie de son capital. On lui donne *toujours* cette concession dans un endroit impraticable, où il est obligé de tracer lui-même quelques sentiers étroits ; cela fait, il doit *immédiatement* bâtir. Où trouvera-t-il des ouvriers maçons, menuisiers, charpentiers ? — Dans les grandes villes, et leurs voyages sont payés en consé-

quence (1). Comment fera-t-il transporter les matériaux nécessaires? A dos de cheval et de mulet; or ces modes de transport sont toujours très longs et par suite fort coûteux. Pour construire, le concessionnaire a dépensé environ 5,000 fr. et c'est généralement le montant de ses économies. Prenons-en un plus riche et poursuivons. Après avoir bâti, il doit défricher les terres. Il lui faut alors acheter des animaux, des instruments aratoires et des semences; il lui faut enfin vivre et faire vivre les siens. C'est une dépense annuelle de plus de 1,000 fr., et il ne peut de longtemps encore compter sur une récolte, même très faible. Lorsque ces dépenses se sont renouvelées pendant plusieurs années, comme notre colon, bien que riche, n'est pas tout à fait un Crésus,

(1) Le nombre des ouvriers était autrefois fort limité en Algérie, et ceux-ci n'habitaient que les grandes villes. Lorsqu'ils étaient appelés dans l'intérieur de l'Algérie, ils exigeaient un fort salaire. Il arrivait par suite que pour la construction d'un petit immeuble, qui par sa situation même ne devait avoir qu'une valeur insignifiante, il fallait payer les ouvriers plus cher qu'à Paris.

il s'aperçoit bientôt qu'il a épuisé jusqu'à ses dernières ressources.

La terre n'est cependant pas encore sa propriété : il n'a pas le titre définitif, et il ne peut ni vendre ni hypothéquer. Que va-t-il faire ? Abandonner la concession, et profiter de la plus-value, cela n'est pas probable, puisque, outre son labeur, il a dépensé une somme de beaucoup supérieure à l'estimation approximative de cette plus-value. Il cherche alors à emprunter, et à défaut d'autres capitalistes, il s'adresse au Juif. Celui-ci, le voyant pris dans ses filets, ne le lâche plus, et l'oblige à accepter des conditions ruineuses. L'argent du prêt lui sert encore à acheter les choses indispensables à la culture de ses terres, et, grâce aux nombreux frais qu'il a été obligé de faire, il devine déjà le moment où sa concession va lui donner des revenus à proportions. Malheureusement il oublie son créancier, et celui-ci se présente toujours dès que la terre est en plein rapport. Malgré le taux usuraire de son prêt, malgré les supplications du colon qui lui promet de le payer largement, intérêt

et capital, grâce aux produits de la concession hypothéquée, celui-ci ne veut rien entendre, et il commence aussitôt des poursuites judiciaires. La vente a lieu devant le tribunal, et il devient généralement adjudicataire pour la minime somme dont il était créancier. Cette concession est alors revendue par le Juif à un nouveau colon, qui, plus tard, sera également sa victime.

Voilà dans quelles conditions avaient lieu et ont lieu encore aujourd'hui les concessions en Algérie ! C'est la ruine pour les colons, c'est une grave atteinte portée à la colonisation, c'est une perte pour la France, mais c'est d'une grande utilité pour le Juif qui dévore d'autant plus facilement sa proie qu'il la trouve presque sans vie.

Quant à la vente, dont le prix est payable en cinq annuités, elle offre également de sérieux inconvénients. Le colon qui n'apportera pas avec lui un assez fort capital se trouvera dans l'impossibilité d'effectuer les paiements annuels, du moment où, comme dans le cas précédent, il ne pourra compter sur la vente.

des récoltes. Il tombera à bref délai entre les mains des Juifs, qui l'exploiteront et deviendront propriétaires des terres achetées et défrichées par lui.

Pour faciliter le développement de la colonisation, le gouvernement français devait faire exécuter les travaux dont nous venons de parler, — créer diverses voies de communications, — boiser une partie du territoire algérien et creuser des canaux. — La culture n'était possible qu'à ces conditions. Il devait ensuite concéder des terres aux colons français, en leur imposant la seule charge de les cultiver.

Pendant les premières années qui suivirent la conquête, on ne pouvait espérer avoir en Algérie de riches colons, abandonnant leur situation en France, pour venir défricher des terres neuves dont la propriété ne leur était pas assurée. On ne trouvait donc que d'anciens militaires ou des colons français qui, n'ayant pas de fortune, auraient été heureux de se créer un petit patrimoine par le travail ; — aussi devait-on, dans l'intérêt même de la

colonisation; non seulement leur donner les terres, mais aussi leur fournir les moyens de les cultiver. En procédant de la sorte, on eût permis au colon travailleur de rendre productif ce sol autrefois inculte. Malgré les nombreux obstacles qu'il avait rencontrés, il ne se serait pas laissé décourager, en se voyant soutenu par le gouvernement; il aurait compris en effet que son travail lui rapporterait plus tard une petite fortune, et cette espérance eût été pour lui le meilleur stimulant.

A ces premiers colons seraient venus s'adjoindre, au bout de quelques années, de nouveaux cultivateurs français. En présence du résultat obtenu par leurs prédécesseurs, ils n'auraient plus hésité à venir arroser de leurs sueurs ces terres neuves qu'ils savaient productives. Les demandes seraient même devenues tellement nombreuses, qu'on aurait pu bientôt procéder à la vente des terres domaniales dans des conditions spéciales.

On aurait vendu chaque lot pour un prix déterminé payable en trente, quarante ou cin-

quante ans. L'État aurait en outre facilité les moyens de crédit pour la culture.

En procédant de la sorte, la France aurait déjà retiré un revenu considérable de l'Algérie, et nos colons s'y seraient enrichis. Comme garantie toutefois contre les gens paresseux qui auraient négligé les terres concédées ou achetées dans les conditions ci-dessus spécifiées, on se serait réservé le droit de les déposséder. Il était évident en effet que, faisant de grands sacrifices pour le développement de la colonisation, l'État ne pouvait compter que sur des colons disposés à faciliter sa tâche.

A côté de ces agriculteurs pauvres, mais laborieux, de riches propriétaires, venus de la Métropole, se seraient certainement rendus acquéreurs de vastes étendues de terrains, où ils auraient fait des plantations de vignes et autres, ce qui eût augmenté dans des proportions considérables la richesse de notre colonie.

On aurait pu en outre créer des écoles d'agriculture et y envoyer une partie des en-

sants abandonnés, qui ne rencontrent souvent, à leur entrée dans la vie, que la misère, et qui par suite deviennent fatalement des voleurs ou des assassins. En sortant de l'école, l'État leur eût donné à chacun une concession qu'ils auraient cultivée fructueusement, du moment où ils avaient fait des études spéciales. Ces malheureux enfants se seraient créé une famille par le mariage, et, au lieu de la misère des villes, ils auraient trouvé par le travail le bien-être des campagnes.

Voilà, à notre avis, comment on aurait dû procéder à la colonisation de l'Algérie. Au lieu de cela, on a mis, dès le début, le colon dans l'impossibilité de retirer le moindre bénéfice des terres à lui concédées ; on lui a imposé en outre des charges trop lourdes qui devaient fatalement le conduire à la ruine. C'est du reste pour ce motif qu'aujourd'hui encore une grande partie des terres d'Algérie sont incultes. Qui donc oserait se rendre adjudicataire de ces vastes étendues de terrains complètement dénudés et qu'il est impossible d'arroser ? Ce serait s'exposer à un

réel danger, car les immenses travaux qui doivent faciliter les irrigations ne peuvent être à la charge des particuliers; ils sont de ceux qui, par leur nature même, doivent incomber à l'État.

En résumé, nous possédons l'Algérie depuis plus de cinquante ans, et cependant cette colonie, malgré sa proximité de la France, nous coûte chaque année plusieurs millions. La plupart de nos colons y ont laissé leur petite fortune : les uns ont dû, après avoir fait de nombreuses dépenses, abandonner les terres concédées ou vendues, parce que leur état de sécheresse les rendait improductives; les autres, après avoir surmonté les obstacles et donné de la valeur à leurs concessions, ont été poursuivis par le Juif, et après avoir été dépouillés, ils sont revenus en France entièrement ruinés.

A part quelques concessions plus favorisées à divers points de vue et les terres achetées par des compagnies ou de riches particuliers pour y faire la culture de la vigne, nous retrouvons encore, en différents endroits, l'Al-

gérie de 1830. On ne pénètre que difficilement dans le sud de notre colonie en traversant les ravins et en escaladant les montagnes ; là, on rencontre à chaque pas d'immenses plaines qui n'ont jamais été défrichées. Les Arabes y vivent isolés, semblant presque ignorer qu'ils sont sous la domination française.

Il est permis de se demander pourquoi le gouvernement français a toujours reculé devant des dépenses aussi nécessaires et destinées à rendre productif un sol que des milliers de colons demandaient à défricher, alors surtout qu'il savait devoir retirer plus tard de cette culture un impôt considérable ? A-t-il voulu faire des économies, ou a-t-il espéré que ces travaux se feraient d'eux-mêmes ? Lorsqu'on songe à tous les millions qui depuis quelques années ont été si follement dissipés par nos gouvernants, n'est-on pas autorisé à dire qu'on ne saurait songer à faire des économies pour des travaux indispensables, et l'on peut même se demander si nos ministres ne sont responsables que de leur mauvaise administration ?

A côté de ces travaux, il en est un autre qui s'impose aujourd'hui : nous voulons parler d'une mer intérieure qui aurait pour lit le désert du Sahara. On ne se trouve plus, comme certaines personnes l'ont prétendu, en présence de l'impossible : le Sahara a déjà été une mer et il redeviendra une mer, parce que cela s'impose dans l'intérêt même de la colonisation. Pour ce travail qui semble gigantesque, si l'on voulait, l'on trouverait en Algérie un nombre de bras considérable, et quelques années suffiraient pour le rétablissement de cette mer.

Malheureusement en France, on néglige trop les colonies, qui, tout en nous coûtant fort cher, ne rapportent qu'à nos voisins, sinon à nos ennemis. Relativement au projet de mer intérieure, nous avons ouï dire par des hommes politiques connus que c'était là un travail inutile, du moment où tôt ou tard, après quatre ou cinq siècles, les sables combleraient encore cette mer qui redeviendrait désert. Moins prévoyant qu'eux, nous ne nous préoccupons pas de ce qui arrivera dans plusieurs siècles,

et nous nous bornons à dire que nos gouvernants n'ont jamais su utiliser ce qui nous appartenait et que par leur bêtise, la France s'est toujours endettée là où elle devait s'enrichir.

Nous aurions désiré approfondir cette importante question, mais nous ne pouvons nous éloigner plus longtemps de notre sujet ; nous nous réservons toutefois de traiter plus tard de la *colonisation*, et de nous étendre sur cette mer intérieure, dont l'utilité nous semble incontestable.

Nous avons cherché à démontrer combien étaient mauvais nos divers modes d'aliénation ; nous en avons fait connaître les résultats, et nous avons dit enfin les moyens employés par le Juif pour ruiner nos naïfs colons, qui n'ont jamais été protégés par les représentants du gouvernement français. Bien que résumé, ce chapitre était indispensable pour bien faire comprendre à nos lecteurs comment la naïveté de nos premiers représentants a dégénéré sous leurs successeurs en complicité avec les Juifs.

CHAPITRE V

L'ARABE EXPLOITÉ PAR LE JUIF

Il ne suffisait pas aux Juifs d'accaparer les concessions que nos malheureux colons avaient arrosées de leurs sueurs pour les revendre à de nouveaux propriétaires qui devaient plus tard être leurs dupes, ils convoitaient aussi la fortune des Arabes. Ils n'ignoraient pas cependant de quelle haine légitime ceux-ci étaient animés à leur égard, aussi ne s'éloignaient-ils jamais des villages français !

Pour extorquer de l'argent aux Arabes, les Juifs épiaient toutes les occasions qui pouvaient se présenter. Les moyens les plus usi-

tés étaient l'usure, l'espionnage, la prostitution et l'abus de pouvoir (1).

L'Usure. — Les Juifs assistaient à toutes les audiences, et lorsqu'ils entendaient prononcer une amende contre un Arabe, ils le guettaient à la sortie, et lui faisaient des offres d'argent pour payer dans les délais voulus. Cette proposition répugnait au condamné, mais la plupart du temps il était obligé de s'y soumettre pour éviter des frais de justice. Dans ce cas, le Juif exigeait en paiement la cession d'une partie de la récolte de son emprunteur. Il prêtait généralement à un taux de 500 pour 100, et l'Arabe était obligé de lui consentir la vente de son blé, jusqu'à con-

(1) Nous pourrions ajouter la tentative d'expropriation de l'Arabe par le Juif, mais nous aurions été obligé de répéter ce que nous avons dit au sujet du colon français. Toutefois le Juif était encore plus voleur avec l'Arabe qu'avec l'Européen.

Il est arrivé à des Juifs de se procurer pour une somme infime des propriétés valant de 15 à 20,000 francs. Lorsque les immeubles se vendaient judiciairement, ils faisaient en sorte qu'il ne se présentât d'enchérisseurs pour les avoir à vil prix, et ils étaient créanciers du montant de l'adjudication.

currence de la somme fixée. On faisait alors une estimation qui était toujours inférieure à la valeur réelle du blé au moment de la récolte. Par exemple, si le Juif avançait 50 fr. à l'Arabe, il se faisait céder sur la récolte prochaine quatre-vingts ou cent mesures de blé qu'il évaluait environ 2 fr. 50 l'une, alors que le cours ordinaire était toujours de 3 fr. 50 à 4 fr. A côté de ce prêt usuraire que nous ne craignons pas de qualifier de vol, il réalisait encore un bénéfice sur l'estimation.

Pour leur exploitation, les Arabes devaient faire leurs acquisitions chez les marchands juifs ; s'ils n'avaient pas d'argent, ceux-ci leur prêtaient dans les mêmes conditions. Il en était encore ainsi pour les petits commerçants arabes, qui, pour payer leurs fournisseurs, avaient souvent besoin de la bourse du Juif. Si la garantie ne paraissait pas suffisante à ce cupide prêteur, il achetait à vil prix les objets fabriqués par les Arabes et les revendait ensuite à nos nationaux, ou les expédiait à ses coreligionnaires en France.

L'Espionnage. — Dans tous nos marchés

algériens, le Juif surveillait attentivement l'Arabe. Dès que celui-ci commettait la moindre infraction aux règlements, l'espion s'approchait de lui, et le menaçait de porter plainte, s'il ne lui donnait une somme déterminée. L'Arabe était réduit à s'exécuter. Le Juif avait-il connaissance qu'un délit ou un crime avait été commis, immédiatement il s'approchait du délinquant, et lui demandait d'acheter son silence. D'autres fois, il servait d'intermédiaire entre les deux parties, et se faisait payer son intervention. Le Juif devenait un espion très redoutable pour l'Arabe, qui était continuellement obligé de payer fort cher ce vil dénonciateur.

De la Prostitution. — Parmi nos indigènes, quelques-uns possèdent une grande fortune ; tous les fonctionnaires administratifs et judiciaires sont généralement riches. Auprès de ceux-ci, le Juif ne pouvait faire l'usure, ni employer l'espionnage. Il devait donc trouver un nouveau procédé pour se faire donner de l'argent. Un seul était à sa portée, la prostitution de sa femme et de ses filles. L'Arabe est

très luxurieux et ne peut que difficilement se priver de femmes. Or, lorsque les fonctionnaires indigènes étaient appelés au chef-lieu d'arrondissement ou de canton pour leur service, et qu'ils étaient obligés de séjourner plus d'un jour, ils ne pouvaient satisfaire leurs passions qu'avec les Juives, à moins d'aller dans les maisons de prostitution.

Le Juif qui se tenait toujours aux aguets venait lui-même trouver l'Arabe, et moyennant un prix qu'il basait sur la fortune du fonctionnaire, il lui livrait sa femme ou sa fille. D'autres fois, si l'Arabe ne se prêtait pas volontiers aux intentions du Juif, celui-ci envoyait une de ses femelles et faisait constater le flagrant délit. Il menaçait alors de poursuites le fonctionnaire arabe qui, pour ne pas perdre sa place, versait une forte somme.

L'Abus du pouvoir. — Les Juifs qui refusaient de s'enrôler dans nos régiments, sollicitaient au contraire toutes les places serviles auprès des fonctionnaires français. Ils parvenaient assez facilement à se faire accréditer auprès de nos administrateurs, de nos contrô-

leurs, de nos receveurs particuliers, etc., qui les acceptent comme chaouchs ; quelques-uns même obtiennent ces fonctions près de nos tribunaux et de nos justices de paix.

Le chaouch est un domestique privé, qui, dans maintes circonstances, doit servir d'interprète. C'est par son intermédiaire que les indigènes font leurs réclamations à nos fonctionnaires. Cette simple explication fait prévoir déjà le rôle que va jouer le chaouch juif vis-à-vis les sollicitants arabes.

Nous parlerons d'abord des chaouchs attachés aux tribunaux ou aux justices de paix. Salariés par l'État, leur rôle est le plus important dans la domesticité.

Lorsqu'un délit ou un crime est commis dans un douar, le cheick doit aviser le magistrat français et lui adresser un rapport écrit. La plupart du temps, il envoie le rapport par le plaignant, et oblige l'inculpé à l'accompagner. En arrivant, l'Arabe remet l'écrit cacheté entre les mains du chaouch et lui fournit toutes les explications nécessaires. Si l'affaire est d'une minime importance, le Juif essaie de

mettre les parties d'accord, en expliquant au plaignant qu'il ne lui sera accordé aucune indemnité et en disant à l'inculpé, qu'outre la prison, il sera condamné à une amende et à tous les frais. Si le chaouch arrive à une entente, il supprime le rapport et touche pour son intervention une large rétribution. D'autres fois, il arrive que plusieurs indigènes attendent impatiemment leur tour pour parler au magistrat, quelquefois ils sont obligés de rester un ou deux jours pour obtenir l'audience demandée. Dans ce cas, le chaouch leur propose, moyennant une indemnité qui varie entre 5 et 20 fr., de les faire passer dans les premiers : c'est par ce procédé que le Juif vole le plus facilement l'Arabe. Il n'est pas rare en effet de voir le matin à la porte de nos tribunaux ou de nos justices de paix, deux ou trois cents indigènes, et parmi eux, il en est toujours plusieurs disposés à payer pour ne pas être obligés d'attendre.

Enfin, lorsque dans une instruction préliminaire, le chaouch est chargé de traduire au juge les explications du plaignant, il ne craint

pas de tromper la bonne foi du magistrat français, si l'inculpé lui a versé une somme proportionnée au service rendu (1).

Les administrateurs, les receveurs particuliers et les autres fonctionnaires français sont également sujets à de très fréquentes réclamations de la part des Arabes, et ceux-ci doivent encore s'adresser au chaouch, qui agit pour ou contre le demandeur, suivant la rémunération qu'il a touchée. Il n'est pas rare même, sur le refus de l'Arabe de donner de l'argent au chaouch Juif, de voir celui-ci refuser l'entrée des bureaux. On le voit même se venger de son ancien maître, en le brutalisant lâchement, parce qu'il sait être protégé par les autorités françaises.

Nous ne saurions nous étendre plus longuement sur cette exploitation de l'Arabe par le Juif, et nous avons dû nous borner à faire con.

(1) Parmi les interprètes attachés aujourd'hui aux tribunaux et aux justices de paix, un grand nombre sont Juifs. Avec de tels auxiliaires, le magistrat qui ne comprend pas la langue arabe est souvent obligé d'abandonner une instruction, par suite de la complicité de son interprète avec les inculpés.

naître les moyens les plus usités. Nous ne sommes pas encore arrivé à la naturalisation du juif indigène de l'Algérie, et cependant nous le trouvons déjà fier et arrogant avec l'Arabe. Nous avons assisté fréquemment à des scènes révoltantes entre certains chaouchs et des Arabes. Les premiers, après s'être fait payer un service qu'ils ne rendaient pas, frappaient brutalement et blessaient même ces malheureux Arabes, qui ne ripostaient pas, convaincus d'avance, qu'ils auraient toujours tort auprès de nos représentants.

La situation de l'Arabe devenait d'autant plus intolérable, qu'elle lui était rendue telle par cet être lâche et sans vergogne, qui autrefois venait ramper devant lui. Ne pouvant obtenir gain de cause, il était contraint de se révolter contre notre domination aveugle.

Le sénatus-consulte du 12 juillet 1865 fut accueilli très favorablement par nos indigènes. Bien que placés au même rang que les Juifs, ils espéraient que nous leur rendrions justice lorsqu'ils nous auraient montré leur supériorité. Il ne devait malheureusement pas en être

ainsi, et l'hypocrisie des uns leur a valu des droits qui ne devaient être accordés qu'à la bravoure des autres.

Les deux premiers articles de ce sénatus-consulte étaient ainsi conçus : L'indigène musulman est français; néanmoins il continuera à être régi par la loi musulmane. — L'indigène juif est français; néanmoins il continue à être régi par son statut personnel. — Les uns et les autres peuvent être admis à servir dans les armées de terre et de mer. Ils peuvent être appelés à des fonctions et emplois civils en Algérie. — Ils peuvent, sur leur demande, être admis à jouir des droits de citoyen français; dans ce cas, ils sont régis par les lois civiles et politiques de la France.

Lors du vote de ce sénatus-consulte, plusieurs Arabes étaient déjà enrégimentés. Ils attribuèrent la faveur qu'on leur accordait aux services qu'ils avaient déjà rendus; ils étaient toutefois étonnés de voir que les Juifs allaient jouir de la même faveur, eux qui n'avaient vécu, depuis la conquête, que de vols détournés et d'abus.

Dans les premières années, on ne put refuser la naturalisation aux Arabes, qui, à leur demande, joignaient leurs états de service. Cela ne pouvait satisfaire les Juifs qui prévoyaient que, si leurs anciens maîtres devenaient Français, ils retomberaient fatalement sous leur domination.

Ne pouvant rien par eux-mêmes pour arrêter cet état de choses, ils abusent de leur crédit auprès de nos fonctionnaires. Ils dépeignent l'Arabe comme un être dangereux, qui, grâce à notre civilisation, saura bientôt se débarrasser du vainqueur et le chasser de l'Algérie. Ces récriminations sont fortement appuyées par leurs coreligionnaires qui habitent la Métropole, et elles finissent par aboutir au résultat désiré. Les demandes de naturalisation des Arabes ne sont en effet bientôt plus accueillies, et ces vaillants soldats, après avoir versé leur sang pour la France, ne peuvent plus espérer jouir des droits de citoyens français.

CHAPITRE VI

L'EXTENSION DE LA RACE JUIVE

Pendant que les Juifs indigènes de l'Algérie dépouillent nos colons, exploitent nos fonctionnaires et volent les Arabes, ceux qui se sont répandus sur le continent européen ne restent pas dans l'inaction. Comme les premiers, ils se sont enrichis aux détriments de nos petits commerçants qui s'étaient laissé prendre dans leurs filets. La plupart ont débuté comme brocanteurs ; ils achetaient à vil prix les objets que le possesseur était obligé de vendre pour acheter du pain. Ces mêmes objets, lors d'un prêt usuraire, sont livrés au lieu d'espèces

sonnantes à un prix très élevé au petit commerçant qui a un pressant besoin d'argent.

Quelques-uns sont marchands de bijouterie; cela leur permet de faire l'usure sur une plus vaste échelle. Ils vendent à crédit, souvent le double de la valeur. Si on sollicite un prêt, ils n'ont jamais d'argent. Ils engagent alors l'emprunteur sur lequel ils ont pris tous les renseignements nécessaires, à acheter des bijoux qu'il ira revendre aussitôt chez un bijoutier indiqué par eux. Ils livrent alors pour 700 ou 800 francs de marchandises qu'on va revendre chez le susdit bijoutier (qui est toujours un compère), pour 300 ou 400 francs. Ils ont ainsi fait un prêt à 100 pour 100, et ils se sont mis à l'abri de la loi.

Pendant que les uns exploitent la misère ou tuent le petit commerce, d'autres se mettent à la tête des maisons de gros ou font l'agio à la Bourse. Quelques années leur ont suffi pour voler des fortunes considérables. Dans toutes les grandes villes d'Europe, ils créent des maisons de banque, et s'ils ne prospèrent pas assez vite, il suffit d'une ou deux faillites pour

les mettre à hauteur. Ils sont détenteurs des fonds publics ; dans tous les emprunts nationaux, ils deviennent les plus puissants actionnaires.

Leur ambition ne connaît plus de bornes. Ils savent que l'argent est la force qui fait tout mouvoir, et, grâce au vol et à l'usure, ils sont devenus les détenteurs de cet argent. Leurs fortunes vont encore s'accroître d'une manière considérable, car ils vont bientôt faire le cours dans toutes les Bourses européennes. Malheureusement ils ne sont encore pour la plupart que des étrangers, et si on s'aperçoit de leurs menées, ils peuvent être chassés et contraints de continuer leur vie errante et vagabonde. Ils ont besoin de l'appui du gouvernement et pour cela il leur faut acheter les hauts fonctionnaires et même les ministres. Pour y parvenir, ils ont besoin d'agir secrètement, sinon on pourrait leur demander des comptes sur cette fortune mal acquise. On rechercherait et on découvrirait leur origine, et alors ils seraient réduits à une complète impuissance.

Bien que répandus en Europe, les Juifs sont étroitement liés. Tous travaillent à atteindre le même but, et chacun doit apporter sa pierre à la construction de l'édifice depuis si longtemps rêvé. Ils n'ont pas oublié leurs coreligionnaires indigènes, et ils vont travailler à leur faire obtenir la naturalisation. Ils ont été renseignés sur les procédés qu'ils ont employés, tant au point de vue du Français, qu'au point de vue de l'Arabe, et ils constatent avec joie qu'ils n'ont pas démerité. Toute cette race songe en outre à se venger des Arabes qui les ont tenus si longtemps sous leur domination, mais sa vengeance sera d'autant plus cruelle qu'elle sera plus puissante.

Après avoir volé l'argent, on les voit déjà prendre des titres de noblesse. Ils osent, eux si lâches, prendre ces titres portés autrefois par des hommes qui, s'ils étaient despotes pour le peuple, n'en étaient pas moins fiers et courageux. Espèrent-ils donc nous obliger à les traiter en princes? Veulent-ils devenir les chefs d'une nouvelle dynastie? Il est permis à celui qui les a suivis pas à pas de-

puis un siècle de se poser ces questions.

Ils avaient tellement accaparé la liberté dans ces derniers temps que ceux-mêmes qui les connaissaient le mieux et les détestaient le plus, n'osaient dévoiler leur conduite à leurs naïves victimes. Il n'en sera plus ainsi désormais, nous les livrerons tels qu'ils sont à la publicité, et nous les contraindrons à rentrer dans l'ombre, d'où ils n'auraient jamais dû sortir.

Leur règne est fini par cela seul qu'ils sont découverts. Ils ne peuvent rien par eux-mêmes, et nous ne les servirons plus à notre détriment. Le Français ne sera plus sciemment une marchandise qui se vend. Il comprendra la cause de la misère en France, et il détruira cet insecte rongeur. S'il nous faut, pour reconquérir notre indépendance, employer la force brutale des Arabes, nous n'hésiterons pas. Mais le Juif n'attendra pas. Le jour où il nous verra décidés à agir, il décampera et reviendra à sa vie errante, qui est la seule possible pour lui.

Les Juifs ont compris que le peuple français était le plus confiant et par suite le plus

facile à tromper. Bien que puissants dans les autres États, ils prévoient qu'ils ne pourront y gouverner de longtemps. Ils veulent alors commencer par conquérir la France ; or ils la savent divisée en deux parties : la France et l'Algérie. Ils ont donc besoin d'être fortement appuyés par leurs coreligionnaires indigènes, et pour faciliter leur tâche, il leur faut arriver à la naturalisation.

La puissance des Juifs en Algérie n'est encore subordonnée qu'à la confiance qu'ils inspirent à nos fonctionnaires. S'ils perdent cette confiance, ils ne seront plus rien, car sans la protection des Français, l'Arabe les anéantirait ou serait au moins un obstacle à la réalisation de leur rêve. Les Juifs de la Métropole le comprennent ; ils savent même que de leur empressement dépend leur réussite. Aussi vont-ils profiter de notre aveuglement, pour obtenir ce fameux décret de naturalisation, qui, après l'ère de la liberté, amènera à bref délai celle de la puissance.

Conformément à leur désir, les Juifs ont acheté quelques hauts fonctionnaires qui se

tiennent par suite à leur merci. Par eux, ils ne tardent pas à obtenir la naturalisation partielle; tout Juif indigène peut en effet, sur sa demande, jouir des droits de citoyen français.

De nombreuses demandes sont adressées quotidiennement, et toutes reçoivent des solutions favorables. Malheureusement pour les Juifs, l'Arabe qui voit avec quelle facilité ils obtiennent la naturalisation, adresse également des demandes qui, la plupart du temps, demeurent enfermées dans les dossiers. Il comprend alors qu'il lui est impossible de se faire naturaliser, et il voit quelle tyrannie vont exercer sur lui, ceux qu'il considérerait comme inférieurs à des esclaves. Bien que sauvage, il a trop de dignité de lui-même pour ne pas se révolter contre une mesure aussi illégale. Il donne à comprendre qu'avant de se soumettre, il exterminera les Juifs : il obligera spahis et tirailleurs à rentrer dans les rangs de leurs frères pour lutter contre le despotisme d'un gouvernement qui ne se conforme pas aux promesses renfermées dans

le sénatus-consulte, accueilli si favorablement par tous les indigènes.

Le Juif avait espéré agir à l'insu de l'Arabe. Se voyant découvert, il dut employer l'hypocrisie pour calmer la légitime fureur de son implacable ennemi. Il savait en effet que, dans les conditions où il se trouvait, il avait tout à craindre d'une révolte qui ne serait dirigée que contre lui. Il comprit sa maladresse; c'était pour lui une perte de temps, car avant de faire une nouvelle tentative, il devait rassurer l'Arabe sur ses intentions. Sa précipitation l'obligeait à travailler encore dans l'ombre.

L'Arabe, cependant, moins confiant que le Français, n'avait pas été dupe de l'hypocrisie du Juif. Il avait compris son but, et il devait à tout prix l'empêcher de l'atteindre. Les chefs arabes se tinrent désormais sur le qui-vive; sachant qu'ils n'avaient rien à attendre de nos représentants, ils résolurent de se venger cruellement des insultes de leur ancien esclave qui se tenait abrité derrière nous.

Malheureusement le Juif prévoit ce qui

va arriver. Pour apaiser l'effervescence des esprits, il va être contraint de venir ramper devant son ancien maître. Cette nouvelle lâcheté ne l'effraie pas, et il s'y soumet de son propre gré. En présence de ce revirement, l'Arabe dut renoncer à ses projets insurrectionnels. D'une part il ne pouvait anéantir cet ennemi incapable de se défendre, et d'autre part il espérait que, éclairés par cette conduite inqualifiable, nous ne serions pas longtemps dupes de ces exploiters.

Nos officiers, qui étaient alors les principaux fonctionnaires en Algérie, avaient trop de raisons pour ne pas abandonner le Juif, qui, malgré sa nouvelle servilité volontaire, n'en venait pas moins ramper auprès de nos bureaux arabes. La plupart en effet étaient les débiteurs de cet usurier; les autres ne pouvaient renoncer à la possession de ses femmes; enfin quelques-uns savaient que leur rapide avancement n'était dû qu'à certains Juifs de la Métropole qui avaient intercédé pour eux. C'était là des motifs suffisants pour protéger le Juif contre sa propre lâcheté.

En France, tous ces faits étaient passés inaperçus. Nos gouvernants eux-mêmes n'avaient pas la moindre notion précise sur l'Algérie, aussi inconnue de la plupart d'entre eux que la plus lointaine de nos colonies. On ne cherchait pas à connaître l'origine de cet étranger qui s'était implanté parmi nous. Il ne s'était du reste montré que les armes à la main, et ces armes étaient l'argent; or, nous devons le reconnaître, en France, la fortune prime tout. Le riche sera toujours accueilli partout, quel que soit son passé, tandis que le pauvre, dont la probité sera incontestable, restera dans l'ombre.

On ignorait le rôle joué par le Juif auprès de l'Arabe; on ne savait pas à quelles humiliations il s'était volontairement plié avant la conquête de l'Algérie; on ignorait surtout les moyens employés par lui pour exploiter nos colons et pour se venger de son ancien maître. Qui aurait pu fournir des renseignements? Ce n'était pas nos fonctionnaires qui étaient les premières victimes. Fournis par les colons? on n'y aurait pas ajouté foi! Du

reste, il aurait fallu des faits probants et palpables pour oser la moindre attaque contre les coreligionnaires de ces hommes qui avaient acquis une si grande puissance en Europe.

Les Juifs indigènes ne pouvaient rester longtemps dans l'inaction. Ils étaient décidés à frapper le grand coup, dès que se serait calmée la fureur des Arabes. Des démarches étaient déjà faites dans la Métropole pour arriver à ce résultat, et on n'attendait plus que le moment propice pour agir définitivement, lorsque la guerre éclata contre l'Allemagne. Ce fut un retard fort regrettable et dont on ne pouvait prévoir les conséquences.

CHAPITRE VII

L'ALGÉRIE PENDANT LA GUERRE CONTRE L'ALLEMAGNE .

Au moment où éclata cette guerre qui devait être si terrible pour la France, le Juif indigène avait déjà repris un rôle provocateur auprès de l'Arabe. Il tenait exactement au courant de ce qui se passait son coreligionnaire de la Métropole, et il voyait enfin approcher l'ère de la liberté. On prévoit par suite avec quel désappointement il apprit la déclaration de guerre qui, tout en apportant un retard préjudiciable à la réalisation de ses vœux, allait le

placer de nouveau sous la domination de son implacable ennemi.

Dès le début de la campagne, on dut en effet rappeler en France et envoyer à la frontière la majeure partie de notre effectif d'Algérie, ne laissant que le strict nécessaire pour maintenir l'ordre dans notre colonie. Nos tirailleurs et nos spahis partirent les premiers ; parmi nos indigènes, on récolta même de nombreuses recrues, prêtes à aller verser leur sang pour la France. Dans l'impossibilité où l'on se trouvait de les équiper immédiatement, on dut en refuser un grand nombre. Cet acte de bravoure et de patriotisme de la part d'un peuple sauvage, pour lequel nous avons été si despotes, aurait dû nous éclairer et nous faire regretter notre barbarie à son égard. Malheureusement, nous étions trop aveuglés, et il sembla tout naturel que cet indigène, pour qui nous avons été si injustes, allât se faire tuer pour la France.

Les Juifs allaient trouver enfin une occasion de montrer, sinon leur patriotisme, au moins leur attachement à la France. Puis-

qu'ils attendaient si impatiemment leur naturalisation, ils ne devaient pas hésiter à prêter leur concours dans une campagne qui se présentait sous de fort mauvais auspices pour nous. Loin qu'il en soit ainsi, les Juifs (1) qui avaient déjà obtenu la qualité de citoyens français et qui par suite devaient forcément être compris dans notre contingent, employèrent tous les moyens en leur pouvoir pour ne pas être enrôlés. Ceux qui ne purent éviter l'incorporation firent en sorte de ne pas quitter le sol natal. Quelques-uns même, qui n'avaient pas la moindre notion d'écriture, furent, par protection, attachés aux divers bureaux de l'intendance militaire.

Pendant toute la campagne, leur situation en Algérie était fort critique. Ne pouvant guère compter sur notre appui par suite du départ de la majeure partie de nos troupes, ils vinrent de nouveau se plier sous la domination des

(1) Nous ne voulons parler que des Juifs qui, conformément au sénatus-consulte de 1863, avaient été, sur leur demande, naturalisés Français.

Arabes. Ils redevinrent ce qu'ils étaient avant la conquête, mais se gardant toutefois de transporter leur domicile dans les douars autrefois habités par eux.

Les Arabes ne furent pas assez vindicatifs. Soumis criminellement aux lois françaises, ils savaient quelle peine nous infligions aux assassins. Ils ne pouvaient donc pas, pendant que leurs frères versaient leur sang pour la France, se révolter contre nos institutions. Ils espéraient du reste que le gouvernement français saurait récompenser leur bravoure et qu'enfin on mettrait en vigueur le sénatus-consulte de 1865. Bercés par ce doux espoir, ils ne firent pas attention aux Juifs qui venaient ramper auprès d'eux, ne leur inspirant que du mépris ; ils se bornèrent à infliger quelques coups de matraque à ceux qui les avaient le plus exploités.

Malgré leur conduite inqualifiable, les Juifs n'en sont pas moins considérés par nos fonctionnaires comme supérieurs aux Arabes. Au milieu du deuil général, on ne les abandonne pas : on leur donne même à espérer la prochaine réalisation de leur rêve.

Par un arrêt de la cour d'Alger en date du 21 octobre 1870, les Juifs indigènes de l'Algérie sont réputés avoir réclamé la qualité de citoyens français et s'être, en conséquence, soumis à la loi française pour leur statut personnel, quand ils se sont conformés pour certains actes civils aux formes requises par la loi française. — Par cet arrêt, on voit déjà de quel privilège ils jouissent comme indigènes, et on reconnaît l'influence de leurs coreligionnaires de France.

A un certain moment, ils semblent cependant perdre espoir ; ils prévoient le résultat de cette guerre désastreuse à la suite de nos nombreuses défaites. Ils craignent que notre affaiblissement ne nous empêche par la suite d'exercer notre domination dans les mêmes conditions en Algérie. L'Arabe pourrait en effet, si on ne lui accordait quelque faveur, se révolter avec des chances de succès contre un peuple épuisé, et dans ce cas les Juifs retomberaient sous sa terrible puissance. Ils soumettent ces craintes à leurs protecteurs, qui comprennent la nécessité de préparer le grand

coup. Ils ont du reste acquis une telle influence, que c'est au milieu même de nos désastres qu'ils vont obtenir ce fameux décret qui doit mettre le comble à leurs vœux.

CHAPITRE VIII

NATURALISATION DU JUIF INDIGÈNE

Dès que la République fut proclamée en France pour la troisième fois, le 4 septembre 1870, après la capitulation de Napoléon à Sedan, les Juifs de la Métropole trouvèrent le moment opportun pour demander et obtenir la naturalisation de leurs coreligionnaires d'Algérie. Un gouvernement démocratique ne pouvait, à leur avis, refuser la qualité de citoyens français à ces indigènes qui, par la conquête de l'Algérie, étaient devenus nos sujets. En outre, entièrement absorbé par la campagne contre l'Allemagne, le gouvernement de la Défense Nationale ne pourrait faire une en-

quête préalable. Il ne chercherait pas à savoir pourquoi, sur les deux races indigènes d'Algérie, on accordait à l'une une faveur que l'on refusait à l'autre.

Les Juifs comprenaient la situation ; ils ne pouvaient hésiter pour agir. Tout retard pouvait leur être préjudiciable, car si la question était présentée à une époque ultérieure, où elle serait étudiée, elle aurait de nombreuses chances d'insuccès. Décrétée au contraire au moment où tous les esprits sont tournés vers la Prusse, où le moindre fait passionne tous les Français, la naturalisation passera inaperçue, et les Juifs sauront, en temps voulu, en retirer les avantages espérés.

Qu'importe à cette gent méprisable, dont la soif d'argent ne sera jamais assouvie, que nos troupes soient vaincues, que les corps de nos malheureux soldats jonchent les champs de bataille ! Ils savent, du reste, qu'ils ont plus à espérer si nous sommes vaincus que si nous revenions victorieux. Nous sommes déjà une proie qu'ils surveillent attentivement ; à l'instar des corbeaux, ils ne peuvent dévorer que les

cadavres. Pendant que chaque famille en deuil pleure un père, un fils, un frère, morts au champ d'honneur, les Juifs, renfermés chez eux, donnent un libre cours à leur joie.

Nous étions trop préoccupés par nos désastres pour songer à pénétrer le secret de la race juive. Devant nous, ils semblaient partager nos malheurs, et cela suffisait à un peuple confiant. Nos gouvernants eux-mêmes étaient dupes de leur hypocrisie.

Les Juifs semblaient être nos consolateurs, et ils ne demandaient la naturalisation que pour venir pleurer à notre unisson. Dans de semblables dispositions, leurs coreligionnaires, qui déjà avaient accaparé le pouvoir, n'eurent pas beaucoup de mal à obtenir ce décret qui devait avoir de si terribles conséquences pour tous les Français.

Sur la proposition de Crémieux, ministre de la justice, le 24 octobre 1870, il fut décrété ce qui suit :

« Le Gouvernement de la Défense nationale

« Décrète :

« Les israélites indigènes des départements de l'Algérie sont déclarés citoyens français; en conséquence, leur statut réel et leur statut personnel seront, à compter de la promulgation du présent décret, réglés par la loi française, tous droits acquis jusqu'à ce jour restant inviolables.

« Toute disposition législative, tout sénatus-consulte, décret, règlement ou ordonnance contraire, sont abolis.

Fait à Tours, le 24 octobre 1870.

« *Signé* : AD. CRÉMIEUX, L. GAMBETTA, AL. GLAIS-BIZOIN, L. FOURICHON. »

A la même date paraissait un nouveau décret (1) sur la naturalisation des indigènes musulmans, ainsi conçu :

(1) Nos lecteurs comprendront aisément le but de ce second décret. En naturalisant le Juif, on feignait de naturaliser l'Arabe. Si, malgré les précautions prises, notre brave indigène avait connaissance du décret de naturalisation des Juifs d'Algérie, immédiatement on lui montrait le second décret, en lui laissant croire qu'on les plaçait l'un et l'autre dans les mêmes conditions.

« Article 1^{er}. — La qualité de citoyen français, réclamée en conformité des art. 1^{er} et 3 du sénatus-consulte du 14 juillet 1865, ne peut être obtenue qu'à l'âge de vingt et un ans accomplis.

« Les indigènes musulmans qui réclament cette qualité doivent justifier de cette condition par un acte de naissance ; à défaut, par un acte de notoriété dressé, sur l'attestation de quatre témoins, par le juge de paix ou le cadi du lieu de la résidence.

« Art. 2. — L'art. 10, paragraphe 1^{er} du titre III, l'art. 11 et l'art. 14, paragraphe 2 du titre IV du décret du 21 avril 1866, portant règlement d'administration publique, sont modifiés comme il suit :

« Titre III, art. 10, paragraphe 1^{er} : L'indigène musulman, s'il réunit les conditions d'âge et d'aptitude déterminés par les règlements français spéciaux à chaque service, peut être appelé, en Algérie, aux fonctions et emplois de l'ordre civil désigné au tableau annexé au présent décret.

« Titre III, art. 2. — L'indigène musulman

qui veut être admis à jouir des droits de citoyen français doit se présenter en personne devant le chef du bureau arabe de la circonscription dans laquelle il réside, à l'effet de former sa demande et de déclarer qu'il entend être régi par les lois civiles et politiques de la France.

« Il est dressé procès-verbal de la demande et de la déclaration,

« Art. 14, paragraphe 2. — Les pièces sont adressées par l'administration du territoire militaire du département au gouvernement général.

« Art. 3. — Le gouverneur général civil prononce sur les demandes en naturalisation, sur l'avis du comité consultatif.

« Art. 4. — Il sera dressé un bulletin de chaque naturalisation en la forme des casiers judiciaires. Ce bulletin sera déposé à la préfecture du département où réside l'indigène, même s'il réside sur le *territoire militaire*.

« Art. 5. — Sont abrogés les art. 2, 4 et 5 du sénatus-consulte du 14 juillet 1865, les art. 13, titre IV, et 19, titre VI, intitulé : Dispositions générales du décret du 21 avril 1866.

« Les autres dispositions desdits sénatus-consulte et décret sont maintenues.

« Fait à Tours, en conseil de gouvernement, le 24 octobre 1870. »

Suivent les mêmes signatures que pour le précédent décret.

C'était un piège habilement tendu aux Arabes, mais ils ne devaient pas s'y laisser prendre. Ils comprenaient que la promesse de naturalisation pour eux n'était qu'illusoire, et par suite que le but du second décret était de calmer leur légitime indignation contre les Juifs d'abord, et contre la France qui les plaçait dans un rang d'infériorité bien marqué vis-à-vis de leurs anciens esclaves.

Ce privilège était illicite, accordé à des individus qui n'avaient aucun droit sur le territoire de l'Algérie, où ils n'étaient pas même propriétaires avant la conquête. Les Arabes seuls possédaient des immeubles, dont nous leur avons du reste laissé la propriété. Ils payaient donc à la France un impôt foncier, et ils ne lui refusaient pas l'impôt du sang qui

était purement facultatif. Malgré leurs droits acquis, on les avait bercés de promesses qui ne devaient jamais se réaliser. Ils savaient toutefois que ces injustices n'étaient dues qu'à l'hypocrisie des Juifs indigènes, fortement appuyés par ceux habitant la Métropole.

Tout semblait favoriser le plan de ces êtres venimeux. Pendant que les Français, préoccupés ailleurs, laissaient passer inaperçue cette faveur illégale et dont ils ne pouvaient prévoir l'importance, les Arabes, qui auraient pu nous venger, n'ont eu connaissance du premier décret que longtemps après sa promulgation.

Ce n'était pas le moment pour les Juifs indigènes de faire connaître l'insigne faveur qui venait de leur être accordée. L'Algérie était en effet trop insuffisamment protégée contre une insurrection de nos indigènes, dont la conséquence eût été l'anéantissement des Juifs et la perte probable de notre colonie. En sollicitant le décret de naturalisation, les Juifs prévoyaient quelles pouvaient en être les conséquences ; bien que funestes pour eux

et pour la France, ils n'avaient pas hésité, parce qu'ils avaient compris que le moment ne pouvait être mieux choisi pour frapper le grand coup. Ils espéraient, du reste, avec raison que ce décret resterait dans l'ombre pendant toute la durée de la guerre. Le mot d'ordre avait été donné, et les Juifs indigènes devaient s'aplatir plus que jamais devant les Arabes, qui, grâce à cette nouvelle lâcheté, ne pourraient soupçonner la vérité.

Pour compléter ce premier décret, les Juifs au pouvoir en firent un second, qui, au point de vue électoral, assimilait entièrement les Juifs indigènes aux autres citoyens français. Ils obtinrent ainsi la suppression dans les conseils généraux et les conseils municipaux des membres à titre de Juifs et la plénitude de leurs droits civiques.

Nous rapportons ici le décret relatif à l'exercice du droit de vote des Juifs algériens (25 janvier-24 mars 1871) :

La délégation du gouvernement de la Défense nationale, — Vu le décret du 24 octobre 1870, accordant la naturalisation col-

lective aux indigènes juifs de l'Algérie; — considérant qu'en vertu de ce décret, il ne doit plus exister dans les conseils généraux et municipaux des membres au titre d'israélite; — considérant que jusqu'à la clôture des listes électorales, laquelle, aux termes de la loi, aura lieu le 31 mars prochain, les élections doivent se faire d'après les listes arrêtées en 1870; — considérant qu'il est impossible que des électeurs soient privés de l'exercice de leur droit électoral en vertu même d'un décret qui a pour objet de leur conférer la plénitude des droits civiques,

« Décrète :

« Article 1^{er}. — Les Juifs algériens inscrits sur les dernières listes électorales de 1870 seront admis à concourir aux élections au même titre que les autres citoyens français jusqu'au 31 mars 1871;

« Art. 2. — A cet effet, la liste spéciale des électeurs israélites pour 1870 sera réunie à la liste des électeurs français.

« Désormais les Juifs indigènes de l'Algérie sont entièrement assimilés aux citoyens

français. Ils jouissent des mêmes droits civils et politiques et sont portés sur la même liste électorale. Toutefois, il reste à établir quelles conditions doit remplir le Juif d'Algérie pour être porté ou maintenu sur les listes électorales. Il ne saurait, en effet, suffire à un Juif quelconque de traverser l'Algérie pour être, par ce seul fait, déclaré citoyen français. »

Cette lacune a été comblée par le décret des 7-9 octobre 1871, ainsi conçu :

« Le Président de la République française, sur la proposition du ministre de l'intérieur et du gouverneur général civil de l'Algérie,

« Décrète :

« Article 1^{er}. — Provisoirement, et jusqu'à ce qu'il ait été statué par l'Assemblée nationale sur le maintien ou l'abrogation du décret du 24 octobre 1870, seront considérés comme indigènes, et, à ce titre, demeureront inscrits sur les listes électorales, s'ils remplissent d'ailleurs les autres conditions de capacité civile, les Juifs nés en Algérie avant l'occupation française ou nés depuis cette époque

de parents établis en Algérie à l'époque où elle s'est produite.

« Art. 2. — En conséquence, tout Juif qui voudra être inscrit ou maintenu sur les listes électorales sera, dans les vingt jours de la promulgation du présent décret, tenu de justifier qu'il est dans l'une des conditions déterminées par l'art. 1^{er}.

« Art. 3. — Cette justification se fera devant le juge de paix du domicile du Juif. Elle aura lieu soit par la production d'un acte de naissance, soit par la déclaration écrite ou le témoignage verbal de sept personnes demeurant en Algérie depuis dix ans au moins, soit par toute autre preuve que le juge de paix admettra comme concluante.

« La décision du juge de paix vaudra titre au Juif. Comme condition de la délivrance de ce titre, le Juif, s'il n'a pas de nom de famille, sera tenu d'en adopter un et d'en faire la déclaration devant le juge de paix...

« Art. 7. — La convocation des collèges électoraux n'aura lieu qu'un mois au moins après la promulgation du présent décret. »

Nous n'avons pas cru devoir insérer dans son entier ce dernier décret qui est le corollaire des deux premiers. Tous les Juifs d'Algérie étant originaires de cette colonie, c'était la naturalisation collective de cette peuplade indigène. Quant à la formalité à remplir devant le juge de paix, elle était fort simple. Si les Juifs, qui n'avaient pas d'état civil, étaient dans l'impossibilité de produire un acte de naissance, il leur était au contraire très facile de se procurer, parmi leurs coreligionnaires, les sept témoins indispensables.

Ainsi, pendant que Français et Arabes tombaient sur les champs de bataille pour soutenir l'honneur de notre drapeau, pendant que les armées allemandes dévastaient le nord-est de la France et assiégeaient Paris, les Juifs, dont nous avons toujours été les dupes, surprenaient notre bonne foi et arrivaient par l'hypocrisie à la naturalisation. Il était évident que cette faveur, accordée à nos exploiters au détriment de ceux qui avaient toujours volontairement servi dans nos armées, exciterait contre nous ces hommes qui avaient

des droits acquis à notre reconnaissance. Bercés par l'espoir d'une récompense attendue et méritée, les Arabes n'eurent pas connaissance, pendant toute la campagne contre l'Allemagne, du décret du 24 octobre 1870, qui, du reste, comme nous l'avons déjà dit, était tenu secret par les intéressés.

Nous ne saurions trop insister sur ce point capital, car les faits que nous venons de relater surpassent l'imagination. Après la conquête de l'Algérie, nous nous sommes trouvés, dans notre nouvelle colonie, en présence de deux races d'indigènes bien différentes : les premiers, fiers et courageux, après avoir lutté longtemps pour reconquérir leur indépendance, se sont mis au service du vainqueur avec la conviction qu'on leur accorderait au moins les droits de cité dans ce territoire qui leur avait appartenu ; les seconds, au contraire, lâches et hypocrites et autrefois esclaves des premiers, se sont servis de nous comme piédestal pour sortir de la domination de leurs premiers maîtres et satisfaire leur cupidité d'abord, leur ambition ensuite.

Dès le début, le Juif se montrait patelin avec nos fonctionnaires pour obtenir leur confiance et se couvrir de leur protection. Il y parvenait d'autant plus facilement que nous n'étions représentés alors que par de vieux militaires, qui, ne connaissant que la bravoure et la franchise, ne pouvaient soupçonner la fourberie de cet être rampant. Pouvait-on supposer en effet qu'il escomptait déjà notre puissance, et qu'il espérait un jour nous placer sous son joug, en usant de nos propres forces pour atteindre ce but ? Nous avons raconté cependant que, comme première récompense des services qu'il sollicitait si humblement, il volait impunément nos malheureux colons et accaparait même une partie des traitements de nos officiers.

Jusqu'en 1870, le Juif a été un véritable fléau pour l'Algérie, et nous cherchons en vain un seul fait à son actif qui ait pu motiver notre confiance. Comment, à cette époque, Crémieux a-t-il pu arracher ce décret de naturalisation, alors qu'on savait pertinemment que les Juifs profitaient de nos désastres pour

exploiter la misère ? Nous voudrions admettre l'aveuglement du gouvernement français, pour ne pas être porté à croire à une honteuse compromission ! Au lieu d'écraser ce serpent qui rampait en Algérie, nous l'avons réchauffé dans notre sein, et nous ne nous sommes aperçus de la gravité de la morsure, que lorsque nous avons reconnu la difficulté de cicatriser les plaies qu'il nous avait faites.

Avant de raconter la conduite des Juifs indigènes désormais français, nous allons exposer une des premières conséquences de la naturalisation. Si on avait eu des renseignements précis sur l'Algérie en général, et sur le Juif en particulier, il eût été possible encore de réparer la faute commise ; malheureusement les membres du gouvernement ne connaissaient de notre colonie que ce qu'ils en avaient appris par les Juifs de France.

CHAPITRE IX

INSURRECTION DES ARABES.

Les Arabes avaient trop bravement servi la France dans la funeste campagne de 1870-1871, pour qu'on puisse, à leur retour en Algérie, leur refuser la naturalisation. Ils venaient en effet de nous prouver qu'ils pourraient être dans la suite de puissants auxiliaires. Malheureusement ils n'avaient personne pour plaider leur cause auprès du gouvernement français, et au lieu de la récompense, due à leur bravoure, si bien appréciée par nos soldats qui combattaient à leurs côtés, on venait de leur infliger le plus cruel châtiment.

La proclamation de la République avait été

pour les Juifs de la Métropole une occasion favorable pour profiter de la puissance acquise, aussi avons-nous vu déjà un des leurs, Crémieux, accaparer un des ministères les plus importants, celui de la Justice.

Nos vils despotes ignorent si le nouveau gouvernement renferme en lui-même les conditions vitales indispensables et ils craignent que leur conduite ne soit déjà trop connue au dehors pour qu'on consente à les tolérer plus longtemps en France. Ces graves questions qui les inquiètent à juste titre, sont momentanément oubliées, en présence des faits de guerre qui deviennent de moins en moins rassurants. Comme Juif, Crémieux ne songe qu'aux bénéfices que ses coreligionnaires peuvent retirer de notre défaite ou de notre victoire. Il comprend en outre qu'il ne leur suffit pas d'être à la tête des destinées de la France, et qu'il faut aussi compter avec l'Algérie; ce fut dans de telles conditions qu'il obtint ce fameux décret de naturalisation, alors que des ministres français et patriotes devaient avoir de bien plus grandes préoccupations.

Crémieux n'était pas le seul Juif faisant partie du nouveau ministère; nous y trouvons encore Jules Simon, et si nous n'avions pris l'engagement dans ce premier ouvrage d'abandonner la question de personnes, nous aurions beaucoup de chances d'en découvrir au moins un troisième.

On prévoit déjà, par ce que nous avons dit précédemment, ce que les Arabes pouvaient espérer d'un gouvernement à la tête duquel se trouvaient de tels hommes. Les Juifs devaient mettre leur ancien maître dans l'impossibilité de nuire, car ils avaient tout à craindre de lui, parce que, seul, il les connaissait, et n'hésiterait pas à employer l'unique moyen propre à les empêcher de devenir nuisibles. Pour servir leurs intérêts, ils devaient donc le maintenir sous notre domination; il leur fallait au contraire à eux la qualité de citoyens français, pour avoir droit par ce seul titre à la protection de la France.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, la naturalisation des Juifs indigènes avait été tenue secrète en Algérie. Il n'en fut plus

ainsi lorsque nos troupes furent rentrées dans notre colonie. Ils crurent le moment propice pour faire connaître la faveur collective dont ils venaient d'être l'objet. Ils espéraient à ce moment que leurs anciens maîtres s'inclineraient devant le décret de naturalisation et n'oseraient se révolter contre leur vainqueur.

Il ne devait pas en être ainsi et les Juifs auraient payé cher leur trahison si nos indigènes avaient eu à leur tête un chef capable de diriger l'insurrection. La nouvelle de la naturalisation des Juifs indigènes de l'Algérie ne fut pas plus tôt répandue parmi les Arabes, que ceux-ci se levèrent en masse sur toute l'étendue du territoire, avec l'intention de reconquérir leur indépendance, de chasser le Français qui n'avait pas tenu ses engagements et enfin d'exterminer jusqu'au dernier Juif.

Malgré leur courage, les Arabes ne pouvaient résister longtemps devant des troupes disposant d'engins de guerre aussi meurtriers. N'ayant pas de chefs capables, ils marchaient à la débandade, n'ayant pour toute arme que

quelques vieux fusils à pierre bien peu redoutables. Dans les départements d'Oran et d'Alger, la révolte fut bien vite apaisée; les Juifs avaient pu échapper à une mort certaine, en restant abrités derrière nos troupes, tandis que les Arabes avaient vu tomber plusieurs des leurs.

Dans le sud de la province de Constantine, l'insurrection fut plus longue et plus meurtrière. Les Arabes ne pouvaient que renoncer difficilement à une insurrection, dont le principal but était la revendication de leurs droits. Ils pénétraient dans les petits centres, laissant beaucoup des leurs sur leur passage, pour arriver jusqu'aux Juifs qui s'y étaient cantonnés. C'était sur eux surtout qu'ils voulaient assouvir leur vengeance, et ils faisaient volontiers le sacrifice de leur vie pour atteindre ce but.

Quelques-uns des chefs les plus puissants (1)

(1) Nous citerons tout particulièrement la conduite du caïd d'Ain-Deïva, Ali ben Larbi. Dans notre seconde partie, nous signalerons la conduite de plusieurs caïds qui, dans maintes circonstances, ont prouvé leur attachement pour la France.

restèrent étrangers à l'insurrection ; ils tentèrent même de l'étouffer. Les esprits étaient trop échauffés pour qu'ils pussent y parvenir avant que des monceaux de cadavres aient prouvé leur impuissance à ces fiers indigènes. Ce ne fut donc qu'après des luttes sanglantes qu'ils regagnèrent leurs gourbis, décidés du reste à profiter de la première occasion pour exterminer cette race maudite, qui les avait placés dans une aussi fausse position. Ils comprenaient leur infériorité, et ne se soumettaient que devant notre force incontestable.

Des ordres très sévères avaient été donnés à nos officiers généraux, qui devaient se tenir sur le « qui-vive » pour éviter une seconde révolte. Les Juifs n'étaient cependant pas satisfaits ; ils auraient désiré voir chasser les Arabes qu'ils redoutaient encore. Ils se rappelaient leur faiblesse en présence de ce redoutable ennemi, qui, habitant toujours l'Algérie, les empêcherait de sortir de leurs cantonnements.

Cette révolte des Arabes aurait dû éclairer le gouvernement français et lui montrer com-

bien il avait été injuste en plaçant ce peuple conquis dans une situation impossible !

Après nous être implantés chez les Arabes par la force, nous les traitons en esclaves. Quel espoir leur laissons-nous d'arriver à une liberté même relative ? Ils n'ont plus de patrie, et nous leur donnons à connaître qu'ils n'en auront jamais ! Habitants d'un territoire devenu nôtre par droit de conquête, ils subissent toutes les charges imposées à nos nationaux, et ne jouissent d'aucun des avantages qu'entraîne avec soi la qualité de citoyen français.

Nous les plaçons dans un rang d'infériorité bien marqué, non seulement auprès de nous, mais aussi vis-à-vis des étrangers qui exploitent notre colonie à nos dépens ! (1)

On nous répondra peut-être que sous le gouvernement turc, ils n'étaient qu'une horde de sauvages à la merci de quelques chefs. Dans ce cas, il était de notre devoir, à nous qui

(1) En Algérie, les Arabes sont moins protégés par nos lois que les étrangers venus d'on ne sait où. Au lieu de défendre l'Arabe contre ses exploiteurs, nous en faisons le bouc émissaire.

voulons passer pour le peuple le plus civilisé du monde, de ne pas maintenir nos indigènes dans une telle ignorance, en leur faisant connaître leurs droits et en leur dictant leurs devoirs ! La tâche était du reste d'autant plus facile que nous nous trouvions en présence d'hommes intelligents et courageux.

Malgré notre despotisme, les Arabes ont cependant acquis une certaine civilisation à notre contact. Ils ont compris qu'avec notre concours ils pouvaient être un jour des citoyens dont la France serait fière, et pour obtenir ce concours, ils ont, dans toutes circonstances, fait preuve de patriotisme et de dévouement.

Malgré tous les faits qui devaient parler en faveur des Arabes, ce n'est pas eux qui nous intéressent, ce n'est pas eux que nous protégeons, mais bien leurs anciens esclaves, ces Juifs qui, eux, n'ont jamais eu de patrie.

Lors de la conquête, les descendants d'Israël ne possédaient rien en Algérie, et ils n'y étaient tolérés qu'au prix des plus cruelles humiliations. Bien que lâches, ils n'en étaient

pas moins traitres et méchants. Malgré leur visage répulsif, ceux qui ne les connaissaient pas ne pouvaient donner le coup de pied de l'âne à ces vils êtres qui, en rampant, venaient leur lécher les mains.

Dans les premières années qui ont suivi la conquête, notre confiance dans les Juifs était excusable, parce que notre franchise devait faciliter leur hypocrisie. Mais ce qu'on reprochera toujours à nos anciens fonctionnaires d'Algérie, c'est d'avoir favorisé le développement de cette race maudite, qui les trompait impunément. Il leur incombait, en effet, de les étudier et de les dépeindre aux ministres compétents. Ils eussent ainsi évité une exploitation qui devait être ruineuse pour la France.

CHAPITRE X

LA VICTOIRE DU JUIF

Grâce à notre enaiveté et à notre confiance, le Juif a enfin atteint son but : il est citoyen Français. Ce n'est pas son attachement pour la France qui lui a fait solliciter cette faveur, mais bien son ambition et sa cupidité. N'ayant pas de nationalité, le Juif est jaloux de tous les peuples, et malgré sa lâcheté, son rêve serait de les placer indistinctement sous sa domination. Impuissant par lui-même, il n'a l'espoir d'arriver qu'autant qu'il est soutenu par ceux même qu'il veut exploiter, et le jour où il sera découvert, il reviendra à la vie errante.

Le règne du Juif ne peut être que de courte

durée, car partout où il se trouve, il amène avec lui la misère par les vols détournés qu'on est convenu d'appeler usure, et la misère dessille les yeux des plus aveuglés. Pour augmenter sa fortune, il n'hésite pas à arracher le dernier argent qui devait servir à acheter du pain à des malheureux sans travail. Combien de gens, ruinés par le Juif, ont cherché dans la mort le seul remède à leur misère ! Ce vil usurier est du reste sans cœur, et pour sauver la vie à une de ses victimes, il ne donnerait pas la plus petite pièce de monnaie. N'étant même que par l'égoïsme, chaque acte de sa vie n'est basé que sur le bénéfice qu'il peut en retirer.

Le Juif ne redoute que la force brutale et il sait que ce procédé n'est plus employé dans les pays civilisés. Quant à la loi, il lui est très facile de la tourner ; il épie sa malheureuse victime, et l'oblige à accepter ses onéreuses conditions, lorsqu'elle ne peut lui échapper. Quelques-uns de nos lecteurs ont déjà vu opérer le Juif, et ils ont pu se rendre compte de la valeur du procédé honteux qu'il employait pour mettre son débiteur dans l'impossibilité de l'at-

taquer judiciairement. Du reste, nous verrons bientôt les plus hauts fonctionnaires se plier à sa volonté et par suite favoriser indirectement ces vols détournés dont ils deviennent les complices inconscients.

Avant la conquête de l'Algérie, les Juifs songeaient déjà à sortir du joug des Arabes, mais ils se sentaient trop faibles pour tenter leurs premiers exploits en Europe. Ils n'avaient en outre que de faibles ressources, insuffisantes pour quitter le sol natal, et ils n'espéraient pas s'enrichir au détriment d'un maître aussi terrible. Paresseux et incapables du moindre travail manuel, ils ne pouvaient cependant être d'une grande utilité aux Arabes, qui ne voyaient en eux que de serviles espions.

Depuis cette époque, nous avons essayé de les suivre pas à pas, jusqu'au jour où, à force d'hypocrisie et d'intrigue, ils arrivent à obtenir la naturalisation. A ce moment, et grâce à notre complicité, ils s'étaient déjà enrichis au détriment des Arabes et des colons français, mais cette fortune mal acquise pouvait disparaître si nous leur refusions notre protection.

Or, par la naturalisation, ils avaient des droits acquis à cette protection. Ils allaient profiter de ces droits pour devenir maîtres de l'Algérie.

L'insurrection des Arabes qu'ils avaient tout lieu de redouter, parce qu'elle était surtout dirigée contre eux, avait été bien vite réprimée et ils savaient qu'ils n'avaient plus rien à craindre de ce côté. C'était pour les Juifs une première victoire qui devait avoir pour nous de terribles conséquences. En devenant nos égaux, ils se trouvaient au-dessus de l'Arabe, et ils ne devaient pas tarder à lui faire sentir cette supériorité.

Le Juif ne peut être l'égal de personne ; si on l'élève jusqu'à soi, il arrivera par l'hypocrisie à placer sous sa domination son naïf bienfaiteur, jusqu'à ce que celui-ci, se réveillant enfin de sa torpeur, l'oblige à aller exercer ailleurs son honteux commerce. Il s'abat généralement sur les pays cruellement éprouvés, et quelques années lui suffisent pour jeter le désarroi partout et accaparer en même temps la fortune privée et la fortune publique. Son am-

bition ne connaît pas de bornes, et au lieu de quitter au plus vite ce pays exploité et ruiné par lui, il voudrait s'y ériger en seigneur et faire tout plier sous sa loi.

De même que la faim fait sortir le loup du bois, de même la misère réveille et excite les plus endormis.

Dans les pays où le Juif réussit à s'introduire, il n'est pas long à accaparer l'argent et à mettre à sa merci tant le pouvoir exécutif que le pouvoir législatif. Pour n'avoir rien à craindre, il commence à acheter la presse et tout ce qui pourrait devenir une arme contre lui ; on le voit bientôt tellement redouté que ses victimes mêmes n'osent pas l'attaquer publiquement. On comprend alors qu'il est cause de la misère générale, et pour guérir le mal, il faut supprimer cet être nuisible.

A ce moment, la puissance du Juif est bien finie ; il n'attend pas pour partir qu'on ait mis à exécution les menaces lancées contre lui. Il sait, en effet, jusqu'où pourrait aller la vindicte publique et il n'ignore pas qu'aucun châtiment ne serait trop sévère pour lui. Il

est ainsi obligé d'abandonner une partie de la fortune volée, pour quitter furtivement le champ de ses exploits.

Dans chaque pays, le Juif doit, pour atteindre son but irréalisable, essayer de capter la confiance : c'est là sa seule chance de succès. Trop lâche pour employer la violence, il n'a qu'à déloger, si, dès le début, il n'a pu attirer à lui, par sa voix mielleuse et son air hypocrite, les gens au milieu desquels il voulait habiter avec l'intention de les exploiter. Bien que son procédé soit déjà très vieux, il trouve toujours de nouvelles dupes. Nous espérons toutefois que ses derniers exploits en Europe touchent à leur fin et qu'aucun peuple ne sera plus assez naïf pour lui accorder le moindre crédit.

Il est bon qu'on sache partout que le Juif ne connaît pas d'amis. Il n'hésite pas à mordre la main qui le nourrit, si cette morsure doit lui rapporter quelque chose. Tous les actes de sa vie ne sont basés que sur les intérêts qu'il peut en retirer. A côté du malfaiteur qui assassine sa victime pour la dépouiller ensuite,

nous ne pensons pas au Juif, arrachant jusqu'au dernier sou à de malheureuses familles dont les chefs cherchent ensuite dans le suicide un remède à la misère. Quelle différence peut-on établir entre l'assassin qui risque sa vie, pour tuer et voler, et le Juif qui vole et qui tue, en se mettant à l'abri de la loi ? A notre avis, le Juif est le plus coupable et le plus dangereux, et si les lois ne peuvent nous protéger contre lui, il est de notre devoir de nous défendre nous-mêmes.

C'est cependant à cet individu que nous venons d'accorder la naturalisation ! C'est à lui que nous avons dit : « Tu es notre égal, et comme tel, tu as droit à notre protection ». Ceux qui nous représentent en Algérie l'ont déjà vu à l'œuvre, et ils n'ont pas protesté contre cette faveur inique et incompréhensible ! Bientôt il voudra dominer en Algérie, grâce à notre force, et cependant les protestations des Français de notre colonie (1) ne trou-

(1) Le Français d'Algérie déteste le Juif et ne craint pas de lui dire en face ce qu'il pense de lui. Pour toute réponse dans chaque discussion, ce Juif, qui a

vent pas le moindre écho dans les ministères à Paris.

Les Juifs se serviront de la qualité de citoyens français pour acquérir une certaine puissance au milieu de nous, et par cette puissance ils nous contraindront à une obéissance passive. Ils ont reçu la seule arme qu'ils sachent manœuvrer et nous apprendrons à nos dépens combien les coups en sont terribles.

Ils ont aussi à se venger des Arabes, et ils ne laisseront passer aucune occasion. Toutefois, sachant que cet ennemi n'éprouve contre eux que du dégoût et du mépris, ils ne s'aventureront jamais seuls vers les douars de nos braves indigènes. Les Juifs ne frappent que ceux qui ne peuvent pas se défendre, et les Arabes ne se trouvent dans cet état à leur égard, que lorsqu'ils sont auprès des autorités françaises. Enfin, grâce à la haine qu'ils nous ont inspirée contre les Arabes, les Juifs les dépouilleront d'autant plus facile-

sollicité la qualité de citoyen français, se borne à appeler notre compatriote *sala Français*. Ce cri, parti du cœur, prouve bien l'attachement du Juif pour la France.

ment que nous n'exercerons aucun contrôle.

Le Français va ainsi, tout en étant dupe de sa confiance, être le complice du Juif contre l'Arabe, et exercer le despotisme le plus absolu à l'égard de cet homme qui vient de verser son sang pour la France.

CHAPITRE XI

A L'ŒUVRE

Ce n'est pas pour le Juif le moment de se reposer sur ses premiers lauriers ; il possède le levier qui fait tout mouvoir (l'argent), et il va en user au mieux de ses intérêts. Il sait que personne ne lui demandera d'où lui vient cette fortune, à lui qui, il y a quelques années à peine, se trouvait sans ressources et sans patrie ; aussi va-t-il, dès le début, devenir le principal actionnaire de toutes les grandes compagnies ! Il comprend toutefois que, malgré nos terribles désastres de 1870-1871, la France n'est pas encore assez appauvrie pour

qu'il puisse la placer sous sa domination ; il lui faut donc, pour la réalisation de son rêve, travailler secrètement à la ruine générale. Il espère que le jour où il sera devenu le détenteur de la fortune privée et publique, chacun sera obligé de se plier devant lui et de reconnaître sa supériorité. Pour éviter toute fausse manœuvre dans cette campagne, chaque Juif devra venir prendre le mot d'ordre chez le Crésus de la bande, et là on lui précisera le rôle qu'il doit jouer (1).

La fortune de la France ne suffit pas à assouvir la soif insatiable de cette race maudite, il lui faut aussi tout accaparer en Algérie, pour que nos agriculteurs, commerçants ruinés ou industriels ne puissent trouver la moindre ressource dans cette colonie. Pendant que les plus riches créeront sur tous les points des

(1) Nous renvoyons nos lecteurs à l'intéressant ouvrage de M. Kalixt de Wolski, *la Russie Juive*. L'auteur a admirablement traité la théorie du Juif ; il parle longuement du Kahal, sorte de gouvernement occulte, auquel tous les Juifs sont tenus d'obéir, dans l'intérêt même de leur corporation, pour lutter contre tous les peuples et devenir un Etat à part dans chaque Etat.

maisons de banque ou prépareront les tripotages de la Bourse, d'autres moins fortunés fonderont des maisons de commerce d'un genre spécial : vente à crédit, prêt sur toute espèce de marchandises, achat de reconnaissances du Mont-de-Piété et d'objets de toute sorte, etc. Les premiers ruineront les petits capitalistes et tueront le haut commerce, les seconds mettront sur la paille les petits commerçants et les ouvriers. Le Juif a si bien combiné ses plans que des milliers de personnes ne vont pas tarder à tomber dans ses filets.

Lors de l'emprunt de 1871, contracté tant pour payer les frais de guerre que pour verser la rançon de 5 milliards à la Prusse, les Juifs sont les principaux bailleurs de fonds. Ils étaient déjà possesseurs d'une partie des titres de rentes sur l'État ; ils étaient en outre de très puissants actionnaires dans chaque compagnie de chemins de fer. Actions et obligations passent si rapidement entre leurs mains que déjà ils font les cours de la Bourse. Le moment est arrivé de faire rapporter à

leurs capitaux des revenus considérables, aussi désormais les joueurs à la Bourse, qui ne sont pas *Juifs*, marchent-ils à une ruine certaine !

Bien qu'assez riches pour faire à eux seuls la hausse et la baisse, les Juifs croient prudent, pour mieux cacher leur jeu et ne pas éloigner ceux qui ne sont pas des joueurs invétérés, de procéder par petits coups portés à la sourdine.

L'appât du gain ne devait pas tarder à attirer vers ce tripot d'un nouveau genre une masse de naïfs qui allaient jeter leur or dans la sacoche du Juif. Il s'ensuivit dès les premières années une série interminable de faillites et la déconfiture de nos plus anciennes maisons de banque.

Malgré le profit considérable de leurs vols détournés, les Juifs trouvaient la marche trop lente. Ils voulaient tout engloutir, et ils avaient les éléments nécessaires pour agir à bref délai. Pour réparer le temps perdu, on les voit tenter de ces coups de Bourse formidables qui leur réussissent toujours et qui, chaque fois,

amènent la ruine de plusieurs spéculateurs. Que peuvent en effet nos millions contre leurs milliards ? N'est-ce pas là le fait de ces joueurs entêtés qui, oubliant la cagnotte insatiable, se laissent éblouir par l'or jeté sur le tapis ? On voit le gouffre, mais on est attiré fatalement par lui et on y tombe toujours.

A côté de ces vils boursiers, il est d'autres Juifs, qui, s'ils retirent des bénéfices moins importants, n'en travaillent pas moins avec ardeur.

Revenons en Algérie et rentrons chez le brocanteur. Nous nous trouvons là en présence d'un être sale et dégoûtant, couvert d'un bur-nous en lambeaux ; si nous examinons l'ensemble de sa physionomie, nous reconnaissons bien vite son origine. Plus loin, dans un coin reculé et obscur, nous apercevons accroupie une masse presque inerte que des yeux exercés seuls reconnaître : c'est la mère ou la femme du brocanteur. Dans le taudis aussi repoussant que les êtres qui l'habitent, on trouve toute sorte d'objets, épars de côté et d'autre. Quelques-uns ont même une cer-

taine valeur ; ils sont placés assez en vue pour attirer les clients.

Le métier du brocanteur ne consiste pas seulement à acheter et à vendre des vieilleries ; il rapporte surtout par le prêt à la petite semaine. En Algérie comme en France, le brocanteur n'est qu'un usurier. Il prête sur gage, et à chaque prêt, il fait en sorte d'écouler une partie des marchandises dont il n'a pas le débit.

Cette catégorie de Juifs n'exploite, en général, que la classe ouvrière. Bien que le brocanteur n'achète jamais qu'à vil prix, on trouve quelquefois chez lui des objets rares et d'une certaine valeur. Dans ce cas alors, il reçoit la visite de riches collectionneurs ou de touristes étrangers qui sont obligés de payer fort cher ce qu'ils ne peuvent se procurer ailleurs.

Ce triste industriel n'achète que les objets dont il a la vente à peu près assurée et nous avons dit comment il se débarrassait de ceux devenus invendables. L'ouvrier malade ou sans travail est souvent obligé, pour vivre, de vendre tout ce qui peut lui procurer quel-

que argent. Il s'adresse forcément au brocanteur, et celui-ci sait que son vendeur est à sa merci. Il lui fait alors des offres dérisoires, ajoutant qu'il a déjà trop de marchandises et que ce ne sera pour lui qu'un encombrement infructueux. Le malheureux ouvrier, poussé par le besoin, est obligé d'accepter le minime prix offert par le Juif, et plus tard, s'il veut racheter le susdit objet qui, outre sa valeur réelle, a pour lui une certaine valeur intrinsèque, il est obligé de le payer d'autant plus cher qu'il y tient d'avantage.

L'employé qui momentanément a besoin d'une modique somme, va également porter chez le brocanteur les quelques curiosités qu'il possède. Pour rentrer en leur possession à la fin du mois, il doit convertir en or les pièces d'argent qu'il a reçues. L'Arabe est souvent obligé, dans les mêmes conditions, d'avoir affaire au Juif.

Il ne faut pas confondre le brocanteur de France avec celui d'Algérie. Tandis que le premier est fier et arrogant avec ses clients qu'il traite généralement avec mépris, le se-

cond au contraire est humble et hypocrite ; il n'a pas encore oublié son ancienne condition, et il sait ce que pourrait lui coûter son arrogance dans ce pays où la population française est en minorité. Il est cependant aussi voleur que le premier, car le vol est inné chez le Juif. Nous n'entendons parler que du vol détourné, autrement dit usure, puisque, comme nous l'avons dit précédemment, le Juif est incapable de voler ouvertement.

Nous arrivons au prêteur sur gage qui exerce ses exploits sur une plus vaste échelle. Il est vêtu plus proprement que le précédent et parle un peu mieux le français. Il a un magasin et quelques hangars pour loger les marchandises ; il a enfin quelques-uns de ses coreligionnaires comme employés. Sur sa porte, on lit : « Prêts sur toutes espèces de marchandises : on en facilite la vente ».

Ce Juif a comme clients des commerçants et quelques particuliers.

Lorsque des marchandises viennent de France, il arrive fréquemment que le destinataire est dans l'impossibilité de payer immé-

diatement les frais exorbitants du transport; ne pouvant cependant laisser en souffrance les susdites marchandises, il est obligé d'emprunter en donnant une garantie. Il va alors trouver le Juif prêteur sur gages, et lui expose sa situation. Celui-ci consent à avancer la somme nécessaire, si on lui donne en garantie des marchandises valant plusieurs fois la somme prêtée.

Voici dans quelles conditions :

L'emprunteur reconnaît avoir reçu une somme de 20 pour 100 supérieure à la somme prêtée; il doit en outre payer un intérêt de 10 pour 100 pour la somme reconnue, et enfin les frais de dépôt, de surveillance et d'entretien de la marchandise. Si, au bout du mois, la somme n'est pas remboursée, le prêteur peut faire vendre la marchandise, à moins que l'emprunteur ne renouvelle le prêt, en payant tous les frais, plus une indemnité. En indemnisant le Juif après deux mois, le commerçant a généralement payé de 100 à 120 pour 100. S'il laisse vendre la marchandise à cette époque, non seulement il ne retire rien, mais encore il

perd les sommes partielles qu'il a versées.

Nous avons en France les warrants qui tuent le petit commerce par leurs taxes illégales, mais les intérêts proprement dits sont fixes et légaux ; nous avons aussi les Juifs prêteurs sur gages qui sont une bien grande plaie pour la société, mais ils ne peuvent prélever un taux aussi élevé que ceux d'Algérie.

Le Juif indigène qui prête sur gage est dans maintes circonstances un recéleur complice de ses coreligionnaires faillis. Voici comment il procède : lorsqu'un Juif commerçant ne peut réaliser des bénéfices en rapport avec ses appétits, il s'entend avec le prêteur sur gages qui prend chez lui tout ce qu'il a en magasin. Pendant plusieurs mois, le commerçant, usant de son crédit, se fait livrer des quantités considérables de marchandises, qu'il fait transporter chez son complice. Il existe toujours un troisième larron qui s'établit à son tour et est censé acheter les marchandises chez le dépositaire. Lorsque ces opérations sont terminées, le commerçant cesse ses paiements et dépose son bilan ; il est déclaré en faillite, et ses

créanciers ne peuvent rien contre lui. Les trois complices se partagent impunément les dépouilles de ces naïfs créanciers.

En dernier lieu, on trouve le bijoutier vendant à crédit. Celui-là, qui, comme les précédents, n'agit qu'à coup sûr, a surtout les fonctionnaires comme clients. C'est le véritable usurier. Ceux qui s'adressent à lui ne viennent pas absolument pour acheter, mais pour emprunter. Or, le Juif leur dit toujours : Je ne suis pas capitaliste, et par suite n'ai pas d'argent. Je vends ma marchandise à crédit, et je donne vos valeurs en paiement à mes fournisseurs. Il ajoute du reste, qu'il est très facile de revendre les bijoux, et il indique un marchand qui est généralement son associé. Le Juif trouve de la sorte, ainsi que nous l'avons déjà dit, le moyen de prêter à 100 pour 100.

Les Juifs de France ne perdent pas leur temps, et procèdent à peu près comme leurs coreligionnaires d'Algérie. Croyant inutile d'insister sur les différences à établir sur ces deux escrocs, nous nous bornerons à dire que si en Algérie le taux usuraire est plus élevé,

en France les affaires sont beaucoup plus nombreuses.

Grâce à ces diverses catégories que nous venons d'exposer, les Juifs pouvaient exploiter indistinctement toutes les classes de la société. Les malheureux qui se laissaient prendre dans l'engrenage de la machine juive étaient fatalement perdus. Il était du reste presque impossible d'y échapper ; la rareté de l'argent rendant les affaires de plus en plus difficiles, les plus grands commerçants se virent eux-mêmes dans l'obligation d'avoir recours à ces usuriers. Si des sociétés se formaient pour lutter plus aisément contre ce courant impétueux, les Juifs leur faisaient une concurrence acharnée, et, grâce à leurs capitaux, ils réussissaient souvent à les anéantir.

Incapables de rien par eux-mêmes, les Juifs ont compris qu'ils ne pourraient arriver à la puissance que par l'argent ; aussi emploient-ils tous les moyens réprouvés pour arriver à être les seuls détenteurs de cet argent !

Tant en Algérie que dans la Métropole, les Français marchent à une ruine certaine ; ils

le voient et ne peuvent rien contre leur dangereux ennemi qui tient nos gouvernants à sa merci. Nos ancêtres ont fait la révolution de 1789 pour sortir du despotisme des rois et des seigneurs ; ils ont versé leur sang pour conquérir leur liberté. Que diraient-ils aujourd'hui s'ils étaient témoins de notre nouvelle servilité ?

Nous nous sommes volontairement donné un maître bien autrement despote et arbitraire que nos anciens seigneurs qui, eux du moins, aimaient la France et savaient la faire respecter !

Si nous avons toléré les Juifs sans les connaître, pourquoi les supporterions-nous plus longtemps aujourd'hui que nous les connaissons ? Ne pouvons-nous nous passer de maîtres et nous gouverner nous-mêmes ? Est-il donc besoin que nos ancêtres sortent de leur tombeau pour nous crier : *Mort aux Juifs !* et raviver ce vieux sang gaulois qui coule dans nos veines pour nous obliger à reconquérir cette liberté qu'ils ont payée si cher ?

Telles sont les questions que doivent se poser ceux qui aiment leur pays et ne veulent

pas être témoins de sa ruine ! Nous sommes tous animés des mêmes intentions et nous n'hésiterons pas à ranimer la confiance de ceux qui ont aliéné leur liberté. Nous savons tous que le Juif qui n'est ni travailleur, ni industriel, nous vole impunément. Ceux d'entre nous qui n'osent pas l'attaquer publiquement ne l'en détestent pas moins, mais ils ont pour lui une crainte mêlée de mépris, et, redoutant sa puissance, ils attendent le moment d'agir.

Le Juif, en procédant avec tant d'audace et de perversité le jour même où nous lui avons accordé le droit de cité, connaissait notre caractère, et savait que de longtemps il n'aurait rien à redouter. Bien que fier et courageux, le Français ne se révolte en effet que lorsqu'il est poussé dans ses derniers retranchements. Le Juif espérait ce jour-là avoir une armée pour le protéger contre ceux qui ne se plieraient pas volontairement à son joug. Il se trompait, car l'armée est avant tout française, et lorsque le jour de l'expiation aura sonné, il sera seul et demandera grâce.

CHAPITRE XII

PREMIÈRES CONSÉQUENCES

Il ne suffit pas aux Juifs d'accaparer toute la fortune au détriment de nos nationaux, il leur faut aussi poser les bases de leur future puissance. Pour cela, ils doivent commencer à postuler des mandats électifs. Leur tâche est d'autant plus facile, en Algérie, qu'ils sont les plus nombreux électeurs et peuvent, par suite, choisir leurs candidats. Là-bas, ils sont abhorrés tant par les Arabes que par nos nationaux, et ils seraient bien vite écharpés et vilipendés, si nos fonctionnaires et nos offi-

ciers n'avaient reçu des ordres très sévères pour les protéger.

On ne leur laisse pas ignorer la protection dont ils sont l'objet, et c'est ce qui leur permet de continuer leurs exploits. Ne redoutant que les coups, ils semblent se préoccuper fort peu des insultes qu'on leur adresse continuellement ; il est vrai que ces insultes ne sont que de dures vérités. S'ils supportent tout du Français, il n'en est pas ainsi de l'Arabe ; pour la moindre des choses, ils portent plainte contre lui, et quel que soit le mal fondé de ces plaintes, nos autorités sévissent très sévèrement.

Les Juifs d'Algérie sont encore trop illettrés et trop primitifs pour solliciter le mandat de député ; mais s'ils ne peuvent se porter, ils choisissent un candidat qui leur soit tout dévoué et sur qui ils puissent compter. Nos nationaux doivent renoncer à la lutte électorale ; ils ne peuvent que regretter de voir des Français se vendre ainsi à cette vile engeance.

Dans chaque arrondissement, les Juifs ont à leur tête le plus misérable d'entre eux. C'est le grand électeur. Le député qui lui

doit en partie son élection se tient à sa merci, et nos lecteurs algériens savent combien il est exigeant ! Ce Juif reçoit chez lui les plus hauts fonctionnaires ; il est très libre avec eux et sait dans chaque circonstance user de son influence. C'est à lui du reste qu'il faut s'adresser pour obtenir de l'avancement, et sa protection est quelquefois préférable à celle du député lui-même qui tiendra toujours mieux sa promesse envers le grand électeur qu'envers le fonctionnaire. Le Juif n'hésite pas au contraire à demander le déplacement ou la révocation de celui qui ne reconnaîtra pas sa supériorité ou qui enfreindra ses ordres.

On comprend par cet exposé la servilité du fonctionnaire. N'ayant plus son indépendance, il doit se conformer aux exigences de celui qui peut à son gré lui faire avoir de l'avancement ou obtenir sa révocation. Il sait en outre par expérience que les justes réclamations adressées en sa faveur par nos nationaux soit aux députés d'Algérie, soit aux ministres eux-mêmes, restent toujours sans effet. Dans de

semblables conditions, le fonctionnaire intègre doit forcément devenir le complice du Juif, s'il veut conserver la place qui lui permet de faire vivre les siens.

C'est là une conséquence terrible de la naturalisation, dont on n'avait pas prévu l'importance. En naturalisant les Juifs, on leur a dit : En devenant électeurs, c'est à vous seuls qu'il appartiendra de nommer les députés parce que vous êtes les plus nombreux. Or, ils n'étaient pas hommes à choisir des candidats disposés à travailler dans l'intérêt général ; ils ne nommaient que ceux qui s'engageaient d'avance à servir leurs intérêts privés. Leurs élus n'avaient pas même le droit d'exposer la triste situation de nos colons en Algérie, car en cherchant le remède, on eût porté atteinte à la rapacité du Juif.

Le grand électeur, qui serait plus justement appelé chef de bande, est un individu très influent. C'est chez lui que tous ses coreligionnaires viennent prendre le mot d'ordre ; c'est lui qui reçoit leurs plaintes et les soumet à qui de droit. Il est un objet d'horreur pour

tous les Français, mais il est craint, et cette crainte fait sa force.

Nous serions heureux d'exposer à nos lecteurs la vie de tous les grands électeurs d'Algérie, mais ces biographies nous entraîneraient trop loin et nous feraient anticiper sur l'ouvrage que nous devons publier vers la fin de l'année. Toutefois, nous allons dire quelques mots d'un des plus en vue, que quelques-uns de nos lecteurs connaissent au moins de nom ; nous voulons parler de Simon Kanoui (1), le grand électeur d'Oran.

Au physique, Kanoui est un être repoussant : grand et un peu voûté, yeux petits et enfoncés, nez épaté, bouche largement fendue. Vêtu à la française, il porte une jaquette et est coiffé d'un chapeau mou ; bien que relativement propres, ses vêtements ne sont jamais élégants.

Kanoui est à peu près illettré : il sait à

- (1) Nous ne racontons dans ce premier ouvrage que quelques faits sur Kanoui, nous réservant dans les *Juifs en Algérie* de faire la biographie complète de ce grand personnage.

peine lire et écrire. Il est cependant officier d'académie et chevalier de la Légion d'honneur. Il parle notre langue d'une manière fort incorrecte et n'a pas les moindres notions d'orthographe.

Il est riche ; mais toute sa fortune est au nom de sa femme. Bien que n'ayant aucun crédit, il lui arrive fréquemment de se faire livrer des marchandises qu'il est censé payer comptant et qu'il ne paie jamais. Ses dupes n'ont du reste aucun recours contre lui. Pour montrer sa manière de procéder, nous allons citer quelques exemples :

Kanoui a le gaz chez lui et il trouve très économique de ne jamais solder les quittances qui lui sont présentées mensuellement. Pour le commun des mortels, il est d'usage de supprimer le gaz à ceux qui ne paient pas régulièrement : il est fait exception pour notre personnage. Il y a quelques années, sa note étant montée à un chiffre assez élevé, l'inspecteur de la compagnie chercha un moyen de rentrer en possession de la somme due. Il trouva l'occasion, lors d'une soirée donnée par Kanoui,

soirée où il était du reste convié. Dès que la plupart des invités furent arrivés, l'inspecteur est annoncé. Au lieu de prendre part à la fête, il demande à s'entretenir en particulier avec le chef de la maison. Celui-ci ignore quel va être le sujet de la conversation, mais il est bien décidé à payer en bonnes paroles si on lui présente sa quittance ; — il comptait sans la détermination formelle de son créancier. Lorsqu'ils furent seuls, l'inspecteur lui dit, en lui présentant la quittance, que s'il ne soldait pas immédiatement ou ne lui faisait pas signer une valeur par sa femme, il allait faire couper les tuyaux du gaz. Kanoui implora en vain la clémence de son créancier, en lui expliquant son impossibilité de payer le soir même et en lui demandant jusqu'au lendemain ; celui-ci fut inébranlable et le grand électeur dut s'exécuter.

Kanouï avait des relations très suivies avec un général dont nous taisons le nom. Il lui faisait quelquefois des cadeaux, quand ces cadeaux ne lui coûtaient rien. Or un jour, il se présente chez un bijoutier, et lui demande des boucles d'oreilles avec brillants ; il lui dit qu'il

voulait en faire présent à la fille du général, ajoutant que si elles plaisaient, il les paierait le soir même. Malgré ses promesses, le bijoutier ne voulut pas, par prudence, confier les bijoux au Juif, et il lui promit de les envoyer lui-même à destination.

Les boucles d'oreilles avaient été acceptées depuis plusieurs jours déjà, et l'acquéreur ne se présentait pas pour acquitter sa dette. Le marchand le fit appeler chez lui, et lui dit qu'il était fort étonné du retard apporté dans le paiement. Notre homme répond alors qu'il est gêné pour le moment, et qu'il désirerait un délai de huit jours ; il proposait même une valeur signée de lui. Le bijoutier comprit que ses bijoux allaient être perdus s'il n'agissait pas en conséquence. Il dit alors à son débiteur que s'il n'était pas payé sur-le-champ, il allait écrire au général pour lui demander les boucles d'oreilles, en ajoutant qu'il avait été victime d'une escroquerie. Les récriminations de Kanoui ne produisirent aucun effet, et, pour éviter le sanglant affront dont il était menacé, il versa l'argent.

Malgré la prudence des commerçants, quelques-uns étaient cependant victimes de la supercherie de Kanoui, et, à moins d'une occasion exceptionnelle, ils devaient renoncer à recouvrer la somme due. L'un de ses créanciers, furieux d'avoir été joué, s'était promis de se venger. Il avait appris que son débiteur était allé faire un voyage en France, et il épiait son retour. Ce jour-là, un huissier fit une saisie-arrest sur tous les bagages du voyageur. Kanoui ne voyant aucun moyen de sortir de cette impasse, alla trouver son créancier, et le supplia de lui accorder un délai ; celui-ci fut inflexible et le grand électeur se trouva encore contraint de payer cette fois.

Nous avons pris ces exemples entre mille, car nous le voyons dans tous les actes de sa vie chercher à profiter de son influence pour exploiter nos nationaux. Il n'est malheureusement pas le seul, et si nous faisons la biographie de tous les grands électeurs d'Algérie, nous en verrions quelques-uns qui vont encore plus loin. Il est des faits que nous devons du reste passer sous silence, dans la crainte d'être

taxés d'exagération, alors que nous restons toujours au-dessous de la vérité.

Nos députés algériens connaissent ces hommes et les protègent. Nous sommes toutefois convaincus qu'ils n'ont pour eux que du mépris ; mais poussés par l'ambition, ils comprennent qu'ils ont besoin d'eux pour être élus. Ils savent que les Juifs ne les aiment pas et que s'ils les nomment, c'est seulement pour se servir d'eux. Ils craignent même que le jour où nous aurons reconquis nos droits sur ces vils despotes, nous ne leur demandions compte du mal qu'ils nous auront fait. Ces considérations ne suffisent pas cependant à leur rendre leur liberté d'action, et ils en sont arrivés à désirer que le pouvoir du Juif se prolonge indéfiniment pour conserver toujours ce mandat dont ils sont si fiers et dont ils usent à notre détriment.

Les Français sont en Algérie les moindres victimes du Juif ; il nous exploite en nous flattant. Mais il n'a pas oublié que l'Arabe en avait fait sa chose et qu'il l'avait par suite mis dans l'impossibilité de s'enrichir aux dépens d'autrui, et il se sert de nous pour exercer

une lâche vengeance. Notre fier indigène ne s'est rendu que devant la force, et cette force est aujourd'hui entre les mains du Juif. Celui-ci est inexorable pour l'Arabe, et il espère le dépouiller et en faire son esclave.

Lors de la conquête d'Algérie, nous avons dû laisser l'Arabe en possession de ses richesses ; or, quelques-uns d'entre eux ont encore une fortune considérable. Le Juif, au contraire, qui n'avait rien et qui ne détient aujourd'hui que ce qu'il nous a volé, voudrait que le gouvernement français dépouillât l'Arabe et le chassât du territoire conquis. Il en retirerait un double avantage : d'abord il serait vengé de son ancien maître et n'aurait plus rien à craindre de lui ; ensuite il lui serait plus facile d'acaparercette fortune si elle était entre les mains de nos nationaux.

Malgré notre docilité, nous n'avons pu cependant nous conformer à cet ordre, car nous avons compris que l'Arabe ne consentirait jamais à quitter l'Algérie et nous savons en outre qu'il aime la France et peut lui être un jour d'une grande utilité.

CHAPITRE XIII

L'ALGÉRIE EST JUIVE

L'Algérie qui a coûté si cher à la France ne lui appartient plus que de nom ; en fait elle est gouvernée par les Juifs. Ces individus, à demi-sauvages, qui, encore aujourd'hui, viennent ramper devant nous, savent cependant qu'ils sont les maîtres. Leur semblant de soumission n'est dû qu'à leur lâcheté. Convaincus en effet que nos forces militaires ne suffisent pas à les protéger, ils font en sorte de ne pas exciter leurs victimes. Ils comprennent que l'Arabe a soif de vengeance, et la moindre incitation

de nos nationaux contre eux suffirait à préparer leur anéantissement (1).

Les Français ne se sont jamais révoltés contre le Juif parce qu'ils le savaient incapable de se défendre. Ils ne pouvaient prévoir le rêve de cet être servile. Qu'avaient-ils à craindre de ce faux mendiant qui, après les avoir dépouillés, avait toujours l'air misérable ? Ils le prenaient pour un voleur irresponsable.

Notre confiance devait faire la force de ce dangereux ennemi. S'il supportait nos insultes, il prenait notre argent. La misère allait

(1) Nous rappelons ici un fait qui prouve combien les Arabes sont désireux de se venger du Juif :

A la suite d'un assassinat commis sur un Arabe par des Juifs, dans le département d'Oran, plusieurs indigènes se rendirent à la préfecture, et demandèrent au préfet de leur laisser, pendant la journée, toute liberté pour venger la mort de leur frère.

Craignant d'exciter la colère des solliciteurs par un refus catégorique, le fonctionnaire demanda quelques heures de réflexion. — Il en profita pour aviser immédiatement le commandant de place, et lorsque les Arabes revinrent chercher la réponse, toutes les mesures avaient été prises pour empêcher cette révolte contre les Juifs. Quelques-uns de ceux-ci, cependant, ayant eu vent du complot, s'étaient déjà sauvés d'Oran, en abandonnant leur famille.

toujours en augmentant par cela seul qu'il accaparait tout, et cependant nous n'osions rien contre lui.

Aujourd'hui, on a enfin compris la conduite du Juif, et on le déteste, mais on ne peut se venger de ce traître, toujours prêt à lécher la main qui le frappe. On espère en outre que les naïfs ne se jetteront plus entre ses griffes et qu'alors il ne pourra plus s'enrichir à nos dépens. On ignore malheureusement que le Juif a si adroitement tendu ses filets, que fatalement nous y tomberons toujours, jusqu'à ce que nous nous décidions à le chasser.

Il est du reste arrivé au dernier échelon, et nous allons nous trouver dans cette alternative : nous placer sous sa domination ou l'exterminer. Nos nationaux ne sont plus rien en Algérie : c'est le Juif qui est tout. Nous avons dit comment il nommait les députés, et nous avons expliqué comment il usait de son influence auprès de ces derniers. Non seulement il fait donner de l'avancement ou révoquer les fonctionnaires d'Algérie, mais encore il est le promoteur des lois concernant notre colonie. C'est

toujours humblement qu'il fait une demande; mais connaissant sa force électorale, il sait qu'il a le droit d'exiger.

Outre les députés d'Algérie, les Juifs ont aussi pour eux certains députés de la Métropole. Grâce à leurs capitaux, leurs coreligionnaires de France ont accaparé tout ce qui pouvait être pour eux de quelque utilité. S'ils ont pour eux la presse juive, nous créerons la presse anti-juive qui sera une arme terrible contre eux, parce que nous publierons jour par jour leurs menées occultes.

Ils ont profité de l'ignorance du peuple à leur égard, et ils ont fait arriver quelques-uns de leurs membres au pouvoir. Ils ont ensuite donné des places importantes, soit aux leurs, soit à ceux qui s'étaient engagés à les servir.

Aujourd'hui, dans chaque remaniement ministériel, les principaux portefeuilles sont confiés à des Juifs et le cabinet entier est à leur dévotion. On redoute leur puissance, mais on s'y soumet, et on sait avec quelle facilité ils renversent les ministères qui ne se plient pas à leurs ordres !

Les Juifs d'Algérie se ressentent de cette puissance. Ils ont comme mandataires leurs députés qui, sollicitant pour des Juifs, obtiennent ce qu'ils demandent d'un ministère sinon Juif, du moins disposé à soutenir les intérêts des Juifs. Or leurs intérêts étant essentiellement opposés à ceux de nos nationaux et à ceux de la colonisation, par cela seul qu'ils ne peuvent exploiter que ceux qui ont recours à eux, ils n'hésitent pas à user de toute leur influence pour empêcher nos colons de retirer le moindre bénéfice des terres à eux concédées ou vendues.

Si on eût donné aux colons les moyens de cultiver les terres ceux-ci n'auraient pas eu besoin de s'adresser à ces usuriers, qui, par suite, n'auraient pu les voler impunément. En favorisant la colonisation par les moyens que nous avons indiqués précédemment, les colons se seraient forcément enrichis ; grâce aux revenus qu'ils auraient retirés annuellement, ils n'auraient pas été contraints d'emprunter et les Juifs n'auraient pu exercer leur commerce illicite. On comprend par là le mobile qui em-

pêchait les députés algériens de rien faire en faveur de nos colons.

Sans la naturalisation des Juifs, l'Algérie serait représentée par des hommes qui, soucieux de ses intérêts et de ceux de la France, signaleraient le mal et indiqueraient le remède. On aurait déjà fait les travaux nécessaires pour faciliter l'agriculture, et aujourd'hui on retirerait de cette colonie des revenus considérables qui seraient la richesse de la France. Mais les Juifs n'avaient qu'un but : travailler à la ruine des Français et accaparer leurs dépouilles. Avec un tel programme, ils devaient employer tous les moyens pour porter atteinte à notre prospérité. Ils savaient que la sécheresse était un terrible fléau pour nos colons d'Algérie et ils s'opposaient à la création de canaux qui auraient facilité l'irrigation.

Le Juif est incapable de tout travail manuel ; il ne vit que par l'usure et c'est là un commerce d'autant plus lucratif que la misère est plus grande. N'étant d'aucune utilité, il est déjà par cela seul un être nuisible ; étant en outre l'ennemi de ceux qui vivent près de lui,

il doit, dans l'intérêt général, être relégué dans les pays déserts. Il est vrai qu'exilé il ne pourrait se procurer les choses indispensables à la vie, et pour ne pas mourir de faim, il essaierait encore de pénétrer dans un nouveau pays, où, s'il était admis, il ferait de nouvelles dupes.

Les zoologistes auraient pu faire sur le Juif des études fort intéressantes. C'est un animal d'un genre tout à fait particulier, qui, s'il a quelque ressemblance avec l'homme, en diffère cependant sur bien des points. L'homme est en effet, grâce à son intelligence, un grand innovateur ; il sait se procurer toutes les choses qui lui rendent la vie plus douce ; il sait se servir de tout ce qui est pour lui de quelque utilité ; — le Juif au contraire est non seulement incapable de la moindre invention, mais encore il ne pourrait, s'il était seul, suffire à ses premiers besoins. Il est inférieur aux animaux sauvages et aux animaux domestiques, car il n'a ni le courage des premiers ni la docilité des seconds.

N'ayant pas l'intention de faire un cours de zoologie, nous laissons à nos lecteurs plus

ferrés que nous sur la classification des animaux, le soin de voir à quelle catégorie pourrait appartenir le Juif.

La campagne a été si adroitement menée qu'aujourd'hui l'Algérie appartient presque exclusivement aux Juifs. S'ils ne sont pas propriétaires, c'est que la terre n'a pour eux aucune valeur; ils sont du reste les créanciers de ceux qui possèdent, et lorsqu'à la suite d'une vente judiciaire, provoquée par eux, ils deviennent adjudicataires de terrains hypothéqués, c'est pour les revendre aussitôt. Depuis quelques années, ils épient certains viticulteurs qui, grâce aux capitaux apportés par eux, n'ont pas eu besoin d'avoir recours à leur bourse. C'est là une perte sensible, car ils croyaient avoir seuls le droit de retirer les revenus de toutes les terres cultivées, tandis qu'ils n'ont rien à espérer de ceux qui possèdent l'argent indispensable pour l'exploitation.

Si nous assistions à leurs entretiens intimes, nous entendrions certainement les Juifs dire que c'est une atteinte portée à leur propriété.

Ils étaient tellement habitués à exploiter nos nationaux, qu'ils ne peuvent admettre que quelques-uns se dérobent aujourd'hui et ne leur apportent pas le fruit de leurs labeurs. Ils espéraient sans doute rétablir à leur profit les droits féodaux du moyen âge sur tout le territoire algérien, et ils sont étonnés que les nouveaux arrivants ne leur paient aucune redevance.

Outre ces propriétaires riches et indépendants, quelques commerçants français se sont installés dans les grands centres. Pouvant marcher sans l'argent des usuriers, ils ont fait une baisse considérable sur toutes les marchandises de première nécessité. C'est là un progrès que nous avons constaté avec plaisir, mais il n'est dû qu'à l'initiative privée, et le gouvernement y est complètement étranger. Cette amélioration est du reste bien insuffisante, car tout est encore fort cher par suite des droits exorbitants de transport.

La situation de ces agriculteurs et commerçants laisse beaucoup à désirer; ils ne sont que des étrangers dans cette annexe de la

France. Malgré leurs droits de voter, ils savent que leurs bulletins sont de nulle valeur, dans ces urnes bourrées de chiffons juifs. Pour toutes les élections, soit communales, soit cantonales, soit législatives, le choix des élus est laissé à la merci de nos exploiters. Dans de semblables conditions, ils ne peuvent rien demander à ceux qu'ils auraient évincés si leur voix avait eu le moindre écho. Ils comprennent qu'aucune modification ne peut être apportée de longtemps à cet état de choses, du moment où les Juifs seront toujours assez nombreux pour conserver ces droits dont ils connaissent l'importance.

Ce que nos nationaux auraient désiré pour diminuer la puissance du Juif, c'eût été la mise en pratique du décret du 24 octobre 1870, relatif à la naturalisation des Arabes. Par malheur les Juifs avaient compris le danger qui résulterait pour eux de cette naturalisation, et leurs coreligionnaires de France étaient assez puissants pour s'y opposer.

Si l'Arabe eût été électeur, il se serait naturellement mis du côté des Français, et

alors les *grands électeurs juifs* auraient dû renoncer à désigner les candidats. Les nouveaux élus auraient reçu le mandat de signaler la situation en Algérie et de demander les crédits nécessaires pour l'exécution des travaux indispensables au développement de la colonisation.

Les Juifs de France se seraient opposés à ces améliorations, mais ils n'auraient pas eu assez d'influence sur nos députés de province qui, comprenant l'utilité des réformes demandées, n'auraient pas hésité à les voter. L'insistance des représentants Juifs leur eût peut-être dessillé les yeux, et s'apercevant que ces vils despotes travaillaient à notre ruine, ils auraient diminué leur puissance et préparé leur chute.

Pour rester les maîtres de l'Algérie, les Juifs devaient donc s'opposer à la naturalisation des Arabes. Des ordres formels furent donnés à nos fonctionnaires, et chaque demande, même adressée par ces braves soldats qui avaient toujours vaillamment fait leur devoir, restait enterrée dans les dossiers. Il

en est de même aujourd'hui, et les Arabes ont compris qu'ils n'obtiendront jamais la qualité de citoyen français, tant que le Juif sera au pouvoir.

Nos humbles exploiters savent qu'ils n'ont rien à craindre des Français, et ils voient que l'Arabe seul peut être un danger pour leur sécurité; aussi ne se contentent-ils pas de lui refuser la naturalisation, ils cherchent encore à l'asservir complètement. Pour atteindre ce but, ils ont été les promoteurs d'une loi connue sous le nom d'*indigénat*, et qui a été faite exclusivement contre les Arabes.

L'*indigénat* (1) se compose de cinquante à soixante articles, que nous voudrions énumérer, pour mieux montrer l'atteinte portée à la liberté de nos indigènes. Les fonctionnaires administratifs et judiciaires peuvent

(1) Tous les articles de l'*indigénat* étant plus absurdes les uns que les autres, nous n'avons pas jugé utile de les insérer dans cet ouvrage. Qu'il nous suffise de dire que tout fonctionnaire peut faire l'application de la peine édictée par l'*indigénat*, sans donner ou entendre la moindre explication.

condamner sans appel l'Arabe à cinq jours de prison et 15 francs d'amende. Cette condamnation peut être prononcée indifféremment sur tous les points du continent algérien et sans aucune formalité. Par cela seul qu'un Arabe coudoie un représentant de la loi, il peut être condamné sur-le-champ à la peine ci-dessus spécifiée. Ces condamnations sont d'autant plus injustes que ceux mêmes qui sont chargés de les prononcer, sont à la discrétion des Juifs, pour les raisons énumérées plus haut. C'est là une vengeance dont nous nous indignons, et contre laquelle nous ne pouvons rien.

Nous ne sommes plus en Algérie que les exécuteurs de la volonté des Juifs. Si nous les méprisons, si nous les insultons, nous n'en sommes pas moins soumis à leurs ordres. C'est un esclavage qui nous humilie, mais dont nous ne pouvons sortir. Si ces maîtres inavoués agissaient ouvertement, nous nous révolterions et briserions les liens qui nous étreignent, tandis que nous ne pouvons châtier ces êtres rampants, qui, tout en com-

mandant, semblent disposés à obéir. Leur lâcheté et leur hypocrisie sont des armes que nous ployons facilement, mais que nous ne pouvons briser.

Le Juif d'aujourd'hui ne ressemble plus à celui d'il y a vingt ou trente ans. Bien qu'aussi illettré, bien que vêtu de la même manière, il sait cependant qu'il est seul maître. N'ayant pas la force nécessaire pour conserver et étendre sa puissance, il doit, pour la maintenir, se couvrir du bouclier de celui-là même qu'il veut asservir.

L'Algérie est juive par nous et contre nous. C'est en France surtout qu'on a puisé la force nécessaire pour arriver à ce résultat. Si nos premiers fonctionnaires, fascinés par l'hypocrisie des Juifs, ont été leurs complices inconscients, il n'en est plus ainsi depuis la naturalisation, et ceux qui les protègent agissent généralement contre leur gré, mais ils y sont forcés s'il ne veulent perdre une place qui est leur seul gagne-pain.

Les lois françaises étant édictées par les Juifs, ceux d'Algérie savent qu'elles ne peu-

vent que porter atteinte aux intérêts de nos nationaux. Pour que l'application en soit faite sans protestation, ils doivent paraître humbles et soumis auprès de ceux qu'ils veulent exploiter.

CHAPITRE XIV

PATRIOTISME DU JUIF

Lorsqu'un étranger demande à se faire naturaliser dans un pays, c'est qu'il aime déjà son pays d'adoption. Il veut y vivre, mais il est prêt à le défendre. La qualité de citoyen lui confère des droits, mais lui impose des devoirs; s'il veut jouir des uns, il doit être prêt à accomplir les autres. Il sait que dans chaque nation les habitants doivent se protéger mutuellement. Outre l'impôt du sang et l'impôt de l'argent, il est moralement obligé de travailler au bien-être général.

Le Juif fait exception à cette règle primordiale; il ne demande la naturalisation que

pour pouvoir plus librement exercer ses exploits. Il n'aime et ne connaît personne, et lorsqu'il s'installe quelque part, c'est qu'il y voit ses intérêts. Il veut jouir des avantages de la naturalisation, sans en remplir les charges.

Malgré leur fortune considérable, les Juifs voudraient s'exempter de tous les impôts. Pour l'impôt de l'argent, ils ne peuvent s'y soustraire entièrement.

Les Juifs qui ne sont que des marchands d'argent, n'ont, la plupart du temps, un petit magasin que pour attirer des emprunteurs. Leur patente est alors très faible, alors qu'ils font un trafic important et réalisent des bénéfices considérables.

Ceux qui possèdent des propriétés d'agrément, ont fait classer leurs terres dans la dernière catégorie et ne sont par suite que fort peu imposés. L'influence des Juifs se fait ressentir partout et s'ils osaient, ils demanderaient à être complètement exemptés de l'impôt foncier. Ils trouveraient peut-être un moyen pour expliquer ce privilège à

leurs salariés et à leurs naïves victimes.

Leur but étant, comme nous l'avons déjà dit, de travailler à la ruine de la France, ils regrettent cet argent qu'ils sont obligés de verser au percepteur.

Les Juifs ne voudraient être astreints à aucune obligation. Être protégés par le législateur, alors qu'ils violent continuellement la loi, voilà leur seul désir. Il est cependant des charges dont ils ne peuvent s'exempter sans s'aliéner ceux dont ils ont encore besoin, et le paiement de l'impôt est une des principales.

Quant à l'impôt du sang, les Juifs font en sorte de ne le payer jamais. Ils usent de la puissance acquise pour faire exempter du service militaire une partie de leurs coreligionnaires de France. En temps de paix, ils ne sauraient se plier à cette discipline qui fait la force de nos armées; en temps de guerre, ils refuseraient de marcher au feu et encombreraient nos hôpitaux.

Ce n'est pas seulement la cupidité d'une part et la lâcheté de l'autre qui les empêchent de remplir ces charges obligatoires; il faut y ajou-

ter leur inimitié naturelle pour les peuples au milieu desquels ils vivent. Dans chaque acte de leur vie, ils ne voient que leurs intérêts personnels, et s'ils y trouvent leurs avantages, ils livreront à l'ennemi le pays où ils ont vécu et qu'ils ont feint d'adopter. Tout récemment encore, nous venons d'être témoins d'une terrible crise provoquée par eux. De concert avec leurs coreligionnaires qui habitent l'Allemagne et l'Angleterre, ils ont, par de fausses nouvelles, jeté le désarroi à la Bourse. La baisse considérable des rentes françaises et étrangères leur a permis de réaliser de gros bénéfices au détriment des divers peuples européens. Tous ces bruits de guerre qui ont inquiété l'Europe pendant quelques mois, venaient d'eux et seuls ils ont profité de leurs conséquences (1).

Nous revenons au patriotisme proprement dit du Juif en Algérie. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit d'eux, en parlant de la

(1) Nous engageons nos lecteurs à voir à cet égard l'importante brochure : *Pas de guerre, — Complot Juif-Allemand*, — publiée par le comité anti-israélite universel.

guerre de 1870-1871, nous nous bornerons à montrer comment ils ont reconnu la faveur dont ils ont été l'objet à cette époque.

Comme Français, les Juifs devaient forcément être enrôlés dans nos armées. En France, il leur était assez facile d'éluder la loi et de se faire exempter. Il ne pouvait en être ainsi en Algérie, où ils formaient la majeure partie des citoyens *dits* Français. Quelques-uns arrivaient bien, grâce à la protection des hauts fonctionnaires, à se faire réformer, mais il ne pouvait en être ainsi de tous, car, bien que lâche, le Juif est généralement d'une constitution assez robuste. Dans de telles conditions, il fallut pour les protéger efficacement faire une loi spéciale pour l'Algérie. Tous les Français d'Algérie ne furent plus astreints qu'à une année de service militaire. Cette loi avait le grave inconvénient de protéger également nos nationaux, mais on ne pouvait faire une distinction. Il fut toutefois décidé que cette faveur ne serait accordée qu'à ceux qui habitaient l'Algérie depuis un certain temps ; quant aux conscrits, attachés à un service public, ils de-

vaient, pour jouir de ce privilège, prendre l'engagement de rester dans la colonie pendant dix ans. Cette exception ne pouvait s'appliquer aux Juifs qui, pour la plupart, étaient nés en Algérie; elle ne frappait que les Français.

Les soldats juifs furent autant que possible placés, pour leur année de service, dans les divers bureaux de l'intendance; quelques-uns furent enrégimentés dans les zouaves. Ces derniers étaient encore suffisamment protégés pour se faire exempter très souvent de l'exercice. On les laissait toujours en garnison dans la ville qu'ils habitaient, en sorte qu'ils trouvaient fort peu de changement avec leur vie habituelle.

On les reconnaissait très facilement sous le costume militaire, mais si on les rencontrait souvent dans les rues, il était rare de les voir dans les rangs. C'était pour eux un service obligatoire qu'on leur imposait, mais n'ayant pas l'intention de jamais se mettre au service de la France, ils n'avaient pas besoin d'apprendre le maniement des armes.

Dans les diverses expéditions qui ont suivi

la naturalisation, les Juifs ont toujours trouvé moyen de ne pas quitter le sol natal; il leur suffisait pour cela de changer de bataillon. Lors de la campagne de Tunisie, tous les Juifs enrégimentés dans les compagnies qui avaient reçu l'ordre de partir, permutèrent aussitôt grâce à la protection de leurs chefs, et aucun d'eux ne quitta l'Algérie.

Pour l'expédition du Tonkin, qui fut autrement terrible que celle de Tunisie, on dut envoyer une partie de notre effectif d'Algérie; bientôt même, on dut recruter des volontaires. Tandis que les Juifs soldats permutaient à mesure que leurs compagnies s'embarquaient pour cette terre lointaine, les Arabes au contraire demandaient à faire partie de chaque nouvel envoi. Sur notre appel, ces indigènes se présentèrent en si grand nombre qu'on dut en refuser une partie.

Pendant cette campagne du Tonkin, les Juifs nous ont montré jusqu'où allait leur patriotisme. Constantine a été tout particulièrement le théâtre de certains faits qui, bien que d'une grave importance, n'ont pas été répri-

més. Lors d'un envoi de tirailleurs, parmi lesquels un grand nombre de volontaires, les Juifs eurent la lâcheté de huer nos généreux soldats, en leur criant en langue arabe : à la boucherie, mort aux Arabes. Ces traîtres, comptant sur notre protection, se croyaient tout permis, lorsqu'ils étaient cantonnés dans les grandes villes. Il n'en fut pas ainsi ce jour-là et les Arabes, poussés à bout, gagnèrent le quartier juif et en auraient exterminé tous les habitants si cette légitime révolte n'eût été réprimée par les autorités françaises. Les Arabes avaient été si expéditifs que quelques Juifs payèrent de leur vie cette inqualifiable provocation. Ils avaient si souvent injurié les Arabes dans les grands centres, qu'ils croyaient pouvoir toujours leur lancer impunément les plus sanglants outrages (1).

Dans cette rixe amenée par les Juifs, ceux-

(1) Cette affaire, qui a eu un assez grand retentissement en Algérie, ne s'est pas ébruitée en France. C'est à peine si quelques journaux ont parlé d'une bagarre entre Juifs et Arabes, mais sans en faire connaître le motif.

ci ne songèrent même pas à se défendre; ils demandaient humblement grâce à ceux qu'ils venaient d'insulter. Les Arabes restèrent sourds à leurs prières, et s'ils n'avaient été arrêtés à temps, ils auraient certainement fait une immense pâtée de tous les Juifs de Constantine.

Si le Juif détestait l'Arabe, parce que celui-ci l'avait mis autrefois dans l'impossibilité de nuire, il devait oublier momentanément sa haine, pour ne voir que l'homme qui va librement risquer sa vie dans les pays lointains pour soutenir l'honneur du drapeau français ! Les intérêts de la France ne préoccupaient guère le Juif, et il lui importait peu que nous soyons vaincus et que nos soldats arrosent de leur sang cette terre étrangère. Outre cette lâcheté qui l'empêchait de lutter pour son pays d'adoption, on constatait chez lui la plus complète indifférence dans toutes les luttes sanglantes qui pouvaient compromettre l'avenir de la France.

Si les autorités avaient le devoir d'empêcher le massacre des Juifs, qui n'était dans la cir-

constance qu'un juste châtement, c'était à elles également qu'il incombait de faire une enquête sérieuse sur les causes de la provocation et de sévir ensuite contre ces êtres méprisables qui avaient insulté nos braves volontaires. Cette affaire fut malheureusement laissée de côté et la presse même qui avait reçu des ordres à cet égard n'en dit que quelques mots. Nous sommes même porté à croire que si nos tirailleurs étaient restés en Algérie, c'est eux qui auraient été poursuivis.

L'arrivée de nos troupes d'Afrique au Tonkin changea bien vite la face des choses. Ils repoussèrent les Pavillons-Noirs et accumulèrent victoires sur victoires; les nouvelles, si inquiétantes quelques mois auparavant, devenaient de jour en jour plus rassurantes. Chaque dépêche nous annonçait cependant la mort de quelques-uns de nos soldats, et les tirailleurs n'étaient pas les plus épargnés: Lors de la défaite de Lang-Son, qui jeta une si grande perturbation dans les esprits, les Arabes laissèrent un grand nombre des leurs sur le champ de bataille. Nos pertes furent tellement exagérées,

que ce fut pendant quelques jours un véritable deuil pour la France.

Pendant que les Français pleuraient leurs frères ou leurs fils morts à des milliers de lieues de leur pays, les Juifs d'Algérie fêtaient au contraire publiquement notre défaite. Ils savaient qu'elle avait coûté la vie à des centaines de tirailleurs, et c'était pour eux le résultat le plus satisfaisant. Ils se préoccupaient du reste fort peu de nos désastres, et ils ne voyaient dans cette nouvelle terrifiante que l'assouvissement de leur vengeance.

Les Arabes n'étaient heureusement pas tous partis pour le Tonkin; il en restait assez en Algérie pour châtier les insultes adressées à leurs frères morts au champ d'honneur. En entendant les cris d'allégresse et surtout en en apprenant la cause, ils n'hésitèrent pas à renouveler ce qu'avaient fait avant leur départ, ceux qui ne pouvaient plus se venger. Ils se répandirent dans le quartier juif, et firent bien vite cesser les fêtes bruyantes de ces êtres lâches et inhumains; au lieu de « *mort aux Arabes* », ils crièrent « *mort aux Juifs* » et ne tardèrent

pas à mettre leurs menaces à exécution. Ce fut encore une surprise pour les Juifs qui ne croyaient pas à tant de hardiesse de la part des Arabes, réduits par eux à un demi-esclavage. Ils furent encore protégés par nos autorités qui les arrachèrent à une mort certaine, car les Arabes étaient bien décidés à n'épargner aucun de ceux qui leur tomberaient sous la main.

Ces faits ne se produisirent pas qu'à Constantine; ils eurent leur écho dans toutes les grandes villes et principalement à Alger et à Oran. Les journaux d'Algérie n'en parlèrent que fort peu et ceux de France ne signalèrent pas même ces infamies à la vindicte publique. Les organes les mieux renseignés appartenaient du reste aux Juifs, et ceux-ci avaient tout intérêt à garder le silence.

Nos lecteurs ne peuvent, après un tel exposé, conserver le moindre doute sur le patriotisme des Juifs. Ils sont heureux de nos désastres, s'ils en retirent le moindre avantage. Ils n'aiment pas la France qui a été pour eux la *poule aux œufs d'or*, et ils n'aimeront jamais aucune

nation. Guidés par l'égoïsme et la cupidité, ils n'hésiteront jamais à livrer leurs protecteurs aux mains d'un ennemi qui leur paiera leur trahison.

CHAPITRE XV

EN FRANCE ET EN ALGÉRIE

Dans le courant de cet ouvrage, nous avons souvent parlé des Juifs de France, qui sont continuellement appelés à jouer un rôle important auprès de leurs coreligionnaires d'Algérie. Si les uns et les autres sont *juifs*, il existe cependant entre eux certaines différences que nous allons chercher à établir.

En Algérie, les Juifs règnent par le nombre ; en France, ils doivent leur puissance à leurs capitaux. De part et d'autre leur force vient de leur union, car ils ne peuvent rien les uns sans les autres. Tandis que les uns, sous le voile de l'hypocrisie, se sont mis à la tête

de nos affaires et dirigent notre politique intérieure et notre politique extérieure, les autres nous ont aliéné l'Arabe, qui pouvait être pour nous un puissant auxiliaire.

Les Juifs établis actuellement en France nous viennent de tous les pays; nous y trouvons le Juif allemand, le Juif roumain et le Juif indigène; en Algérie, au contraire, nous ne rencontrons guère que ce dernier. Il est certain toutefois que tous sont d'une commune origine, et dans le commencement du XVIII^e siècle, ils étaient presque inconnus en Europe. A cette époque, ils avaient à peu près abandonné l'Asie, pour se répandre en Afrique où ils vivaient encore à l'état primitif.

Les premiers Juifs qui vinrent en Europe se fixèrent dans les divers petits États qui forment aujourd'hui l'Allemagne; quelques-uns s'établirent en Angleterre, très peu vinrent en France. A peine arrivés, ils cherchèrent à poser les bases de leur future puissance. Ils purent agir d'autant plus librement qu'on ne leur demanda pas qui ils étaient, ni d'où ils venaient? Ils se trouvaient du reste

au milieu de paysans naïfs et illettrés qu'il leur était très facile d'exploiter.

Quels qu'aient été les moyens employés par les Juifs, on les voyait s'enrichir de jour en jour au détriment du peuple, et quelques-uns d'entre eux se sont bien vite fait remarquer par leur immense fortune. Dans la province de Hesse-et-Nassau, à Francfort-sur-le-Mein, un juif, nommé Rothschild (1), avait fondé la plus grande maison de banque du monde. Nos lecteurs savent comment cette fortune est allée en prospérant au détriment de toutes les nations européennes.

Au siècle dernier, les Juifs avaient compris

(1) Le roi de la finance actuel, Alphonse Rothschild, qui ajoute à son nom le titre de *baron*, a appris avec peine la publication du remarquable ouvrage de M. Ed. Drumont, la *France Juive*. Il a été frappé de l'exactitude de tous les faits racontés sur lui et sa famille. Il s'est demandé où l'auteur avait puisé tous ses renseignements ?

Rothschild s'est gardé de répondre aux dures vérités exposées par M. Drumont. Il espérait peut-être que cet important ouvrage ne serait pas lu et par suite que les ignobles exploits des financiers juifs resteraient inconnus !

qu'ils ne pouvaient rien faire en France et c'est pour ce motif qu'ils ne s'y étaient pas établis. Ils savaient en effet que nos seigneurs, déjà fort sévères pour leurs vassaux, ne se laisseraient pas exploiter par eux et ne les toléreraient qu'autant qu'ils seraient capables d'exécuter certains travaux manuels. Le peuple avait déjà beaucoup à faire pour nourrir son seigneur et celui-ci ne voulait pas chez les roturiers de bouches inutiles.

Lorsque éclata la Révolution de 1789, certains Juifs crurent le moment opportun pour faire leur entrée en France. Ils comptaient sans l'énergie et la fermeté de ce peuple, qui, après avoir versé son sang pour conquérir sa liberté, ne semblait pas disposé à l'aliéner. Ils comprirent que les Français ne se laisseraient

En présence du succès presque sans égal de la *France Juive*, les Rothschild ont compris que leur règne touchait à sa fin. Ils ont vu que M. Drumont n'avait fait que rendre publique la secrète pensée qui préoccupait tous les Français.

Après l'*Algérie juive*, nous révélerons dans un second ouvrage, les nouveaux exploits de ces rois de la finance. Nous les démasquerons et les livrerons tels qu'ils sont à la publicité.

pas facilement duper et ils furent obligés de renoncer, pour quelque temps du moins, à exercer leur commerce dans la plus riche nation de l'Europe.

Il ne resta en France qu'un faible noyau de cette race maudite, et ce noyau demeura à peu près stationnaire jusqu'aux dernières années du règne de Napoléon III. A cette époque, nous avons bien déjà quelques riches capitalistes juifs, mais comme ils semblaient ne pas trop se mêler de nos affaires, on se préoccupait fort peu de leur origine. Dans chaque emprunt national, ils avaient acheté la plus grande partie des titres de rentes et étaient par suite les créanciers de l'État, mais on ne les distinguait pas des autres bailleurs de fonds. Le moment de se montrer n'étant pas encore arrivé, ils cherchaient surtout à garder l'incognito (1).

(1) Si les Juifs semblaient rester étrangers à notre politique, ils n'en avaient pas moins les coudées franches, grâce à la complicité du gouvernement, pour exploiter nos nationaux. Dans la *France juive*, M. Drumont raconte comment les Rothschild allaient dans les

Les Juifs n'espéraient pas arriver au pouvoir sous un gouvernement monarchique ; ils savaient en effet qu'aucun monarque n'abdiquerait ses droits en leur faveur. Ils voyaient avec plaisir que l'Empire perdait tous les jours du terrain, tandis que le parti démocratique prenait une grande extension. S'ils ne pouvaient agir, ils devaient se préparer ; aussi cherchèrent-ils déjà à s'allier aux chefs du parti républicain ! Ils comprenaient que c'était sous une République seulement qu'ils pouvaient préparer leur future dynastie.

Lorsque fut proclamée, le 4 septembre 1870, la troisième République française, les Juifs avaient si bien préparé leur avènement que quelques-uns se firent nommer membres du gouvernement provisoire. L'occasion était d'autant plus favorable pour eux que la France en deuil ignorait encore le nom de quelques-uns des hommes qui avaient pris en mains les rênes de l'État ; elle ne voyait que des citoyens, ministères prendre connaissance des dépêches secrètes, vingt-quatre heures au moins avant que le public fût avisé.

qui, après la trahison de l'empereur à Sedan, s'étaient emparés du pouvoir pour sortir notre fière nation de la terrible impasse où on l'avait jetée.

Les Juifs avaient donc fait un premier pas décisif et ils étaient décidés à ne pas perdre de terrain. Pour accroître leur puissance, ils appelèrent près d'eux tous leurs coreligionnaires qui végétaient en Europe et ils obtinrent en outre la naturalisation pour les Juifs indigènes d'Algérie.

Aussitôt après la guerre contre l'Allemagne, des milliers de Juifs vinrent s'installer à Paris et dans toutes les grandes villes de France. On les connaissait encore fort peu, car tous ceux qui vivaient déjà parmi nous avaient caché leur jeu pour ne pas s'aliéner le peuple. Cet envahissement passa en quelque sorte comme inaperçu. Il ne devait pas en être longtemps ainsi, car ils ne s'étaient répandus sur tout le territoire que pour agir immédiatement et d'un commun accord.

Nous aurions pu arrêter le Juif dès le principe si nous avions connu son but, malheu-

reusement nous étions dupes de son hypocrisie.

On s'aperçut bientôt que l'agriculture était aux abois, que le commerce allait en périliclitant, mais on ne chercha la cause du mal que lorsque la misère, qu'on attribuait d'abord aux désastres de 1870-1871, fut devenue inquiétante et que le crédit fut mort. On comprit alors que le Juif était le seul détenteur de l'argent et que la ruine de la France était son fait, mais il était trop tard pour réagir. Le Juif était déjà au pouvoir et nous étions gouvernés, sinon par lui, du moins par ses hommes. Il avait bien à redouter une révolte, mais il savait que le peuple était trop insuffisamment fixé sur les procédés des Juifs pour agir immédiatement. Pour éviter un revirement des esprits, il attirait à lui ceux qu'il avait le plus à redouter.

Les Juifs indigènes de l'Algérie ne devaient pas rester dans l'inaction ; ils avaient reçu l'ordre de lutter contre les Arabes et d'arriver à leur anéantissement. Ils devaient continuellement nous stimuler contre eux pour nous

empêcher de récompenser leurs services.

Tant que nous traiterons les Arabes, sinon en ennemis, du moins en esclaves, les Juifs n'auront rien à craindre d'eux ; si, au contraire, en reconnaissance de ce qu'ils ont fait pour la France, nous les traitons en amis et leur donnons la qualité de citoyens français, ils nous initieront à la manœuvre des Juifs et nous obligeront à les chasser de notre territoire.

Les Juifs de France n'avaient pas une pleine et entière confiance en l'adresse de leurs coreligionnaires d'Algérie ; ils les savaient animés de la meilleure volonté, mais ils craignaient quelques fausses manœuvres de leur part ; aussi leur envoient-ils comme instructeurs quelques Juifs allemands !

Pour les Juifs, il ne suffisait pas de dépouiller nos nationaux et de voler les Arabes, il fallait avant tout maintenir ces derniers à distance. Pour cela, les Juifs indigènes devaient avoir comme alliés, contre leurs anciens maîtres, tous les fonctionnaires français.

Dès que l'insurrection de 1871 fut réprimée, les Juifs acquirent une sécurité qui devait les

aider à préparer leur force. Mais s'ils n'avaient rien à craindre de la brutalité des Arabes, ils étaient forcés de se placer entre eux et nous, pour éviter un rapprochement préjudiciable. C'est dans ce but que les Juifs européens sont venus s'adjoindre à ceux d'Algérie.

Revenons en France à nos terribles despotes et voyons comment ils espèrent nous maintenir sous leur puissance.

Les Juifs craignent le peuple, parce qu'ils savent que, pour revendiquer ses droits, il est prêt à employer la force. A un moment donné, la moindre incitation suffirait pour amener une émeute qui serait forcément dirigée contre ces exploiters, reconnus aujourd'hui comme les auteurs de nos maux. Pour parer à cette éventualité, les Juifs essaient d'attirer le peuple à eux (1).

La maison Rothschild est chargée de faire des aumônes aux malheureux. Cette générosité

• (1) C'est dans ce seul but que les Rothschild font quelques aumônes, et donnent une si grande publicité à leur générosité factice. Le Français ne se laissera pas longtemps attirer par cet appât trompeur.

peut sembler extraordinaire à nos lecteurs, après ce que nous avons dit des Juifs, mais nous montrerons qu'elle est par trop factice, et qu'elle n'est pas faite dans un but désintéressé.

Chaque Juif base tous les actes de sa vie sur l'intérêt qu'il doit en retirer. Or, lorsque Rothschild promet d'aider ceux qui sont dans le besoin, c'est qu'il craint de voir un jour une masse d'affamés lui dire : Tu as accaparé tout l'argent, tu as ruiné ceux qui nous occupaient, c'est par ton fait que nous sommes sans travail et nous allons nous venger. Il craint surtout que, s'excitant les uns les autres, tous ces malheureux ne se révoltent contre lui et les siens.

Outre ces aumônes, nous le voyons afficher sa générosité en versant des sommes variant entre dix ou vingt mille francs, lorsqu'une catastrophe se produit en France. Tous les journaux parlent de ce don et ajoutent quelques commentaires en faveur du donataire ; mais ils oublient de dire qu'il est facile de donner de temps à autre quelques milliers de francs, à

celui qui retire continuellement des millions de cette cagnotte qu'on appelle la Bourse.

Bien qu'habitants des villes, les Juifs ont fait sentir leur influence jusque dans les campagnes. Ils ont porté atteinte à l'agriculture en demandant, au préjudice du propriétaire, l'augmentation dans des proportions considérables de l'impôt foncier. Aujourd'hui la propriété est presque sans valeur ; elle est une lourde charge pour celui qui ne peut la cultiver, aussi plusieurs propriétaires sont-ils obligés de laisser une partie de leurs terres incultes !

Voilà où nous a conduits notre confiance en cet homme que nous ne connaissions pas ! Après nous être endormis, nous allons enfin nous réveiller pour mettre fin à ce règne qui n'a que trop duré.

CHAPITRE XVI

L'ARABE AIME LA FRANCE!

Après avoir fait connaître les mœurs des Arabes, nous croyons utile d'exposer nettement leur conduite depuis la conquête de l'Algérie. Nous avons déjà dit ce qu'était pour eux le Juif, avant que nous les ayons placés sous notre domination. Il était une chose de nulle valeur, et s'ils ne l'avaient pas exterminé, c'est qu'ils le croyaient incapable de jamais devenir nuisible. Ils le savaient tellement lâche qu'ils ne pouvaient supposer qu'un peuple pût jamais se laisser exploiter par lui.

Avant notre première expédition, les Arabes

vivaient tranquillement chez eux, dans le *far-niente*, ne croyant pas qu'on cherchât à s'emparer du territoire où ils s'étaient fixés. Bien que fiers et courageux, ils n'avaient aucune notion du métier militaire. Ils étaient prêts dans toute circonstance à vendre chèrement leur vie, mais étant indisciplinés et ne possédant aucun engin de guerre, ils étaient incapables de se défendre contre des guerriers aussi redoutables que les Français.

Les Arabes ne se plièrent que difficilement sous notre joug, ils luttèrent jusqu'à la dernière extrémité et ne s'inclinèrent que devant notre force. Ils essayèrent plusieurs fois de reconquérir leur indépendance, mais ils comprirent que leurs efforts resteraient toujours infructueux. Ils se soumirent alors et manifestèrent le désir de servir la France.

Nous ne pouvions de prime abord ajouter foi aux promesses des Arabes, mais il était de notre devoir de les mettre à l'épreuve et de voir si nous devions compter sur leur concours. Nos nationaux qui allaient s'installer en Algérie étaient appelés à vivre au milieu de ces in-

digènes; aussi valait-il mieux les avoir comme amis que de les traiter en esclaves!

L'effectif de notre armée ne nous permettait pas de laisser dans notre nouvelle colonie les troupes nécessaires pour maintenir la tranquillité. Il nous fallait donc chercher de nouvelles recrues, et nous ne pouvions en trouver en France qu'en réformant complètement notre organisation militaire. On fit alors appel à nos indigènes d'Algérie, en s'adressant tant aux Juifs qu'aux Arabes. Tandis que les premiers brillèrent par leur silence, les seconds, au contraire, se présentèrent en si grand nombre qu'on dut en refuser une partie et n'accepter que ceux qu'on pouvait équiper.

On forma pour les Arabes des régiments spéciaux de cavalerie (spahis), d'infanterie (tirailleurs). A part les hommes appelés à faire des sous-officiers (le cadre), ces régiments étaient exclusivement composés d'Arabes.

Lorsqu'on fit appel à la bravoure de ces nouveaux soldats, ils furent aussi disposés à partir qu'ils l'avaient été à s'enrôler. Ils prirent part à toutes les campagnes de la France sous

le règne de Napoléon III, et firent toujours vaillamment leur devoir.

Pendant la campagne contre l'Allemagne, on demanda, outre les hommes déjà enrégimentés, quelques indigènes volontaires. Il s'en présenta plus qu'on ne pouvait en prendre par suite de notre mauvaise organisation. Ces hommes, pour qui nous avons été de cruels despotes, étaient heureux d'aller se battre pour la France, et tous ceux qui les virent à l'œuvre purent apprécier leur courage.

Ainsi que nous l'avons dit dans le cours de cet ouvrage, un sénatus-consulte de 1865 et plus tard un décret de 1870 promirent la naturalisation aux Arabes qui en feraient la demande. En leur faisant cette promesse, on ignorait leur attachement pour la France et on ne pouvait prévoir s'ils se rendraient dignes de cette faveur. Lorsqu'on les eut vus à l'œuvre, les hommes qui étaient à la tête du gouvernement étaient légalement et moralement engagés à accorder la qualité de citoyens français à ces indigènes qui venaient de verser leur sang pour nous.

Les Français auraient volontiers récompensé la belle conduite des Arabes, mais ils avaient déjà aliéné une partie de leur liberté en faveur des Juifs. Ceux-ci devaient user de toute leur influence pour nous empêcher de prouver notre reconnaissance à nos braves indigènes.

Les Arabes considérèrent notre conduite comme une infâme trahison, et ils se révoltèrent une dernière fois pour reconquérir leur indépendance. Cette insurrection aurait pu avoir des conséquences fâcheuses, si nos tirailleurs et nos spahis s'étaient tournés contre nous, et si quelques chefs arabes n'avaient cherché à rassurer les esprits. Ils avaient cependant raison de se révolter, puisque, malgré nos promesses, nous refusions d'accepter ces puissants auxiliaires.

Avec un caractère aussi élevé que le nôtre, on ne peut comprendre notre conduite, et si les faits que nous racontons n'étaient encore présents à la mémoire, on serait autorisé à mettre en doute notre bonne foi. Pour obéir aux Juifs qui, depuis la conquête, n'avaient fait que nous exploiter, nous refusons la natu-

ralisation à ces hommes, si disposés à nous servir.

Les chefs Arabes ont certainement compris que notre ingratitude était le fait des Juifs, et ils se sont opposés à la révolte de leurs sujets, bercés par l'espoir qu'un jour nous reconnaitrions notre erreur et chasserions de France ces vils exploiters. Ils ne pouvaient admettre en effet qu'un peuple aussi courageux que le Français pût être longtemps dupe de gens aussi lâches. Ils regrettaient d'autant plus notre méprise qu'ils nous savaient trop bons pour châtier un jour comme elle le méritait cette race maudite.

Malgré notre conduite, les Arabes ont vu qu'ils étaient victimes d'une intrigue, qui, bien que dirigée contre eux, serait préjudiciable à la France. Ils voulaient reconquérir leur indépendance pour se venger librement des Juifs ; n'ayant pas réussi à la reconquérir, ils se sont plus que jamais ralliés à nous, convaincus que nous saurions bientôt distinguer nos véritables amis.

- Les Arabes se sont donc enrôlés de nou-

veau dans nos régiments algériens et ont ainsi augmenté l'effectif de ces troupes d'élite dont nous avons si souvent apprécié la valeur. Dans chaque expédition, ils ont toujours demandé à partir les premiers.

- Lors de la campagne de Tunisie, nous savons de quelle utilité ils ont été pour la France et combien ils ont contribué à nos succès !

Dans la plus récente expédition du Tonkin, nos lecteurs se rappellent combien leur arrivée a changé la face des choses ! Les journaux officiels de cette époque affirmaient qu'une poignée d'hommes suffirait à conquérir et à pacifier ce pays lointain. Malheureusement les nouvelles devenaient de moins en moins rassurantes, et nos députés comprirent un peu tard qu'ils avaient inconsciemment accordé leur confiance à un ministère qui ne la méritait pas.

Il était trop tard pour reculer, et à moins de renier leurs premiers votes, nos représentants durent accorder de nouveaux crédits, qui permirent aux ministres de la guerre et de la marine d'envoyer quelques milliers de soldats.

On s'adressa encore aux Arabes et on demanda des volontaires. Il s'en présenta 30,000, sur lesquels on en prit 3,000 qui furent embarqués pour le Tonkin.

Les tirailleurs avaient sur nos soldats français un avantage considérable; ils ne craignaient pas la chaleur, ils supportaient facilement les plus lourdes fatigues et ils étaient habitués aux privations.

Grâce à ces avantages, à leur courage et à leur attachement pour la France, ils furent de puissants auxiliaires et contribuèrent pour une large part, sinon au succès, du moins à hâter le résultat depuis si longtemps désiré.

Nous ne sortirons pas de notre sujet pour faire l'historique de cette campagne contre laquelle nous nous sommes toujours élevé; nous n'avons voulu dire que quelques mots du rôle qu'y ont joué nos indigènes d'Algérie. Beaucoup d'entre eux sont tombés sur cette terre lointaine, mais ceux qui sont revenus avaient la satisfaction du devoir accompli.

Quelques médailles militaires ont été la seule récompense accordée à nos braves vo-

lontaines. Cette indifférence de notre part n'a cependant pas refroidi leur ardeur et ils répondront toujours à notre appel lorsque nous aurons besoin d'eux.

Si une guerre éclatait aujourd'hui contre l'Allemagne, nous devrions compter sur les Arabes, malgré notre puissant effectif en temps de guerre. En étant prêts à équiper ceux qui se présenteraient, nous formerions là un corps d'armée redoutable qui voudrait connaître la route de Berlin.

Les Allemands ont si bien compris de quelle utilité pourraient être pour nous les Arabes dans une guerre contre l'Allemagne, qu'ils cherchent à se rendre compte de leurs intentions, en espionnant tous les coins de notre colonie.

Cet espionnage des Allemands, et nous pourrions dire des Juifs, ne nous effraie pas, car il ne peut qu'exciter contre eux ceux qui sont déjà bien disposés à nous servir.

Pour notre compte personnel, nous sommes heureux de voir se perpétuer cet attachement des Arabes pour la France et nous espérons

que la récompense promise ne se fera plus longtemps attendre. Nous ne craignons pas de leur dire qu'en luttant pour nous, ils luttent aussi pour eux, car on leur accordera bientôt cette qualité de citoyens français qui les fera nos égaux.

Que les Arabes sachent bien que s'il est quelques Français qui, inconsciemment, ont été injustes à leur égard, il en est d'autres qui les connaissent et qui les aiment, et ceux-là sauront les faire aimer de ceux qui, jusqu'à ce jour, ont été induits en erreur !

Si on a gardé trop longtemps le silence sur la conduite de nos indigènes d'Algérie, il n'en sera plus ainsi désormais. Nous parlerons et notre voix aura d'autant plus de force que nous sommes prêt à donner la preuve de tous les faits avancés par nous.

Le peuple français serait depuis longtemps éclairé sur les Juifs, s'ils n'avaient eux-mêmes fermé la bouche à ceux d'entre nous qui étaient disposés à parler : pour les uns, c'eût été la ruine, pour les autres la perte d'une place qui les faisait vivre. Il ne doit plus en être ainsi ;

si nous nous sommes laissé acculer, nous sommes encore assez forts pour nous relever et marcher en avant.

Il faut désormais que chacun de nous reprenne son libre arbitre ! Que ceux qui appartiennent encore aux Juifs sacrifient volontiers leurs intérêts personnels à l'intérêt général ! Qu'ils sachent bien que tous les Français doivent être solidaires les uns des autres (1) !

Nous ne devons plus attacher la moindre importance aux promesses fallacieuses des Juifs ; tous leurs actes nous prouvent qu'ils sont nos plus cruels ennemis. S'ils avaient pu atteindre leur but, ils n'auraient pas hésité à

(1) Parmi les Français qui semblent soutenir les Juifs, la plupart, qui les connaissent d'autant mieux qu'ils ont vécu près d'eux, se rallieront à nous lorsque le mot d'ordre sera donné.

Dès que le comité anti-israélite sera constitué, la lutte sera de courte durée, parce que nos revendications, fort légitimes du reste, sont les mêmes pour tous les Français.

Que les Rothschild disent à leurs salariés qu'ils ne craignent pas d'être détrônés, nous n'hésitons pas à affirmer qu'ils ne tiennent pas le même raisonnement entre eux !

chasser ou à traiter en esclaves ceux qu'ils appelaient leurs amis et ceux qui leur auraient servi de marchepied. Leur rêve est heureusement irréalisable, parce qu'ils n'auront jamais l'énergie nécessaire pour se faire craindre et obéir, et ils reviendront fatalement à leur point de départ.

Les Juifs nous disaient de nous méfier des Arabes, ajoutant que nous serions toujours trahis par eux. Quelques Français même avaient la naïveté d'ajouter foi à ces mensonges. Pour répondre à cette lâche calomnie, nous nous bornerons à dire que c'est là un procédé juif dont nous avons expliqué le but.

Ce ne sont pas les Arabes qui ont été traîtres envers nous, mais nous qui l'avons été à leur égard. Ils comprennent, il est vrai, que nous n'avons été dans la circonstance que l'instrument des Juifs, mais nous n'en sommes pas moins coupables.

Ils auraient pu, s'ils n'eussent aimé la France, quitter le service militaire et rester dans leurs douars. Nous n'aurions pas eu le droit de les enrégimenter, car le service n'est obligatoire

que pour les Français, en exceptant toutefois la majeure partie des Juifs. Ils auraient par là porté une grave atteinte à notre puissance militaire et nous n'aurions rien pu contre eux.

Il ne fallait pas songer à les chasser d'Algérie, nous n'en avions pas le droit. Quant à faire des lois spéciales contre eux, nous ne pouvions en faire de plus injustes que celles existant actuellement et de plus serviles que l'indigénat.

Les Arabes n'avaient donc rien à craindre en refusant de servir la France, puisque notre despotisme avait atteint les dernières limites. S'ils ont versé leur sang pour nous, ils ont toujours agi librement.

Les Juifs diront peut-être que les Arabes ne s'engagent que par amour du métier militaire. Nous leur répondrons qu'avant la conquête, le gouvernement turc n'avait pas d'armée disciplinée, parce que l'Arabe ne voulait pas être soldat, nous ajouterons qu'étant aujourd'hui essentiellement sédentaire, il lui est fort dur d'aller se battre sur la terre étrangère.

Nous sommes donc autorisé à conclure que c'est par pur attachement pour la France que l'Arabe consent à s'engager. Il espère qu'un jour nous reprendrons notre liberté et qu'alors nous récompenserons ses services.

Puisque toutes ces attaques contre les Arabes ne viennent absolument que des Juifs, nous croyons devoir dire quelques mots sur le rôle des uns et des autres dans le cas d'une guerre avec l'Allemagne.

Si cette guerre éclatait, elle aurait été préparée par les Juifs. Nous savons en effet que ces exploiters n'appartiennent en fait à aucune nation. Ce sont des insectes parasites qui sucent peu à peu leurs victimes, si, à la première piqûre, elles ne se débarrassent pas d'eux.

Les Juifs ont comploté la ruine de la France et si nous les laissons faire, ils la livreront un jour à l'Allemagne. C'est un marché conclu entre eux et Bismarck et ils savent déjà ce que leur rapportera leur trahison.

Bien que les Juifs de France aient tous leurs

hommes au pouvoir, ils ont cependant besoin de compter sur leurs coreligionnaires d'Algérie. C'est pour arriver à ce résultat que les Juifs allemands, envoyés dans notre colonie, ont été chargés de faciliter la tâche des espions de Bismarck, ou d'être eux-mêmes ces espions.

Tandis que la plupart des Français de la Métropole n'ont pas la moindre notion sur l'Algérie et ignorent ce que sont et ce qu'ont fait pour la France nos vaillants indigènes, les Juifs, au contraire, détenteurs du pouvoir, ont, sur eux, les renseignements les plus précis ; tous les faits d'une certaine importance leur sont signalés, et ils les communiquent aussitôt au premier ministre d'Allemagne par l'intermédiaire du juif Bleichröder.

Les Juifs, effrayés déjà par notre puissance militaire, redoutent une alliance Franco-Russe ; ils ont aussi à craindre la bravoure des Arabes, et cette bravoure est aiguisée par une soif de vengeance bien naturelle.

Ces fils d'Israël comprennent la difficulté qu'ils auront à livrer à l'Allemagne cette mar-

chandise qu'ils appellent la France, s'ils ne peuvent nous aliéner la Russie. Ils travaillent aujourd'hui dans ce but sachant cependant que la Russie est notre alliée naturelle, que nos intérêts sont les mêmes, enfin qu'elle déteste les Juifs et qu'elle les chasse ; — mais ils ne désespèrent jamais, bercés par l'espoir de surmonter tous les obstacles grâce à leur hypocrisie.

D'autre part, pour empêcher les Arabes de marcher avec la France dans une guerre contre l'Allemagne, il faudrait nous mettre dans l'impossibilité de pouvoir les équiper. C'est encore le but des Juifs.

Qu'ils sachent donc, ces lâches despotes, que, s'ils ne pouvaient faire autrement, les Arabes partiraient avec leur burnous, qu'ils prendraient les armes provisoires encore disponibles, qu'ils s'empareraient ensuite sur les champs de bataille de celles de leurs frères d'armes tombés à leurs côtés !

Mais en cas de guerre, ils ne se trouveraient pas dans cette situation, parce qu'à côté des Juifs gouvernementaux, nous verrons, à l'heure

du danger, plusieurs députés qui, bien qu'entraînés par le courant, auront assez de patriotisme pour demander à leurs collègues de voter les crédits indispensables à l'équipement de nos indigènes. Nous éclairerons du reste suffisamment le peuple pour qu'il exige désormais de ses représentants l'engagement formel de ne plus être les salariés des Juifs.

Quant à l'Algérie, c'est nous qui prendrons à tâche de la faire connaître et si les députés de cette colonie ne sont que les mandataires des Juifs, de notre côté nous livrerons à la publicité les justes récriminations de nos colons et des Arabes et nous ne désespérons pas de rencontrer sous peu à la Chambre non pas un, mais plusieurs Français qui, soucieux des intérêts de leur pays, signaleront le mal et indiqueront le remède nécessaire au développement de notre colonisation. Ils plaideront cette cause avec d'autant plus d'ardeur qu'ils comprendront que ce sol neuf et encore inculte peut donner des revenus considérables et faire la richesse de la France.

Pour nos nationaux ainsi que pour les Ara-

bes, l'ennemi c'est le Juif, et par suite la cause des uns devient celle des autres. Ils sont aujourd'hui des victimes résignées parce qu'ils ne peuvent rien contre leurs bourreaux. Nous les aiderons à préparer leur vengeance, car d'elle seule dépend notre liberté.

Les Juifs ont vu avec peine se former l'alliance *anti-israélite universelle*. Ils ne peuvent agir que dans l'ombre, et cette alliance est faite dans le but de les démasquer. Ils comprennent que leur chute approche s'ils tardent à sacrifier la France (1).

Les bruits de guerre n'ont pas été seulement un coup de Bourse, ils étaient aussi le commencement de la mise à exécution du pacte conclu avec l'Allemagne.

Nous ne sommes plus dupes de ces mensonges inventés à plaisir par les Juifs, et nous leur

(1) Nos lecteurs n'ont pas oublié les bruits de guerre qui, pendant plus de deux mois, ont préoccupé l'opinion. Ils se rappellent aussi le terrible krack à la Bourse. Dans une semaine, le portefeuille de la Banque de France a diminué de 34 millions. Nos rentes furent celles qui étaient le plus en baisse en Europe.

Tous ces bruits alarmants étaient la conséquence du pacte conclu entre les Juifs et Bismarck.

dirons en face que dans une guerre contre l'Allemagne, nous verrons une guerre préparée par les Juifs, mais que nous la ferons contre eux.

Et c'est de cette guerre qu'on veut éloigner les Arabes ! On les empêcherait, eux, si braves, de marcher contre ces ennemis coalisés ! Pour se bercer dans un tel espoir, il faudrait supposer que l'Arabe a perdu toute dignité de lui-même et qu'il vit dans la plus complète ignorance de ce qui se passe autour de lui.

L'Arabe connaît son ennemi et il le guette. Il sait mieux que nous discerner les intentions du Juif et sans nous il n'eût jamais été dupe de son hypocrisie.

Le jour où les Juifs tenteront de livrer la France à l'Allemagne, les Arabes se lèveront en masse et combattront dans nos rangs. La conséquence de cette guerre sera l'anéantissement des Juifs par les Arabes.

CHAPITRE XVII

LE COMMERCE POUR LES JUIFS

Les Juifs ne sont ni industriels, ni commerçants, ni agriculteurs, ni ouvriers, ils sont agioteurs et usuriers.

Que leurs salariés et serviteurs, que quelques naïfs même prétendent que les Juifs se sont enrichis parce qu'ils sont plus intelligents que nous, ils ne trouveront jamais le moindre crédit auprès des personnes sensées !

Aux journaux qui essaieront de persuader à leurs lecteurs que les Juifs sont d'adroits commerçants qui ont réussi à diminuer le prix des marchandises, nous répondrons que loin d'être

des commerçants, ce sont eux qui ont tué le commerce en France.

Les Crémieux et C^e qui vendent des complets à 35 fr. trouvent le moyen de gagner 15 francs par costume. Le bon marché de quelques articles allemands vendus dans les bazars juifs de Paris frappent quelquefois les acheteurs qui constatent bien vite que ces objets sont de beaucoup inférieurs à ceux fabriqués en France. Ces marchands font en effet tous leurs achats en Allemagne et jettent dans la plus profonde misère la majeure partie de nos ouvriers.

Les Juifs veulent gagner 100 pour 100, et lorsqu'ils ne peuvent y arriver, ils font impunément faillites sur faillites et parviennent ainsi à constituer des fortunes considérables. Si ce procédé passe auprès de certaines personnes pour de l'adresse ou de l'intelligence, nous n'hésitons pas, pour notre part, à le qualifier de vol.

Nous allons signaler à nouveau certains procédés employés par les Juifs, et nous verrons s'ils font un commerce honnête comme

on le pratiquait autrefois avant leur invasion.

Est-ce que sous l'Empire, les Rothschild jouaient avec probité à la Bourse, lorsque, grâce à la complicité du gouvernement, ils prenaient connaissance des dépêches les plus secrètes, dont la conséquence était d'amener une hausse ou une baisse dont ils profitaient toujours?

Agissaient-ils plus honnêtement, lorsqu'au moment de la première conversion, ils furent avertis par l'ordre du ministre des finances (1) et purent par suite faire leur razzia avant que le public ait eu connaissance de cette importante nouvelle?

Comment qualifier la conduite des Rothschild lorsqu'ils dépouillèrent les mineurs belges du territoire houiller appelé Borinage qu'ils exploitaient pour leur compte personnel (2)?

(1) Moreau, syndic des agents de change, fut dépêché par le ministre des finances, Léon Say, chez Rothschild pour lui annoncer la nouvelle.

(2) Voir à cet égard l'intéressante note de M. Drumont, dans la *France Juive* devant l'opinion, page 147 et 148.

Que dirons-nous du Juif Erlanger qui, en fondant quarante sociétés dont aucune n'a réussi, a trouvé le moyen, dans moins de vingt ans, d'enlever à l'épargne la bagatelle de 529 millions ?

C'est à nos lecteurs que nous laissons le soin de répondre à ces diverses questions. Dans la *France juive*, M. Ed. Drumont nous a trop bien initiés aux mystérieux procédés des Rothschild, des Erlanger, des Ephrussi, des Cornélius Herz, etc., pour que nous jugions utile d'y revenir. Ce serait du reste nous écarter de notre titre.

En relisant cet important ouvrage d'une véracité telle qu'aucun des faits avancés ne saurait être mis en doute, on peut se convaincre que nous sommes en droit de demander le départ de cette race maudite et la restitution de nos biens.

Les petits usuriers ne peuvent pas aussi facilement cacher leur jeu que ces riches boursiers. Ce n'est que réduit à la dernière extrémité qu'on se décide à s'adresser à eux, car on sait d'avance qu'on sera exploité.

Est-ce que le Juif, qui livre à crédit et pour le double de sa valeur, à un client offrant toutes garanties de solvabilité, une marchandise revendue à vil prix à un complice, exerce un commerce intelligent ?

Ne sommes-nous pas autorisé à attaquer la probité de celui qui prête sur gage pour quinze jours ou un mois au taux exorbitant de 150 ou 200 pour 100 ?

Que dirons-nous du Juif brocanteur qui achète pour 1 fr. un objet valant de 15 à 20 fr., alors qu'il sait que son malheureux vendeur a besoin de cette minime somme pour acheter du pain ?

Il est fort naturel que chacun vive de son travail et le commerçant, qui est un travailleur, doit conséquemment retirer un certain bénéfice des choses vendues. Mais il y a loin de ce bénéfice au vol commis journellement par le Juif !

On nous dira que le Juif ne va pas chercher le client et on nous demandera pourquoi celui-ci s'adresse à lui ? Si le Juif ne va pas chercher le client, il l'attire à lui par des prospec-

tus et des annonces, et surtout à l'aide de courtiers plus ou moins véreux qui pénètrent partout et savent toujours dénicher les bonnes affaires, suivant leur expression. En outre, le malheureux est forcément obligé de s'adresser à l'usurier, parce que, malgré sa probité et son petit avoir, il ne trouve plus le crédit qu'il avait autrefois.

Toutes les banques sont aujourd'hui entre les mains des Juifs, et ceux-ci ne font plus l'escompte que sous certaines conditions. Les négociants français les mieux posés ne trouvent à négocier leurs valeurs qu'autant qu'ils ont de l'argent déposé en banque. C'est une perte pour eux, car cet argent ne leur rapporte presque rien et leur fait souvent défaut; de plus ils ont à craindre la fuite du banquier... et de la caisse.

Depuis que les Juifs sont détenteurs de nos capitaux, industriels, propriétaires et commerçants n'ont plus le moindre crédit. Ils se trouvent par suite obligés de contracter un prêt usuraire avec garanties. C'est la ruine du commerce, car il faudrait réaliser des *bénéfi-*

- ces *juifs* pour payer un taux aussi élevé.
- On semble se préoccuper beaucoup aujourd'hui de l'innovation d'une loi sur les faillites ;
- or, avant de rien faire, il serait bon d'établir
- une distinction entre les Français et les Juifs.
Tandis que ceux-ci se font déclarer en faillite pour s'enrichir au détriment de leurs créanciers, les premiers, au contraire, sont toujours ruinés par les Juifs et ne peuvent par suite faire face à leurs échéances. Les Juifs commettent des vols qualifiés et sont toujours des
- banqueroutiers frauduleux ; les Français ne sont en général que de malheureuses victimes, qui se trouvent dans l'impossibilité de payer parce qu'ils ont été dépouillés par les Juifs. Il serait donc juste de châtier sévèrement les premiers et de supprimer pour les seconds les conséquences de la faillite.

Les propriétaires possédant pour 150 ou 200,000 fr. d'immeubles, ne trouveront pas à Paris un seul banquier disposé à leur négocier une valeur de 500 fr. Pour se procurer la somme nécessaire, ils sont contraints de consentir une hypothèque sur tout ce qu'ils possèdent. Ou-

tre le taux usuraire prélevé d'avance par le capitaliste juif, l'emprunteur est poussé à des frais quelquefois supérieurs à la somme empruntée. Dans certaines circonstances, son prêteur se contente d'un simple billet, mais alors il prélève un escompte de 50 ou 60 pour 100.

Nous avons pris le cas d'un propriétaire riche, ayant besoin d'une faible somme en attendant, soit le paiement de ses revenus, soit la vente de ses récoltes ; c'est donc un prêt de quelques mois. Par suite des conditions qu'il a été obligé d'accepter, il arrive fréquemment qu'à l'échéance, étant en mesure de rendre la somme prêtée, il n'a pas les fonds nécessaires pour payer le double de cette somme. L'emprunteur doit alors, soit donner l'argent disponible et renouveler pour le reste qu'il n'a pas touché, soit pour renouveler le tout. Le prêteur, qui a des renseignements précis sur la solvabilité de son débiteur, ne consentira au renouvellement qu'à des conditions fort onéreuses, mais toujours acceptées par l'emprunteur pour éviter des poursuites judiciaires.

Le propriétaire en question est tombé dans un engrenage dont il ne sortira que difficilement. S'il n'a pas la précaution, dès le principe, de vendre quelques terres pour payer ce qu'en fait il ne doit pas, il verra sa dette augmenter d'une manière effrayante, et au bout de quelques années, il se trouvera complètement ruiné, alors que souvent, il aura remboursé une somme supérieure à celle primitivement avancée.

Quant à l'agriculteur qui tombe entre les mains des Juifs, c'est la ruine à bref délai, car on lui fait des conditions encore plus onéreuses que pour le précédent, et la saisie immobilière suit de près ce premier emprunt.

Tel est le genre de commerce pratiqué par les Juifs. Ce sont des marchands d'argent, qui ne livrent la monnaie de billon qu'avec la certitude d'en retirer des pièces d'or. Leur complicité fait leur force, et les uns doivent favoriser la fraude des autres.

Si les banquiers juifs n'avaient pas tué ou acheté les banques françaises, s'ils n'avaient pas enlevé le crédit aux commerçants et aux

propriétaires, ceux-ci ne seraient pas obligés de s'adresser à ces voleurs autorisés dans les conditions que nous venons d'indiquer.

Dans toutes les parties que nous jouons avec les Juifs, nous avons perdu d'avance, car ils ont les rois cachés dans la manche, et à chaque donne, ils retirent ceux qui doivent leur assurer le point et quelquefois la vole.

Nous espérons que lorsqu'on sera convaincu de leur tricherie, et la preuve en sera facile, on les chassera de cette immense salle de jeu qu'on appelle la France, ou même l'Europe entière, et qu'avant leur expulsion on les obligera à restituer l'argent volé.

Les Juifs sont-ils plus intelligents, lorsqu'ils dépouillent impunément nos indigènes d'Algérie? Grâce à la complicité, sinon inconsciente, du moins forcée de nos magistrats, ne commettent-ils pas tous les jours, au préjudice des malheureux Arabes, des vols assurés de l'impunité? Si nous avons conservé leurs terres à ceux qui les possédaient régulièrement avant la conquête, est-ce donc pour que les Juifs s'en emparent? C'est cependant à

nous qu'il incombe de sauvegarder leur propriété. Si nous avons le droit de sévir contre les Arabes lorsqu'ils enfreignent nos lois, nous avons aussi le devoir de les protéger contre leurs spoliateurs.

Dans tous les coups de Bourse du banquier Juif, ainsi que dans tous les marchés conclus par les autres Juifs, nous découvrons un vol détourné, contre lequel nous appellerions l'attention de la justice, si nous avions encore des magistrats intègres et indépendants.

A ceux de nos lecteurs qui persévèrent à soutenir que la fortune des Juifs est due à leur intelligence, nous leur demandons ce qu'ils pensent des vils scélérats qui assassinent un vieillard pour s'emparer de son argent? Nous leur dirons alors que ceux-ci sont également intelligents si, grâce au nombre de leurs victimes, ils arrivent à s'enrichir. Nous établirons cette seule différence, c'est que les premiers dépouillent avant d'assassiner en poussant au suicide, tandis que les seconds assassinent avant de voler.

M. Ed. Drumont a fait connaître les pro-

cédés employés par les Juifs en indiquant les noms et en précisant les faits, et à toutes les dures vérités contenues dans la *France Juive*, on n'a pas donné le moindre démenti. On a répondu par quelques insultes qui sont bien peu de choses en présence de faits aussi précis (1).

Lorsqu'a paru la *Question Juive* de M. Jacques de Biez, les Juifs ont compris qu'ils per-

(1) Après l'immense succès de la *France Juive*, les Juifs ont été effrayés par la publication de la *France Juive devant l'opinion*. Ils ont alors décidé d'obliger un des leurs à exercer des poursuites correctionnelles contre M. Ed. Drumont, l'auteur de ces deux importants ouvrages.

Malgré les cruelles révélations faites par M. Drumont sur les Rothschild, Cornélius Herz, Ephrussi, Erlanger, etc., c'est Marcel Deprez qui a été désigné pour poursuivre l'auteur de la *France Juive devant l'opinion*, qui l'a accusé de s'approprier les découvertes des autres.

M. Edouard Drumont, condamné *par défaut*, par jugement de la neuvième chambre à 4,000 francs d'amende et à 5,000 francs de dommages-intérêts envers M. Marcel Deprez, vient de faire opposition.

M. Drumont n'attendait que la signification de ce jugement pour signifier de son côté à M. Marcel Deprez et au ministère public l'articulation des preuves qu'il désire produire à propos des assertions qui lui sont reprochées.

daient du terrain. Ils se sont cependant renfermés dans le mutisme le plus absolu, dans la crainte d'éveiller l'attention publique par des réponses évasives.

• Leur silence n'empêchera pas leur perte, car il est aujourd'hui de vigilants gardiens qui surveillent tous leurs actes et qui signaleront leurs fraudes qu'on a eu le tort jusqu'à ce jour d'appeler du commerce.

D'après l'article 33 de la loi du 29 juillet 1881, sur la presse, la preuve est admise quand il s'agit de fondateurs, de directeurs ou d'administrateurs de sociétés industrielles, financières ou commerciales, mais le délai pour articuler les preuves que l'on veut fournir n'est que de cinq jours. Ce délai étant manifestement insuffisant pour écrire tout un volume de témoignages scientifiques, M. Drumont a dû faire défaut, pour faire ensuite opposition au jugement.

On s'expliquerait peu dans le public que les financiers juifs cherchent à exercer une pression sur la justice, pour empêcher M. Drumont de faire la preuve qu'il affirme pouvoir faire. Israël n'a qu'à gagner à ce que le débat soit complet et à ce que le compte rendu en soit permis. Si M. Drumont n'est pas appuyé par des autorités suffisantes, ce sera un grand triomphe moral pour les Juifs, qui auront le droit de soutenir que l'auteur de la *France Juive* a manqué au devoir de l'écrivain, qui est de s'entourer des documents les plus certains avant d'avancer un fait.

CHAPITRE XVIII

SANS LES JUIFS

Depuis l'arrivée des Juifs, nous constatons de toutes parts l'appauvrissement de la France; au lieu de l'aisance d'autrefois, nous ne rencontrons partout que la misère.

C'est dans l'intérêt général que des hommes vraiment patriotes sont venus ranimer notre courage, en nous montrant que ce malaise dont nous ressentions tous les effets provenait de l'exploitation des Juifs.

Le seul remède est de les chasser; car, quoi que nous fassions, tant qu'ils demeureront au milieu de nous, nous serons toujours leurs

dupes. Nous nous trouvons dans le cas du propriétaire d'un étang dont la loutre détruit tout le poisson ; avant de le repeupler, il doit commencer par tuer la loutre.

Si nous eussions été les maîtres chez nous, et si nous ne nous étions laissé enlever et nos économies et le fruit de notre travail, nous serions depuis longtemps relevés de nos désastres de 1870-1871, et la dette publique, au lieu d'aller en augmentant, aurait diminué dans de notables proportions. Malheureusement l'impitoyable parasite que nous avons toléré chez nous, engloutit au fur et à mesure toute cette fortune qui aurait relevé la France et donné le bien-être à un grand nombre de Français.

La destruction de nos vignobles a certainement porté une grave atteinte à l'agriculture, mais le coup n'était pas mortel, et avec le concours d'un gouvernement soucieux des intérêts de son pays, nous pouvions facilement parer à cette éventualité.

L'agriculture est cependant d'une réelle importance, car c'est elle qui tend à accroître les

richesses d'une nation. Lorsqu'elle commence à périlcliter, le commerce et l'industrie s'en ressentent aussitôt et le malaise ne tarde pas à devenir général.

Les produits des villes se vendant en partie dans les campagnes, ne peuvent avoir un écoulement facile qu'autant que les cultivateurs sont, grâce à leurs revenus, en mesure d'acheter. Tandis que le propriétaire ou colon qui a réalisé des bénéfices, tant sur l'élevage des bestiaux que sur la vente des récoltes, achète, outre l'indispensable, ce qui peut augmenter, son bien-être; celui, au contraire, qui ne retire rien de son dur labeur, est obligé de se priver du strict nécessaire. On ne fait des réparations que lorsqu'on a un peu d'argent disponible, et où prendre cet argent aujourd'hui que les habitants des campagnes en sont réduits à la misère?

Il fallait donc chercher un remède à cette crise agricole que nous subissons depuis plusieurs années, pour améliorer la situation de chacun, tant des cultivateurs que des ouvriers des villes. Le fabricant français ne fera tra-

vailer en effet que s'il a la vente de ses produits, et, pour assurer cette vente, il faut mettre en mesure d'acheter ceux qui doivent être ses principaux acquéreurs.

Quand nous serons gouvernés par les Juifs, nous n'avons à espérer aucune amélioration dans l'état de choses actuel. Leur but étant de ruiner la France, ils nous empêcheront toujours de protéger l'agriculture. Ils n'ont du reste rien à craindre de cette population paisible des campagnes, et par suite ils ne daignent pas s'occuper d'elle. Ils feignent au contraire de s'intéresser au sort des ouvriers des villes parce qu'ils ont besoin d'eux et qu'ils ne voudraient pas se les aliéner, mais ils savent qu'ils n'arriveront à aucun résultat, par cela seul qu'ils ne peuvent leur procurer du travail pour la fabrication d'objets dont on n'a pas la vente. Il est très beau de demander la diminution des heures de travail et l'augmentation des salaires pour les employés des grandes compagnies houillères et autres, mais il faut aussi songer à ces milliers d'ouvriers qui sont aujourd'hui inoccupés pour les motifs

que nous venons d'indiquer. Pour leur donner du travail et favoriser la fabrication, il faut d'abord songer à la consommation.

La vigne a été pendant longtemps la richesse de nos campagnes, et sa disparition a été une perte sensible pour la France. On a attribué la maladie de nos vignobles au phylloxera, et depuis dix ans on s'est borné à rechercher les moyens de tuer cet insecte destructeur en promettant même une prime de 100,000 francs. On n'a pas voulu comprendre que nos terres épuisées avaient besoin de repos et d'engrais; on a oublié aussi que nous avions en Algérie des terres neuves qui pouvaient compenser cette perte momentanée.

Nos cultivateurs de France devaient renoncer à la vigne et s'occuper spécialement d'élever et d'engraisser les bestiaux. Pour cela, il fallait créer des prairies artificielles; la terre aurait puisé un repos régénérateur et cette culture aurait donné des résultats satisfaisants.

En Algérie, au contraire, on aurait créé des vignobles qui auraient provisoirement remplacé ceux de France. Nos récoltes de vins se-

raient bien vite devenues aussi abondantes que par le passé, et nous n'aurions eu qu'à regretter pendant un certain temps nos excellents crus de Bordeaux, de Bourgogne et de Champagne (1). Les ouvriers des campagnes qui, par suite du manque de travail, sont venus se réfugier dans les villes et augmenter le nombre des malheureux, seraient allés en Algérie, où ils auraient trouvé l'aisance.

Pour arriver à ce résultat, il fallait l'appui du gouvernement, et depuis qu'il est entre les mains des Juifs, nous avons constaté avec peine qu'il avait tout fait pour ruiner l'agriculture.

En France d'abord, on a augmenté dans de notables proportions les charges de l'agriculteur, et on l'a mis par suite dans l'impossibilité de donner à la terre l'engrais indispensable. Le propriétaire lui-même qui n'avait pas devant lui d'assez forts capitaux était obligé de vendre à vil prix pour éviter une ruine certaine. N'ayant pas d'argent, il ne pouvait

(1) Nous avons constaté cependant qu'il existe déjà en Algérie certains crus qui prennent de jour en jour une importance méritée.

emprunter que dans des conditions toujours fort onéreuses pour faire cultiver ses terres, sans savoir si ses revenus suffiraient à payer la main-d'œuvre. Quant aux agriculteurs, ils avaient été obligés de vendre leur cheptel et se trouvaient par suite dans l'impossibilité de cultiver fructueusement leurs parcelles de terres.

Il en est résulté forcément la vente à vil prix d'une partie de nos terres à des capitalistes juifs qui en ont fait des propriétés d'agrément. Aujourd'hui la plupart de ces terres de rapport ne sont plus que des rendez-vous de chasse, et celles qui sont encore cultivées ne donnent que des revenus insignifiants, par suite de l'impossibilité où se trouve le cultivateur de leur donner les engrais suffisants. On est alors obligé d'acheter à nos voisins les récoltes que nous avions autrefois chez nous et, outre la ruine des campagnes, c'est l'appauvrissement de la France.

Quant à l'Algérie, nous avons déjà expliqué dans quelles conditions s'y trouvaient nos

colons. A part les quelques capitalistes qui ont pu, sans la bourse des Juifs, faire des plantations de vigne, nous constatons partout le même paupérisme qu'en France.

Au lieu d'attirer là-bas tous ces malheureux obligés de quitter leurs villages où ils ne pouvaient plus vivre, on les a mis dans l'obligation d'aller augmenter la misère des villes. Ils n'étaient cependant pas habitués à cette vie bruyante, et malgré leur bonne volonté, ils n'avaient pas les aptitudes pour ces travaux qui exigent un certain apprentissage. Ils auraient, au contraire, été heureux de reprendre dans notre colonie leurs anciennes habitudes et de contribuer par leur travail au développement de la colonisation.

Dans les grandes villes, la plupart de ces malheureux, venus avec les meilleures intentions, ont été poussés au vol par la faim. Combien de gens viennent s'asseoir journellement sur les bancs de la police correctionnelle ou de la Cour d'assises, qui certes sont en droit d'accuser la société de la situation qui leur est faite ! Est-il réellement coupable cet homme

qui, malgré son désir de travailler, se trouvant sans le sou, prend dans la caisse du riche l'argent nécessaire pour vivre ? Il n'avait que le suicide en perspective, et nous ne pouvons par suite l'accuser que de lâcheté.

Les Juifs sont arrivés aujourd'hui à un tel degré de puissance que nos députés des campagnes, qui sont témoins de ces misères, n'osent pas élever la voix. C'est à eux cependant qu'incombe cette tâche.

Nous nous trouvons donc en présence d'une Chambre bien compromise pour qu'aucun de nos représentants ne prenne la parole sur un sujet aussi important ! Est-il réellement admissible que, dans une nation aussi civilisée, les Juifs, après avoir ruiné l'agriculture, poussent au vol et au suicide tous les gens qui ne demandent qu'à travailler, sans qu'aucun Français prenne publiquement leur défense ?

C'est là une servilité que nous ne comprenons pas et contre laquelle nous avons le droit de nous révolter.

Nous avons en France tous les éléments né-

cessaires pour lutter contre la misère et nous ne nous en servons pas parce que les Juifs s'y opposent. Nous laissons incultes nos terres d'Algérie, au lieu de donner du travail à tant de cultivateurs qui meurent de faim ! Ce n'est pas dans un but économique que nos gouvernants agissent de la sorte, car ils ne sont pas assez simples d'esprit pour ne pas voir qu'il y a dans notre colonie des ressources pour longtemps inépuisables. Quand on sacrifie continuellement des centaines de millions à des projets insensés ou à des campagnes désastreuses, on ne peut honnêtement hésiter à employer quelques millions à des travaux qui donneront l'aisance à des milliers de travailleurs, tout en nous permettant de retirer de notre sol ce que nous achetons à l'étranger.

S'il n'est pas dans la Chambre actuelle un homme assez indépendant pour briser le joug des Juifs, nous travaillerons à éclairer ceux qui souffrent et nous ferons en sorte que les prochaines élections aient lieu entre Français et Juifs ou salariés par les Juifs. Nous montre-

rons aux Rothschild et consorts que leur fortune ne peut rien avec des hommes libres, énergiques et préoccupés des intérêts de la France.

Nous n'étions jamais tombés dans un tel état d'asservissement. Si les divers gouvernements qui se sont succédé depuis 1830 ont bien voulu, moyennant rémunération, fournir aux Rothschild les moyens de nous dépouiller en leur permettant de venir dans les ministères prendre connaissance des dépêches avant qu'elles ne soient publiées, aucun du moins n'a été assez faible pour se laisser maîtriser par ces vils agioteurs. Ils ont réalisé des fortunes considérables et c'est avec l'argent volé qu'ils ont attiré à eux ces hommes qui ont proclamé la République de 1870.

Le gouvernement actuel est certainement plus tyrannique qu'aucune monarchie. Nos pères qui ont fait la révolution de 1789 demandaient le gouvernement de tous les Français par tous les Français, mais ils ne voulaient pas jeter la France entre les mains de ces descendants d'Israël, qui, sous le titre de républi-

cains, accapareraient toutes les libertés et nous dépouilleraient impunément (1).

L'ouvrier des villes, que les Juifs semblent protéger, comprendra aussi qu'il est dupe de ces exploiters. Ils ne se sont pas bornés à empêcher l'écoulement des objets fabriqués en France par la ruine de l'agriculture ; ils livrent encore au commerce français les articles allemands. S'ils s'intéressaient au sort de nos ouvriers, ils ne les mettraient pas ainsi dans l'impossibilité de travailler.

Les Juifs ne font jamais que des promesses fallacieuses dont le seul but est de faire patienter ceux dont ils ont encore besoin. Les ouvriers des villes ne les intéressent pas plus que les ouvriers des campagnes, mais ils ont

(1) Nous traiterons prochainement des *élections anti-juives*. Nous nous adresserons indistinctement à tous les électeurs français et nous leur montrerons la nécessité de demander à leurs candidats l'engagement formel de combattre le *despotisme des Juifs*.

Les ouvriers des villes et ceux des campagnes qui sont tous Français (un Juif n'est jamais ouvrier) et qui représentent la majeure partie des électeurs, viendront tous à nous, parce qu'ils verront qu'il s'agit du relèvement de la France.

besoin des premiers et feignent de défendre leurs intérêts.

Nous ne serons plus complices de leurs manœuvres et nous redeviendrons les maîtres chez nous. Nos terres seront de nouveau livrées à la culture et les Juifs n'en feront plus leurs propriétés d'agrément.

Les Français leur diront bientôt qu'ils ne sont plus chez eux, qu'ils les ont trop supportés et qu'il est temps de déguerpir. Il leur faudra alors regagner la Palestine et renoncer à la *réalisation* de leurs rêves irréalisables.

On comprendra alors que le véritable phylloxera, c'est le Juif; on verra que cet insecte ne s'était pas seulement attaqué à la vigne, mais à tout ce qui pouvait contribuer à la prospérité de notre pays.

La France redeviendra riche encore et reprendra bien vite dans le monde la place que le Juif lui a fait perdre.

CHAPITRE XIX

EN TUNISIE

Avant de terminer cet ouvrage sur l'Algérie, nous avons cru devoir dire quelques mots sur les Juifs en Tunisie. Nous nous réservons toutefois de faire plus tard de cette question un traité spécial où nous nous occuperons des Juifs répandus dans le nord de l'Afrique, régences de Tunis et de Tripoli, empire du Maroc, Égypte, etc.

Dans cette lutte que nous engageons contre les Juifs, ennemis naturels de tous les peuples, nous ne raconterons que les faits précis dont nous aurons nous-même constaté l'authenticité.

Pour mieux démasquer ces descendants du père Abraham, nous les suivrons nécessairement dans chaque pays, nous séjournerons au

milieu d'eux pour les étudier ; enfin nous sacrifierons des années, s'il le faut, mais lorsque nous reviendrons muni de nos notes, nous publierons les manœuvres de chacun de ces individus. Nous arriverons ainsi, grâce à notre véracité, à faire comprendre que le Juif est la plaie de la société.

Nous n'avons pas encore fait sur les Juifs de Tunisie l'étude approfondie dont nous parlons, nous nous sommes seulement borné à parcourir ce pays. Nous devons donc aujourd'hui, dans l'intérêt même de la cause que nous défendons, nous contenter de faire connaître notre appréciation, basée du reste sur quelques faits.

En Tunisie, comme en Algérie, les Juifs étaient placés sous la domination des Turcs et des Arabes. Bien que vivant à l'état sauvage, ils observaient fidèlement les lois du Talmud, et se conformaient aux ordres du *Kahal*. Pauvres et illettrés, ils rêvaient déjà à leur future puissance. Ils comprenaient toutefois qu'ils n'arriveraient à assouvir leur soif d'argent qu'après s'être débarrassés d'un maître aussi despote.

Nous avons vu dans le courant de cet ouvrage les procédés employés par les Juifs pour gouverner l'Algérie, grâce à la naïveté et à la confiance de nos représentants; — leurs coreligionnaires de Tunisie espéraient agir de la même manière pour se venger des Turcs. Malheureusement, pendant que l'Algérie était française, la Tunisie était seulement placée sous le protectorat de la France, et malgré la complicité d'un gouvernement juif, ils ne pouvaient obtenir les mêmes faveurs.

Ne pouvant donner la qualité de citoyen français aux Juifs de Tunisie, nous les avons assimilés aux Européens.

Avant l'arrivée des Européens dans le nord de l'Afrique, les descendants d'Israël n'ont pu devenir nuisibles, parce qu'ils se trouvaient en présence d'un maître qui, n'étant pas dupe de leur hypocrisie, employait à leur égard les seuls moyens propres à les empêcher de sortir de leur carapace. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, où, grâce à notre complicité, ils n'ont plus à craindre la légitime brutalité de ces fiers indigènes que nous les aidons à exploiter.

Les Juifs de Tunisie exercent le commerce dans les mêmes conditions que leurs coreligionnaires d'Algérie, et quelques-uns ont déjà usurpé une certaine fortune ; — ils ne peuvent cependant agir avec la même sécurité, et il leur arrive parfois de payer de leur vie leurs tentatives infructueuses auprès des Arabes.

En assimilant les Juifs de Tunisie aux Européens, on leur a permis de retirer tous les avantages de la civilisation ; mais il était juste, par contre, qu'ils en subissent les charges. Or, tel n'est pas l'avis de ces vils usuriers qui voudraient avoir tous les droits sans être tenus à la moindre obligation.

En Tunisie, Juifs et Arabes avaient l'habitude de porter les morts sur leurs épaules. Or, dans le courant de janvier, a paru à l'Officiel tunisien un arrêté municipal qui introduit le corbillard et y assujettit les chrétiens et les juifs, en laissant les Arabes en dehors.

Bien que cet arrêté créât un service des pompes funèbres, il stipulait pour les Juifs le droit de choisir les porteurs à leur gré ; mais il ne pouvait les soustraire à l'obligation imposée

à tous les autres habitants non musulmans d'acquitter le tarif fixé par le cahier des charges. Cette clause n'a pas plu aux descendants d'Israël, qui, assurés de la protection du gouvernement français, ont refusé de se conformer au nouveau règlement.

La plupart des journaux portant la date du 23 mars publiaient cette même dépêche (Havas) :

Tunis, 21 mars.

« Quelques désordres se sont produits hier à l'inauguration du nouveau règlement des fu-
« nérailles ; ils se sont prolongés aujourd'hui.

« Ce matin, les israélites, refoulés des abords
« du cimetière, allèrent manifester devant
« l'Hôtel-de-Ville en criant : « *Vive l'Italie,*
« *à bas la municipalité !* »

« Après avoir brisé les vitres de l'Hôtel-de-
« Ville, les manifestants se rendirent devant la
« maison de M. Dubos, poussant les mêmes cris.

« M. Santini, commissaire central, aidé de
« quelques agents, se porta à la rencontre des
« manifestants ; mais, tandis qu'il maintenait

« le principal meneur, un israélite tira sur lui
« un coup de revolver qui blessa grièvement
« son coreligionnaire arrêté.

« Quelques Français, témoins de ces faits,
« dégagèrent M. Santini qui en sera quitte
« pour quelques contusions.

« Dix arrestations ont été opérées.

« A deux heures, les autorités ont fait procé-
« der à l'inhumation d'une femme israélite ; il
« ne s'est produit aucun incident.

« Les mesures sont prises pour prévenir le
« retour de nouveaux désordres.

« Tous les magasins des israélites sont fer-
« més. »

Après cette première note sur des événements aussi graves, le mot d'ordre a été donné par les Juifs de France, et la presse a gardé un prudent silence. Toutefois M. Massicault, résident général à Tunis, qui se trouvait à Paris à cette époque, a reçu la visite du grand rabbin de France, M. Zaddoc-Khan.

Bien que certains journaux aient prétendu que, dans cet entretien, le grand rabbin et le consistoire juif aient promis d'user de toute

leur influence auprès de leurs coreligionnaires tunisiens, nous doutons fort que telle ait été la pensée de M. Zaddoc-Khan.

N'ayant pu nous transporter sur les lieux pour connaître la cause et la gravité des désordres occasionnés par les Juifs, nous nous bornons à répéter les faits relatés par la presse parisienne, en faisant remarquer que les Juifs ne subissent une charge quelconque qu'autant qu'ils y sont forcés.

Une réponse faite par un des membres influents du consistoire central à un rédacteur d'un grand journal de Paris, nous a particulièrement frappé. « Les Juifs, aurait-il dit, sont au nombre d'au moins 30,000 à Tunis, et le quartier dans lequel ils sont groupés est composé de ruelles étroites où aucun corbillard ne pourra jamais pénétrer. Il résulte de ce fait, que les Juifs seront portés comme précédemment. »

Nous connaissons suffisamment le quartier juif à Tunis, pour affirmer qu'il est des rues assez larges pour le passage de véhicules et par suite il serait assez facile de transporter

les morts jusqu'à l'endroit assez rapproché où serait arrêté le corbillard. Est-ce donc par ce mensonge que les Juifs espèrent se libérer du tarif qui leur est imposé ?

L'influence des Juifs est tellement grande en France que, dans un article du *Gil-Blas* relatif aux désordres de Tunisie, nous lisons :

« Le rôle des israélites de Paris est de *respecter* et de *servir* un gouvernement équitable et libéral qui les *arrache* à l'état d'*infériorité* où les *musulmans* les avaient relégués ; de même, le *devoir* du gouvernement est de protéger des citoyens *industrieux, intelligents*, et qui *détiennent* presque tout le *commerce* du pays. L'*affranchissement des consciences* est un fait accompli, et si les temps ne sont plus où l'État protège une religion, nous vivons dans une ère de liberté où il doit les *respecter toutes* — sous la réserve qu'elles ne constitueront pas un danger pour la paix publique et une menace pour la *sécurité individuelle*. »

Nous croyons inutile d'ajouter le moindre commentaire à un aussi naïf mensonge. Nous avons suffisamment expliqué dans cet ouvrage,

comment le Juif gouvernait en France, pour ne pas revenir sur ce fait nettement établi ! Quant au second point, nous engageons nos lecteurs à lire la théorie du Juif dans la *Russie juive*, ouvrage dont la presse a peu parlé, parce que de ses organes les uns sont indifférents et les autres muselés par leurs bailleurs de fonds juifs.

M. Zaddoc-Khan, qui certainement a approuvé la conduite de ses coreligionnaires tunisiens, a cru tromper la bonne foi des Français, en adressant au *Gil-Blas* la communication suivante :

« Ainsi que l'ont annoncé les journaux, au
« cours de l'entrevue qui a eu lieu entre quel-
« ques délégués du Consistoire central des
« Israélites et M. Massicault, ministre résident
« général de France à Tunis, la nécessité a été
« reconnue de part et d'autre de donner au ju-
« daïsme tunisien une organisation régulière
« qui lui a manqué totalement jusqu'ici. En
« effet, il ne possède aucune direction d'en-
« semble, aucun corps constitué ayant qualité
« pour servir d'intermédiaire entre les au-

« veillance manifestés à leur égard par l'ad-
« ministration supérieure, les israélites tuni-
« siens apporteront tout le calme nécessaire
« dans les réclamations qu'ils se croiront en
« droit de présenter, et que les scènes déplo-
« rables, qui ont provoqué une légitime émo-
« tion, ne se reproduiront plus. »

Bien que ne connaissant pas suffisamment les faits pour donner une juste appréciation, nous tenons à répéter ce que les Juifs ont fait insérer dans leurs journaux. Cela nous permettra d'y revenir, lorsque nous traiterons de la Tunisie ; grâce aux renseignements pris sur place, nous prouverons que les Juifs de France n'ont pas été étrangers aux désordres de Tunis.

Nous terminons par cette question qu'il nous sera facile de résoudre plus tard : « Les Juifs de France seront-ils assez puissants pour exempter leurs coreligionnaires tunisiens des charges imposées à tous les Européens ? »

CONCLUSION

Dans ce premier ouvrage, nous avons pris le Juif avant la conquête de l'Algérie et nous l'avons suivi pas à pas jusqu'à nos jours. Nous avons vu comment cet être primitif avait *abusé* de notre *protection* pour nous *exploiter*. Nous avons cherché à établir les rapports qui existaient entre lui et ses coreligionnaires de France, pour la *plupart Juifs allemands*, et nous avons montré qu'ils avaient besoin *les uns des autres* pour atteindre leur but.

Ainsi que nous l'avions dit dans notre préface, nous nous sommes placé à un point de vue général et avons complètement abandonné la

question de personnes, nous bornant à suivre la *marche* du Juif et à prouver qu'il a toujours travaillé à la *ruine* de la France et qu'il est la cause de ce *malaise général* dont nous ressentons les effets.

Nous eussions certainement intéressé davantage nos lecteurs en leur racontant la vie de certains Juifs d'Algérie qui, pour *le vol*, n'en cèdent en rien à ceux de France; mais avant de nous occuper des individus, nous avons reconnu l'utilité d'une étude générale sur ces *descendants d'Israël*.

A côté de Kanoui, dont nous avons dit quelques mots, nous aurions été heureux de parler de plusieurs autres Juifs, tels que Wittersheim, ancien directeur de la Banque d'Algérie à Oran, actuellement directeur du Crédit foncier et agricole d'Algérie à Alger, mais ce sera le but de notre second ouvrage, et nous n'oublierons pas les détails qui, tout en intéressant le lecteur, lui montreront la *bonne foi* de nos personnages.

Pour le département d'Alger, nous passerons en revue la vie des : Woltz, Alphandéry,

Bloch, Bénistki, Tabet, Abraham et Moïse (banquiers), Akiber, Eliaoul Morali, Seror, Heboth, Moha, Maklouf, Sadia, Akoune, Jais Salomon, Moïse Valensin, Zermati, Séban, Dana, Chedaka, Loeb, Aboucaya, Simon, Judas, Kuhlmann, Fassina, Neugasse, Scéba, Stora, Israël, Zernatti, Abenzimra, Athon Chaloum, Adda, Boucri, Addi, Kespy, Chudaka, Lehbar, Lemann, Bram, Oualid, Sasportes Haim, Cohen, Vaisse Stephanopoli, Boranès, Bakri.

Dans la province de Constantine, nous parlerons des : Uhry, Torchon, Krapt, Isaac, Nahon, Ramy, Elias Oualid, Albrecht, Aaron, Sallati Isaac, Veil, Weiss et Guermy.

Dans celle d'Oran, nous signalerons la conduite des : Bloch, Berr, Lévy dit Sichel, Hienstchel (président du tribunal de commerce), Sebaoum, Lévy, Wantiez (directeur du comptoir d'escompte à Mascara), Perz, David, Cosman, Lévy (inspecteur des forêts à Tlemcen), Naëgelan (inspecteur adjoint).

Nous n'avons donné ces noms qu'à titre de curiosité, et nous avons sur chacun de nos

personnages des détails assez précis que nous nous réservons du reste de compléter dans un prochain voyage en Algérie. Aujourd'hui, nous nous bornons à attirer l'attention de nos lecteurs sur la dénomination de ces Juifs qui, à part quelques exceptions, diffère de celle de leurs coreligionnaires de France.

Tous ces individus ont contribué pour une part plus ou moins grande à la ruine de nos colons et se sont enrichis à leur détriment, par les divers moyens que nous avons indiqués. Ils sont chefs de bande et c'est à eux que les autres Juifs doivent adresser leurs plaintes ou leurs réclamations. Ils reçoivent nos députés lors de leur passage dans les villes qu'ils habitent, et nos fonctionnaires doivent se plier à leurs ordres. En un mot ce sont les *Kanouï* de l'Algérie.

Dans cette étude sur l'Algérie, nous avons montré comment les Juifs de France étaient arrivés, alors que nous ne songions qu'à nos désastres, à la *naturalisation des Juifs indigènes*, et nous nous sommes surtout étendu sur les *terribles* conséquences de cette naturalisation.

Chez le Juif, pas le *moindre patriotisme* ; il ne songe qu'à exploiter les peuples au milieu desquels il vit. Tous les moyens lui sont bons, et nous avons vu qu'il ne reculait même pas devant la *prostitution* de sa *femme* et de ses *filles*.

Pour lui, le seul commerce rémunérateur, c'est le *vol* par les moyens que nous avons indiqués dans le courant de cet ouvrage.

Nous avons vu ensuite comment, avec le produit du vol, il arrivait à *dominer* en achetant les hommes qui sont actuellement au pouvoir. Depuis le conseiller municipal jusqu'aux ministres et au président de la République lui-même, tout marche *sous sa loi*.

Nos députés, dont quelques-uns ont déjà été leurs victimes, n'osent pas élever la voix ; ils tremblent devant la puissance de ces despotes qu'ils savent les *ennemis* de la France.

Malgré la protection de leurs coreligionnaires de France, les Juifs d'Algérie redoutent les Arabes, et leur seul but est de nous les aliéner et de nous contraindre à les chasser du territoire algérien. S'ils atteignaient ce résultat,

il leur serait plus facile de *livrer* la France à l'Allemagne et de toucher le prix de leur *trahison*.

Ils sont heureusement arrivés au sommet de l'échelle et en descendront plus vite qu'ils n'y sont montés. Ce que n'ont pas osé faire les hommes chargés des intérêts de la France, nous nous en chargerons. Nous suivrons les Juifs pas à pas et nous signalerons tous leurs *méfais* à la vindicte publique. Nous éclairerons le peuple et nous lui montrerons que c'est le Juif qui a *préparé* cette *misère* dont souffrent tous les Français.

Notre voix ne restera pas sans écho, car au mot de patriotisme, tous les Français savent se rallier, surtout lorsque la patrie est en danger. A tous les faits avancés par nous, les Juifs ne *répondront* pas, parce qu'ils savent que nous resterons toujours *au-dessous* de la vérité.

Si, dans cette lutte que nous engageons, nous succombions victimes de la *trahison* des Juifs (on peut s'attendre à tout de la part de ces gens-là), nous laisserions derrière nous

des Français qui, poussés par leur amour pour leur pays, continueraient cette *campagne* dont le résultat sera à bref délai le *départ des Juifs* et le relèvement de la France.

FIN

LES JUIFS EN ALGÉRIE

I

CONTES ARABES

Vous souvient-il, lecteurs, de ces histoires de l'ancien temps, racontées, le soir, à la veillée, par vos vieux parents ? Que de fois, lorsque vous étiez enfants, il a fallu, pour vous endormir, vous répéter un de ces contes que vous préféreriez. Alors le sommeil venait et vous rêviez ce que vous veniez d'entendre ! Plus tard, vous étiez heureux de vous rappeler ces histoires, parce qu'elles vous dépeignaient, mieux que les récits de nos meilleurs historiens, les mœurs d'il y a cent ans. Qui de vous n'a eu un aïeul fier, en vous prenant sur ses genoux, de vous raconter ses

anciennes campagnes ? Qui de vous n'a entendu répéter cent fois par sa grand'mère des histoires de revenants ou de loups-garous ?

De tous ces récits, dont quelques-uns sont encore présents à votre mémoire, vous avez tiré cette conclusion : Comme nos ancêtres étaient courageux ! Mais comme ils étaient ignorants et superstitieux !

De tout temps, chez les peuples illettrés, les anciens aimaient à narrer aux jeunes tant ce qu'ils avaient vu que ce qu'ils avaient appris eux-mêmes de leurs ancêtres.

Ce qui se faisait en France, il y a cinquante ans, se fait aujourd'hui en Algérie. Les vieux Arabes sont heureux de raconter à leurs fils certaines traditions qui établissent, mieux que tout ce que nous pourrions dire, dans quelles conditions ils se trouvaient autrefois vis-à-vis des Juifs.

Parmi les contes que nous avons souvent entendus, nous choisissons ceux qui peuvent donner à nos lecteurs l'idée la plus juste de ce qu'étaient les Juifs sous le gouvernement turc.

Histoire d'un Miracle.

Il fut un temps où les deux rivages de la Méditerranée vivaient en mauvaise intelligence.

Les roumis se plaignaient des fidèles croyants qui, disaient-ils, abusaient du droit de visite en prenant leurs navires, et poussaient leur insolente familiarité jusqu'à venir enlever sur les côtes d'Europe les hommes, les femmes et les jeunes filles, pour asservir, les uns à leurs besoins, les autres à leurs plaisirs.

Ces barbares, qui auraient dû être flattés de l'hommage rendu à l'adresse intelligente de leurs hommes et à la beauté de leurs femmes, eurent la petitesse de se fâcher de ces procédés.

Pour témoigner leur mécontentement, ils eurent l'outrecuidance d'armer des navires de guerre, de les remplir de soldats et d'engins meurtriers, et de venir avec de mauvaises intentions troubler la tranquillité des habitants du littoral africain.

Ils osèrent même descendre à terre pour accomplir leurs criminels desseins; mais ces témérités sacrilèges furent terriblement châtiées. Beaucoup d'entre eux périrent; les autres regagnèrent leurs navires, et quelques-uns seulement purent aborder en France.

Malgré ces échecs, ils eurent la folie de revenir! Toutefois ils jugèrent prudent de rester éloignés du rivage, et se bornèrent à dépouiller au passage les marchands qui transportaient les produits algériens.

En apprenant ces nouvelles, les Arabes profitèrent traitreusement des circonstances pour élever le prix de leur grain et finalement pour n'en plus apporter.

Les magasins d'Alger se vidèrent promptement et la famine se fit cruellement sentir; le peuple se révolta et le dey fut contraint d'ordonner de sanglantes exécutions.

Afin de mettre un terme à une pareille situation, le dey envoya une forte milice contraindre les insoumis à payer l'impôt en retard, ou à donner leur blé en paiement.

Mais les rusés bédouins, qui s'attendaient à

cette visite, résistèrent en armes à l'ordre du dey, dont les soldats, accablés par le nombre, furent mis en déroute et ramenés en désordre vers Alger. Ils y arrivèrent, talonnés de si près par l'ennemi, qu'il fallut fermer les portes pour empêcher les Arabes de piller la ville.

Ceux des malheureux soldats qui restèrent hors des murs furent massacrés et les bédouins bloquèrent Alger ¹.

Le dey résolut d'en finir d'un seul coup : il ordonna l'armement immédiat de tous les hommes valides de seize à soixante ans.

Pour augmenter l'effectif, les Juifs furent également appelés sous les armes.

Ces malheureux désespérés, crièrent, se lamentèrent. Rien n'y fit. Les janissaires les arrachèrent de leurs maisons et les poussèrent à coups de bâton vers l'arsenal; puis après les avoir armés, ils les conduisirent vers une des portes.

Les vieillards, les femmes et les enfants

1. Sous le gouvernement turc, les Arabes ne se résignaient que difficilement à payer l'impôt : ce fut du reste la principale cause de leurs fréquentes révoltes.

coururent à la synagogue pour implorer l'assistance du Dieu de Moïse.

Sur la demande de ses ouailles, le Grand Rabbin se rendit, aussi vite que le lui permirent ses soixante-quinze ans, au palais beylical, et demanda à voir le souverain.

Admis en sa présence, il se prosterna la face contre terre.

— Que veux-tu ? dit le dey ; parle, Juif !

— Pitié ! généreux Seigneur, grâce pour ceux que vous avez condamnés à mort !

— Que dis-tu, vieux fou ? Je n'ai condamné personne.

— Grâce ! magnanime Seigneur, reprit le Rabbin, grâce pour ces pauvres enfants d'Abraham que vous avez envoyés à la mort pour le salut de la ville et le vôtre ! Ayez pitié, Seigneur, des mères, des épouses, des sœurs et des enfants qui sont dans l'affliction et tremblent pour leurs parents.

— C'est pour les défendre que j'ai ordonné aux hommes de faire leur devoir. Tes hommes marcheront comme les autres.

— Ils ont marché, Seigneur.

— Où sont-ils ?

— Derrière la porte Bab-el-Oued.

— Eh bien ! qu'ils sortent !

— On les en empêche.

— Qui ça ?

— Une cinquantaine de gamins turcs, armés de pierres, ne veulent pas les laisser passer.

— Combien sont-ils tes braves ?

— Ils y sont tous.

— Enfin, combien ?

— Près de cinq mille.

— Que demandes-tu donc ?

— Une escorte de soldats pour les protéger contre les gamins, à qui ils ne veulent pas faire de mal.

Le dey indigné, envoya un violent coup de pied au visage du Rabbín prosterné et lui cassa sa dernière dent. Il le chassa ensuite en lui disant :

— Je vais ordonner de désarmer ces chiens, fils de chiens ! Ils sont tellement lâches qu'au combat ils mettraient le désordre dans les rangs. Un homme qui tiendrait un fouet en chasserait mille devant lui !

Le Rabbín se releva en murmurant des paroles de bénédiction et se retira en marchant à reculons.

En arrivant à la synagogue, la bouche encore pleine de sang, le vieux Juif annonça le succès de sa démarche en ces termes :

— Louez Dieu qui a encore sauvé son peuple ! Chantons en chœur le cantique de la délivrance ! Vos hommes vont rentrer chez eux.

Avant de se retirer, quelqu'un proposa de conserver précieusement la dent du vénérable Rabbín en souvenir de son courage héroïque ; ce qui fut adopté par acclamation.

Un autre proposa de lui offrir une récompense nationale à laquelle chaque chef de famille et chaque célibataire contribuerait également, selon sa fortune et le nombre de ses parents.

Après une longue discussion, il fut convenu qu'un grand tonneau recevrait par la bonde, le contenu d'une bouteille de vin *Kachir*, que chacun y verserait en présence d'un secrétaire, qui inscrirait le nom des donateurs. De plus, et pour n'humilier personne, à cause de sa

pauvreté, la bouteille serait apportée sous le vêtement et versée par la personne elle-même.

Il était de l'honneur de chacun de n'apporter que le meilleur vin possible.

Quand tous, chefs de famille et célibataires, eurent versé leurs cotisations, on ouvrit le robinet pour goûter ce mélange composé du vin des pauvres et de celui des riches. O surprise ! O miracle ! il ne sortit que de l'eau !

Chaque Juif, pauvre ou riche, avait apporté un litre d'eau, espérant que cette faible quantité ne paraîtrait pas... dans le nombre.

La Justice à la turque.

Au temps où les infidèles (qu'ils soient maudits) tenaient la ville d'Alger bloquée, les objets de première nécessité manquèrent entièrement.

Les plus hardis marins tentèrent en vain de forcer le blocus, les uns furent pris, les autres coulés ; très peu réussirent à tromper la surveillance vigilante de leurs ennemis.

Il y avait alors à Marseille, un capitaine

de mercantis, nommé Marius Cabasson, qui, connaissant la route d'Alger, pensa que, s'il pouvait éviter la croisière, il ferait une bonne affaire, en apportant ici ce qu'il croyait devoir y manquer.

Pour ne pas retarder la marche de son navire, il ne se chargea que de choses de peu de poids, mais de grand prix. De plus, le rusé compère, qui connaissait la marche de son fin voilier, calcula si bien toutes les chances du vent, des courants, de la lune et des tempêtes, qu'à la faveur de la nuit et du brouillard, il aborda à Alger sans avoir été aperçu.

L'arrivée d'un navire, bourré de provisions, fut un événement dont la nouvelle se répandit aussitôt en ville.

Les dernières manœuvres du mouillage n'étaient pas achevées, que déjà, de tribord et de babord, le navire était assailli par des embarcations, montées par des Juifs, qui venaient essayer d'acheter à vil prix ce qu'ils se proposaient de revendre très cher.

C'est le commerce, n'est-ce pas ?

Mais le Provençal avait donné la consigne

à son équipage de chenapans, de ne laisser monter qu'un homme à la fois, et ils étaient numérotés à mesure qu'ils descendaient, après avoir fait leurs offres.

Ces visites durèrent deux jours et demi.

Cabasson traita avec celui qui lui avait fait les meilleures offres. C'était un petit Juif au poil roux, à la barbe rare, au nez pointu, aux yeux rouges et chassieux, à l'air chafouin. Il promit de payer comptant, en or, après livraison.

Ce que pendant cinq jours, on sortit de ce navire, est inimaginable ! Tout fut pesé, compté, mesuré, vérifié minutieusement. Quand l'opération du déchargement fut terminée, l'acquéreur dit qu'il allait faire ses calculs, pour qu'il n'y eût pas d'erreurs. C'était tout naturel et le vendeur devait en faire autant de son côté. Il fut donc convenu qu'ils se retrouveraient deux jours plus tard.

Pendant ce temps, le capitaine s'occupa de son chargement de retour ; puis il alla chez le Juif pour toucher son argent.

— Ah ! moun ami, moun chir ami, j'y crois

qu'il n'a pas fini mis coumis ; mais, chouya, chouya, rédoua, j'y garderai moa même y toute souite per pagar drahme à toi, sidi.

L'enfant de la Cannebière s'en alla satisfait et revint le lendemain.

— As-tu fini tes calculs ? dit-il au Juif.

— Ah ! moun chir ami, j'y trouvi oune bidid error.

— Quoi donc ?

— Il a crivi sur la facture mia grosses mouchoirs di Rouen, et citi mouchoirs iti bidide, bas grosses di toute et di coton et bas di Rouen ! Moa j'y connais, toi ti peux bas trapper moa.

Le vendeur expliqua ce que le Juif avait l'air de ne pas comprendre. La mauvaise foi de ce dernier fit lâcher au Provençal plusieurs bordées de Troun de Diou.

Enfin, le youddi termina le colloque en disant :

— Buéno, buéno, rédoua, à la tardi, youn macache drahme rédoua, rédoua à la tardi.

Le jour suivant, le rais reçut à son bord la visite de tous ceux à qui il avait

acheté des marchandises ; ils venaient pour se faire payer. Tous criaient à la fois, comme si on les eût écorchés.

— Comment ! Macache drahme ! Toi carottier bezeff ! Fissa, fissa chez le cadi !

Marius ne put se débarrasser de ces importuns visiteurs qu'à l'aide de ses robustes matelots, qui, à coup de poing, les firent sauter dans leurs embarcations.

A la suite de cet incident désagréable, le Phocéén était de très mauvaise humeur en arrivant chez son débiteur, qui parut étonné de le voir.

— Qu'est-ce qui c'est ? Qu'est-ce qui ti veux ?

— Je viens chercher mon argent.

— Moun chir ami, je ti dit, redoua, redoua, c'est-à-dire après doumain, viens donc doumain.

— Que le trouin de Dieu te casse !

Le lendemain était un vendredi.

Marius eut de la peine à se débarrasser de la meute de ses créanciers qui le suivirent jusque chez son débiteur, alors absent de chez lui, Il ne trouva que des femmes qui ne

comprirent pas un mot de ce qu'il leur dit ; mais un enfant lui apprit 'que le patron, Salomon ben Chimal, était à la synagogue, ajoutant que, le lendemain, jour du sabbat, il était inutile de revenir.

Cabasson fut forcé de se contenter de cette réponse peu satisfaisante.

Le samedi commençait une fête qui devait durer dix jours. Le Marseillais ne pouvant prolonger son séjour à Alger, alla attendre son débiteur à la sortie de la synagogue.

— Eh bien ! veux-tu me payer ?

— Moun chir ami, fallait vénir avant. Voilà que ci nos fêtes et il n'y a pas de possibilité de toucher l'argent. Cit oune péché bor nos autres Israélites.

Il y avait là de quoi user la patience d'un saint, et certes Marius Cabasson n'en était pas un.

Il se rendit directement auprès du cadi qui était à la djinina. Après avoir expliqué ce qui l'amenait, le juge lui dit :

— Oui, sidi, ce Juif est un coquin comme tous les autres, je le connais ! mais il est vrai

que les Juifs sont en fête et que le gouvernement qui les tolère leur permet de la célébrer.

— Cependant, Seigneur cadi, je suis obligé de partir et il me faut payer mes vendeurs qui sont à mes trousses et profiter de l'absence de lune pour échapper à la croisière. Bref, je veux mon argent.

— Je comprends tes raisons, et je vais envoyer chercher le Juif immédiatement.

Un quart d'heure après, deux chaouchs amenèrent le dévôt personnage.

— Salomon ben Chimal, tu connais le sidi que voilà ?

— Oui bien, moa j'y connais loui.

— Tu reconnais lui devoir soixante-dix mille sequins ?

— Oui, sidi cadi.

— Il faut le payer tout de suite !

— J'ai vendu les marchandises et j'y n'ai pas été payé, à cause que ci nos fêtes de la religion de nos autres ; tu sais bien, sidi, ci défendu ber li boun Diou.

— Oui. Eh bien ! Emprunte et paie.

— Aucun Israélite ne peut toucher l'argent ; cit oune gros péché.

— Il y a des Turcs et des renégats qui t'en prêteront, et le roumi seul le touchera sans qu'il passe par tes mains. Allons ! va vite.

— J'y vais fissa, fissa.

— Et toi, dit le cadi au raïs, comment veux-tu être payé, à la turque ou à la française ?

— A la française, troune de l'air !

— Écrivez, dit le juge à son kodja ; il a dit à la française... Va, toi, maintenant. Tu reviendras demain.

A l'audience suivante, ben Chimal revint la figure triste :

— Moun Diou ! Moun Diou ! li Turc, il i pire qu'un Arabe, il vouli donner que la moitié de la somme contre la quittance di tout. Cit homme it un chacal !

A ces mots, le capitaine fit un geste énergique de refus.

Le Juif reprit :

— Si seulement il se contentait di tiers, tu pourrais accepter, mais la moitié c'est trop. Je lui ai dit à ci Turc !

A cette insidieuse proposition, le Marseillais, frappant du pied, s'écria avec colère :

— Troun di Diou ! je ne sais ce qui me retient d'étrangler ce coquin de Juif.

— Tu refuses, dit le juge, au Marseillais ?

— Bagasse ! si je refuse !

— Tu peux te retirer, Salomon, et toi, Marius, veux-tu toujours être payé à la française ? Ecrivez, kodja.

— Ah ! ze m'en f..., pourvu que ze sois payé, que z'ai mon argent ! A la sinoise ou à l'anglaise, ze m'en f... troun de l'air du bon Diou !

— A la bonne heure ! C'est parler ! si tu avais dit cela plus tôt, tu aurais ton argent depuis longtemps. Mais tu vas l'avoir... Chaouchs, courez après le youddi et ramenez-le.

Quand le Juif parut, le cadi lui dit :

— Tu vas payer tout de suite le roumi.

— Mais, sidi, ti sais bien que nos autres, nous ne pouvons toucher de l'argent pendant nos fêtes.

— Chaouchs, saisissez ce chien et com-

mencez par cinquante coups de bâton sous les pieds.

Salomon fut aussitôt garrotté, renversé sur le dos, et les pieds réunis attachés à une tringle fixée à deux piquets de fer plantés en terre.

Chaque chaouch, un long et mince bâton d'olivier à la main, attendit le signal.

— Veux-tu payer tout de suite ? répéta le cadî.

— Moun Diou, moun Diou, ayez pitié de moi !

— Allez ! dit le juge ; comptez, Kodja !

Le pauvre youddi poussait des cris terribles, tandis que le cadî causait avec son adel.

Le sang avait jailli, et le capitaine, ému de pitié, allait demander grâce et arrêter l'exécution, lorsque le supplicié cria qu'il allait payer... demain !

— Continuez, dit froidement le juge.

— Arrêtez, je vais payer immédiatement.

On releva le Juif, on l'assit devant une table, et le secrétaire écrivit, sous la dictée

du cadi, une cédule pour un banquier turc de la ville. Le Juif la signa, le juge y mit son cachet et, moins d'une heure après, Marius Cabasson avait son argent¹.

Ensuite, le Juif, qui ne pouvait plus poser les pieds à terre, retourna chez lui, monté sur un âne, sans avoir pu obtenir d'autre escompte que quarante coups de bâton.

Le raïs remercia le juge, qui lui donna une escorte pour l'accompagner et une corvée pour porter son or. Puis il lui dit :

— Eh bien ! sidi, que penses-tu de la justice à la turque?... Dans six mois tu n'aurais pas eu ton argent, en te faisant payer à la française. A la française, toujours du papier timbré et macache douros ! Et les avocats, avoués, huissiers, procureurs !!!.. Avec ces gens-là, vois-tu, c'est toujours comme cela qu'il faut faire. Nous les connaissons mieux que vous. Il faut les tenir à l'attache sous le bâton. Si nous les laissions libres, ils nous

1. Si cet excellent procédé était employé en France, les Juifs n'useraient pas aussi facilement de la faillite pour voler leurs créanciers.

mangeraient et deviendraient maîtres chez nous et propriétaires de tous nos biens.

Ils s'entendent tous comme larrons en foire. Ils s'emplissent d'or comme s'ils étaient des éponges ; il faut les presser pour en tirer quelque chose.

— Oui, c'est possible, répondit Marius, mais le malheureux n'en a pas moins reçu quarante coups de bâton.

— Bah ! bah ! je te conseille de le plaindre. Tu es maboul (*toqué*) ! Il recommencera demain ! C'est un Juif !

Au café Maure.

— Aux jours heureux succèdent les mauvais jours.

Après avoir vécu dans l'aisance, je me suis trouvé subitement ruiné. Mais le Miséricordieux ne m'a pas abandonné, et j'ai regagné ce qu'on m'avait pris.

Celui qui parlait ainsi portait le costume et le turban des lettrés et s'appelait Sidi-Ag-goub. Il était assis au milieu de quelques

Arabes qui semblaient lui porter un certain respect.

L'un d'eux lui dit :

— Raconte-nous donc, je te prie, comment le malheur est entré chez toi, qui vivais dans l'abondance et ne devais rien à personne ? Dis-nous aussi comment tu t'y es pris pour refaire ta fortune ?

— C'est très simple : un Juif m'a ruiné, les roumis m'ont relevé. Cependant j'ai passé de bien mauvais moments.

Je vivais heureux et tranquille ; mes silos pleins, mes troupeaux en bon état, je me laissais bercer par une douce insouciance.

Je me plaisais à bien recevoir les hôtes que Dieu m'envoyait ! Je songeais même à marier mes fils !

Un de mes amis, coureur d'aventures comme il y en a tant, vint me demander cent francs, en me disant : « Il me les faut immédiatement ; je vais ce soir en expédition amoureuse, et, pour réussir, j'aurai besoin de quelques douros. »

— Que me demandes-tu là, Bou Zian ? tu

sais bien que nous n'avons pas d'argent. Qu'en ferions-nous, nous qui avons tout ce qu'il nous faut sous la main ? Veux-tu du blé, de l'orge, des moutons ? Choisis ! Mais de l'argent, je n'en ai pas. Attends le marché prochain, je vendrai quelques récoltes et te prêterai cent francs, deux cents, si tu veux.

— Non, non, cent me suffisent, mais il me les faut aujourd'hui, avant la chute du jour. Tu es mon ami, et tu ne voudrais pas m'obliger à m'adresser à un autre.

— Bien, lui répondis-je, flatté dans mon amour-propre, je vais tâcher de me procurer les vingt douros.

Je partis aussitôt pour aller trouver un Juif récemment installé dans un nouveau village, créé près d'Oran. Je pensai que cet enfant de Moïse, chez qui je prenais toutes mes provisions, ne me refuserait pas ce service.

En arrivant au village, je trouvai Jacob accroupi au milieu d'un fouillis de sacs, de caisses, de tonneaux et de mille objets disparates.

Il me salua, en m'appelant son seigneur et son maître, et me demanda ce que je voulais.

— C'était, dit-il, le ciel qui m'envoyait pour profiter d'une bonne occasion.

Il venait précisément de recevoir du sucre et du café de première qualité.

— Non, lui dis-je, je n'ai pas besoin de marchandises aujourd'hui, il me faut de l'argent. Prête-moi cent francs.

— De l'argent ! s'écria le Juif en levant la tête ; vous voulez de l'argent ?

— Oui, Jacob, vingt douros.

— Grand Dieu ! mais je ne les ai pas.

— Allons ! cherche bien.

— Mais quelle garantie me donnerez-vous ?

— Qu'as-tu besoin de garanties, ne me connais-tu pas ? Tu sais que j'ai des terres, des troupeaux, des grains ; que crains-tu ? Tu connais ma solvabilité.

— Oui, je sais tout cela, j'ai bien confiance en vous, mais il me faut votre signature. Je n'aurais sans cela aucune garantie, s'il vous arrivait malheur. D'ailleurs, je vous rendrai

vosre reçu quand vous rapporterez l'argent.

— C'est juste ! Allons, donne ton papier, j'y écrirai mon nom et tout sera dit. Tu es un brave homme !

— En doutiez-vous ? Vous ai-je jamais donné une chose pour une autre ?

— Non, mais fais vite, je suis pressé. Tiens, passe-moi ce papier qui est là.

— Non, pas celui-là, je le vends deux sous la feuille ; j'en ai de plus petit qui est moins cher et qui vaut mieux. Voyez-vous, nous autres, pauvres Juifs, nous sommes obligés d'économiser sur tout ; le commerce va si mal !

Et il me tendit un papier, empreint de cachets ; puis il me dit :

— Signez là, c'est tout ce qu'il faut. Avec vous, cela me suffit.

Et je signai sans défiance.

Hélas ! j'ai appris à mes dépens que c'était un papier spécial.

Lorsque j'eus signé, il allongea la main, prit le papier, examina ma signature et glissa le reçu dans un portefeuille qu'il plaça dans un tiroir, dont il retira la clef.

Il me fit ensuite un discours sur la misère du temps, la rareté de l'argent, etc. Enfin il sortit d'un sac neuf pièces de cinq francs, puis s'écria comme un désespéré :

— Ah ! Seigneur mon Dieu ! On m'a volé ! j'avais cent dix francs dans ce sac ! Grand Dieu ! que vont devenir mes enfants ?

A la vue de cette douleur déchirante, je fus un moment ému, mais le jour baissait et mon ami devait m'attendre. Je dis à Jacob :

— Finissons, dépêche-toi, complète la somme.

— Je suis ruiné, je n'ai plus rien.

— Donne-moi de la monnaie !

— Ah ! les coquins ! On m'a tout pris.

— Cherche dans ton comptoir, fais vite ou rends-moi mon reçu.

Après avoir tout fouillé, tout remué, il retira des pièces d'argent et quelques sous.

Je rassemblai le tout, il y avait dix-sept douros, trois francs et sept sous.

Je ne pus obtenir davantage. L'heure avançait, il fallut me contenter de cela.

Je lui fis écrire sur un livre la mention de la différence et je partis.

Mon ami fut bien désappointé en voyant cette mitraille. Il prit tout et se sauva comme un fou, tant il était pressé.

Le jour du marché, je vendis quelques moutons et allai ensuite au village pour retirer mon reçu.

Là j'appris que mon créancier était allé passer les fêtes de la Pâque dans sa famille à Oran.

Le temps des fêtes passa, mais Jacob ne revint pas. Un autre Juif avait ouvert sa boutique. Il me fut par suite impossible de payer ma petite dette.

Le successeur de Jacob, nommé Maclouf, me dit que mon créancier viendrait me demander l'argent. Je pensai du reste qu'une aussi petite somme ne pouvait le gêner et je ne m'en préoccupai plus.

Un matin, étant assis devant ma porte, j'aperçus un groupe de roumis qui se dirigeaient de mon côté.

J'appelai aussitôt ma femme en lui disant :

— Voici des visiteurs, prépare le café.

Ces chrétiens, qui m'étaient inconnus, ressemblaient extérieurement à ces gens qui passent leur vie à écrire.

Après avoir pris le café, qu'ils trouvèrent excellent, ils me firent connaître, par l'intermédiaire d'un affreux petit Juif, le but de leur visite.

L'un de ces roumis me prit à part, et, à l'aide de cet animal de Juif, me dit :

— Jacob, l'honorable commerçant qui habitait le village voisin, vous a prêté cent douros :

— Cent douros ! m'écriai-je. C'est une erreur ! Il n'y avait en tout que la valeur de dix-sept douros, trois francs et sept sous.

— Ne niez pas votre dette ! J'ai la preuve qu'il vous a prêté cette somme de cent douros.

— Non, cela n'est pas. Je lui ai demandé cent francs, et après m'avoir fait signer sur un papier, il n'a pu trouver la somme entière et ne m'a remis que ce que je vous dis.

— Vous reconnaissez pourtant devoir à Jacob ?

— Oui, mais pas cent douros. J'ajoute que je l'ai cherché pour le payer. Voilà un mois qu'il est parti.

— Tout cela m'est indifférent ! Du reste, vous êtes tous les mêmes, vous autres arabes, vous empruntez facilement, mais vous ne voulez jamais rendre. Je suis ici en qualité d'huissier. J'ai un billet de cent douros souscrit à trente jours ; il n'a pas été payé à l'échéance et je viens vous signifier le protêt.

— Mais je vous le répète, il y a erreur ; je n'ai jamais emprunté cette somme à personne.

— Allons ! reprit-il en colère et en brandissant sa canne, faut-il, maudit arabe, vous mettre votre billet sous le nez ? Regardez !

Et il me tendit un petit papier couvert d'écritures diverses et portant plusieurs empreintes de cachets. En regardant bien, je reconnus ma signature dans le bas.

C'était bien celui que j'avais signé en empruntant cent francs à Jacob. Je compris que j'étais victime d'une machination infâme.

L'huissier s'éloigna avec ses acolytes en me laissant un papier.

Tous avaient l'air furieux contre moi. J'en saisis le motif quand je vis l'affreux Juif me faire des signes menaçants.

— Voilà, me dis-je, une méchante affaire. Il me faut avant tout retrouver ce damné Jacob, afin d'éviter à l'avenir de nouvelles visites du bras droit de la justice ¹.

Il était évident que la somme de cent douros avait été écrite par quelqu'un.

— Était-ce, me demandais-je, par le Juif, ou par l'huissier ?

Le soir même, je partis pour Oran.

Oran est la ville privilégiée des Juifs. Ils y affluent de tous côtés, ils y pullulent, ils y grouillent. Ils y ont leur consistoire : c'est de là que part le mot d'ordre.

En arrivant, je me dirigeai vers leur quartier, qui est le plus sale et le plus mal bâti de la ville. C'était le boulevard de la prostitution ! On n'y voyait qu'ordure et vermine.

1. Les Arabes considéraient l'huissier comme le bras droit de la justice.

Par son contact seul, cette race maudite pourrit tout, jusqu'à la terre qu'elle foule.

Par suite de la pluie tombée récemment, les rues étaient remplies de boue ; mais dans le quartier juif, c'était une fange infecte, pleine de détritrus de toutes sortes.

L'Arabe qui traverse cette fourmilière impure y est considéré comme une proie ; il n'y chemine qu'assailli de quolibets et quelquefois même de projectiles.

Les enfants des Juifs seront un jour plus dangereux pour nous que leurs pères, et les mieux vêtus d'entre eux seront toujours les plus voleurs.

On dirait vraiment que tout est permis à cette engeance et que les Chrétiens en ont peur !

Si on est volé ou maltraité par eux, on ne peut obtenir justice ! On doit même ne rien dire.

Je fouillai les divers recoins de ce quartier malpropre, entrant dans tous les tripots où ils jouent et se volent. Je voulais obstinément trouver mon coquin de Jacob.

J'eus parfois de la peine à m'échapper sain et sauf des mains des habitués de ces tripots.

Toutes mes recherches étaient restées infructueuses, lorsqu'un samedi, j'aperçus mon youddi, se pavanant sur la grande place en habits galonnés d'or, et remorquant trois Juives bouffies et une douzaine d'enfants malpropres et mal peignés.

Jacob savourait les joies de la famille; il souriait avec orgueil en couvant de l'œil toute cette marmaille.

Je m'avançai pour lui parler.

En voyant un Arabe près de lui, il s'écria, selon la coutume des Juifs :

— Roh, beni kelb (Arrière, fils de chien !)

— Allons, Jacob, ne te fâche pas. C'est moi, celui que tu appelais ton maître quand tu étais en pays arabe.

Alors il me reconnut.

— Ah ! me dit-il d'un ton respectueux, c'est vous, Monseigneur ! Quel bon vent vous amène ! Seriez-vous nommé caïd, agha ou bach-agma ? Seriez-vous chargé d'un commandement ?

— Celui de payer cent douros ne fait pas ma joie ! Je suis venu pour te voir.

— Que d'honneur vous me faites !

— Il ne s'agit pas d'honneur. Un huissier est venu me réclamer cent douros, ou plutôt est signifier un protêt pour un billet de cette somme que je t'aurais souscrit à un mois d'échéance. Je ne te dois que ce que tu m'as prêté, et cet argent, je l'ai dans ma djébira, prêt à te le rendre à l'instant. Il y a longtemps que tu l'aurais, si tu étais resté au village. Prends-le et écris sur un papier que je ne te dois plus rien.

— Je ne puis toucher d'argent aujourd'hui samedi, mais revenez demain à la même heure et nous réglerons cette affaire.

Le lendemain j'attendis vainement le pieux personnage ; Jacob ne parut point. Je pensai qu'il était malade.

Je me mis de nouveau à sa recherche et ne pus le rencontrer les jours suivants.

Tandis que je cherchais vainement mon créancier, je rencontrai un de mes voisins qui me dit :

— Qu'es-tu donc devenu ? On te croit mort là-bas. Que n'étais-tu chez toi ces jours derniers ?

— Que s'est-il passé d'extraordinaire ?

— Les roumis sont venus plusieurs fois apporter des papiers à ton adresse, et puis un jour ils sont revenus plus nombreux, ont enlevé tes troupeaux et les ont fait vendre.

— Miséricorde ! Est-ce possible !

— C'est comme cela ; ils ont dit que tu devais cent douros au Juif Jacob et cinquante à la justice. Nous avons voulu nous opposer à l'enlèvement, et ton plus petit enfant a été écrasé dans la bagarre.

— Oh ! le misérable Juif !

— Tu devrais te plaindre, les chrétiens te rendraient justice.

J'expliquai à mon voisin comment ce fripon de Jacob avait abusé de ma signature, en remplissant, à mon insu, le papier timbré, et se trouvait par suite en droit de me réclamer cent douros, alors qu'il ne m'avait prêté que quatre-vingt-huit francs et sept sous.

J'étais ruiné.

Il était inutile de réclamer. J'aurais été contraint de rester à Oran pendant des mois entiers, et j'en aurais été pour mes frais.

Je regagnai alors mon douar pour recueillir les miens et me mettre en sûreté avec ce qui me restait.

Je vivais misérablement, sans espoir en l'avenir, lorsque je reçus une lettre d'un cousin de ma femme, nommé Kaddour, qui, à la suite de désagréments avec les roumis, avait été envoyé en France. Il me disait qu'à son retour il avait trouvé une place dans un hôtel d'Oran et qu'il était chargé de conduire les voyageurs pour leur faire visiter la ville et les environs.

— Va le trouver, me dit ma femme. Il t'indiquera le moyen de gagner de l'argent.

Je me rendis auprès de Kaddour, qui m'accueillit très cordialement et promit de s'occuper de moi. Pour commencer, il me confia les voyageurs qui voulaient visiter les environs, et je pus me faire de bonnes journées.

Dans mes diverses excursions, j'ai fait la connaissance de ces hommes qu'on appelle *des savants*.

En voilà de braves gens ! On leur fait croire tout ce qu'on veut ! Ces touristes d'un genre particulier inventent un nom pour chaque chose, si petite soit-elle. Il y en a qui donnent une dénomination à toutes les plantes, d'autres à tous les insectes, d'autres enfin à toutes les pierres, et chacun, au retour de ses explorations, rapporte ce qu'il a trouvé.

J'étais en place depuis quelques jours à peine, lorsque débarqua à Oran une caravane de savants. Sur leur demande, je les conduisis à la tour Combes, où ils s'installèrent pour regarder le soleil dans des tuyaux.

Tous les jours, je venais à Oran chercher des provisions.

Oh ! c'était le bon temps ! J'étais bien payé, bien nourri, et avais fort peu de travail. En outre les divers fournisseurs me donnaient souvent la pièce.

Quand ces savants partirent, ils me laissèrent le bourricot qui portait les provisions.

Après ceux-ci, il en vint d'autres, aussi généreux que les premiers.

L'un d'eux passait son temps à cueillir des brins d'herbes, qu'il renfermait précieusement dans une boîte. Un autre, un marteau à la main, cassait des pierres et me chargeait d'en rapporter quelques morceaux.

Il faut croire qu'en France il n'y a ni herbes ni pierres !

Un autre, espèce de maboul (je ne m'en plains pas, bien qu'il m'ait fait courir), ne s'occupait que des tortues, des lézards et des serpents. Il m'a donné un jour cinq francs pour un caméléon que je lui avais rapporté.

Il prenait les tiges d'aloès pour des asperges.

Ah ! celui-là m'a bien amusé !

Il est certain que si les conducteurs de chameaux savaient ce que l'on gagne à conduire les savants et les dames des roumis, il n'y en aurait plus un seul pour aller de Tombouctou au Grand Caire.

C'est étonnant tout ce que j'ai fait croire à mes voyageurs ! Mais c'était généralement de braves gens et très polis !

Après être restés quinze jours à visiter l'Algérie à *fond*, ils reviennent en France, plus savants que jamais, rapportant chez eux leurs petites bêtes et leurs vastes idées sur notre ancien pays. Ils parlent et on les écoute; ils écrivent et on les lit, et c'est comme cela qu'on connaît l'Algérie.

Ce sont eux, en effet, qui font les lois relatives à *leur* colonie, tandis que ceux qui l'ont habitée dix ou vingt ans, s'épuisent en efforts superflus pour combattre et détruire les fausses idées répandues par ces explorateurs de quinze jours, sans pouvoir y réussir.

Après tout je m'en moque; j'ai gagné plus d'argent en six mois, grâce à la friponnerie de ce Juif maudit et aux manies des touristes, qu'autrefois en cinq ans.

A tous mes clients, je vendais des pots de Kabylie ou du Maroc, des tapis de Mascara, des châles et des soieries de Tunis (fabriquées à Lyon), des babouches et des porte-monnaie

de la rue d'Austerlitz, des bijoux algériens venant de Paris, des colliers, des couteaux, des yatagans, des pipes, du tabac, etc... Mais où je réalisais les plus gros bénéfices, c'était sur la vieille ferraille, les vieux fusils, les pistolets rouillés et détraqués, les vieux sabres que je disais avoir appartenus à Abdel-Kader, des bagues, des bracelets et des anneaux pour les jambes.

Vous ne sauriez vous imaginer combien je leur ai fait avaler de sabres et d'œufs d'autruche !

Voilà comment, mes amis, grâce à la bénédiction du Dieu puissant et miséricordieux, j'ai pu, après avoir été dépouillé par un Juif, refaire une petite fortune et redonner à ma famille le bien-être.

Ces histoires, qu'ont déjà entendu raconter quelques-uns de nos lecteurs, nous ont été communiquées, avec plusieurs autres que nous regrettons de ne pouvoir insérer, par un Français qui habite l'Algérie depuis près de

quarante ans. Ce courageux patriote a déjà publié, dans quelques journaux algériens, sous le titre de *Contes arabes*, des récits intéressants sur les Juifs et les Arabes de notre colonie. Chacun de ces récits, dont la véracité ne saurait être suspectée, apporte une nouvelle preuve à l'appui de la théorie que nous avons exposée dans *l'Algérie juive*.

De ces divers contes, nous sommes autorisés à conclure, que les Juifs, lâches et rampants sous le gouvernement turc, s'étaient bien vite initiés aux lois et coutumes des nouveaux conquérants.

Tandis que les Arabes n'avaient pas la moindre notion du droit civil français qui désormais allait être appliqué en Algérie, les Juifs, au contraire, avaient pris toutes leurs précautions pour pouvoir *légalement* voler les Arabes. Ces malheureux ignoraient en effet que leur signature, apposée sur une feuille de papier timbré, autorisait un homme de mauvaise foi à réclamer une somme qui ne lui était pas due.

Dans les chapitres suivants, nous allons

prendre les Juifs les plus en vue de l'Algérie, et montrer comment, grâce à la complicité de nos représentants, nous pourrions même dire grâce à la complicité des divers gouvernements qui se sont succédés, ils sont arrivés à être les maîtres dans notre colonie.

II

CES BRAVES YUDDIS

On n'a, en France, qu'une idée vague de la solidarité qui existe entre les Juifs et qui les rend puissants et dangereux. Il en est même parminous qui admirent cette solidarité, dont le seul stimulant est la haine implacable des Juifs pour tout le reste de l'humanité.

Ceux de nos lecteurs qui conservent encore quelques illusions sur l'usage que font les Juifs du pouvoir dont ils parviennent à se saisir, n'ont qu'à visiter l'Algérie et ils se convaincront de leur erreur.

Ils verront que les Juifs, fonctionnaires ou commerçants, sont tous usuriers.

Qu'ils aient recours, par exemple, à Tabet Abraham, un des principaux banquiers d'Alger, et ils sauront bien vite ce que, dans notre colonie, un Juif entend par « faire la banque » !

Chaque youddi — qu'il soit changeur comme Jaïs Salomon ou bimbélotier comme Éliaoul Morali, — ne connaît qu'un moyen de s'enrichir : exploiter les gens au milieu desquels il vit.

Nous pouvons prendre indistinctement tous les Juifs d'Algérie, et nous n'en trouverons pas un seul qui n'ait commis plusieurs détournements au préjudice des Français et des Arabes.

Dès le début de la conquête, ces esclaves d'hier, qui ne possédaient rien ou presque rien, se firent les espions de nos officiers pour se procurer une première mise de fonds.

On a pu voir alors, pendant toute la campagne et sur tous les points du territoire algérien, une nuée de youddis qui, comme des corbeaux, marchaient à la suite de nos troupes pour dévorer les cadavres.

Lors de notre expédition en Tunisie, que de vols encore ont été commis par les Juifs ! L'un d'eux, nommé Schéméla, chargé de réquisitionner de l'orge ou du blé, en profitait pour faire main-basse sur les bijoux et l'or que les musulmans avaient cachés dans les sacs.

Plus tard, les Arabes, indignés de l'insolence de ce bandit, enrichi par ses vols, se plaignirent aux autorités, ajoutant que ce Juif avait volé de grandes quantités de pelles et de pioches appartenant au génie français. Traduit devant le conseil de guerre de Sousse pour pillage à main armée, Schéméla fut défendu par M^e Georges Lachaud, qui obtint son acquittement, malgré les charges accablantes relevées contre lui.

Les Juifs indigènes commencèrent alors à faire l'application de cette maxime du Prince des Juifs de Constantinople :

« Faites vos enfants marchands, afin que peu à peu ils dépouillent les chrétiens de leurs biens. »

Déjà les Salomon, Tabet Abraham, Zer-

mati, Jacob, Moïse, à Alger; les Isaac, Nahon, Aaron, Oualid, Uhry, à Constantine; les David, Kanoui, Sebaoum, à Oran, fondaient, sous le titre de banquiers ou de commerçants, d'infests comptoirs où allaient s'engloutir la fortune de nos nationaux et des Arabes.

Les Juifs répandus en Europe apprennent bientôt par leurs coreligionnaires indigènes qu'il y a une mine à exploiter en Algérie; plusieurs débarquent alors dans notre colonie et viennent prêter leur concours aux youddis illettrés.

Nous ne raconterons pas tous leurs honteux exploits; nous nous bornerons à dire que ceux de nos lecteurs qui ne connaissent pas l'Algérie, ne peuvent avoir une idée du Juif indigène. L'usure qui a atteint en France un taux incroyable, n'est rien à côté de l'usure arabe.

C'est surtout lorsque la misère sévit sur un pays, que les Juifs peuvent aisément exercer leur honteux commerce.

Au mois de novembre 1881, deux douars de la tribu de Djebela, près Mostaganem,

atteints par plusieurs mauvaises années consécutives, n'avaient pas de grain pour ensemer. Les principaux membres de ces douars, leur caïd en tête, eurent recours à un Juif de Mostaganem. Celui-ci consentit à leur livrer de l'orge au prix exorbitant de 36 francs le quintal. Cette somme devait être restituée à la récolte, non en argent, mais en nature au prix courant du marché. Or, au mois d'août 1882, l'orge valant 7 francs le quintal, les gens de Djebela durent rendre près de six quintaux pour un, c'est-à-dire qu'ils avaient emprunté à 600 0/0.

En faisant l'historique de la colonisation dans l'*Algérie juive*, nous avons passé sous silence un décret d'une grande importance parce qu'on n'en a jamais fait l'application. Nous voulons parler du décret du 13 décembre 1866, sur l'insaisissabilité, *pour dettes antérieures*, des terres constituées en propriété individuelle.

Plusieurs tribus, en effet, ont vu leurs terrains saisis et vendus au profit des Juifs aussitôt après la délivrance des titres, en sorte

que la propriété a été établie, non au profit des indigènes, mais au profit des Juifs, qui ont été assez puissants pour empêcher l'application du décret.

Des terrains collectifs attribués, d'après la loi de 1873, aux indigènes des Smélas et des Gharabas, ont été saisis et vendus au profit de certains Juifs d'Oran dont nous allons citer les noms :

Moïse Amar¹, Juif marocain, âgé de 30 à 35 ans, un peu voûté, figure de chacal admirablement réussie, habillé à la française, est arrivé, avec l'aide de sa femme, à faire exproprier deux ou trois cents indigènes. Après sa faillite, ses créances ont été vendues par devant le tribunal de commerce, achetées par un intermédiaire et complice, et cédées par celui-ci à Rachel Kalben, digne épouse séparée de biens dudit Amar. Celle-ci a donné procuration à son mari pour poursuivre et faire exproprier les Arabes. La plupart de ceux-ci

1. Moïse Amar a répondu à une personne qui lui parlait de son improbité : « Je suis toujours à la porte du bagne, mais, grâce à mon adresse, je n'y entrerai jamais. »

ont été complètement ruinés et cela sans qu'il leur ait été permis de protester.

Josué Gabay, également Juif marocain, a acheté à plusieurs indigènes, principalement à ceux de Tenazet, des terrains qui leur avaient été attribués, lors de la constitution de la propriété individuelle. En traitant à l'amiable avec ces vendeurs, Gabay avait promis de payer le prix de vente aussitôt les actes passés. La plupart des acquisitions étaient faites au prix de 175 francs l'hectare. Sous prétexte d'économiser des frais d'enregistrement, le Juif demanda aux indigènes de ne déclarer que 125 francs l'hectare devant le notaire, leur promettant de leur remettre de suite les 50 francs par hectare, non déclarés dans l'acte.

Les naïfs vendeurs se laissèrent prendre au piège. Une fois l'acte passé, Gabay s'enfuit à Aïn-Temouchent où il resta huit jours.

Les Arabes adressèrent des plaintes à l'administrateur, au préfet, au procureur de la République, au gouverneur. Ils s'opposè-

rent même par la force à la prise de possession des terrains, rien n'y fit. Dans cinq douars, les Arabes ont été ainsi dépouillés.

Gabay possède de cinq à six cents hectares de terrain à Ténazet, acquis de cette façon. Les Arabes n'ont pas touché d'argent, parce que, leur disait-on, les terrains vendus étaient grevés d'hypothèques.

Nous demandons à cet égard à qui de droit pourquoi l'on autorise les Juifs à faire saisir et vendre des terrains déclarés insaisissables par le décret du 13 décembre 1866 ?

D'autres Juifs d'Oran ont procédé de la même manière pour dépouiller les Arabes, ce sont les nommés : Moïse ben Said, Isaac Karsenty, Mardoché Obadia, Youde Obadia, Moïse ben Chétri, Messaoud ben Yamin, Chouraki ¹.

D'autres encore se sont enrichis, en dépouillant ceux qu'ils pouvaient attirer dans leurs filets. Parmi ceux-ci, nous citerons un des plus riches commerçants en gros d'Oran,

1. Tous ces Juifs oranais, amis de Kanoui, sont aujourd'hui riches et considérés.

nommé Gabail. Le nombre de ses victimes est déjà considérable. Nous allons citer un exemple, qui fera connaître les procédés généralement employés par cet individu auprès des personnes naïves et sans défense.

Le Juif Gabail, négociant de comestibles engros à Oran, possédait, à Aïn-Temouchent, plusieurs immeubles dont un servait de fondouck (écurie) aux Arabes et lui rapportait 30 francs par mois. Il résolut de transformer en une maison de rapport ces mauvaises baraques adossées à un mur construit en terre et mitoyen avec Mme Diégo. Pour réaliser des économies, il complota de faire payer la majeure partie des frais à sa voisine.

Vers le mois de novembre 1884, le Juif vint trouver la veuve Diégo et l'aborda en ces termes :

— Voulez-vous me rendre un service?

— Si c'est possible, je ne demande pas mieux.

— Voilà ce dont il s'agit : je veux faire construire une jolie maison sur l'emplacement de mon fondouck; mais comme notre

mur mitoyen est en terre, je vous demanderai de m'autoriser à le faire démolir pour le remplacer par un beau mur en maçonnerie, à chaux et à sable.

— Je n'ai pas d'argent, Monsieur Gabail, vous le savez bien, et ne puis par suite faire face aux frais de la reconstruction du mur. Du reste si, de votre côté, il est mal entretenu, il n'en est pas ainsi chez moi. Les deux chambres y attenant me rapportent 15 francs chacune par mois; l'écurie qui est au bout est louée 30 francs. C'est là un petit revenu que je suis heureuse de toucher mensuellement. Je regrette de ne pouvoir vous obliger, mais je ne puis emprunter pour faire reconstruire un mur qui me sert dans l'état où il est.

— Je ne vous demande rien. Je ferai seule la dépense. Dans un mois vos chambres seront en bon état et vous pourrez les rendre à vos locataires. Plus tard, si vous voulez faire élever votre maison, vous me paierez la mitoyenneté.

— Si vous ne me demandez rien, vous pouvez faire les travaux. Vous me direz seu-

lement le jour où vous voudrez commencer, pour que j'avertisse mes locataires.

La pauvre femme, veuve et mère de six enfants, dont l'ainé avait vingt ans, et le plus jeune dix ans, avait précédemment contribué à la réédification d'un autre mur mitoyen pour une somme de 150 francs, qu'elle n'avait pas été obligée de verser, ses fils ayant fait eux-mêmes le transport des matériaux. Elle espérait que le Juif agirait comme son autre voisin, un brave colon français, et c'est pour cela qu'elle avait acquiescé à ses propositions.

Grâce à son travail et à celui de ses enfants, la veuve Diégo vivait heureuse. Outre le revenu de ses chambres, elle avait quatre hectares de vigne et une terre de labour.

Les travaux de démolition et de réédification dirigés par Buzaowitch, architecte et agent-voyer de la ville, se firent assez rapidement; mais Gabail, malgré ses promesses, ne songeait pas à faire réparer les chambres de sa voisine, qu'on avait fort endommagées pour l'exécution des travaux.

La veuve Diégo l'accosta au marché de Temouchent et lui dit :

— Vous m'aviez promis de faire mettre mes chambres en l'état où elles étaient dans l'espace d'un mois, et voilà trois mois que j'attends. J'ai besoin de mes revenus pour vivre, et c'est pour moi une perte de rester ainsi sans louer, alors surtout que mes locataires peuvent me quitter définitivement, si vous mettez un nouveau retard.

Gabail promet de donner des ordres en conséquence.

Un mois se passa encore en réclamations. Enfin Buzaowitch ¹, l'architecte entrepreneur, vint demander à la veuve de signer un papier timbré, en lui promettant de faire terminer les travaux.

— Quelle est donc cette pièce que vous voulez me faire signer ? lui demanda Madame Diégo.

— C'est l'autorisation que vous avez donnée

1. Il est à remarquer que, pour inspirer une certaine confiance, les Juifs choisissent toujours des fonctionnaires pour complices.

à M. Gabail de démolir votre mur mitoyen.

La malheureuse femme, complètement illettrée, gribouilla son nom où on lui dit de signer.

Quelque temps après, le même architecte lui présenta un mémoire, en lui demandant 200 francs d'acompte.

Elle refusa de payer.

Après cinq mois d'attente, deux maçons vinrent faire les réparations promises dans l'habitation de Mme Diégo. Avant de partir, ils lui présentèrent une facture de 180 francs qu'elle n'acquitta pas.

Sur le conseil de quelques amis, elle appela Gabail devant le juge de paix, lui demandant une indemnité pour loyers perdus, et la mise en état de ses locaux démolis pour la construction du palais Gabail. Elle fut déboutée de sa demande et condamnée aux dépens.

Peu de temps après, Gabail envoyait une assignation à la veuve Diégo, pour lui réclamer le paiement de la moitié du mur mitoyen, dont la dépense s'élevait, après rectification du mémoire établi par le complaisant archi-

tecte, à mille et quelques francs. Elle fut condamnée à payer la somme réclamée. En signant la fameuse pièce, elle s'était condamnée elle-même.

Elle fit appel devant le tribunal d'Oran, et M^e Bagros fut chargé de soutenir ses intérêts. Il chercha à établir que cette femme, ne sachant pas lire, avait écrit son nom sans savoir ce qu'elle signait. L'engagement écrit était là; le jugement fut maintenu.

Cette femme se trouva ainsi victime de sa complaisance et de sa naïveté. Gabail ne pouvait obliger sa voisine à démolir son mur en parfait état sans lui donner une indemnité pour les loyers perdus. Il le savait très bien, et c'est pour cela qu'il lui avait fait les promesses dont nous avons parlé.

Il importe peu à un Juif de mettre une famille sur la paille, s'il y trouve un petit bénéfice ! Gabail avait abusé de la simplicité et de la bêtise d'une malheureuse veuve pour arriver à se faire rembourser la majeure partie des frais faits pour l'édification de sa maison.

Pour les Juifs d'Algérie, la prostitution est encore de nos jours un des moyens les plus usités pour se rendre maîtres de certains chefs arabes.

Chaque youddi est habitué à considérer comme une fortune la beauté de ses filles.

Qui n'a connu à Sétif la belle Hymouna et quelques-unes de ses sœurs ? Sa mère exerce un petit commerce dans le seul but d'attirer chez elle quelques clients (des Arabes surtout), qui ne dédaignent pas le charme de ses filles.

Ces Juives ne séjournent pas longtemps dans chaque centre. Lorsqu'elles sont trop connues dans une ville, elles la quittent furtivement pour aller s'installer ailleurs ¹.

Pour rendre son métier plus lucratif, cette famille se divise et exerce sur plusieurs points à la fois. Malheur aux naïfs Arabes qui se laissent attirer dans le bouge de ces prostituées ! Ils y laisseront leurs douros et seront

1. La famille Hymouna a déjà parcouru Constantine, Sétif, Tebessa, Biskra, Batna, Bordj-bou-Argeridj, Philippeville, Guelma, etc.

même souvent obligés de vendre leurs terres et leurs troupeaux pour satisfaire la cupidité de ces commerçantes éhontées.

Suivant les localités où elles se trouvent, ces Juives sont, ou épicières, ou débitantes, ou marchandes de tabac. Leur seul commerce, c'est la prostitution ; leur unique but, c'est de dépouiller leurs victimes !

Le jeune Mohamed de Constantine, âgé à peine de dix-huit ans, et descendant d'une des plus vieilles familles arabes, attiré par Hymouna, a dépensé en quelques mois toute la fortune que lui avaient léguée ses ancêtres. D'autres chefs arabes se sont laissés prendre dans les filets de ces femmes et y ont laissé leurs plumes.

Ces Juives ne sont malheureusement pas les seules qui exercent ce honteux commerce en Algérie. Nous pourrions citer encore les femmes et les filles Zermi, Moïse, Boucri, Rami, etc., parmi les prostituées qui ont fait le plus de victimes ; mais nous ne pourrions répéter pour chacune ce que nous venons de dire pour la famille Hymouna !

Les descendants d'Israël emploient tant de trucs pour voler les indigènes qu'il nous est presque impossible de les énumérer tous à nos lecteurs. Au sujet d'un de ceux-ci, nous lisons dans le *Radical algérien* du 18 juillet 1884 :

Voici un des nombreux procédés commerciaux de MM. les Juifs avec les indigènes.

Si ce fait ne nous était assuré par une personne de justice, nous ne pourrions y ajouter foi, bien que nous soyons édifié sur leur loyauté, sur leur honnêteté commerciale.

Un indigène de bonne apparence entre dans un magasin juif. Commis d'accourir, patron de s'empresser, de s'aplatir, Arabe naïf de se gonfler.

Pour acheter, il faudrait marchander, naturellement offrir le tiers, le quart du prix demandé ; l'Arabe, toujours fier, voit clair parfois et se révolte enfin.

Il veut sortir, halte-là !

Fort de son titre de Français, le Juif, déçu de tout espoir de gain, rêve à une vengeance.

Plaisir des dieux, surtout pour un Juif en face d'un Arabe !

Pour se venger donc, il prend le moindre objet, le met entre les mains de l'indigène ahuri et puis crie au voleur ! Agents d'accourir, de brutaliser l'indigène qui proteste faiblement et qui passivement se laisse conduire à la geôle.

Flagrant délit : les juges ont vite jugé et c'est un innocent de plus condamné, qui portera, lui aussi, les Français (puisque c'est un Français) dans son cœur.

Le magistrat qui a fourni ces renseignements était dans le vrai. Il aurait dû ajouter toutefois que fréquemment, en présence des agents, l'Arabe, qui prévoit ce qui va lui arriver, consent, bien qu'innocent, à verser une certaine somme entre les mains du Juif, pour éviter des poursuites.

Ces coquinerie se passent de tout commentaire.

Dans le même journal, numéro des 15 et 16 juillet 1884, on trouve cette petite note, relative aux prêts consentis par les Juifs :

Plusieurs déclarations nous parviennent. Il paraît que MM. les Juifs prêtent, *avec garantie*, de petites sommes à 100 0/0 d'intérêt — par an ? Non — *par mois*.

C'est typique.

Le fait est connu à Alger depuis longtemps.

Aujourd'hui on exige non plus 100 0/0 par mois, mais 120 0/0.

Et les Juifs parlent de *générosité* ; c'est grotesque !

Ils méritent une médaille de première classe à l'exposition internationale de toutes les turpitudes.

Le vol est un moyen rarement employé par les Juifs. Toutefois ceux qui sont encore trop jeunes pour s'établir commerçants, n'hésitent pas à pénétrer dans les maisons pour assouvir cette soif d'argent, innée chez tous les enfants d'Abraham.

Tout récemment un jeune youddi de quinze ans, Abraham ben X., pénétrait dans le magasin de parfumerie de M. Alibert, sis boulevard Charlemagne, à Oran, et tentait de faire sauter la serrure du comptoir. Attiré par le bruit, M. Alibert se précipita dans le corridor, en criant au voleur.

Les autres locataires de la maison accoururent à ses cris et on commença des recherches dans le magasin.

On finit par découvrir le jeune voleur, accroupi sous le comptoir. Arrêté et fouillé, on trouva sur lui cinq fausses clefs.

C'était la troisième fois depuis deux mois qu'Abraham était arrêté pour vol. Condamné

déjà plusieurs fois, il avait toujours été relaxé, en raison de son jeune âge.

On comprend aisément que les jeunes youddis, qui ont les mêmes défauts que leurs pères, et qui, souvent, sont sevrés d'argent, cherchent à s'en procurer par le vol.

Quelquefois même cette marmaille juive donne aux anciens l'exemple de la perversité.

Au mois d'avril dernier, le jeune Karsenty, âgé de douze ans, avait acheté à un de ses coreligionnaires, nommé Sultan, un lot de deux douzaines de cravates pour les revendre au détail.

Sultan demandait 7 francs, mais Karsenty ne voulut jamais en donner plus de 6. Le vieux Juif, qui ne voulait pas se laisser rouler par ce débutant, alla le trouver et le saisissant au cou (geste fort naturel chez un marchand de cravates), lui réclama les vingt sous qui restaient pour solde de tout compte. Karsenty saisit un couteau qui était à son étalage et en frappa Sultan de deux coups au bras.

Le jeune Juif mauvais payeur fut arrêté aussitôt.

Nous devons reconnaître que ce sont là des faits assez rares; nous avons cependant tenu à les signaler, pour bien montrer à nos lecteurs que tous les trucs sont bons pour les Juifs et que leur lâcheté naturelle seule les fait reculer devant le vol.

La calomnie est une arme employée fréquemment par les youddis pour combattre ceux qui leur résistent.

Il y a quelques années, un honnête Français, que nous regrettons de ne pouvoir nommer, était un objet d'horreur pour tous les Juifs, qui décidèrent enfin d'employer la calomnie. Un journal d'Alger, assez bien renseigné, écrivait à cette époque :

Ils étaient une poignée de drôles ! des Juifs et deux Français vendus.

Les bas-fonds attirent la boue : les Juifs avaient attiré les deux Français. Le but de cette promiscuité immonde : se débarrasser d'un adversaire.

Chacun proposa son moyen, mais le seul auquel on s'arrêta fut la calomnie.

Un des deux Français eût préféré le gourdin ou le casse-tête — amours d'antan — celui-là était un ancien mouchard.

Mais l'autre, assujettissant ses lunettes, tête basse,

lança un regard circulaire sur ses complices, et, froidement, lentement, d'une voix sifflante, récita en la soulignant aux principaux passages, la tirade de don Basile à Bartholo :

« La calomnie, Monsieur ? Vous ne savez guère ce que vous dédaignez : j'ai vu les honnêtes gens près d'en être accablés. Croyez qu'il n'y a pas de plate méchanceté, pas d'horreurs, pas de conte absurde qu'on ne fasse adopter aux oisifs d'une grande ville en s'y prenant bien, et nous avons ici des gens d'une adresse.....

« D'abord un bruit léger rasant le sol de la terre comme l'hirondelle avant l'orage : telle bouche le recueille et vous le glisse en l'oreille adroitement. Le mal est fait, il germe, il rampe, il chemine, et de bouche en bouche, il va le diable ; puis, tout à coup, on ne sait comment, vous voyez la calomnie se dresser, siffler, s'enfler, grandir à vue d'œil. Elle s'élance, étend son vol, tourbillonne, enveloppe, arrache, entraîne, éclate et tonne, et devient, grâce au ciel, un cri général, un crescendo public, un chorus universel de haine et de proscription. Qui diable y résisterait ? »

L'homme aux lunettes s'arrêta, interrogeant de l'œil ceux qui l'entouraient.

L'ex-mouchard eut un grognement de satisfaction, Un Juif avait compris, il se prit à sourire bassement.

Et, le lendemain, la colomnie courait la ville, payée par l'or des Juifs.

Nos lecteurs d'Alger n'ont pas oublié cette

coquinerie, qui avait fait assez de bruit autrefois ; ils comprendront par suite les raisons qui nous font taire le nom du Français qui avait failli devenir la victime des Juifs.

Le but de ce chapitre étant de faire connaître, avec preuves à l'appui, ce qu'est le Juif indigène, nous allons poursuivre dans un autre ordre d'idées, et parler successivement de son humanité, de son insolence et de sa lâcheté.

Le lundi de Pâques 1886, à Aïn-Temouchent, deux jeunes Espagnols, s'amusant avec un fusil de chasse à un coup, le firent partir par maladresse, et tous les deux furent blessés, l'un à la main droite, l'autre plus grièvement à la jambe.

Un attroupement se forma bien vite et le commissaire de police arriva un des premiers. En voyant le sang s'échapper avec abondance de la blessure d'un des Espagnols, il demanda aux personnes présentes de transporter le blessé à l'hôpital. Personne ne s'étant avancé à son appel, il s'adressa au Juif Chouraki, et le pria de l'aider à relever

le blessé. Celui-ci lui ayant répondu insolemment, le commissaire de police lui dressa procès-verbal.

Pendant qu'un Français et un Arabe, improvisaient un brancard et portaient à l'hôpital le jeune imprudent, le commissaire faisait part au juge de paix de la grossièreté de Chouraki. Ce magistrat ayant informé le Juif qu'il donnerait suite au procès-verbal du commissaire, celui-ci répondit d'un ton arrogant :

— Nous verrons ça !

Quelques jours après, le *Petit Fanal*, journal de Kanoui, intervertissait les rôles et demandait le départ des deux magistrats, qui s'étaient rendus coupables d'injures, d'abus de pouvoir, etc.

A cette fantastique accusation, le *Franc Parleur*, dans un langage modéré, répondit, en relatant les faits, et fit ressortir l'odieux de la conduite de Chouraki, qui, à la demande d'un magistrat de prêter aide à un homme gravement blessé, avait répondu par des injures.

Le *F'anal* ne riposta pas. Cela ne fit pas l'affaire de la clique juive, qui s'adressa directement à Kanoui,

Depuis longtemps, le commissaire de police, M. Philippe Albert n'était pas en odeur de sainteté dans le camp d'Israël. Il leur avait joué de si vilains tours, pensez donc : fureter derrière les comptoirs pour saisir des poids faux !... forcer les propriétaires à avoir des cabinets dans les maisons et les tenir propres !... empêcher la prostitution des Juives non autorisées !... verbaliser contre les marchands non patentés ! etc ! Un tel fonctionnaire les gênait ; il devait disparaître.

On vit alors le roi des Juifs, Kanoui, décoré pour ses actions d'éclat sur les champs de bataille des urnes électorales, arriver en grande pompe à Ain-Temouchent. Ayant réuni ses coreligionnaires, il leur dit :

— Vot'coumissaire di poulice, cit oune canaille, y vouli vo rouiner tos ber li procès-verbal ; oune jor i li sizira vot'femmes y vos

enfants. J'y suis tendu avec Dinaigre¹, li prifi, ber cassi cit mauvés Francès, y li joge y fotira li camp di Témochent; mi, il y besoin di fire oune clamation général. Cit m'sieu qui li avec moa, y si rendi à la synagogue ber crivi tot li clamations di vos otres. Il y besoin di voir tos ceux qui l'ont iti condamnés ber ci coquin di Lagarde. A prisant, ni pas faire di brouit, nos allons à la synagogue ber crivi.

Plaintes sur plaintes furent alors portées aux autorités judiciaires et administratives; plusieurs enquêtes furent même ordonnées contre ces deux fonctionnaires; mais, malgré la toute-puissance de Kanoui, elles ne purent aboutir.

Nous n'insistons pas davantage sur ce fait à l'actif de Kanoui, car, dans le courant de cet ouvrage, nous aurons souvent à revenir sur cet ignoble personnage.

Dans l'*Algérie juive*, nous avons fréquem-

1. Lorsque Kanoui parle des plus hauts fonctionnaires, il cherche toujours à faire ressortir sa supériorité.

ment parlé du qualificatif dont se servaient les Juifs à l'égard des Français. Nous croyons devoir citer des faits à l'appui de ce que nous avons dit; car il semble presque incroyable que ces êtres rampants, qui, autrefois, baissaient la terre, foulée par les pieds des chevaux des Arabes, osent insulter les Français qui les ont sortis de l'esclavage.

En 1884, un Juif fut condamné par le tribunal correctionnel d'Alger à trois jours de prison pour avoir, dans la rue de la Lyre, traité les Français de *sales*, de *lâches*, etc.

Le parquet, et nous n'avons qu'à le louer de la décision prise en cette circonstance, interjeta appel à *minima* de ce jugement par trop bénin.

L'affaire vint devant la cour le 17 juillet 1884, et le Juif fut condamné à un mois de prison.

Nous aurions désiré que ce bouc émissaire de tout Israël reçut une leçon aussi sévère que méritée. C'eût été d'un salubre exemple pour le respect qu'on devrait avoir et pour la justice française, et pour ce nom de « Fran-

çais » que tous les judaïsants de France et d'Algérie sont indignes de porter.

Au mois de juin dernier, Jacob Nahon se présentait au commissariat du IV^e arrondissement à Oran. Rendu *maboul* par une absorption trop considérable de lèche-anis, il portait on ne sait quelle plainte insensée au brigadier Martinez, qui ne pouvait par conséquent l'accepter.

Furieux, le plaignant commença à proférer des injures :

— *Tas de cochons, s'écria-t-il, sales Français !*

Naturellement, on allait l'arrêter, lorsqu'il prit la poudre d'escampette.

Poursuivi par l'agent Pozzo di Borgo et le brigadier, et se voyant sur le point d'être atteint, il traita les agents d'assassins et excita son chien contre eux. Le chien obéissant se jeta sur Pozzo et le mordit légèrement à la joue droite.

Nahon fut arrêté, avant que les Français, témoins du fait, n'aient donné à ce polisson la correction qu'il méritait.

Il arrive quelquefois cependant que les youddis paient cher les insultes qu'ils adressent à nos nationaux.

Dans la soirée du 3 avril dernier, le Juif Orphi, soudoyé par un nommé Cazenave, directeur d'un tripot à Aumale, avait traité de « *Tas de rosses et de sales Français* » les caporaux Brousse et Combe, et les deux soldats Durieu et Mary.

Ceux-ci, irrités, l'avaient frappé de leur sabre et laissé mort sur le carreau.

L'instruction de cette affaire fut très laborieuse. On avait dû recueillir *trois cents* témoignages.

Le 17 juin, les quatre militaires comparaissaient devant le conseil de guerre d'Alger, comme prévenus d'avoir, à Aumale, tué à coups de sabre-baïonnette, un Juif nommé Orphi, qui les avait insultés.

A l'audience, la provocation du Juif a été incontestablement établie.

M^e Tacconis, chargé de la défense des inculpés, rendant hommage à la loyauté de M. Liébert, commissaire du gouvernement,

qui avait demandé l'indulgence du Conseil, a flétri la provocation et a déclaré que les militaires qu'il défendait n'avaient fait que leur devoir en frappant leur insulteur.

« Si quelques israélites isolés, s'est écrié M^r Tacconis, ont le sentiment de l'honneur qu'on leur a fait en les créant Français, il est triste de constater que nous semblons nous être abaissés au niveau des autres, en les élevant jusqu'à nous. »

L'honorable défenseur, avec sa grande franchise et l'autorité de son talent, n'a pas eu de peine à prouver que, devant l'injure dont les caporaux et les soldats avaient été l'objet, les lames étaient elles-mêmes sorties du fourreau.

Le premier conseil de guerre d'Alger a, à l'unanimité, renvoyé les quatre prévenus des fins de la prévention dirigée contre eux.

Nous ne pouvons que rendre hommage à l'impartialité des officiers qui ont été appelés à se prononcer dans cette affaire.

Les Juifs d'Algérie sont insolents et provo-

cateurs, mais s'ils ne sont dix contre un, ils sont incapables de se défendre.

Nous allons donner un dernier exemple de leur lâcheté.

Pendant la dernière période d'exercices de treize jours, le Juif Melka de Sidi-bel-Abbès, a frappé un de ses camarades. Amené sur le terrain par ordre du colonel, le youddi a refusé de se battre.

Quelques jours après sa libération, le Juif Melka recevait, par l'intermédiaire de la gendarmerie, notification d'une punition de *huit jours de prison*, infligée par le général commandant la division d'Oran, avec ce motif : a frappé un de ses camarades et a refusé de se battre une fois sur le terrain.

Cette punition devra être faite au 1^{er} Étranger, du 12 au 19 juillet prochain.

Nous avons applaudi sans réserve à cet acte de justice. Nous constatons toutefois avec peine que ce sont des exemples trop rares, tant les fonctionnaires civils et militaires sont à la discrétion des Juifs.

Si les youddis n'osent pas lutter à nombre

égal, il n'en est plus ainsi lorsqu'ils sont plusieurs contre un. Ils deviennent alors de véritables brutes et font fi de la vie de leur adversaire.

Au mois de juin dernier, un enterrement juif passait rue Bab-Azoun. Un Français, qui causait avec un de ses amis, ne se découvrit pas sur le passage du cortège. Il poursuivit son chemin, escorté par un groupe de youddis qui grossissait de minute en minute et d'où partaient des injures à son adresse.

Place du Gouvernement, nos youddis, qui se trouvaient en nombre, tombèrent sur celui qu'ils appelaient « l'insulteur de cadavres » et le frappèrent brutalement.

Ce monsieur dut se réfugier dans l'intérieur d'un café.

Il ne nous appartient pas d'apprécier la conduite de notre concitoyen, chacun étant libre de ses actes, mais nous constatons une fois de plus l'attitude menaçante de MM. les youddis.

Toujours braves nos Juifs, quand ils sont cent contre un !

Il ne faut pas croire cependant que la lâcheté des Juifs indigènes provient d'une faiblesse de constitution. Nous reproduisons à cet égard l'avis d'un journal d'Oran, relativement à un accident survenu à un jeune Juif.

Ces youddis sont comme de jeunes chats : lestes et la vie dure. Un de nos enfants mourrait dix fois s'il passait par les incidents qui agrémentent l'existence des *portez madame* et des *cirez monsieur*.

Voici ce qui vient à l'appui de ce que nous avançons.

Dernièrement un gamin de huit ans, Salam-ben-Tahar, descendait d'un breack, lorsqu'il glissa et tomba sous la roue. Le breack, qui était en mouvement, lui passa sur le corps à la hauteur de la poitrine.

Une voiture passant sur un enfant de huit ans !

Tout le monde s'élançait pour retirer les morceaux du youddi qui se releva tout seul à l'étonnement général, refusant de se laisser soigner parce qu'il n'avait aucun mal.

Si les Juifs reculent toujours devant un adversaire, quelquefois moins fort qu'eux,

c'est qu'ils tiennent avant tout à leur peau et qu'ils ne veulent jamais courir les risques de l'endommager. Pour les descendants d'Israël, l'honneur et le courage ne sont rien; l'argent et la puissance sont tout.

Dans l'*Algérie juive*, nous avons dit que les Juifs, qui ne pouvaient s'enrichir autrement, faisaient faillites sur faillites.

Nous n'avons pas l'intention de raconter ici les milliers de faillites, nous pourrions dire, de banqueroutes frauduleuses, qui nous ont été signalées, mais il est de notre devoir de donner au moins un exemple.

Nous allons prendre un Juif allié à un sénateur influent d'Algérie.

Lévy, ancien banquier à Oran, a fait deux fois faillite : la première remonte à 1873 ou 1874, la seconde est toute récente.

Nous ne parlerons pas du nombre considérable de colons et de commerçants ruinés parce personnage, la liste en serait longue, et nous raviverions des blessures qui sont loin d'être cicatrisées ! Nous citerons cependant une de ses victimes, qu'ont

connue et estimée beaucoup d'Oranais.

M. Sazie avait placé à peu près toute sa fortune, environ 80.000 francs, dans la maison Lévy. En apprenant la faillite de son banquier, ce malheureux se vit complètement ruiné. Ne se sentant pas le courage, après avoir vécu dans l'aisance, de lutter contre la misère, et, ne pouvant, en outre, continuer sans argent son commerce de grains, il décida d'en finir avec la vie.

Un jour, il sortit d'Oran, se dirigea vers un bois de sapins, appelé le Planteur, et là, se fit sauter la cervelle.

La nouvelle de sa mort ne surprit personne. On savait dans quelle situation le mettait la perte de son argent déposé en banque, et on prévoyait sa détermination.

Il est assez difficile de préciser ce que les Juifs retirent de chaque faillite, mais on sait que c'est pour eux un moyen de s'enrichir.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que peu de temps après sa première faillite, Lévy mariait sa fille à M. Oudas, professeur à la chaire d'arabe à Paris, et quelques indiscrets

affirmaient qu'il lui donnait 50.000 francs de dot.

Son autre fille est mariée avec M. Jacques, fils du sénateur d'Oran.

Nous avons choisi Lévy comme exemple parce qu'il a été un des Juifs les plus influents d'Oran, et en outre parce que ces deux gendres sont deux personnages en vue. Les banqueroutiers juifs sont si nombreux qu'on ne peut avoir que l'embarras du choix.

Tout récemment encore à Constantine, le Juif Sfar gagnait l'étranger en laissant un passif considérable.

L'enquête a établi que Sfar avait fait une banqueroute frauduleuse.

Encore un, à qui le *bitit goumirce* a réussi !

Nous signalerons, en terminant ce chapitre, le procédé employé par certains banquiers pour ruiner les commerçants français.

Ces escompteurs épient leurs victimes, et le jour où, pour faire face à un paiement important, elles apportent leurs valeurs, on

leur refuse les fonds au dernier moment¹. Ne pouvant payer, ils perdent leur crédit, et c'est le commencement de leur ruine.

Par tous les exemples que nous venons de citer, nos lecteurs peuvent se convaincre qu'aujourd'hui, Arabes et Français, sont complètement à la discrétion des Juifs d'Algérie.

Le Juif est un être abhorré par chaque Algérien, et nous savons tous, que, s'ils étaient libres, Arabes ou Français, auraient bien vite exterminé cette race maudite.

Est-ce à dire pour cela que nos compatriotes, établis en Algérie, sont moins humains que nous ? Certainement non ; mais ils connaissent le Juif et nous ne voulons pas le connaître.

Notre indifférence s'expliquait, lorsque nous ignorions la cause du malaise général ; mais aujourd'hui que nous sommes initiés

1. Il arrive fréquemment que des commerçants français, à qui les banquiers refusent des fonds sans motif, sont obligés de vendre à vil prix, à des Juifs, les marchandises qu'ils ont en magasin, dans le but d'éviter des poursuites.

aux manœuvres des Juifs, pourquoi ne montrons-nous pas, par notre attitude, que nous voulons être les seuls maîtres chez nous ?

Quel est le commerçant français qui n'ait à se plaindre de la lenteur et de la difficulté des affaires ? Quel est celui qui ne répète continuellement qu'il n'y a plus d'argent, que le crédit est mort ? Et cependant si l'Etat veut faire un emprunt, nous voyons sortir immédiatement des millions, nous pourrions même dire des milliards !

D'où vient cet argent ?

De la caisse des Juifs, car ils sont les seuls détenteurs de notre or.

Toutes les sociétés financières appartiennent à ces exploiters, et les naïfs Français qui se laissent inscrire au nombre des administrateurs ne sont là que comme prête-noms.

III

CRÉMIEUX ET LE DÉCRET DE NATURALISATION

Sous ce même titre, nous avons exposé, dans l'*Algérie juive*, les conséquences du décret de naturalisation des Juifs indigènes ; nous ne nous occuperons ici que du triste personnage qui en fut l'auteur, en faisant connaître les procédés, employés par lui, pour déjouer les plans des quelques Français qui demandèrent l'abrogation du décret du 24 octobre 1870.

De tous les hommes qui firent partie du gouvernement de la Défense nationale, Crémieux fut certainement celui qui joua le rôle le plus néfaste pour la France. *Patrie* était

pour lui un mot vide de sens. Il ne songeait qu'à ses intérêts et à ceux de sa race¹.

Peu préoccupé de nos défaites, Crémieux n'hésitait jamais, sur un simple mot d'un de ses coreligionnaires allemands, à remettre en liberté *sans échange* les officiers prussiens qui étaient tombés entre nos mains.

M. Waddington fut un puissant auxiliaire pour Crémieux, qui s'écriait, un jour dans une séance de l'*Alliance israélite* :

« Ma foi est grande devant notre situation aujourd'hui si belle ! Ah ! laissez-moi reporter tout cela à la conduite si noble, si loyale et si pure qu'a tenue à Berlin notre ministre des affaires étrangères, *notre Waddington*. »

Juif ou salarié par les Juifs, M. Waddington n'épargna rien pour défendre sa race ou

1. — « En sortant tout à l'heure du Palais-Bourbon, racontait, le 4 septembre, Beslay père, le membre de la Commune, dans les bureaux du *Français*, j'aperçus un fiacre sur le quai et je fendis la foule pour le saisir. Mais quand je l'atteignis, plusieurs personnes venaient d'y monter, et, parmi elles, je reconnus Crémieux. — Où allez-vous ? lui demandai-je. — Je vais à l'Hôtel-de-Ville *me* proclamer... » (LÉON LAVÉDAN, *le Français*, article du *Figaro* du 3 novembre 1887.)

gagner son argent. Il tint la main à la clause du traité de Berlin, qui était la mort de la Roumanie.

D'après sa doctrine, tout Juif était citoyen roumain.

Crémieux avait réussi à livrer cette faible nation à ses coreligionnaires. C'est lui qui faisait répondre par Gambetta à M. Catardji, envoyé de la Roumanie :

« — J'engage votre gouvernement à s'exécuter ; la France ne reconnaîtra pas l'indépendance de votre pays sans que vous ayez reconnu les droits civils à tous les Juifs sans distinction. »

Pendant son règne, Crémieux a tenté d'accaparer, au profit des Juifs, toutes les nations sans défense. Il a, disait-il lui-même, préparé l'avènement des descendants d'Israël.

Quoi qu'ils fassent, ils sont nés Juifs, ils mourront Juifs ; dans deux mille ans ils seront Juifs encore, et tous les décrets du monde ne changeront rien à cela.

C'est pour eux que nous avons conquis

l'Algérie, dont ils sont devenus les seigneurs suzerains, sans conteste; et quels seigneurs ! Eux, les Juifs, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus bas, de plus rampant, de plus immonde quand il s'agit pour eux de parvenir; ce qu'il y a aussi de plus impitoyable, de plus lâchement cruel, de plus hideusement orgueilleux lorsque, leurs coffres pleins, ils commandent en maîtres !

Eh bien ! c'est pour réagir contre cette influence démoralisatrice du Juif, que nous protestons de toutes nos forces contre le décret de naturalisation, volé à la nation française. Et, pour appuyer notre protestation, nous avons derrière nous toute la population de l'Algérie, sans distinction de nationalité ni de culte, car tous là-bas ont eu à souffrir de la désastreuse ingérence juive dans nos affaires publiques et privées, car tous nous avons senti que la honte nous montait au visage, et qu'il y allait de notre honneur, de secouer ce joug honteux, ignoble, insupportable.

Pendant toute sa vie, Crémieux n'a eu qu'un seul but : confisquer la Révolution

française au profit de la Juiverie. Comme président de l'*Alliance israélite universelle*, il engageait tous ses coreligionnaires à se confondre avec les divers peuples qu'ils voulaient placer sous la domination d'Israël. C'était, à son avis, le seul moyen de détruire ce qu'ils haïssaient.

Crémieux savait que le Français, fier et courageux lors de l'attaque, est toujours dupe de ceux qui le bernent de promesses. De 1848 à 1851, il avait inspiré au peuple une telle confiance qu'il annonçait déjà le règne du Messie. Le coup d'Etat du 2 Décembre 1851 apporta aux plans mûris dans son esprit un retard de plusieurs années.

Dans ses *Mémoires* sur le second Empire, M. de Maupas nous raconte le procédé employé par Crémieux pour se faire incarcérer et échapper ainsi aux naïfs ouvriers, qui croyaient au dévouement de ce Juif.

Dans la matinée du 2 décembre, écrivait M. de Maupas, je recevais la visite d'une fort aimable femme dont le mari, avocat célèbre et montagnard

par occasion, n'avait pas été arrêté. C'est contre cette omission que venait protester Mme C...

« Je suis au désespoir, me dit-elle; ma maison est envahie par les plus sinistres figures. Une nuée de bandits demande à mon mari de se mettre à la tête de la résistance, de provoquer une émeute; il leur prêche encore la patience, mais il sera forcé de céder à leurs obsessions; ils le mèneront aux barricades et le feront tuer. Il n'y a qu'un moyen pour moi de retrouver un peu de tranquillité, de sauver les jours de mon mari, et ce moyen, vous seul en disposez, Monsieur le Préfet. » Et comme je semblais m'interroger poursavoir à quel genre de service Mme C... voulait faire appel, elle ajoutait : « Oh ! c'est bien simple, Monsieur le Préfet, faites-le arrêter. Je sais bien que vous ne lui ferez aucun mal et ses abominables amis ne pourront au moins aller le chercher à Mazas. »

Mais le montagnard n'avait rien fait encore, à cette heure, pour motiver les rigueurs, si ingénieusement revêues par Mme C..., dans un excès de dévouement conjugal. Je ne voulus point recourir au moyen héroïque qui m'était demandé. Je promis seulement à ma visiteuse de faire surveiller de près son mari. Je lui tins parole, et je pus constater, ce dont je n'avais jamais douté, que les discours les plus menaçants n'étaient souvent qu'une dette payée à de trop exigeants amis, et qu'au jour du danger, on laissait la besogne épineuse aux niais et aux écervelés de parti, à ceux dont le métier est de se faire tuer

pour le plus grand profit de quelques ambitieux.

Notre avocat républicain resta dans les saines et traditionnelles doctrines de l'aristocratie révolutionnaire. Il s'enveloppa dans sa dignité de chef de parti, donna force conseils, ne recula devant aucune extrémité dans ses paroles, s'épuisa plus encore qu'à la tribune en protestations d'amour pour la liberté, pour le peuple, pour la démocratie, mais il vint un moment où son ardeur de langage mit en émoi les agents chargés de le surveiller. Quelle ne fut pas ma surprise en recevant un rapport qui m'annonçait l'arrestation du fougueux montagnard ! Mes agents l'avaient-ils pris au sérieux, ou, plus heureuse près de mes subordonnés qu'elle ne l'avait été près de moi, Mme C... avait-elle enfin obtenu d'eux qu'ils se prêtassent à ses prudentes sollicitudes ? Elle put dormir en paix ; elle vit enfin réaliser la faveur qu'elle sollicitait : son mari était sous les verrous.

Nous avons tenu à répéter cette anecdote de l'ancien préfet de police, déjà racontée par plusieurs écrivains, pour bien montrer jusqu'où peut aller la lâcheté des Juifs. Nous ne saurions en effet qualifier la conduite de ce chef de parti, qui, au moment du danger, fait solliciter un billet d'écrou, pour ne pas être obligé de marcher à la tête de ces hommes toujours prêts à sacrifier leur vie pour faire triompher leurs idées.

Si, à la chute de l'Empire, ce fait eût été connu, Crémieux n'aurait peut-être pu *se proclamer* membre du gouvernement de la Défense nationale, et les Algériens n'auraient pas aujourd'hui à déplorer les conséquences du fameux décret de naturalisation des Juifs indigènes !

Le peuple aime les discours entraînants qui semblent ourdis de patriotisme, mais il veut, lorsque les circonstances l'exigent, que l'orateur soit prêt à tenir ses promesses.

Crémieux avait su éviter le danger, sans pour cela perdre de sa popularité. Bien plus, il se donnait pour une victime du deux Décembre, et faisait souvent allusion au désespoir de sa femme lorsqu'on était venu le prendre pour le jeter au fond d'un noir cachot.

Sous l'Empire, l'avocat juif s'effaça momentanément et ne reparut à la surface, que lorsque le parti républicain, dirigé par Jules Favre, Jules Simon, Glais-Bizoin, Ernest Picard, etc., fut devenu assez puissant, Il arriva ainsi, après Sedan, à se faire

admettre au nombre des membres du gouvernement de la *Défense nationale*.

« Jamais le Juif, écrivait M. Drumont dans la *France juive*, ne s'affirma plus odieusement indifférent à tout ce qui touche à la Patrie, plus implacablement préoccupé de lui-même et de sa race, que dans les décrets rendus alors par Crémieux pour l'émancipation des israélites algériens. »

Nous avons expliqué dans *l'Algérie juive*, comment Crémieux, ministre de la justice, était arrivé à faire signer le décret de naturalisation, préparé depuis longtemps, alors que tous les Français étaient en deuil, alors que tous les esprits étaient préoccupés des terribles conséquences de notre fatal écrasement par l'Allemagne.

Nous ne craignons pas de dire que ce décret fut plutôt l'œuvre d'un Juif que celle d'un ministre français.

Crémieux, qui connaissait l'hostilité qui régnait entre les Arabes et les Juifs, devait prévoir les troubles qu'il allait susciter, en choisissant un pareil moment pour décréter

la naturalisation des Juifs indigènes; mais ces considérations étaient d'une bien minime importance pour cet homme qui n'avait qu'un but : trahir la France pour servir les intérêts de sa race maudite.

M. de la Sicotière a expliqué, dans son intéressant rapport, que Crémieux avait fait disparaître, avant de se retirer, les principales pièces des dossiers qui lui avaient été confiés, et que rien ne put être retrouvé des documents à l'aide desquels furent préparés les décrets du 24 octobre.

Le décret d'assimilation a été, comme nous l'avons déjà dit, la cause déterminante de l'insurrection des Arabes. « Haines de classes et de races, intérêts froissés, dit le capitaine Villot, jalousies et ressentiments, telles furent les conséquences de ce décret malheureux. »

Les indigènes musulmans furent écœurés de voir élever à la dignité de citoyens français leurs ennemis séculaires, des gens qu'ils considéraient comme lâches, serviles et méprisables. « Pourquoi donc cette préfé-

rence, dirent-ils? est-ce que les Juifs ont comme nous prodigué leur sang en Crimée, en Italie, au Mexique? est-ce qu'ils ont dix mille des leurs prisonniers en Allemagne? »

Voici ce qu'écrivait M. de Prébois, chef d'escadron en retraite, ancien représentant de l'Algérie en 1848 :

Au moment où un comité, dit républicain ou de défense, obtenait la naturalisation en masse des Juifs, c'est-à-dire de la partie la moins intéressante de la population algérienne, et à coup sûr la plus dérisoire au point de vue de la défense, l'insurrection des Arabes et des Kabyles y répondait.

Quand ils apprirent le décret Crémieux qui naturalisait les Juifs, leur exaspération se transforma en profond mépris pour les Français, qui s'étaient abaissés jusqu'à envoyer des délégués aux Juifs de Bordeaux, pour solliciter leur assimilation à une race méprisée. Alors les premiers symptômes de soulèvement se manifestèrent. Pour qui connaît ces races indigènes, fières et belliqueuses, il est de toute évidence que leur orgueil fut révolté de se voir menacés d'être subordonnés aux Juifs. Les Français à leurs yeux descendaient au niveau des Juifs.

Ainsi les Juifs naturalisés en vue de manœuvres électorales, après nous avoir suscité bien des embarras, depuis le jour de la conquête, devaient mettre la colonie en péril. L'*Akhbar*, aujourd'hui

vendu aux Juifs, disait dans son numéro du 25 novembre 1872 :

La naturalisation des Juifs a été une des causes principales de l'insurrection, elle a jeté l'insulte à la face du peuple musulman en proclamant la suprématie du Juif indigène sur l'Arabe et sur le Kabyle.

Ce qui froissa le plus les musulmans, ce fut de voir les Juifs faire fonction de jurés.

Un ancien caïd, Hamoud ben Bourena, actuellement cheick d'un douar de la commune mixte des Bibans, nous a souvent parlé de la conduite de son parent Mokrani, Kalifa de la Medjana, arrachant sa croix de la Légion d'honneur¹, en disant qu'il préférerait mourir les armes à la main, que de tolérer l'affront fait à sa race en plaçant les Israélites au-dessus d'elle. Lorsqu'un officier français envoya le décret Crémieux à ce noble

1. Sidi Mohamed ben Ahmed el Mokrani avait obtenu la croix d'officier, en tuant de sa propre main, au milieu de ses partisans, l'agitateur Bou-Barghla.

Du jour où il eut connaissance du décret Crémieux, il ne voulut plus voir cette croix de la Légion d'honneur, qu'il était si fier de porter sur son burnous dans les fêtes de Compiègne et de Fontainebleau.

chef arabe, il cracha dessus et fit répondre qu'il n'obéirait jamais à un Juif.

Pour soulever les populations indigènes, Mokrani attendit que la paix fût conclue avec l'Allemagne. Il envoya alors sa croix au général Augereau et lui annonça l'insurrection.

Mokrani mourut en héros à l'Oued-Zé-loum. Ne voulant pas servir la France déshonorée et ne pouvant combattre un pays qu'il aimait encore, il n'hésita pas à sacrifier sa vie à son honneur. Ayant rencontré un bataillon de zouaves placé sur un mamelon assez élevé, il descendit de cheval et gravit la côte à la tête de sa troupe, convaincu qu'il courait à une mort certaine. Il tomba mortellement frappé, donnant ainsi une preuve de son patriotisme, mais aussi de son indépendance. Il n'avait pas obéi à des Juifs.

Pour mettre fin à l'insurrection, nos généraux français durent faire des promesses formelles aux Arabes. Dans l'*Événement*, M. Aurélien Scholl raconte comment fut tenu cet engagement.

Quand les insurgés furent convaincus de l'inutilité de leurs efforts, ils acceptèrent les conditions imposées par les généraux français.

Ces conditions étaient :

L'amnistie complète : *l'aman* en échange d'une soumission immédiate.

Les lettres d'amnistie signées par les généraux Bonvallet, Lallemand, Augereau et autres existent encore.

Un insurgé exécuté à Rebeval avait conservé sur lui la lettre d'*aman*, signée par les généraux français, et en mourant il a élevé la lettre au-dessus de sa tête, prenant le public à témoin de la déloyauté française.

L'*aman* promis, signé et accepté, les révoltés s'étaient rendus, mais quand ils furent désarmés et au pouvoir de la France, les cours d'assises décidèrent que les généraux avaient dépassé leurs pouvoirs.

En conséquence, la capitulation fut regardée comme nulle et les insurgés furent condamnés les uns à mort, les autres à la déportation comme s'ils avaient été pris les armes à la main.

Le journaliste s'élève contre cette odieuse iniquité, cette révoltante duperie, indigne du caractère vraiment français, et qui est une des causes de notre déconsidération dans l'estime des indigènes.

Les Arabes de l'Insurrection de 1871 sont

au bagne, en prison ou en exil, et ne seront jamais graciés, parce que la plupart de ces cheicks, aghas, ou bach-aghass, possédaient en terre ou en troupeaux des fortunes considérables, dont les agents du Gouvernement se sont emparés et qu'ils détiennent encore à cette heure. Or si ces volés rentraient chez eux, les voleurs seraient obligés de rendre des comptes, non à la justice, *qui n'existe pas*, mais aux propriétaires dévalisés, dont les biens ont été distribués, les bestiaux vendus, et les revenus dévorés.

Le Gouvernement s'opposera toujours, tant qu'il sera à la merci des Juifs, à l'amnistie de Mokrani, Resgui, Ahmed ben Brahim, Brahim ben Chériff et de leurs compagnons de détention.

Le décret du 24 octobre 1870 n'étant que provisoire, l'Assemblée Nationale devait être appelée à se prononcer sur le maintien ou l'abrogation.

Le 21 juillet 1871, le décret d'abrogation fut déposé par Lambrecht, ministre de l'intérieur.

M. de Fourtou, chargé du rapport, est ainsi convenu par Crémieux.

Le chef de la Juiverie cosmopolite empêcha la discussion du décret, à la séance du 21 août 1871, bien que l'urgence eût été demandée et obtenue.

Dans l'exposé des motifs (*Officiel* du 22 juillet 1871) nous trouvons :

Sous l'empire de quelques vues inutiles à préciser, la délégation de Tours, par une mesure complètement étrangère à la *Défense Nationale*, décidait que les israélites indigènes de l'Algérie étaient déclarés citoyens français.

L'administration de l'Algérie n'ayant pas été consultée, les fonctionnaires chargés de l'application ont cherché à limiter et à atténuer les conséquences d'un acte qu'ils désapprouvaient ; mais l'insurrection des Arabes n'a pas tardé à démontrer l'insuffisance de ces palliatifs et à faire ressortir tout ce que le décret du 24 Octobre avait de dangereux et d'impolitique. L'abrogation en a été vivement réclamée, à ce double titre, par le gouvernement général et le ministre de la guerre.

Plus loin :

Lors de l'insurrection arabe, les israélites ne se sont prêtés qu'avec extrême répugnance au service

militaire. Tout le monde sait qu'en Algérie, à part des exceptions très peu nombreuses, le tempérament et les mœurs des Israélites se refusent absolument à l'incorporation utile dans les rangs de notre armée. Ceux qui ont marché, en petit nombre, n'ont pas voulu s'accommoder de l'ordinaire du soldat en campagne, par le motif que leur loi religieuse s'y opposait.

Leur présence, comme jurés, dans les tribunaux n'est pas moins impossible. Outre que le plus grand nombre n'entend et ne parle le français que très-imparfaitement, il faut prendre garde que les Arabes ne souffriront jamais patiemment de voir des Israélites indigènes siéger parmi les juges.

L'insurrection a éclaté au moment même où les populations musulmanes ont vu, vers la fin de 1870, les Israélites faire fonction de jurés.

Au point de vue de l'électorat, les inconvénients ne sont pas moindres : ils procèdent de causes analogues à celles qui ont été relevées précédemment. On ne saurait, attendre des Israélites, des votes dictés soit par des considérations politiques, soit par l'appréciation des intérêts municipaux, envisagés au point de vue de la généralité des habitants d'une commune. Ainsi qu'il a été dit déjà, ils forment et ils continueront de former un corps à part ; se considérant comme doués d'une existence propre, et par conséquent, sous l'influence des chefs religieux qui les dirigent aujourd'hui, ils porteront toujours d'un côté toutes les forces dont ils disposent.

Cet état de choses peut n'être pas sans gravité.

Par exemple :

A Oran la population française est de 8. 958 âmes
la population israélite est de 5. 653 —

A Constantine la population française
est de 7. 887 —
la population israélite est de 4. 396 —

A Tlemcem la population française est de 3. 264 —
la population israélite est de 3. 185 —

Il est aisé de voir que les votes des Israélites ne se disséminant point, comme ceux des Français, les conseils municipaux pourront ne contenir, en fait de conseillers au titre français, que des Juifs indigènes. A côté de ceux-ci viendront se placer, il est vrai, les conseillers étrangers et musulmans, puisque les Arabes et les étrangers conserveront le nombre des candidats qui leur est attribué, et il n'est pas impossible que les naturels français se voient entièrement exclus d'un conseil municipal français.

Le même résultat est à prévoir pour les conseils généraux, qui disposent de la moitié de l'impôt arabe, unique ressource des budgets départementaux.

PROJET DE LOI

ARTICLE UNIQUE. — *Est abrogé le décret rendu le 24 octobre 1870 par la délégation de Tours à l'effet de déclarer citoyens français les Israélites indigènes d'Algérie.*

Par suite du retard apporté dans la discussion, Lambrecht dut soumettre à la signature du Président de la République, les décrets des 7-9 octobre 1871, dont le but était de faire disparaître du décret de naturalisation ce qu'il avait d'anormal.

L'article 1^{er} était ainsi conçu :

Le Président de la République, sur la proposition du Ministre de l'intérieur et du Gouverneur civil de l'Algérie, décrète :

ARTICLE 1^{er}. — *Provisoirement et jusqu'à ce qu'il ait été statué par l'Assemblée Nationale sur le maintien ou l'abrogation des décrets du 24 octobre 1870, seront considérés comme indigènes et à ce titre demeureront inscrits sur les listes électorales, s'ils remplissent les conditions de capacité civile, les israélites nés en Algérie avant l'occupation française ou nés depuis cette époque de parents établis en Algérie, à l'époque où elle s'était produite.*

Aux élections d'octobre 1871, Crémieux, dont pas un collège électoral français n'avait voulu, fut élu par ses coreligionnaires indi-

gènes, qu'il venait de faire citoyens français: on avait encore besoin de lui pour combattre le projet d'abrogation présenté par le ministre de l'intérieur.

Quelques jours avant la discussion, Lambrecht mourut subitement et fut remplacé par M. Victor Lefranc. La nouvelle de cette mort fut une agréable surprise pour les descendants d'Israël: ils étaient débarrassés du seul homme, ayant assez de prestige à la Chambre, pour faire annuler le décret du 24 octobre.

Quand la délibération vint à l'ordre du jour, M. de Fourtou, rapporteur de la commission, annonça que, dans l'intervalle des vacances qui venaient d'avoir lieu, le Gouvernement avait modifié largement le décret du 24 octobre, que la commission examinerait le nouveau décret qui lui semblait devoir mettre un terme à toute espèce de discussion.

L'affaire était donc définitivement terminée et l'Algérie fut abandonnée à son malheureux sort.

En 1884, plusieurs Algériens envoyèrent

une pétition à la Chambre des députés, pour demander l'abrogation du décret Crémieux. *La Solidarité*, journal de M. Marteau, qui compte, parmi ses collaborateurs, une demi-douzaine de Juifs, dont Henri Tubiana est le plus bel ornement, semblait dire que la ville d'Alger ne pourrait plus se *réhabiliter* aux yeux de la Chambre des députés qui allait se payer des bosses de rire (*sic*) à la lecture de cette pétition.

En réponse à l'article de la *Solidarité*, on lisait dans le *Radical algérien*:

Nous ne doutons pas un instant de l'accueil qui sera fait aux vœux de l'Algérie ; le décret ne sera pas rapporté, c'est évident ; mais la France saura que les Juifs algériens ont amassé sur eux une dose de haine qui, tôt ou tard, fera *explosion*.

Nos députés réfléchiront à cela et nous ne pensons pas qu'il y ait là matière à *se payer des bosses de rire*.

Nous savons que la classe dirigeante, qui exploite notre belle France, est pourvue de Juifs ; qu'ils tiennent dans leurs mains, indépendamment de la banque, une notable part des pouvoirs publics, et que, comme à Alger, la presque totalité de la presse leur appartient,

Mais peu importe ; si nous ne réussissons pas aujourd'hui, l'avenir nous donnera raison. C'est une question de temps.

Quand la coupe sera pleine, quand, par leur arrogance et leurs vilenies, ils nous auront rendus furieux, quand la nation sentira un jour, — ce qui ne peut tarder — qu'elle n'a détruit l'ancien régime que pour tomber sous l'oppression juive, elle se revoltera et cette révolution laissera bien loin derrière elle la manifestation, plus bruyante que dangereuse, des Algériens.

Grâce au décret de naturalisation, les Juifs noient l'élément français sous des flots d'Israélites venus de tous les points de l'Afrique.

En 1871, ils furent les seuls à s'opposer à l'amnistie des Arabes, qui leur avait été promise par nos généraux.

Chaque fois que cette question a été soulevée à la Chambre, le gouvernement s'est fait le porte-parole des Juifs.

Lors de la discussion de l'amnistie en 1886, M. Thomson déclara qu'on ne pouvait libérer les Arabes, parce qu'on était dans l'impossibilité de leur rendre les biens qu'on avait confisqués.

M. Camille Dreyfus, qui cherche cependant à se poser comme un des leaders de l'Extrême-Gauche, se prononça énergiquement contre la proposition.

L'amnistie fut rejetée, cette fois-ci encore, parce qu'on ne pouvait pas en faire profiter les Arabes.

En naturalisant les Juifs indigènes, Crémieux savait qu'à côté de la France juive, il allait préparer l'Algérie juive. Il était heureux de nous aliéner ces braves Arabes, qui étaient tout disposés à servir la France.

Nous voyons alors les Juifs, tirés par nous de l'esclavage où ils étaient maintenus sous la domination arabe, envahir insensiblement notre société, non pour s'assimiler à elle, mais pour rester une caste à part qui veut dominer. Ils pénètrent partout audacieux et arrogants ; la fortune publique passe dans leurs mains usuraires, et, comme si ce n'était déjà trop, ils briguent les fonctions électives avec un succès menaçant.

Tel est le maître que notre politique sentimentale nous a donné et à l'unique profit

de qui, jusqu'à présent, le sang français a coulé sur la terre africaine.

Les deux plus grandes œuvres de Crémieux sont sans contredit, le décret de naturalisation des Juifs indigènes, et la constitution de l'*Alliance israélite universelle* en 1860.

Tout Juif peut faire partie de l'Alliance en payant une cotisation annuelle de six francs. Elle est gouvernée par un comité central, composé de soixante membres ¹, et dont le siège est à Paris. Ce comité correspond directement avec les comités régionaux ou locaux.

Les membres du comité sont nommés pour

1. Les deux rois de France et d'Algérie, Rothschild et Kanoui, ne font pas partie du comité central.

Parmi les Juifs étrangers, faisant partie du comité, nous trouvons les Allemands Adler, Baerwald, Feilchenfel, Neumann, Gratz, Fuld ; les Hollandais Dunner, Daniels ; l'Anglais Goldsmith, etc. Toutes les nations y sont représentées.

C'est à l'aide de ce comité universel que les Juifs espèrent gouverner le monde. M. Kalixt de Wolski a expliqué dans la *Russie juive* le *Kahal* des Juifs d'Orient ; l'Association israélite universelle est le *Kahal* des Juifs d'Occident, l'organisation civilisée à côté de l'organisation sauvage et brutale peinte avec tant de relief par l'écrivain polonais.

neuf ans, renouvelables par tiers tous les trois ans, et indéfiniment rééligibles. Chaque année, ils élisent un bureau, composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un trésorier et d'un secrétaire général.

Il suffit de dix adhérents pour constituer un comité local ; les comités régionaux peuvent être constitués partout où il y a plusieurs comités locaux.

Les comités locaux ou régionaux transmettent au comité central et en reçoivent les communications sur tout ce qui peut intéresser la société.

Ils provoquent et recueillent les souscriptions et en versent le produit dans la caisse du comité central.

Le nombre des adhérents est actuellement de 30 000. Les ressources de l'association sont illimitées, bien qu'il n'y ait qu'un million porté au budget. *L'Alliance, disait lui-même Crémieux, n'est pas une alliance française, allemande ou anglaise, elle est juive; elle est universelle. Voilà pourquoi elle marche, voilà pourquoi elle réussit.*

L'Alliance israélite est une puissance au milieu des autres puissances ; elle traite d'égal à égal avec tous les Etats ; elle pose ses ultimatum aux souverains qui sont souvent obligés de les subir.

Avant de mourir, Crémieux, qui a joué un rôle si néfaste pour la France, a dicté l'inscription à graver sur son tombeau, sis au cimetière Montparnasse.

A ISAAC CRÉMIEUX

PRÉSIDENT DE L'ALLIANCE ISRAÉLITE
UNIVERSELLE

On aurait pu ajouter au dessous :

A l'homme qui a livré l'Algérie aux Juifs.

Dans son testament, Crémieux léguaient 10 000 francs à l'Alliance israélite universelle. Il était heureux d'alimenter, encore après sa mort, la caisse de la société qui veut gouverner le monde.

Si nous ne nous révoltons pas contre la

tyrannie des Juifs, nous verrons bientôt les disciples de Crémieux, affirmer hautement qu'il n'y a que les Juifs qui soient chez eux en France et en Algérie.

IV

LES TROUBLES D'ALGER

Nos lecteurs n'ont pas oublié les troubles qui se produisirent à Alger, en juin 1884, mais la plupart, trompés par les rapports fantaisistes des journaux, en ont ignoré la véritable cause.

Les Français se sont révoltés contre le despotisme des Juifs. Ils ont prouvé qu'ils ne voulaient plus être dupes de l'hypocrisie de nos gouvernants, et qu'à l'occasion, ils sauraient reprendre par la force ce qu'on leur avait enlevé par la ruse.

Ces fréquentes protestations des Arabes et des Français montrent ce que sont ces Juifs naturalisés par Crémieux.

On a manifesté contre l'organisation anti-démocratique qui embrigade la presque unanimité des Juifs d'Algérie.

On a crié : « A bas les Juifs ! » On a publiquement flagellé les amis intéressés de ces mêmes Juifs.

Ces manifestations ont éclaté fatalement, spontanément, et comme un cri que les poitrines françaises contenaient depuis trop longtemps.

Chacun a senti qu'il fallait laisser jaillir ce cri. Il a jailli, et nous sommes fermement convaincu que les malheureux, achetés par de hauts intrigants que nous saurons démasquer, se souviendront longtemps de l'explosion qui condamne à jamais le système qui tente de nous reléguer au rôle de parias.

Dans leur réunion du 20 juin, quelques jeunes gens de la classe 1883 avaient nommé la commission suivante, chargée d'organiser une fête qui devait avoir lieu avant leur départ :

Ch. Belvert, président; Léopold Elie, vice-

président; Ch. Margeret, secrétaire; David Lalouch, trésorier; Douniac, Henry, Cellerié, Natal, Bossan, Stora, Petit et Zermati, membres adjoints.

La commission avait convoqué à la mairie tous les jeunes gens de la classe 1883, le 27 juin à 8 h. 12, pour fixer la date de la fête et s'entendre sur les détails.

Les Français, mécontents de la manière dont la commission avait été formée (les chrétiens élus à une ou deux voix de majorité, les Juifs avec vingt ou trente voix), appuyèrent la scission demandée par un membre, et quelques-uns proposèrent que, seuls, les Français faisant leur service en Algérie, fussent admis dans la commission.

Des paroles vives furent échangées.

— Les Français sont des lâches ! Cochons de Français !

— Pas de Juif pour trésorier ! Mort aux Juifs !

Ces exclamations portèrent à son comble l'irritation de part et d'autre et la bagarre commença dans la salle même de la mairie où tout fut brisé et saccagé.

Les Juifs, presque tous porteurs de cannes, quelques-unes plombées, menacèrent les Français qui se tinrent en garde. Les batailles engagées à l'intérieur continuèrent au dehors.

Un chrétien, M.L.C., à qui on demandait des détails, se détourna brusquement à ces mots : « Sales Français ! » et administra une volée énergique à l'auteur de ces paroles.

La lutte pourtant était inégale . Plus nombreux, porteurs de cannes, les Israélites l'emportaient, quand la police, qu'on était allé quérir, arriva sur les lieux.

MM. S. et B., du haut du balcon du cercle, au-dessus du café de Bordeaux, voyant trois Juifs s'acharner sur un Français, descendirent en toute hâte et réussirent à arrêter les agresseurs et à les remettre aux mains des agents qui les conduisirent au poste.

Plusieurs Français, mis au courant de ce qui se passait, se mirent alors de la partie, et une chasse commença des deux côtés.

Il est à remarquer que les Juifs, qui avaient été les agresseurs, alors qu'ils étaient les plus forts en nombre, battirent en retraite et en-

voyèrent les plus influents des leurs, demander aide et protection aux autorités.

Quelques combattants s'étant réfugiés au café de la Bourse, la lutte continua dans l'intérieur de l'établissement; coups de poing et coups de canne de pleuvoir drus comme grêle, verres et carafes de voler de tous côtés ! L'affaire allait devenir sérieuse. Les Arabes, avertis de ce qui se passait, arrivaient de tous les points de la ville, montrant des dispositions menaçantes. La présence des agents aidés de quelques soldats de bonne volonté, empêcha cette échauffourée de dégénérer en rixe sanglante.

Dans la bagarre, il y eut quelques jeunes gens blessés grièvement.

Un Français, M. L., eut la main droite à moitié coupée; un autre, M. D., reçut un coup de canne plombée.

L'effervescence continua pendant plus d'une heure, et des discussions, toujours vives, avaient lieu dans les groupes sur la place du Gouvernement et le long du boulevard de la République.

Un moment, on put évaluer à plus de deux mille le nombre des acteurs et spectateurs de cette échauffourée.

Un citoyen fort honorable proposa de terminer là ces manifestations de la rue et de convoquer tous les Français indépendants à de grandes réunions publiques dans lesquelles on prendrait les mesures nécessaires pour que satisfaction fût donnée.

Ces paroles furent applaudies, et comme la foule, en se retirant, portait en triomphe celui qui venait de les prononcer, elle fut brusquement et lâchement chargée par une troupe qui débouchait de la rue Juba.

Plusieurs personnes furent atteintes de coups de baïonnette, d'autres maltraitées, brutalisées.

De la part de la foule, il n'y avait pas eu provocation, et, du côté de la troupe, aucune des sommations légales n'avait été faite.

C'est ainsi que les autorités, pour donner satisfaction aux Juifs, ont, par l'intervention de la force armée et le déploiement inou-

sité et presque grotesque de la force publique, prolongé l'agitation plutôt de surface que sérieuse au fond. Mais il fallait au préfet Firbach sa petite mise en scène, et à M. Tirman ses journées de Juin.

Le lendemain, plusieurs Français, qui n'avaient pas pris part à la bagarre de la veille, se rendirent place du Gouvernement pour protester contre l'attitude provocante de l'administration. Ils parcoururent les rues du quartier de la Préfecture, en chantant la Marseillaise et en criant ! « A bas les Juifs ! »

Arrivés dans la rue Bab-el-Oued, ils s'arrêtèrent devant la boutique du Juif Cohen, quincailleur de profession, usurier par nature, et, après avoir échangé quelques violents propos, ils envahirent la boutique et brisèrent la devanture. Quelques dégâts furent également commis dans le magasin de Michel Fassina.

Vers 4 heures, la bande, grossissant à chaque instant, se rendit dans la rue Traversière près de la préfecture. Comme elle passait devant la petite Synagogue, située dans cette

rue, quelques Juifs, du haut d'une terrasse, firent pleuvoir sur les manifestants une grêle de pierres, de briques et de toutes sortes d'ustensiles. Ce fut grâce à l'attitude énergique de certains agents que des malheurs furent évités. La police engagea les boutiquiers Juifs à fermer leurs magasins ; elle les invita également à ne pas sortir de chez eux.

Sur la demande des membres du Consistoire, Tirman fit appeler chez lui le préfet Aaron Firschbach, et le procureur général Pompéi, pour s'entendre avec eux sur les mesures d'ordre à prendre pour protéger les Juifs. Il demanda en outre aux conseillers indigènes d'user de leur influence pour calmer les esprits.

Les troupes, qui avaient été consignées, reçurent l'ordre de quitter leurs quartiers. Partout sur leur passage les cris de : « Vive la France ! vive l'Armée ! » se mêlent à ceux de : « A bas les Juifs ! » Malgré les patrouilles, malgré les charges de cavalerie, la foule continua à affluer toute la soirée autour de la place du Gouvernement ; quelques rixes

éclatèrent, des arrestations furent opérées, mais ne furent pas maintenues.

Enfin, vers minuit, Pelletier, commissaire de police du 3^e arrondissement, parvint, grâce à son énergie et à sa vigueur intelligente, à mettre fin à l'émeute.

L'autorité supérieure, qui seule a contribué à fomenter les troubles, a accusé les rares journaux indépendants d'Alger, d'avoir cherché à provoquer les citoyens les uns contre les autres.

Le *Petit Colon* et le *Radical algérien* n'ont fait que leur devoir. Ils se sont indignés des propos outrageants tenus contre les Français, ils en ont demandé rétractation, et en cela ils étaient l'écho de tous les vrais Français. Ils ne pouvaient pas, ils ne devaient pas cacher la vérité à leurs concitoyens.

Bien plus, voyant que les manifestations prenaient un caractère alarmant, ils ont plutôt cherché à atténuer les causes d'irritation latentes qu'à les provoquer.

Tout allait être terminé, et voilà que tout s'est aggravé par suite de l'attitude provocante,

inouïe, des autorités militaires et de certaines autorités civiles, empiétant, malgré la loi, sur les droits de l'autorité municipale, et ne tenant aucun compte des ordres qu'elle avait donnés et qu'elle seule avait pouvoir de donner.

Le fait le plus grave, nous est raconté par le *Radical algérien*.

Le 30 juin 1884, à 11 heures 50 du soir, un colonel de gendarmerie française, au mépris des droits de l'autorité municipale, seule responsable de la sécurité et de la tranquillité publique, un colonel de gendarmerie française, commandant à des soldats, ivre ou fou (nous en appelons à M. Guillemin, maire d'Alger, à nos conseillers, aux magistrats groupés autour d'eux), a donné l'ordre à ses soldats de charger, sans qu'il y ait eu provocation et sans sommation, sur l'élite de la population française d'Alger, réunie autour de ses seuls représentants¹.

Le sang a coulé.

Des citoyens inoffensifs, d'âge mûr et honorables, se sont vus bousculés, maltraités, frappés à coups de baïonnette. Les représentants de l'autorité, maire, conseillers muni-

1. Les députés et sénateurs de l'Algérie, télégraphiquement avertis, ont imité de Courart le silence prudent.

cipaux, commissaires de police, ceints de leurs écharpes, ont échappé par hasard, à ces charges hideuses et sans nom.

« Il faut, ajoutait le *Radical algérien*, que la lumière se fasse et qu'on nous dise à qui incombe la responsabilité de pareils ordres, si c'est au préfet, ancien fonctionnaire de l'Empire, au général de division ou au gouverneur civil de l'Algérie, Tirman ? Il faut enfin qu'on nous dise, si, depuis trois jours, l'Algérie est hors la loi ?

» Restons, nous, dans la légalité et si nous voulons, si nous devons protester, faisons-le avec calme, avec modération, avec sagesse. »

C'est là le langage d'un Français indépendant, exposant les faits nettement et sans emphase.

Quant à l'ordre donné au colonel de gendarmerie, il émanait des Juifs et avait suivi la filière ordinaire.

Où était le gouverneur général pendant la bagarre ?

A Mustapha, disaient les uns, au palais Bruce, affirmaient les autres. Ce que chacun

a constaté, c'est que le Gouverneur a donné des ordres, mais qu'il n'a pas paru.

Sa dignité, son prestige, lui interdisaient de se montrer, disaient ses partisans.

La dignité, le prestige ! Allons donc ! Mots creux, mots idiots qui ne signifient rien, alors que sont en jeu la tranquillité et la sécurité d'une ville, alors que la population énervée est sur le point d'en venir aux mains avec la troupe.

En ne venant pas au poste qui lui était assigné, Tirman a manqué à tous ses devoirs.

Il est coupable, en outre, de n'avoir pas, lorsque les membres du Consistoire sont allés lui adresser leur plainte, exigé d'eux, avant de les entendre, qu'une protestation énergique fût signée contre les Juifs qui avaient insulté les Français.

Coupables aussi sont le préfet et le procureur général, coupables toutes les autorités civiles !

Les hommes qui n'ont ni courage, ni sang-froid, ni énergie au moment du danger, les hommes qui, sans protestation, laissent im-

punément insulter leur Patrie, les hommes qui, à l'abri des baïonnettes, protègent l'insulteur contre l'insulté, sont indignes de présider aux destinées d'une ville. Que ces hommes se retirent d'eux-mêmes, avant qu'on ne les force à se retirer !

Nous sommes heureux, toutefois, de féliciter le maire d'Alger de l'énergie dont il a fait preuve dans la nuit du 29 au 30 juin.

Tandis que le colonel de gendarmerie, à la tête de son ou de ses escadrons, chargeait la population, M. Guillemin s'est avancé et, au nom de la loi, a protesté contre cet abus de l'autorité militaire.

Le colonel s'est alors permis de répondre au premier magistrat d'Alger :

— *Tout maire d'Alger que vous êtes, je ferai charger sur vous.*

— *Eh bien, chargez ! répondit le maire, chargez !* et en même temps il découvrait sa poitrine.

La foule a protesté énergiquement contre ce régime du sabre.

Ce n'est pas légal, disait-on de tous côtés,

et nous voulons savoir qui a donné à ce colonel des ordres semblables?

Pourquoi cet officier, dont nous ne saurions qualifier la conduite, n'a-t-il pas été révoqué?

Le plus dévoué protecteur des Juifs pendant l'émeute, fut, sans contredit, le sieur Allaman, dit Allan, rédacteur de la *Vigie Algérienne*, connu à Alger sous le pseudonyme de *l'homme aux soufflets*.

Il a éprouvé par lui-même, pendant les troubles, l'effet des conseils qu'il donnait et des outrages qu'il distribuait à tort et à travers dans son journal.

Venu au square après avoir publié un article aussi perfide qu'injurieux contre un grand nombre de jeunes gens qui avaient manifesté leur sympathie en faveur du *Radical*, le sieur Allan a été reconnu, interpellé, sifflé et traité d'insulteur, de lâche et de vendu aux Juifs.

Entouré par une foule dans laquelle il n'y avait certainement point les *voyous* qu'il avait voulu qualifier, il a tiré un revolver de

sa poche. Ce geste a été le signal d'une agression dont un brave agent lui a évité les suites en prenant sa défense, et en se jetant au-devant des coups.

Il est regrettable que l'agent ait été molesté en faisant son devoir.

Quant à Allan, qui fait profession d'insulter et calomnier tous ses adversaires et tous ses confrères sans jamais accorder une réparation loyale d'homme à homme et qui conseillait, dans son journal, de « rosser les insulteurs », n'a-t-il pas eu ce qu'il méritait?

De concert avec quelques-uns de ses confrères vendus aux Juifs, le rédacteur de *la Vigie* a essayé d'insinuer que les troubles étaient dûs à la question religieuse. Il fallait vraiment ne pas avoir d'autre argument dans son sac pour chercher à se servir de celui-là.

Ils savaient bien, ces vils gribouilleurs de papier, que de cette question-là, notre population française se moquait au moins autant que de leurs longues et injurieuses tirades, Ils le savaient, mais comme ils n'avaient

rien de mieux à dire, ils ont enfourché ce *dada* et rempli leurs colonnes.

S'ils avaient été moins malhonnêtes, ils auraient dit avec les publicistes indépendants :

La morgue, l'orgueil des Juifs à notre égard, leur envahissement progressif de tous les emplois chez nos hommes de loi, dans nos maisons de commerce, dans nos administrations et, en un mot, dans tous les endroits où le salaire est à la merci d'un patron, tels sont les griefs qui, longtemps contenus et analysés, ont enfin éclaté.

S'ils n'avaient pas été vendus, ils auraient ajouté que le Juif, jouant dans toutes les sociétés le rôle de ver rongeur, il fallait l'extirper.

La leçon reçue par Allan avait sans doute été insuffisante, car, dès le lendemain, la *Vigie algérienne* revenait avec audace sur la « bastonnade », et le bâtonné, tout en se montrant très modéré vis-à-vis ceux qui l'avaient battu, essayait une diversion malproprement injurieuse contre plusieurs personnes et notamment contre M. Legrand fils, dont il

déclarait avoir reçu les témoins..... en les mettant à la porte.

A six heures, en pleine place du Gouvernement, l'insulteur patenté, comptant sur la protection de la police, était venu promener son cynisme provoquant.

Il fut accosté par M. Legrand de Prébois, père du jeune Legrand, visé par l'article de la *Vigie*, qui lui donna une paire de soufflets en le défiant d'accepter un duel.

Allaman, dit Allan, ayant répondu qu'il ne se battrait pas, M. Legrand s'écria :

« Je sais que vous n'agissez que pour l'argent ; eh bien ! j'offre mille francs pour payer le droit de vous trouver la peau. »

Le rassemblement et l'émoi causés par cet incident n'étaient pas encore dissipés que M. Legrand fils, qui avait répondu aux insultes de la *Vigie* par un envoi de témoins, resté infructueux, est intervenu à son tour pour souffleter Allan. Celui-ci voulut se défendre à coups de canne, mais son agresseur s'empara de la canne et l'en frappa à plusieurs reprises,

Quelques instants après, un manifestant de l'avant-veille est venu giffler Allan, en lui disant :

— Voilà pour les insultes que vous nous avez jetées dans votre journal. Il en sera tous les jours ainsi tant que vous ne les aurez pas retirées.

C'est alors que la population tout entière, massée sur la place, a couvert de huées le directeur de la *Vigie*, entraîné, poussé par quelques personnes, protégé par MM. de Fonvielle et Lindekaert, commissaire de police, qui le poussèrent vers un fiacre, où il monta seul pour échapper à cette nouvelle bastonnade qui menaçait de devenir plus grave que la première.

Voilà cependant un protégé de M. Tirman.

Cette exécution populaire a été un acte de souveraine justice.

Allan était à la fois un des promoteurs de l'agitation, et l'insulteur de nos jeunes compatriotes ; aussi les colères de la foule se calmèrent-elles presque subitement et la ville reprit-elle son calme habituel, dès que le

salarié des Juifs eut été jeté dans le fiacre !

La soirée se termina par des plaisanteries sur la *Vigie* et son directeur.

Au square cent cinquante jeunes gens se réunirent autour d'un bassin, déjà baptisé du nom de *Bassin Allan*, et ils y plongèrent quelques numéros de la *Vigie*, avec un bonhomme en papier figurant grotesquement le personnage. Quelques-uns, ayant étalé sur les algues du bassin un numéro du *Radical*, il a été immédiatement couvert de fleurs au milieu des applaudissements de la foule.

Le groupe était tellement joyeux et inoffensif, que la police jugea inutile d'intervenir.

Cette gaieté devint communicative et la manifestation se termina par un immense concert d'éclats de rire.

Il est à remarquer que les Arabes, — dont la haine vivace contre les Juifs a toujours été évidente — ont généralement conservé, pendant la durée des troubles, une attitude réservée et se sont tenus à l'écart de toute manifestation.

Dans une allocution, prononcée aux mosquées de la rue de la Marine, les Muphtis des rites Maleki et Hanefi engagèrent leurs coreligionnaires à conserver, pendant toute la durée des troubles, une attitude correcte.

L'un d'eux termina par cette phrase, reproduite par le *Petit Colon*.

— *D'ailleurs, le jour n'est pas arrivé.*

Dès le commencement de l'émeute, les Juifs d'Oran, dont on connaît le fanatisme, excités par Kanoui, envoyèrent une délégation à Alger, dans le but, disait-on, d'engager les Juifs de cette ville à la résistance contre le mouvement.

Les délégués provoquèrent, au Consistoire israélite, une réunion à laquelle assistèrent les *notables* israélites d'Alger, et qui était présidée par Kanoui.

La réunion décida que les Juifs d'Alger enverraient leur famille, vieillards, femmes et enfants, dans l'intérieur, après quoi les hommes valides se réuniraient seuls dans un quartier qu'on désignerait ultérieurement.

Certains journaux, entre autres le *Petit Colon*, affirmaient alors que la panique était telle dans le camp d'Israël, que, pendant la séance, l'un des membres de la réunion proposa de « se mettre sous la protection anglaise ! »

Kanoui a démenti ce fait dans les journaux juifs, mais nous savons ce que valent les dénégations de ce Rothschild oranais !

Bien qu'arrivé à Alger avant les troubles, dans le but de sauver les Juifs d'Oran, poursuivis pour émission de fausse-monnaie, Kanoui a été certainement l'instigateur des ordres donnés par les autorités.

Nous ne saurions trop sévèrement blâmer la conduite de certains journaux, tels que l'*Akhbar*, le *Moniteur de l'Algérie*, qui, pour soutenir les Juifs, prétendaient que MM. Marchal et Pressecq-Rolland, directeurs du *Petit Colon* et du *Radical*, avaient seuls préparé cette tentative de révolte des Français contre les Juifs. C'était, pour ces hommes vendus aux Firbach, Kanoui et C^{ie}, un crime inexcusable de démasquer les Juifs.

Voici du reste ce que disait l'*Akhbar*, dans son numéro du 1^{er} juillet 1884 :

Les insinuations persistantes du *Petit Colon* et du *Radical* ont enfin produit leurs résultats ; il était impossible qu'il en fût autrement.

Ce n'est pas impunément que ces deux journaux ont injurié, calomnié les Juifs et qu'ils les ont désignés à l'animadversion publique.

A force de parler, toujours dans le même sens, ils ont surexcité quelques têtes folles et à la première occasion un conflit inévitable devait fatalement se produire. Si quelque chose doit nous surprendre, ce n'est pas que des désordres aient eu lieu ; c'est au contraire qu'ils n'aient pas été plus graves, car le terrain avait été préparé depuis longtemps.

Heureusement le *Radical* et le *Petit Colon* n'ont aucun crédit sur la partie saine de la population. On a pu voir ces jours derniers quels étaient leurs adeptes, et cela n'est pas à leur honneur : en dehors de quelques jeunes gens, imprudents et légers, la foule des perturbateurs ne se composait que d'étrangers et d'Arabes appartenant aux classes les moins éclairées de la société. Il y avait aussi dans la foule des individus mal famés, des souteneurs, des déclassés de toute espèce au milieu desquels la rédaction du *Radical* se trouvait naturellement placée. Elle était là comme chez elle, et elle n'avait pas tort. On peut donc dire que c'est grâce à eux que nous avons eu la douleur de voir se prolonger le spectacle ridicule et

lamentable qui s'est déroulé sous nos yeux depuis quarante-huit heures.

Ainsi que nous le disions tout à l'heure, le terrain était si bien préparé qu'il a suffi d'une étincelle pour mettre le feu aux poudres.

L'imprudence de quelques jeunes conscrits a été cette étincelle.

Ils ont voulu exclure les Juifs d'une commission où ils avaient le droit de figurer tout comme les autres citoyens ; une discussion vive s'est élevée, elle a été suivie d'une rixe de peu d'importance. Voilà le point de départ.

D'après vous, de Fonvielle, ce sont des perturbateurs, ces Français, qui ne trouvent pas naturel de voir les Juifs insulter et voler des Français ?

Vous n'admettez pas que des publicistes conservent leur indépendance, alors que les Juifs veulent les acheter avec l'or volé à vos nationaux et aux Arabes ?

Il vous importe peu, à vous, que toute la fortune, privée ou publique, passe entre les mains des Juifs, si l'on vous paie !

Et vous prétendez être honnête, vous prétendez aimer votre pays !

Allons donc !

Vous êtes plus juif que les Juifs !

Au lieu de faire d'aussi longues tirades, vous auriez dû vous borner à dire, comme votre compère Allan, que tous les protestataires étaient des *voyous*.

MM. Pressecq-Rolland et Marchal ont eu raison de ne pas traiter en confrères, des hommes assez vils pour se faire les complices de nos ennemis. Nous les remercions, au nom de tous les Français d'Algérie, pour cette campagne qu'ils ont faite contre les Juifs et nous leur demandons de la continuer ensemble.

Il faut désormais que les sociétés, libres de leur choix d'admission, éliminent tous leurs sociétaires juifs et refusent toute admission juive, car c'est par ces sociétés que les disciples du cent pour cent se sont implantés dans nos affaires et qu'ils sont parvenus, — comble de la honte ! — à nous imposer leurs lois dans nos assemblées élues, en les émaillant agréablement des Abraham, Jacob, Mardochée, Chlomon, Léon, et autres

Juifs de marque qui en font le plus bel ornement.

Il faut donc les écarter de nos sociétés civiles pour qu'elles ne soient plus un marche-pied aux honneurs, à la fortune, aux bons emplois, ainsi qu'elles le sont devenues depuis qu'il s'est glissé des Juifs dans leur sein, des Juifs qui les ont démoralisées ; elles redeviendront alors ce qu'elles étaient, ce qu'il faut qu'elles soient : des institutions démocratiques de secours, des écoles de fraternité.

Pour atteindre ce but, il faut que les journalistes indépendants travaillent à l'union de tous les Français. Leur tâche sera d'autant plus facile que tous nos nationaux sont animés des mêmes sentiments et qu'ils sont tous disposés à suivre les conseils de ceux qui leur ont déjà donné des preuves de leur dévouement.

Quant aux feuilles juives et à leurs directeurs, nous avons raconté comment on en avait fait justice !

Pendant qu'on jetait dans le bassin quel-

ques numéros de la *Vigie*, la simple réflexion d'un des assistants « Arrêtez, vous allez empoisonner les poissons » montre bien le cas qu'on faisait d'Allan et de sa prose.

En France, et à Paris surtout, il n'est pas un journal qui ait osé raconter dans quelles circonstances les troubles s'étaient produits!

Pourquoi ce silence, alors que la plupart avaient été avisés de ce qui se passait ?

La dépêche suivante fut adressée à un grand journal parisien :

1^{er} juillet 1884, 2 heures du matin, n° 682. Réponse Payée.

Mouvement anti-sémitique. Manifestation française générale. Déploiement de troupes considérable. Gendarmerie charge peuple français sans défense, baïonnettes au canon, sans sommations légales. Demandons appui presse parisienne. Comptons sur vous.

Cette dépêche est restée sans réponse, et n'a jamais été publiée.

Les journaux français, qui sont la propriété presque exclusive des Juifs, étaient plus heureux de donner certains passages de l'*Akhbar* ou de la *Vigie*, tels que celui-ci :

« Les Juifs savent qu'ils sont Français et ils ne cherchent pas à se soustraire aux obligations que ce titre leur impose. » (*Akhbar*, 4 juillet 1884.)

Ils enfilait même certaines tirades et en arrivaient presque à conclure que les Algériens avaient tort de ne pas obéir aux Juifs.

M. Laisant, député républicain, avait sans doute été lui-même circonvenu par les Juifs ; car, dans un article relatif aux troubles d'Alger, il disait :

Ce qui vient de se passer à Alger, ce qui s'y passera peut-être encore demain est abominable. De telles scènes sont indignes d'un pays civilisé, déshonorantes pour les autorités qui ne savent pas y mettre un terme, déshonorantes pour la France elle-même, au nom de laquelle on se livre à ces actes de barbarie.

L'exposé des faits, *dans toute leur vérité*, suffira, dès qu'ils seront suffisamment connus, à soulever l'unanime réprobation du public français.

Si nous en sommes à recommencer la Saint-Barthélemy ou les Vêpres Siciliennes, si nous ne savons pas nous dégager de ces ignobles haines de religions ou de races, si des Français peuvent impunément menacer et frapper des gens *inoffensifs* en pleine rue, nous descendons à l'état sauvage et nous pouvons

marcher de pair avec les *Canaques* de la Nouvelle-Calédonie.

Quant aux *victimes* de ces agressions abominables, quant aux Israélites d'Algérie, ils ont, ce nous semble, une attitude bien nette à prendre, au cas où les attentats, qui se sont produits contre eux, viendraient à se produire encore. Qu'ils s'organisent, qu'ils s'arment et qu'ils se défendent eux-mêmes, puisqu'on ne les défend pas. Se laisser battre comme plâtre ou égorger comme des poulets n'est pas un moyen efficace.

Si les *lâches* qui les attaquent, y risquent leur vie, ils y regarderont peut-être à deux fois.

Nous voyons avec peine certains de nos confrères algériens, au lendemain même de ces violences, traiter ce qu'ils appellent la « question juive », et s'efforcer de donner une couleur politique à de telles *ignominies*.

Il s'agit bien, en vérité, de savoir si Crémieux a eu tort ou raison d'accorder aux Juifs la naturalisation !

Il s'agit bien de savoir s'ils valent plus ou moins que leurs coreligionnaires de France, plus ou moins que les catholiques d'Algérie !

M. Laisant termine ainsi :

Nous engageons donc ceux qui traitent avec tant de sollicitude de la « question juive » à prodiguer surtout et d'abord leurs bons avis aux catholiques ou

aux protestants qui se conduisent comme viennent de se conduire les *lâches* agresseurs d'Alger¹.

Cet article de la *République radicale* du 13 juillet 1884, dont nous ne citons que quelques passages, prouve que les publicistes avaient reçu des ordres pour tromper la bonne foi de leurs lecteurs. On devait laisser ignorer aux habitants de la Métropole la véritable cause des troubles d'Alger !

Il est regrettable qu'on n'ait pas eu connaissance, en France, de la lettre de protestation, adressée par plusieurs Algériens au député Laisant, en réponse à son article.

En voici la teneur :

Comment ! nous avons eu beau crier de toutes les forces de nos consciences que ce n'était point au nom d'un dogme religieux ou même d'un principe politique que les dernières manifestations s'étaient faites ; qu'il

1. Nous serions désireux de savoir à quelle consigne obéissait M. Laisant en écrivant ces lignes, qui lui ont valu la haine de tous les Algériens et de beaucoup de Français ?

Nous remarquerons simplement au sujet de cette expression de « lâches » plusieurs fois répétée, qu'elle s'adresse surtout à ceux qui vendent leur plume ou trahissent leur pays.

ne fallait absolument y voir que l'expression d'une juste indignation des sentiments patriotiques de tous les bons Français, froissés, irrités des propos injurieux de toutes sortes, lancés, en toute occasion, contre la France, par ces Français *malgré eux*.

Et, malgré tout, et alors que tout semblait terminé depuis longtemps, Laisant vient affirmer tout le contraire.

Il serait peut-être intéressant et surtout peu difficile de rechercher d'où est parti le mot d'ordre et de qui émanent ces correspondances, beaucoup plus juives que particulières, qui s'étaient cyniquement dans les colonnes de certains journaux parisiens.

Et même, sans aller chercher bien loin, peut-être pourrait-on dans les bureaux de la *Vigie*, le journal des journaux, trouver de semblables correspondances ! A bon entendeur, salut !

Sans entrer dans le fond du débat sur la question juive, nous nous contentons aujourd'hui de protester énergiquement contre l'article de Laisant.

La bonne foi du député républicain et indépendant a été surprise (à moins qu'il n'ait été acheté), cela ne fait aucun doute, sans quoi il n'aurait parlé, ni de Saint-Barthélemy, ni de Vêpres Siciliennes.

Nous lui affirmons bien haut que la population française algérienne et libérale, généreuse, patriotique, est par-dessus tout affranchie de toute croyance religieuse.

Ces Français, libres-penseurs avant tout, ont à lutter de toutes leurs forces contre ces deux éléments

qui se valent au fond, le cléricalisme de sacristie et le cléricalisme de synagogue.

Les embrigadés de l'une et l'autre secte sont aussi redoutables pour le progrès de la colonie.

Comment, les Français qui prennent leur mot d'ordre au Vatican, sont combattus par tous les libéraux de France, et les radicaux, les Français plutôt d'Algérie, seraient honnis, conspués, par la grande presse indépendante, pour avoir voulu protester avec indignation contre des Français de contrebande qui affichent à tout venant leur mépris pour la France ! Allons donc ! Si le citoyen Laisant eût habité six mois seulement en Algérie, au lieu d'écrire cet article basé sur des correspondances de mauvaise foi, il se fût indigné avec nous tous et eût été des premiers à protester et à réclamer la révision de cet acte de naturalisation en masse d'Israélites, qui, pour la totalité, n'ont, à notre contact, rien acquis, ni le sentiment, ni le patriotisme, ni la dignité de ceux qui sont sincèrement Français¹.

Voilà, citoyen Laisant, une protestation assez significative ! Tous les Français algériens vous répéteraient ce que vous ont écrit les protestataires.

Les troubles d'Alger sont le point de dé-

1. Cette lettre de protestation déposée dans les bureaux du *Radical algérien*, était approuvée, dès le lendemain, par plus de trois cents signataires français.

part de cette révolution sociale qui s'étendra non pas seulement à l'Algérie, mais à toute la France.

Arabes et Français d'Algérie se sont révoltés contre les Juifs; l'avenir nous apprendra ce que feront plus tard les Français de France!

V

TIRMAN, FIRBACH, KANOUI ET C^{IE}

En naturalisant l'Israélite indigène, Crémieux a intrônisé le Juif, rien que le Juif, c'est-à-dire l'usure, la spoliation, la corruption, le monopole.

Grâce à la complicité de nos représentants, le Juif a appauvri l'Algérie par l'usure, et si une insurrection éclate, il saura vite quitter le pays et suivre son argent mis en sûreté depuis longtemps.

Que de peuples, ruinés par les sectateurs de Moïse, ont été obligés de se révolter pour éloigner d'eux cette terrible sangsue qui prenait toujours et ne rendait jamais !

Le capital tombé dans les mains juives est devenu une richesse de main-morte. Il disparaît ou ne sert qu'à accroître cette chair vive qui n'a ni vitalité, ni sentiments élevés, ni *patrie*; il gonfle ce monstrueux parasite qui se fait d'autant plus vorace qu'il a plus grandi.

Le Juif est aujourd'hui le coffre-fort du monde.

En France, il nous domine; en Algérie, il nous absorbe. Partout il règne et gouverne. La Russie, l'Allemagne, l'Autriche ont vu le danger et se sont efforcées de le conjurer. Les peuples se sont levés pour résister à l'ennemi commun, trop tard! L'anti-sémitisme frappe le faible, mais ne saurait atteindre le tout-puissant.

Si nous sommes unis, si nous avons conscience du danger qui nous menace, il est peut-être encore temps, en Algérie, d'extirper cet énorme polype, qui menace d'épuiser toute la sève de la colonie.

L'Arabe est aujourd'hui sucé jusqu'à la moëlle, et nous n'hésitons pas à imputer au

Juif, c'est-à-dire à l'usurier, la plupart des crimes commis par l'indigène, tant contre les personnes que contre la propriété.

La faim est mauvaise conseillère, et l'Arabe a faim. Il a faim, et lorsque notre devoir nous ordonne de le protéger, nous le livrons, pieds et poings liés, à ses spoliateurs, les Juifs, ses anciens esclaves, qu'il hait et qu'il méprise.

Les Anglais ont tué l'Indien par l'eau de feu, nous tuons l'Arabe par le Juif, sans nous apercevoir que le Juif, mis en appétit, pourrait bien nous dévorer à notre tour.

Voilà ce que ne veulent pas comprendre les hommes chargés de défendre nos intérêts en Algérie !

Tous les fonctionnaires, depuis le gouverneur général jusqu'au garde champêtre, doivent être les fidèles serviteurs des Juifs, et on avertit chacun, au moment de sa nomination, que de sa servilité dépendra son avancement.

Les véritables chefs de l'Algérie sont Kanoui à Oran et les Isaac à Constantine. Ils

répondent fièrement à leurs coreligionnaires qui viennent leur porter des plaintes ou leur faire des réclamations : « Je donnerai des ordres en conséquence à Tirman ».

La presse algérienne (nous ne parlons pas de la presse vendue) divulgue souvent de monstrueuses exactions, commises par le Gouverneur général, de complicité avec les Juifs.

Pour ruiner plus rapidement les Arabes, on les accable d'impôts, afin de les obliger à emprunter aux Juifs, qui les dépouillent ainsi de leurs terres.

Dans la commune mixte de Guergour, les indigènes avaient à payer une somme de 60 000 francs sur l'impôt de guerre de 1871.

Le gouverneur général donna l'ordre de faire rentrer cet argent dans les caisses du Trésor. L'administrateur Chavel décida que, sans tenir compte des sommes précédemment versées, chaque famille indigène paierait proportionnellement à son revenu. Ce qui fut dit fut fait. Mais les indigènes qui s'étaient

libérés antérieurement, refusèrent de payer une seconde fois.

L'administrateur, armé des fameux pouvoirs disciplinaires, votés par la Chambre pour une durée de six années, fit arrêter les *récalcitrants*, les fit rouer de coups de bâton et jeter en prison. Puis il distribua des condamnations à cinq jours de prison et quinze francs d'amende (indigénat).

Les Arabes ne sont pas seuls victimes de la partialité du Gouverneur général; ce puissant fonctionnaire est toujours heureux de donner aux Juifs de nouvelles preuves de son dévouement, et cela au préjudice des Français.

Nous recommandons à l'attention publique, le document ci-après, dont la saveur paraîtra d'autant plus âcre au gouverneur Tirman, qu'il jette une clarté étrange sur sa façon de gouverner l'Algérie.

Dans la commune de Barral, la répartition des terres fut faite par le sous-préfet Dunaigre, *ancien bourreau* de M. Carreja de Morris, *ancienne créature de l'em-*

*pire*¹, comme l'appellent les journaux indépendants de l'Algérie.

Cette répartition fut faite en violation des vœux de la municipalité et du conseiller général du canton, M. Quintenne. Adresses, protestations, délibérations, rien n'y fit. M. Dunaigre eut raison, Tirman l'approuva et la commune de Barral fut mise à l'index.

La municipalité ayant découvert que de nombreux lots de terre restaient encore au domaine, réclama, pour réparer les injustices commises, l'abandon à son profit de quatre cents hectares de roches domaniales qui coupent son communal en deux, et le suppriment en fait, si elles en sont détachées.

Les gros bonnets du gouvernement prennent la mouche à cette légitime revendication et font signer à Tirman huit pages d'amabilités dignes de la bureaucratie qui compose sa basse-cour². Bref, le factum conclut à peu près de cette façon :

« Nous cherchons cinquante millions éga-

1. Dunaigre, protégé de Kanoui, est actuellement préfet d'Oran.

2. La Chambre venait de refuser le crédit de 50 mil-

rés. Ce n'est donc pas au moment où notre esprit — creux quand il s'agit de procédure, immense quand il s'agit de dévorer — ne trouve plus rien, que nous allons vous donner des terres pour accueillir vos récriminations, au lieu de vous les vendre *pour recueillir votre argent.* »

Dans une réunion extraordinaire présidée par M. Merle, maire, à la date du 29 juin 1884, le conseil municipal de Barral protesta énergiquement contre la vente des dites terres.

Il dit : « Que les appréciations du gouverneur général, à l'égard des colons de Barral, étaient entachées de malveillance et de ressentiment;

» Que le gouverneur général, le préfet et le sous-préfet ont été *irrévérencieux* à l'égard de la population de Barral et du conseil municipal de la commune qui ont tous, individuellement et collectivement, pris part aux protestations contre la répartition dont il est chargé, lesquelles protestations ont eu

liens demandé par Tirman, dans le seul but d'exproprier les Arabes.

le grand tort d'agacer les nerfs de la haute administration, plus soucieuse de son repos et de sa tranquillité que de remplir laborieusement sa tâche ;

» Que cette attitude de la haute administration est œuvre essentiellement rétrograde et anti-colonisatrice ;

» Que la *haute administration* fait preuve d'une *haute ignorance*, en faisant remonter à 1857 la création de Barral, qui est effectivement de 1848, et souhaite, dans l'intérêt public, que la colonie soit à l'avenir gouvernée par des hommes un peu moins enclins à l'anachronisme et au *dolce farniente*. »

Le conseil municipal de Barral a fait œuvre, dans cette circonstance, de justicier algérien et a vengé magistralement les anciens centres du délaissement criminel auquel la haute administration les a condamnés.

Cette délibération, reproduite par les journaux indépendants de l'Algérie, avait une importance dont ne se rendent pas compte nos lecteurs de France. Nous les engageons à re-

voir dans *l'Algérie juive*, le chapitre relatif à la colonisation. Ils verront comment on devait procéder à la répartition des terres domaniales dans les centres créés par les Européens.

Le seul but de M. Tirman est de livrer entièrement l'Algérie aux Juifs, dans l'espoir sans doute d'une récompense; aussi ne recule-t-il devant rien lorsqu'il s'agit de satisfaire la cupidité de ses protégés!

Nos lecteurs n'ont pas oublié le projet Tirman-Waldeck-Kanoui, qui ne visait à rien moins qu'à l'expropriation pure et simple des Arabes au profit des Juifs.

Tirman fit le voyage de Paris pour appuyer le vote des cinquante millions demandés.

Les Juifs ne pouvaient dépouiller les Arabes sans allouer à chacun une faible indemnité. Or, si le gouverneur avait obtenu les cinquante millions demandés, la majeure partie aurait servi à alimenter la caisse des fonds secrets. Avec le reste, on aurait indemnisé les expropriés.

Ce calcul était très adroit, car, après avoir

ruiné les Arabes, on les aurait impitoyablement chassés d'Algérie¹. Malheureusement la Chambre, ayant compris les conséquences de son vote, refusa le crédit demandé par M. Tirman.

On n'avait pas attendu la discussion du projet pour commencer les expropriations. Dans les départements d'Oran et de Constantine, on avait déjà exproprié 7,896 hectares, ayant une valeur de 477,164 francs.

Pour donner le change à ses administrés, Tirman avait besoin d'être fortement appuyé par la presse. Or c'était avec l'argent même des victimes qu'on payait les services de certains journalistes.

Nous nous plaignons, en France, des *fonds secrets*, nous protestons énergiquement contre cet entretien de certaines feuilles, qui, acceptant des dividendes mensuels du gou-

1. Les Arabes, sobres par nature, vivent tant bien que mal sur leurs terres. Une fois expropriés, ils laisseraient en un an ou deux, aux mains des Juifs, qui tiennent tous les cabarets et tous les mauvais lieux de la colonie, le mince pécule qui leur aurait été remis, et dont il leur serait absolument impossible de faire un emploi utile.

vernement, peuvent revendiquer le titre de *feuilles soumises* ; que dirions-nous alors si ce honteux trafic se pratiquait sur une aussi vaste échelle qu'en Algérie ?

Écoutons ce que dit à cet égard le *Radical algérien* :

« Il y a en Algérie, des hommes notoirement néfastes qui ont trafiqué de leur honneur, qui ont trafiqué de la vie humaine, qui ont joué, après les épouvantables événements de 1871, des rôles qui auraient dû les faire disparaître à jamais et qui, actuellement *soutenus par les fonds secrets du gouvernement*, tiennent le haut du pavé et se rendent chaque jour chez Tirman dont ils sont les porte-plumes officiels.

Qui ne connaît à Paris la conduite de l'ancien administrateur provisoire du XX^e arrondissement, celui qui a fourni tant de victimes à la vengeance de Versailles, — et que l'on appelait, en Calédonie, le *vendeur de chair humaine*, — que le sinistre bombardeur de Paris en était écœuré, comme le rappelait récemment notre confrère de l'*Intransigeant*.

« Voilà l'homme qui est aujourd'hui le Benjamin de Tirman et dirige sous le nom d'Arthur de Fonvielle le principal organe de ce gouverneur général, soudoyé, et à gros frais ; ce taré, ce flétri, cet ancien policier de la Semaine Sanglante, comme l'appelle notre vaillant confrère, est aujourd'hui le défenseur par lequel le gouvernement se fait soutenir. »

M. Arthur de Fonvielle n'a pas oublié son rôle de mouchard. Pendant les troubles d'Alger un jeune homme, indigné de sa conduite, s'est avancé et, le regardant bien en face, lui dit :

— Lâche canaille, tu mériterais que je te crache au visage !

Le rédacteur en chef de l'*Akhbar*, instinctivement, se retourna vers un agent de police, et, lui désignant le jeune homme :

— Arrêtez-le.

Pour bien dépeindre ce défenseur des Juifs, nous reproduisons un article de M. Lapeyre, du *Radical algérien*.

De concert avec son ami Allan, de la *Vigie algérienne*, de Fonvielle accusait le *Radical*

algérien de détenir indûment 200 francs, provenant d'une souscription faite en faveur des mineurs d'Anzin. Nous croyons inutile de dire que tous les souscripteurs ont protesté énergiquement contre cette calomnie.

M. Lapeyre répondait :

» L'immonde qui étale dans l'*Akhbar* sa prose salariée, a « toute honte bue » et reprend son vomitoire — nous avons nommé le chevalier d'industrie qui répond au nom de de Fonvielle.

» Cet ignoble, dont l'existence tout entière a été une longue escroquerie, et qui a filouté jusqu'au nom qu'il porte, — ce joli monsieur nous appelle... escrocs !... Cette perle a frisé de près la Centrale de Poissy, avec les amis et complices, Clément Duvernois et Caperon, et le souvenir des souscriptions empochées et autres joyeusetés constantinoises n'est pas encore effacé !...

» Le mot lui plaît, il s'en pource et le mâchonne, comme un ruminant fait de ses aliments.

« Le policier de la semaine sanglante, le

mouchard de 1871, écrabouillé, méprisé sous cette honte, a le cynisme — le stupide — de parler de « relations avec la basse police » ! Aurait-il plus de goût pour la haute ?

» Pouah ! ! ! !

» L'abject, et public et privé, si connu par sa boutique à lupanar et à pornographie, nous fait nager dans ses eaux et collaborer à la *Bavarde*, organe à son image et selon son cœur — vil cynique !

» Ce goujat, ce goinfre, qui fait ripaille de fonds secrets, s'empiffre des largesses des trafiquants et des rastels électoraux, nous appelle ivrogne... vieux farceur ! Le drôle, qui recule et fuit sous la menace du châtiement, comme un chien fouaillé, prend ses poses et grimace, mais ne se bat plus : — « Il a charge d'âmes ! » Il se fait ainsi ceinture et carapace de sûreté... C'est donc la houssine qu'il vous faut, misérable, pour vous rejeter au chenil ?

» On la prendra.

» Aussi bien, c'est le bâton qui convient à ce valet. Avec un drôle qui ne vit que d'expé-

dients, de salaires honteux, vendant sa plume à qui la paie, avec ce pensionnaire des fonds secrets, aujourd'hui vendu aux insulteurs du nom français, c'est-à-dire aux Juifs, avec le mouchard, le vil gredin, organisant les sou-ricières de 1871, livrant et faisant fusiller les vaincus... on ne se bat plus !

» On le bâtonne ! »

Cet article donne une idée du mépris qu'on professait pour ces individus, qui avaient servi de marchepied aux Juifs.

Malgré sa lâcheté, proverbiale en Algérie, Arthur de Fonvielle¹ dut, pour ne pas être renié, envoyer ses témoins à l'auteur de l'article. Le rédacteur de l'*Akhbar*, qui ne connaissait pas encore le *coup* du Juif dans un duel, fut blessé par son adversaire.

Le procès-verbal de la rencontre se termi-

1. Depuis cette époque, Arthur de Fonvielle a refusé de répondre aux nombreuses provocations que lui ont adressées certains Français d'Algérie.

Tout récemment, M. Voinot, capitaine des pompiers à Alger, ayant donné à ce drôle la leçon qu'il méritait, a été poursuivi correctionnellement pour coups et blessures sur la personne du directeur de l'*Akhbar*.

nait par ces mots, relatifs aux deux adversaires : « lesquels se sont touché la main. »

M. Lapeyre écrivait à ce sujet :

« Pour faire cesser l'équivoque qu'ils pourraient faire naître, je dois à nos amis politiques de dire qu'en cédant sur ce point, à la demande et à l'insistance des témoins, c'est tout simplement, à un *adversaire blessé*, ainsi que je l'ai déclaré sur le terrain, que j'ai touché la main, tout en conservant entiers, après comme avant la rencontre, mon sentiment et mes appréciations sur l'homme politique et ses actes. »

M. Lapeyre tenait à se mettre en garde contre la bassesse de son adversaire, qui serait encore venu ramper auprès de celui qui l'avait si nettement dépeint. Il voulait que les Algériens restassent bien convaincus, ainsi qu'il l'avait écrit, que de Fonvielle appartenait à cette catégorie d'individus tarés qui, mis à l'index par les honnêtes gens, ne vivent que d'exploits. Il voulait qu'on sache dans quelle classe de la société Tirman choisissait ses valets.

Quant à Allan, dit Allaman, nous avons déjà expliqué ce qu'était cet ignoble polisson dont la population entière d'Alger avait fait justice lors des troubles. Exécuté, souffleté, bâtonné aux applaudissements de tous, il n'avait plus le droit de parler.

La calomnie est sa seule arme, mais lorsque le *Radical algérien* lui parle de ses vols à la douane, de ses petites opérations de détournement de lettres intimes et de chantage envers l'une de ses victimes, M. H. Legoff, et nombre d'autres habiletés du même calibre, il brille par son silence. Aux attaques d'Allan, M. Lapeyre s'était borné à répondre : « Nous continuerons à laisser l'honnête, l'intègre directeur de la *Vigie algérienne* s'emballer jusqu'au jour où nous pourrons le rencontrer sur cette voie publique où il n'ose plus *circuler*, par crainte sans doute de recevoir quelque part un de ces coups de botte, qu'il accepte sans murmurer. »

A côté de ces deux publicistes, qui sont une honte pour la corporation, nous placerons le directeur gérant du *Petit Algérien*, Waille

Marial, à qui ses confrères ont donné le titre de « de la Chicanette ». Son nom indique suffisamment son origine pour que nous n'ayons pas besoin d'insister sur le rôle qu'il joue, tant vis-à-vis de ses coreligionnaires qu'auprès des autorités. Ce Juif qui voit l'animosité qui existe entre les Français et son ignoble race, ne cesse de répéter que la ligue des Algériens contre les usuriers n'aboutira jamais qu'à une agitation factice.

Peut-être — mais une agitation même factice, si l'on n'avait à déplorer et à réprover certains actes de violence, est quelquefois salutaire, ne serait-ce qu'à rabaisser la morgue insolente de nos nouveaux *compatriotes*!

La *Gazette de l'Algérie* est également un puissant organe pour les Juifs. Son directeur, Henri Tubiana, écrivait en 1884 : « Si vous chassez les Israélites d'Alger, vous chassez la vie de la ville. Alger deviendrait une ville morte. *N'oublions pas que partout où il y a des Israélites les villes sont prospères.* Soyons un peu tolérants que diable ! » Ce simple passage montre ce qu'est le journal.

Il y aurait toutefois un rapprochement curieux à faire, ce serait de publier simplement la nomenclature de toutes les *faillites*, prononcées depuis quelques années par les tribunaux de commerce de l'Algérie.

Parmi les autres journaux juifs de notre colonie, nous citerons la *Solidarité*, la *Dépêche*, le *Moniteur de l'Algérie*, le *Fanal* d'Oran, organe de Kanoui, l'*Indépendant* de Constantine, organe de la famille Isaac.

Le but de toutes ces feuilles est de soutenir les hauts fonctionnaires dont la tâche consiste à favoriser l'exploitation des Juifs. Aux diverses attaques des journaux indépendants, ils répondent par un démenti, afin de laisser planer un certain doute dans l'esprit de leurs lecteurs.

Nous demandons à ces derniers de ne plus être les dupes des complices de nos ennemis, ils doivent comprendre qu'à des faits précis il faut opposer autre chose qu'une simple négation.

Relativement aux virements Firbach, par exemple, dont on s'est beaucoup occupé, les

journaux juifs ont généralement gardé un silence prudent.

M. Aaron Firbach, préfet d'Alger, dans le but d'augmenter ses fonds secrets, refusait de payer plusieurs auxiliaires qui avaient travaillé pendant dix mois dans ses bureaux.

A la même époque, divers correspondants posaient aux autorités quelques questions embarrassantes, au sujet de certains fonds dont MM. Tirman ou Firbach étaient détenteurs :

Que sont devenus les quinze cent mille francs alloués aux instituteurs de l'Algérie, par le ministre de l'instruction publique ?

Ont-ils été versés dans les caisses municipales ? Ont-ils été détournés de leur destination pour être employés d'une manière plus utile ? Ou bien ont-ils été perdus ?

Par suite du silence opposé par les journaux juifs à ces questions précises, le *Radical algérien* a, sous le titre *Virements Firbach*, renouvelé dans plusieurs numéros la demande des intéressés :

1° « Quand le Janvier de la Motte d'Algérie, autrement dit le préfet Aaron Firbach se dé-

cidera-t-il à ordonnancer les quelques centaines de francs qui sont dus depuis de long mois à de malheureux auxiliaires et qui ont fait l'objet de *Virements* en faveur des privilégiés *circoncis* et autres ? »

2° « Annonçons à Aaron que si Tirman, comme on nous l'affirme, approuve les *virements* du préfet d'Alger, les auxiliaires qui tirent la langue depuis de longs mois après leur traitement passeront par-dessus la tête de M. le Gouverneur civil de toutes les Algéries.

» Nous verrons un peu, si un préfet, s'appelât-il Aaron, s'obstinera, s'entêtera à ne pas payer ses dettes.

» Ses procédés insensés vont être connus en haut lieu, n'en déplaie à toutes les autorités algériennes.

» Que le préfet fasse des rapports calomnieux ou autres, pour se disculper de ses complaisances administratives ; en haut lieu, on les prisera comme ils le méritent ; on les mettra au cabinet et l'on débarrassera Alger de sa néfaste présence. »

3° « Vous danserez, Aaron, mon bon zami,

pas comme à vos débuts, quand vous faisiez le joli cœur dans les salons de Compiègne, pour faire nommer Votre Nullité sous-préfet.

» Aujourd'hui, vous danserez, mais dans le vulgaire prétoire d'un juge de paix, — et vous serez condamné aux frais, et aux dépens encore !

» Aaron, vous danserez. »

Si vos salariés n'ont pas répondu, Firbach, c'est que cette fois il était difficile de nier. Vous n'aimez pas ces vérités brutales auxquelles vous ne pouvez riposter sans craindre que vos adversaires ne jettent sur certains faits une lumière trop éblouissante.

Si vous aviez été franc, Aaron, vous vous seriez écrié : « Il y a tant de Schloumo, de Moïse et autres Abraham à satisfaire à la Préfecture ! Faisons donc des virements ! »

C'est du reste là, toute votre capacité administrative.

Si, ainsi que le disait récemment M. Marteau, dans la *Dépêche*, la misère est grande à Alger, la faute en est à MM. Tirman et Firbach.

Au lieu de signaler le mal, M. Marteau ferait mieux d'indiquer le remède. Il doit savoir que tous ces mendiants affamés que l'on rencontre en Algérie, ont été attirés là par les publications mensongères du gouverneur. Quelques-uns de nos lecteurs ont pu voir les communiqués officieux publiés, par ordre de M. Tirman, dans le *Petit Journal* et le *Bulletin des renseignements commerciaux*; il s'agit de grands chantiers en exploitation ou en adjudication dans les trois départements. Rien n'est négligé dans cette nomenclature de travaux problématiques; les salaires des ouvriers y sont fixés au taux le plus fantaisiste et le plus alléchant.

Comment refuser les offres de l'entrepreneur Tirman qui promet des journées de 8 à 9 francs ? Les travailleurs sans travail sont accourus de tous les points de la Métropole, confiants dans les promesses du gouverneur.

Il y avait bien un certain nombre de chantiers d'ouverts, mais ils étaient déjà insuffisants pour absorber la main-d'œuvre locale

inoccupée. Aussi, la plupart des ouvriers venus de France, leurrés par les réclames du gouvernement général, sont repartis d'Algérie promptement désabusés ; ceux qui sont restés, victimes du chômage et de la misère, victimes surtout de M. Tirman, sont devenus les soldats de l'*armée roulante*.

En voulant faire croire qu'il y avait de grands travaux à exécuter en Algérie, en voulant faire preuve d'activité administrative, M. Tirman comptait redorer sa popularité quelque peu ternie depuis le marché Fontana. Il s'est fourvoyé, car non seulement il n'a pu faire valoir ses services exceptionnels, mais encore il a contribué à augmenter la misère.

Cette constatation de M. Marteau a mis en lumière une sottise de plus — ou une rouerie — dont M. Tirman est l'auteur.

Vous riez, Kanoui, vous riez aussi, Isaac, en lisant ces lignes, mais vous riez jaune. Vous êtes heureux de nous voir constater le degré de votre puissance, puisqu'on n'agit que par vos ordres, mais vous ne de-

vez pas ignorer quel sera l'effet de cette constatation.

Les Algériens d'abord, les Français ensuite, vous prouveront bientôt qu'ils ne sont pas des pantins qu'on fait danser avec un brin de fil.

Vous essayez, vils drôles, de faire croire aux Français de la Métropole que vous êtes dévoués au gouvernement de la République, alors que, dans vos moindres actes, vous nous donnez la preuve du contraire. Vous en êtes arrivé à défendre à vos coreligionnaires de pavoiser ou d'illuminer pour la fête nationale.

Le *Charivari oranais* racontait à cet égard, sous forme humoristique, mais vraie :

« Les Juifs n'ont ni pavoisé, ni illuminé.

» Parbleu ! Ça coûte beaucoup et ça rapporte si peu !

» Ah ! S'il eût été question de construire une synagogue ou de célébrer une fête hébraïque, alors !...

» Mais la fête nationale ?

» Quisqui c'est M'sio ? J'y counis pas di fite

qui li fite di nos ôtres. Li Franci y ziti maboles, nos sont pas franci por fire li fite di la France.

» Citi bon por riciboir di bons di pain et di viande kachir, mi por fire di drapeaux et des aluminations, quisqui ci ça ?

» M'sio Crémio y pouis Kénoui y dire rien do to por ça. »

Le *Charivari* dépeint exactement le caractère de ces youddis francisés, pour qui Kanoui est presque un dieu.

Kanoui, dont nous avons assez longuement parlé dans l'*Algérie juive*, est aussi lâche qu'il est puissant.

Incapable de se défendre contre le plus faible adversaire, il remercierait au besoin celui qui lui cracherait au visage. Mais il devient terrible lorsqu'il peut amener son adversaire sur les bancs de la police correctionnelle.

Il y a moins d'une année, un journaliste d'Oran, nommé Djian, avait, par lettre, fait des menaces de mort à Kanoui, en réponse à un article paru dans l'*Oranais véritable*.

Trop lâche pour envoyer ses témoins, le grand électeur poursuivit M. Djian devant le tribunal correctionnel d'Oran, et le fit condamner à six jours de prison.

M. Djian ayant fait appel de ce jugement, l'affaire vint devant la cour d'Alger, dans le mois de février dernier.

M^e Chéronnet, avocat de Kanoui, après avoir paré son client de toutes les vertus, a beaucoup parlé de lettres écrites à ce dernier par certains Ministres, de son influence universelle, et a conclu en appelant sur M. Djian toute la sévérité de la Cour.

C'est bien là le procédé des Juifs : abuser de leur influence auprès des magistrats.

M^e Tacconis, défenseur de M. Djian, a donné à Kanoui, qui passe pour très intelligent en affaires commerciales, la leçon de dignité qu'il méritait et dont il ne profitera pas. Nous citons à cet égard, les paroles de l'honorable avocat : « En soutenant ici qu'il est complètement étranger à la rédaction et au tirage du journal l'*Oranais véritable*, alors que M. Perrier vient affirmer à deux reprises

différentes, et sous sa signature légalisée, qu'il en est le bailleur de fonds, que deux autres Européens très honorables affirment également le fait, Kanoui, *président du consistoire israélite d'Oran, chevalier de la Légion d'honneur*, EN A MENTI IMPUDEMMENT ! » (Sensation et silence profond).

» Kanoui, a ajouté le défenseur, appelle cette affaire son *procès*, alors qu'il eût été bienséant à lui de laisser la justice suivre son cours, sans intervenir dans ce débat auquel il enlève tout caractère sérieux par l'intromission véritablement grotesque de ses ressentiments personnels et la platitude de ses rancunes portées à la barre.

» Menace de mort ! Y avait-il possibilité d'exécution ? Au reçu même de la lettre, Kanoui *s'est verrouillé, cadenassé, et il se serait rendu impalpable s'il l'avait pu*. Si l'on devait mesurer les dommages-intérêts demandés aux terreurs de Kanoui, il faudrait condamner Djian à plusieurs centaines de mille francs ; si l'on devait également proportionner la pénalité aux transes du président du

consistoire, il faudrait le condamner aux travaux forcés à perpétuité. »

Malgré le réquisitoire du ministère public, tout en faveur de Kanoui, la Cour écarta les six jours de prison infligés à M. Djian par les premiers juges.

Kanoui digéra difficilement cet arrêt. Il aurait voulu pouvoir révoquer immédiatement tous ces conseillers, qui ne s'étaient pas pliés à ses ordres. Malheureusement il est des exigences, devant lesquelles un gouvernement, même fort compromis, doit reculer.

Lorsqu'une accusation est portée contre un Juif, Kanoui est immédiatement chargé de faire les démarches nécessaires pour étouffer l'affaire. Le président du consistoire se préoccupe peu de la gravité du crime ou du délit ; il ne voit qu'une chose : l'obéissance passive de tous les fonctionnaires français.

Deux négociants juifs d'Oran, les frères Touboul, achetaient à vil prix à des Espagnols de fausses pièces de monnaie, qu'ils passaient ensuite aux clients qui, pour payer

leurs acquisitions, étaient obligés de changer de l'or ou des billets.

Ils exerçaient ce commerce depuis un certain temps déjà, lorsqu'une plainte fut portée au parquet par une de leurs victimes.

Une perquisition faite chez les frères Touboul amena la découverte d'une quantité considérable de fausse monnaie.

Kanouï fit de nombreuses démarches pour empêcher les poursuites. Il se rendit plusieurs fois près du procureur général à Alger, il écrivit au ministre de la justice, mais cela sans résultat. En dernier lieu, il chercha à influencer les jurés, et demanda à certaines personnes de venir déposer en faveur des accusés.

Dans l'*Algérie juive*, nous avons cité parmi les Juifs, M. Hentschell, président du tribunal de commerce d'Oran. Nous savions cependant qu'il n'était pas Juif d'origine, mais il avait joué un tel rôle dans l'affaire des frères Touboul, que nous avons cru devoir l'en blâmer publiquement.

Pourquoi M. Hentschell a-t-il fait signer

par tous les juges du tribunal de commerce un certificat attestant l'honorabilité des frères Touboul ?

Pourquoi, dans sa déposition devant la cour d'assises, a-t-il proclamé l'honorabilité de gens qu'il savait méprisables ?

Ce sont là des compromissions dont un Français indépendant ne doit jamais se rendre coupable !

Aux deux lettres de protestation que nous avons reçues de M. Hentschell, président du tribunal de commerce, et de son neveu, nous ne pouvons que répondre : « il n'appartient qu'à vous de rompre avec les Juifs, et de rentrer franchement dans notre camp. »

La transition sera du reste très facile, si nous nous en rapportons à cette fin de phrase, toute en son honneur du reste, relevée dans la lettre de M. Hentschell jeune : « *A mes yeux comme aux vôtres, le mot « Juif » est l'insulte suprême.* »

Sur la demande de Kanoui ¹, M. Devès,

1. Jules Ferry, alors président du conseil, était intervenu directement près de Devès pour le décider à se rendre au désir de Kanoui.

sénateur, vint défendre les frères Touboul qui, malgré son *influyente* plaidoirie, furent condamnés aux travaux forcés.

A côté de Kanoui, un autre Juif a porté un grave préjudice aux commerçants français d'Oran. Wittersheim, ancien directeur de la Banque d'Algérie à Oran, ouvrait des crédits illimités à ses coreligionnaires, alors qu'il n'acceptait que rarement les valeurs des négociants français.

Ceux-ci, ne pouvant, faute de crédit, faire face à leurs échéances, étaient forcés, pour se procurer l'argent nécessaire, de s'adresser aux usuriers juifs qui exigeaient des marchandises en garantie.

Il est fort peu d'Algériens qui n'aient eu à se plaindre de ce vil individu qui profitait de sa situation pour ruiner nos nationaux.

Grâce aux nombreux services rendus aux Juifs, son avancement a été très rapide. Nommé d'abord sous-directeur du Crédit foncier et agricole d'Algérie, à Alger, Wittersheim en est aujourd'hui le directeur.

Son successeur à Oran, Caménich, Juif

également, marche sur ses traces. On en dit même encore plus de mal que de Wittersheim. Certains faits assez graves sont parvenus à notre connaissance, mais les négociants qui en ont été victimes nous ont prié de ne pas les rapporter dans la crainte de représailles.

Les Isaac sont à Constantine ce que Kanoui est à Oran. Ces Juifs sont à la fois banquiers et marchands de nouveautés, mais ils font surtout le commerce de l'argent. L'un d'eux est marié avec une Juive parisienne, qui dirige actuellement la maison. C'est elle qui reçoit les fonctionnaires du département, et leur dicte ce qu'ils ont à faire.

Au moment des élections, c'est chez elle qu'on va prendre le mot d'ordre.

Cherchant à imiter, à Constantine, les dames Rothschild de Paris, elle est fière et hautaine, et ne veut pas laisser ignorer qu'elle est très puissante.

Lors des élections de 1885, c'est Mme Isaac, de concert avec Thomson, qui a songé à faire le trafic des votes dont nous parlerons plus loin.

Mme Isaac ne néglige pas cependant les questions d'intérêt. Elle s'entend généralement avec les administrateurs pour spolier les Arabes.

Au reçu de la commande de ces fonctionnaires, elle vend les burnous ¹ le double et le triple de leur valeur à nos malheureux indigènes qui sont contraints de payer, et en compensation, elle livre à ses complices l'uniforme (nous allions dire la livrée) pour la moitié ou le tiers de sa valeur.

Isaac a malheureusement un concurrent qui lui dispute le titre de Grand Électeur, c'est Uhry, le conseiller général. Entre ce dernier et la famille Isaac, il existe une certaine inimitié, qui disparaît toujours, dès que la question juive est soulevée.

Parmi les autres Juifs influents, nous citerons Samuel Aaron, bijoutier, qui, après s'être enrichi par les procédés juifs, songe à

1. Les administrateurs font fréquemment des commandes assez importantes de burnous pour leurs douars. Ils prélèvent alors un bénéfice et n'hésitent jamais à faire l'application de l'*indigénat* aux Arabes récalcitrants pour payer.

prendre la place des Isaac. Il prétend avoir suffisamment dépouillé les Français et les Arabes pour aspirer au titre de Grand Électeur du département.

Nous prenons un exemple entre mille :

Au mois de mars 1884, une dame dont nous taisons le nom, se trouvant momentanément gênée, lui donnait à nettoyer la montre en or de son mari, et priait le Juif de lui avancer 50 francs pour quelques jours, considérant la garantie comme suffisante. Pour avancer cette somme, Aaron exigea la chaîne et la montre, valant au moins trois ou quatre cents francs. La dame, ne prévoyant pas les intentions du Juif, lui laissa les bijoux en garantie. Depuis cette époque, elle n'a jamais pu les retirer, contre remboursement de la somme avancée et des intérêts.

Nos lecteurs ne doivent pas être étonnés qu'en employant de tels procédés, cet individu se soit rapidement enrichi.

La fortune ne suffisant pas aux Juifs, ils aspirent maintenant aux honneurs.

Ils se croient tellement au-dessus des

Français qu'ils voudraient tous porter un signe de distinction.

Un exemple assez récent montrera jusqu'où peut les conduire leur ambition.

Un jeune youddi, Elie Léopold ¹, très connu à Alger par les démarches ridicules qu'il a faites pour obtenir les palmes académiques, n'ayant pu obtenir cette récompense qu'il méritait si peu, a voulu se payer lui-même une petite compensation.

Ayant fait son année de service au 2^e zouaves comme simple soldat de deuxième classe et trouvant le métier aussi dur que le lit de camp de la salle de police, il s'octroya pour sa première période de réserve, faite à Alger au mois de mars dernier, une superbe paire de galons de caporal.

Un petit *ajout* sur le livret et le tour était joué. Pendant 28 jours, le glorieux caporal a, de sa plus belle voix, commandé des *tête droite, tête gauche*, et pour affirmer encore

1. Elie avait essayé de devenir chroniqueur, mais son incapacité l'avait fait chasser de tous les journaux.

Il se flattait d'avoir tué la nuit un gros chien enragé, espérant obtenir une décoration.

plus son grade, il a infligé à quelques copains les punitions dont il disposait.

Tout eût été pour le mieux si certains camarades de son régiment n'eussent émis des doutes sur l'authenticité de son grade.

Vérification faite, le faux fut constaté.

Bien que sous le coup de quatre chefs d'accusation (usurpations de titres, de fonctions, faux en écriture, et vol à l'Etat), le Consistoire a tout fait pour empêcher les poursuites contre le réserviste.

Dans sa séance du 20 mai 1887, le 1^{er} Conseil de guerre, siégeant à Alger, a condamné Elie à 6 mois de prison. Cette leçon donnée à cet *israélite de bonne famille*, ne suffira pas à servir d'exemple à ceux qui voudraient le suivre dans cette voie, pour porter des insignes qu'ils ne sauraient se procurer autrement.

Les Juifs, furieux de cette condamnation, ont insisté auprès des grands électeurs pour que désormais la justice française n'ait plus le droit de sévir contre eux.

Nous considérons aujourd'hui comme un

devoir d'exercer une surveillance active sur les menées des Juifs, qui, pour réaliser leur rêve, emploieront des moyens détournés.

Ayant échoué dans leur demande d'un crédit de cinquante millions, ils viennent de tramer un nouveau plan pour ruiner les Arabes. Tout récemment, M. Tirman a été envoyé en France par les Kanoui, Isaac et C^{ie}, pour obtenir du gouvernement la séparation de l'Algérie au point de vue budgétaire

Le gouverneur de l'Algérie, accompagné de certains représentants de cette colonie, s'est rendu près de M. Rouvier, alors président du Conseil, et lui a soumis quelques modifications.

Dans l'état de chose subsistant jusqu'à ce jour, toutes les recettes provenant de l'Algérie sont versées dans le trésor français, et la métropole, de son côté, paie toutes les dépenses de la colonie.

Tirman et les représentants de l'Algérie proposent de lui laisser dorénavant le produit de tous les impôts qui y sont perçus. La colonie subviendrait en retour à toutes

ses dépenses, sauf celles qui sont relatives à l'entretien de l'armée et aux garanties d'intérêt des chemins de fer.

L'Algérie, a ajouté le missionnaire, coûte tous les ans plusieurs millions à la France, tandis que, si nous touchions directement les impôts, nous couvririons largement nos dépenses.

Ce que vous avez oublié de dire, M. Tirman, c'est par qui seraient payés ces impôts.

Nous allons essayer de combler cette lacune.

Les colons étant pour la plupart dans l'impossibilité de cultiver fructueusement leurs terres, vous ne pouvez songer à augmenter leurs charges, déjà trop lourdes, parce qu'ils protesteraient et que leurs voix ne resteraient pas sans écho. C'est donc sur les Arabes que vous comptez pour combler le déficit. Pour les obliger à payer des sommes indues, vous les feriez exproprier, et vous atteindriez ainsi le but que vous vous proposiez en demandant autrefois un crédit de cinquante millions.

Mais vous oubliez sans doute qu'il y a en Algérie une presse indépendante ; vous oubliez qu'il est des Français qui se sont fait les défenseurs des Arabes.

Sachez bien que la Chambre, avertie à temps, ne consentira jamais à vous livrer des hommes qui ont versé leur sang pour la France.

Pour que Kanoui vous ait obligé à faire une telle demande, il faut que la rapacité des Juifs d'Algérie ne connaisse plus de bornes.

En France, l'enlissement par le Judaïsme a été méthodique, progressif, presque timide. C'était un enlissement. En Algérie, c'est un engloutissement.

En France, Shylock est un homme du monde, âpre mais déguisé, rapace mais poli dans ses exécutions. En Algérie, c'est le forban féroce, brutal, insolent et bravache. L'un opère par persuasion, l'autre par violence.

Au demeurant, le résultat est le même.

Le voleur de grands chemins dit : « la

bourse ou la vie ! » le Juif dit : « la bourse et la vie ! » car après avoir ruiné par l'usure spoliatrice, il tue par la misère et le désespoir.

VI

RÉVOCATION D'UN MAGISTRAT

Nous avons fréquemment parlé, dans l'*Algérie Juive*, du rôle imposé aux fonctionnaires français par le grand électeur; nous allons citer un exemple à l'appui de ce que nous avons avancé, et faire connaître les procédés employés par les circoncis et leurs salariés pour se débarrasser de ceux qui les gênent.

De tous les fonctionnaires, le magistrat est certainement celui qui est appelé à rendre les plus grands services aux Juifs, aussi avons-nous choisi la biographie d'un jeune magistrat anti-juif!

Au mois de juin 1883, X. fut nommé sup-

pléant rétribué du juge de paix de Bordj-bou-Arreridj, arrondissement de Sétif, aux appointements de 2 080 francs par an.

Bordj-bou-Arreridj ¹ est un des cantons les plus grands et les plus peuplés de l'Algérie. Son étendue est de beaucoup supérieure à celle de nos plus grands départements de France, et il compte environ 200 000 habitants.

Au moment de la nomination de X., M. Orsini ² était titulaire de la justice de paix. Ce magistrat était tellement méprisé de tous ses justiciables, que ceux-ci firent une véritable ovation au nouveau suppléant. On ne savait ni qui il était ni d'où il venait, mais chacun avait la conviction qu'il ne pouvait être aussi injuste et autoritaire que le *sale Corse*.

Le soir même de son arrivée, X. apprenait par son chef hiérarchique qu'il allait se trouver seul pour assurer le service. M. Orsini

1. Dans le canton de Bordj-bou-Arreridj, on compte deux administrateurs (Bordj-bou-Arreridj et Bibans), vingt-quatre cheicks et quatre cadis.

2. Les fonctionnaires corses, très nombreux en Algérie, sont généralement autoritaires et dévoués aux Juifs.

se sentant très fatigué, et pressé sans doute de rentrer en France, avait déjà demandé un congé.

Le nouveau suppléant fut avisé, lors de sa prestation de serment à Sétif, par le substitut Ravisy, chargé provisoirement des fonctions de procureur, que, la justice de paix étant très chargée, il y avait trop de travail pour un seul magistrat, mais on lui promit, sur une simple demande, de lui envoyer un auxiliaire.

Dès son retour de Sétif, X. prit possession de son poste et M. Orsini partit en congé sans donner à son collègue les moindres indications sur le service. Il songea seulement à lui recommander son chaouch, le *Juif Torchon*, en l'engageant à l'employer très souvent comme interprète, en lui allouant chaque fois une ou plusieurs vacations.

Il est bon de dire quelques mots sur la compétence des juges de paix en Algérie. Civilement, ils sont compétents en premier ressort jusqu'à mille francs, en dernier ressort, jusqu'à cinq cents francs; ils sont juges

pour les référés; ils peuvent signer des saisies-arrests pour des sommes indéterminées. Criminellement, ils ont droit de lancer des mandats d'amener, des mandats d'arrêt et des mandats de dépôt; ils sont chargés des affaires criminelles et ils envoient le dossier complet à la chambre des mises en accusation par l'intermédiaire du parquet de l'arrondissement; enfin, ils peuvent, dans certains cas, juger correctionnellement¹.

Dans les villes où il y a un tribunal, la compétence des juges de paix est la même qu'en France.

Ceci dit, revenons à notre jeune magistrat et suivons-le pas à pas dans ses nouvelles attributions.

Le chaouch *Torchon* et son ami le commis-greffier Appietto avaient été chargés par Orsini d'exercer une surveillance active sur X. et de lui dicter la marche à suivre.

Malheureusement, on avait compté sans la fermeté du nouveau suppléant. S'étant aperçu

1. Lorsque la peine édictée par l'article dont ils font l'application ne dépasse pas 6 mois de prison.

du rôle qu'on voulait lui imposer, il fit sentir à chacun de ses subordonnés qu'en l'absence du titulaire il entendait rester seul maître.

Lors de sa nomination, X. ne connaissait pas l'Algérie. Comme la plupart des Français il ignorait le rôle joué par les Juifs dans notre colonie africaine; il savait que, parmi leurs coreligionnaires de France, un grand nombre exerçaient ouvertement le métier d'usurier, mais il ne supposait pas que ces despotes étaient aussi puissants. Il ne devait pas tarder cependant à sentir l'effet de leur influence.

Dans une justice de paix déjà trop chargée pour deux magistrats, X., dès son début, se trouvait seul pour assurer le service. Outre les nombreuses affaires courantes, il devait s'occuper de celles qu'avait laissées de côté le titulaire ¹. Enfin, la justice de paix se trouvait à ce moment sans interprète, l'ancien étant souffrant et le nouveau, Sagnes, ne se pres-

1. Orsini avait complètement négligé des affaires remontant à plusieurs mois, pour ne pas se transporter dans des douars, distants de 100 à 150 kilomètres.

sant pas de prendre possession de son poste.

X. avait reçu l'ordre de se faire assister provisoirement par son chaouch, le Juif Torchon ; malheureusement, ce digne descendant d'Israël, qui ne savait ni lire ni écrire, ne pouvait être employé que pour les instructions verbales.

Pour les rapports écrits des cheicks et les autres pièces à traduire, X. devait demander le concours de personnes non assermentées.

Le jeune magistrat, ne pouvant continuer son travail dans de semblables conditions, adressait quotidiennement lettres et dépêches au parquet de Sétif pour demander un interprète auxiliaire en attendant l'arrivée de M. Sagnes. M. Ravisy craignait-il, en satisfaisant à cette légitime demande, de contrarier le Juif Torchon qui n'aurait pu par suite réaliser ses petits bénéfices ? C'est là une question à laquelle il ne nous appartient pas de répondre.

Après quinze jours d'attente, le substitut arrivait enfin à Bordj-bou-Arreridj, amenant avec lui M. Déjouani, interprète au tribunal

de Sétif, et le jeune Arabe Ali ben Mohamed, qui allait être chargé de faire l'intérim auprès du nouveau suppléant.

On avait toutefois recommandé à X. d'employer Torchon le plus souvent possible, ses émoluments, disait-on, étant insuffisants.

X. ne tardait pas à s'apercevoir des procédés employés par son chaouch pour dépouiller les justiciables.

Chaque jour des centaines d'Arabes attendaient à la porte de la justice de paix, soit porteurs d'un rapport du cheick, soit munis d'une lettre écrite par les agents d'affaires Pagès, Moreau et autres; le chaouch les inspectait minutieusement, et avec ses yeux de lynx il reconnaissait bien vite ceux qui étaient en mesure de payer ses services. Il leur disait alors:

— Je puis te faire parler au juge immédiatement si...

Ce petit manège lui réussissait assez bien et quelques indiscrets prétendaient même qu'il faisait d'assez bonnes recettes.

Lorsque le juge lui demandait pourquoi

il faisait rentrer les premiers ceux qui étaient arrivés les derniers, Torchon inventait toujours un motif. Tout s'use cependant et X. ne tarda pas à découvrir le truc du Juif.

Devant l'impossibilité où il se trouvait de constater le flagrant délit, il dut se borner à empêcher cet abus. Pour cela, X. faisait inscrire, chacun à son rang, les Arabes qui avaient à lui parler ¹.

Torchon fut tout surpris de voir qu'un magistrat français ne se prêtait pas aux tripotages juifs; aussi n'hésita-t-il pas à signaler le fait à ses coreligionnaires les plus influents.

Le chaouch ne se découragea pas; il avait à son arc, pensait-il, d'autres cordes que le juge ne connaissait pas.

Puisqu'il était employé de temps à autre comme interprète, ne pourrait-il pas, outre ses vacations, se faire payer certains services?

1. Nous insistons sur ce point, pour bien établir les causes d'inimitié de Torchon pour le jeune magistrat. C'est en effet sur la demande du chaouch que certains personnages ont préparé la révocation de X.

Il lui serait si facile de tromper la bonne foi d'un magistrat qui ne comprenait pas la langue arabe.

Mais X. avait une confiance fort limitée en son chaouch; sachant ce dont il était capable, il avait dû refuser son concours dans toutes les affaires criminelles.

Torchon, furieux d'avoir été aussi vite démasqué par son chef, devait se borner à attendre le jour de la vengeance. Il savait du reste que le juge Orsini allait bientôt revenir, et alors il reprendrait son ancien rôle. Ne pouvant plus *momentanément* tromper les Arabes, il les frappait brutalement, sûr que ceux-ci n'oseraient pas se défendre, sous les yeux des autorités.

Malgré tous les obstacles qu'il rencontra dans ses nouvelles fonctions, X. ne se découragea pas. Un mois après son installation, il avait terminé tous les dossiers, tant des affaires nouvelles que de celles laissées en retard par M. Orsini et il les adressait au parquet de Sétif.

Étonné de cette vigilance, le substitut

Ravisy fit venir à Sétif le jeune magistrat et lui adressa des éloges bien mérités. Il ajouta même qu'en continuant ainsi jusqu'à l'arrivée du titulaire son avancement ne se ferait pas attendre.

Lors de cette entrevue, M. Ravisy ignorait encore la conduite de son subordonné vis-à-vis des Juifs. Il ne supposait pas qu'un homme intelligent pût ne pas comprendre qu'il fallait compter avec leur protection pour arriver à un poste élevé dans la magistrature ! Tout fonctionnaire débarquant en Algérie devait en effet savoir que sa situation était subordonnée à sa complicité avec les descendants d'Israël.

Les Français algériens avaient à se plaindre de la probité du nouveau suppléant, les Français étaient, au contraire, heureux de trouver *enfin* un homme qui ne se prêtait pas aux compromis de nos exploiters. Quelques-uns prévoyaient les conséquences de cette loyauté pour X., mais on ne pouvait supposer quel genre d'accusation on oserait porter contre ce magistrat intègre.

X. avait contre lui ses subordonnés qui exerçaient une surveillance de tous les instants; seul M. Sermet, le greffier-notaire, approuvait la conduite de son chef direct. Malheureusement il avait trop de travail à son étude pour pouvoir s'occuper du greffe, laissé à la charge d'Appietto. Ce dernier trouvait un grand changement depuis le départ de son compatriote Orsini; il se plaignait continuellement de X., qu'il était obligé d'assister dans toutes ses instructions.

Autant le suppléant était aimé par les Français, autant le titulaire était détesté. De nombreuses plaintes avaient été adressées à la Chancellerie contre ce dernier; mais, soutenu par les Juifs, il savait n'avoir rien à redouter.

Un garçon de café, employé chez Magnin, fut incarcéré à la prison de Bordj-bou-Arre-ridj, pour avoir mis du retard à porter à domicile, au juge Orsini, une tasse de café que le chaouch était allé commander.

D'après Torchon, le garçon aurait dit :

— Je n'irai chez ton *sale Corse* que lorsque

j'aurai servi les clients qui sont au café ¹.

Plusieurs habitants protestèrent contre cet abus de pouvoir et adressèrent de nombreuses pétitions au parquet et à la Chancellerie, mais que pouvaient-ils contre le protégé des Juifs?

Ce fait n'était antérieur que de quelques jours à la nomination de X.

Nous avons dit comment, après un mois de service, il avait su mériter l'éloge de ses chefs hiérarchiques et l'estime de ses justiciables ! Ceux-ci crurent donc le moment favorable pour demander le remplacement d'Orsini par le suppléant rétribué qui venait de faire ses preuves.

Plusieurs lettres furent envoyées à M. Treille, député de la circonscription, à par les autorités de Bordj-bou-Arreridj. Certaines réponses du député algérien laissèrent même

1. Aucun consommateur n'avait entendu cette réponse; mais en supposant que le garçon se fût servi de cette expression, Orsini n'avait pas le droit de le faire écrouer à la prison. Nous devons du reste ajouter que les Français avaient l'habitude de ne désigner le juge de paix que par ces deux mots : sale Corse.

espérer le prochain déplacement d'Orsini.

D'autre part, X., qui n'avait pas de raison pour préférer Bordj-bou-Arreridj à un autre poste, sur le conseil des personnes qui s'étaient adressées à M. Treille, écrivit à M. Duclaud, député de l'arrondissement de Confolens (Charente), et lui demanda d'user de son influence pour le faire nommer titulaire du poste dont il n'était que suppléant rétribué.

X. aurait eu tort d'agir de la sorte, si Orsini, bien qu'absent, ne lui en avait donné motif. Le juge de paix, en partant, avait refusé de faire connaître son adresse au suppléant, qui, dans l'intérêt même du service, aurait eu souvent besoin de lui demander quelques renseignements.

Bien plus, depuis son départ, Orsini avait écrit plusieurs fois au chaouch Torchon et X. en avait eu indirectement connaissance. Cette indécatesse faisait prévoir dans quelle situation allait se trouver le suppléant au retour du titulaire.

Les notes transmises à Orsini par Tor-

chon n'étaient sans doute pas rassurantes, puisqu'elles motivèrent son retour avant l'expiration de son congé. Au lieu de rentrer directement, il resta quelques jours à Constantine, espérant que le suppléant ne le saurait pas si rapproché. Malheureusement un indiscret (il y en a toujours) avait averti M. Dardillac, maire et conseiller général de Bordj-bou-Arreridj, qu'Orsini était à Constantine.

Il fallait donc se hâter si on voulait obtenir le déplacement de ce juge sans vergogne. Au lieu de lettres, des télégrammes furent envoyés à M. Treille, d'une part, par les autorités, et à M. Duclaud, d'autre part, par le suppléant.

Parmi ces dépêches, nous relevons celle-ci dont copie nous a été remise.

Treille député Paris

*Population Canton Bordj-bou-Arreridj
envoie pétitions ministre justice contre
Orsini juge de paix pour abus de pouvoir et
arrestation illégale. Voyez Duclaud député*

pour que X. suppléant soit nommé titulaire.

Signé : Fulgoux, Adjoint.

M. Treille n'avait pas la moindre influence personnelle ; s'il avait un service à demander, il devait s'adresser à M. Thomson, qui était en quelque sorte son Mentor. Or, que pouvait-il espérer d'un député juif, alors qu'il demandait un service pour un Français et au détriment même de l'exploitation des Juifs ?

Il fallait cependant se résigner : garder le silence plus longtemps auprès de ses électeurs français les plus influents, aurait pu lui être préjudiciable.

Il fit connaître à M. Thomson toutes les démarches tentées auprès de lui par les habitants de Bordj-bou-Arreridj, et il lui demanda de lui dicter sa réponse.

Comme il est souvent nécessaire de contenter tout le monde et son... clan, celui-ci engagea M. Treille à faire des réponses évasives, sans jamais s'engager à rien. Cela leur donnerait du temps et alors on tendrait adroitement un piège au suppléant, et le jour où il

y tomberait, on pourrait le chasser de Bordj-bou-Arreridj, sans trop faire crier les habitants.

De son côté, M. Duclaud se préoccupait fort peu de X., qui se croyait son protégé. Bien que jouissant d'une bien faible influence, il appartenait à la majorité gouvernementale et était par suite en droit de demander quelque faveur au cabinet Ferry. Mais il savait que ce ministère était à la merci des circoncis, et il ne voulait pas se discréditer en recommandant un fonctionnaire qui refusait de se prêter aux manœuvres des Juifs.

Ce vieux député charentais, qui paraissait toujours si affairé près de ses électeurs, négligeait un peu trop ses devoirs politiques pour s'occuper de ses relations privées.

Voter toujours aveuglément pour le ministère a été l'unique but de l'homme qui administre actuellement le département du Cher. Notre impartialité nous fait un devoir de dire que si M. Duclaud, dans le but de se rehausser auprès de ses électeurs, leur faisait souvent des promesses qu'il savait ne pouvoir tenir, il est du moins toujours resté hon-

nête et ne s'est jamais mêlé aux tripotages qui sont le seul objectif de la majeure partie de nos députés.

Dans de semblables conditions, on peut prévoir que les démarches faites, tant auprès de M. Treille qu'auprès de M. Duclaud, n'avaient aucune chance d'aboutir. X. ne croyait pas qu'on puisse jamais lui faire un crime d'empêcher l'exploitation des Français et des Arabes par les Juifs : il comptait sans l'influence de ceux-ci et sans la complicité du gouvernement.

Bordj-bou-Arreridj est, par sa situation, un des centres les plus désagréables de l'Algérie ; par suite de la sécheresse, la végétation est à peu près nulle. Il est bien rare de rencontrer un arbre, de trouver de la verdure ; on ne voit de chaque côté que des marais fort malsains et des terres entièrement nues. L'été, il fait une chaleur accablante, le siroco souffle presque continuellement ; l'hiver, le froid est très intense et les neiges sont généralement fort abondantes.

X. ne s'y déplaissait pas cependant ; d'une

part, ses nombreuses occupations ne lui laissaient pas le temps de s'ennuyer, d'autre part il s'était fait plusieurs amis parmi les fonctionnaires civils et militaires.

MM. Prunier et Henry, administrateurs, Bernard, médecin de colonisation, Dardillac, maire et conseiller général, Sermet, greffier-notaire, Reybaud¹, administrateur-adjoint, fréquentaient beaucoup le jeune magistrat.

Le commissaire de police, M. Pelluet, actuellement à Djidjelli, était plus particulièrement attaché à X. ; ce n'était pas un subordonné, mais un ami et un confident.

Ils se trouvaient isolés sur ce sol africain, au milieu de gens qu'ils ne connaissaient pas encore suffisamment, pour distinguer les exploités des exploités.

Ils avaient admis dans leur intimité le greffier-notaire, Sermet, qui les initiait peu à peu au rôle joué par chacun des personnages qui formaient l'effectif de notre population algérienne.

1. Nous donnons les noms de ces fonctionnaires, parce

Nous ne saurions trop faire l'éloge de ce fonctionnaire que sa droiture et sa probité mettaient à l'abri de toute attaque.

Les Juifs, qui savaient ce que pensaient d'eux le suppléant et le commissaire de police, n'admettaient pas une liaison aussi marquée entre les deux magistrats, qui, prétendaient-ils, devaient comploter contre eux. Leurs récriminations arrivèrent jusqu'aux oreilles du substitut Ravisy, qui blâma X. en lui disant qu'un juge devait se borner à faire appeler un commissaire dans son cabinet, lorsqu'il avait à lui parler. X. fut très froissé de cette observation. Il prévoyait d'où venait le coup et il comprit que les espions juifs avaient reçu l'ordre de le surveiller.

Lors de son arrivée à Bordj-bou-Arreridj, X. allait quelquefois au café tenu par le Juif Bachmayer, brasseur.

Celui-ci, flatteur comme tous ses coreligionnaires, espérait se servir de son client

qu'ils étaient détestés des Juifs et qu'ils approuvaient hautement la conduite du suppléant.

pour exploiter librement quelques colons.

Bachmayer possédait une petite propriété qu'il louait assez difficilement, parce qu'il demandait un prix exagéré.

Un naïf colon lui étant un jour tombé sous la main, il fit son possible pour conclure le marché, séance tenante, avant que le locataire se fût rendu compte de la valeur des terres louées... D'après le Juif, le marché avait été conclu, et des sous-seing privés avaient même été préparés pour être signés le lendemain, chacune des parties contractantes en ayant gardé une copie.

Après avoir vu la propriété, le colon refusa de conclure. Cela ne faisait pas l'affaire de Bachmayer, qui poursuivit le colon devant le juge de paix pour l'obliger à accepter le marché.

Le poursuivant s'était servi du greffier Appietto pour essayer de capter la confiance de X. Malheureusement le jeune magistrat ne recevait des conseils de personne pour le prononcé de ses jugements.

A l'audience, une réponse insolente du

colon fit espérer à Bachmayer que le suppléant n'hésiterait pas à rendre un jugement conforme à ses conclusions.

Il n'en fut rien cependant. Après avoir adressé une verte semonce au défendeur, X. rendit son jugement : le demandeur fut débouté de sa demande et condamné aux dépens.

Nous n'essaierons pas de décrire la fureur de Bachmayer, qui n'avait pu obliger un simple suppléant à l'aider à tromper un colon français.

Refuser son concours à un Juif était de la part d'un magistrat un crime impardonnable.

Un second crime fut commis par X. dans une affaire criminelle.

Un Corse, nommé Starcelli, était logé et nourri chez une vieille femme, sa compatriote, qui l'avait reçu chez elle par pitié. Un jour que celle-ci était absente, le pensionnaire avait brisé la serrure d'une malle, et s'était emparé d'une somme de 100 francs et de divers objets. Plainte ayant été portée au commissaire de police, celui-ci fit arrêter Starcelli, et l'envoya devant le juge de paix.

La plaignante ne sachant pas parler le français, Appietto dut servir d'interprète. « Starcelli, affirma le commis-greffier, n'était pas coupable; dans la déposition de la vieille femme, il n'avait relevé aucune charge sérieuse contre lui. » Confiant dans les paroles de son subordonné, X. remit l'inculpé en liberté, en lui faisant promettre de ne pas s'éloigner de Bordj-bou-Arreridj.

Le lendemain de cet interrogatoire, le nommé Legac, employé de Baisse, receveur des contributions diverses, déposait chez le commissaire de police un revolver qui lui avait été vendu par Starcelli, et qui fut reconnu par la plaignante. D'autres objets, faisant partie de ceux volés dans la malle, furent portés au commissariat par diverses personnes qui les avaient achetés à Starcelli.

Lorsque tous ces faits eurent été signalés à X., celui-ci fit rechercher Starcelli; mais le Corse n'avait pas attendu : en sortant de prison, il avait quitté Bordj-bou-Arreridj. Un mandat d'amener fut alors lancé contre lui, et après trois jours de recherches, Star-

celli fut arrêté auprès de Teniet-el-Merdj.

L'instruction fut rapidement menée, et malgré les dénégations de l'inculpé, qui avait déjà subi quatorze condamnations, aucun doute ne pouvait subsister sur sa culpabilité. Outre les objets volés et vendus par lui, le juge constata que Starcelli, qui était sans argent la veille du vol, en avait en sa possession au moment de son arrestation, après avoir fait de nombreuses dépenses dans une maison de prostitution.

A l'arrivée d'Orsini, le dossier complètement terminé allait être envoyé au parquet de Sétif. Le juge titulaire, sans doute sur les observations d'Appietto, voulut s'opposer à cet envoi. X. emporta chez lui le susdit dossier, et l'expédia lui-même au parquet.

Traduit devant le tribunal correctionnel, Starcelli fut condamné à cinq ans de prison pour vol.

Après le prononcé du jugement, il insulta grossièrement le tribunal, ce qui lui valut, séance tenante, une nouvelle condamnation à cinq ans de prison.

Starcelli interjeta appel.

Nous n'avons jamais lu l'arrêt de la cour d'Alger, mais il nous a été affirmé, que, grâce à la protection de son compatriote, Pompéi¹, alors procureur général à Alger, les cinq ans de prison pour vol auraient été levés. Nous croyons toutefois devoir faire toutes réserves relativement à ce dernier point.

Pendant l'absence du titulaire, le juge suppléant avait été appelé plusieurs fois à fournir des renseignements sur certains de ses justiciables qui sollicitaient une place; parmi ceux-ci, un jeune Arabe, fils d'un des cadis du canton, désirait être nommé adel. Ce postulant allait servir d'instrument aux Juifs pour arriver à la révocation du suppléant.

Après avoir séjourné quelques jours à Constantine et à Sétif, Orsini avisait Torchon de son arrivée. Celui-ci en fit part à Apietto, qui ne sut pas cacher sa joie. Les

1. Nous serions curieux de savoir si c'est comme compatriote que Starcelli était le protégé de Pompéi et d'Orsini ou pour un autre motif... ?

deux employés se rendirent ensemble à la gare pour recevoir leur maître, et après les premières accolades, ils le ramenèrent triomphalement à la Justice de paix.

Orsini fut très froid avec son suppléant qu'il ne connaissait encore que par les correspondances de Torchon. Cet accueil laissait prévoir ce que devaient être les relations ultérieures des deux magistrats.

Pour parer à toute éventualité, X. écrivit au procureur général et lui demanda son changement. A l'appui de sa demande, il invoqua les notes que lui avaient données ses chefs hiérarchiques, faisant connaître, en outre, l'impossibilité où il se trouvait de travailler sous les ordres du titulaire.

Les habitants de Bordj-bou-Arreridj avaient appris avec peine le retour d'Orsini.

Ils espéraient que, grâce aux démarches faites par les autorités, on obtiendrait le déplacement du juge de paix. Leur espoir avait été déçu, et ils voyaient que leurs récriminations n'avaient aucun poids contre ce protégé des Juifs.

Quelques personnes étaient, cependant, heureuses de garder Orsini. Outre Torchon et Appietto, dont nous avons parlé plusieurs fois dans le courant de ce chapitre, MM. Bigonnet, ancien maire, Bachmayer, cafetier, Pagès et Moreau, agents d'affaires ¹, et tous les Juifs du canton désiraient, pour des raisons différentes, le maintien d'un magistrat qui ne refusait pas de les obliger.

Le nouvel interprète, M. Sagnes, n'avait pris possession de son poste que peu de temps avant le retour d'Orsini.

Sur les conseils d'Appietto, il n'avait pas hésité à se séparer du suppléant, pour faire partie du clan dont nous venons de parler. Il avait gardé comme auxiliaire Ali ben Mohamed, envoyé par le procureur, sur la demande de X.

La tâche d'un interprète étant très délicate, il était du devoir de Ravisy de n'envoyer, même *provisoirement*, près d'un magistrat

1. Il y avait deux camps nettement tranchés : le camp juif, présidé par Orsini et Bigonnet, et le camp anti-juif dont faisaient partie les amis du suppléant, dont nous avons parlé précédemment.

qu'un homme d'une probité incontestée. Il n'en fut pas ainsi. Ali ben Mohamed ¹, de complicité avec Torchon, commit certaines indécapesses qui devaient plus tard rejaillir sur le suppléant, chargé du service.

Après le retour d'Orsini, des dépêches furent encore adressées, à M. Treille et à M. Duclaud. Sur le conseil de quelques amis, X. envoya la dépêche suivante :

Duclaud, député, Paris.

Prière télégraphier aussitôt ma nomination. Incompatibilité avec titulaire. Plaintes contre lui chancellerie. Sur demande des habitants accepterai être nommé titulaire Bordj-bou-Arreridj. Excellentes notes fournies par procureur. Voir Treille député. Réponse télégraphique.

X...

Le même jour, M. Treille recevait de l'adjoint Fulgoux une dépêche à peu près analogue. M. Fulgoux faisait cette demande,

1. Ali avait l'habitude de se faire remettre de l'argent par les justiciables. Il se disait l'ami du suppléant sur lequel il prétendait exercer une certaine influence, alors qu'il n'était que son débiteur.

tant en son nom personnel, qu'au nom de la majeure partie des habitants.

Ne recevant pas de réponse, et ne pouvant supporter davantage les grossièretés d'Orsini, X. crut prudent de demander un congé de quelques jours pour aller à Alger. Là, il verrait le procureur général et saurait à quoi s'en tenir sur son avancement.

Le lendemain de son arrivée, à Alger, X. assista à une soirée donnée par le Gouverneur en l'honneur du mariage de sa fille avec M. Comolet, sous-préfet d'Aix.

Le jeune magistrat fut présenté à des parents et amis de M. Comolet, venus à Alger pour assister au mariage. Nous citerons parmi ceux-ci les trois frères Bousquet et M. Estier de Marseille, qui se lièrent assez intimement avec X.

Un Arabe de la province de Constantine, Chérif ben Ali ben Larbi, chevalier de la Légion d'honneur, cheick d'un douar du canton d'Aïn-Beïda, s'adjoint au groupe et prend part aux diverses parties organisées par les jeunes touristes.

Un jeune Algérien, Geille, élève de l'école des Beaux-Arts, dont X. avait fait connaissance pendant la traversée de Marseille à Alger, voulut bien être, dans les diverses excursions, le *cicérone* du groupe dont nous venons de parler.

Les nouveaux amis du suppléant ne lui firent pas oublier le but de son voyage à Alger. Il vit plusieurs fois le procureur général, qui lui promit, si les renseignements étaient favorables, de lui faire obtenir à bref délai un poste de juge de paix.

Le jeune Mohamed, fils du cadi de Mansourah, dont nous avons parlé plus haut comme sollicitant la place d'adel¹, suivait à Alger les cours de l'école arabe.

Ayant aperçu le suppléant de Bordj-bou-Arreridj, il lui demanda d'appuyer verbalement sa demande. X., n'y voyant aucun inconvénient, du moment où les notes recueillies sur ledit Arabe étaient bonnes, le pré-

1. Nous appuyons sur tous ces faits, parce qu'on a prétendu, dans l'enquête, que le suppléant berçait de promesses le jeune Mohamed dans le but de se faire payer ses services.

senta au procureur général. On lui donna même à espérer que sa nomination ne se ferait pas longtemps attendre.

Nous devons ajouter qu'il y avait un peu droit, d'abord comme fils d'un des plus anciens cadis¹, et en outre parce qu'il avait passé avec succès l'examen indispensable pour entrer dans la magistrature arabe.

Pendant son séjour à Alger, X., qui était continuellement avec MM. Bousquet aîné, Estier, Geille et Chérif ben Ali ben Larbi, vit très souvent le fils du cadi de Mansourah. Celui-ci venait même de temps à autre rejoindre le groupe au café, en compagnie de son cousin et beau-frère Messaoud, qui habitait Blidah. Ces fréquentations plaisaient d'autant plus aux nouveaux amis de X., que cela leur permettait de faire quelques études sur les Arabes, complètement inconnus de la majeure partie des Français.

Il fut décidé entre le jeune suppléant et ses amis qu'on irait faire une excursion à Blidah

1. Ce juge arabe avait essayé de calmer les esprits de ses justiciables, lors de l'insurrection de 1871.

et que Messaoud leur ferait visiter la ville et les environs.

Blidah est sans contredit une des villes les plus agréables de l'Algérie. Située à une faible distance d'Alger, elle est un but de promenade, tant pour les Algériens que pour les étrangers. Son jardin public est très curieux à visiter; le jardin des Oliviers, où l'on trouve des arbres séculaires, n'est pas moins intéressant. Ses rues sont bordées d'orangers. De Blidah, on se rend en voiture au ruisseau des Singes, à l'entrée des gorges verdoyantes de la Chiffa.

Le voyage s'effectua dans d'excellentes conditions. Le jour de leur arrivée, les touristes parcoururent en voiture les environs de la ville et rentrèrent diner à l'hôtel d'Orient, où ils étaient descendus. Le lendemain, ils allèrent déjeuner au ruisseau des Singes en compagnie de Messaoud et de Mohamed, qu'ils avaient invités. Le soir ils rentrèrent à Alger.

Nous donnons tous ces détails pour bien établir que Messaoud n'a été qu'un guide complaisant, tant pour le magistrat que pour

les amis et parents du gendre du Gouverneur de l'Algérie ¹.

Pendant son séjour à Alger, X. eut l'idée, après s'être fait photographier en Arabe, de garder ce costume le soir pour aller au théâtre. Etant éloigné de Bordj-bou-Argeridj, il ne se considérait pas comme magistrat pendant son congé et ne croyait pas par suite qu'on pût plus tard lui faire un crime de ce déguisement tout naturel dans ce pays.

Le jeune suppléant quitta Alger le 23 octobre par le bateau côtier qui faisait voile pour Bougie. De là il prit la voiture de Sétif qui traverse les effrayantes gorges du Chabet ². Le substitut Ravisy l'engagea à rester jusqu'au

1. MM. Estier et Bousquet avaient invité Messaoud à venir les voir à Marseille.

2. La route qui traverse ces gorges a été creusée dans une montagne élevée à pic de quinze à seize cents mètres. Cette route trop étroite est protégée par un parapet de 0,60 centimètres de hauteur. Au moindre tournant, la tête des chevaux s'avance dans le vide, au-dessus du parapet et le moindre choc pourrait précipiter l'attelage dans le vide. La route est d'une longueur de 7 kilomètres et élevée de sept à huit cents mètres.

lendemain pour lui parler d'une lettre qu'il avait reçue de Pompéi.

Conformément à sa promesse, le procureur général demandait des renseignements sur X. pour savoir s'il pouvait lui donner de l'avancement. Ravisy, qui avait toujours fait des éloges au suppléant sur son service, ne put que donner d'excellentes notes.

Sa lettre, qui était *officielle*, a dû fort probablement s'égarer plus tard du dossier. Elle disait en substance que, pendant l'absence d'Orsini, X. avait fait preuve de zèle et d'intelligence et qu'il était dans les conditions voulues pour faire un excellent juge de paix.

M. Mauguin, député d'Alger, qui ignorait la conduite du suppléant avec les Juifs, avait promis de s'intéresser à lui.

En outre, les habitants de Bordj-bou-Arre-ridj, qui connaissaient les promesses du procureur général et les notes du substitut de Sétif, firent de nouvelles démarches auprès de M. Treille pour la nomination du suppléant comme titulaire.

De son côté, Orsini ne restait pas dans

l'inaction. Il adressait lettres et dépêches à tous ceux qui pouvaient lui être de quelque utilité, ajoutant *sans doute* que, s'il avait commis des fautes et abusé de son pouvoir, il avait du moins toujours protégé les Juifs. C'était en effet la meilleure note pour un magistrat algérien.

Nous ne connaissons pas le contenu des correspondances échangées entre Orsini et ses protecteurs. Toutefois trois dépêches écrites de la main du quémandeur nous sont tombées entre les mains. Nous les donnons textuellement :

Coggio,

Télégraphiez à Paris, si avez intention intervenir. Lettre arriverait trop tard.

Arène, député,

Si votre intervention n'est pas immédiate, elle sera tardive.

Forcioli, sénateur,

Extrême urgence dans affaire que vous savez. Agissements incroyables.

La situation, déjà fort tendue entre le titulaire et le suppléant, devint insoutenable à la

suite d'une nouvelle insulte d'Orsini. Un soir, X. envoya chercher par le chaouch Torchon les codes annotés de Rivière dont il avait besoin pour une instruction. Cet ouvrage étant dans le cabinet du juge de paix, c'est à lui que le chaouch dut s'adresser pour le prendre. Orsini était au café et avait sur lui la clef de son cabinet. Lorsque Torchon lui demanda la clef pour prendre le livre, il lui répondit :

« Va dire au suppléant qu'il m'ennuie... ! »

X., craignant de n'avoir pas bien entendu, fit répéter trois fois cette réponse par le chaouch. Il écrivit alors une lettre de provocation à Orsini et une seconde au substitut de Sétif pour lui dire que dans de semblables conditions il ne pouvait continuer le service.

A cette même époque, Orsini recevait la dépêche suivante du procureur général :

Orsini, juge de paix Bordj-bou-Arreridj, Demandez à suppléant si accepterait être nommé titulaire Laghouat ou Biskra. Seuls postes disponibles. Son refus l'obligera d'attendre.

X. faisait répondre aussitôt :

Procureur général Alger.

Suppléant accepte être nommé titulaire Biskra.

Orsini.

Cette dépêche *officielle* du procureur général prouve que les notes du suppléant étaient excellentes, puisqu'après moins de trois mois on lui offrait un poste de titulaire ; mais elle a dû également disparaître du dossier. Il serait cependant facile d'en trouver la copie au bureau télégraphique d'Alger, en cherchant dans les premiers jours de novembre 1883.

Après avoir pris connaissance de la plainte portée contre Orsini, le substitut fit appeler le suppléant à Sétif et blâma la conduite du juge de paix, tout en engageant X. à continuer son service jusqu'à sa nomination.

Sur ces entrefaites, il se produisit un incident dont les Juifs profitèrent pour préparer leur vengeance.

Mohamed écrivit à X. pour lui demander si, grâce à sa protection, on ne ferait pas bientôt droit à sa demande.

Cette lettre, décachetée par Orsini, et dont X. n'a jamais eu communication, fut envoyée aussitôt au procureur général.

Les démarches d'Orsini et de certains Juifs influents avaient déjà produit leur effet.

Des ordres avaient été donnés, tant au procureur général qu'au substitut de Sétif, pour préparer une enquête qui devait aboutir à la révocation du suppléant.

Pour obtenir ce résultat, il fallait inventer, car il était assez difficile de révoquer un magistrat contre qui aucune plainte n'avait jamais été portée.

A la suite d'une lettre du procureur général, M. Ravisy fit venir le juge de paix à Sétif.

Nous ignorons quel complot ils tramèrent ensemble ! Le lendemain, Orsini revenait en compagnie de MM. Ravisy et Déjouani, interprète du tribunal.

De prime abord, chacun crut que, faisant droit aux légitimes réclamations des habitants, on avait enfin ordonné une enquête contre Orsini. L'illusion fut de courte durée. La fi-

gure réjouie d'Orsini prouvait qu'il n'avait rien à craindre.

Le soir même, M. Ravisy avertissait le suppléant qu'il était accusé de faits très graves et qu'il allait faire une instruction complète. L'étonnement de X. fut tellement grand qu'il voulut donner sa démission sur le champ; s'il ne le fit pas, c'est qu'il désirait voir jusqu'où allait la perversité des salariés des Juifs.

Le cadi de Mansourah fut appelé. Il ne put rien dire contre le suppléant. C'est peut-être ce qui lui valut plus tard sa révocation.

Le cadi de Rapta, celui de Bordj-bou-Ar-
reridj n'avaient pas à se plaindre de X; il en fut de même de plusieurs cheicks appelés pour les besoins de la cause.

Les chefs arabes n'ayant pas voulu se faire les complices d'une basse vengeance contre un magistrat français, on chercha si, parmi les indigènes, quelques-uns n'auraient pas à se plaindre de X. Appietto et Torchon pouvaient être d'une grande utilité dans la circonstance et c'est à eux qu'on s'adressa.

Nous ouvrons ici une parenthèse pour dire

que certaines affaires criminelles ne sont pas instruites lorsque le magistrat peut arriver à un arrangement entre le plaignant et l'inculpé.

Il n'est pas rare de trouver en Algérie des juges de paix qui reçoivent mensuellement de 150 à 200 rapports de cheicks, relatifs à des délits ou à des crimes. Or il est matériellement impossible de faire toutes ces instructions.

Pour ce motif, il est d'usage d'engager dans certains cas l'inculpé à désintéresser le plaignant, qui, de son côté, retire sa plainte.

Pendant son séjour à Bordj-bou-Arreridj, X. avait fait trois arrangements dans ces conditions; deux seulement nous sont connus et nous allons les citer :

Un indigène avait pris trois brebis à un de ses voisins, qui, après avoir porté plainte, fut envoyé devant le suppléant en compagnie de l'inculpé. Les deux voisins semblaient tellement amis, que le magistrat engagea le voleur à donner au plaignant une somme équivalant à la valeur des brebis.

L'argent fut versé immédiatement et l'affaire n'eut pas de suite.

Une autre fois, à la suite d'une discussion, un Arabe ayant mordu au doigt un de ses coreligionnaires, tous les deux furent envoyés devant le magistrat français. Celui-ci engagea l'inculpé à remettre une petite somme à sa victime, et congédia ensuite les deux parties.

Dans ces deux cas, le paiement fut effectué à la porte de la justice de paix, en présence de plusieurs Arabes. Torchon avait servi d'interprète.

M. Ravisy, tout à la recherche de témoins à charge, fit venir plaignants et inculpés dans les affaires dont nous venons de parler. Pour qu'ils ne fussent pas pris au dépourvu, le chaouch fut chargé de les confesser. Celui-ci les engagea à répéter, s'ils voulaient le départ du suppléant, qui, disaient-ils, était méchant et injuste pour les Arabes, la leçon qu'il allait leur apprendre.

Après l'audition des témoins, qui dura trois jours, X. fut appelé par le substitut. Au lieu de lire au suppléant, comme c'était son

devoir, la déposition des témoins entendus, M. Ravisy laissa supposer qu'il n'avait relevé rien de bien sérieux dans l'enquête, qui aboutirait peut-être à un déplacement. Il dit toutefois à X. que des Arabes avaient affirmé qu'à trois reprises différentes, des sommes, variant entre 5 et 8 francs, avaient été gardées par lui, lors d'arrangements également ordonnés par lui.

Le suppléant, qui savait que ces accusations avaient été dictées aux Arabes par Torchon, protesta énergiquement et demanda à être confronté avec les témoins; M. Ravisy, qui craignait de voir les Arabes rétracter leurs allégations mensongères, refusa la confrontation.

X., rendu furieux par ce refus, qualifia la conduite des magistrats instructeurs; il soutint devant le substitut que cette enquête était le résultat des manœuvres de certains personnages.

Ravisy demanda enfin au suppléant pourquoi depuis quelques jours il refusait de faire son service.

— Parce que, répondit X., je ne veux pas supporter plus longtemps les insultes d'un goujat : je respecte mes chefs, mais je veux être respecté par eux.

— Vous devenez bien impertinent, Monsieur le suppléant, pour parler de la sorte à votre supérieur !

— Je sais quelle conduite je dois tenir devant un magistrat qui joue dans une affaire un rôle tel que celui dont vous vous êtes chargé. N'ayant rien à dire contre moi, dont vous faisiez l'éloge encore tout récemment, vous appelez des témoins confessés d'avance, et vous refusez de me confronter avec eux dans la crainte de les voir rétracter ce qu'on leur a fait dire.

— Pour qui me prenez-vous donc ?...

— Pour ce que vous êtes.

— Si vous répétez ce que vous venez de dire, je vous fais arrêter immédiatement : vous êtes en présence d'un chef qui donne des ordres et n'en reçoit pas.

— Je ne reconnais plus de chefs, car je donne ma démission.

A ce mot de démission, le substitut se calma.

Si le suppléant démissionnait, le but n'était pas atteint, puisque ses ennemis avaient demandé sa révocation.

M. Ravisy engagea donc X. à continuer son service, lui disant qu'il n'avait rien à craindre. Il ajouta même que les faits révélés par les Arabes n'avaient aucune portée, et que c'était pour ce motif qu'il avait jugé la confrontation inutile. Grâce à cette hypocrisie, il fit signer les pièces au suppléant et se retira, satisfait d'avoir donné une nouvelle preuve de son dévouement aux Juifs.

Quelques mois après l'enquête, M. Ravisy était nommé substitut à Constantine.

Quand il lira cet ouvrage, il sera étonné des renseignements précis que nous donnons sur cette affaire; il se demandera pourquoi nous le démasquons, lui, le protégé de M. Mauguin, le protecteur des Juifs? Il craindra peut-être de nous voir dévoiler d'autres faits! Cela nous serait facile en effet, mais nous croyons inutile de nous étendre sur un personnage que ce simple récit suffit à faire connaître.

L'enquête avait eu lieu dans les premiers jours de décembre 1883. Encouragé par le substitut, X. avait continué son service. La majeure partie des instructions lui avaient été remises par les ordres d'Orsini, et il les lui avait rendues complètement terminées.

Le suppléant, étant allé à Sétif, vers la fin de décembre, reçut de nouveaux éloges du substitut.

Il vit M. Philippoteaux, président du tribunal, M. Terrier, juge, et quelques autres magistrats, et aucun ne fit allusion à l'enquête, qui, de l'avis général, ne devait pas avoir de suites fâcheuses. M. Ravisy affirma même à X. qu'il resterait à Bordj-bou-Arreridj et que le titulaire partirait avant lui.

Confiant dans cette promesse, le suppléant, qui avait toujours hésité à acheter des meubles, dans la crainte d'un déplacement, serendit le même jour chez Mairesebile Régis et Milano, marchands d'ameublements à Sétif, et acheta chez le premier pour 700 francs, chez le second pour 1000 francs¹. Il donna à chacun

1. Ces détails ont une très grande importance. Il était,

200 francs comme acompte, s'engageant à payer le surplus à des époques déterminées.

Rentré à Bordj-bou-Arreridj, X. se mit sérieusement au travail, convaincu, d'après les paroles du substitut, qu'il n'avait plus à craindre un déplacement.

Le 10 janvier, il était avisé confidentiellement par un ami, que plusieurs députés demandaient sa révocation et que M. Martin Feuillée ne la leur refuserait pas. Ils l'engageaient, dans son intérêt, à donner sa démission.

X. comprit, un peu tard, qu'il était réellement victime d'une intrigue, préparée par les Juifs, et conduite par M. Ravisy.

N'ayant rien à espérer de MM. Ferry, Martin-Feuillée, Raynal, Waldeck, etc., le suppléant envoya sa démission au ministre de la justice. Ne se considérant plus comme fonctionnaire, il écrivit une seconde lettre à M. Martin-Feuillée¹ pour lui faire connaître

évident que X. n'aurait pas acheté de meubles sans l'affirmation expresse de Ravisy qu'il n'avait rien à craindre.

1. Dans cette seconde lettre il disait : « Il faut connaître l'Algérie pour se rendre compte de l'influence des

ce qu'il pensait des hommes qui tenaient en main les rênes du gouvernement.

Une lettre s'égare facilement, lorsqu'elle est adressée à un homme indélicat, qui, pour les besoins de sa cause, ne doit pas l'avoir reçue. C'est ce qui arriva pour la lettre de démission que X. avait eu le tort de ne pas recommander.

Partie le 10 janvier, elle avait dû arriver à destination le 14 ou le 15. M. Martin-Feuillée soutiendra peut-être qu'il n'en a jamais eu connaissance. Nos lecteurs savent, du reste, quelle confiance on pouvait avoir en ces hommes du Tonkin, qui trompaient le public, en falsifiant les dépêches officielles.

Quant à la seconde lettre, arrivée deux ou trois jours après la première, l'ex-ministre s'en souviendra peut-être mieux. L'effet du reste n'avait pas été long à se produire, car, le 18 janvier, X. recevait la dépêche suivante :

Juifs grâce à la complicité du gouvernement. J'ai donné ma démission, parce que je ne voulais pas être sous les ordres de cette bande de goinfres et de sauteurs qui composent le cabinet Ferry, etc. »

X. suppléant Bordj-bou-Arreridj.

Au lieu d'avancement êtes révoqué.

Duclaud.

Le député de la Charente écrivait ensuite à X. pour lui manifester son regret de ne pas avoir été averti à temps, afin d'intervenir en sa faveur auprès du ministre.

X... fut très surpris de cette audace. M. Duclaud, à qui il s'était adressé plusieurs fois, n'avait jamais rien fait pour lui et il offrait ses services alors qu'il était trop tard. Comme cela donne bien une idée exacte de la bonne foi de la majeure partie de nos députés, qui bercent leurs électeurs de promesses pour assurer leur réélection, et qui, au moment d'agir, sont toujours impuissants !

Quelle honte pour les Français indépendants de se voir représentés à la Chambre par cette horde d'individus qui formait la majorité du cabinet Ferry ! La promesse d'une place en cas de non-réélection les poussait à se faire les complices d'hommes que le pays a jugés depuis. C'est ainsi que

M. Duclaud est préfet du Cher, M. Labuze, trésorier-payeur général des Bouches-du-Rhône, etc.

Quels fonctionnaires indépendants !

A la lettre de M. Duclaud, dont nous venons de parler, X. répondit immédiatement pour demander les motifs de sa révocation ?

La question était sans doute fort embarrassante, puisque le député opportuniste ne put faire une réponse catégorique.

« On a révélé sur vous, écrivait-il, des faits tellement graves, que je ne puis vous les faire connaître. »

Nous avons entre les mains cette lettre de M. Duclaud. Nous ne la publions pas, convaincu que l'auteur ne la désavouera pas, mais nous nous croyons autorisé à demander au préfet du Cher pourquoi il ne pouvait pas répéter des faits dont le ministre lui avait donné connaissance ? Pourquoi en outre il répondait à une nouvelle lettre de X. que le ministre ne pouvait pas accorder la contre-enquête demandée.

Il reconnaissait donc lui-même que dans

une contre-enquête, X., qui se tenait en garde, pourrait facilement réduire à néant toutes les accusations portées contre lui ! Il savait, ou tout au moins il devait savoir, qu'un ministre intègre ne pouvait pas refuser une contre-enquête, alors que le fonctionnaire attaqué avait été induit en erreur, et ne connaissait qu'une faible partie des accusations dirigées contre lui.

On aurait envoyé sur les lieux un substitut de Constantine, M. Eon, par exemple, qui allait être nommé procureur de la République à Sétif; on lui aurait donné des ordres très sévères pour que le résultat de l'enquête restât le même.

Mais X. aurait voulu prendre connaissance du dossier, et pour chaque fait il aurait exigé la confrontation.

Que serait-il arrivé alors si quelques-uns des Arabes entendus avaient dit : « Nous avons récité la leçon que nous avait apprise le Juif Torchon ! »

La mèche eût été vendue; l'affaire se serait ébruitée et chacun eût été éclairé sur les

manœuvres dont sont continuellement victimes des milliers de Français.

C'était là ce qu'il fallait éviter à tout prix et c'est pour ce seul motif que la contre-enquête avait été refusée.

La nouvelle de la révocation du suppléant se répandit très vite à Bordj-bou-Argeridj; elle donna lieu à un grand nombre de commentaires.

Les Juifs étaient heureux d'être enfin débarrassés de ce magistrat qui avait refusé de se prêter à leurs manœuvres.

Les marchands de meubles de Sétif écrivirent à X. de les payer immédiatement s'il voulait éviter des poursuites. Étant dans l'impossibilité de s'exécuter, l'ex-suppléant proposa à ses deux créanciers de reprendre les meubles vendus, qui, dans quinze jours, n'avaient pu être détériorés, et de garder cent francs pour la location.

Mairesebile se rendit sur les lieux et accepta la proposition de son débiteur.

Il n'en fut pas ainsi de Milano.

Cet individu, Maltais d'origine, qui s'était

enrichi en employant les procédés des Juifs, ne laissait jamais échapper une occasion d'exploiter ses débiteurs. Il refusa toute transaction, et exerça des poursuites. Les meubles vendus par Milano et ceux appartenant à X., furent saisis, vendus, et rachetés par le créancier récalcitrant. Quelques objets, envoyés de France, et en consigne à la gare, furent également saisis et vendus.

Dans toute cette affaire, l'huissier Rousseau joua un assez vilain rôle. Dans quelle condition se fit la vente ? A quelle somme s'élevèrent les frais ? Ce sont là des questions auxquelles nous ne pouvons répondre. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que X. resta débiteur d'une somme supérieure à celle réclamée avant les poursuites¹.

Milano prit hypothèque sur les immeubles de son débiteur, et celui-ci dut, pour obtenir décharge, verser encore près de mille francs.

1. Orsini prêta son concours à toutes ces manœuvres. Il ne suffisait pas aux Juifs de chasser leur ennemi, ils essayaient de le dépouiller. En six mois, X. laissait en Algérie près de 10 000 francs.

Nos lecteurs de France ne connaissent probablement les Maltais que par ouï-dire. Ces insulaires sont avec les Juifs la plus dangereuse plaie de l'Algérie. Ils débarquent dans notre colonie, pieds nus et couverts de haillons; quelques années plus tard, on les retrouve millionnaires. La plupart d'entre eux ne savent ni lire ni écrire, mais ils connaissent admirablement les trois premières règles de l'arithmétique, et principalement la multiplication. Ils n'hésitent pas à prêter à deux ou trois cents pour cent, et ne tolèrent pas le moindre retard dans le remboursement. Lorsqu'ils possèdent une assez grande fortune, ils quittent l'Algérie pour revenir dans leur pays.

Puisque nous sommes à Bordj-bou-Arre-ridj, nous citerons les deux frères Bohadjar, qui, en vingt-cinq ans, ont volé à nos nationaux environ deux millions; Vigliano, Haubin, Cormi, bien que moins riches, voient chaque jour accroître leur magot dans des conditions exorbitantes !

Cette révocation doit donner une idée

exacte de l'influence des Juifs en Algérie. Si, comme nous l'avons répété plusieurs fois dans *l'Algérie juive*, ils sont plus illettrés et plus rampants que leurs coreligionnaires de France, on voit, par cet exemple, qu'ils sont aussi hypocrites et aussi puissants. Il semble presque incroyable, en effet, qu'en moins de six mois, ils soient parvenus à faire révoquer un magistrat qui avait mérité les éloges de ses chefs et l'estime de tous ses justiciables français.

Torchon possède déjà une certaine fortune provenant tant de ses exploitations, comme chaouch, que de prêts usuraires. Dans quelques années, nous le verrons fonder une maison de banque, qui, grâce à ses *talents*, prospérera dans les proportions de celles de nos rois de la Finance. Ses frères Guermi et Ramy ont été moins adroits : le premier est chaouch de la mairie ; le second, complètement dénué d'intelligence, n'a pas encore d'emploi ; ils sont l'un et l'autre des instruments dont Torchon sait faire son profit.

Mesguiche est le Juif le plus riche de Bordj-

bou-Arreridj. Bien que marchand de nouveautés, il s'occupe principalement de prêts ; il trouve ce commerce plus lucratif que le premier. C'est lui le Grand Électeur du canton, et tous ses coreligionnaires, les Suffar, Chemla, Nadjar, etc., viennent s'adresser à lui dans chaque affaire véreuse.

Tous ces Juifs, qui, pour exploiter nos colons et les Arabes, ont besoin du concours du juge de paix, devaient naturellement demander le départ d'un magistrat qui considérerait l'usure comme un vol. Il existe une telle solidarité entre les descendants d'Israël, que les demandes, venant du plus humble d'entre eux, parviennent rapidement au ministère, soit par l'intermédiaire des Rothschild, soit par l'intermédiaire des députés juifs.

Quant à vous, fonctionnaires français, qui vous pliez ainsi aux ordres de cette horde, nous vous demandons, s'il reste encore quelques gouttes de ce vieux sang gaulois dans vos veines, d'examiner les conséquences de votre conduite ! Votre complicité est la

force des Juifs ! Restez neutres, si vous le voulez, mais n'allez jamais vous faire les instruments d'une trame ourdie contre un de vos confrères qui a eu le seul tort d'être plus franc que vous ! Vous devez rougir de l'avancement obtenu pour de tels services !

Que vous aurait-on reproché, à vous, M. Pompéi¹, si vous vous étiez borné à écrire à M. Ravisy de faire une enquête contre le suppléant de Bordj-bou-Arreridj, sans donner des ordres secrets qui n'étaient pas en votre honneur ? Mais vous étiez peut-être trop compromis avec les Juifs pour reculer, et c'était même cette compromission qui vous avait valu le poste élevé que vous occupiez dans la magistrature.

Quant à vous, M. Ravisy, qui avez dirigé l'enquête, vous ne songiez qu'à votre avancement ! Vous espériez, disiez-vous souvent,

1. Pompéi avait reçu des ordres formels du ministre de la justice. Il en avait avisé Ravisy et Orsini. La lettre de Mohamed servit de point de départ ; mais les promesses faites par Pompéi au substitut de Sétif si l'enquête réussissait, donnent une idée exacte du zèle que mettait le premier magistrat algérien, à servir les Juifs.

être nommé procureur à Sétif. Pour atteindre ce but, vous avez failli à vos devoirs, car vous saviez que les faits relevés contre X. dans votre enquête étaient faux, et vous n'avez pas voulu entendre ses explications. Aviez-vous le droit de refuser la confrontation du suppléant avec ceux qui avaient porté des accusations contre lui ? Vous reconnaitrez que non et cependant vous l'avez refusée ! Vous ne vouliez pas, alors qu'on vous avait chargé de faire une enquête, être obligé de reconnaître qu'on n'avait rien à reprocher à l'ennemi des Juifs ! Vous aviez peur qu'on vous dit : « Du moment où nous vous demandions des faits graves contre X., il fallait en trouver ! C'est votre maladresse qui nous empêche d'aboutir au résultat demandé. »

Vous n'avez pas mérité de tels reproches de la part de vos chefs ! Vous avez donné plus qu'on n'exigeait de vous ! Vous avez préféré la protection des Juifs à l'estime de vos compatriotes ! Si tous les fonctionnaires algériens ne devaient avoir souvent bouche close, quelques-uns de vos collègues auraient

blâmé votre conduite ! Croyez-vous que M. Terrier, juge à Sétif, M. France, juge de paix à Bougie, et certains autres que vous connaissez et que nous ne nommons pas, auraient accepté la mission dont vous avez été chargé ? Ces magistrats intègres ne peuvent pas répondre ; mais nous ne craignons pas d'affirmer qu'ils ne prêteront jamais leur concours à un complot ourdi par les Juifs !

Quant à Orsini, actuellement juge de paix à Mostaganem, nous n'en dirons pas un mot, car nous aurions trop à dire. Nous l'engageons même, dans son intérêt, à ne pas nous obliger à parler de certaine affaire de succession, dont on a beaucoup bavardé à Bordj-bou-Argeridj. Cela nous ramènerait à certains faits dont le cadi de Raptâ n'a peut-être pas seul le secret.

Nous tenons cependant, en terminant ce chapitre, à dire au juge de paix, ami de Torchon, que, quoi qu'on ait fait, jamais un Arabe ne maintiendra en face de X. les faits avancés dans sa déposition devant M. Ravisy.

Cette révocation que nous venons de

raconter n'est pas un fait isolé. Depuis quelques années, les Juifs sont devenus si puissants en Algérie, qu'ils ne considèrent plus les fonctionnaires que comme des machines, qu'ils ont seuls le droit de faire mouvoir.

VII

LES REPRÉSENTANTS DE L'ALGÉRIE

Nous avons trop souvent parlé, dans l'*Algérie juive*, des rapports existant entre les électeurs et les élus, pour ne pas édifier nos lecteurs sur le rôle joué par les sénateurs et les députés de notre colonie. C'est, en effet, à nos représentants qu'incombe la tâche de défendre nos intérêts. Malheureusement, en Algérie, les élus sont obligés d'aliéner leur liberté entre les mains des Juifs, s'ils veulent conserver leur mandat.

Pendant la campagne électorale, chaque youddi reçoit l'ordre de voter pour tel ou tel candidat, et le jour du vote, toutes les voix

se portent sur celui qui leur a été désigné par le Grand Électeur. On se préoccupe peu, dans le camp d'Israël, de connaître les idées politiques du candidat : on veut, avant tout, que le député se plie aux exigences des Juifs.

Si la même entente existait chez nos nationaux, ils pourraient dans chaque élection lutter, avec quelques chances de succès, contre leurs vils adversaires; mais, outre les divergences d'opinion, il ne faut pas compter sur les voix de la majeure partie des fonctionnaires, qui, protégés généralement par les députés sortants, sont heureux de trouver une occasion de leur prouver leur reconnaissance.

Dans la province d'Alger, l'ancien député Mauguin, actuellement sénateur, a toujours été le serviteur dévoué des Juifs indigènes. Son passé politique lui a valu la haine et le mépris de tous ses compatriotes, aussi n'hésite-t-il jamais, pour conserver le mandat dont il est si fier, à obéir aveuglément aux ordres d'Israël!

Lorsque, dans son département, un fonc-

tionnaire refuse de se faire le complice des Juifs, c'est à lui qu'on s'adresse pour demander son déplacement ou sa révocation. Il sait que cette demande est un ordre, et alors on le voit courir de ministères en ministères, jusqu'à ce qu'il ait obtenu gain de cause. Il jouit même, dit-on, d'une certaine influence, grâce à sa servilité, auprès d'un gouvernement sinon juif, du moins à la discrétion des Juifs.

Si M. Mauguin a le don de faire révoquer certains fonctionnaires, il a aussi le pouvoir de faire obtenir de l'avancement à d'autres. Il en est, en effet, quelques-uns, qui, poussés par la soif des grandeurs, se font les esclaves des youddis. A ceux-là il faut des postes élevés, car ils rendront d'autant plus de services qu'ils seront plus puissants.

Tel est le cas de M. Ravisy, le protégé de M. Mauguin, dont nous avons déjà parlé !

L'ancien député d'Alger était tellement honni de tous les Français que son élection semblait fort compromise. Les Juifs eux-mêmes, craignant de perdre un aussi puis-

sant complice, jugèrent prudent de l'envoyer siéger au Sénat.

M. Mauguin fait partie de ces hommes qui n'ont aucune notion de leur dignité. Pour satisfaire son ambition, il n'a pas craint de livrer son pays aux Juifs; il eût même fait davantage, si ses mandants l'eussent exigé.

Cet homme n'est pas un mandataire, mais bien un courtier chargé de traiter les affaires entre les maisons Kanoui et Rothschild.

Les deux députés d'Alger, MM. Letellier et Bourlier, ont également été élus par les Juifs. Leurs concurrents, MM. Marchal et Samary, qui s'étaient nettement posés comme anti-juifs, avaient eu les voix de tous les Français indépendants.

M. Letellier est déjà un ancien. Il a marché à côté de M. Mauguin, dont il a suivi souvent les conseils. Il semble regretter d'être entré dans cette voie, mais il tient à son mandat, et il sait qu'il est arrivé au pouvoir grâce aux Juifs, et qu'il ne s'y maintiendra que par eux. Bien que ne les aimant pas, il doit par

suite ne pas leur montrer son aversion¹.

M. Bourlier est plus jeune dans la vie politique. Pour se faire élire il a fait abnégation de ses principes, et a sollicité les suffrages des Juifs. Connaissant l'Algérie à fond, M. Bourlier parlait souvent jadis à ses amis des réformes à apporter aux modes actuels de colonisation, et nous ne craignons pas de dire que nous partageons ses idées sur beaucoup de points. Pourquoi donc garde-t-il le silence aujourd'hui ?

Nous lui demandons, au nom de tous les Français algériens, d'abandonner cette voie tortueuse où il s'est jeté et d'écouter les nobles sentiments qui l'animaient autrefois.

Il n'est pas encore si avancé qu'il ne puisse reculer pour revenir vers ceux qu'il a abandonnés.

Nous osons espérer, M. Bourlier, que vous ne resterez pas sourd à notre appel ! Vous ne sacrifierez pas plus longtemps vos

1. M. Letellier est intervenu directement pour faire voter par la Chambre le crédit de cinquante millions, demandé par Tirman.

devoirs de Français à une sotte ambition ! Que vous importe le mécontentement de ces youddis qui se servent de vous, mais qui ne vous aiment pas ! Si vous n'êtes plus leur élu, aux prochaines élections, ne serez-vous pas fier d'être celui des Français ?

Vous craignez un échec, nous direz-vous ? Mais s'il en était ainsi, ne seriez-vous pas heureux de pouvoir dire : je n'ai pas eu assez de voix, mais je n'ai eu que celles des honnêtes gens. Du reste, soyez sans inquiétude à cet égard, car, d'ici cette époque, nous travaillerons dans l'intérêt général à rétablir l'entente entre tous les Français, et notre tâche sera d'autant plus facile que nous nous adresserons à des hommes décidés à combattre l'ennemi.

Cet appel que nous vous faisons, M. Bourlier, nous vous l'adressons aussi, M. Letellier ! Si nous venons à vous, c'est que, malgré vos compromissions, nous avons acquis la conviction, par notre enquête, que vous n'êtes pas encore tombé dans la fange où pataugent quelques-uns de vos collègues.

Nous ne pouvons pas dire toutefois que vous êtes exempt de reproches, mais nous croyons qu'il ne vous faudrait pas un grand effort pour reconquérir votre indépendance.

Dans quelques jours, vous allez être appelés à vous prononcer sur deux projets de loi qui intéressent l'Algérie au plus haut point, nous voulons parler du projet Michelin-Gaulier et des modifications budgétaires présentées par M. Tirman. Nous jugerons par votre vote, si notre voix est ou non restée sans écho.

M. Jacques, sénateur d'Oran, est, comme nous l'avons dit plus haut, allié aux Juifs ; son fils a épousé Mlle Lévy, fille du banquier d'Oran, deux fois déclaré en faillite. Cet homme est le valet des descendants d'Israël. Il reçoit directement de Kanoui et de quelques autres Juifs influents des ordres auxquels il se conforme sans la moindre restriction.

M. Jacques ¹ est encore plus influent que

1. Le principal but des représentants juifs de l'Algérie

M. Mauguin. Il fait partie du clan juif, qui, en dehors des séances des Chambres, décide la ligne de conduite que doit tenir chacun de ses membres dans telle ou telle circonstance.

Nous avons reçu, contre ce sénateur peu scrupuleux, plusieurs plaintes de colons français qui ont été ses victimes. Tous les fonctionnaires de son département savent ce que leur coûterait leur refus d'obéissance aux Juifs !

Que de fois certains colons nous ont dit :

— Tel fonctionnaire a été injuste envers nous, mais nous savions qu'il n'agissait pas librement et nous ne lui en voulons pas !

Des fonctionnaires eux-mêmes (qu'ils soient sans crainte, nous taisons leurs noms) nous

est d'envoyer dans notre colonie des fonctionnaires disposés à servir le camp d'Israël.

Lors de chaque mouvement, Kanoui et Isaac donnent les noms de leurs protégés à MM. Manguin, Jacques ou Thomson, et ceux-ci interviennent directement auprès du Ministre compétent.

Nous avons eu sous les yeux une liste préparée par Mme Isaac (à l'adresse de Thomson), comprenant 5 administrateurs et 3 magistrats.

ont adressé quelques lettres pour nous exposer la situation dans laquelle ils se trouvaient vis-à-vis des youddis, et nous dévoiler les œuvres de M. Jacques. C'est dans l'intérêt même de ces malheureux employés, plus à plaindre qu'à blâmer, que nous ne publions pas certains faits qui aboutiraient à leur révocation.

MM. Étienne et Sabatier, les deux députés d'Oran, sont plus aimés de leurs électeurs français que leurs collègues d'Algérie.

M. Étienne n'est pas seulement député d'Oran, il est aussi membre du gouvernement. A ces deux titres, nous croyons devoir raconter la vie laborieuse de cet homme, encore jeune, qui semble animé des meilleures intentions.

M. Eugène Étienne est né à Oran le 15 décembre 1844; son père était originaire de la Charente, sa mère était Corse.

Après avoir terminé ses études aux lycées d'Alger et de Marseille, il se lança dans le mouvement politique. Il contribua à la fondation de divers groupes républicains et fut

un de ceux qui travaillèrent avec le plus d'acharnement au renversement de l'Empire.

En 1868, il créa une maison de commerce qui eut bientôt des relations très suivies avec notre colonie africaine, mais, malgré l'importance croissante des affaires de la maison, il ne négligea pas la politique. Il fut un des plus ardents collaborateurs du *Peuple* et de l'*Égalité*, qui osaient, après douze années de compression, élever la voix en faveur de la liberté, de la démocratie, de la République!

Lorsqu'en 1869, Gambetta posa sa candidature à Marseille contre Thiers et M. de Lesseps, M. Étienne contribua pour une large part au succès de celui qui devait être plus tard son ami. Les républicains de la veille n'ont pas oublié avec quels applaudissements enthousiastes furent accueillis les résultats de cette lutte qui avait captivé l'attention de la France.

La proclamation de la République, après Sedan, ne mit pas fin aux luttes soutenues par ces jeunes démocrates qui avaient préparé la chute de l'Empire.

M. Etienne a conservé à Marseille, parmi ceux qui combattaient à ses côtés dans les rangs de la démocratie, de nombreux amis étonnés de trouver autant d'énergie aux jours de danger chez ce jeune homme d'un naturel si doux et d'un caractère si gai !

Lorsqu'en 1878, en récompense des services rendus, il fut nommé agent commercial des chemins de fer de l'État, il quitta avec regret cette ville où il s'était marié et où il avait fait ses premières armes.

Dans ses nouvelles fonctions, M. Étienne conquit bien vite l'estime de tous ceux qui étaient en relations avec lui. Grâce aux capacités dont il fit preuve, deux ans après son entrée dans l'administration, il fut nommé inspecteur général des affaires commerciales, et, un an plus tard, en 1881, inspecteur général de l'exploitation.

Au mois d'août de cette même année, les électeurs oranais, fiers à juste titre de leur compatriote, lui offrirent la candidature ; il accepta et fut élu par 2.242 voix.

M. Étienne n'avait pas trente-sept ans.

Dès son arrivée au pouvoir, le jeune député a fait partie des grandes commissions parlementaires, chemins de fer, voies navigables, etc.; pendant les années 1884, 1885, et 1886, il a été membre de la commission du budget.

Il est resté secrétaire de la Chambre de 1881 à 1885.

Cependant, il est un point sur lequel nous ne saurions nous prononcer : Est-il pour ou contre les Juifs ?

Comme nous l'avons dit en commençant ce chapitre, il est assez difficile, pour ne pas dire impossible, à un député algérien qui aspire à sa réélection, de conserver son indépendance. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que, si M. Étienne n'est pas contre les Juifs, il n'est certainement pas contre les Français. Ce n'est jamais en vain qu'un de ses compatriotes s'est adressé à lui; aussi lors des dernières élections législatives a-t-il obtenu la presque unanimité des suffrages (10.570 voix sur 11.883 votants).

Si tous les députés algériens avaient fait

comme lui, nous n'aurions pas autant d'injustices à déplorer. Il est certainement de ceux qui ne reçoivent pas d'ordres des Juifs, car ces vils exploiteurs ne lui diraient jamais d'obliger des Français.

Dans la campagne que nous entreprenons, si nous arrivons, comme nous l'espérons, à faire nommer, en Algérie, des députés français indépendants, nous sommes convaincu que M. Étienne travaillera avec eux au développement de la colonisation.

Pendant deux années consécutives, M. Étienne a été rapporteur du budget de l'Algérie, et en 1886 rapporteur du budget des colonies.

Ces divers rapports, nettement élucidés, prouvaient que le jeune Oranais connaissait admirablement le département des colonies; aussi, lors de la formation du dernier ministère, était-il tout désigné comme sous-secrétaire d'État, et son refus seul pouvait autoriser à chercher un autre titulaire.

M. Étienne est aujourd'hui au pouvoir; nous allons le voir à l'œuvre.

Un jeune publiciste, M. L. Bourne, donnait dans le *Parlement illustré* la biographie du député oranais, peu de temps après sa première élection, et nous avons constaté avec joie que ses prédictions se sont réalisées.

Comme tout homme qui débute dans cette vie active qu'on nomme le Parlementarisme, M. Étienne a commis des erreurs. Il a eu le tort, à la mort de Gambetta, de suivre la politique néfaste de M. Jules Ferry. C'est un reproche que nous pourrions adresser à beaucoup de députés, qui se sont depuis séparés de cet homme si funeste pour la France.

Nous aurons fréquemment à parler de M. Étienne avant les élections générales de 1889, et nous espérons qu'à cette époque, des candidats, indépendants comme lui, se porteront dans les autres départements de l'Algérie, et qu'alors, d'un commun accord, ils s'occuperont des réformes dont nous avons déjà parlé dans *l'Algérie juive*, mais que nous préciserons davantage au moment où la lutte sera engagée.

Le second député d'Oran, M. Sabatier, est un homme laborieux, qui, dès son arrivée à la Chambre, a préparé un rapport sur l'Algérie dont nous ne sommes pas partisan et que nous discuterons plus loin en parlant de la proposition Michelin-Gaulier.

Ancien administrateur, M. Sabatier connaît son département. Il est partisan des réformes, car il connaît les causes du malaise général en Algérie.

Il n'aime pas les Juifs, mais, d'après son rapport, il est loin d'être d'accord avec nous, sur les armes à employer pour les combattre.

M. Sabatier est, ainsi que son collègue d'Oran, un des députés algériens en qui nous avons confiance.

Nous parlerons plus longuement du but qu'il poursuit, lorsque nous traiterons de la naturalisation des indigènes musulmans.

C'est du reste de la discussion que jaillit la lumière; espérons qu'il se rangera à notre avis.

Nous lui demandons de conserver toujours

cette indépendance, qui lui a valu son élection contre son concurrent juif, M. Dessoliers.

M. Forcioli, sénateur du département de Constantine, est un ancien magistrat d'Algérie. En 1883, à l'époque de son élection, il était avocat à Constantine.

On ne saurait lui reprocher d'avoir soutenu ouvertement la cause des Juifs. S'il eût été élu aux dernières élections législatives, alors qu'il se portait contre M. Thomson, aurait-il été assez hardi pour plaider la cause de nos malheureux colons? Il nous serait difficile de répondre à cette question, mais nous reconnaissons que c'est déjà beaucoup d'avoir fait une campagne électorale contre les Juifs.

Les deux députés de Constantine, M. Thomson et son acolyte, le docteur Treille, sont littéralement vendus aux Juifs. Il est peu de Français qui n'aient eu à se plaindre de ces deux représentants qui, à l'époque des élections, venaient, d'une voix mielleuse et d'un ton hypocrite, faire à leurs électeurs

des promesses qu'ils étaient bien décidés à ne pas tenir.

M. Thomson, petit-neveu de Crémieux, est un homme réellement dangereux pour nos colons, et ils ont tout intérêt à s'en débarrasser au plus vite.

M. Treille est certainement moins juif que son collègue, mais il est contraint de lui emboîter le pas s'il veut conserver son mandat de député. Il sacrifiera tout pour ne pas être sacrifié lui-même !

Aux élections d'octobre 1885, les Français, voulant enfin secouer le joug des Juifs, offrirent la candidature à M. Forcioli et à M. Fawtier. Les deux députés sortants, MM. Thomson et Treille, comprirent que la lutte serait vive et que leur succès était loin d'être assuré.

Les gros bonnets juifs se mirent ouvertement de la partie, et il fut décidé qu'on achèterait les voix des indécis.

Les Juifs employèrent de tels procédés pour faire élire leurs candidats que des protestations furent adressées de tous les points

du département au ministère de l'Intérieur, et amenèrent une demande d'invalidation de MM. Thomson et Treille¹.

Malgré le honteux trafic des Juifs, M. Thomson n'obtenait que 6.213 voix et Treille 6.077, tandis que 5.698 suffrages s'étaient librement

1. M. Andrieux ne put que difficilement se procurer le dossier relatif aux élections de Constantine.

« Je savais, disait M. Andrieux à la tribune pour appuyer sa demande d'ajournement de la discussion relative aux opérations électorales du département de Constantine, que le dossier était arrivé au ministère. J'ai demandé au ministre ce qu'il était devenu et on m'a fait savoir qu'il était entre les mains de M. Duvaux, rapporteur du 11^e bureau.

» Après avoir écrit à l'honorable M. Duvaux, sans avoir reçu de réponse, je me suis transporté au domicile de notre honorable collègue qui m'a fait savoir que les pièces n'étaient pas entre ses mains ; il a supposé qu'elles avaient été adressées à M. Versigny, président du 11^e bureau. Je suis allé, poursuivant mes recherches infructueuses, (Sourires) au domicile de l'honorable M. Versigny. Il était absent, et il a bien voulu me faire l'honneur de me prévenir dans la soirée, par un télégramme, qu'il n'avait pas reçu les pièces dont il s'agit.

» Ce matin une démarche a été faite à la présidence de la Chambre, où le dossier annoncé n'était pas parvenu. Où était donc ce dossier, sorti hier matin, disait-on, du ministère de l'Intérieur, et qui n'était ni entre les mains de M. le Président du 11^e Bureau, ni entre les mains de la questure ?

» Messieurs, nous avons dû supposer qu'il avait passé la journée entre des mains plus heureuses et plus privilégiées (sourires à droite). »

portés sur M. Forcioli et 5.221 sur M. Fawtier.

Les plus nombreuses et les plus graves protestations tendaient à établir que, pendant la semaine qui a précédé le vote et dans la journée du 4 octobre, les partisans de MM. Thomson et Treille auraient organisé et pratiqué le trafic des cartes électorales délivrées aux électeurs juifs.

Nous relevons à l'*Officiel* cette partie du discours de M. Andrieux, qui demandait l'invalidation :

« Dès que la mairie a distribué les cartes électorales, c'est-à-dire cinq ou six jours avant l'élection, on fait un pointage soigneusement établi des Israélites qui figurent sur les listes électorales; on leur adresse des courtiers qui viennent les trouver et réclament leurs cartes. Les Juifs donnent leurs cartes et reçoivent des arrhes sur le prix convenu. Le courtier emporte les cartes et les empile dans un magasin; le jour du vote, les Juifs viennent les chercher; elles leur sont remises; on forme des groupes de quatre à cinq personnes que l'on fait accompagner par des surveillants jusqu'à la porte de la mairie et ce n'est qu'à leur sortie qu'on leur compte le complément du prix. C'est ainsi qu'ont voté presque tous les électeurs israélites de Constan-

tine, je ne dis pas seulement de la ville de Constantine, mais de la province tout entière. »

Parmi les nombreuses protestations qui ont été envoyées, il en est une que les adversaires de MM. Thomson et Treille ont relevée avec soin, parce qu'elle émane d'un honnête indigène, le lieutenant de spahis Soliman ben Slimar, qui avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur à la suite de brillants services militaires.

Nous la donnons textuellement :

« Je soussigné, Soliman ben Slimar, lieutenant de spahis en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, déclare avoir vu moi-même (ce qui m'a indigné) acheter de nombreux votes de Juifs, le jour de l'élection du 4 octobre. »

Pendant que M. Andrieux donnait lecture de cette pièce, Raoul Duval fit ressortir, une fois de plus, l'iniquité du décret Crémieux :

— Et cet homme n'est pas électeur, tandis que les Juifs le sont ! s'écria avec dégoût le futur créateur de la droite républicaine.

Un courtier électoral, nommé Guédy, et

les employés de M. Puech, banquier, conseiller général, étaient chargés de payer les Juifs à raison de 5 fr., 10 fr., 15 fr., et même 30 francs chacun, pour les faire voter pour MM. Thomson et Treille. Ils ont même amené en calèche, au scrutin, un vieux Juif et lui ont donné 20 francs.

Pour le Juif d'Algérie, le bulletin de vote n'est pas autre chose qu'une marchandise comme une autre et plus facilement négociable qu'une autre en période électorale.

M. Andrieux donne également la lecture d'une protestation de M^e Gaudry, ancien magistrat, bâtonnier de l'ordre des avocats à Constantine.

« Je passais rue Caraman, dit M^e Gaudry, lorsque quelques personnes vinrent à moi et me dirent :

» — On a installé à Dar-el-Bey un bureau pour acheter les cartes des électeurs; nous avons voulu empêcher ce trafic honteux par notre surveillance, la police nous a chassés et a frappé l'un de nous.

» Je me rendis chez le commissaire central

et lui racontai ce que j'avais vu. Il me répondit qu'il connaissait l'état de choses que je lui signalais, qu'il avait mis un agent aux abords de Dar-el-Bey, mais qu'il ne voyait pas comment il pourrait intervenir directement.

» Je dois ajouter que Dar-el-Bey n'était pas le seul endroit où l'on achetait et distribuait les cartes. De mes appartements, j'ai pu voir, le matin à sept heures, des groupes de huit à neuf Juifs indigènes, conduits par le chaouch de M. Martin, notaire, et Pinas Attali, ancien expéditionnaire au tribunal civil, stationner sur la porte du sieur Sfar¹, membre du consistoire israélite, et en sortir avec de l'argent à la main (deux à trois francs en moyenne).

» Le nommé Jacob Chamat, demeurant rue Grand, faisait appeler chez lui les Israélites indigènes, qui, moyennant cinq francs, lui remettaient leurs cartes d'électeur. Le jour du vote, ledit Chamat amenait à la salle du

1. Le 20 juin dernier, le tribunal de commerce a prononcé la faillite du Juif Sfar, parti pour l'étranger.

vote les individus propriétaires de ces cartes avec un bulletin qu'il leur remettait.

» Ce fait s'est passé publiquement et nombre d'électeurs peuvent l'affirmer. »

Le sieur Colin avait adressé la protestation suivante :

« Je soussigné, Colin Théodore, géomètre du service topographique en retraite, déclare avoir vu, le 4 octobre au matin, dans le corridor conduisant à la salle du scrutin, un Israélite indigène remettre leurs cartes d'électeur à sept de ses coreligionnaires. »

Nous n'en finirions pas si nous devons raconter tous les trafics des Juifs pendant cette campagne électorale. On ne se contentait pas d'acheter les voix des youddis, on procédait par l'intimidation auprès de certains colons, et par les menaces vis-à-vis de quelques fonctionnaires. Cependant la Chambre n'a pas voté l'invalidation !

On n'est plus élu député de Constantine, on achète le mandat pour quatre ans, comme on loue une boutique au bazar Narboni pour trois, six ou neuf années.

M. Thomson songe déjà aux élections de 1889 ; il prévoit les difficultés qu'il aura à se faire réélire, aussi semble-t-il disposé à sacrifier M. Treille et à porter M. Forcioli !

Nous espérons que M. Forcioli n'acceptera pas un tel compromis. Si nous désirons le voir siéger à la Chambre des députés, c'est à la condition qu'il y entre libre de tout engagement.

Lorsque nous publierons les *élections anti-juives*, nous indiquerons les candidats qui, à notre avis, seront disposés à conserver leur indépendance et nous demanderons à nos compatriotes de voter sans hésitation pour des Français disposés à soutenir leurs intérêts.

VIII

LES MINISTÈRES COMPLICES

Les Juifs de France ont fait bénéficier de leur funeste influence leurs coreligionnaires d'Algérie : des esclaves d'hier, ils ont fait des seigneurs d'aujourd'hui.

Ce que M. le baron de Rothschild veut, le gouvernement français le veut, et M. le baron de Rothschild a voulu que, dans notre colonie africaine, Français et Arabes soient les vassaux des usuriers Juifs !

Pour que leur puissance ne puisse être contestée, les plus hautes fonctions dans l'armée, dans la magistrature, dans l'administration ont été confiées à des hommes qui leur étaient tout dévoués.

Actuellement dans la presse, dans les *affaires*, dans le commerce, le Juif indigène est roi, roi absolu, roi de par son or; il fait la hausse et la baisse, épuisant, ruinant toutes les branches à son profit, s'enrichissant toujours, sans scrupule, sans pudeur, par tous les moyens.

Or du vol, or de la prostitution, or de quelque source impure qu'il provienne n'a pas d'odeur : c'est de l'or, voilà tout.

La royauté des Rothschild existe tellement en fait, qu'il n'est pas un ministre qui ose outrepasser ses ordres. Ceux qui, comme M. de Freycinet, ont essayé dès le début de rester dans la légalité, ont bien vite compris que, s'ils ne voulaient couler à fond, ils devaient se laisser entraîner par le courant, — et ils se sont rendus.

Pour préparer leur avènement, les Juifs ont placé à la tête du mouvement révolutionnaire deux des leurs, Crémieux et Gambetta, qui, profitant de la terrible situation où se trouvait la France, se sont joués de notre confiance. Ils sont arrivés même, grâce à leur

hypocrisie, à se faire acclamer par ceux qui étaient appelés à devenir leurs victimes.

Crémieux et Gambetta, auxquels s'était adjoint le Juif Jules Simon (Simon Suisse), ont profité de leur influence pour attirer à eux les J. Favre, Picard, Ferry, Grévy, Brisson, Duclerc, Goblet, etc., qui, poussés par une sotte ambition, ont accepté toutes les propositions des Juifs.

Gambetta a d'autant plus facilement caché son jeu qu'on ignorait encore en France ce qu'étaient les Juifs. Le futur dictateur avait percé comme avocat dans le procès Baudin. Il s'était posé en républicain sous l'Empire, et c'était là un titre suffisant, auprès d'un peuple confiant, pour arriver au pouvoir.

Personne n'avait de renseignements précis sur Gambetta; on savait seulement qu'il était le fils d'un petit commerçant de Cahors. Depuis on a fait quelques recherches et on a bien vite connu l'origine du grand orateur.

Au temps du blocus continental, un Juif wurtembergeois, nommé Gamberlé, se fixa à Gênes et fit le commerce du café et la contre-

bande. Il épousa plus tard une Juive du pays dont un des parents avait été pendu, et il italianisa son nom, en s'appelant Gambetta. Le fils ou le petit-fils vint s'établir à Cahors et donna à la France le grand homme qui devait faire triompher la cause des Juifs.

Gambetta a joui pendant longtemps d'une popularité que s'expliquent difficilement ceux qui l'ont étudié de près.

Il avait toujours soin de s'effacer pour diriger la barque gouvernementale.

Quelques fanatiques ont prétendu qu'en 1877, Gambetta avait sauvé la République. C'était là une très grave erreur ; la République a triomphé parce que le verdict de la nation a été en sa faveur.

Dans ses nombreux discours, Gambetta a profité de son talent oratoire pour éblouir son public, et lorsque, parlant de Mac-Mahon président de la République, il a dit : « il faut qu'il se soumette ou qu'il se démette », il n'a pas été un grand devin. Il était évident qu'ayant tenté un coup d'État, le président serait obligé de se retirer en cas d'échec.

Ce n'était pas par patriotisme que le grand discoureur cherchait à ranimer la confiance des républicains, mais bien pour faire triompher les Juifs. Une monarchie n'aurait pas toléré alors l'empiètement de ces parasites.

L'ayocat juif avait si bien joué son rôle que, jusqu'en 1882, on le considérait presque comme le sauveur de la France. On se demandait bien tout bas comment cet homme, qui avait débuté sans le sou, avait pu se constituer une fortune de plusieurs millions, mais on n'allait pas plus loin.

Malheureusement tout ici-bas a une fin. Gambetta dut sortir des coulisses pour se mettre en scène. Il se montra alors tel qu'il était et lorsque le rideau tomba, le public l'avait jugé.

Les électeurs de Belleville, qui lui avaient donné, en 1877, la presque unanimité des suffrages, lui prouvèrent qu'ils ne voulaient plus être représentés par un dictateur. Ils savaient désormais ce que valaient les promesses d'un Juif.

A la chute du grand ministère, en janvier

1882, Gambetta jugea prudent de s'effacer momentanément. Il ne devait plus paraître sur la scène. Le drame de Ville-d'Avray est resté un mystère.

Si Gambetta était mort trois ans plus tôt, on n'aurait pu émettre quelques doutes sur son dévouement à la cause démocratique. En quelques mois, il s'était démasqué et avait montré clairement son véritable but.

On reprochera toujours à celui qu'on osait appeler le grand patriote d'avoir, après l'affaire tunisienne, ruineuse pour le pays, entrepris cette funeste campagne du Tonkin qu'allait continuer M. Jules Ferry, l'affilié des Juifs.

Relativement à la question juive en Algérie, nous nous bornerons à dire que Gambetta, qui avait été le complice de Crémieux pour le fameux décret de naturalisation des Juifs indigènes, continua plus tard l'œuvre du président de l'Alliance israélite universelle. Il a été, sur l'avis de Kanoui et Isaac, le puissant ordonnateur de tous les décrets relatifs aux indigènes musulmans, dont nous avons parlé dans l'*Algérie juive*.

Il se gênait si peu avec les hommes de sa suite pour émettre son opinion sur les Algériens, que l'un deux, M. Charles Ferry, n'a pas craint de répéter, au sein même d'une commission dont-il faisait partie, qu'à part les fonctionnaires, il n'y avait en Algérie, en fait de Français, que des *tarés et des buveurs d'absinthe*.

Cette insulte gratuite, à l'adresse de nos nationaux, montre bien jusqu'où va le mépris d'une grande partie de nos représentants pour tous ceux qui ne sont pas Juifs.

A la mort de Gambetta, les Juifs ont offert le pouvoir au vosgien Jules Ferry qui leur avait déjà donné des preuves de son dévouement.

M. de Freycinet, plusieurs fois déjà appelé à la présidence du conseil, avait été renversé par les Juifs, dont il n'avait pas voulu servir les intérêts. Plus tard, poussé par l'ambition, il a consenti à entrer dans le camp de nos ennemis, mais nous devons reconnaître qu'il n'a jamais retiré le moindre bénéfice de toutes les affaires véreuses pour lesquelles les Juifs exigeaient son concours.

L'ancien ministre des affaires étrangères est certainement un de nos meilleurs diplomates. S'il eût essayé de conserver son indépendance, il eût été appelé un jour par les Français, redevenus maîtres chez eux, à présider aux destinées de la France.

Malheureusement, ce qui domine en M. de Freycinet, c'est, suivant l'expression de M. Drumont, la lâcheté intellectuelle et morale ; c'est cet abaissement de caractère qui a mis tout ce qu'il y avait d'honnête en France à la merci des Juifs.

M. de Freycinet est resté honnête au fond. Chaque fois qu'il a été appelé à soutenir devant les Chambres tel ou tel projet de loi, présenté par les Juifs, nous l'avons vu hésiter, et souvent même il a été sur le point de se retirer. Mais Eugène Mayer était là, et lorsque le premier ministre ne se conformait pas immédiatement aux ordres des Juifs, il lui disait, lui mettant le couteau sur la gorge : « Il faut vous exécuter, nous le voulons ».

Qui ne voit, dans chaque coup de bourse,

un véritable coup d'État, préparé, grâce à la complicité du ministère, au profit de la banquejuive contre une association de capitalistes français ? Qui ne sait que nos hommes d'État retirent toujours une part de l'argent volé aux actionnaires ? Mais ce qu'on ne s'explique pas, c'est qu'un homme protège les voleurs, sans accepter la moindre compensation !

C'est cependant ce que vous avez toujours fait, M. de Freycinet ! Vous détestez les Juifs, et vous les servez !..... Si vous ne vous sentez pas assez fort pour gouverner, pourquoi acceptez-vous le pouvoir ?

Pour obéir aux Juifs, vous agissez contre vos idées. Lorsqu'ils vous ont dit : « il faut expulser les princes ! » vous avez protesté. Mayer a insisté ; vous avez vous-même demandé l'expulsion à la Chambre, et l'avez obtenue.

Pourquoi n'avez-vous pas imité M. Baïhaut, ministre des travaux publics, qui a préféré se retirer, plutôt que d'accepter certain marché dont vous aviez connaissance ?

Pour le remplacer, les Rothschild vous ont imposé le Juif Millaud, sénateur du Rhône, et vous vous êtes incliné devant la volonté de ces rois de la Finance.

Direz-vous pour votre défense que votre bonne foi a été surprise ? Vous deviez cependant savoir par expérience combien sont peu sincères tous ces cris de : Vive la France ! Vive la République ! si fréquemment poussés par les Juifs de l'entourage de M. Ferry ? Ces individus jettent ces cris dans leurs journaux et dans leurs discours, comme ils crient un cours à la Bourse. Vous savez ce qu'il faut penser de ce patriotisme de pacotille, dont les bénéfices nets se traduisent par des hôtels au parc Monceau que se font bâtir les Juifs allemands de Paris ¹ !

Depuis la mort de Gambetta, nous avons vu se succéder au pouvoir les Ferry, de Freycinet, Brisson, Goblet et enfin Rouvier, dont l'influence a été si néfaste pour la France et pour l'Algérie.

1. Voir sur le rôle de la banque judaïco-allemande, FRANÇOIS LOYAL, *l'Espionnage allemand en France*.

Sous le ministère de M. Jules Ferry, nous trouvons :

Aux travaux publics, le Juif Raynal, commissionnaire en marchandises à Bordeaux, qui a réussi à faire voter les conventions sur les chemins de fer.

Al'intérieur, le pommadé Waldeck-Rousseau, qui a casé dans les préfectures et les sous-préfectures tous les Juifs qui restaient encore sur le carreau.

A la justice, M. Martin-Feuillée, qui a fait, en Algérie surtout, une épuration complète des magistrats. Cet homme a toujours entretenu une correspondance privée avec Kanoui, qui, de concert avec M. Pompéi, préparait les nominations.

A cette époque, les Youddis étaient d'une telle insolence avec les fonctionnaires, qu'ils menaçaient hautement de révocation ceux qui ne se conformaient pas à leurs ordres.

MM. Waldeck-Rousseau et Martin-Feuillée approuvèrent la conduite de M. Tirman et de M. Firbach, lors des troubles d'Alger.

Ils ne daignèrent pas répondre aux protestations des Français indignés ¹.

A la même époque et toujours sur la demande de Kanoui, ils essayèrent d'étouffer l'affaire des frères Touboul (émission de fausse monnaie). N'ayant pu réussir, ils chargèrent leur ami Devès d'aller défendre les accusés.

Ces deux ministres, dont on conservera longtemps le souvenir en Algérie, ont essayé d'exproprier les Arabes au profit des Juifs. La Chambre ayant refusé les 50 millions demandés par M. Tirman, ils ont approuvé les expropriations faites illégalement par ordre du gouverneur.

Nous publierons plus tard, dans les *Élections anti-juives en France et en Algérie*, la biographie des associés de M. Jules Ferry.

MM. Brisson, de Freycinet et Goblet, bien que fort compromis avec les Juifs, sont allés

1. Plusieurs dépêches, adressées au ministre de l'intérieur, sont restées sans réponse. Nous avons eu en mains quelques-unes de ces dépêches où on signalait au ministre compétent la conduite des administrateurs d'Alger.

moins loin que M. Ferry. C'est du reste pour ce motif qu'ils ont été obligés de se retirer.

Ils ont sans doute été effrayés par l'importance que prenait chaque jour la question juive, soulevée par M. Drumont, et sans s'aliéner les Juifs, ils n'ont pas osé les servir trop ouvertement.

Après les élections de 1885, les Juifs ont été tellement heureux de voir qu'un des leurs, Simon dit Lockroy, était le premier élu du département de la Seine, qu'ils l'ont aussitôt désigné à M. Grévy comme titulaire d'un portefeuille.

L'ex-ministre du commerce ¹ s'est bien vite fait connaître à ses électeurs, qui, aux prochaines élections législatives, ne lui donneront plus leurs suffrages. Cet homme d'une incapacité notoire, sur le conseil de ses coreligionnaires et avec le concours d'Eiffel et Ollendorff, a fait admettre par ses collègues le projet de construction de cette fameuse

1. Edmond-Étienne-Antoine Simon, dit Lockroy, s'est montré, dès qu'il a été au pouvoir; fier et arrogant avec ceux qu'il appelait naguère ses amis.

tour de 300 mètres de hauteur, comparée avec raison à la tour de Babel.

« L'exposition de 1889, disait M. Lockroy, sera notre exposition. » Il espérait sans doute décorer tous les Juifs par un décret collectif, comme Crémieux avait naturalisé tous les Juifs indigènes.

Le sénateur du Rhône, M. Millaud, appelé à remplacer M. Baïhaut sous le ministère Freycinet, avait été conservé par M. Goblet sur la demande des Rothschild.

Le ministère Goblet, qui n'était que le ministère Freycinet, sans Freycinet, est tombé sous la coalition des Juifs de toutes les nuances, par la seule raison qu'il refusait de continuer la politique de Jules Ferry.

Dès l'arrivée au pouvoir de l'association Rouvier, Barbe, Hérédia, etc., les Juifs d'Algérie accablent de demandes le nouveau président du conseil.

Ils obtiennent le décret du 27 juin qui n'est autre chose que l'intrusion en Algérie de la régie et des gabelous ou *rats-de-cave*, en vue de l'impôt sur les propriétaires de

vignes, distillant leurs vins, autrement dit « Bouilleurs de cru ».

Tous les propriétaires de vignobles ont protesté contre ce décret qui était illégal, puisqu'on ne peut ni créer, ni percevoir un impôt nouveau, en vertu d'un simple décret, se déguisât-il sous le titre menteur de *règlement d'administration publique*.

Il est d'usage, du reste, en ce qui concerne l'Algérie, d'user et d'abuser de ce moyen commode, pour tourner la loi et se soustraire à la discussion publique du Parlement.

Ce premier résultat obtenu, nos braves youddis expédient M. Tirman à Paris pour faire comprendre au gouvernement l'avantage qu'ils retireraient du budget autonome de l'Algérie.

Comme ce brave Tirman serait heureux d'avoir son budget spécial algérien, son petit budget autonome, gentil, coquet, quelque chose de *propret*, 50 à 60 millions !...

Quelle aubaine ! Et surtout quelle charmante préface à son élévation royale ! Quel

séduisant frontispice du Palais ! Un budget de 60 millions à tripoter avec les féaux et amis... ô riant mirage !

Mais c'est un morceau autrement difficile à faire gober, que la sottise des décrets sur l'exercice en Algérie et les bouilleurs de cru. Malgré tous les ballons d'essai lancés par commère Havas, gonflés et renflés par leurs compères, le « budget autonome » et, avec lui, le « gouvernement algérien » arriveront malaisément à terme, bien loin d'être, hélas ! choses conquises et victoire gagnée.

Tout était prêt pourtant, admirablement préparé, et rien n'était facile comme l'installation de la royauté Tirman.

N'avait-elle pas sa *charte constitutionnelle*, dans le code de l'*Indigénat* ou de la matraque ? Trois millions d'hommes soumis à son empire, conduits comme un troupeau, taillables et corvéables à merci, et, avec ce peuple asservi, les grands chefs et barons féodaux dociles, seigneurs de la tente, sinon de donjon ?

Quelle source inépuisable pour le futur

budget spécial et la caisse noire ! Quel Pactole où puiser sans cesse et toujours !

L'organisme est déjà au grand complet :

Préfets, sous-préfets, chefs et commandants militaires, administrateurs et bureaux arabes : tout un monde militaire et civil, prêt à obéir à l'ordre de M. Tirman.

Ses justiciers, depuis les juges de paix *phénomènes*, à compétence étendue, jusqu'à ses premiers présidents de cour, confits en dévotion, jusqu'à ses chefs de parquet, dévoués quand même et toujours à la docte autorité ; depuis celui qui condamne, jusqu'à l'exécuteur des hautes œuvres : tout est là, obséquieux, obéissant, prêt à se courber devant sa loi, sous son injonction royale !

Pour son armée ? *Cedant arma togæ*, quand il parle ; le contraire, si la toge faisait mine de résistance.

Sa presse — est-il besoin de le rappeler ? — appelle, espère le jour et l'heure, pour célébrer les vertus de la royauté nouvelle, et porter au loin sa gloire immense !

Il ne manquerait plus au vice-roi qu'une

« légion d'honneur », un ordre de chevalerie quelconque.

A ceux de nos amis qui demandaient la suppression du gouverneur général, les amis de la maison, c'est-à-dire les Juifs, essayèrent de démontrer que le mal provenait, non du gouverneur général même, mais de l'insuffisance de son pouvoir !

Les Juifs d'Algérie tiennent cette colonie sous le régime du Caprice et du *Décret*, autonomie bâtarde qui livre nos trois départements algériens au gouvernement personnel, et les prive de la garantie générale de la loi.

Le gouvernement général est incompatible avec la loi ; le régime du décret lui est nécessaire, c'est son essence même. Du jour où la loi générale protégerait l'Algérie, de même qu'elle protège les autres départements de la France continentale, le gouverneur général ne serait plus qu'une boîte aux lettres, un simple surveillant des trois préfets, une sorte de commissaire ou d'agent politique. Il ne servirait à rien, c'est vrai ; mais il ne ferait plus de mal !

M. Tirman est parfaitement convaincu de cette vérité. Mais il n'en caresse pas moins l'espoir de conserver longtemps son plantureux pachalick, même d'étendre son pouvoir, et de se constituer une sorte de vice-royauté, avec son budget autonome et spécial.

Il s'est dit qu'avec les camarades Thomson, Kanoui, Mauguin et Jacques, on pouvait tout oser sous le ministère Rouvier. De là, le fameux projet du budget algérien, ce pivot nécessaire, cette base, selon lui inébranlable, de l'extension de son pouvoir.

Tous ces projets des Juifs, tant grotesques soient-ils, ont été caressés par ces hommes à *tout faire*, qui entourent les rastaquouères du ministère Rouvier-Ferry, de complicité avec le gouverneur Tirman.

C'est avec eux que s'est fait le « mauvais coup » de l'intrusion en Algérie, de l'excise sur les distilleries et des *rats-de-cave*.

C'est avec eux encore que se prépare, se triture le fameux budget spécial algérien, — en attendant que M. Tirman et ses complices puissent le tripoter tout à

leur aise, dans sa vice-royauté algérienne !

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres ! Et nous avons le ferme espoir qu'il en sera des illusions de Tirman et des Juifs, comme du *pot au lait* de Perrette, et qu'avec la disparition du ministère Rouvier, le gouverneur Tirman, poursuivi par la clameur populaire, s'écriera bientôt comme la Perrette de la Fontaine :

« Adieu, veau, vache, cochon, couvée ! »

Tous ces faits établissent nettement que les Juifs d'Algérie, représentés par M. Tirman, ne peuvent rien sans la complicité du gouvernement.

Voyons maintenant quels bénéfices ils ont su retirer jusqu'à ce jour de la présence au pouvoir de leurs complices.

A la chute de Mac-Mahon, le Juif Gambetta usa de toute son influence pour faire nommer M. Jules Grévy, président de la République. Ce dernier avait pris par suite des engagements, auxquels il n'a jamais failli et qui l'ont mené loin.

La nouvelle de cette élection fut accueillie

avec joie à Berlin : elle était le signal de l'acceptation du pacte que rêvait M. de Bismarck, le signal de la livraison de l'Algérie aux Juifs, aux coreligionnaires de Beichröder.

Pour se conformer à ses engagements, Gambetta envoya en Algérie des fonctionnaires juifs ou salariés par les Juifs.

C'est alors que commença l'exploitation des Arabes par les Juifs.

Les youddis guettent l'Arabe comme l'araignée guette la mouche. Ils l'appellent, essaient de lui prêter cent sous contre un billet qu'il signera. L'indigène sent le danger, hésite, ne veut pas; mais le désir de boire et d'autres désirs encore le tiraillent : cent sous représentent pour lui tant de jouissances ! Il cède enfin, prend la pièce d'argent et signe le papier grasseyé. Au bout de deux mois, il doit dix francs, vingt francs au bout de quatre mois, cent francs au bout de huit mois ou un an. Alors le Juif fait vendre sa terre, s'il en a une, ou sinon, son chameau, son cheval, son bourricot, tout ce qu'il possède enfin.

M. de Bismarck, ne pouvant croire à tant

de naïveté, de la part des Français, envoya directement des espions en Algérie pour s'assurer que ses ordres étaient fidèlement exécutés.

Le grand chancelier espère que les Arabes expropriés quitteront le sol natal, ou se révolteront une dernière fois contre les Français qui les extermineront.

Il fallait plusieurs années peut-être pour obtenir ce résultat. On songea alors aux expéditions lointaines. On commença par celle de Tunisie pour continuer plus tard par celle du Tonkin.

Les Juifs demandaient, d'ailleurs, la Tunisie en compensation de leurs services.

Mais M. Jules Ferry, auteur de la politique gambettiste, n'oubliait pas l'Algérie. Après avoir expédié au Tonkin plusieurs milliers de tirailleurs, parmi lesquels un grand nombre de volontaires, il songea à l'expropriation des indigènes.

Crémieux avait profité de la campagne contre l'Allemagne pour décréter la naturalisation collective des Juifs indigènes ; M. Ferry

voulut profiter de l'expédition du Tonkin, pour arriver à l'expropriation collective des Arabes.

M. de Bismarck avait approuvé ce procédé, qui lui avait été soumis par les Juifs, et il en avait avisé M. Ferry. Il avait du reste hâte d'arriver au dénouement du complot si hardiment tramé. Il craignait en outre de voir la majorité refuser son concours à celui qui servait si bien ses projets.

M. Tirman se rendit lui-même à Paris pour appuyer le vote des cinquante millions. Nous avons déjà dit que le crédit avait été refusé.

M. Ferry ne comprenait pas que sa majorité l'ait abandonné. Mais il n'était pas homme à reculer. La Chambre n'avait pas voulu l'expropriation des Arabes, eh bien ! il ferait l'expropriation sans la Chambre !

Il laissa alors plein pouvoir à M. Tirman, qu'il savait dévoué aux Juifs, en l'engageant toutefois à aller progressivement.

Les Juifs étaient tellement assurés de la complicité du gouvernement, qu'ils deve-

naient de la dernière insolence avec les Arabes ¹.

C'est alors que leurs insultes, adressées aux braves tirailleurs qui allaient verser leur sang pour la France, au moment de leur départ pour le Tonkin, amenèrent les émeutes dont nous avons parlé dans l'*Algérie juive*.

Non contents de tomber sur les Arabes, ils s'adressent également à nos nationaux qu'ils traitent de « sales Français ». Ce fut du reste là la cause des troubles d'Alger en juin 1884.

Tous ces faits se sont passés sous le ministère Ferry, qui y prêtait la main.

1. L'anecdote suivante peut donner une idée exacte de ce qu'étaient autrefois les Juifs, aux yeux des Arabes :

« Dans une affaire d'assassinat, le président des assises interroge un Arabe appelé comme témoin :

— Quelles étaient les personnes présentes au moment du crime ?

Le témoin désigna tous les indigènes et deux Européens.

— Il n'y avait pas d'autres témoins ?

— Non, mon président.

— Cependant on m'a désigné un tel (et il nomma un Juif).

L'Arabe, ahuri, ne comprend pas qu'on puisse invoquer le témoignage d'un Juif et il répond d'un ton tout à fait naturel :

— Mais, mon président, il y avait aussi des chiens, et on ne les a pas convoqués comme témoins. »

M. de Bismarck voyait enfin approcher le jour où la France allait lui être livrée, pieds et poings liés, par Ferry et ses complices !

Malheureusement pour le grand chancelier, les nouvelles de plus en plus alarmantes, qui nous arrivaient du Tonkin, commençaient à préoccuper sérieusement l'opinion publique. Les députés ne pouvaient fournir aucune explication, du moment que M. Ferry ne leur donnait connaissance d'aucune dépêche officielle et se bornait à leur répéter : « Ayez confiance en moi ».

Dans tous les départements, on savait que nos soldats mouraient par milliers sous les balles, du typhus, du choléra, du climat ; que les hôpitaux étaient pleins de malades et vides de médicaments !

Enfin, la dépêche de Lang-Song culbuta le ministère Ferry.

Tout différent fut le rôle du ministère dans lequel siégeait le général Boulanger.

En moins d'une année, il avait acquis une popularité bien méritée.

La guerre, redoutée il y avait quelques

mois, ne nous effrayait plus. Le ministre de la guerre avait dit que nous étions prêts à nous défendre si nos voisins d'outre-Rhin nous attaquaient et on savait que ce soldat ne mentait pas.

En Algérie, les Juifs avaient perdu de leur prestige. Le gouvernement dont faisait partie le général Boulanger n'avait pas consenti à prêter la main à leurs manœuvres. On ne refusait plus la naturalisation aux Arabes qui en faisaient la demande, et ceux-ci étaient prêts à fournir les preuves de leur reconnaissance.

Bismarck, averti par ses espions, voyait avec peine l'accroissement considérable de nos forces. Au lieu de la nation épuisée qu'il avait espérée, il voyait se dresser devant lui une puissance redoutable.

Il demanda alors appui aux Juifs de France et le ministère Goblet-Boulanger tomba.

IX

ARABES ET JUIFS

M. Drumont a souvent fait allusion, dans la *France juive*, à la reconnaissance qu'éveille dans le cœur du musulman tout acte honnête et droit. Nous qui avons étudié l'Arabe de près, nous ne craignons pas d'affirmer que, pour ceux qui s'intéressent à lui, il n'hésiterait pas à faire le sacrifice de sa vie.

Le capitaine Villot, racontant les scènes qui se passèrent à Constantine à la nouvelle du désastre de Sedan, dit : « On avait jeté sur le pavé le buste de l'Empereur. Quelques indigènes en ramassèrent les débris et les emportèrent. »

Ces malheureux illettrés, qui n'avaient pas les moindres notions des diverses formes de gouvernement, s'étaient rappelés que le vaincu de Sedan ¹ leur avait rendu visite, alors qu'il était dans tout l'éclat de sa puissance, qu'il avait empêché leur dépossession et préparé leur assimilation.

Tout récemment un brave indigène, Taieb ben Kahal, lieutenant au 3^e spahis, nous répétait les éloges que lui avait adressés l'Empereur, alors qu'il était enfant.

— Sous l'Empire, nous disait-il, les Arabes étaient admis gratuitement dans les lycées français. Un jour, Napoléon, qui visitait le lycée de Constantine, me fit passer au tableau et me chargea d'écrire quelques phrases en français. Satisfait de moi, qui lui avais été signalé par le professeur comme un des meilleurs élèves, l'Empereur me donna quarante francs en me disant :

1. Napoléon III s'intéressait beaucoup aux Arabes. Les Rothschild, qui songeaient déjà à livrer cette colonie à leurs coreligionnaires indigènes, comprirent qu'ils n'auraient des chances de réussir qu'à la chute de l'Empire.

« Je veux que les Arabes soient instruits pour être aptes à défendre leurs droits. Nous recevrons tous ceux qui solliciteront la qualité de Français et nous vous protégerons tous indifféremment. »

— Je n'ai jamais oublié ces paroles, ajouta Taieb, et je me souviendrai toujours de l'Empereur.

On voit par ce simple récit jusqu'où va la reconnaissance de nos indigènes musulmans.

L'attachement qu'ils avaient pour l'Empereur, ils étaient bien décidés à le continuer à nos gouvernants, si ceux-ci n'avaient travaillé à leur ruine.

Les Arabes ont, du reste, une telle sympathie pour la France, que ceux mêmes, qui ne sont pas sous notre dépendance, nous donnent chaque jour des preuves de leur dévouement.

Nous reproduisons à cet égard une allocution du chériff d'Ouazzan ¹ (Maroc), aux indigènes placés sous ses ordres :

1. Notre grand protégé français.

« Je me suis mis à l'ombre du drapeau français parce que des envieux et des jaloux me voulaient du mal. Le sultan, notre maître, a écouté des bouches perverses : ma vie, qui vous est chère, se trouvait en danger ; aussi, pour vous la conserver, j'ai demandé la protection de ce grand pays : la France ! qui veille sur moi comme une mère veille sur son enfant chéri. Dieu nous commande d'aimer ceux qui nous obligent, vous devez donc aimer ce pays parce qu'il vous oblige aussi.

» En lui prêtant vos bras puissants, il vous paie généreusement, et il vous traite comme il traite les siens. Soyez justes, équitables envers tous vos coreligionnaires algériens, et, si ceux-ci vous font du mal, adressez-vous aux magistrats français.

» Les Français sont vos amis, puisqu'ils vous font manger, vous, vos femmes et vos enfants, par votre travail ; vous devez les aimer parce qu'ils sont vos pères et vos protecteurs. Aussi le jour où la France aura besoin de vous, vous devez être prêts à verser votre sang pour elle ! »

Quelle différence entre ce langage et celui des Juifs que nous avons élevés jusqu'à nous.

— Vous n'êtes pas Français pour servir la France, répète continuellement Kanoui à ses coreligionnaires, mais pour dépouiller ceux qui ne sont pas de votre religion.

Un de nos correspondants oranais, M. Belin¹, actuellement installé à Tanger pour étudier le Juif marocain, nous communique une note qui donne une idée du mépris qu'ont encore aujourd'hui les chefs indigènes pour les Juifs enrichis à nos dépens.

M. Benchimol, Juif marocain, chevalier de la Légion d'honneur, interprète à la Chancellerie de France, avec rang de consul honoraire, toujours de France, banquier archi-millionnaire, négociant, agent des compagnies de navigation la *Transatlantique*, *Paquet* et autres, grand fabricant de pluie et de soleil à la douane de Tanger, s'était rendu à Fez,

1. M. Belin n'épargne ni son temps, ni son argent pour démasquer les Juifs. Nous ne pouvons qu'approuver hautement l'énergie dont il a fait preuve, en maintes circonstances.

près de l'Empereur du Maroc, envoyé, disait-on, pour une mission toute diplomatique.

Après renseignements, nous avons appris que la mission dont il était chargé consistait en de magnifiques présents qu'il venait offrir au Sultan. Celui-ci s'est hâté de les refuser en disant au Juif :

— Garde cela pour ton gouvernement qui t'a fait assez riche; moi, je donne, c'est mon devoir, et j'ai conservé assez de dignité pour ne rien accepter de mon ancien sujet. Pour te présenter à moi, as-tu une lettre de créance de ton gouvernement, te conférant le titre d'ambassadeur de la République Française ?

— Mais sa Majesté sait bien que...

— Eh oui, je sais que tu as fini par accaparer la moitié de Tanger, que tu expulses mes sujets, que tu les pressures ou les fais pressurer par tes facteurs, que ta vie s'est passée à mendier, et que te voilà plus riche que moi, je sais cela. Fais-moi donc le plaisir de me débarrasser de ta présence par trop encombrante.

— Permettez, Sire, que je vous présente

cette note, à laquelle je vous prie de faire bon accueil.

Et notre protégé lui remit une requête, tendant à ce qu'il plaise au *maître de l'univers* de lui faire payer une indemnité de cent mille francs pour le dédommager de la perte qu'il avait subie sur les tabacs, apportés contrairement au *firman*¹ qui en défendait l'usage.

— Dis-moi, m'as-tu consulté pour faire tes approvisionnements de ce poison qui abrutit mon peuple ? Non, n'est-ce pas, parce que tu savais bien que je t'aurais fait mettre à la porte ? Sors donc immédiatement de chez moi, et n'y remets jamais les pieds.

Voilà, en résumé, la veste remportée par notre fonctionnaire sus-qualifié. Refus des présents. Refus de payer une indemnité au marchand de kif et de tabac.

En fait de mission diplomatique, celle-ci mérite la palme.

Cette leçon devrait servir d'exemple aux

1. On entend par *firman* un ordre ou un permis émanant du sultan.

Français qui se font les complices des Juifs.

Nous ne saurions qualifier la conduite du gouvernement français vis-à-vis de tous ces Arabes qui nous ont donné tant de preuves de leur dévouement. Parmi tous ces braves nous sommes heureux de citer les lieutenants de tirailleurs Amar ben Ahmed, Kaddour ben Tahar, Ameur ben Mustapha, Mamin ben Turkman, Mohamed ben Bocktach, Atman ben Abdérahin, Lakdar ben el Arbi, Tahar ben D'Zitouch, Mohamed ben M'Hamed, Ahmed ben Taieb, Mohamed ben Mes-sadour, Saïd ben el Mançour, Mohamed ben Aliman, Saïd ben Lamara, Sim'aïn ben Abd-drackman, Taieb ben Kahal, Rahal ben Ahmed¹, dont les brillants faits d'armes nous ont été racontés par leurs officiers supérieurs. Ce n'est pas par faveur, eux, qu'ils ont obtenu ces décorations dont ils ont le droit d'être fiers : ils les ont bien méritées.

Nous regrettons de ne pouvoir raconter

1. Tous ces officiers indigènes ont fait plusieurs campagnes, parmi lesquelles nous citerons celle de 1870-71 contre l'Allemagne, et celles plus récentes de Tunisie et du Tonkin,

ici les campagnes de chacun de ces officiers, mais la place nous manque, et nous devons nous borner à leur adresser nos éloges au nom de tous les vrais Français ¹.

Les Juifs au contraire, qui ne peuvent nous inspirer que du mépris, jouissent toujours de quelques privilèges. Non seulement lorsqu'ils sont incorporés ils obtiennent continuellement des permissions, pour leurs nombreuses fêtes : Pâques, Premier de l'an, Yom-Kippour, etc., mais encore ils se font exempter des exercices.

1. Sous les ministères de Freycinet et Goblet, le général Boulanger avait demandé et obtenu l'application du décret du 24 octobre 1870, relatif à la naturalisation des indigènes musulmans.

L'ancien ministre de la guerre qui, aux yeux des Juifs, avait le tort de mettre son pays en état de défense, comptait sur les Arabes pour augmenter notre effectif militaire.

Sachant combien ces braves soldats avaient été froissés de voir refuser leurs demandes de naturalisation sous le ministère Ferry, il avait cru de son devoir de s'opposer à ce qu'il considérait comme une illégalité.

Les chefs arabes ont conservé un excellent souvenir du général Boulanger, et ils ne craignent pas de répéter, qu'en cas de guerre avec l'Allemagne, leurs sujets se lèveront par milliers sur tous les points du territoire algérien pour combattre dans nos rangs.

On peut consulter l'ordre de chaque règlement, à l'approche d'une fête *Kachir*, et on y lira :

« Des permissions seront accordées, de tel à tel jour, aux soldats (armée active et réservistes) du culte israélite. »

Il est un fait tout récent qui nous montre bien les moyens détournés, employés par nos gouvernants, pour obliger les Juifs.

Nous lisons dans le *Radical algérien* du 26 septembre 1887 :

« Hier, au 2^e zouaves, à Oran, selon les instructions du ministre, le colonel a demandé quels étaient les volontaires pour les grandes manœuvres.

» Son appel a été accueilli chaleureusement par tous les réservistes français ; mais pas un Juif ne s'est fait inscrire ; et c'est logique, on se fatigue et il n'y a pas de *bédides affires* à faire dans les grandes manœuvres. »

Pas fort, Monsieur le ministre ! Ne pouvant dispenser collectivement les réservistes juifs, vous avez pensé avec raison, que, grâce à vos instructions, les Juifs seuls seraient exempts

les Français ayant trop de patriotisme et de dignité pour refuser de marcher.

Mais nous serions curieux de savoir pour quelles raisons le ministre de la guerre n'a demandé que des *volontaires* pour les grandes manœuvres ?

Les Juifs ne se contentent pas des privilèges qu'on leur accorde ; ils essaient de corrompre leurs chefs. Le *Petit Colon* raconte à cet égard :

« Des Juifs, réservistes au 1^{er} zouaves, auraient été assez osés pour offrir à des gradés des sommes variant entre 25 et 60 francs dans le but de se faire exempter des exercices. Bien entendu ces derniers ont refusé avec indignation. Cela ne suffit pas : cette tentative de corruption méritait d'être signalée immédiatement à l'attention des chefs du régiment qui auraient statué ensuite. »

Mais il n'est point nécessaire, paraît-il, que ces restes dégénérés de l'Ancien Testament s'évertuent à chercher un moyen d'exemption des exercices ou des manœuvres. N'est-il pas tout trouvé et le favoritisme qui

les protège en tout et partout ne les tirera-t-il pas encore de ce mauvais pas? C'est malheureux à dire, mais c'est ainsi : MM. les Youddis ont été, par ordre supérieur, versés en grande partie dans les compagnies qui ne sont pas astreintes aux manœuvres.

S'il fallait citer d'autres faits à l'appui de notre dire, nous n'aurions qu'à mentionner ce qui s'est passé le vendredi 30 septembre dernier (lendemain du Yom-Kipour) aux exercices de tir d'Hussein-Dey, où les Juifs sont restés couchés sous la tente, pendant que nos compatriotes s'éreintaient à tirailler dans toutes les directions, et cela sous le prétexte que MM. les circoncis n'avaient pas touché de cartouches, par suite de la permission qui leur avait été accordée la veille pour l'observance du Yom-Kipour.

Bien que ces soldats de papier mâché n'aient pas pris part aux manœuvres, les trois quarts en rentrant, pour ne pas dire la totalité, sont restés en arrière et formaient une bande de trainards qui a été très remarquée.

Que serait-ce donc s'ils devaient faire campagne?

Nous avons appris avec plaisir que, lors de la dernière période d'exercices, les Algériens, furieux de voir les moyens employés par les Juifs pour se soustraire aux nécessités de la vie militaire, n'ont épargné à ceux-ci ni les vexations, ni les persécutions.

Le *Courrier de Tlemcen* du 28 octobre et le *Petit Fanal* du 21 ont demandé une enquête relative aux mauvais traitements dont les Juifs réservistes avaient été l'objet pendant la dernière période de 28 jours.

Nous croyons que toutes les enquêtes ne changeront rien, tant qu'on n'aura pas supprimé le privilège dont jouissent les Youddis. Nous ne pourrions jamais admettre que les Juifs obtiennent des permissions, sous prétexte de fêtes, alors que les Français de sang et d'origine restent enfermés à la caserne.

Voilà l'égalité sous le ministère Rouvier, et l'on dira que le judaïsme ne s'infiltré pas partout, même jusque dans l'armée ?

Il serait bien difficile de prouver le contraire.

S'il est des Français assez lâches pour protéger les Juifs, il en est d'autres au contraire qui évitent toute promiscuité avec les descendants d'Israël :

Le 14 juillet dernier, le bataillon scolaire d'Oran devait être passé en revue en même temps que l'armée. Ces futurs soldats avaient, comme porte-drapeau, un jeune Français, nommé R. , très aimé de ses camarades.

Les Juifs demandèrent au commandant du bataillon, M. de Lestoc, capitaine en retraite, de remplacer, pendant la revue, le porte-drapeau français par un des leurs, nommé Toledano.

M. de Lestoc accéda à cette demande et le jeune R. fut remplacé aussitôt par le youddi.

Sans l'insistance de plusieurs instructeurs, tous les Français seraient immédiatement sortis des rangs.

Après la revue, la moitié du bataillon, R. en tête, a envoyé sa démission : il n'est resté que des Juifs au bataillon scolaire. Les jeu-

nes démissionnaires considéraient comme un outrage la remise du drapeau français à un Juif, c'est-à-dire à l'insulteur même de ce drapeau.

M. Belin envoie fréquemment de Tanger aux journaux indépendants d'Alger certains détails sur les exploits des Juifs marocains.

Dans une récente correspondance, se faisant l'exécuteur de Français vendus aux Juifs marocains, il disait, après avoir raconté leurs honteux exploits :

« Voilà comment les choses se passent au Maroc ! Et pas un journaliste n'a eu le courage de traîner ces hommes au pilori de la conscience publique et de dire à tous : les voilà dans toute leur horreur ; chassons-les et que ce soit vite fait.

» Nous qui voulons être utiles à notre pays et à nos compatriotes ; nous, qui voulons que les intérêts français prospèrent et grandissent au lieu de tomber avec ces tristes individus qui traînent dans la fange l'honneur du drapeau national au Maroc, nous les démasquons et nous les démasquerons tous,

sans en oublier un seulet sans en ménager un seul. »

Nous ne voyons plus dans les tribunaux de commerce que des magistrats juifs. Le vice-président de la chambre de commerce de Constantine, Salfati Isaac, est Juif; le juge le plus influent du tribunal de commerce de Bône, Achille Weill, est également Juif. Bien qu'adversaire acharné de M. Fawtier, il n'eut pas la délicatesse de se faire récuser dans l'affaire Cadet-Fawtier. Son ami et coreligionnaire, M^e Ephraïm Narbonne, avocat défenseur, prétend diriger le tribunal, et si les magistrats français ne se conforment pas à ses ordres, il les insulte. En 1885, le *Petit Bônois* mettait le procureur général en demeure de se prononcer sur les attaques dirigées avec perfidie par l'avocat juif contre certains juges.

1. Cet avocat juif avait et a encore la prétention de préparer les décisions du tribunal. Dans chaque affaire, il dit à ses clients que les magistrats *ont des raisons* pour se conformer à ses conclusions.

M^e Ephraïm doit cependant se rappeler la leçon que lui a donnée un de ses confrères, sous les yeux mêmes des juges.

Le tribunal avait eu tort, disait-il, de poursuivre les Français (de contrebande), qui avaient voté, lors des élections législatives, alors qu'ils étaient rayés des listes électorales.

L'*Indépendant* de Constantine, organe d'Isaac, parlait de son côté de la condamnation à un mois de prison d'un Juif qui avait voté sans droit, étant failli, et des poursuites exercées contre quatorze autres. Il espérait sans doute que M. Thomson réussirait à faire gracier ces individus, qui s'étaient *compromis* pour lui.

C'est là un aveu qui nous surprend de la part de l'*Indépendant*. Voilà quinze Juifs, qui ont pris part au vote, n'en ayant pas le droit ! Et combien d'autres qu'on n'a pas poursuivis ! Et les morts !!! Car on a constaté que des individus décédés depuis la clôture des listes électorales ont été pointés sur les listes de vote.

La justice est, comme nous l'avons dit, entre les mains des Juifs qui s'en servent contre les Français et les Arabes. Depuis

quelques années, des milliers de musulmans ont été volés et ruinés par les Juifs et jamais on n'a poursuivi les voleurs.

Que les conseillers généraux Alphandéry, Woltz, Uhry, Krapt, David, Bloch et Ulmann, appuyés par le rabbin Bloch, préparent ces fameux décrets, et les adressent au ministre compétent, par l'intermédiaire de M. Tirman, c'est une insulte jetée à la face de nos nationaux ! Mais que des magistrats français refusent de poursuivre les Tabet Abraham, Jaïs Salomon, Isaac, Simon Elie, Lévy, Perz, David, Cosman, etc., qui, sous le titre de banquiers ou de changeurs, prêtent à 100 p. 0/0 par semaine, alors que les faits sont établis et que l'usure est réprimée par nos lois, c'est ce que nous appelons en France de la prévarication !

Le tribunal de commerce d'Alger a été saisi d'une affaire qui nous semble confiner de très près à la police correctionnelle :

Un brave Youddi, Messaoud-Cohen-Solal, installa, il y a quelques années, un *bitit goumirce* de tissus, confections et autres objets

de pacotille, spéciaux aux bazars des coreligionnaires d'Aaron Firbach.

Il y avait dans la boutique Solal des rossignols fantastiques, sans valeur aucune, mais que de complaisants experts, *tris counus sour li plèce d'Algir*, évaluèrent complaisamment à quelques centaines de mille francs.

Fort de son inventaire fictif, — tout est fictif dans ce drame commercial, sauf les bouillons gobés par les fabricants de la métropole, — abrité par l'honorabilité de ses lanceurs, le Cohen-Solal put faire venir de France des marchandises à long terme, les écouler à bon compte; mais... voilà où se dresse un *mais* terrible..... le *Mane*, *Thecel*, *Pharès* de cette orgie des Balthazars du *bitit goumirce* algérien.

Cohen-Solal, homme de paille, selon son expression, dans sa lettre navante au syndic, devait chaque mois verser à la Compagnie Mantout des sommes énormes, hors de proportion avec les bénéfices qu'il pouvait réaliser.

Tant que les marchandises des fabricants

français ont duré, l'établissement Cohen Solal a été comme une petite monnaie, où se fabriquait clandestinement le numéraire dont on avait besoin.

Puis un beau jour, l'homme de paille, fatigué du rôle qui lui est octroyé, se retire à la campagne, laissant à M. Eugène Mantout la triste mission de liquider une association dont l'actif s'est chiffré, après des millions d'affaires, à la somme dérisoire de 960 francs, montant des étagères du magasin ! Il est vrai qu'on s'était procuré une autre victime, à qui les rossignols du magasin Solal avaient été repassés avec majoration, bien entendu. D'où nouveau crédit ; nouvelle fabrique de papier fictif et de circulation..... et naturellement nouvelle catastrophe.....

Il ne saurait exister aucun doute sur la culpabilité d'Eugène Mantout, qui, en l'absence de Cohen-Solal et, sans être ni associé, ni commanditaire, ni employé, a conduit les ténébreuses opérations de cette... étrange maison de commerce.

D'inimaginables tours de force ont été ac-

complicis par Mantout et ses associés. Il y a surtout une histoire de billets de complaisance de la modique somme de 200.000 francs chaque, dont une demi-douzaine au moins, mis en circulation, seraient la cause originelle du procès actuel.

En résumé, un fait matériel important se dégage du procès Mantout-Cohen-Solal.

Abusant de leur position commerciale et d'un crédit exagéré accordé par la Banque d'Algérie, crédit alimenté par un papier fictif, un groupe de mercantis juifs, présidé par un personnage ayant une fiche illimitée en banque, a pu, sous le couvert d'un ou de plusieurs hommes de paille, exploiter la place d'Alger et arracher des centaines de mille francs aux négociants de la Métropole, abusés par l'honorabilité et la surface commerciale, apparentes, de cessoi-disant notables israélites.

L'affaire sera curieuse à plus d'un titre : et la banque juive, ses habiletés, ses roueries et ses trucs, s'y étaleront dans tout leur beau. Ce n'est plus là seulement le « *bitit goumirce* », c'est surtout l'exploitation, sur une grande

échelle, de l'art, si familier à la famille d'Israël, de gagner de l'argent avec l'argent des autres.

Cette affaire se rattache, par plus d'un côté, à celle dont nous avons déjà parlé (Witersheim), à propos du crédit excessif accordé par la banque à certains privilégiés, et du papier fictif et de circulation qui en formait le principal aliment.

Le commerce sérieux, honnête, a le plus grand intérêt à ce que ces *dessous* obscurs de la banque juive, plus ou moins interlope, soient éclairés. Il est nécessaire que la lumière se fasse sur cette exploitation insolite du crédit public.

Après de semblables faits, on trouve étonnant que Français et Arabes, ruinés par les Juifs, se révoltent contre leurs exploiters !

Mais c'est le gibet qu'il faut aux Juifs pour leur faire expier le mal qu'ils nous ont fait.

Tous ceux qui connaissent l'Algérie reconnaîtront avec nous que les Arabes sont réellement d'une bonne pâte, pour continuer à

servir la France, après toutes les injustices commises à leur égard.

Nous avons, à titre de renseignements, pris les noms de tout les officiers indigènes, (portant la croix des braves) dont les parents ont été ruinés par les Juifs. Nous avons :

Dans la province d'Alger :

Les lieutenants Kaddour ben Tahar, Omar ben Ali et Mohamed ben Sliman, et les sous-lieutenants M'Hammed ben Messaoud, Kouider ben Ahmed, Ali ben Rahbia, Mohamed ben el Kassem et Zagour ben Slimar; — dans celle de Constantine, les lieutenants Mohamed ben Kouan et Rahal ben Ahmed, et les sous-lieutenants Larby ben Ahmed, Ali ben Abd el Ouad et Mohamed ben Ahmel; — dans la province d'Oran, les lieutenants Mohamed ben Messaoud et Ahmed ben Taieb, et les sous-lieutenants Resgui ben Mohamed et Embarck ben Aiech.

Lorsque les parents de ces officiers, qui ont cependant des droits acquis à notre protection, venaient réclamer contre l'exploitation dont ils avaient été victimes de la part

des Juifs, nos fonctionnaires répondaient le fameux *balech* ou *roh* traditionnel accompagné souvent de quelques coups de matraque.

Si les députés d'Algérie ne veulent représenter que les Juifs, nous trouverons en France des représentants qui défendront les Algériens et les Arabes.

X

PROJET MICHELIN-GAULIER

On a soulevé souvent la question si intéressante de l'émancipation des Arabes, mais les Juifs ont empêché jusqu'à ce jour que cette question soit portée devant l'opinion publique.

En juillet 1884, Messaoud ben Djebari a fait, à la salle de la rue Daunou, une conférence sur l'Algérie. Après avoir résumé l'histoire de notre colonie, l'orateur concluait à l'octroi du droit de citoyen français à nos compatriotes musulmans.

Cette question a une certaine importance au point de vue de l'impôt arabe.

Jusqu'en 1878, les conseils de préfecture de l'Algérie ont jugé que tous les indigènes de l'Algérie *indistinctement* devaient être assujettis au paiement des contributions arabes, lesquelles frappaient, antérieurement à la conquête, tous les habitants du pays conquis : musulmans et Juifs ¹.

Le Conseil d'État n'a pas été toujours de cet avis, et, depuis 1878 notamment, il a rendu un grand nombre d'arrêts aux termes desquels les Juifs indigènes naturalisés français par le décret inconscient du gouvernement de la Défense nationale du 24 octobre 1870 (décret Crémieux), ainsi que les musulmans munis

1. Nos législateurs semblent se préoccuper fort peu du budget colonial. C'est surtout en Tunisie que l'administration financière laisse à désirer.

Si l'on compare le budget tunisien de 1875 à celui de 1887, on s'aperçoit que les frais de perception, au temps de la commission financière, s'élevaient à 60/0 des recettes, tandis que la direction financière actuelle, qui réalise 400 000 francs de plus-value rien que sur l'impôt des loyers, a élevé ses frais de gérance de 6 à 16 0/0. D'où vient cet écart énorme entre deux époques dont la première ne passait pas pour un modèle ? La cause unique est le développement de la plaie du fonctionnarisme. M. Cambon a lutté tant qu'il a pu contre cette marée montante et on lui reprochait de ne rien faire.

d'ordonnances de naturalisation, devaient être exemptés du paiement des impôts arabes.

Les conseillers de préfecture de l'Algérie ont dû s'incliner devant ces arrêts d'une juridiction supérieure, et en conséquence ils ont modifié leur jurisprudence à cet égard.

Nous ne pouvons nous empêcher de dire que cette immensité d'impôts, dont bénéficient des individus qui sont restés les mêmes qu'autrefois, et que notre civilisation n'a pas encore touchés, est excessive et impolitique.

La masse des indigènes musulmans nous sait fort mauvais gré de ces exemptions, et, à ses yeux, la condescendance des conseils de préfecture, dans l'application d'un principe de droit étroit, passe pour de la faiblesse. Le prolétaire arabe ne peut admettre, en effet, qu'un Juif indigène, jadis courbé sous le bâton des Turcs, puisse être traité à l'égal d'un citoyen français.

L'immunité dont il s'agit peut, dans l'avenir, être dangereuse pour notre sécurité, et, dès à présent, elle rompt, d'une manière fâcheuse pour nos finances, l'équilibre de

notre budget colonial. Il n'est donc que temps que l'on se préoccupe d'une manière effective de rechercher ailleurs des ressources destinées à ne pas entraver l'essor des départements et des communes de l'Algérie.

Tel doit être, à notre avis, une des conséquences du projet Michelin-Gaulier, dont le but est de donner à tous les indigènes d'Algérie les droits et les devoirs des citoyens français.

En somme, ce qu'on a fait pour les Juifs, pourquoi ne le ferait-on pas pour les Arabes ?

Un Arabe vaut bien un Juif, ce nous semble !

Si l'on écoute les journaux intéressés, c'est-à-dire les journaux juifs, l'idée paraît impraticable et même dangereuse.

On nous crie : « Vous allez faire citoyens et soldats français des Arabes fanatiques ou ignorants, qui s'armeront contre nous du fusil et du bulletin de vote à l'occasion. »

Eh bien ! supposons que la loi soit votée et que trente mille Arabes soient incorporés dans les cadres de l'Armée française. Que

pourrait faire, en cas de révolte, ce contingent relativement faible et disséminé dans un grand nombre de garnisons ? Ne serait-ce pas une précaution élémentaire d'isoler les diverses fractions d'indigènes et de les disperser dans les détachements où ils seraient en nombre inférieur, soit en Algérie, soit en France ?

C'est ce qu'on ferait avec empressement.

Donc, aucun danger d'insurrection¹. Voilà pour le péril militaire ; quant au danger politique, il existe principalement pour les députés juifs de l'Algérie, qui verraient leurs électeurs Kachirs écrasés sous la masse des électeurs indigènes, leurs ennemis héréditaires.

Ce n'est donc pas dans les récriminations des Juifs qu'il faut chercher les véritables inconvénients du projet de loi.

D'après la proposition de MM. Michelin et Gaulier, *toutes les lois politiques* de France seraient applicables aux Arabes, mais ils

1. Nous ferons remarquer que dans les diverses insurrections des Arabes, on n'a jamais vu un spahis ou un tirailleur indigène sortir des rangs pour trahir la France.

resteraient au point de vue civil soumis à leurs lois personnelles, à moins qu'ils ne déclarassent, conformément au décret du 27 octobre 1870, qu'ils entendent être régis par les lois civiles françaises.

Si le projet est beau et juste en principe, il ne faut pas se dissimuler qu'il est actuellement impraticable.

L'assimilation ne pouvant se faire que progressivement, les gens compétents, comme les conseillers généraux de l'Algérie, auraient pu s'occuper de l'émancipation partielle et émettre un vœu à ce sujet qui eût été transmis au parlement¹.

L'influence juive doit être mise hors de cause; les Juifs seuls, croyons-nous, ont intérêt à entraver une décision de ce genre. Émancipés trop tôt, ils espèrent que les Arabes ne le seront jamais. Reste à savoir si

1. Les auteurs du projet trouveront à la Chambre un grand nombre de députés incapables de se prononcer dans une question qui leur est absolument étrangère.

Les Arabes sont aussi inconnus de la majeure partie des Français que les indigènes de nos colonies les plus éloignées.

eux-mêmes auraient dû l'être ou si les Arabes ne devaient pas être considérés avant eux comme dignes de porter le titre de citoyens français !

Nous souhaitons que le projet de loi soit pris en considération, mais avec de nombreuses modifications.

Si les quelques indigènes venus à nous et vivant avec nous, sont considérés comme dignes d'être Français, pourquoi tous ceux qui possèdent, soit une terre, soit une industrie, payant taxes ou patentes, ayant pris possession de la terre de France, ne mériteraient-ils pas d'être Français ?

Attirer le plus possible les indigènes autour de nos centres, les obliger à se concentrer et à se fixer eux-mêmes sur un territoire dont la propriété sera garantie par nos lois, et leur donnera le droit d'être naturalisés, voilà certes ce qui doit faire l'objet des études de ceux qui s'intéressent aux indigènes.

L'animosité des Arabes qui se maintient contre nous par suite d'une faute aussi lourde qu'impolitique, tombera-t-elle-même et n'aura

pas de raison d'être lorsqu'ils sauront enfin que ces Juifs vils et méprisés auront de la sorte à compter avec eux. Maintenir la prédominance des Juifs et laisser pendante la question d'émancipation des Arabes n'est plus possible aujourd'hui.

Le point capital de la proposition de MM. Michelin et Gaulier est de savoir comment les musulmans accepteraient cette naturalisation collective.

Ils la demanderaient certainement s'ils connaissaient les avantages qu'ils pourraient en retirer. Mais sur les trois millions d'indigènes qui habitent l'Algérie, deux millions au moins, nichés dans les montagnes ou sur les confins du désert, ne semblent pas se douter qu'ils sont sous notre domination.

Ces malheureux, qui vivent à l'état sauvage, n'ont pas les moindres notions de civilisation. Leur vie animale n'est interrompue que par leurs fréquentes invocations à Mahomet; ils obéissent aveuglément à leur marabout, sans se préoccuper de ce qui se passe autour d'eux.

Pour ceux-là, il serait actuellement inepte de demander la naturalisation.

Mais à côté de ces sauvages, nous trouvons beaucoup d'Arabes qui ont vécu à notre contact et servi dans nos armées. Parmi eux, quelques-uns même ont déjà demandé la naturalisation.

Ceux-là ont certainement accueilli avec joie le projet de loi des deux députés de Paris.

Or, il est une question qui s'impose : ces Arabes renonceraient-ils à leur statut personnel ?

Les auteurs de la proposition laisseraient aux indigènes, devenus citoyens français, le choix entre la loi civile française et la loi musulmane.

Dans l'*Algérie juive*, nous avons dit que le statut personnel des Arabes est réglé par le Coran qui contient à la fois toutes leurs lois religieuses et sociales.

Nous devons reconnaître que les nouveaux Français renonceraient difficilement à leurs habitudes de polygamie et que beaucoup

même protesteraient contre notre despotisme.

Mais ce serait là, à notre avis, un bien faible obstacle.

Ce que veulent avant tout MM. Michelin et Gaulier, c'est que les Arabes aient un état civil, qu'il soient électeurs, qu'ils soient soldats !

Après quarante ans de bureaux arabes et de communes mixtes, — ce qui ne vaut guère mieux, — après cent tentatives de rattachements, d'autonomie et autres balançoires officielles, le temps n'est-il pas venu, enfin, d'arracher le peuple arabe au féodalisme et à l'arbitraire des fonctionnaires civils et militaires ?

Communiste intéressé, mais probe, vaillant, l'Arabe méprise le Juif égoïste, spéculateur et lâche. Le décret Crémieux lui a fait une blessure qui saigne encore et qu'il sera difficile de guérir.

Or il est bon de voir si le projet en question serait un remède efficace ?

Si les Arabes naturalisés venaient se fixer

en France, on ne pourrait avoir, en leur faveur, deux poids et deux mesures ; mais du moment où ils ne quitteraient pas le sol natal, pourquoi ne leur conserverait-on pas leur statut personnel ?

Pour obtenir le résultat qu'ont en vue les deux députés de Paris, il ne faut pas aller brusquement, mais progressivement.

On ne saurait songer en effet à faire immédiatement de chaque douar une nouvelle commune, administrée comme celles de France, mais on peut, sans inconvénient, obliger les cheiks à tenir des registres de l'état civil où seraient mentionnés les naissances et les décès.

Nos nationaux se préoccuperaient fort peu du mariage des Arabes naturalisés ; ils ne verraient en eux que de nouveaux Français, ayant les mêmes droits et les mêmes charges.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, on ne saurait songer actuellement à la naturalisation collective.

M. Sabatier, député d'Oran, qui a étudié la question, nous disait qu'il n'était pas par-

tisan de la naturalisation des Arabes, parce que les nouveaux Français voteraient avec les Juifs.

Dans chaque douar, prétendait-il, les Arabes se conformeront à la volonté de leur chef, et ce chef sera vendu aux Juifs.

Nous sommes bien loin de partager l'avis de M. Sabatier, et nous ne pensons pas que le représentant d'Oran trouve beaucoup de partisans à la Chambre.

Les Arabes professent un trop profond mépris pour les Juifs pour jamais s'allier à eux. Il en est même beaucoup qui demandent la naturalisation dans le seul but de combattre leurs ennemis séculaires.

Malgré les affirmations contraires de M. Sabatier, nous sommes convaincu que nous ne triompherons des Juifs qu'en accordant aux Arabes la qualité de citoyens français.

Le député d'Oran demande, par contre, la naturalisation des Kabyles ¹ : « Leurs mœurs, dit-il, se rapprochent des nôtres ; ils sont

1. Voir dans l'*Algérie juive* ce que nous avons dit des Kabyles.

intelligents et travailleurs, et s'ils deviennent électeurs, ils connaîtront la valeur de leur bulletin de vote. »

Si les Kabyles sont, en général, plus intelligents que les Arabes, ce n'est pas une raison suffisante pour faire une exclusion au détriment de ceux que nous avons le devoir d'instruire et de civiliser.

M. Michelin, qui est allé visiter l'Algérie pour étudier les mœurs des Arabes, se rendra à notre avis.

Il voit aujourd'hui que la naturalisation collective des musulmans est chose impossible, par suite même du refus de ceux qui seraient appelés à en bénéficier.

C'est une faveur, il est vrai, qu'on sollicite pour eux, mais une faveur dont ils ne connaissent pas l'importance.

Si la cause des Arabes intéresse réellement MM. Michelin et Gaulier, comme nous l'espérons, qu'ils cherchent d'abord à améliorer la situation de nos indigènes ! Qu'ils demandent pour eux l'instruction, sinon obligatoire, du moins gratuite !

Quant à leur proposition, il leur sera très-facile de la retirer, pour en déposer une nouvelle que tous les Algériens approuveront.

Au lieu de la naturalisation collective, qu'ils demandent la naturalisation partielle et que leur nouveau projet soit ainsi conçu :

« Seront *de plein droit* déclarés citoyens français, tous les indigènes musulmans qui en feront la demande ¹. »

Il n'y aurait pas, comme le demande M. Sabatier, à établir de différence entre les Kabyles et les Arabes.

Ce ne serait plus la carte forcée; les indigènes ne seraient pas français malgré eux, mais ils auraient le droit de l'être.

Le nombre des demandes ne serait peut-être pas considérable dès le début, mais, grâce à l'instruction, il irait chaque jour en augmentant.

L'adjonction des *capacités indigènes* ne saurait exercer aucune influence fâcheuse sur le corps électoral algérien. Du reste, si on

1. Il serait inutile alors de remplir toutes les formalités exigées aujourd'hui pour obtenir la naturalisation.

apprécie notre système électoral dans ses résultats actuels, il ne saurait être plus mauvais.

Mais ce qui est actuellement hors de toute controverse, constaté sur tous les champs de bataille, ce qui est proclamé par tous, affirmé par sa propre histoire, c'est la valeur militaire, très réelle, du peuple indigène, Arabe et Kabyle, c'est-à-dire des sectateurs de Mahomet.

Le général Ferron a dit qu'il prenait des soldats là où il en trouvait : parole profonde et vraie, quoique sentant un peu trop la caserne et le soldat mercenaire.

S'il est très courageux d'élucubrer des tartines chauvines dans les colonnes des journaux, il est très malsain de faire le coup de feu contre les grenadiers de Guillaume.

Les Arabes ont démontré, dans cent batailles, leur ardeur, nous dirons même leur sauvagerie belliqueuse. En cas de conflit avec l'Allemagne, leurs bataillons seraient un auxiliaire précieux, sur lequel nous devons compter et que le devoir de l'administration de la guerre est de préparer.

Si la couardise d'Israël est proverbiale, la vaillance de l'Islam est certaine.

Les patriotes doivent se souvenir de la poignée de turcos qui, surpris à demi-nus, vinrent mourir sur les pièces prussiennes, dont le bronze porte encore l'empreinte de leurs mâchoires formidables.

Des soldats de cette trempe ne sont pas une *quantité négligeable*, et il ferait beau voir, le jour de la bataille, un régiment d'*arbis* aux prises avec les réservistes de Von Bismarck!

Ce jour viendra peut-être !

En tout cas, il faut s'y préparer !

Nous disions, en commençant ce chapitre, que la suppression de l'impôt arabe, qui est une lourde charge pour les indigènes, serait une des conséquences de la naturalisation. Mais le projet ne pouvant être voté tel qu'il a été présenté, nous espérons que MM. Michelin et Gaulier demanderont l'égalité de l'impôt pour tous indifféremment, Français, Arabes et Juifs ¹.

(1) Il est un point sur lequel nous appelons particu-

Si ensuite, se rangeant à notre avis, ils arrivent à obtenir la naturalisation partielle et progressiste des indigènes musulmans, ils auront fait beaucoup pour l'Algérie, ils auront fait beaucoup pour la France.

lièrement l'attention de MM. Michelin et Gaulier, nous voulons parler des travaux publics, tant en Algérie qu'en Tunisie.

Pour la Tunisie, écrivait M. Hugonnet, sur deux millions affectés aux travaux de routes et de ponts, le personnel absorbe 500 000 *francs*, c'est-à-dire 25 0/0. Encore si ces travaux étaient d'une utilité incontestable! M. de Lanessan a eu raison de les critiquer, car les chemins arabes suffisent bien pour le moment, les transports se faisant principalement à dos de chameau. Il eût été facile de les améliorer, au moyen de prestations indigènes, et de consacrer les sommes, gaspillées pour la construction de routes inutiles, à la garantie d'intérêts pour les chemins de fer.

« N'est-il pas incompréhensible, ajoutait M. Hugonnet, que les contribuables français continuent à payer la garantie d'intérêts à la Compagnie de Bone-Guelma, alors que le budget tunisien donne chaque année des excédents que l'on gaspille en travaux qui ne servent qu'à entretenir d'inutiles fonctionnaires? M. Pelletan a expliqué jadis à la tribune le genre de spéculation qui se fait au détriment de la Métropole sur cette garantie d'intérêts. Il nous semble qu'il pourrait intervenir dans la commission du budget et à la Chambre pour empêcher que notre argent continue à être distribué, sans nécessité, aux actionnaires de cette compagnie. »

Il ne faut plus que la colonisation soit une entreprise dirigée contre l'épargne de la Métropole, et ne serve qu'à faire vivre des fonctionnaires ou à enrichir des spéculateurs.

CONCLUSION

Nous avons essayé, dans ce second ouvrage, d'apporter des faits à l'appui de la thèse que nous avons soutenue dans l'*Algérie juive*. Il ne suffit pas, en effet, de dire *on nous vole*, il faut faire connaître les voleurs. Le Français, trop confiant par nature, veut des preuves irréfutables pour croire à la culpabilité de ses exploiters.

Si, dans certains cas, il n'est pas permis de qualifier les actes de tel ou tel personnage, on a du moins le droit de les spécifier. C'est ensuite au lecteur qu'il appartient de tirer la conclusion.

Nous avons dit dans l'*Algérie juive* : c'est dans les hautes sphères gouvernementales qu'il faut chercher les causes du malaise

général ; — nous venons de le démontrer dans ce nouvel ouvrage.

Les Juifs devaient, pour réaliser leur rêve, attirer à eux certains Français, dont la soif des grandeurs serait un puissant stimulant. C'est ainsi que les Picard, Léon Say, Steenackers, Tirard, Rouvier, Dautresme, Duclerc, Barbe, Sarrien, Ferron, etc., ont embrassé la cause des Juifs pour satisfaire leur ambition.

Nous avons expliqué comment Gambetta, sur le conseil de ses coreligionnaires, avait élevé M. Jules Grévy au poste de Président de la République. C'était, disait-il lui-même, une bonne pâte, fort malléable, dont ses amis sauraient se servir.

En ayant dans leur camp le premier magistrat de la République, ils pouvaient choisir les ministres ; ils étaient autorisés à nommer les plus hauts fonctionnaires.

Dès le début, les Juifs ont cherché à exploiter les colonies, et, dans ce but, ils ont désigné des fonctionnaires qui leur étaient entièrement dévoués.

L'Algérie a été leur premier point de mire ; ils voulaient conquérir pour eux seuls ce pays où ils avaient été esclaves.

« Les Français, écrivait M. Hugonnet, ont la réputation de ne pas savoir coloniser, et ils la doivent uniquement à l'ineptie des fonctionnaires qui ne peuvent rien entreprendre sans gaspiller inutilement les deniers publics. Ces gens sans idées générales, dépourvus de science coloniale et sociologique, s'imaginent naïvement que tout ce qui existe en France est parfait, même ce que les bons esprits s'efforcent de réformer. Ils croient réaliser un progrès réel en introduisant au dehors les institutions dont nous avons le plus à nous plaindre chez nous. »

M. Hugonnet connaît à fond l'Algérie, dont il parle fréquemment dans ses articles de la *France*. Il a démontré que le mode actuel de colonisation était ruineux pour nos colons. Il voit avec peine le favoritisme dont jouissent les Juifs indigènes, mais il appartient à la presse parisienne et ne peut tout dire...

Lors de la proposition Michelin-Gaulier, M. Hugonnet s'est nettement déclaré partisan de la naturalisation des Arabes. « L'application aux indigènes, disait-il, des lois politiques, en leur laissant leur statut personnel, est chose facile.

« Ce système est pratiqué sans inconvénient dans l'Inde française. C'est le meilleur moyen de mettre fin à des abus qui rendent odieuse la domination française, et la mettront en péril, dès que nous serons en guerre avec une grande puissance. *Il faut absolument sauver l'Algérie.* »

Quelle que soit l'influence des Juifs de France, nous croyons, avec M. Hugonnet, que les Youddis exerceraient leurs exploits avec moins de cynisme, s'ils ne formaient la majorité du corps électoral.

Le jour où l'Algérie sera représentée par les élus des Français et des Arabes, les fonctionnaires hésiteront à favoriser le vol ou l'usure. Kanoui n'osera plus leur dire : *Conforme-toi à mes ordres, ou je te fais casser.* »

Ce que ne feraient plus les députés indé-

pendants, les Rothschild et autres financiers juifs essaieraient alors de le faire, en intervenant directement, auprès du gouvernement; mais ils se trouveraient peut-être en face d'une majorité moins docile que celle préparée par Gambetta et M. Ferry.

Parmi les élus qui ont prêté leur concours aux Juifs, plusieurs ignoraient les manœuvres que nous avons exposées dans cet ouvrage.

Nous sommes même convaincu que la plupart ont été des complices inconscients qui ne pouvaient croire à tant de perversité.

Il faut désormais que chaque député sache le rôle joué par nos ministres. Si ceux-ci puissent à pleines mains dans le coffre-fort des Juifs, ces derniers ont, comme compensation, le droit de nous dépouiller impunément.

L'or, dont les Juifs sont aujourd'hui seuls détenteurs, ne leur appartient pas, et nous les obligerons à le rendre, lorsque les hommes qui sont au pouvoir auront assez de dignité pour ne pas se vendre. Nous en avons vu déjà

quelques-uns se retirer pour ne pas accepter un marché honteux, mais ils ont eu le tort de ne pas donner aux propositions des gros financiers une publicité salubre.

Nous avons vu, en Algérie, des magistrats français qui, dans le but d'obtenir un rapide avancement, ont été directement mêlés dans des affaires véreuses.

Il est évident que, sans la complicité de certains hauts fonctionnaires, des faits, tels que celui que nous allons raconter, ne sauraient rester impunis :

« Deux Juifs d'Oran avaient acheté, à des négociants français de Rouen, pour plusieurs centaines de mille francs de marchandises. Quelques jours avant l'échéance, ils écrivirent à leurs vendeurs qu'à la suite de nombreuses pertes ils étaient dans l'impossibilité de payer, mais que, pour éviter une faillite ruineuse pour les uns et les autres, ils avaient trouvé une personne, M. B., homme très honorable, qui se portait garant pour eux et paierait 50 0/0 par annuités sans intérêt.

» M. B. était un ancien fonctionnaire.

» Les créanciers durent accepter les propositions de leurs vendeurs.

» Il avait été convenu avec les deux négociants juifs, que le fils de M. B. serait associé de la maison de commerce et toucherait la moitié des 50 0/0 de bénéfice.

» La maison existe toujours et le nouvel associé est un des personnages marquants de la Juiverie oranaise.

» C'est grâce aux renseignements fournis par certains fonctionnaires..... que les créanciers ont accepté la proposition de leurs débiteurs. »

Lors de la conclusion d'un marché, le Juif songe aussitôt aux moyens qu'il va employer pour voler ses débiteurs. Nous donnons un dernier exemple :

Le nommé Stuyk avait acheté un lot de coton au Juif Chabat. Le marché conclu, l'acheteur jugea prudent de prendre la clef du magasin où était déposée la marchandise. Dans la soirée, Chabat, qui songeait à faire quelques substitutions, fit demander la clef, mais l'acquéreur la lui refusa.

Le lendemain, la marchandise pesée dans le magasin du vendeur fut ensuite transportée chez l'acquéreur. Celui-ci fut fort étonné de constater que le poids, déclaré par Chabat, était bien inférieur à celui qu'il trouvait chez lui.

Lors de la dernière pesée, Stuyk se rendit chez son vendeur pour connaître la cause de cette erreur : la bascule, qui était préparée pour les achats, n'avait pas été dérangée et il avait ainsi profité du vol projeté par Chabat.

Stuyk a raconté le fait dans une réunion du comité central, alors que Chabat posait sa candidature au conseil municipal.

Tous ces faits se passent sous les yeux de nos compatriotes, qui n'ont pas même le droit de protester.

Nos lecteurs ne doivent pas être étonnés de voir les fonctionnaires algériens à la merci des Juifs gouvernementaux, alors qu'il est démontré que les plus élevés en France sont les valets de ceux qui les nomment.

Si la commission d'enquête, nommée sur

la proposition de M. Cunéo d'Ornano, faisait la lumière sur les tripotages honteux de nos gouvernants, les électeurs français comprendraient enfin quelles sont les préoccupations des hommes au pouvoir, mais les Juifs sont encore assez puissants pour entraver une enquête dont le but est de démasquer leurs complices.

L'affaire Wilson-d'Andlau, etc., n'est malheureusement pas un cas isolé. Dans un ouvrage intitulé *Ministres et financiers*, que nous allons publier très prochainement, nous nous proposons de montrer que le seul souci des ministres de la République a été de tripoter avec les rois de la Finance.

Nous demandons aux journalistes Charles Laurent, Portalis, Rochefort, qui ont protesté énergiquement contre les tripotages de Wilson, d'Andlau et C^{ie}, nous demandons aux députés Michelin et Gaulier, les auteurs du projet de naturalisation des Arabes, de nous aider dans cette campagne que nous menons contre ces hommes sans patrie, qui se sont implantés chez nous !

Le mépris qu'ils semblent professer pour les exploiters doit être pour eux un puissant stimulant.

Quoique les Juifs aient acheté toutes les feuilles départementales, les électeurs des campagnes ne sont pas initiés à leurs manœuvres. Ils ont encore confiance dans ces hommes qui vendent au plus offrant l'honneur et la fortune nationale.

Nous venons de démasquer les principaux personnages. Dans les *Élections anti-juives*, nous ferons connaître ceux qui ont joué un rôle secondaire.

Il faut qu'aux élections législatives de 1889, chaque électeur connaisse les candidats de son département.

Le verdict de la nation sera terrible pour les Juifs et on sera amené à faire l'application des paroles prononcées par Crémieux, peu de temps avant sa mort :

« Nous en avons trop fait, cela nous coûtera cher ».